Réformes économiques

Objectif croissance

2010



OCDE

Politiques structurelles
Indicateurs, priorités et analyses

Réformes économiques 2010

OBJECTIF CROISSANCE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

ISBN 978-92-64-07998-4 (imprimé)
ISBN 978-92-64-07999-1(PDF)
DOI 10.1787/growth-2010-fr

Publié en anglais : *Economic Policy Reforms: Going for Growth 2010*

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE 2010

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à *rights@oecd.org*. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) *info@copyright.com* ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) *contact@cfcopies.com*.

Objectif croissance *a été lancé en 2005, inaugurant une nouvelle forme de surveillance structurelle qui vient compléter les études par pays et par secteur réalisées depuis longtemps à l'OCDE. En ligne avec la Convention fondatrice de l'OCDE de 1960, le but est d'aider à promouvoir une croissance économique vigoureuse et durable et à améliorer le bien-être des citoyens des pays de l'OCDE.*

Cette surveillance est fondée sur une analyse systématique et en profondeur des politiques structurelles et de leurs résultats, à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de politiques comparables internationalement et mis à jour régulièrement, dont les liens avec la performance économique sont clairement avérés. À partir de ces indicateurs, et en tirant parti également de l'expertise accumulée par les comités et les experts de l'OCDE, des priorités et des recommandations de politiques publiques sont formulées pour chaque membre. D'une année à la suivante, Objectif croissance *fait le point sur les recommandations passées et les priorités évoluent, notamment suite aux mesures prises par les gouvernements dans les domaines jugés prioritaires.*

Le point de départ de cet exercice est que savoir tirer les leçons des succès et des échecs des uns et des autres est un puissant moteur de progrès. S'il faut bien sûr tenir compte de choix de société qui peuvent légitimement différer entre membres de l'OCDE, la singularité des situations nationales ne doit pas servir à justifier des politiques inefficaces.

*L'appréciation de la performance est centrée sur le PIB par tête, la productivité et l'emploi. Comme le souligne l'édition 2006 d'*Objectif croissance*, ceci conduit à laisser de côté certaines dimensions importantes du bien-être. Il semble notamment que si un PIB par tête élevé tend à contribuer à de meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation, il ne suffit pas à assurer la cohésion sociale, même si un niveau élevé d'emploi peut y aider. Toutefois, à des fins de politique économique, le PIB par tête et l'emploi permettent d'approcher mieux que les autres indicateurs disponibles cette notion de bien-être.*

Objectif croissance *est le fruit d'un effort conjoint entre divers Départements et Directions de l'OCDE.*

www.oecd.org/economics/goingforgrowth

Éditorial

Passer à la vitesse supérieure

Les pays de l'OCDE semblent devoir connaître une reprise modérée et difficile, mais néanmoins fort appréciable. Cette perspective, loin d'être évidente il y a un an, s'explique en grande partie par les mesures monétaires, budgétaires et financières que les dirigeants des pays de l'OCDE et du monde entier ont mises en œuvre au cours des dix-huit derniers mois. Cependant, la récession a laissé de profondes cicatrices qui resteront visibles pendant de nombreuses années. La crise a durablement abaissé les niveaux de vie et d'emploi et, simultanément, elle a mis en péril la viabilité des finances publiques dans beaucoup de pays de l'OCDE. Cela étant, il est encore temps de limiter ses conséquences en prenant des mesures appropriées.

*Avec l'amélioration des perspectives économiques, les dirigeants doivent de plus en plus s'employer à mettre un terme à quelques-unes des initiatives exceptionnelles qu'ils ont prises dans un contexte de crise, tout en maintenant d'autres mesures ou en les renforçant, en lançant de nouvelles réformes et en se gardant de céder à des tentations protectionnistes ou malthusiennes en ce qui concerne le commerce international et le marché du travail. Parmi les mesures qui pourraient être progressivement abandonnées, figurent le soutien public exceptionnel apporté au secteur de l'automobile et à d'autres secteurs, le financement public de grands travaux et l'augmentation du niveau et / ou de la durée des allocations de chômage à l'occasion de la crise dans les pays où celles-ci étaient déjà relativement généreuses. En revanche, les efforts de réforme pourraient être intensifiés concernant la réduction des réglementations anticoncurrentielles sur les marchés de produits, afin de stimuler l'activité et la création d'emplois, l'utilisation accrue de mécanismes de prix pour promouvoir une croissance verte et les politiques actives du marché du travail, qui devront apporter à la forte augmentation récente et prévisible du chômage des réponses plus satisfaisantes que lors des récessions précédentes. Il semble également justifié de maintenir les avantages fiscaux récemment consentis en faveur de la R-D privée et les réductions ciblées de certains impôts sur les revenus du travail afin de soutenir la croissance à long terme, mais seulement dans les cas où ces mesures peuvent être financées. En effet, l'une des tâches les plus ardues auxquelles la plupart des pays de l'OCDE devront s'atteler dans les années à venir sera de rétablir la viabilité des finances publiques. Pour y parvenir tout en préservant la croissance à long terme, il faudra réaliser des gains d'efficience sur les dépenses, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, et éviter d'alourdir sensiblement les impôts dommageables frappant les revenus du travail et le capital. Ces questions ont déjà été abordées dans les précédentes éditions d'*Objectif croissance.

*Les choses se sont relativement bien passées jusqu'ici. Les pays de l'OCDE ont évité les graves erreurs qu'ils avaient commis es lors de précédentes crises sur le plan de la politique structurelle, comme la spirale protectionniste des années 30 ou les malencontreuses politiques du marché du travail adoptées dans les années 70. En fait, comme le constate le premier chapitre de la présente édition d'*Objectif croissance, *conformément aux recommandations de l'année passée, nombre des mesures prises dans les domaines de la R–D, des infrastructures, de la réduction de l'imposition des*

revenus du travail et des politiques actives du marché du travail contribueront à limiter les effets négatifs à long terme de la crise sur le bien-être.

*Cela étant, il faut se garder de tout triomphalisme. Une analyse approfondie des progrès accomplis dans la mise en œuvre de réformes dans les pays de l'OCDE au cours des cinq dernières années (chapitre 2) révèle que celles-ci sont plus progressives que radicales et qu'elles remédient rarement aux problèmes les plus épineux. Il n'est pas du tout certain que les réformes structurelles se soient accélérées depuis le début de la crise, car les responsables se sont naturellement concentrés sur les questions les plus pressantes sur le plan macroéconomique. Cependant, le plus fort de la crise étant passé, le temps est venu de passer de la gestion de la crise à une accélération de la reprise et à la préparation d'un avenir économique plus viable et plus juste. Dans cet esprit, les notes par pays figurant dans la présente édition d'*Objectif croissance *(chapitre 3) mettent en relief, pour chaque pays de l'OCDE, les mesures auxquelles il conviendrait d'accorder la plus haute priorité dans les circonstances actuelles.*

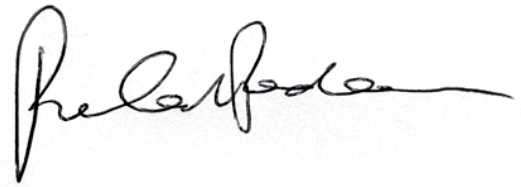
Les réformes structurelles touchant les marchés financiers, les marchés de produits et les marchés du travail en font incontestablement partie. Cela ne fait aucun doute en ce qui concerne la réglementation des marchés financiers, dont les insuffisances ont été l'une des principales causes de la crise et pour laquelle la réponse à la crise soulève de nouveaux problèmes en termes d'aléa moral et de manque de concurrence. Le besoin de réformes structurelles peut sembler moins manifeste à première vue pour les marchés de produits et les marchés du travail. De fait, la crise ayant ébranlé nos convictions à l'égard de la réglementation des marchés financiers, on peut naturellement se demander si les principes prônés depuis de longues années dans ces autres domaines ne devraient pas eux aussi être remis en cause. La réponse est non en général. Aussi spectaculaires qu'ils aient été, les événements récents n'ont pas fondamentalement modifié les importants écarts de revenu par habitant observés dans la zone OCDE, que de multiples analyses empiriques imputent à l'hétérogénéité entre pays des systèmes éducatifs, des institutions du marché du travail, de la réglementation des marchés de produits ou dans la conception des systèmes fiscaux et de protection sociale, entre autres. En fait, les effets négatifs de la crise sur les niveaux de vie et les budgets publics, et dans une certaine mesure la nécessité de remédier aux déséquilibres mondiaux de balances courantes, ne font que renforcer le besoin de réforme. Cela ne signifie évidemment pas que la voie du succès soit unique; de fait, selon les pays, des arbitrages différents, mais néanmoins efficients, sont possibles et sont souvent opérés entre les objectifs de croissance, de risque et d'équité.

Étant donné le rôle central des marchés financiers dans la genèse de la crise, les autorités de régulation de tous les pays de l'OCDE doivent intensifier leur action en faveur d'un renforcement de la réglementation de ces marchés. À cet égard, l'analyse que nous venons de mener et dont les résultats sont résumés dans le chapitre 6 apporte de nouveaux éléments positifs : en dehors de quelques domaines particuliers de réglementation, il ne semble pas y avoir de conflit entre les objectifs de stabilité et de concurrence dans le secteur bancaire. Il devrait donc être possible de renforcer les cadres de réglementation tout en préservant les avantages associés à la concurrence, en termes de prix et d'accès aux services financiers. Ce message très encourageant doit nous inciter à l'action, à un moment où les efforts de réforme menacent de se relâcher, voire de s'interrompre.

La crise ayant mis en lumière les gains disproportionnés dont les ménages aisés ont bénéficié ces dernières années, les questions de répartition des revenus et d'équité, déjà fondamentales, sont passées au premier plan. Dans nos sociétés, l'un des aspects les plus importants de l'équité est la mobilité sociale intergénérationnelle, qui promeut l'égalité des chances entre les individus et favorise la croissance en tirant le meilleur parti de l'ensemble des ressources humaines. Les recherches de l'OCDE mettent en évidence des différences considérables entre les pays à cet égard, et établissent un

lien entre ces écarts et les politiques en matière d'éducation et de redistribution des revenus (chapitre 5). Dans plusieurs pays de l'OCDE, il semble manifestement possible d'améliorer la mobilité intergénérationnelle sans coût et même avec un gain, par des réformes de l'éducation, notamment en accueillant davantage d'enfants dans l'enseignement préscolaire, en évitant une orientation trop précoce des élèves et en améliorant la mixité sociale au sein des établissements.

*Enfin, la présente édition d'*Objectif croissance *examine pour la première fois les perspectives à long terme et les enjeux auxquels sont confrontés l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie dans leurs efforts pour rattraper les niveaux de vie des pays de l'OCDE (chapitre 7). Pris ensemble, les BIICS – avec lesquels l'OCDE a établi une relation d'engagement renforcé – ont largement contribué à la croissance mondiale pendant la crise, et ils représentent une part croissante de la production mondiale. Pour autant, en dépit d'améliorations notables du capital humain qui laissent augurer une évolution favorable de la productivité dans le futur, l'analyse met en évidence un certain nombre de domaines dans lesquels des réformes seront nécessaires pour promouvoir une croissance vigoureuse au cours de la période à venir. Avec quelques variantes suivant les pays concernés, il s'agira en particulier de mettre en place une réglementation des marchés de produits plus favorable à la concurrence, de renforcer les droits de propriété et l'exécution des contrats, d'élargir les marchés financiers et d'agir sur différents fronts pour réduire la part du secteur informel dans l'économie.* Objectif croissance *est un processus évolutif dont la présente édition ouvre la voie à l'intégration des pays partenaires pour l'engagement renforcé dans les prochaines éditions, ainsi que celle des pays candidats à l'adhésion.*



Pier Carlo Padoan
Secrétaire général adjoint et
Chef Économiste, OCDE

Table des matières

Résumé 11

Partie I

Bilan des politiques structurelles dans les pays de l'OCDE

Chapitre 1. **Répondre à la crise tout en préservant la croissance à long terme** 17

Les réponses structurelles à la crise qui favorisent la croissance 22
Une croissance durable après la crise 44
Notes 49
Bibliographie 50

Chapitre 2. **Mesures prises en réponse aux priorités d'action d'*objectif croissance* : bilan d'ensemble depuis 2005** 53

Introduction 54
Notes 85
Bibliographie 85
Annexe 2.A1. Construction d'indicateurs qualitatifs de l'activité de réforme 86
Annexe 2.A2. Prise en compte des gains et pertes de termes de l'échange dans les comparaisons internationales de revenu 90

Chapitre 3. **Notes par pays** 97

Chapitre 4. **Indicateurs de politique structurelle** 163

Partie II

Études thématiques

Chapitre 5. **Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE** 189

La mobilité sociale intergénérationnelle reflète l'égalité des chances 190
Évaluer la mobilité sociale intergénérationnelle et ses vecteurs 192
Profil de la mobilité sociale intergénérationnelle d'un pays à l'autre 193
Quel est l'impact des politiques publiques et du cadre institutionnel sur la mobilité sociale intergénérationnelle ? 200
Conclusions 205
Notes 206
Bibliographie 207

Chapitre 6. **Réglementation prudentielle et concurrence dans le secteur bancaire : trouver le bon dosage** 209

Introduction et observations principales 210
La réglementation bancaire prudentielle 211
Réglementation prudentielle et concurrence dans le secteur bancaire. 213
Notes 218
Bibliographie 218

Chapitre 7. ***Objectif croissance* : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie** 221

Introduction 222
Vue d'ensemble des différences de performance entre les BIICS et par rapport aux pays de l'OCDE 225
Application du cadre d'analyse d'*Objectif croissance* aux BIICS 238
Autres réformes destinées à accélérer la convergence. 251
Notes 257
Bibliographie 258

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : ***http://dx.doi.org***.
Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.
Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Dans cet ouvrage, il est fait référence aux codes ISO des pays et de leur monnaie. Ces codes sont attribués par l'Organisation internationale de standardisation (ISO). En voici la liste (les codes ISO des pays apparaissent par ordre alphabétique)

Code ISO du pays	Nom du pays	Code ISO de la monnaie
AUS	Australie	AUD
AUT	Autriche	EUR
BEL	Belgique	EUR
CAN	Canada	CAD
CHE	Suisse	CHF
CZE	République tchèque	CZK
DEU	Allemagne	EUR
DNK	Danemark	DKK
ESP	Espagne	EUR
EU	Union européenne (15 membres avant l'élargissement de 2004)	n.d.
FIN	Finlande	EUR
FRA	France	EUR
GBR	Royaume-Uni	GBP
GRC	Grèce	EUR
HUN	Hongrie	HUF
IRL	Irlande	EUR
ISL	Islande	ISK
ITA	Italie	EUR
JPN	Japon	JPY
KOR	République de Corée	KRW
LUX	Luxembourg	EUR
MEX	Mexique	MXN
NLD	Pays-Bas	EUR
NOR	Norvège	NOK
NZL	Nouvelle-Zélande	NZD
POL	Pologne	PLN
PRT	Portugal	EUR
SVK	République slovaque	SKK
SWE	Suède	SEK
TUR	Turquie	TRL
USA	États-Unis	USD

© OCDE 2010

Résumé

Les pays de l'OCDE ont été confrontés à une crise financière majeure, qui a conduit à une récession d'une profondeur inégalée depuis la Grande Dépression. Les gouvernements et les banques centrales ont rapidement pris des mesures sans précédent pour sauvegarder le système financier et ont lancé un large éventail d'autres initiatives qui, globalement, semblent avoir préparé le terrain à une reprise progressive.

À mesure que la reprise prend forme, il importe de se demander si les actions rapides engagées pour juguler la crise contribueront aussi à une croissance robuste à plus long terme. Le rapport de l'an dernier énonçait les principes qui devaient guider les politiques pour que celles-ci soutiennent la demande à court terme tout en assurant une croissance durable à long terme. Le premier chapitre du présent rapport (« Répondre à la crise ») passe en revue les mesures effectivement mises en œuvre dans les différents pays de l'OCDE. Trois principales conclusions se détachent :

- Les pays de l'OCDE ont évité jusqu'ici les principales erreurs commises lors de certaines des crises précédentes en matière de politique structurelle, comme l'imposition de strictes mesures protectionnistes ou des initiatives très dommageables concernant le marché du travail telles que les pré-retraites. D'autres mesures ont été prises qui contribueront à limiter les effets négatifs de la crise sur les niveaux de vie et le bien-être à long terme, notamment dans les domaines de la R-D, des infrastructures, de l'imposition des revenus du travail et des politiques actives du marché du travail.
- De sérieux risques pèsent néanmoins sur l'avenir. Le chômage étant vraisemblablement appelé à se maintenir à un niveau élevé pendant quelque temps, les pouvoirs publics seront poussés à maintenir ou à introduire des mesures du marché du travail qui, si elles se pérennisent, pourraient réduire durablement l'utilisation de main-d'œuvre. De même, suivant l'ampleur et la composition de l'ajustement des prélèvements obligatoires et des dépenses, l'assainissement fort nécessaire des finances publiques pourrait influer sur les niveaux de vie à long terme.
- L'urgence des réformes structurelles a en général été renforcée par la crise. Cela vaut en particulier pour la refonte de la réglementation financière. Des réformes sont aussi nécessaires dans d'autres domaines, comme les marchés du travail et les marchés de produits, où elles pourraient accélérer la reprise, contribuer à assainir les finances publiques tout en protégeant la croissance à long terme et, dans certains cas, faciliter la réduction des déséquilibres des balances courantes.

Dans le contexte d'un besoin accru de réforme requis dans le sillage de la crise, le bilan des réformes (chapitre 2) évalue les progrès accomplis par chaque pays au cours des cinq dernières années dans divers domaines de politique structurelle où l'action publique pourrait renforcer la croissance à long terme. Les notes par pays (chapitre 3) figurant dans

la présente édition soulignent également les mesures auxquelles il convient d'accorder la plus haute priorité au cours de la reprise. En dépit de l'ampleur et de la profondeur de la crise, les écarts de PIB par habitant n'ont pas été sensiblement modifiés, et peuvent s'expliquer dans une large mesure par des facteurs structurels qui sous-tendent les priorités de politique structurelle dans *Objectif croissance*. Les principales caractéristiques des réformes qui ressortent du bilan de la période 2005-2009 sont les suivants :

- Les pays de l'OCDE ont donné suite aux priorités énoncées dans *Objectif croissance* depuis 2005. Les deux tiers d'entre eux ont légiféré dans *au moins* un de leurs domaines prioritaires chaque année.
- Pour autant, les réformes s'opèrent généralement de façon progressive et non radicale, et la plupart d'entre elles n'ont pas été jugées suffisamment ambitieuses pour justifier le retrait de la priorité correspondante dans *Objectif croissance*. En outre, le rythme des réformes structurelles semble s'être ralenti récemment.
- Les pays les plus actifs en matière de réforme depuis 2005 sont très disparates du point de vue de la situation géographique, de la taille et des niveaux de revenu, mais sont en majorité de petites économies de l'OCDE.
- L'expérience des réformes passées, examinées dans ce chapitre, confirme que les réformes sont plus faciles à entreprendre lorsqu'elles procurent uniquement des bénéfices et n'entraînent guère de coûts dans le court terme, et plus difficiles à réaliser lorsqu'elles peuvent nuire aux intérêts de groupes particuliers, comme les investisseurs en place, les agriculteurs ou les travailleurs permanents.

La présente édition d'*Objectif croissance* comprend aussi des chapitres spéciaux consacrés à la mobilité sociale intergénérationnelle, à la réglementation prudentielle et à la concurrence dans le secteur bancaire, ainsi qu'à l'application de la méthodologie d'*Objectif croissance* à l'Afrique du Sud, au Brésil, à la Chine, à l'Inde et à l'Indonésie.

Le chapitre consacré à la mobilité sociale intergénérationnelle (« Une affaire de famille », chapitre 5) examine comment des réformes des politiques publiques peuvent lever les obstacles à la mobilité sociale et promouvoir ainsi l'égalité des chances entre les individus. Ces réformes peuvent à la fois améliorer l'équité et renforcer la croissance économique en facilitant une affectation optimale des ressources humaines. L'analyse de l'évolution récente de la mobilité sociale intergénérationnelle selon les pays et de ses liens avec les politiques publiques aboutit aux conclusions suivantes :

- Le milieu parental ou socio-économique influe sur les résultats des descendants en matière d'éducation, de revenu et de rémunération dans la quasi-totalité des pays pour lesquels on dispose de données, mais des différences considérables existent entre les pays. La mobilité salariale entre pères et fils est particulièrement faible aux États-Unis, en France, en Italie et au Royaume-Uni, mais relativement grande dans les pays nordiques, en Australie et au Canada.
- En outre, le gain de salaire substantiel que procure le fait de grandir dans une famille ayant un bon niveau d'instruction, ainsi que la perte associée au fait de grandir dans une famille moins instruite, varient entre les pays européens de l'OCDE. Ils sont particulièrement importants dans les pays d'Europe du Sud et au Royaume-Uni.
- L'influence de la situation socio-économique des parents sur la performance des élèves dans l'enseignement secondaire est particulièrement forte en Belgique, en France et aux

États-Unis, tandis qu'elle est plus faible dans certains pays nordiques, au Canada et en Corée.

- Les inégalités en matière d'études secondaires sont susceptibles de se traduire par des inégalités au niveau de l'enseignement supérieur, puis par des inégalités salariales.

Les politiques mises en œuvre dans le domaine éducatif, telles que la promotion de l'enseignement préscolaire, l'orientation plus tardive des élèves et les mesures qui influent sur la mixité sociale dans les établissements, semblent toutes contribuer dans une large mesure à expliquer les différences observées en termes de mobilité sociale intergénérationnelle entre pays. Les politiques redistributives et de soutien des revenus sont également associées à une plus grande mobilité sociale intergénérationnelle.

Le chapitre consacré à la réglementation prudentielle et à la concurrence dans le secteur bancaire (« Trouver le bon dosage », chapitre 6) étudie les arbitrages éventuels entre stabilité et concurrence dans le secteur financier. La récente crise financière a mis en lumière l'importance de la stabilité du secteur bancaire, tandis que les avantages potentiels de la concurrence sont clairement établis. Dans la formulation des propositions et initiatives actuelles visant à renforcer la réglementation prudentielle, il faut veiller non seulement à accroître la stabilité mais aussi à préserver les avantages solidement établis de la concurrence sur les marchés de capitaux. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Les relations entre les indicateurs de réglementation prudentielle et les mesures synthétiques de la concurrence dans le secteur bancaire n'indiquent généralement pas que la réglementation prudentielle ait des effets négatifs sur l'intensité de la concurrence. Il semble donc qu'il n'y ait pas d'arbitrage général entre les objectifs de stabilité et de concurrence dans le secteur financier.
- Certains volets de la réglementation prudentielle, tout particulièrement la puissance de l'autorité de contrôle bancaire, semblent même être allés de pair avec une concurrence plus intense dans le secteur bancaire, sans doute parce que la rigueur des contrôles a contribué à instaurer des règles équitables pour tous les concurrents.
- Seuls quelques aspects spécifiques de la réglementation, comme les barrières à l'entrée et les restrictions visant la propriété du capital, peuvent donner lieu à des mesures de renforcement de la réglementation prudentielle qui affaiblissent la concurrence.
- L'influence que peut avoir un aspect donné de la réglementation prudentielle sur la concurrence dans le secteur bancaire semble dépendre de la puissance du contrôle. Par exemple, l'existence d'autorités de contrôle puissantes semble atténuer les effets anticoncurrentiels des barrières à l'entrée et des restrictions en matière à la propriété du capital.

Le dernier chapitre (chapitre 7) applique le cadre d'analyse d'*Objectif croissance* à l'Afrique du Sud, au Brésil, à la Chine, à l'Inde et à l'Indonésie – collectivement désignés sous le nom de « BIICS » – chacune de ces économies étant la plus grande de sa région. Il s'agit essentiellement de déterminer comment assurer ou préserver des taux de croissance élevés leur permettant de rattraper à terme les niveaux de PIB par habitant atteints dans les pays de l'OCDE. L'analyse présentée conduit à penser qu'un certain nombre de domaines pourraient faire l'objet de réformes dans l'ensemble des BIICS :

- L'amélioration rapide de l'accès à l'enseignement a permis d'atteindre dans l'enseignement secondaire des résultats comparables à ceux des pays de l'OCDE pour les

jeunes cohortes (sauf dans le cas de l'Inde, où la situation est un peu moins favorable), ce qui laisse augurer une croissance soutenue de la productivité au cours des prochaines décennies. En revanche, la plupart des aspects de la réglementation des marchés de produits sont moins propices à la concurrence dans les BIICS que dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE.

- La persistance d'un secteur informel important dans la plupart des BIICS et la très faible utilisation de la main-d'œuvre en Afrique du Sud justifient une action sur différents fronts afin de faciliter l'emploi dans le secteur formel. Les mesures les plus importantes doivent viser à améliorer le capital humain et la flexibilité du marché du travail, à simplifier le système fiscal et à réduire la réglementation des marchés de produits lorsque celle-ci est trop pesante.
- Les droits de propriété et les institutions juridiques pourraient être renforcés dans les BIICS, notamment en Chine et en Indonésie. Par ailleurs, les mécanismes d'application de la loi pourraient être considérablement renforcés dans ces deux pays, de même qu'au Brésil et en Indonésie.
- Les marchés financiers sont en général beaucoup plus étroits dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE, d'où une faible intégration financière et un rôle plus limité de l'intermédiation financière dans l'affectation du capital. Des politiques destinées à élargir les marchés financiers, notamment par une meilleure réglementation, pourraient stimuler l'expansion des entreprises, la formation de capital et la productivité.

Il est plus difficile d'appliquer le cadre d'analyse d'*Objectif croissance* aux BIICS qu'aux pays de l'OCDE, car les indicateurs de politique publique et de performance économique sur lesquels il repose ne sont pas tous disponibles dans chacun de ces pays. De plus, compte tenu des différences importantes entre ces pays et certaines des économies de l'OCDE, l'incorporation des BIICS dans *Objectif croissance* accentue fortement l'hétérogénéité des pays couverts. Néanmoins, l'exercice illustre la flexibilité et la robustesse du cadre d'*Objectif croissance*, qui sera affiné avec l'intégration pleine et entière de nouveaux pays au fil des ans.

PARTIE I

Bilan des politiques structurelles dans les pays de l'OCDE

© OCDE 2010

PARTIE I

Chapitre 1

Répondre à la crise tout en préservant la croissance à long terme

Les pays de l'OCDE ont pris un large éventail de mesures pour répondre à la crise, notamment dans les domaines de l'investissement d'infrastructure, des impôts, du marché du travail, des réformes réglementaires et de la politique commerciale. Le présent chapitre évalue les effets escomptés de ces mesures sur les niveaux de revenu de long terme et examine les enjeux structurels à surmonter pour assurer une croissance forte et durable dans la période à venir. La principale conclusion est que les pays de l'OCDE n'ont pas fait jusqu'ici d'erreurs majeures – en particulier concernant les politiques commerciales et du marché du travail – mais certains risques demeurent. La crise a de manière générale renforcé la nécessité d'engager des réformes structurelles. Ces réformes pourraient aider à accélérer la reprise en cours, renforcer les finances publiques tout en préservant la croissance à long terme et, dans certains cas, contribuer à la résolution des déséquilibres mondiaux des balances courantes.

Les pays de l'OCDE ont été confrontés à une crise financière majeure, qui a conduit à une récession d'une profondeur inégalée depuis la grande dépression. Le PIB a reculé de quatre points de pourcentage en 2009, la production industrielle et le commerce mondial se sont fortement contractés avant de commencer à se redresser par rapport aux très bas niveaux du deuxième semestre de l'année et le chômage a dépassé 10 % dans nombre de pays de l'OCDE. Heureusement, les gouvernements et les banques centrales ont rapidement pris des mesures sans précédent pour sauvegarder le système financier et éviter ainsi une totale débâcle économique, semblable à celle des années 30. En outre, dans la plupart des pays, d'importants programmes de relance budgétaire ont été adoptés et le jeu des stabilisateurs automatiques a aussi apporté une contribution positive. Un large éventail d'autres mesures a été mis en œuvre qui, globalement, semble avoir préparé le terrain à une reprise progressive.

Si le pire a sans doute été évité, l'expérience passée des crises financières indique que les niveaux du PIB et du revenu ne retrouveront probablement pas de sitôt leur trajectoire prévue initialement. D'après des estimations récentes de l'OCDE, la perte permanente de PIB sera de l'ordre de trois points de pourcentage en moyenne dans les pays de la zone, en raison d'une hausse durable des *primes* de risque, qui augmentera le coût du capital, ainsi que d'un chômage structurel se maintenant à un niveau élevé (OCDE, 2009b). Une très grande hétérogénéité existe entre les pays, notamment en matière de chômage (voir encadré 1.1) et beaucoup d'incertitudes entourent les estimations, en particulier dans la mesure où la réponse à la crise a comporté un ensemble de mesures structurelles qui pourraient soit amplifier, soit atténuer les pertes de production attendues à long terme.

Encadré 1.1. **L'effet de la crise sur le potentiel de croissance à long terme**

D'après des analyses récentes de l'OCDE, même lorsque les économies auront fini par se redresser, la crise pourrait bien avoir réduit la production potentielle à moyen terme d'environ 3 % dans la zone de l'OCDE par rapport aux niveaux qui auraient prévalu autrement, la majeure partie de cette réduction intervenant dès 2010 (voir OCDE, 2009b). Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, de très importantes variations sont observées entre les pays pour ce qui est de l'incidence attendue de la crise sur la production potentielle, variations qui sont dues en partie aux différences dans l'ampleur du choc ainsi qu'aux politiques structurelles. La crise laissera les pays de l'OCDE plus pauvres qu'ils ne l'auraient été autrement, mais la *croissance* ne sera peut-être pas touchée par la crise sur le long terme. On s'attend néanmoins à ce que celle-ci ralentisse (pour tomber de 2-2¼ pour cent par an sur les sept années précédant la crise à 1¾ pour cent environ par an en moyenne à long terme) en raison de causes extérieures, notamment le ralentissement de la croissance de l'emploi potentiel dû au vieillissement démographique.

Encadré 1.1. **L'effet de la crise sur le potentiel de croissance à long terme** *(suite)*

Effets de long terme de la crise sur la production potentielle[1]

Pays	Effet lié à l'emploi	Effet lié au coût du capital	Effet total de la crise
Allemagne	–1.7	–2.2	–3.9
Australie	–0.5	–2.1	–2.6
Autriche	–0.9	–1.7	–2.6
Belgique	–1.8	–1.9	–3.7
Canada	–0.5	–1.9	–2.4
Danemark	–0.7	–2.0	–2.7
Espagne[2]	–8.4	–2.1	–10.6
États-Unis	–0.4	–2.0	–2.4
Finlande	–0.8	–1.9	–2.8
France	–0.9	–1.9	–2.8
Grèce	–1.0	–2.6	–3.6
Irlande[2]	–9.8	–2.0	–11.8
Italie	–1.9	–2.1	–4.1
Japon	–0.4	–1.7	–2.1
Nouvelle-Zélande	0.0	–2.4	–2.4
Pays-Bas	–1.8	–2.0	–3.7
Pologne	–2.0	–2.5	–4.5
Portugal	–1.2	–1.4	–2.7
Royaume-Uni	–1.1	–1.8	–2.9
Suède	–1.1	–1.9	–3.0
Moyenne simple	–1.8	–2.0	–3.9
Moyenne pondérée	–1.1	–2.0	–3.1

1. Les effets de la crise sur la production potentielle sont calculés sous deux angles différents (voir OCDE, 2009b pour plus de précisions) : *i)* une baisse de l'emploi potentiel résultant principalement d'une augmentation du chômage structurel en raison d'effets d'hystérèse ; *ii)* l'effet négatif d'une augmentation permanente du coût du capital sur le ratio de long terme capital sur travail et ainsi sur la productivité. Le calcul de l'impact d'un emploi potentiel plus faible sur la production potentielle inclut un effet « d'échelle » dans la mesure où les autres facteurs de production (capital) sont réduits dans une même proportion, de sorte qu'une baisse de x % de l'emploi potentiel réduit également le capital – et ainsi la production potentielle – de x %. Certains pays de l'OCDE ne figurent pas dans le tableau car il est impossible, dans leur cas, de procéder à une ventilation complète des éléments de la production potentielle, généralement parce qu'on ne dispose pas de données sur les services du capital.
2. Pour l'Espagne et l'Irlande, l'effet négatif de la crise sur l'emploi potentiel inclut une réduction importante de la population active résultant principalement d'un renversement des flux nets d'immigration.

Source : Estimations 2009 de l'OCDE.

Globalement, les deux tiers de la diminution de la production potentielle dans les pays de l'OCDE devraient être dus à une hausse permanente du coût du capital, le reste étant imputable à la détérioration de l'emploi potentiel. La forte contraction de l'investissement et l'augmentation du coût du capital – reflétant en partie un retour permanent à une plus grande aversion au risque que celle prévalant avant la forte expansion du crédit des années 2000 – ont conduit à une croissance faible ou négative des services du capital dans nombre de pays. Parmi les pays du G7, la croissance des services du capital sur la période 2009-10, par exemple, est d'environ 2-3 points de pourcentage par an inférieure à la moyenne du taux de croissance post-2000.

Encadré 1.1. **L'effet de la crise sur le potentiel de croissance à long terme** *(suite)*

Le chômage de longue durée et les effets d'hystérèse qui lui sont associés devraient diminuer l'emploi potentiel, notamment dans les pays européens où la réaction du chômage structurel à la dégradation de la situation économique est généralement plus importante que dans la plupart des autres régions de l'OCDE. Toutefois, la baisse attendue, sur la base des relations observées par le passé, est sujette à de très grandes incertitudes ; elle pourrait être surestimée, car nombre de pays ont mis en œuvre des réformes importantes des marchés du travail et des produits dans le passé récent, qui pourraient bien faire mentir les relations historiques, mais elle pourrait bien être aussi plus importante compte tenu de l'ampleur du choc. Pour l'Espagne et l'Irlande, un effet négatif supplémentaire sur l'emploi potentiel vient s'ajouter en raison d'une réduction de la population active résultant d'un renversement des flux nets d'immigration.

En outre, la productivité totale des facteurs (PTF) et le taux d'activité peuvent aussi avoir une incidence sur la production potentielle, même si celle-ci est en partie compensée par le fait que ces deux facteurs sont assujettis à des forces opposées durant les périodes de ralentissement de l'activité[*]. L'effet global de la crise est donc très incertain et l'incidence finale sur la production dépendra notamment des réponses apportées sur le front de la politique structurelle.

* Le chômage de longue durée peut conduire à la cessation de la recherche active d'un emploi sous l'effet du découragement ; inversement, la perte du revenu familial peut inciter des personnes jusque-là en dehors du marché du travail à rechercher un emploi. De même, la productivité peut augmenter au lendemain d'une récession comme suite à la fermeture des activités les moins efficaces, d'un redéploiement des ressources vers des utilisations plus productives ou de l'amélioration par les chômeurs de leur capital humain au moyen de l'éducation ou de la formation permanente. Elle peut aussi diminuer en raison d'une perte des compétences des chômeurs de longue durée ou d'une réduction des dépenses de R-D qui pourraient mettre fin prématurément à des recherches prometteuses ou entraîner une perte du capital humain spécifique à des projets.

Dans cette conjoncture sans précédent, qui a eu des répercussions différentes suivant les pays, il importe de souligner que les écarts préexistants du PIB par habitant n'ont guère changé et que les divergences restent très importantes. Par exemple, le PIB moyen par habitant pour la moitié inférieure des pays de l'OCDE est de 37 % inférieur à celui de la moitié supérieure (voir graphique 2.1 du chapitre 2). En outre, pour certains pays, les écarts sont beaucoup plus importants – environ 60 % pour les cinq pays de l'OCDE dont le revenu est le plus faible. Une grande partie de ces écarts de revenu peut s'expliquer par des facteurs liés à la politique structurelle, qui ont été analysés dans des études antérieures de l'OCDE et dans des éditions précédentes de cette étude comparative annuelle. Ces facteurs servent de base à la définition des priorités de la politique structurelle dans *Objectif croissance*. Ainsi, malgré la gravité de la crise, la plupart des priorités d'action définies précédemment dans le cadre de cet exercice reste tout à fait d'actualité. La pertinence des priorités structurelles face à d'importants chocs économiques négatifs sera examinée plus en avant à la fois dans l'encadré 1.2 du présent chapitre et dans l'introduction des notes par pays présentées dans le chapitre 3.

Néanmoins, la crise a profondément influé sur les réflexions engagées par les décideurs sur plusieurs aspects, dont deux sont particulièrement importants dans le contexte d'*Objectif croissance* : i) le rôle joué par la réglementation des marchés des capitaux, une question identifiée depuis longtemps comme devant être couverte dans le présent exercice, mais n'ayant pu être analysée en profondeur jusqu'ici en raison du

manque de données et d'analyses empiriques[1] ; et *ii*) la question de savoir si les effets des réformes structurelles prônées dans *Objectif croissance* – et, par conséquent, l'importance de ces réformes – peuvent varier dans le nouvel environnement économique créé par la crise.

À mesure que la reprise prend forme, les actions rapides engagées pour réagir à la crise devront être réévaluées pour savoir si elles contribueront aussi à une croissance durable à terme. Le rapport de l'an dernier énonçait les principes qui devaient guider les politiques pour que celles-ci soutiennent la demande à court terme tout en assurant dans le même temps une croissance durable à long terme. Le présent chapitre passe en revue les politiques effectivement mises en œuvre. Trois principales conclusions apparaissent :

- Les pays de l'OCDE ont jusqu'ici évité les principales erreurs commises lors de certaines des crises précédentes en matière de politique structurelle, notamment la réaction protectionniste des années 30 ou les politiques malthusiennes du marché du travail des années 70. Nombre des mesures engagées pour stimuler la R-D, doper les dépenses d'infrastructure, réduire la charge fiscale sur les bas revenus, développer et renforcer les politiques actives du marché du travail et encourager une croissance verte contribueront à contenir les conséquences dommageables à long terme de la crise sur les niveaux de vie et le bien-être.
- À terme, quelques risques demeurent, toutefois. Le chômage étant vraisemblablement appelé à se maintenir à un niveau élevé pendant quelque temps, les pouvoirs publics seront contraints de maintenir ou d'introduire des mesures du marché du travail qui, si elles se pérennisent, pourraient réduire de manière permanente l'utilisation de main-d'œuvre. De même, suivant l'ampleur et la composition de l'ajustement fiscal et des dépenses publiques, l'assainissement nécessaire des finances publiques pourrait influer sur les niveaux de revenu à long terme.
- L'urgence des réformes structurelles a en général été renforcée par la crise. Cela vaut en particulier pour la refonte de la réglementation financière, qui exigera un effort de coordination internationale. Mais des réformes sont aussi nécessaires dans d'autres domaines où elles pourraient accélérer la reprise, contribuer à consolider les dépenses publiques de façon à protéger la croissance à long terme et, dans certains cas, faciliter la réduction des déséquilibres des balances courantes. Ces réformes incluent notamment l'assouplissement des réglementations anticoncurrentielles sur les marchés de produits, le renforcement de l'efficacité des dépenses de santé et d'éducation, l'amélioration des incitations à la recherche d'un emploi et des compétences des chômeurs de longue durée, grâce à des politiques actives du marché du travail et à la réforme des systèmes de prestations sociales, et la réduction de l'accès à des régimes permettant *de facto* un départ en préretraite.

L'an dernier, des mesures ont été suggérées dans quatre grands domaines : investissements d'infrastructure, réformes fiscales, politiques actives du marché du travail et réformes réglementaires. Parmi les actions engagées depuis lors, seront examinées en premier lieu les priorités concernant la refonte de la réglementation des marchés des capitaux, qui a contribué à la crise financière. Les gouvernements ont aussi pris des mesures dans plusieurs autres domaines qui soit semblent avoir été inadaptées (par exemple, des obstacles au commerce), soit ont sans doute permis d'assurer la stabilité économique à court terme mais devront être démantelées à terme, à mesure que l'économie se redresse (par exemple, la prise de participations de l'État dans les banques). Ces politiques sont passées en revue dans la première moitié du chapitre[2]. La deuxième

moitié analyse l'incidence potentielle des politiques, l'enjeu que représente dans la période à venir le retour à la viabilité budgétaire, d'une manière qui ne compromette pas la croissance à long terme et les niveaux de vie, et dans quelle mesure les réformes structurelles pourraient faciliter à terme la correction des déséquilibres des balances des opérations courantes.

Les réponses structurelles à la crise qui favorisent la croissance

Mesures concernant les marchés des capitaux

Les systèmes financiers jouent un rôle important dans l'allocation efficace du capital, le contrôle des investissements, la diversification des risques, la mobilisation de l'épargne et la facilitation des transactions marchandes. Ils contribuent ainsi à une meilleure performance économique. Cependant, du fait de la complexité et de la sophistication croissantes des marchés de capitaux, il n'est pas facile d'identifier l'ensemble des réglementations concurrentielles le plus adapté. La crise financière récente a fait apparaître des déficiences majeures dans le fonctionnement des cadres de réglementation et de surveillance financières, dont certaines ont contribué à accroître l'endettement et la prise de risques, et ont en fin de compte contribué à la récession (OCDE, 2009b).

Des interventions d'urgence ont été nécessaires et appropriées pour endiguer la propagation des dommages systémiques durant la crise et contribuer à rétablir un fonctionnement normal des marchés des capitaux. Presque tous les pays de l'OCDE ont eu recours à une extension de l'assurance des dépôts, à des garanties de la dette bancaire et à des injections de capitaux (tableau 1.1). En valeur brute, ces interventions financières ont représenté plus de 50 % du PIB pour quatre pays (États-Unis, Irlande, Royaume-Uni et Suède) et plus de 10 % du PIB pour environ la moitié des pays de l'OCDE (OCDE, 2009b). Si certaines d'entre elles n'impliquent pas nécessairement des dépenses effectives et si leur valeur nette a été faible jusqu'ici, leurs coûts sur le long terme peuvent néanmoins être substantiels pour nombre de pays. Certains d'entre eux sont allés jusqu'à nationaliser de fait certaines activités bancaires, notamment les États-Unis, l'Irlande, l'Islande[3], les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Des initiatives visant à racheter et/ou à cantonner les actifs toxiques ont été prises ou annoncées par l'Allemagne, la Corée, les États-Unis, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suisse. Les actions qui ont été rapidement engagées pour répondre aux difficultés apparues sur les marchés des capitaux ont contribué à minimiser les coûts de la crise en termes de production perdue : une riposte plus tardive aurait pu se traduire par une dégradation plus marquée de la qualité des actifs et une récession encore plus profonde.

Pourtant, ces interventions ont aussi leurs inconvénients, l'implication directe de l'État sur les marchés des capitaux pouvant durablement nuire à la concurrence, fausser la tarification du risque et retarder les restructurations requises, pesant ainsi sur la croissance à long terme. Dans ces conditions, l'élaboration de stratégies de sortie et la clarification du cadre réglementaire à long terme sont indispensables, même si la mise en œuvre de certains éléments pourrait devoir attendre le retour de la solidité du secteur bancaire. En outre, la suppression de l'aide financière au secteur et la mise en œuvre de meilleures réglementations devraient se faire de façon concertée entre les pays de manière à assurer une sortie sans heurt et à minimiser les arbitrages réglementaires.

Si nombre de décisions doivent encore être prises, les contours du paysage réglementaire à venir apparaissent à mesure que diverses propositions de réforme des

Tableau 1.1. **Mesures concernant les marchés des capitaux**

Pays	Aide financière publique au secteur financier	Augmentation de la garantie des dépôts	Nationalisation des activités bancaires	Plan visant à racheter les actifs toxiques	Interdictions ou restrictions des ventes à découvert
Allemagne	X	X		X	X
Australie	X	X			X
Autriche	X	X			X
Belgique	X	X			X
Canada	X				X
Corée	X			X	
Danemark		X			X
Espagne	X	X			X
États-Unis	X	X	X	X	X
Finlande		X			X
France	X	Niveau déjà élevé			X
Grèce	X	X			
Hongrie	X	X			
Irlande	X	X	X	X	
Islande		X	X		X
Italie	X	X			X
Japon	X				X
Luxembourg	X	X			
Mexique					
Norvège	X	Niveau déjà élevé			X
Nouvelle-Zélande		X			
Pays-Bas	X	X	X		X
Pologne	X	X			
Portugal	X	X	X		X
République slovaque		X			
République tchèque					
Royaume-Uni	X	X	X		X
Suède	X	X			
Suisse	X	X		X	
Turquie	X				

Source : OCDE (2009), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 86 et OCDE (2009i).

réglementations prudentielles sont annoncées, pour renforcer la stabilité financière sans *a priori* freiner la concurrence, par les gouvernements nationaux, le Financial Stability Board (FSB), le FMI et la CE. Le consensus général qui se dégage de ces plans porte sur un large ensemble de principes à respecter pour s'assurer que les signes avant-coureurs de la crise récente ne réapparaissent. Ces principes sont les suivants (voir en particulier FSB, 2009 et OCDE 2009i, 2009n) :

- *Améliorer l'encadrement du capital au niveau mondial.* De nouvelles règles sont nécessaires pour accroître le montant et la qualité du capital qui doit irriguer l'ensemble du système financier, afin que les banques détenant les niveaux minimums de fonds propres requis soient plus viables en temps de crise et que la confiance dans l'ensemble du système soit préservée. Il s'agit notamment de réviser les règles de Bâle II relatives aux fonds propres, de façon à préciser, sur une base conjoncturelle, le type et le niveau de fonds propres que les institutions financières doivent maintenir, de façon à disposer d'une marge de manœuvre plus importante pour amortir les ralentissements de l'activité[4]. La détention de capital étant coûteuse, une certaine coordination entre les pays sera finalement nécessaire, du moins pour les entreprises actives au niveau international. À court terme,

toutefois, la mise en œuvre de nouvelles règles plus strictes pourrait devoir être différenciée entre les pays pour assurer une offre régulière de crédit.

- *Renforcer la liquidité au niveau mondial*. Une solide base de liquidités est tout aussi indispensable à la santé du système bancaire qu'une solide base de capital. La capacité de résistance des banques aux chocs de liquidité systémiques doit être sensiblement renforcée et la gestion de ce risque améliorée. Au niveau international, les nouveaux ratios minimums de liquidité établis par le Comité de Bâle pourraient être appliqués par les superviseurs aux banques internationales afin de s'assurer que ne réapparaissent pas des problèmes transfrontaliers de liquidité.
- *Réduire l'aléa moral engendré par des institutions systémiquement importantes*. Des mesures spéciales devraient être prises pour renforcer les obligations applicables aux entreprises qui augmentent les risques systémiques et qui sont en conséquence davantage concernées par le problème de l'aléa moral. Ces institutions doivent être tenues d'internaliser l'incidence d'un comportement de prise de risque, comme les inadéquations dans le temps des échéances, sur la stabilité globale du système financier, au moyen de l'imposition d'obligations supplémentaires, comme des exigences de liquidités et de fonds propres plus lourdes et des primes d'assurance des dépôts plus élevées. Exiger de ces institutions qu'elles présentent des plans expliquant comment leurs structures financières complexes résisteront à une défaillance et concevoir des procédures transparentes pour un démantèlement ordonné des institutions financières systématiquement importantes ne gérant pas de dépôts, atténuerait aussi les risques systémiques. Bien que difficile à mettre en œuvre, une limitation directe de la taille des entreprises pourrait aussi être utilisée.
- *Développer la surveillance du système financier*. Toutes les activités systémiquement importantes devraient être assujetties à un contrôle et une surveillance appropriés, et concertées entre les entreprises actives au niveau international. Les initiatives visant à élargir le périmètre de la réglementation doivent être appliquées de manière efficace et cohérente dans l'ensemble des principales juridictions. La coopération internationale est aussi utile sur des questions comme le partage des coûts dans la résolution des faillites bancaires internationales et le règlement des différends.
- *Consolider les marchés des produits dérivés*. Il convient de s'employer à réduire les risques systémiques sur le marché de gré à gré des produits dérivés, notamment en renforçant les normes de fonds propres de façon à tenir compte des risques propres à ce marché, en échangeant les informations et en coordonnant les efforts de consolidation des règles juridiques et de normalisation pour progresser vers la compensation centralisée des contrats et la collatéralisation.
- *Renforcer les normes comptables*. Les conseils de normalisation de la comptabilité financière au niveau international et aux États-Unis (IASB et FASB) étudient des approches qui permettraient d'améliorer et de simplifier les normes applicables à la comptabilité des instruments financiers, au provisionnement et à la reconnaissance des dévalorisations ainsi qu'aux opérations hors bilan. Ces normes ne sont pas encore harmonisées mais doivent être convenues sur une base plus simple et plus comparable en utilisant un large éventail d'informations sur le crédit, de façon à tenir compte des pertes dans les portefeuilles de prêts à un stade plus précoce tout en atténuant le caractère proconjoncturel des pertes. Cela faciliterait aussi le développement de règles comparables en matière de fonds propres dans les grandes juridictions.

- *Améliorer les pratiques de compensation*. Des mesures devraient être prises pour assurer que les sociétés financières structurent leur système de compensation de façon à ne pas encourager une prise de risque excessive, notamment en veillant à une gouvernance efficace de la compensation et à des calendriers de remboursement compatibles avec l'horizon temporel des risques. Les principes qui ont été publiés à cet égard par le FSB proposent de telles directives.

D'autres formes d'intervention publique sur les marchés des capitaux, comme les interdictions ou les restrictions sur les ventes à découvert, ont aussi été engagées dans environ la moitié des pays de l'OCDE. Ces mesures sont toujours en place, mais doivent peu à peu être démantelées afin de permettre aux mécanismes de prix de fonctionner efficacement et de reprendre leur rôle normal dans la promotion d'une allocation efficiente du capital. Des aides au financement, comme des garanties générales de crédit pour les petites et moyennes entreprises, ont aussi été introduites dans une majorité de pays de l'OCDE. Dès qu'ils seront sortis de la crise, les pays devront réévaluer ces mesures spécialisées, en commençant au moins par les grandes entreprises qui bénéficient le plus initialement de l'amélioration des conditions de crédit. Si ces interventions ont sans doute été justifiées durant la crise compte tenu des graves contraintes de crédit qui sont apparues, elles devront être revues à mesure que les conditions de crédit se normalisent et être supprimées à moins qu'elles ne visent à remédier à des dysfonctionnements du marché non traités jusque là.

Mesures concernant les infrastructures

Dans le rapport *Objectif croissance* de l'an dernier, il était recommandé d'introduire des projets d'infrastructure à même d'être mis en branle rapidement pour répondre à la crise et, plus généralement, d'améliorer la qualité des équipements existants, dans des domaines propres à améliorer la croissance ou le bien-être, comme l'éducation, la santé et les investissements « verts ». Les dépenses publiques au titre des investissements dans les actifs fixes, dont une grande partie est réalisée par les administrations locales, peuvent soutenir dans une très large mesure la croissance économique à long terme. D'après des analyses récentes, les multiplicateurs budgétaires à court terme de l'investissement sont importants, sans doute supérieurs à 1 et probablement supérieurs à ceux de la majeure partie des autres formes d'incitation budgétaire (OCDE, 2009a).

L'incidence sur la croissance à long terme est plus incertaine et dépend de l'opportunité des investissements, qui est tributaire à son tour du volume des infrastructures déjà en place et de la qualité du cadre réglementaire. Par le passé, l'efficacité des investissements dans l'infrastructure a beaucoup varié. Par exemple, pour les pays qui avaient des réseaux de télécommunication et des réseaux énergétiques relativement peu développés dans les périodes antérieures, l'impact sur l'efficacité dans ces domaines a été élevé. Mais les infrastructures disponibles dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE sont relativement importantes à l'heure actuelle, ce qui signifie que les chances d'obtenir un impact aussi prononcé que celui observé par le passé sont sans doute bien moindres (voir *Objectif croissance* 2009). La réalisation systématique d'analyses coûts-avantages pour choisir les projets contribue, même si elle prend du temps, à dégager des rendements décents et à réduire le risque de gaspillages. En outre, les pays mettant en œuvre des politiques visant à favoriser un environnement concurrentiel, notamment en laissant une plus grande indépendance aux organismes de réglementation et en assurant

la transparence du processus décisionnel, paraissent réaliser des investissements d'infrastructure plus efficaces.

Presque tous les pays ont accru leurs investissements d'infrastructure. À titre indicatif, les investissements publics dans le pays de l'OCDE type se sont accrus de près de ⅓ pour cent du PIB par rapport à leur moyenne récente (tableau 1.2)[5]. Ces chiffres incluent les investissements d'infrastructure et les autres investissements publics entrant dans le cadre des programmes de relance ainsi que les investissements introduits en dehors de ces programmes. Quelques pays ont toutefois été contraints de *réduire* sensiblement leurs investissements d'infrastructure en raison de la gravité de la crise et du manque de marge de manœuvre budgétaire qui en résulte.

Les pays de l'OCDE ont engagé plusieurs types de mesures concernant les infrastructures (tableau 1.3) :

- Des mesures d'infrastructure de transport ont été mises en œuvre par presque tous les pays. Les projets en question concernent notamment les liaisons ferroviaires à grande vitesse, les aéroports, les ports, les cours d'eau ainsi que des efforts majeurs

Tableau 1.2. **Investissements publics en pourcentage du PIB**

Pays	Investissements publics en pourcentage du PIB (%)					Écart par rapport à la moyenne de 2000-07 (points de pourcentage)			
	2000-07	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Allemagne	1.5	1.5	1.7	1.9	1.6	0.0	0.2	0.4	0.0
Australie	2.4	2.7	2.9	3.3	3.4	0.4	0.5	1.0	1.1
Autriche	1.2	1.1	1.2	1.2	1.2	–0.1	0.0	0.0	0.0
Belgique	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	0.0	0.1	0.1	0.2
Canada	2.5	3.3	3.9	4.0	3.9	0.7	1.3	1.5	1.4
Corée	5.3	5.0	5.7	5.7	5.8	–0.3	0.4	0.4	0.5
Danemark	1.8	1.8	2.2	2.4	2.3	0.0	0.4	0.6	0.5
Espagne	3.5	3.8	4.3	4.1	3.8	0.3	0.8	0.6	0.3
États-Unis	3.2	3.4	3.6	3.6	3.6	0.3	0.5	0.5	0.4
Finlande	2.6	2.6	2.8	2.7	2.8	–0.1	0.2	0.1	0.2
France	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	0.1	0.1	0.2	0.2
Grèce	3.3	2.9	2.8	3.0	3.1	–0.4	–0.5	–0.3	–0.2
Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Irlande	3.9	5.4	5.2	4.7	4.7	1.5	1.3	0.8	0.8
Islande	3.9	4.4	3.4	2.1	1.8	0.6	–0.5	–1.7	–2.1
Italie	3.0	3.0	3.3	3.0	3.0	0.0	0.3	0.1	0.0
Japon	5.4	4.0	4.4	4.0	3.7	–1.4	–1.0	–1.4	–1.7
Luxembourg	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	2.8	3.1	3.5	3.7	3.7	0.2	0.7	0.9	0.9
Nouvelle-Zélande	4.5	4.7	5.5	6.3	6.4	0.2	0.9	1.7	1.9
Pays-Bas	3.3	3.5	3.8	3.9	3.7	0.1	0.5	0.6	0.4
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Portugal	3.1	2.2	3.0	2.6	2.6	–1.0	–0.2	–0.5	–0.6
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	4.4	5.0	5.4	5.5	5.4	0.6	1.1	1.1	1.0
Royaume-Uni	1.5	2.5	3.1	3.2	3.1	1.0	1.6	1.7	1.6
Suède	2.7	3.1	3.5	3.6	3.6	0.3	0.8	0.9	0.8
Suisse	2.3	1.9	2.1	2.1	2.0	–0.5	–0.3	–0.3	–0.3
Turquie	3.7	3.9	4.0	3.5	3.1	0.1	0.3	–0.2	–0.6
OCDE	**3.1**	**3.2**	**3.4**	**3.4**	**3.3**	**0.1**	**0.4**	**0.3**	**0.3**

Source : OCDE, *Base de données des Perspectives économiques, n° 86.*

Tableau 1.3. **Mesures concernant les infrastructures**

Pays	Transports	Télécoms	Énergie	Eau	Santé	Éducation	Défense	Investisement écologique[1]
Allemagne	X	X			X	X		X
Australie	X	X			X	X		X
Autriche	X	X				X		
Belgique	X					X		X
Canada	X	X		X	X	X		X
Corée	X		X	X	X	X	X	X
Danemark	X							X
Espagne	X	X	X	X		X	X	X
États-Unis	X	X	X	X	X			X
Finlande	X	X	X			X		X
France	X	X	X	X	X	X	X	X
Grèce	X		X					
Hongrie								
Irlande	---------- Réduction générale ----------							
Islande	---------- Réduction générale ----------							
Italie	X	X						X
Japon	X	X	X	X	X	X	X	X
Luxembourg	X	X						
Mexique	X							
Norvège	X					X		X
Nouvelle-Zélande	X		X			X		
Pays-Bas	X				X	X		X
Pologne	X	X	X	X				X
Portugal		X	X			X		X
République slovaque	X	X	X					
République tchèque	X							X
Royaume-Uni	X	X				X		X
Suède	X					X		X
Suisse	X							X
Turquie			X	X				

1. Cette colonne indique si les investissements publics annoncés dans un ou plusieurs des sept secteurs sont destinés à contribuer à la croissance verte.

Source : OCDE (2009a), OCDE (2009m), OCDE (2009j), Réponses au questionnaire de la Commission européenne.

d'amélioration des infrastructures routières (par exemple, Australie, Canada, Espagne, États-Unis, Mexique, République slovaque, République tchèque et Suisse) ou de la qualité des services de transport public (par exemple, Italie). La plupart des pays ont eu recours à des investissements publics directs, bien que diverses autres approches aient été adoptées, notamment les partenariats public-privé et divers types d'incitations réglementaires.

- Plus de la moitié d'entre eux ont investi dans l'infrastructure des télécommunications, notamment l'amélioration de l'accès aux services à large bande et d'autres types d'infrastructures TIC qui présentent d'importantes synergies pour la R-D et l'innovation (en particulier, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, États-Unis, Finlande, France, Japon, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni).
- Un nombre moins important mais néanmoins substantiel a investi dans les services publics, notamment l'eau et l'énergie, parmi lesquels le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal et la République slovaque.

Outre l'infrastructure de réseau, près des deux tiers des pays de l'OCDE ont accru les dépenses d'investissement consacrées à l'éducation et la santé, conformément aux recommandations formulées dans le rapport *Objectif croissance* de l'an dernier. Ces investissements permettent de renforcer le capital humain, avec d'importants effets positifs sur la croissance à long terme. Par ailleurs, les investissements dans l'infrastructure et les technologies « vertes » peuvent aussi avoir des effets positifs sur le bien-être (voir section « mesures d'imposition de dépenses destinées à encourager la croissance verte ») et compléter les mesures fiscales qui sont examinées ci-après.

Mesures fiscales

Les rentrées fiscales se sont contractées dans nombre de pays, avec des baisses représentant plus d'un point de pourcentage du PIB en valeur corrigée des fluctuations conjoncturelles, en raison notamment des effets de mesures fiscales spécifiques et d'autres facteurs indépendants comme la disparition du dynamisme exceptionnel des recettes durant la période qui a précédé la crise (tableau 1.4)[6]. Une grande hétérogénéité est observée, toutefois. Selon les estimations, des baisses des recettes fiscales corrigées des fluctuations conjoncturelles de plus de 2½ % du PIB potentiel devraient être enregistrées pour 2008-11 au Canada, aux États-Unis, en France, en Irlande, en Islande, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque et en Suède, alors qu'en Corée, en Hongrie, en Italie, au Japon et au Portugal, les recettes fiscales devraient être de 2½ pour cent plus élevées en pourcentage du PIB potentiel, bien que ces derniers pays n'aient pas tous nécessairement modifié leurs politiques fiscales. Le jeu des stabilisateurs budgétaires automatiques a conduit à des baisses encore plus marquées des recettes fiscales effectives (non corrigées des fluctuations conjoncturelles) et a aussi soutenu l'activité économique, notamment dans les pays à forte fiscalité.

Dans le rapport *Objectif croissance* de l'an dernier, il était recommandé de privilégier la réduction de la charge que l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux faisaient peser sur les travailleurs à faible revenu, afin à la fois de favoriser les dépenses à court terme – ce groupe cible ayant plus de chances de dépenser que d'économiser les revenus nets supplémentaires – et de diminuer le coût de la main-d'œuvre, notamment pour protéger les niveaux d'emploi. L'imposition des revenus du travail peut avoir, suivant son ampleur, des effets substantiels sur l'offre et la demande de main-d'œuvre, notamment à long terme. D'après les conclusions de la Réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, menée en 2006, une réduction permanente d'un point de pourcentage de la charge fiscale moyenne pesant sur le travail augmenterait le taux d'emploi d'environ 0.4 point de pourcentage dans le pays type à long terme[7].

Parmi les mesures fiscales prises dans la douzaine de pays de l'OCDE qui ont largement utilisé les baisses d'impôts, figurent des réductions de la charge fiscale pesant sur les salariés à faible revenu (tableau 1.5). Peuvent notamment être citées les mesures ciblées, comme la réduction des taux marginaux inférieurs d'imposition sur le revenu, l'augmentation des niveaux d'exonération et la diminution des cotisations sociales. À condition qu'elles soient adéquatement financées, et par conséquent soutenables, ces mesures devraient contribuer à doper l'emploi à court et à long termes. Les pays qui ont réduit leurs impôts mais sans adopter de telles mesures sont notamment l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas et la Turquie.

Outre le niveau des impôts, les modifications de la structure fiscale d'un pays peuvent aussi influer sur l'efficacité et la croissance économique à long terme. D'après des travaux

Tableau 1.4. **Recettes fiscales totales en pourcentage du PIB, corrigées des fluctuations conjoncturelles**[1]

Pays	Recettes fiscales totales en pourcentage du PIB (%)					Écart par rapport à 2000-07 (points de pourcentage)			
	2000-07	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Allemagne	40.5	40.1	40.5	39.6	39.4	–0.4	0.0	–1.0	–1.1
Australie	30.8	30.2	28.5	28.1	28.4	–0.5	–2.3	–2.7	–2.3
Autriche	44.6	44.1	43.3	43.4	43.1	–0.5	–1.4	–1.2	–1.5
Belgique	45.6	45.3	44.6	44.6	44.9	–0.3	–1.1	–1.0	–0.7
Canada	33.4	31.5	30.9	30.7	30.8	–1.9	–2.4	–2.7	–2.6
Corée	24.4	26.6	25.4	25.2	25.3	2.2	1.0	0.7	0.9
Danemark	49.6	48.4	48.1	47.5	48.0	–1.3	–1.5	–2.1	–1.6
Espagne	35.4	33.7	33.1	35.6	35.9	–1.7	–2.3	0.3	0.5
États-Unis	27.1	25.8	23.4	24.3	25.2	–1.3	–3.6	–2.8	–1.9
Finlande	43.9	42.6	42.5	42.4	41.9	–1.3	–1.5	–1.6	–2.0
France	44.6	44.0	41.7	41.5	41.5	–0.7	–2.9	–3.1	–3.1
Grèce	34.1	34.6	33.2	34.4	34.4	0.5	–0.9	0.3	0.3
Hongrie	38.0	40.0	41.1	40.9	40.2	2.0	3.1	2.8	2.2
Irlande	31.2	30.1	27.6	28.8	29.2	–1.1	–3.6	–2.4	–2.0
Islande	38.1	36.5	31.7	34.8	36.9	–1.6	–6.4	–3.3	–1.2
Italie	41.1	42.5	42.6	42.8	42.5	1.4	1.5	1.7	1.3
Japon	27.6	28.6	28.0	27.9	28.1	1.0	0.4	0.2	0.4
Luxembourg	38.2	35.7	36.2	35.2	34.5	–2.5	–2.0	–3.1	–3.7
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	46.1	44.7	42.9	43.8	45.0	–1.4	–3.1	–2.2	–1.0
Nouvelle-Zélande	35.2	35.9	33.3	32.4	32.4	0.7	–1.9	–2.7	–2.8
Pays-Bas	38.4	38.9	37.2	38.5	38.7	0.5	–1.1	0.2	0.3
Pologne	33.0	34.2	31.9	30.7	30.0	1.2	–1.1	–2.3	–3.0
Portugal	35.6	37.5	36.5	36.7	36.6	1.9	1.0	1.1	1.1
République slovaque	31.8	29.2	29.0	28.3	28.2	–2.5	–2.8	–3.5	–3.6
République tchèque	35.7	35.8	35.4	35.6	35.8	0.1	–0.3	–0.1	0.1
Royaume-Uni	36.7	36.7	34.9	36.0	36.6	0.0	–1.8	–0.7	–0.1
Suède	49.4	47.5	47.3	45.6	45.4	–1.9	–2.1	–3.8	–4.1
Suisse	29.1	28.5	27.9	27.9	27.7	–0.7	–1.2	–1.2	–1.4
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
OCDE	**37.1**	**36.8**	**35.7**	**35.8**	**35.9**	**–0.4**	**–1.4**	**–1.3**	**–1.2**

1. Dans les recettes fiscales totales entrent les impôts directs, les impôts indirects et les cotisations sociales.
Source : OCDE, *Base de données des Perspectives économiques, n° 86.*

récents menés à l'OCDE, les impôts sur les sociétés et sur le travail ont sans doute plus d'effets négatifs sur l'efficacité économique que les impôts sur la consommation et la propriété immobilière (Johansson *et al.*, 2008). Ainsi, les mesures prises en réponse à la crise peuvent aussi avoir des effets à plus long terme sur la croissance en rationalisant la structure fiscale.

Presque tous les pays ont pris au moins quelques mesures concernant la fiscalité des entreprises, généralement pour la réduire, sauf dans le cas de l'Italie, qui l'a augmenté. Les baisses de l'impôt sur les sociétés ont sans doute eu peu d'impact immédiat, compte tenu du niveau généralement faible des bénéfices de la plupart des sociétés. Mais cet impact devrait se faire sentir sur la croissance à long terme.

Environ la moitié des pays de l'OCDE ont réduit leurs impôts à la consommation dans le contexte de la crise, mais cette modification de la structure fiscale, si elle est annoncée comme permanente, pourrait avoir un effet de relance relativement limité à court terme et pourrait ne pas être très favorable à la croissance à long terme dans la mesure où elle

Tableau 1.5. **Mesures concernant l'impôt et la R-D**

Pays	Mesures concernant l'impôt sur le revenu	Réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux pour les nouveaux travailleurs ou en place	Mesures budgétaires pour les bas salaires	Impôt sur les entreprises	Diminution des impôts à la consommation	Mesures temporaires concernant les impôts à la consommation	Modification du taux général de la TVA	Mesures concernant les impôts à la consommation sur des biens spécifiques	Impôt sur la propriété immobilière	Mesures concernant l'impôt écologique	Crédit d'impôt en faveur de la R-D	Subventions directes en faveur de la R-D privée	Autres dépenses publiques au titre de la R-D
Allemagne	Réduction du taux marginal le plus faible	X	X	X	X	Oui	Non	Oui		X			
Australie			X	X									
Autriche	Réduction des taux marginaux		X	X	X	Non	Non	Oui				X	X
Belgique		X	X	X	X	Oui	Non	Oui		X	X		
Canada	Réduction du taux marginal le plus faible	X	X	X	X	Non	Oui	Non		X		X	
Corée	Réduction des taux marginaux		X	X	X	Non	Non	Oui	Réduction	X	X		
Danemark	Réduction des taux marginaux		X		Élargissement de la base de la TVA	Non	Oui	Non		X			
Espagne	Crédit d'impôt	X	X	X	Augmentation annoncée				Réduction	X	X		X
États-Unis			X	X	X				Augmentation	X	X	X	X
Finlande	Réduction des taux marginaux	X	X	X	X	Non	Non	Oui				X	X
France			X	X	X	Non	Non	Oui		X	X	X	
Grèce	Augmentation des taux marginaux les plus élevés		X	X	X	Oui	Non	Oui				X	
Hongrie	Élargissement de la fourchette inférieure et baisse du taux	X	X	X	Augmentation	Non	Oui	Oui	Nouvelle taxe				
Irlande	Élargissement des fourchettes d'imposition		Augmentation générale des impôts	X	Augmentation	Non	Oui	Oui			X		

Tableau 1.5. **Mesures concernant l'impôt et la R-D** *(suite)*

Pays	Mesures concernant l'impôt sur le revenu	Réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux pour les nouveaux travailleurs ou en place	Mesures budgétaires pour les bas salaires	Impôt sur les entreprises	Diminution des impôts à la consommation	Mesures temporaires concernant les impôts à la consommation	Modification du taux général de la TVA	Mesures concernant les impôts à la consommation sur des biens spécifiques	Impôt sur la propriété immobilière	Mesures concernant l'impôt écologique	Crédit d'impôt en faveur de la R-D	Subventions directes en faveur de la R-D privée	Autres dépenses publiques au titre de la R-D
Islande	Mesure attendue		Aug. perm. taux d'imposition sur le revenu		Augmentation	Non	Non	Oui					
Italie				Augmentation	X	Oui	Non	Oui	Réduction	X	X		
Japon		X		X						X	X	X	X
Luxembourg	Indexation des tranches d'imposition			X	X	Oui	Non	Oui				X	
Mexique		X			X	Oui	Non	Oui					
Norvège				X							X	X	
Nouvelle-Zélande	Réduction des taux marginaux	X	X								Suppression		
Pays-Bas				X	X	Non	Non	Oui		X	X		
Pologne	Réduction des taux marginaux	X		X	Augmentation	Non	Non	Oui			X		
Portugal		X	X	X					Réduction	X	X	X	
République slovaque	Allègement		X	X							X	X	
République tchèque		X	X	X						X			X
Royaume-Uni	Augmentation		X	X	X	Oui	Oui	Oui		X			
Suède	Crédit d'impôt, allègement	X	X	X	X	Non		Non		X		X	X
Suisse	Réduction des taux marginaux			X	X	Non	Oui	Non					
Turquie		X				Oui	Non	Oui					

Source : OCDE (2009a), OCDE (2009j), OCDE (2009k), Réponses au questionnaire de la Commission européenne.

implique une augmentation de la part d'autres impôts ayant des effets de distorsion plus importants (des réductions permanentes des impôts à la consommation ont été annoncées dans les cas de l'Autriche, la Corée, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, et des réductions temporaires, qui pourraient entraîner une consommation anticipée et ainsi être plus rentables, en Allemagne, Belgique, Grèce, Italie, au Luxembourg, Mexique et Royaume-Uni). En outre, environ la moitié des pays qui ont réduit leurs taux de TVA ont ciblé des ensembles spécifiques de biens ou services, une approche qui pourrait être à l'origine de distorsions dans le système fiscal, surtout si elle est due essentiellement à l'action de persuasion de groupes d'intérêts particuliers.

Seulement six pays ont apporté un changement à leur fiscalité sur la propriété, la Corée, l'Italie et le Portugal réduisant leurs taxes immobilières, et l'Espagne éliminant son impôt sur la richesse (depuis 2008). La Hongrie a introduit une nouvelle taxe immobilière nationale et les États-Unis autoriseront le rétablissement des droits d'héritage après 2010 (avec une exonération de 1 million de dollars). Si la fragilité persistante du secteur du logement donne à penser qu'il est trop tôt pour envisager d'augmenter les impôts sur la propriété pour compenser les réductions des impôts sur le revenu et la consommation, ce pourrait néanmoins être une option que les pays devraient vivement envisager pour revenir à une politique budgétaire viable.

Mesures destinées à stimuler l'innovation

Face à la crise, les trois quarts des pays de l'OCDE ont pris des mesures concernant l'aide fiscale à la R-D (voir tableau 1.5), laquelle, si elle complète des conditions cadres saines (et une infrastructure TIC de haute qualité, déjà mentionnée) peut contribuer à stimuler l'innovation et à améliorer la croissance économique à long terme (voir *Objectif croissance* 2006 et OCDE, 2009c). Des mesures réglementaires ont aussi été prises pour soutenir la R-D et l'innovation par la Corée, les États-Unis et le Japon (voir tableau 1.9). À court terme, l'impact sur la croissance de ces mesures est peu important, mais en stimulant la demande à court terme de chercheurs et en assurant la continuité des projets, elles peuvent réduire la perte de capital humain qui pourrait intervenir autrement.

Les pays sont également assez partagés entre ceux qui ont accru les crédits d'impôt à la R-D et ceux qui ont fourni des subventions directes supplémentaires en faveur de la R-D privée, certains mettant en œuvre les deux types de mesures (États-Unis, France, Japon, Norvège, Portugal et République slovaque). Un petit nombre de pays a aussi accru les financements directs en faveur de la R-D. Cependant, certains types d'aide à la R-D publique ont aussi, semble-t-il, eu un effet d'éviction sur la R-D privée, réduisant sans doute le rendement marginal de l'aide publique. Il importe donc que les mesures mises en œuvre soient soigneusement conçues de façon à assurer les incitations appropriées et à accroître les investissements d'innovation qui ont une forte rentabilité sociale (Jaumotte et Pain, 2005).

Mesures d'imposition et de dépenses destinées à encourager la croissance verte

Nombre des mesures prises par les pays pour faire face à la crise ont visé à encourager la croissance verte, notamment dans les domaines de l'infrastructure et de la fiscalité. La croissance verte est présentée comme un nouveau paradigme pour assurer, à la fois, une forte croissance économique et la transition vers une économie propre, en accordant une attention particulière à la diminution des émissions de carbone. En 2009, les ministres des

pays de l'OCDE ont adopté une Déclaration sur la croissance verte, afin d'encourager l'évolution vers une croissance durable économe en carbone (OCDE, 2009d).

S'agissant des équipements, divers efforts ont été faits pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que pour rénover les systèmes de transport. Les deux tiers des pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont réalisé des investissements destinés à contribuer à la croissance verte (voir tableau 1.3). Si la majorité de ces projets a concerné les transports, comme le réseau ferroviaire à grande vitesse et les systèmes de transit public, les projets de promotion des énergies renouvelables ont aussi fait l'objet d'un rang élevé de priorité. Certains gouvernements ont consacré une part importante des financements destinés à la relance à ces efforts (notamment l'Australie, la Corée et le Japon) et ont cherché à stimuler, au moyen d'incitations fiscales, le développement d'une nouvelle gamme d'emplois liés à la production propre. Cependant, sauf si elles sont utilisées en complément de politiques plus efficaces par rapport aux coûts – impliquant généralement la tarification des externalités environnementales et étroitement ciblées (c'est-à-dire les subventions à la R-D écologique) – les dépenses publiques au titre des investissements verts et les subventions pour la réduction des émissions pourraient se révéler relativement coûteuses à long terme.

Les initiatives fiscales relevant de la politique écologique ont complété les mesures d'investissement. Des efforts ont été entrepris dans la moitié des pays de l'OCDE (Allemagne, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) pour encourager la consommation d'énergies propres et le développement de technologies propres au moyen de la politique fiscale (tableau 1.5). Dans ce type d'initiatives figurent les subventions fiscales au titre de la R-D environnementale ainsi que les taxes sur la pollution et la consommation d'énergie, qui pourraient contribuer à réaliser les objectifs existants et futurs de réduction des émissions à moindre coût.

Certaines des mesures prises ont des résultats environnementaux incertains, notamment les systèmes de primes à la casse, qui facilitent la mise au rebut des véhicules les moins efficaces, mais encouragent aussi une plus grande consommation matérielle, une plus grande utilisation des véhicules et, en fin de compte, une augmentation des émissions. Certains dispositifs d'aide à l'industrie ont cherché à avoir des effets plus neutres sur le plan de l'environnement en liant l'aide à la mise au point de véhicules moins polluants. Ces dispositifs devraient être soigneusement évalués, toutefois, car ce sont souvent des instruments moins onéreux pour réaliser les mêmes objectifs environnementaux. Plus généralement, une stratégie de croissance verte efficace par rapport aux coûts devrait essentiellement fixer le prix des émissions polluantes et utiliser d'autres instruments comme les politiques d'aide à la R-D, les réglementations et les normes ou les dépenses d'infrastructure pour remédier à d'autres dysfonctionnements spécifiques du marché. En ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques, la coordination entre les pays diminuerait aussi beaucoup le coût global de la réalisation des objectifs d'environnement (OCDE, 2009e). À l'avenir, notamment dans le prolongement de la Conférence tenue en 2009 à Copenhague par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une plus large utilisation des taxes environnementales et d'autres instruments de marché, comme les systèmes de plafonnement et d'échange avec permis mis aux enchères, pourraient aussi contribuer à

l'assainissement budgétaire et améliorer l'efficacité globale du régime fiscal (dans une perspective large, y compris les considérations environnementales).

Mesures concernant le marché du travail

Politiques actives du marché du travail

Les politiques actives du marché du travail peuvent contribuer à atténuer les effets négatifs de la crise sur l'emploi à court terme et à réduire l'hystérèse qui peut résulter d'un ralentissement prolongé de l'activité. Les programmes actifs du marché du travail (PAMT) peuvent aider les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences, ce qui, à son tour, facilitera la transition vers l'emploi. Si les évaluations font apparaître que ces politiques ont une rentabilité très variable, voire négative dans certains cas (voir OCDE, 2006), leurs retombées positives peuvent être plus importantes dans la situation présente où la durée attendue des périodes de chômage est plus longue. Par exemple, ceci est sans doute observé avec les programmes de formation, à un moment où, dans le sillage d'une profonde récession, la nécessité pour les travailleurs de changer de secteur d'activité et d'améliorer leurs qualifications se fait souvent plus grande et où le coût d'opportunité de la formation diminue[8]. Il a été constaté que les programmes de formation obligatoires facilitaient l'accès à de nouveaux emplois. Il importe aussi d'accroître les dépenses au titre des PAMT lorsque le chômage s'aggrave, afin d'éviter les réductions inefficientes des dépenses par chômeur qui ont généralement été observées dans les précédentes périodes de ralentissement de l'activité. S'agissant de la répartition de ces dépenses, il faut privilégier les politiques pouvant contribuer à réduire le chômage de longue durée dans le contexte actuel, notamment celles visant à augmenter les ressources consacrées non seulement aux programmes de formation, mais aussi à l'aide à la recherche d'emplois, ainsi que le ciblage des mesures actives du marché du travail sur les groupes particuliers de travailleurs courant le plus de risques de se retirer du marché de l'emploi ou ayant des difficultés à entrer dans la population active ou à y revenir, comme les jeunes ou les seniors (OCDE, 2009f).

Les ressources consacrées à l'amélioration des politiques actives du marché du travail et l'introduction de nouvelles mesures de ce type durant la crise ont varié considérablement suivant les pays. Plusieurs d'entre eux ont accru spectaculairement leurs dépenses, notamment la Corée, l'Espagne, le Japon, le Mexique, la Pologne et le Royaume-Uni, bien qu'à partir d'un niveau de départ relativement bas (globalement 0.6 % environ du PIB en moyenne). Ces pays ont tous augmenté leurs dépenses à ce titre de plus d'un quart, les dépenses de l'Espagne atteignant plus de 1 % du PIB. D'un point de vue plus qualitatif, plus des deux tiers des pays ont réalisé des ajustements dans leurs programmes d'aide à la recherche d'emploi, seulement trois des pays restant renforçant leurs obligations d'activation pour aider les chômeurs à trouver un emploi (tableau 1.6).

Un rang élevé de priorité a été accordé aux programmes de formation pour les chômeurs. Presque tous les pays de l'OCDE ont fait des efforts pour développer et/ou renforcer la formation, malgré l'inquiétude suscitée par le risque qu'une montée en puissance très rapide de ces programmes pour faire face à la forte augmentation des besoins ne nuise à leur efficacité. Certaines de leurs caractéristiques doivent être examinées, car très peu d'entre eux, par exemple, semblent être obligatoires, ce qui affaiblit leur effet positif potentiel sur le retour à l'emploi par la voie d'incitations de recherche d'emploi. En outre, certains types de formations dispensées dans le cadre des

Tableau 1.6. **Mesures prises dans le domaine des politiques actives du marché du travail**

Pays	Obligation d'activation pour aider les chômeurs à trouver un emploi	Aide à la recherche d'emploi et d'abondement pour les chômeurs	Programme de formation pour aider les chômeurs à trouver un travail	Formation pour les travailleurs en place	Systèmes d'apprentissage	Mesures de réduction du temps de travail
Allemagne		X	X	X		X
Australie	X	X	X	X	X	
Autriche		X	X	X	X	X
Belgique		X	X			X
Canada		X	X	X	X	X
Corée	X	X	X			X
Danemark	X		X		X	X
Espagne	X	X	X	X		X
États-Unis		X	X	X		X
Finlande	X	X	X	X	X	X
France		X	X	X	X	X
Grèce		X	X	X		
Hongrie						X
Irlande	X	X	X		X	X
Islande		X	X	X		X
Italie	X	X	X			X
Japon		X	X			X
Luxembourg						X
Mexique		X	X			X
Norvège		X	X			X
Nouvelle-Zélande	X	X	X	X		X
Pays-Bas		X	X	X	X	X
Pologne	X	X	X	X		X
Portugal	X	X	X	X	X	X
République slovaque				X		X
République tchèque	X					X
Royaume-Uni	X	X	X	X	X	
Suède		X	X	X		
Suisse						X
Turquie	X		X			X

Source : OCDE (2009f), OCDE (2009k).

politiques actives du marché du travail sont offerts également aux travailleurs existants (pourvus d'un emploi), l'efficacité de cette pratique n'ayant pas été clairement démontrée et devant être soigneusement évaluée.

Nombre de pays ont aussi mis au point des mesures spéciales pour les jeunes et d'autres individus en marge de la population active. Ces mesures peuvent être utiles pour faciliter l'entrée de ces groupes vulnérables dans la population active ainsi que la transition du chômage à l'emploi (OCDE, 2009f). Il s'agit notamment de programmes de formation, d'aides spéciales à l'emploi, d'offres d'apprentissage et de subventions à l'emploi. Plus des trois quarts des pays ont mis en œuvre un type ou l'autre de programmes consacrés aux jeunes et la plupart des autres ont ciblé d'autres groupes vulnérables, comme les travailleurs faiblement qualifiés, les travailleurs temporaires et les petites entreprises.

Programmes de réduction du temps de travail

Une importante majorité de pays de l'OCDE a répondu à la crise récente en introduisant de nouveaux programmes de réduction du temps de travail ou en élargissant les programmes de ce type déjà en place, lesquels doivent permettre de réduire les coûts de main-d'œuvre des entreprises connaissant des difficultés temporaires, de protéger les revenus des travailleurs et de préserver les emplois viables à long terme (tableau 1.6). Il s'agit soit d'élargir la couverture aux travailleurs ou aux entreprises qui ne répondaient pas auparavant aux conditions requises (par exemple, Allemagne, Belgique, France, Italie, Japon, Portugal), soit d'accroître la rémunération des travailleurs concernés (par exemple, Belgique, Corée, France, Portugal et Turquie), et/ou d'allonger la durée maximale des prestations/subventions (par exemple, Allemagne, Autriche, Canada, Finlande, France, Luxembourg, Portugal, Suisse, Turquie). Les dispositifs de réduction du temps de travail ont en général de bonnes propriétés de résilience car ils tendent à limiter les effets d'hystérèse (voir encadré 1.2). Ils doivent donc être préférés à des réglementations strictes pour soutenir le marché de l'emploi en période de ralentissement de courte durée, car ils permettent de revenir plus rapidement au potentiel et devraient avoir moins d'effets pervers sur le chômage structurel, notamment en limitant les pertes de capital humain spécifique à l'entreprise. Cependant, ces dispositifs pourraient aussi retarder la reprise économique en faisant obstacle au redéploiement des ressources vers des activités nouvelles et plus productives. Il ne devrait s'agir que de mesures temporaires que les travailleurs et les entreprises devraient être incités à abandonner à mesure que l'activité se redresse, car autrement cela pourrait se traduire par une réduction permanente de l'utilisation de main-d'œuvre.

Encadré 1.2. **Comment les politiques structurelles influent-elles sur la réaction des économies aux chocs macroéconomiques?**

Nombre de priorités d'action identifiées dans *Objectif croissance* influent non seulement sur les niveaux de vie matériels à long terme mais aussi sur la façon dont les économies réagissent à divers chocs macroéconomiques. Les paramètres de la politique structurelle influent vraisemblablement sur la résilience de l'économie, c'est-à-dire sur son aptitude à limiter les pertes de production à la suite de chocs. La résilience tient à la fois à l'ampleur du choc et à la persistance ultérieure de son impact. Étant donné que les paramètres de la politique structurelle peuvent avoir des effets conflictuels sur ces deux aspects de la résilience, leur incidence globale est ambiguë *a priori*. Par exemple, une protection stricte de l'emploi peut réduire les licenciements et, en conséquence, atténuer l'incidence à court terme de chocs négatifs, mais en empêchant le processus d'ajustement des salaires et de l'emploi, elle peut peser sur la demande de main-d'œuvre et retarder le retour de l'emploi et de la production à leur niveau initial (Blanchard et Summers, 1986). De même, des indemnités de chômage élevées et de longue durée, et les autres programmes de transferts sociaux peuvent soutenir la demande globale à court terme de même que l'économie, tout en réduisant, dans le même temps, l'intensité de la recherche d'emploi (Machin et Manning, 1999) ainsi que la volonté d'accepter les offres d'emploi. Au niveau plus général, certains éléments théoriques récents amènent à penser que les réactions de la production à certains chocs sont d'autant moins marquées mais plus persistantes que les paramètres de la politique structurelle sont rigides (Cacciatore et Fiori, 2009). Cela vaut particulièrement pour les politiques et les institutions qui augmentent la viscosité des salaires ou des prix (par exemple, une législation de protection de l'emploi stricte, une large couverture des conventions collectives négociées entre les syndicats et les entreprises et une réglementation restrictive des marchés des produits), car ces caractéristiques

Encadré 1.2. **Comment les politiques structurelles influent-elles sur la réaction des économies aux chocs macroéconomiques?** *(suite)*

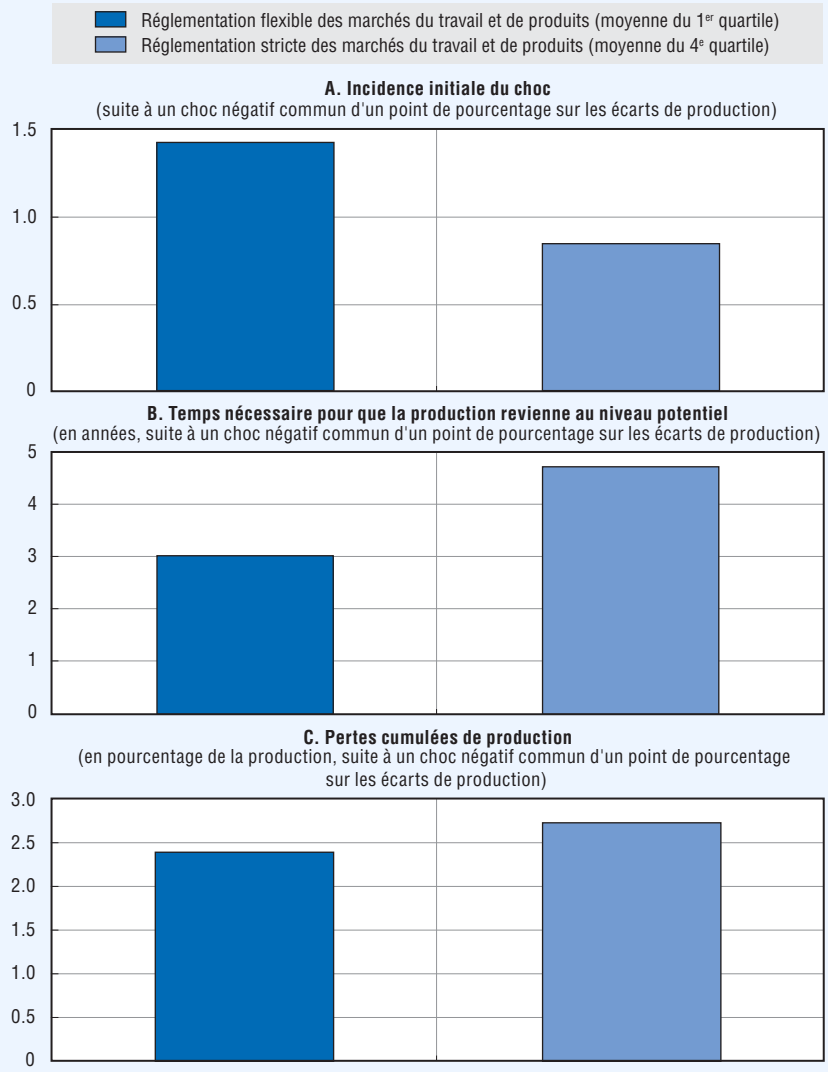
devraient se traduire par des réactions moins intenses mais de plus longue durée des banques centrales aux chocs (Duval et Vogel, 2008)*. En temps normal, à condition qu'elle ne soit pas favorisée en nuisant à la stabilité du système financier, la concurrence sur les marchés des capitaux peut aussi déterminer de façon importante la résilience de l'économie aux chocs, notamment en influant sur la vigueur des mécanismes de transmission de la politique monétaire. Par exemple, il est observé que les pays où les marchés des capitaux sont les plus libéralisés sont ceux où les effets de patrimoine liés aux actifs immobiliers et financiers sont les plus importants (Catte *et al.*, 2004), ce qui facilite le rôle de stabilisation macroéconomique des banques centrales. Compte tenu du caractère particulier de la crise récente, ces mécanismes de transmission sur les marchés des capitaux n'ont pas fonctionné comme ils l'avaient fait par le passé. Leur existence souligne néanmoins la nécessité d'une réglementation des marchés de valeurs mobilières, indispensable au maintien d'un équilibre délicat entre la stabilité et la concurrence (voir chapitre 6).

Les données empiriques de l'OCDE corroborent l'existence d'effets conflictuels des paramètres de la politique structurelle sur la résilience, mais amènent à penser que l'incidence nette de politiques plus rigides pourrait être négative (Duval et Vogel, 2007). À titre d'illustration, certains des résultats empiriques récents sont utilisés ici pour évaluer l'incidence globale des réglementations des marchés du travail et des produits (mesurée par un indice synthétique de la réglementation des marchés de produits, de la législation de protection de l'emploi, du niveau et de la durée des indemnités de chômage et du système de négociation des salaires) sur deux mesures différentes de la résilience, à savoir le temps nécessaire pour que la production revienne à son potentiel et la perte cumulée de production à la suite d'un choc commun qui réduit le PIB de 1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cette analyse ne tient pas compte des effets possibles des chocs sur le niveau de la production potentielle elle-même. Comme indiqué dans le graphique ci-après, l'incidence initiale d'un tel choc est environ deux fois plus importante en moyenne, d'après les estimations, dans un groupe de pays ayant des marchés du travail et des produits relativement flexibles (Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) que dans un groupe de pays où les réglementations sont plus strictes (Autriche, France, Pays-Bas, Portugal). Malgré tout, la perte de production cumulée semble être légèrement moins importante dans les pays moins réglementés car, dans ces pays, il faut plus d'un an et demi de moins pour que la production revienne à son potentiel, par rapport aux pays plus réglementés. Dans la conjoncture actuelle, cela implique, toutes choses égales par ailleurs, que des paramètres institutionnels relativement strictes ont sans doute atténué l'incidence initiale de la crise dans la plupart des pays européens continentaux, mais pourraient maintenant y retarder la reprise économique et, éventuellement, conduire à des pertes de production cumulées plus importantes au niveau global que celles observées dans les pays anglophones et nordiques plus flexibles. Un tel schéma a été observé, par exemple, au lendemain du ralentissement économique mondial de l'activité de 2000-01. Il faut toutefois noter que les effets des politiques structurelles sur la résilience, qui sont examinés ici, sont d'ampleur relativement faible par rapport à leur incidence sur les niveaux de revenu à long terme.

* Cependant, tous les paramètres n'impliquent pas nécessairement un arbitrage entre atténuer les chocs ou réduire la persistance de leur impact. Par exemple, les dispositifs de réduction du temps de travail mis en œuvre ou renforcés par nombre de pays de l'OCDE en réaction à la crise récente pourraient amortir l'incidence initiale aux chocs, mais, contrairement à la législation de protection de l'emploi, pourraient avoir une incidence négative limitée sur l'ajustement ultérieur des salaires, permettant ainsi un retour plus rapide au potentiel.

Encadré 1.2. **Comment les politiques structurelles influent-elles sur la réaction des économies aux chocs macroéconomiques?** *(suite)*

Les effets de la politique structurelle sur la résilience aux chocs macroéconomiques



Source : Estimations de l'OCDE fondées sur Duval *et al.* (2007).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811348381807

Deux séries de travaux empiriques amènent à penser que les paramètres de la politique structurelle peuvent en fait déterminer l'ampleur de l'effet persistant qu'ont les chocs macroéconomiques temporaires négatifs sur le chômage. Premièrement, il a été observé que les chômeurs de longue durée ont une incidence moindre sur les salaires du secteur marchand que les chômeurs de courte durée, ce qui implique que l'augmentation de la prévalence du chômage de longue durée pourrait accroître les taux de chômage non accélérateurs d'inflation (NAIRU) (Llaudes, 2005). Deuxièmement, des travaux récents de l'OCDE mettent en évidence des différences importantes entre les pays dans la réaction du chômage de longue durée aux chocs affectant le chômage global, une réglementation stricte des marchés des produits et des taux d'indemnisation du chômage élevés et de longue durée amplifiant la réaction, alors que les dépenses publiques au titre des mesures actives du marché du travail l'atténuent (OCDE, 2009m).

Mesures d'aide au marché du travail

La moitié des gouvernements des pays de l'OCDE a pris des mesures concernant l'indemnisation du chômage dans le contexte de la crise (tableau 1.7). Environ la moitié de ces mesures a consisté à assouplir les critères d'admissibilité, afin d'accroître le pourcentage de la population d'âge actif couvert par l'assurance-chômage. Si, conjuguées à la mise en œuvre d'obligations de recherche d'emploi, elles réduisent le risque de pauvreté parmi certains travailleurs ayant perdu leur emploi, elles contribuent aussi au maintien d'un lien avec le marché du travail. En outre, certains pays ont accru de façon permanente la durée d'indemnisation (Espagne, France) et/ou les taux de remplacement (Belgique, Grèce, Pologne et Turquie). Ces mesures peuvent réduire l'épargne de précaution et par conséquent contribuer à soutenir la demande globale, mais elles risquent de nuire à la performance à long terme du marché du travail, surtout lorsque la durée et/ou le niveau des prestations étaient déjà assez élevés (Belgique), car elles réduisent les incitations à la recherche d'emploi, sauf si elles sont accompagnées de politiques dynamiques d'activation (OCDE, 2006). Les mesures récentes – mais aussi les aides excessives apportées avant la crise – doivent donc être réévaluées à mesure que l'activité se redresse, afin d'éviter que les niveaux d'emploi de longue durée n'augmentent. Les mesures temporaires prises par

Tableau 1.7. **Mesures concernant le marché du travail**

Pays	Conditions d'admissibilité aux indemnités de chômage	Modification de la durée d'indemnisation du chômage	Modification du taux de remplacement
Allemagne			
Australie	Assouplissement temporaire		
Autriche			
Belgique			Augmentation permanente
Canada	Ajustées en fonction du chômage	Ajustées en fonction du chômage	Augmentation temporaire
Corée			
Danemark			
Espagne	Assouplissement temporaire	Augmentation	
États-Unis	Assouplissement temporaire	Augmentation temporaire	Augmentation temporaire
Finlande	Assouplissement permanent		Augmentation temporaire
France	Assouplissement permanent	Proportionelle à la période d'affiliation	
Grèce			Augmentation permanente
Hongrie			
Irlande			
Islande			
Italie			
Japon	Assouplissement permanent	Augmentation temporaire	
Luxembourg			
Mexique			
Norvège	Assouplissement permanent	Augmentation temporaire	
Nouvelle-Zélande	Assouplissement temporaire		
Pays-Bas			
Pologne		Réduction permanente	Augmentation permanente
Portugal	Assouplissement temporaire	Augmentation temporaire	
République slovaque			
République tchèque			
Royaume-Uni			
Suède	Assouplissement temporaire		
Suisse			
Turquie			Augmentation permanente

Source : OCDE (2009k).

d'autres pays (Canada, États-Unis, Japon et Portugal) ont été plus compatibles avec l'objectif de maintien de la performance du marché du travail à long terme. La crise a aussi confirmé que les réformes de la protection de l'emploi qui encouragent le travail atypique par le biais de contrats temporaires, au lieu de faire face aux problèmes de la protection accordée aux travailleurs sous contrats permanents, non seulement accentuent la segmentation et l'insécurité, mais peuvent aussi conduire à des situations de pauvreté car les travailleurs temporaires ne sont souvent pas couverts par l'assurance-chômage.

Face à l'aggravation du chômage, les pays peuvent aussi être tentés d'offrir des possibilités de retraite anticipée aux seniors perdant leur emploi et d'assouplir les critères applicables aux prestations d'invalidité ou de maladie longue durée pour ceux qui perdent leur emploi et ont des problèmes de santé. Ces politiques ont déjà été appliquées sans succès par le passé – notamment dans les années 70 et les années 80 – nuisant à l'expansion et à l'offre de main-d'œuvre pour toute une génération, sans créer les possibilités d'emploi pour les jeunes qui étaient envisagées (Duval, 2003 ; OCDE, 2006). Heureusement, les programmes de ce type n'ont pas été développés jusqu'ici dans la réponse apportée aujourd'hui à la crise par les pays de l'OCDE, mais il faudra veiller à ce que les départs en préretraite n'augmentent pas *de facto*, *via* un assouplissement des critères d'admissibilité à d'autres programmes de transferts sociaux (par exemple, des programmes d'invalidité ou d'indemnisation du chômage). En outre, même sans changement de politique, des sorties précoces de la population active dommageables peuvent intervenir malgré tout, car des dispositifs de préretraite sont toujours en place dans nombre de pays.

Mesures réglementaires et mesures de soutien à l'industrie

Durant un choc conjoncturel particulièrement important, un « soutien temporaire » à certains secteurs pourrait contribuer à retarder ou à empêcher des mises au rebut irréversibles et les coûts qui leur sont associés dans des entreprises et des industries par ailleurs viables. Il importe cependant que ces mesures soient temporaires, qu'elles ne retardent pas la restructuration nécessaire du secteur et qu'elles ne nuisent pas durablement à la concurrence. Autrement, elles peuvent réduire l'incitation à l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché, pesant ainsi sur la croissance de la productivité et empêchant le redéploiement des ressources dans l'ensemble de l'économie. Les aides à des secteurs nationaux particuliers peuvent représenter une forme de protectionnisme commercial dans la mesure où elles donnent aux entreprises nationales des avantages particuliers par rapport aux entreprises étrangères concurrentes (voir, par exemple, OCDE, 2009g).

Les aides directes et indirectes à des secteurs particuliers – dont certaines étaient déjà en place avant la crise – sont fréquentes, un tiers des pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni et Suède) offrant un soutien financier d'une forme ou d'une autre au secteur de la construction automobile et nombre de pays intervenant activement pour empêcher les fermetures d'usines au moyen de faillites gérées et de fusions approuvées par l'État (voir tableau 1.8). Au sein de l'Union européenne, le montant de l'aide budgétaire aux entreprises a été considérable, représentant ¼ de pour cent du PIB dans l'État membre moyen durant la première moitié de 2009 et bénéficiant aux secteurs de la construction et du tourisme (CE, 2009a). Ce soutien a sans doute évité à certains secteurs d'être frappés de plein fouet par la crise et les directives de l'OCDE en matière d'investissement, de même que les règles de l'UE et de

Tableau 1.8. **Mesures de commerce international et de soutien à l'industrie**

Pays	Obstacles et contingents tarifaires	Restrictions non tarifaires[1]	Mesures *antidumping*	Mesures concernant les achats	Subventions à la construction automobile (ou aux secteurs apparentés)	Subventions à d'autres secteurs et remboursements des taxes à l'exportation
Allemagne					X	
Australie					X	
Autriche						
Belgique						
Canada	X	X	X		X	
Corée	X				X	
Danemark						
Espagne					X	
États-Unis	X		X	X	X	X
Finlande						
France					X	
Grèce						
Hongrie						
Irlande						
Islande						
Italie					X	
Japon		X				
Luxembourg						
Mexique	X	X				
Norvège						
Nouvelle-Zélande						
Pays-Bas						
Pologne						
Portugal					X	X
République slovaque						X
République tchèque						
Royaume-Uni					X	
Suède					X	
Suisse						X
Turquie	X	X	X			
Union européene	X		X			X

1. Les exemples de mesures incluent les quotas à l'importation ; les obligations de licence ; les mesures de sauvegarde ; les interdictions à l'importation.

Source : Gamberoni et Newfarmer (2009), OCDE (2009h) et OMC (2009).

l'OMC, prévoient des mesures d'urgence en réponse à une crise. Cependant, si ces mesures ne sont pas retirées suffisamment rapidement, elles pourraient avoir des effets de distorsion durables sur la dynamique des entreprises (entrées et sorties) et la concurrence, compromettre sensiblement les changements structurels nécessaires (comme dans l'industrie automobile, voir OCDE, 2009l) et réduire le niveau de la productivité à long terme (OCDE, 2003 ; *Objectif croissance 2007*).

Jusqu'ici, les autorités n'ont pas cédé aux pressions exercées en faveur de l'adoption de mesures protectionnistes plus directes durant la crise et les pays de l'OCDE ont généralement respecté les engagements pris à l'OMC en faveur de l'ouverture des marchés. En outre, plusieurs mesures ont été prises pour faciliter le commerce et l'investissement suite à des engagements spécifiques des pays au sein du G20 (OCDE-CNUCED-OMC, 2009). Néanmoins, une augmentation de 28 % des mesures *antidumping* a été observée depuis 2008, après une longue période de repli graduel de 2001 à 2007 (OMC, 2009) ainsi

qu'une progression notable du recours aux mesures de sauvegarde depuis la fin de 2008 (CE, 2009b). Seuls quelques gouvernements des pays de l'OCDE ont imposé de nouveaux obstacles tarifaires : la Turquie, pour le fer et certains produits céréaliers et fruits ; la Corée, pour le pétrole brut ; et le Canada, qui a établi un contingent tarifaire pour les substances protéiques du blé (voir tableau 1.8). Des surtaxes de rétorsion ont aussi été instituées par l'Union européenne, la Turquie et les États-Unis, en réponse à des cas d'*antidumping* ou en tant que mesures de sauvegarde. Outre l'Union européenne (qui a décidé de reconduire les droits de douane sur les importations de chaussures en provenance de la Chine et du Viêtnam), trois pays de l'OCDE (Canada, États-Unis et Turquie) ont initié des procédures *antidumping*. Les États-Unis ont initialement imposé des obstacles non tarifaires sous la forme d'obligations d'achat dans le cadre de leurs programmes de relance (« Buy American »), mais ces dispositions ont été assouplies par la suite. Toutefois, c'est dans les domaines où les règles de l'OMC sont soit peu contraignantes soit inexistantes que les mesures entrainant des distorsions dans les échanges peuvent devenir plus fréquentes. En particulier, certaines administrations locales des pays de l'OCDE ont aussi imposé des obligations d'achat, qui constituent une discrimination à l'encontre des produits non achetés localement. Néanmoins, les actions restrictives en dehors de la zone de l'OCDE ont été plus fréquentes, environ la moitié d'entre elles concernant des pays en développement appliquant de nouveaux droits à l'importation (Gamberoni et Newfarmer, 2009). Toute montée en puissance des mesures commerciales restrictives, qui sont restées limitées jusqu'ici, pourrait avoir des conséquences graves sur la croissance compte tenu de la fragilité de la reprise économique (voir encadré 1.3). Elle pourrait également avoir des effets plus durables si ces mesures commerciales nuisent aux efforts plus larges de libéralisation du commerce, comme les négociations de Doha, dont l'issue est depuis longtemps retardée[9].

Plus généralement, une réglementation trop stricte des marchés des produits a des effets négatifs directs à la fois sur la performance économique à court et à long termes, en freinant la concurrence et en faisant obstacle au redéploiement des ressources (Conway *et al.*, 2006). Dans le contexte de la crise, les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises et aux technologies novatrices en particulier (par exemple, des restrictions sur les réseaux qui empêchent l'accès aux services à large bande) pourraient diminuer la production à court terme et également ralentir le rattrapage des taux de productivité à long terme.

Dans leur réponse à la crise, environ une douzaine de pays de l'OCDE ont pris diverses mesures pour réduire la réglementation anticoncurrentielle des marchés de produits (Australie, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque et Suède) (tableau 1.9). Parmi ces mesures, figurent la réduction des obstacles à l'entrée grâce à la simplification des procédures de création d'entreprises, l'accélération des formalités administratives ainsi que l'adaptation des procédures de faillite pour faciliter une restructuration rapide. Ces initiatives devraient permettre à de nouvelles entreprises d'entrer plus facilement dans les secteurs existants, d'améliorer la concurrence, de stimuler l'innovation dans de nouveaux produits et de renforcer la croissance de la productivité, toutes choses égales par ailleurs. Pour avoir des effets positifs durables sur les revenus, ces mesures devront être maintenues sur le long terme.

Encadré 1.3. **Les effets possibles des mesures de restriction des échanges commerciaux**

Les autorités des pays de l'OCDE ont jusqu'ici largement résisté aux pressions protectionnistes. Bien que plusieurs pays du G20 aient eu recours à des mesures *antidumping*, des mesures de sauvegarde et des droits compensateurs, ceux-ci ont touché moins de 0.5 % des importations totales de marchandises des pays en question (Bown, 2009). En outre, il ressort de certaines données empiriques existantes que les hausses des droits de douane (nation la plus favorisée) intervenues au niveau international suite à de forts ralentissements de l'activité économique ont généralement été moindres depuis le milieu des années 90 (Foletti *et al*., 2009).

Cependant, plusieurs facteurs pouvant accentuer les pressions protectionnistes incitent à une grande vigilance (Evenett, 2009) : les ressources prévues dans les programmes de relance budgétaire n'ont pas encore été toutes dépensées et certains de leurs effets de distorsion pourraient apparaître graduellement ; la tentation du protectionnisme pourrait s'accroître à mesure que le chômage continue de s'aggraver ; compte tenu de la marge de manœuvre limitée des politiques monétaires et budgétaires, les autorités pourraient être tentées de recourir à des politiques commerciales et industrielles en cas d'un nouvel affaiblissement de l'activité économique ; une augmentation significative de recours à des mesures faussant les échanges par un seul grand pays ou une seule grande zone pourrait avoir un effet domino. Par exemple, la Commission européenne estime que d'octobre 2008 à octobre 2009, 223 mesures de restriction des échanges ont été signalées comme planifiées ou mises en œuvre, avec une forte augmentation du nombre d'introductions d'instruments de défense des échanges qui peuvent être utilisés de manière non compatible avec les règles de l'OMC pour protéger les industries intérieures (CE, 2009b). Une mesure de gravité des coûts commerciaux implicites, établie par Jacks *et al.* (2009) donne à penser que les frictions commerciales, y compris les contraintes de crédit, se sont sans doute amplifiées beaucoup plus que ne le suggèrent les indicateurs des mesures explicites.

Quelle pourrait être l'incidence sur le commerce international et la croissance économique d'un scénario du pire ? Durant la Grande dépression, le commerce mondial a été divisé par trois et, d'après les estimations, 25 à 50 % de cet effondrement peuvent être attribués aux mesures protectionnistes (Foletti *et al*., 2009). L'application de ces chiffres aux équations de croissance récentes de l'OCDE (OCDE, 2003 ; Boulhol *et al*., 2008) amène à penser qu'un effondrement du commerce semblable à celui enregistré durant la Grande dépression pourrait réduire à long terme les niveaux du PIB par tête de 3 à 6 %. Cette estimation est toutefois entourée d'importantes incertitudes et les mécanismes amplificateurs pourraient impliquer une réduction encore plus grande des niveaux du PIB par tête à long terme si un recul aussi important du commerce intervenait.

Des réglementations des marchés des produits plus restrictives et un renforcement des autres obstacles commerciaux aux frontières nuiraient aussi aux niveaux de vie. À titre d'exemple, des travaux antérieurs de l'OCDE peuvent être utilisés pour évaluer l'incidence potentielle d'un retour des indicateurs de la réglementation des marchés de produits à leur niveau de 2003. Sur la base des estimations de Nicoletti *et al.* (2003) et Boulhol *et al.* (2008), un tel scénario pourrait conduire à un repli du commerce international des biens d'environ 20 %, ce qui pourrait, à son tour, diminuer le PIB par tête d'environ 2 % à long terme. Cette incidence peut paraître très importante, mais ces chiffres ne tiennent pas compte des effets de modifications possibles des échanges entre pays de l'OCDE et pays non OCDE, d'une réduction du commerce de services, de restrictions à l'IDE ou d'une augmentation des obstacles tarifaires.

Tableau 1.9. **Mesures positives concernant la réglementation des marchés de produits**

Pays	Assouplissement des obstacles à l'entrée et promotion des petites entreprises et de l'entrepreneuriat	Réformes réglementaires à l'appui de la R-D et de l'innovation
Allemagne		
Australie	X	
Autriche		
Belgique	X	
Canada		
Corée		X
Danemark		
Espagne	X	
États-Unis		X
Finlande		
France		
Grèce		
Hongrie	X	
Irlande		
Islande		
Italie	X	
Japon	X	X
Luxembourg	X	
Mexique	X	
Norvège		
Nouvelle-Zélande		
Pays-Bas	X	
Pologne	X	
Portugal		
République slovaque	X	
République tchèque	X	
Royaume-Uni		
Suède	X	
Suisse		
Turquie		

Source : OCDE (2009m), Réponses au questionnaire de la Commission européenne.

Une croissance durable après la crise

Certaines des mesures de politique structurelle décrites jusqu'ici ont permis aux économies de l'OCDE d'éviter le pire, en soutenant l'activité à court terme sans compromettre sensiblement la croissance à long terme, voire, dans certains cas, en la renforçant. De ce fait, elles ont généralement été compatibles avec les recommandations figurant dans le rapport *Objectif croissance* de l'an dernier. Cependant, comme il a été vu, d'autres mesures ayant des répercussions négatives à long terme ont aussi été introduites.

L'action qui sera engagée à l'avenir sur le front de la politique structurelle sera motivée non seulement par la volonté d'augmenter les revenus à long terme, mais aussi par la nécessité de rétablir la viabilité des finances publiques. Notamment, l'ampleur relative et la forme que prendront les réductions de dépenses ou les hausses d'impôts à l'avenir influera sur la croissance à terme. Cette section examine tout d'abord l'incidence des politiques récentes et les possibilités de nouvelles mesures de renforcement de la croissance, avant de passer en revue les voies de l'assainissement budgétaire. Globalement, la nécessité de procéder à un assainissement est plus pressante que par le

passé, augmentant le besoin de réformes. Au même moment, les réformes nécessaires pouvaient être plus faciles à mettre en œuvre politiquement dans la situation de crise actuelle.

L'incidence des politiques de la crise sur la croissance à long terme

L'incidence des mesures examinées plus haut sur la production tendancielle est incertaine à long terme. Cependant, les données disponibles à l'OCDE et d'autres données empiriques permettent d'estimer l'ampleur générale de l'incidence éventuelle de ces politiques :

- L'investissement d'infrastructure est un domaine où l'incidence à long terme des dépenses sur le PIB par tête peut être relativement élevée. Les multiplicateurs estimés pour ce type d'investissement varient largement et peuvent aller jusqu'à un, ce qui signifie qu'une augmentation permanente de l'investissement de 1 % du PIB peut entraîner une augmentation additionnelle durable du PIB par tête allant jusqu'à 1 %. Cependant, les résultats sont très variables et le multiplicateur peut être égal à zéro d'après certaines études, car les projets ne sont pas toujours choisis avec soin et certains pays ont sans doute une infrastructure plus développée, ce qui signifie moins d'externalités positives possibles. En considérant une valeur du multiplicateur d'environ 0.5, les investissements de 0.4 % du PIB réalisés dans les infrastructures pour répondre à la crise pourraient, si maintenus, se traduire à long terme par un gain additionnel d'environ 0.2 point de pourcentage du PIB par tête (voir Shanks et Barnes, 2008).
- Des réductions d'impôts financées à l'avenir par des réductions des dépenses publiques moins productives pourraient avoir aussi des effets relativement importants à long terme, d'une ampleur comparable à ceux des investissements dans l'infrastructure, voire plus importants dans le cas des impôts directs. Par exemple, il ressort d'une analyse de l'OCDE qu'une réduction permanente de la charge fiscale globale d'un point de pourcentage pourrait accroître les niveaux du PIB par tête de 0.2 % à long terme, bien que cette estimation soit entourée de beaucoup d'incertitudes (voir Johansson *et al.*, 2008). Ce chiffre est à peu près du même ordre de grandeur que la baisse moyenne des taux d'imposition (corrigés des fluctuations conjoncturelles) intervenue dans les différents pays de l'OCDE dans le sillage de la crise (OCDE, 2009b). Cependant, la plupart des réductions d'impôts liées à la crise ne sont vraisemblablement que temporaires, car elles ont été mises en œuvre pour relancer l'économie et seront probablement supprimées à mesure que les pays accélèrent le rythme de l'assainissement budgétaire ces prochaines années (voir la sous-section ci-après). Les réductions qui sont maintenues devront être accompagnées de diminutions des dépenses pour pouvoir être soutenables.
- Les mesures visant à encourager l'innovation, comme les crédits d'impôts et les subventions en faveur de la R-D doperont vraisemblablement la recherche-développement dans le secteur des entreprises et, par conséquent, les niveaux du PIB par tête à long terme (Jaumotte et Pain, 2005). Bien que de grandes incertitudes existent dans ce domaine, il ressort des estimations de l'OCDE qu'une augmentation d'un point de pourcentage de la part des dépenses de R-D des entreprises dans le PIB pourrait accroître le PIB par tête d'environ 0.1 % à long terme (OCDE, 2003). Les estimations réalisées sur la base de modèles tenant compte des effets de croissance endogène des politiques de R-D (Roeger *et al.*, 2008) aboutissent à des chiffres beaucoup plus élevées.

- Les réformes du marché du travail peuvent avoir des effets importants sur les niveaux du PIB par tête à long terme. Cela peut être le cas, par exemple, pour les réformes des systèmes d'indemnisation du chômage : une augmentation de dix points de pourcentage des taux de remplacement pourrait faire baisser les taux d'emploi d'environ 2.5 points de pourcentage, soit une dégradation à peu près équivalente des niveaux de PIB par tête, toutes choses égales par ailleurs (Bassanini et Duval, 2006). Cependant, des politiques du marché du travail fondées sur les principes d'activation peuvent compenser cet effet, puisqu'une augmentation de 10 points de pourcentage de la part des dépenses au titre des politiques actives du marché du travail dans le PIB par tête a été généralement associée à une baisse du chômage d'au moins ½ point de pourcentage[10]. Les pays qui ont accru le niveau et/ou la durée d'indemnisation du chômage sans prendre ce type de mesures en contrepartie pourraient donc vouloir le faire ou, autrement, réexaminer le recours au versement de prestations lorsque la situation économique le permettra.

Les pays pourraient aussi tirer parti de la crise actuelle pour amplifier les mesures de renforcement de la croissance à long terme qui sont restées modestes jusqu'ici :

- Les réductions de la réglementation anticoncurrentielle des marchés des produits peuvent accélérer la convergence des taux de productivité. Peu de mesures ont été prises jusqu'ici dans ce sens, alors qu'aligner la réglementation anticoncurrentielle des marchés des produits sur les meilleures pratiques de la zone OCDE pourrait accroître les niveaux de PIB par tête de pas moins de 1.5 % dans le pays de l'OCDE type, sur la base des estimations de Boulhol *et al.* (2008), qui ne tiennent pas compte des gains éventuels découlant également d'une augmentation des dépenses de R-D privées et d'une augmentation des niveaux d'emploi. En revanche, le soutien à divers secteurs pourrait fausser les incitations à l'entrée et à la sortie et détériorer ainsi *de facto* la réglementation des marchés des produits, avec des effets négatifs sur la productivité et les niveaux du PIB par tête.
- Outre les réductions d'impôts, des modifications permanentes de la structure globale de la fiscalité des pays de l'OCDE sont encore possibles, qui pourraient avoir d'autres effets bénéfiques permanents. Comme il a déjà été mentionné, certaines données indiquent qu'un recours plus important aux impôts à la consommation et aux impôts sur l'immobilier qu'aux impôts sur le revenu pourrait être positivement lié au PIB par tête. Par exemple, d'après des travaux antérieurs de l'OCDE (Arnold, 2008), une augmentation d'un point de pourcentage de la part des impôts à la consommation et des impôts sur l'immobilier dans les recettes fiscales totales pourrait accroître le PIB par tête de ¼ de pour cent. Le PIB à long terme pourrait être aussi accru si les impôts sur les revenus des sociétés étaient diminués en termes relatifs par rapport à ceux assis sur d'autres bases.

En outre, plusieurs risques existent que l'évolution soit moins bonne que prévue. Nombre des mesures de renforcement de la croissance ont été coûteuses et pourraient être progressivement supprimées à mesure que les pouvoirs publics assainissent leurs finances. Par exemple, toute interruption des politiques de soutien à l'innovation et à la R-D revêtirait une importance particulière (Aghion et Marinescu, 2007) si les contraintes de crédit persistaient (Aghion *et al.*, 2008). Les politiques protectionnistes non coopératives (par exemple, obstacles non tarifaires, obstacles aux IDE, réglementations anticoncurrentielles des marchés des produits[11]) ont été limitées jusqu'ici, mais l'expérience montre que ces politiques pourraient s'aggraver, surtout si la reprise reste peu

marquée et si les taux d'emploi continuent de baisser. En outre, les gouvernements pourraient être plus enclins à mettre en œuvre des politiques préjudiciables, telles que celles qui encouragent les sorties du marché du travail, car le chômage reste élevé alors même que la reprise se poursuit.

Les scénarios d'un retour à la viabilité des finances publiques

Un enjeu majeur auquel seront confrontés presque tous les pays de l'OCDE au cours des quelques prochaines années sera de rétablir des positions budgétaires viables. Par ailleurs, étant donné que l'aggravation actuelle des positions budgétaires est aussi imputable à des facteurs structurels (par exemple, la disparition de recettes fiscales exceptionnellement élevées, l'augmentation des paiements d'intérêts, la diminution du potentiel de croissance, suivant les pays), l'assainissement exigera bien plus qu'une simple suppression des mesures récentes de relance budgétaire. Compte tenu de son impact, cette suppression devra intervenir de manière graduelle au fur et à mesure du redressement de l'économie. Étant donné les différences existant entre les pays concernant la façon dont ils ont été touchés par la crise, dont ils en sortiront, et également les différences de situation budgétaire au moment de l'entrée en crise, le rythme de cette consolidation pourrait diverger. Il est peu probable que cela pose des problèmes de coordination, car le resserrement budgétaire pourrait en réalité avoir essentiellement des externalités internationales négatives.

Les réformes de la politique structurelle peuvent accroître la production potentielle et, en conséquence, facilitent l'assainissement. Les mesures visant à accroître le potentiel de croissance par une augmentation des niveaux de l'emploi structurel, en particulier, devraient avoir une incidence plus importante sur les soldes budgétaires que celles destinées à susciter une augmentation du PIB potentiel au moyen d'une amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. Du côté des dépenses, la progression de l'emploi réduit les dépenses publiques au titre des prestations sociales, alors que ces prestations s'ajustent rapidement en cas de gains de productivité. L'incidence positive d'un accroissement de la productivité sur les soldes budgétaires pourrait aussi être amoindrie si les salaires dans la fonction publique enregistraient un ajustement rapide à la hausse. Du côté des recettes fiscales, l'accroissement de la productivité devrait améliorer la rentabilité à la fois du capital et de la main-d'œuvre, mais, dans la mesure où le taux d'imposition marginal sur le revenu du capital est plus faible que le taux d'imposition sur le revenu du travail, le gain budgétaire est moindre qu'avec une augmentation de l'emploi structurel qui produit essentiellement des recettes d'impôt sur le revenu.

De manière générale, l'assainissement budgétaire pourrait avoir des effets en retour négatifs sur le PIB par tête à long terme s'il est réalisé au moyen de hausses des impôts et non au moyen de réductions des dépenses, bien que ces effets varient en fonction des catégories d'impôts et de dépenses considérées (Cournède et Gonand, 2006). Étant donné l'ampleur de l'assainissement budgétaire requis dans la plupart des pays, aussi bien des réductions de dépenses que des mesures fiscales seront vraisemblablement requises. Dans la conjoncture actuelle, la priorité devrait être accordée aux mesures sur ces deux fronts qui sont les moins dommageables pour la croissance. Par exemple, bien que le lien entre les dépenses publiques et la production potentielle soit empiriquement incertain, la réduction des dépenses publiques les plus productives, comme celles réalisées dans l'éducation, la R-D, les transports et l'infrastructure de communication ou la santé, pourrait nuire aux niveaux de vie à long terme, sauf si elles sont accompagnées de gains de

productivité importants et d'une amélioration de l'efficacité dans le secteur public. L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques dans ces domaines est donc à l'évidence une priorité, car elle limiterait l'ampleur des réductions des dépenses et/ou des hausses d'impôts. D'après des estimations récentes de l'OCDE, d'importants gains d'efficacité peuvent découler de l'adoption de politiques correspondant aux meilleures pratiques dans l'éducation et la santé[12]. De même, pour ce qui est de l'imposition, comme déjà mentionné, les travaux précédents de l'OCDE donnent à penser que les impôts sur le revenu (et en particulier les impôts sur le revenu des sociétés) pourraient être plus dommageables que les impôts à la consommation et les impôts sur l'immobilier.

À titre d'illustration des effets potentiels de l'assainissement budgétaire sur le PIB par tête à long terme, les scénarios de consolidation identifiés dans OCDE (2009b) pour ramener les budgets publics à l'équilibre ou proches de l'équilibre pourrait entraîner une perte permanente du PIB par tête d'environ un point de pourcentage en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, si cette consolidation était réalisée exclusivement au moyen de hausses des impôts (d'après des estimations dérivées des analyses de la croissance présentées dans Bassanini *et al.*, 2001, et Arnold, 2008). Néanmoins, ces effets négatifs de l'assainissement budgétaire pourraient être atténués si les pouvoirs publics saisissaient l'occasion offerte pour modifier la structure fiscale et la rendre plus propice à la croissance. La consolidation offrira en également une bonne occasion d'accroître la part des recettes fiscales consacrées à l'environnement.

Remédier aux déséquilibres mondiaux des balances des opérations courantes

Un autre enjeu majeur à terme sera de remédier aux déséquilibres des balances courantes de façon à renforcer encore la stabilité financière et économique mondiale. L'assainissement budgétaire contribuera à réduire le déficit de la balance des opérations courantes des États-Unis, mais il ne favorisera pas le rétablissement de l'équilibre extérieur dans les zones à excédent, comme le Japon et certains pays européens. Dans ces zones, la mise en œuvre de réformes structurelles pourrait indirectement réduire l'excédent extérieur. De fait, bien que ces réformes n'aient pas pour objectif essentiel de faire face aux déséquilibres mondiaux et que leur incidence à long terme sur les balances courantes soit sans doute peu importante dans la mesure où elles dopent à la fois l'offre et la demande, certaines d'entre elles peuvent néanmoins avoir des effets secondaires transitoires en diminuant le taux d'épargne des ménages et en encourageant l'investissement (grâce à une augmentation, respectivement, du revenu permanent et du rendement du capital). Dans certains pays non membres de l'OCDE, en particulier la Chine, les réformes structurelles pourraient aussi contribuer à réduire les excédents.

Les effets des réformes structurelles sur les balances des opérations courantes varieront vraisemblablement selon les pays et les types de réformes, les réformes des marchés financiers et des marchés des produits ayant probablement des effets plus positifs que les réformes du marché du travail. La taille des marchés des capitaux a une importante incidence positive sur l'investissement, des marchés compétitifs et développés diminuant l'épargne en levant les contraintes de crédit pesant sur les ménages. Les réformes qui renforcent la concurrence sur les marchés des capitaux – parallèlement à une solide réglementation prudentielle – devraient donc affaiblir les balances courantes. Une plus grande concurrence sur les marchés des produits stimule les créations d'entreprises et leurs investissements, et augmente aussi les revenus permanents, incitant ainsi les ménages à consommer plus et à économiser moins. Ce dernier effet est vraisemblablement

particulièrement marqué lorsque les marchés des capitaux sont suffisamment développés et compétitifs pour permettre aux ménages d'emprunter sur la base de leur revenu futur. Cela met encore plus en évidence le rôle des réformes des marchés financiers dans l'amplification de l'impact sur les balances courantes des réformes des marchés des produits au Japon ainsi que dans certains pays non membres de l'OCDE en position excédentaire. Il n'est pas acquis que les réformes des marchés du travail réduisent le taux d'épargne des ménages et améliorent les balances des opérations courantes. Comme en témoigne l'expérience allemande avec les réformes Hartz, des mesures comme la réduction des allocations de chômage ou l'assouplissement de la protection de l'emploi peuvent accentuer les incertitudes et accroître en conséquence l'épargne de précaution pendant un certain temps. En accord avec ces considérations théoriques, des résultats empiriques expérimentaux (Kennedy et Sløk, 2005) montrent que les réformes des marchés des capitaux et – dans une moindre mesure – des marchés des produits ont une incidence négative sur les balances des opérations courantes à court et à moyen termes, alors que l'effet des réformes des marchés du travail est peu significatif. D'autres types de réformes influant directement sur l'épargne peuvent avoir des effets beaucoup plus importants, c'est le cas notamment des réformes des retraites et éventuellement des soins de santé.

Notes

1. Les liens entre la réglementation des marchés des capitaux et la concurrence sont examinés dans le chapitre 6.
2. Bien que certaines des mesures examinées dans le présent chapitre aient été planifiées ou mises en œuvre avant la crise avec d'autres objectifs en vue, elles sont ici considérées comme faisant partie intégrante de la réponse à la crise, compte tenu de la période durant laquelle leur incidence s'est faite sentir.
3. L'Islande a aussi imposé des contrôles des mouvements de capitaux.
4. D'après des données concernant plusieurs pays, des réglementations financières prudentielles plus strictes dans certains domaines, y compris des normes plus rigoureuses de fonds propres, ont été associées à une baisse du coût net escompté des programmes de sauvetage du secteur financier durant la crise récente. En outre, à condition que les organismes de surveillance soient suffisamment solides, des normes de fonds propres plus rigoureuses ne semblent pas nuire à la concurrence, mais paraissent en fait la renforcer [voir ECO/CPE/WP1(2009)15].
5. Le tableau 1.2 indique l'augmentation (ou la diminution) des investissements publics qui ont été réalisés ou qui devraient l'être dans les pays de l'OCDE en 2008-11 par rapport à la moyenne 2000-07.
6. Ces estimations correspondent aux différences par rapport à la moyenne 2000-07 des mesures de l'impôt et de la production corrigées des fluctuations conjoncturelles (Girouard et André, 2005) et ne devraient être considérées que comme indicatives de l'ampleur effective de l'impulsion budgétaire liée aux réductions d'impôt mises en œuvre pour faire face à la récession.
7. En outre, des taux marginaux d'imposition plus faibles peuvent inciter les deuxièmes apporteurs de revenus – généralement des femmes – à accroître leur participation horaire à la population active. D'après des analyses récentes de l'OCDE, une diminution d'un point de pourcentage du taux d'imposition marginal augmente généralement la durée du travail des femmes d'environ 0.7 % (OCDE, 2009c).
8. La question de savoir si la formation a une plus forte rentabilité en temps de crise est néanmoins incertaine, compte tenu des difficultés rencontrées pour développer rapidement ces programmes (OCDE, 2009f). Sur la Base de données concernant l'Allemagne, Lechner et Wunsch (2009) concluent, par exemple, que l'incidence négative de la formation sur l'intensité de la recherche d'emploi est moindre et les effets positifs sur l'emploi à long terme sont plus marqués lorsque le chômage est plus élevé. Inversement, McVicar et Podivinsky (2007) constatent dans le contexte du *UK New Deal for Young People* que les PAMT sont d'autant moins efficaces que le chômage est élevé.

9. Par exemple, l'Union européenne a réintroduit les remboursements des taxes à l'exportation pour certains produits agricoles en janvier 2009. Cette mesure va à l'encontre des efforts réalisés dans le cadre des négociations de Doha pour réduire les subventions agricoles. Les réformes des aides à la production dans l'agriculture pourraient accroître sensiblement le PIB par tête (OCDE, 2009h).

10. Cette estimation est également fondée sur Bassanini et Duval (2006).

11. Par exemple, un retour de la réglementation des marchés des produits dans sept secteurs non manufacturiers jusqu'au niveau d'il y a cinq ans pourrait diminuer le PIB par tête d'environ 0.7 % à long terme (d'après des estimations de Boulhol *et al*., 2008).

12. Par exemple, si un établissement scolaire type (aux niveaux primaire et secondaire) adoptait les meilleures pratiques de l'OCDE, l'efficacité pourrait croître de 20 à 40 % (Sutherland *et al*., 2007), avec des économies budgétaires pour le pays moyen représentant près de ¾ de pour cent du PIB. Dans le secteur de la santé, la convergence du pays de l'OCDE moyen avec les meilleurs performances internationales pourrait accroître l'efficacité moyenne de jusqu'à un tiers, avec des économies budgétaires pouvant aller jusqu'à 2 % du PIB.

Bibliographie

Aghion, P., P. Askenazy, N. Berman, G. Cette et L. Eymard (2008), « Contraintes de crédit et cyclicité des investissements de R&D : Évidence pour la France », *Note d'étude et de recherche 198*, Banque de France.

Aghion, P. et I. Marinescu (2007), « Cyclical Budgetary Policy and Growth: What Do we Learn from OECD Panel Data? », *NBER Macroeconomics Annual 2007*, vol. 22, pp. 251-278.

Ahrend, R., J. Arnold et F. Murtin (2009), « Prudential Regulation and Competition in Financial Markets », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 735.

Arnold, J. (2008), « Do Tax Structures Affect Aggregate Economic Growth? Empirical Evidence from a Panel of OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 643.

Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 486.

Bassanini, A., S. Scarpetta et P. Hemmings (2001), « Economic Growth: The Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 283.

Boulhol, H., A. de Serres et M. Molnar (2008), « The Contribution of Economic Geography to GDP Per Capita », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 602.

Bown, C.P. (2009), « Antidumping, Safeguards, and other Trade Remedies », in S.J. Evenett, B.M. Hoekman, O. Cattaneo (éd.), *The Fateful Allure of Protectionism: Taking Stock for the G8*, CEPR-Banque mondiale.

Cacciatore, M. et G. Fiori (2009), « Macroeconomic Effects of Product and Labor Market (De)Regulation: The Long and Short of Reforming Europe », *Working Papers*, Boston College.

Catte, P., N. Girouard, R. Price et C. André (2004), « Housing Markets, Wealth and the Business Cycle », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 394.

CE (2009a), « The EU's Response to Support the Real Economy during the Economic Crisis: An Overview of Member States' Recovery Measures », *European Economy Occasional Papers*, n° 51, juillet.

CE (2009b), « Fifth Report on Potentially Trade Restrictive Measures in the Context of the Global Economic Crisis », Direction générale du commerce, Bruxelles, novembre.

Conway, P., D. de Rosa, G. Nicoletti et F. Steiner (2006), « Regulation, Competition and Productivity Convergence », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 509.

Cournède, B. et F. Gonand (2006), « Restoring Fiscal Sustainability in the Euro Area: Raise Taxes or Curb Spending? », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 520.

Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE,* n° 370.

Duval, R., J. Elmeskov et L. Vogel (2007), « Structural Policies and Economic Resilience to Shocks », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 567.

Duval, R. et L. Vogel (2007), « How do Nominal and Real Rigidities Interact? A Tale of the Second Best », *Département des affaires économiques*, document de travail interne.

Duval, R. et L. Vogel (2008), « Oil Price Shocks, Rigidities and the Conduct of Monetary Policy: Some Lessons from a New Keynesian Perspective », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE,* n° 603.

Evenett, S.J. (2009), « Stimulus Packages and Government Procurement », in S.J. Evenett, B.M. Hoekman, O. Cattaneo (éd.), *The Fateful Allure of Protectionism: Taking Stock for the G8*, CEPR-Banque mondiale.

Foletti, L., M. Fugazza, A. Nicita et M. Olarreaga (2009), « Tariff Changes », in S.J. Evenett, B.M. Hoekman et O. Cattaneo (éd.), *The Fateful Allure of Protectionism: Taking Stock for the G8*, CEPR-Banque mondiale.

FSB (2009), « Improving Financial Regulation: Draft Report of the FSB to G20 Leaders », Financial Stability Board (Conseil de stabilité financière), Bâle, septembre.

Gamberoni, E. et R. Newfarmer (2009), « Trade Protection: Incipient but Worrisome Trends », *Trade Notes*, n° 37, Banque mondiale.

Girouard, N. et C. André (2005), « Measuring Cyclically-adjusted Budget Balances for OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 434.

Jacks, D.S., C.M. Meissner et D. Novy (2009), « Trade Booms, Trade Busts, and Trade Costs », *NBER Working Papers*, n° 15267.

Jaumotte, F. et N. Pain (2005), « From Ideas to Development », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 457.

Johansson, Å., C. Heady, J. Arnold, B. Brys et L. Vartia (2008), « Taxation and Economic Growth », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 620.

Kennedy M. et T. Sløk (2005), « Structural Policy Reforms and External Imbalances », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 415.

Lechner, M. et C. Wunsch (2009), « Are Training Programs More Effective When Unemployment is High? », *Journal of Labour Economics*, vol. 27.

Llaudes, R. (2005), « The Phillips Curve and Long-term Unemployment », *Document de travail de la Banque centrale européenne*, n° 441.

Machin, S. et A. Manning (1999), « The Causes and Consequences of Long-Term Unemployment in Europe », in Ashenfelter, O. et D. Card (éd.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3.

McVicar, D. et J.M. Podivinsky (2007), « Does the Impact of Active Labour Market Programs Depend on the State of the Labour Market? The Case of the UK New Deal for Young People », *Discussion paper n° 0704*, University of Southampton.

Nicoletti, G., S. Golub, D. Hajkova, D. Mirza et K.-Y. Yoo (2003), « Policies and International Integration: Influences on Trade and Foreign Direct Investment », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 0704359.

OCDE (2003), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE,* Paris.

OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 – Stimuler l'emploi et les revenus : Les leçons à tirer de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Paris.

OCDE (2009a), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire (mars)*, Paris.

OCDE (2009b), *Perspectives économiques de l'OCDE n° 85 (juin)*, Paris.

OCDE (2009c), « Policy Responses to the Economic Crisis – Investing in Innovation for Long-Term Growth », *www.oecd.org/dataoecd/59/45/42983414.pdf*, juin.

OCDE (2009d), *Croissance verte : Surmonter la crise et au-delà*, Paris, juin.

OCDE (2009e), *Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012*, Paris.

OCDE (2009f), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009 : Faire face à la crise de l'emploi*, Paris, septembre.

OCDE (2009g), *Competition and Financial Markets – Key findings*, Paris.

OCDE (2009h), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE 2009 : Suivi et évaluation*, Paris.

OCDE (2009i), *La crise financière : Réforme et stratégies de sortie*, Paris, octobre.

OCDE (2009j), « Moving Beyond the Crisis: Ensuring Sustainable Revenue », Centre for Tax Policy and Administration, Committee on Fiscal Affairs.

OCDE (2009k), « Addressing the Labour Market Challenges of the Economic Downturn: A Summary of Country Responses to the OECD-EC Questionnaire », Paris, *www.oecd.org/els/employment/outlook*.

OCDE (2009l), *Perspectives économiques de l'OCDE n° 86 (novembre)*, Paris.

OCDE (2009m), « The Role of Institutions in Explaining Long-Term Unemployment Responses to Unemployment Shocks », in *Perspectives économiques de l'OCDE n° 86*.

OCDE (2009n), *Un cadre d'action publique pour une réglementation financière efficace et efficiente*, Paris, octobre.

OCDE-CNUCED-OMC (2009), « Report on G20 Trade and Investment Measures », septembre.

OMC (2009), *Rapport du directeur général à l'OEPC sur la crise financière et économique et sur les faits nouveaux relatifs au commerce*, *JOB*(09)/30 et *JOB*(09)/62.

Roeger W. et J. Veld (2008), « Structural Reforms in the EU: A Simulation-Based Analysis Using QUEST Model with Endogenous Growth », *European Economy Economic Papers*, n° 351.

Shanks, S. et P. Barnes (2008), « Econometric Modelling of Infrastructure and Australia's Productivity », *Research Memorandum, Australia Productivity Commission*, n° 08-01.

Sutherland, D., R. Price, I. Joumard et C. Nicq (2007), « Performance Indicators for Public Spending Efficiency in Primary and Secondary Education », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 546.

© OCDE 2010

PARTIE I

Chapitre 2

Mesures prises en réponse aux priorités d'action d'*objectif croissance* : bilan d'ensemble depuis 2005

Dans la perspective de l'effort accru de réforme requis dans le sillage de la crise, le présent chapitre évalue le progrès accompli par chaque pays au cours des cinq années passées dans divers domaines de politique structurelle où l'action publique pourrait renforcer la croissance à long terme. Deux tiers des pays de l'OCDE ont cherché à corriger au moins une des cinq faiblesses de leurs politiques identifiées durant cette période. Cependant, ces réformes se sont, pour la plupart, opérées de façon progressive, sans bouleversement radical, et ont rarement remédié pleinement aux déficiences sous-jacentes. Elles ont aussi été plus fréquentes dans les cas où elles étaient censées procurer des avantages immédiats, comme l'augmentation des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail ou les allégements d'impôt, que lorsqu'elles risquaient de léser les intérêts à court terme de groupes particuliers, tels que les investisseurs en place, les agriculteurs et les travailleurs permanents, dans le cas de réformes de la politique de la concurrence, de la politique agricole et de la législation relative à la protection de l'emploi.

Introduction

Depuis son lancement en 2005, *Objectif croissance* définit des priorités d'action structurelle pour chaque pays de l'OCDE et pour l'Union européenne en vue d'accroître le PIB par habitant, une mesure indirecte imparfaite mais utile des niveaux de vie matériels (voir l'encadré 2.1 pour un aperçu général des mesures du bien-être). Les priorités d'action visent à améliorer les niveaux de vie matériels sur le long terme en réformant les politiques qui entravent l'efficience et l'utilisation de la main-d'œuvre. Cinq priorités ont été d'abord identifiées en 2005 pour chaque pays et pour l'Union européenne, puis réévaluées dans les éditions 2007 et 2009 en fonction à la fois du progrès effectif des réformes et de nouvelles données d'observation. Ces priorités portent principalement sur les politiques touchant les marchés du travail et les marchés de produits, mais elles couvrent aussi les politiques en matière d'éducation, de santé, d'innovation et de logement, l'efficience des secteurs publics et des systèmes fiscaux et, de façon tout à fait occasionnelle, le secteur financier.

Le présent chapitre donne un aperçu général des progrès réalisés par les pays dans les domaines d'action prioritaires identifiés depuis 2005. La réforme étant souvent un processus de longue haleine, une période de cinq ans – au lieu d'un an seulement comme dans les éditions 2006 et 2008 d'*Objectif croissance* – est appropriée pour évaluer les initiatives prises par les pays sur leurs priorités et cerner les types généraux de réforme. Cette évaluation est cependant sujette à un certain nombre de réserves, tant sur le plan conceptuel que sur le plan pratique (encadré 2.2). Tout en examinant les réformes mises en œuvre depuis 2005, le chapitre décrit aussi dans le détail les mesures prises l'an passé, notamment les premières phases des réformes telles que les déclarations gouvernementales, les consultations formelles et les projets de lois soumis aux Parlements.

L'avancement des réformes est évalué au moment où la plupart des pays de l'OCDE sortent progressivement d'une profonde récession[1]. Cette crise a soulevé de nouveaux problèmes de politique structurelle, comme la nécessité de redynamiser les économies et d'assainir les finances publiques tout en favorisant une croissance durable sur le long terme, et en évitant des mesures réglementaires et commerciales anticoncurrentielle et non coopératives qui pourraient aggraver les effets de la crise. Ces questions sont analysées dans le chapitre de fond de l'édition de cette année d'*Objectif croissance*. En même temps, comme indiqué dans ce même chapitre 1, les priorités de la réforme structurelle fixées l'an dernier restent, dans l'ensemble, valables, et bon nombre d'entre elles ont peut¡être un caractère encore plus urgent dans le contexte actuel. Cela vaut en particulier pour les mesures concernant les domaines des politiques actives du marché du travail, de la réglementation des marchés de produits (RMP) ou de la législation relative à la protection de l'emploi (LPE) qui accélèreraient la reprise économique. Cela vaut aussi pour les réformes des régimes de retraite anticipée, qui éviteraient que le fort repli récent de l'emploi ne provoque des retraits permanents du marché du travail. Des notes par pays

Encadré 2.1. **Aperçu général des mesures du bien-être**

Un examen général des mesures du bien-être a été réalisé en septembre 2009 par la Commission pour la mesure de la performance économique et du progrès social, créée par le président français et conduite par Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi. La Commission a examiné un large éventail de mesures autres que le PIB par habitant, notamment des mesures fondées sur les comptes nationaux, des mesures plus générales de la qualité de la vie ainsi que des mesures de la durabilité environnementale.

Le rapport fait ressortir les nombreuses faiblesses du PIB par habitant comme mesure du bien-être, dont beaucoup avaient été auparavant examinées dans un chapitre d'*Objectif croissance* intitulé les « Indicateurs alternatifs du bien-être » (OCDE, 2006). Une des objections faites au PIB est que, en tant que mesure du bien-être matériel, cet agrégat est moins adapté que d'autres mesures fondées sur les comptes nationaux car il s'agit d'un concept de production brut, alors qu'un concept de revenu, net des transferts internationaux et de la dépréciation du stock de capital, serait préférable. Cependant, comme indiqué dans l'étude OCDE (2006), ces mesures concordent dans les différents pays avec le PIB par habitant en termes de niveau (qui est utilisé dans le présent rapport) même si elles diffèrent un peu plus en termes de taux de croissance. Un point plus important à signaler est qu'en raison de problèmes de mesure, le PIB ne rend pas bien compte non plus de la qualité des services de santé ou des services publics, et ne tient pas compte de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement.

Les comparaisons internationales des niveaux de revenu et des taux de croissance fondées sur le PIB par habitant peuvent être sensiblement modifiées lorsque la production des ménages et/ou la valeur du temps consacré aux loisirs sont pris en compte. Des méthodes de prise en compte de ces différences ont été mises au point, même si elles nécessitent souvent des imputations substantielles[1]. La prise en compte de la production des ménages et du temps consacré aux loisirs pourrait augmenter de moitié le PIB mesuré de façon classique dans de nombreux pays. Si l'on tenait compte, par exemple, de ces corrections apportées au revenu, l'on pourrait réduire de près de moitié l'écart de revenus des ménages entre la France et les États-Unis (Stiglitz *et al.* 2009). Une grande incertitude entoure toutefois ces estimations – bien plus grande que pour le PIB classique. Du fait du degré élevé d'incertitude qui existe dans l'estimation des différentes mesures possibles du bien-être, qui sont plus larges que les mesures du revenu fondées sur les comptes nationaux, la Commission a conclu à la nécessité de disposer d'une vaste panoplie d'indicateurs pour évaluer valablement le bien-être.

L'inégalité des revenus est un autre facteur qui peut faire que des comparaisons internationales basées sur des niveaux de revenu moyens donnent une impression trompeuse de bien-être (voir OCDE, 2006). En effet, un revenu additionnel d'une unité monétaire est généralement considéré comme ayant une plus grande utilité pour les ménages à bas revenu que pour ceux qui sont plus aisés. Cette question a gagné en importance ces dernières années du fait que l'amélioration (moyenne) des revenus dans l'ensemble de l'économie a profité de façon disproportionnée aux ménages aisés (OCDE, 2009).

Le présent rapport continue d'utiliser le PIB par habitant comme principale mesure globale de la performance (avec une unité de compte révisée pour la comparaison[2]), du fait de la disponibilité en temps réel et de la facilité d'obtention de cet agrégat. Il importe aussi de noter qu'*Objectif croissance* utilise des indicateurs détaillés de la productivité et de l'utilisation de la main-d'œuvre afin d'identifier les faiblesses de la performance. Il va de soi que ces indicateurs ne sont pas des mesures du bien-être et que, en tant que tels, ils sont moins sujets à certaines des critiques faites concernant le PIB. Dans la présente édition, une mesure étroite mais néanmoins hautement pertinente de la performance

Encadré 2.1. **Aperçu général des mesures du bien-être** *(suite)*

Évolution des revenus réels des ménages par quintiles

	Variation annuelle moyenne du milieu des années 90 au milieu des années 2000				
	Quintile inférieur	Trois quintiles intermédiaires	Quintile supérieur	**Médiane**	**Moyenne**
Australie	2.4	2.0	1.9	**2.2**	**2.0**
Autriche[1]	–2.1	–0.5	–0.4	**–0.6**	**–0.6**
Belgique[1]	1.4	1.3	1.7	**1.2**	**1.5**
Canada	0.2	1.2	2.1	**1.1**	**1.4**
République tchèque[1]	0.4	0.6	0.7	**0.5**	**0.6**
Danemark	0.6	0.9	1.5	**0.9**	**1.1**
Finlande	1.6	2.5	4.6	**2.5**	**2.9**
France	0.9	0.7	1.0	**0.8**	**0.8**
Allemagne	–0.3	0.5	1.3	**0.6**	**0.7**
Grèce	3.6	3.0	2.7	**2.9**	**2.9**
Hongrie	0.9	1.2	1.0	**1.1**	**1.1**
Irlande[1]	5.2	7.7	5.4	**8.2**	**6.6**
Italie	2.2	1.0	1.6	**1.0**	**1.3**
Japon	–1.4	–1.0	–1.3	**–1.0**	**–1.1**
Luxembourg	1.5	1.5	1.7	**1.5**	**1.6**
Mexique	–0.1	–0.1	–0.6	**–0.2**	**–0.4**
Pays-Bas	1.8	2.0	1.4	**2.0**	**1.8**
Nouvelle-Zélande	1.1	2.2	1.6	**2.3**	**1.9**
Norvège	4.4	3.9	5.1	**3.8**	**4.3**
Portugal[1]	5.0	4.1	4.4	**4.2**	**4.3**
Espagne[1]	5.2	5.1	5.0	**5.5**	**5.1**
Suède	1.4	2.2	2.8	**2.2**	**2.3**
Turquie	–1.1	–0.5	–3.2	**–0.3**	**–1.9**
Royaume-Uni	2.4	2.1	1.5	**2.1**	**1.9**
États-Unis[2]	–0.2	0.5	1.1	**0.4**	**0.7**
OCDE[3]	1.5	1.8	1.8	**1.8**	**1.7**

1. Variations sur la période allant du milieu des années 90 à 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (lorsque les données de 2005, fondées sur l'EU-SILC, sont considérées comme n'étant pas comparables à celles des années précédentes).
2. Il existe un important écart entre l'enquête en cours sur la population et les mesures du revenu des ménages fondées sur les comptes nationaux pour les États-Unis. Cet écart s'explique pour une grande part par le fait que les mesures du revenu des ménages ne tiennent pas compte des augmentations de revenu sous forme d'avantages accessoires telles que les cotisations patronales au régime de sécurité sociale, au régime de retraite et au régime d'assurance maladie (voir Burtless, 2007).
3. Il s'agit de la moyenne simple pour l'ensemble des pays pour lesquels les données couvrent la période entière (c'est-à-dire à l'exclusion de l'Australie, de la République tchèque et de la Hongrie, ainsi que de l'Islande, de la Corée, de la Pologne, de la République slovaque et de la Suisse).

Source : Croissance et inégalités: Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2009).

dans le contexte de la mondialisation, à savoir le revenu intérieur brut (RIB) réel par habitant – une mesure qui tient compte des gains et pertes de revenu dus aux échanges internationaux, qui dans plusieurs pays de l'OCDE ont étés suffisamment importants pour induire un écart significatif entre les taux de croissances du PIB et les mesures plus larges sur le revenu dans les années récentes – est évaluée à l'annexe 2.A2.

1. Les comptes « satellites » supplémentaires offrent un cadre pour incorporer dans la mesure des comptes nationaux les activités qui débordent la limite classique de la production fondée sur le PIB, comme l'environnement et les activités ménagères.
2. L'unité de compte pour les comparaisons de revenu global, qui était auparavant celle des États-Unis, a été révisée et est maintenant la moyenne simple de la moitié supérieure des pays de l'OCDE pour chaque année, ce qui rend les comparaisons moins sensibles aux facteurs spécifiques aux États-Unis.

Encadré 2.2. **Évaluation des progrès réalisés dans les domaines d'action prioritaire d'*Objectif croissance* : problèmes conceptuels et pratiques**

L'évaluation des progrès réalisés dans les domaines prioritaires de réforme pose un certain nombre de problèmes conceptuels et pratiques, en particulier lorsque – comme c'est le cas dans le présent chapitre – des indicateurs quantitatifs de l'activité de réforme sont construits (voir aussi annexe 2.A1) :

- *Objectif croissance* fixe cinq priorités de réforme pour chaque pays de l'OCDE. Lorsqu'il s'agit d'évaluer les progrès réalisés, toutes les priorités sont considérées implicitement comme étant d'égale importance et leurs effets sont supposés être linéaires et indépendants les uns des autres. Dans la pratique, cependant, les résultats diffèrent selon les domaines et peuvent dépendre de l'ampleur des mesures mises en œuvre et de leur combinaison.
- Trois des cinq priorités de politique ont été définies sur la base d'indicateurs de politique internationalement comparables reliés empiriquement par l'OCDE à divers aspects de la performance économique, les deux autres priorités de politique sont essentiellement fondées sur un jugement des contraintes qui pèsent le plus sur les niveaux de vie matériels. Bien qu'il existe un grand nombre d'analyses empiriques reliant ces autres politiques à la performance économique, il est difficile d'un point de vue conceptuel d'évaluer l'intensité de l'activité globale de réforme.
- Même lorsqu'ils sont disponibles, tous les indicateurs de politique structurelle de l'OCDE ne le sont pas en temps réel, et certains d'entre eux rendent nécessairement compte des réformes avec retard, par exemple lorsque la mise en œuvre s'étale sur plusieurs années et/ou intervient avec un décalage par rapport à la décision (c'est le cas pour les réformes des pensions, par exemple)[1]. Pour cette raison, et aussi afin de permettre un traitement égal des priorités fondées sur des indicateurs et de celles qui ne le sont pas, le présent chapitre s'appuie principalement sur des données plus qualitatives pour évaluer l'importance des réformes (la concordance entre ces données qualitatives et les indicateurs de politique de l'OCDE est examinée dans l'encadré 2.3).
- Déterminer si une priorité a été correctement traitée n'est pas simple. En principe, lorsqu'une initiative est considérée assez suffisante, elle est suivie par le retrait de la priorité correspondante dans l'édition suivante d'*Objectif croissance*. Néanmoins, *Objectif croissance* est un processus évolutif, et les modifications de priorités peuvent refléter non seulement le fait que des mesures ont été prises mais aussi une réévaluation des priorités en fonction de nouvelles informations et d'analyses économétriques, ainsi que l'émergence de priorités plus urgentes.
- Enfin, la réactivité aux priorités ne devrait pas nécessairement être considérée comme une activité de réforme de manière plus générale. En effet, les réformes dans les domaines non prioritaires ne sont couvertes qu'accessoirement dans le processus d'*Objectif croissance,* bien qu'elles soient importantes pour la performance économique – surtout pour les pays où, en fait, de nombreux domaines pourraient être jugés prioritaires mais cinq d'entre eux, au plus, sont finalement retenus (voir *Objectif croissance* 2009).

1. Par contre, certains indicateurs de politique structurelle de l'OCDE sont prospectifs en ce sens qu'ils ne rendent pas compte de l'orientation actuelle de l'action publique mais plutôt de son orientation finale, une fois que la législation déjà promulguée aura été intégralement mise en œuvre. En particulier, les estimations de l'OCDE sur les impôts implicites sur les revenus du travail après un certain âge mesurent les incitations financières permanentes à prendre la retraite une fois que toutes les réformes des pensions déjà prévues par la loi auront été opérées.

font ressortir les priorités de la réforme structurelle sur lesquelles il serait le plus profitable d'agir dès maintenant (chapitre 3).

Les principales réformes inventoriées au cours de la période 2005-2009 sont les suivantes :

- Depuis 2005, les pays de l'OCDE ont, de fait, répondu aux priorités d'action définies dans *Objectif croissance*. Deux tiers d'entre eux ont légiféré dans au moins un de leurs domaines prioritaires chaque année. De même, environ un quart des pays auxquels une priorité d'action a été assignée dans un domaine de réforme donné a pris des mesures chaque année.
- Les pays de l'OCDE sont plus réactifs aux recommandations formulées dans *Objectif croissance* lorsqu'on prend en considération des périodes plus longues. En effet, alors qu'en 2006 un tiers seulement des priorités fixées en 2005 avait été suivi d'une initiative importante, la proportion est passée à deux tiers en 2008, même si l'on note un tassement depuis.
- Les réformes importantes sont politiquement difficiles à mettre en œuvre. Ainsi, les réformes s'opèrent généralement de façon progressive. Le gros des mesures prises n'a pas encore été jugé suffisamment ambitieux, du point de vue de l'échelle et de la portée, pour justifier le retrait de la priorité correspondante dans *Objectif croissance*.
- Les pays de l'OCDE ont fait davantage de progrès dans les réformes visant à rehausser la productivité de la main-d'œuvre que dans celles concernant l'utilisation de la main-d'œuvre. C'est dans les domaines de la politique d'innovation et de l'efficience du secteur public que l'action visant à améliorer les niveaux de productivité a été la plus énergique, et dans le domaine des politiques de soutien à l'agriculture qu'elle a été la plus faible. Les initiatives prises pour renforcer l'utilisation de la main-d'œuvre ont été concentrées surtout dans les domaines de la taxation du travail – notamment en 2009, dans le cadre des programmes de relance budgétaire mis en œuvre dans de nombreux pays Membres – ainsi que dans celui des politiques actives du marché du travail et des régimes de retraite, d'assurance maladie et d'assurance invalidité. Par contre, il y a eu peu de progrès sur les priorités concernant la législation relative à la protection de l'emploi, la formation des salaires, les prestations de chômage, les politiques du logement et les systèmes de santé, encore que l'on note des avancées dans ces domaines dans un certain nombre de pays pour lesquels il n'avait pas été fixé de priorités.
- Les réformes semblent politiquement plus faciles à entreprendre lorsqu'elles procurent uniquement des avantages et n'entraînent guère ou pas de coûts dans le court terme (réductions d'impôt sur le travail, dépenses accrues au titre des mesures actives du marché du travail ou politiques d'innovation, par exemple), et plus difficile à réaliser lorsqu'elles peuvent nuire aux intérêts à court terme de groupes particuliers (comme les agriculteurs dans le cas de réformes de la politique agricole, les travailleurs permanents dans le cas de réformes de la protection de l'emploi, les investisseurs en place dans le cas de réformes de la concurrence).
- Les pays les plus actifs en matière de réforme depuis 2005 sont très disparates du point de vue de la situation géographique, de la taille et des niveaux de revenu, mais ce sont en majorité de petites économies de l'OCDE. Il n'existe qu'un lien ténu entre la nécessité apparente de réformes et l'activité de réforme qui suit. Les pays qui avaient des niveaux de PIB par habitant plus bas et/ou des taux de croissance moins élevés avant 2005 n'ont pas été forcément les plus prompts à agir sur les priorités définies dans *Objectif*

croissance, tandis que ceux qui avaient des revenus plus élevés et/ou des taux de croissance supérieurs n'ont pas été nécessairement les moins réactifs.

Progrès dans les réformes visant à améliorer la productivité de la main-d'œuvre

Depuis l'édition 2005 d'« *Objectif croissance* », les priorités axées sur l'amélioration de la productivité sont concentrées principalement sur les pays qui avaient un important écart de production par heure travaillée par rapport aux économies les plus productives de la zone OCDE (graphique 2.1) et/ou de faibles gains de productivité au cours de la décennie passée (graphique 2.2)[2]. Parmi ces pays figurent certains pays Membres d'Amérique du nord et de la région Asie-Pacifique, ainsi que quelques-uns des petits pays d'Europe et l'Union européenne dans son ensemble. Comme mesures de stimulation de la productivité, il a été proposé notamment un assouplissement des restrictions et contrôles à l'entrée pour les opérations commerciales sur certains marchés de produits, des mesures pour améliorer les résultats dans le domaine de l'éducation, des réductions du soutien agricole discrétionnaire afin d'améliorer l'affectation des ressources dans l'ensemble des économies, et diverses autres mesures. Les pays concernés n'ont obtenu que des résultats mitigés depuis 2005 dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture, mais ils ont généralement mieux suivi les recommandations dans d'autres domaines, notamment en matière de réglementation des marchés de produits.

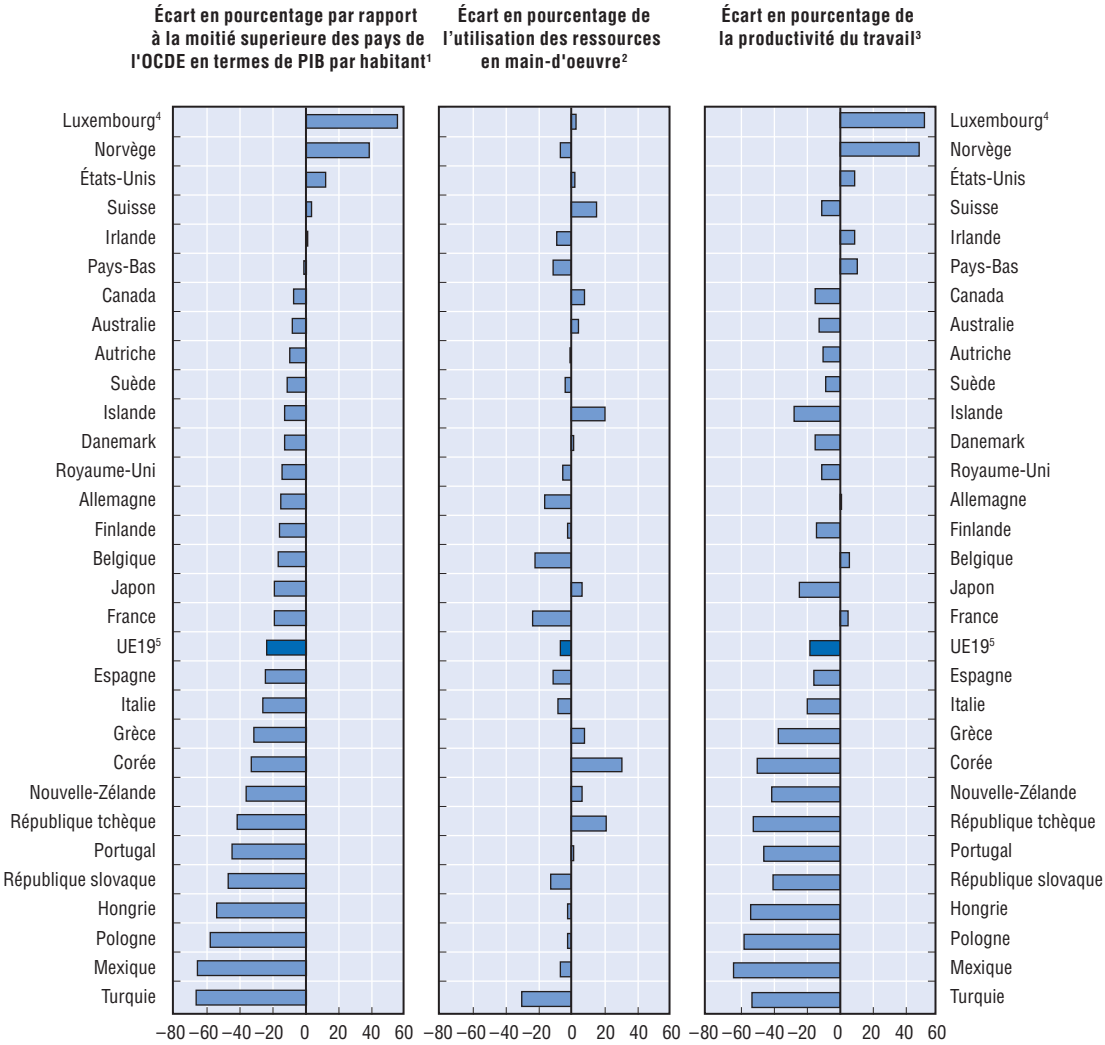
Réglementation des marchés de produits

L'assouplissement des réglementations excessivement restrictives sur les marchés de produits a été identifié comme priorité pour la plupart des pays de l'OCDE – surtout pour ceux ayant une productivité inférieure à la moyenne – et aiderait leur économie à se redresser plus vite au sortir de la crise. Depuis 2005, l'Union européenne a pris certaines mesures pour stimuler la concurrence transfrontière parmi ses pays membres. La Directive sur les services, même si elle est de portée assez limitée et n'apporte pas de proposition originale, va dans cette direction. Ce texte a été adopté au printemps 2006 et a été transposé intégralement dans les législations nationales à la fin de 2009. L'Espace unique de paiement en euros (SEPA), lancé en janvier 2008, a avancé en novembre 2009 avec la mise en œuvre d'un nouveau système de prélèvements internationaux, et il réduira progressivement les coûts des transactions financières transfrontières.

Au niveau des différents pays, environ deux tiers des pays concernés ont donné suite aux recommandations concernant l'assouplissement des réglementations sur les marchés de produits depuis 2005, et les initiatives prises ont suffi pour que les priorités correspondantes soient retirées dans la moitié des cas à peu près (tableaux 2.1 et 2.2) :

- L'assouplissement des restrictions à l'entrée dans les services et les industries de réseau a été identifié comme priorité d'action pour une grande majorité des pays de l'OCDE. Dans les industries de réseau, la plupart y ont répondu en séparant la propriété des éléments du réseau (Hongrie, Pays-Bas et Portugal), en rendant obligatoires l'accès de tierces parties et les appels d'offres publics (Pologne, dans le secteur des télécommunications, et Portugal), en assouplissant les restrictions à l'entrée et/ou en consolidant le pouvoir de l'autorité de réglementation (Autriche, Canada en 2009, Allemagne, Grève, Italie, Corée, Mexique et Suisse), en adoptant une réglementation faisant jouer les mécanismes d'incitation (Allemagne), en assouplissant les restrictions sous forme de seuils limitant le libre choix des fournisseurs (Japon), en mettant en place un opérateur national pour les secteurs de l'électricité et du gaz, chargé de la planification de la transmission afin d'améliorer encore le fonctionnement du marché

Graphique 2.1. **Déterminants des écarts de revenu réel, 2008**



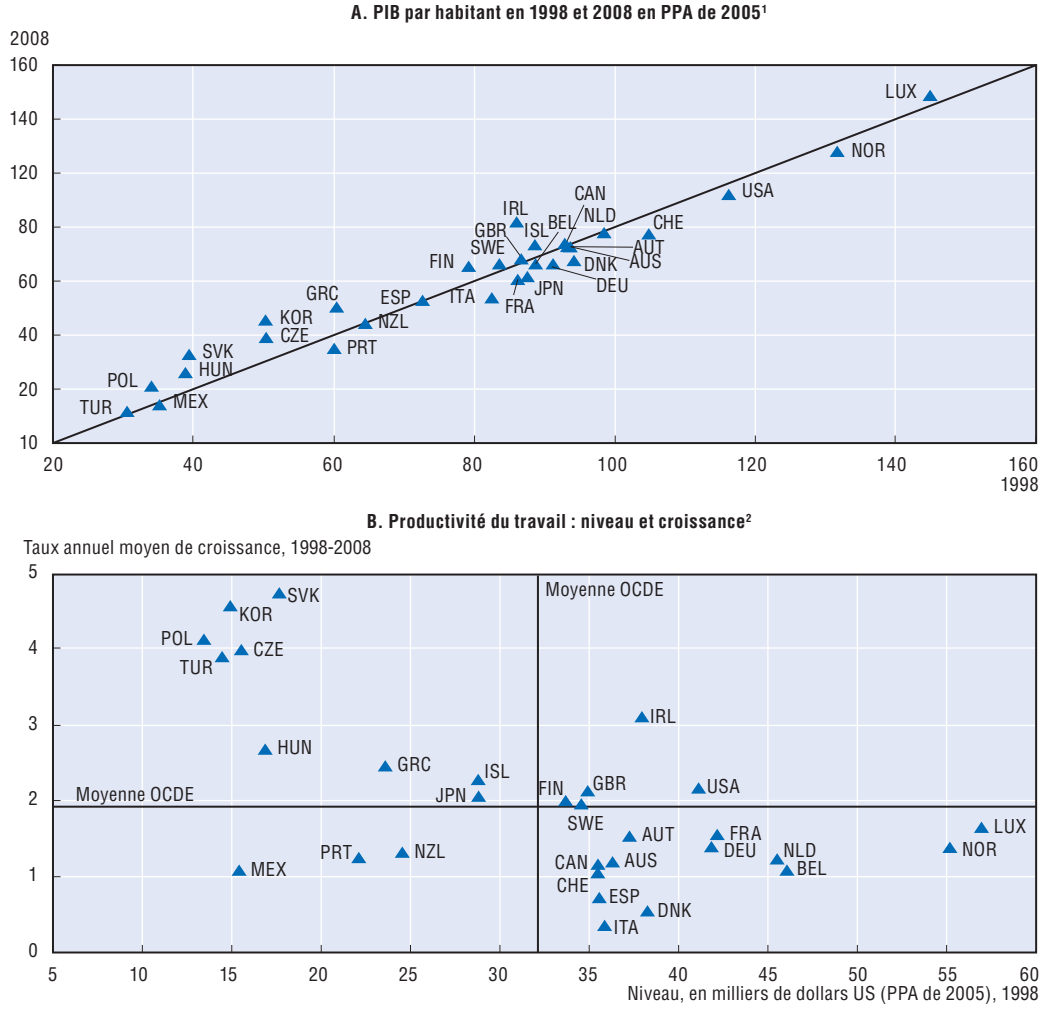
1. Par rapport à la moyenne simple des 15 pays de l'OCDE ayant le PIB par habitant le plus élevé, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'année 2008. La somme des écarts en pourcentage de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de la productivité du travail n'équivaut pas exactement à l'écart de PIB par habitant car la décomposition est multiplicative.
2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre est mesurée en nombre total d'heures travaillées par habitant.
3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.
4. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
5. UE19 regroupe les pays qui sont à la fois membres de l'Union européenne et de l'OCDE. Il s'agit des pays de l'Union européenne à 15 auxquels s'ajoutent la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque.

Sources : OCDE, *Base de données des comptes nationaux*; *Base de données des perspectives économiques de l'OCDE*, n° 86 et OCDE (2009), *Perspectives de l'emploi*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

national de l'énergie (Australie). Dans le secteur du commerce de détail, les mesures législatives ont pris la forme de réduction des obstacles à l'entrée pour les grandes surfaces (réforme modeste en Belgique, en préparation en Espagne en 2009), d'assouplissement de la réglementation des prix de détail (France et Irlande) et d'allongement des horaires d'ouverture des magasins (Autriche, Belgique dans une certaine mesure, Danemark, et Finlande en 2009). La Nouvelle-Zélande a réduit les incertitudes concernant le cadre réglementaire et a lancé des études sur la performance

Graphique 2.2. **PIB par habitant et par heure travaillée : niveau et variation**



1. En PPA constantes de 2005, par rapport à la moyenne simple du PIB par habitant pour les pays de l'OCDE situés dans la moitié supérieure en termes de PIB par habitant en 1998 et 2008, qui est normalisée à 100. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
2. Mesurée comme étant le PIB par heure travaillée à prix constants en PPA de 2005.

Sources : OCDE, *Base de données des comptes nationaux* et OECD (2009), *Perspectives de l'emploi.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

et la gouvernance des obligations de services du marché de l'électricité et des télécommunications locales, le Canada et la Suisse ont abaissé les obstacles au commerce intérieur, notamment dans les services professionnels. Le Canada a aussi signé un accord avec l'Union européenne sur la libéralisation du transport aérien en 2009. Le Danemark a pris des mesures générales en introduisant un programme de clémence dans le droit de la concurrence, et l'Autriche a assoupli les restrictions à la détention croisée d'actions pour les entreprises fournissant des services connexes. Les initiatives prises par l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse ont été jugées suffisamment ambitieuses pour justifier le retrait de quelques priorités.

- Les charges administratives ont été considérées comme un point faible dans dix pays. Tous les pays sauf le Portugal – pour lequel cette priorité n'a été fixée qu'en 2009 mais où

Tableau 2.1. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations visant à réduire les contrôles opérationnels et les contrôles à l'entrée**[1]

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres mesures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Réduire les obstacles à l'entrée dans les services et/ou pour les industries en général										
Autriche	X								X	
Corée	X								X	
France	X								X	
Irlande			X						X	
Islande			X						X	
Italie	X								X	
Japon	X			X					X	
Norvège			X	X					X	
Pologne	X								X	
République slovaque	----------n.d.----------								X	
Turquie			X						X	
Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau										
Allemagne	X								X	
Australie	X								X	
Canada			X				X			
Grèce	X							X		
Hongrie	X								X	
Irlande	X								X	
Luxembourg			X						X	
Mexique	X								X	
Nouvelle-Zélande	X				X					
Pays-Bas		X			----------n.d.----------					
Portugal	X								X	
Suisse	X								X	
Réduire les obstacles à l'entrée dans les services professionnels										
Allemagne	X								X	
Autriche	X								X	
Canada	X						X			
Hongrie	----------n.d.----------								X	
Luxembourg			X						X	
Suisse		X			----------n.d.----------					
Réduire les obstacles à l'entrée dans le commerce de détail										
Autriche									X	
Belgique	X								X	
Danemark	X								X	
Espagne			X		X					
France	X								X	
Hongrie	----------n.d.----------								X	
Irlande		X			----------n.d.----------					
Pays-Bas			X						X	

n.d. : Cette abréviation indique que la priorité correspondante n'était pas encore inscrite au cours de la période considérée, ou qu'elle a été retirée du fait d'une action suffisante des pouvoirs publics.

1. Ce tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations avaient été formulées dans le domaine indiqué. La première série de colonnes intitulée « 2005-2008 » donne une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2005 d'*Objectif croissance* en 2005 et 2006 et sur les priorités de 2007 en 2007 et 2008. De même, la dernière série de colonnes intitulée « 2009 » se rapporte aux progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* en 2009.

Tableau 2.2. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations visant à réduire les charges administratives, les participations publiques et à réformer la gouvernance des entreprises**[1]

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres measures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Réduire les charges administratives										
Autriche		X			----------n.d.----------					
Belgique		X			----------n.d.----------					
Danemark	X							X		
Grèce		X			----------n.d.----------					
Hongrie		X			----------n.d.----------					
Pays-Bas		X			----------n.d.----------					
Pologne	----------n.d.----------						X			
Portugal	----------n.d.----------							X		
République tchèque	X								X	
Turquie		X			----------n.d.----------					
Réformer la gouvernance des entreprises										
États-Unis			X						X	
Italie		X			----------n.d.----------					
Réduire le champ des participations publiques										
Danemark			X				X			
Finlande			X		X					
Grèce			X				X			
Mexique	----------n.d.----------								X	
Norvège			X						X	
Pologne			X					X		
Suède		X			----------n.d.----------					
Turquie		X			----------n.d.----------					

n.d. : Cette abréviation indique que la priorité correspondante n'était pas encore inscrite au cours de la période considérée, ou qu'elle a été retirée du fait d'une action suffisante des pouvoirs publics.

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans le domaine visé. La première série de colonnes intitulée « 2005-2008 » donne une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2005 d'*Objectif croissance* en 2005 et 2006 et sur les priorités de 2007 en 2007 et 2008. De même, la dernière série de colonnes intitulée « 2009 » se rapporte aux progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* en 2009.

certaines dispositions avaient été prises auparavant dans le cadre du programme SIMPLEX – ont pris certaines mesures en simplifiant les procédures d'enregistrement et d'octroi de licences (Belgique, Grèce, Hongrie et Turquie), en créant un guichet unique pour les nouvelles entreprises (République tchèque et Pologne en 2009), en simplifiant les procédures de faillite (Autriche et République tchèque) et en renforçant le processus d'évaluation comparative dans les services financé sur fonds publics et en réduisant la paperasserie des entreprises (Danemark en 2009). À la suite d'une action de grande ampleur dans la plupart des pays concernés, l'allégement des charges administratives est resté une des cinq priorités énoncées dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* uniquement pour la République tchèque, le Danemark et la Pologne même si les autres pays ont encore des efforts soutenus à faire pour contenir les charges administratives.

- Il a été recommandé à huit pays de réduire la participation de l'État dans les entreprises. La Suède, la Turquie et la Pologne (en 2009) ont intensifié leurs efforts de privatisation depuis 2005, tandis qu'il n'y a eu guère de progrès en Finlande, au Mexique et en Norvège. La Suède a aussi pris des mesures pour assurer l'égalité des chances en promulguant une nouvelle loi sur les marchés publics et en rattachant l'Office national des marchés publics à l'Autorité de concurrence, tandis que le Danemark a nommé une nouvelle Commission des marchés publics en 2009 afin d'encourager la concurrence dans le secteur public. Tout récemment, la crise a freiné le processus de privatisation dans toute la zone de l'OCDE et a obligé l'État à accroître sa participation dans le secteur financier, bien que la Grèce ait privatisé sa compagnie aérienne publique, Olympic Airways, en 2009.

Par contre, on a noté un certain recul dans un petit nombre de pays. Au Japon, les règlements de zonage promulgués en 2006 afin de redynamiser les zones suburbaines ont érigé des obstacles potentiels à l'entrée pour les (grands) magasins. En Nouvelle-Zélande, alors que les recommandations portaient sur le désengagement de l'État et le démantèlement des obstacles à l'entrée dans les transports aérien et ferroviaire, le réseau ferré a été renationalisé – ce qui, toutefois, ne nuit pas forcément à la concurrence et à l'efficience si des conditions d'égalité sont assurées entre les utilisateurs des réseaux – et les restrictions relatives à la propriété ont été durcies afin de faire barrage à un possible rachat de l'aéroport d'Auckland par des intérêts étrangers. En Norvège, le gouvernement a simplifié les procédures permettant d'inverser des décisions de l'Autorité de concurrence pour des motifs autres que la concurrence.

Capital humain

Dans tous les pays de l'OCDE sauf trois (Canada, Japon et Corée), l'amélioration du capital humain par le biais de réformes des systèmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur a été préconisée afin de relever les niveaux de productivité. Le progrès de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire depuis 2005 est mitigé, environ la moitié des 14 pays concernés ayant donné suite aux recommandations, dont deux seulement (Australie et Belgique) avec des mesures suffisantes pour justifier le retrait de cette priorité (tableau 2.3). Les initiatives précises mises en œuvre dans ce domaine ont été des réformes des programmes (Islande, Irlande, Mexique et Turquie), des mesures assurant une flexibilité accrue de l'enseignement et de la formation professionnels et une meilleure adaptation aux besoins du marché du travail (Australie, Portugal et Royaume-Uni), un relèvement des niveaux de qualifications obligatoires pour les enseignants (Mexique et Islande) et l'évaluation des performances des enseignants (Portugal), une responsabilisation accrue des établissements scolaires et des enseignants grâce à la généralisation des examens standardisés (Allemagne), des incitations financières pour attirer les enseignants dans des établissements défavorisés (Royaume-Uni en 2009), un renforcement des aides aux étudiants issus de milieux défavorisés (Belgique, Mexique, Portugal et Royaume-Uni) et un allongement de la durée de la scolarité obligatoire (Portugal en 2009).

La réforme de l'éducation des très jeunes enfants a retenu une attention croissante dans *Objectif croissance* au fil des années, en raison de l'accumulation d'éléments d'observation montrant la haute rentabilité des investissements en capital humain dans les premières années de vie des enfants. Bon nombre des recommandations dans ce domaine ont été fixées récemment, si bien que les pays ont eu, jusqu'à présent, peu de

Tableau 2.3. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations concernant l'amélioration des résultats éducatifs**[1]

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres mesures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Réformer l'éducation préscolaire										
Allemagne			X						X	
Australie	----------n.d.----------								X	
Danemark	X								X	
Irlande			X				X			
Pologne	----------n.d.----------								X	
Royaume-Uni	----------n.d.----------								X	
Réformer l'enseignement primaire et secondaire										
Allemagne	X								X	
Australie		X			----------n.d.----------					
Belgique		X			----------n.d.----------					
Espagne	----------n.d.----------								X	
États-Unis			X						X	
Irlande			X						X	
Islande	X								X	
Luxembourg			X						X	
Mexique	X								X	
Norvège	----------n.d.----------							X		
Nouvelle-Zélande			X						X	
Portugal	X						X			
Royaume-Uni	X						X			
Turquie	X								X	
Reformer l'enseignement supérieur										
Allemagne	X								X	
Autriche	X			X					X	
Danemark	X								X	
Espagne		X			----------n.d.----------					
Finlande	----------n.d.----------								X	
France	X								X	
Grèce	X					X				
Hongrie	X								X	
Italie	X								X	
Pologne			X						X	
Portugal	X								X	
République slovaque	X								X	
République tchèque			X						X	
Suède	X				X					
Suisse	----------n.d.----------				X					

n.d. : Cette abréviation indique que la priorité correspondante n'était pas encore inscrite au cours de la période considérée, ou qu'elle a été retirée du fait d'une action suffisante des pouvoirs publics.

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans le domaine visé. La première série de colonnes intitulée « 2005-2008 » donne une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2005 d'*Objectif croissance* en 2005 et 2006 et sur les priorités de 2007 en 2007 et 2008. De même, la dernière série de colonnes intitulée « 2009 » se rapporte aux progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* en 2009.

temps pour y répondre, et le progrès de la réforme est limité. Le Danemark a pris des mesures importantes en mettant en place un contrôle obligatoire du niveau linguistique pour les enfants de 3 ans afin de détecter tôt les difficultés de langage et de renforcer l'évaluation des élèves. En 2009, l'Irlande a mis en place le système *Early Childhood Care and Éducation* afin d'étendre l'éducation préscolaire.

La réforme des systèmes d'enseignement supérieur a été érigée comme priorité dans de nombreux pays d'Europe continentale Membres de l'OCDE. La plupart d'entre eux ont pris quelques mesures mais il faudra aller plus loin pour corriger les déficiences enracinées de longue date. Les réformes mises en œuvre depuis 2005 ont été les suivantes :

- Renforcement du financement des universités par l'instauration ou l'extension de droits de scolarité (Allemagne, République slovaque).
- Amélioration de la gouvernance des universités (Grèce, où a été lancée aussi en 2009 une consultation publique sur la réforme de l'éducation), notamment par l'octroi d'une plus grande autonomie aux universités (France, Allemagne, Portugal et Espagne) ou par la création d'un nouvel organisme d'habilitation indépendant pour soutenir l'évaluation interne de la qualité des universités (Suisse en 2009).
- Dispositif visant à encourager l'achèvement rapide des études par l'ajustement du financement (Danemark) ou par la facilitation du passage direct de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur (Suède).
- Développement de la formation professionnelle (Portugal) et création de stages professionnels lorsque cela est nécessaire (Hongrie).
- Mesures visant à encourager les partenariats internationaux et à favoriser la mobilité internationale des étudiants et des diplômés (Portugal).

En revanche, les droits de scolarité, peu élevés, ont été supprimés en Autriche.

Agriculture

Le soutien aux producteurs agricoles est en net recul dans la zone de l'OCDE depuis 2005, quoique cela soit dû principalement à une combinaison de fluctuations des prix des produits de base et de mécanismes automatiques incorporés dans les instruments d'action publique et non à un progrès notable de la réforme (tableau 2.4). Il n'en demeure pas moins que le soutien à l'agriculture fait maintenant intervenir moins les mesures discrétionnaires, par suite de l'évolution limitée mais positive des politiques de soutien agricole. En 2008, l'Union européenne a lancé le bilan de santé de sa Politique agricole commune (PAC), prévoyant le découplage des aides en 2013. Cependant, le rétablissement des subventions de l'Union européenne en faveur des exportations agricoles en 2009, après deux années de suspension des paiements, a marqué un pas en arrière. Aux États-Unis, s'il est vrai que le soutien en faveur du tabac, faisant davantage appel aux forces du marché, a été une mesure allant dans la bonne direction, le *Food, Conservation and Energy Act* de 2008 maintient des niveaux élevés d'aide à l'agriculture jusqu'à la fin de 2013 et offre une possibilité supplémentaire de soutien lié à la production de certains produits de base – notamment pour les secteurs du sucre et du lait. Le nouveau programme *Average Crop Revenue Election,* applicable à certaines cultures et qui peut être déclenché même lorsque les prix des produits de base sont élevés, fausse encore davantage les décisions des producteurs. Par ailleurs, en réponse aux préoccupations suscitées par le changement climatique, les États-Unis ont établi des normes obligatoires de carburants afin d'accroître la part des énergies renouvelables dans l'utilisation globale de combustibles, le Conseil de

Tableau 2.4. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations concernant les politiques de soutien à l'agriculture**[1]

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres mesures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Soutien à l'agriculture										
Corée			X						X	
États-Unis			X	X					X	
Islande	X								X	
Japon	X								X	
Norvège			X						X	
Suisse	X								X	
Union européenne			X	X					X	X

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans le domaine visé. La première série de colonnes intitulée « 2005-2008 » donne une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2005 d'*Objectif croissance* en 2005 et 2006 et sur les priorités de 2007 en 2007 et 2008. De même, la dernière série de colonnes intitulée « 2009 » se rapporte aux progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* en 2009.

l'Union européenne a adopté un objectif de consommation de biocarburants pour le transport, et un certain nombre d'autres pays de l'OCDE ont pris des mesures du même genre. Ces actions, conjuguées au dressement d'obstacles à l'importation de biocarburants étrangers, ont accentué *de facto* la pression à la hausse sur les prix des produits agricoles, et elles ont été considérées comme un moyen très coûteux d'atteindre les objectifs de réduction des émissions (OCDE, 2008b). Au Japon, le gouvernement a décidé d'autoriser l'entrée de sociétés par actions dans le secteur agricole sur l'ensemble du territoire national et de concentrer une plus grande part de l'aide financière sur les grandes exploitations plus efficientes. Le système de prix administrés pour le blé et l'orge a aussi été assoupli. En Suisse, le soutien a évolué dans un sens plus conforme aux mécanismes du marché. Il a été décidé de supprimer les quotas laitiers et les obstacles au commerce vis-à-vis des pays de l'Union européenne pour un petit nombre de produits agricoles. En Islande, les taxes d'octroi sur les denrées alimentaires importées (autres que le sucre et les sucreries) ont été supprimées, et le droit général à l'importation applicable aux produits à base de viande a été réduit sensiblement en vue de faire baisser les prix. Il y a eu peu de progrès en Norvège et en Corée.

Autres domaines d'action

Les priorités d'action couvraient aussi de nombreux autres domaines présentant un intérêt pour la productivité, et certaines de ces priorités – surtout dans le secteur financier, mais aussi dans les domaines de l'efficience du secteur public et des échanges internationaux – semblent particulièrement importantes dans la situation présente pour une reprise saine de l'économie et une consolidation des finances publiques :

- *Ouverture sur l'extérieur*. Des cinq pays épinglés pour une faiblesse particulière sur ce front, tous, à l'exception du Mexique, ont pris des mesures correctrices depuis 2005, et dans trois cas la priorité a été ensuite retirée (Corée, Pologne et Suisse). Les réformes mises en œuvre ont consisté à modifier le droit commercial afin de faciliter les fusions et acquisitions par des entreprises étrangères (Japon), à créer des zones franches afin

d'attirer des entreprises étrangères (Corée), à simplifier les procédures de création d'entreprise pour les non-résidents, à assouplir les restrictions en matière de propriété et à donner aux investisseurs une interprétation juridique contraignante des dispositions existantes (Pologne), à abaisser les obstacles non tarifaires (Suisse) et à assouplir les obligations de résidence existantes pour les directeurs d'institutions financières et (en 2009) les restrictions aux participations étrangères (Canada). La Nouvelle-Zélande a relevé le seuil de taille d'entreprise au-delà duquel une autorisation est exigée pour les acquisitions étrangères, mais a aussi relevé les barrières à l'entrée pour les investissements en infrastructure sur les terrains stratégiquement sensibles. Tout récemment, la crise a fait naître des craintes de retours en arrière dans ce domaine dans la zone de l'OCDE. Les éléments d'observation disponibles jusqu'à présent semblent indiquer que certaines mesures ayant un effet protectionniste ont effectivement été promulguées mais qu'elles restent limitées du point de vue de la gravité et de la portée (voir l'encadré 1.2 du chapitre 1).

- *Efficience du secteur public*. Neuf des onze pays identifiés comme ayant besoin d'une réforme dans ce domaine ont pris des mesures depuis 2005, à la suite de quoi la priorité a été retirée dans quatre cas (Allemagne, Luxembourg, Portugal et Turquie). Les mesures mises en œuvre ont été les suivantes : réorganisation des services de santé et mise en place d'un système de soins payants pour faire mieux prendre conscience des coûts dans ce domaine (République tchèque et Hongrie), renforcement de la concurrence dans les marchés publics par une plus large diffusion des appels d'offres et une simplification des règles (Allemagne), consolidation d'un certain nombre de ministères et du réseau régional d'offices publics, réduction des effectifs pléthoriques de fonctionnaires et amélioration de la responsabilité et de la transparence des organismes publics (Hongrie en 2009), durcissement des réglementations régissant l'exécution du budget (Islande), réforme de l'emploi dans le secteur public par l'alignement des conditions d'emploi sur celles du secteur privé (Portugal), adoption de systèmes de budgétisation axés sur les résultats dans les services publics (Turquie), intensification de la concurrence du secteur privé dans la fourniture de services financés sur fonds publics et réforme de la gestion des performances (Royaume-Uni), amélioration du rapport coût-efficacité de la politique régionale par la substitution de cotisations patronales de sécurité sociale différenciées selon les régions à des mesures moins ciblées (Norvège) et passage à l'administration électronique (Luxembourg). La Nouvelle-Zélande a annoncé un projet pour relier plus étroitement le financement des institutions du tertiaire à la performance en 2009. Il n'y a pas eu de progrès important au Canada.
- *Politiques en faveur de l'innovation*. Les trois pays concernés ont suivi les recommandations d'*Objectif croissance* depuis 2005, avec un renforcement du soutien public aux activités de R&D (Irlande), des mesures visant à faciliter la mobilité des chercheurs et à accroître le recours aux subventions accordées sur appel d'offres (Japon), et une protection plus rigoureuse des droits de propriété intellectuelle et des améliorations dans la qualité de l'enseignement supérieur (Corée).
- *Infrastructures publiques*. Il a été recommandé à l'Irlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Pologne et au Royaume-Uni de remédier aux déficiences de leurs infrastructures publiques. Avant la crise actuelle, les quatre pays ont donné suite en augmentant les dépenses. Il faudrait poursuivre ces efforts en vue d'arriver à améliorer de façon décisive la qualité de l'infrastructure, mais l'Irlande a décidé de réduire les dépenses afin de rehausser la viabilité des finances publiques en 2009, tandis que la plupart des autres

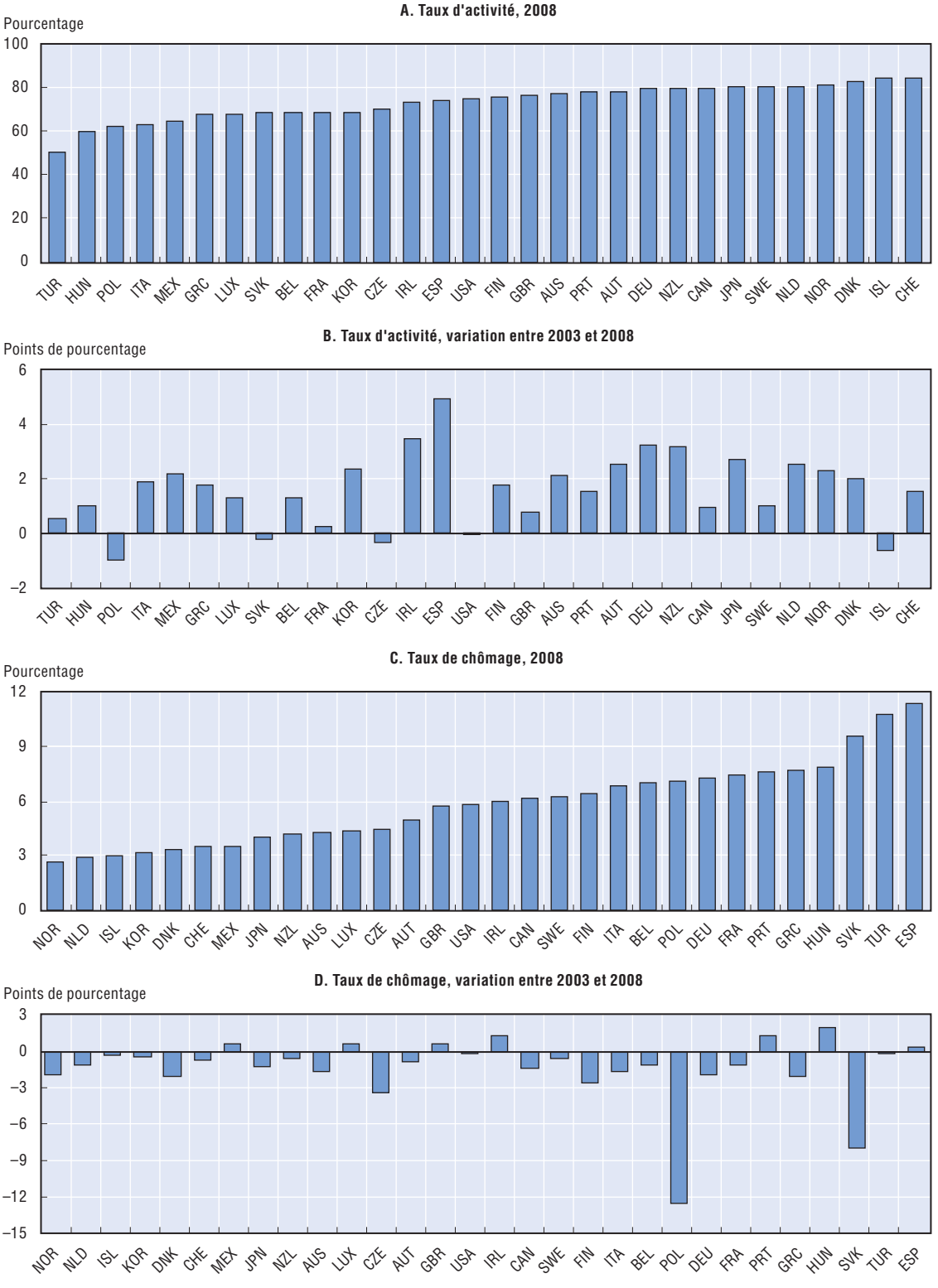
pays de l'OCDE ont accru les dépenses dans le cadre de leurs programmes de relance budgétaire (voir tableaux 1.1 et 1.2 du chapitre 1).

- *Système fiscal*. La simplification du système fiscal, la réduction des distorsions et/ou l'élargissement de l'assiette d'imposition ont été identifiés comme une priorité pour le Canada, la Grèce, le Mexique, le Portugal, les États-Unis et, plus récemment, le Japon (2009). Les quatre premiers pays ont pris d'importantes mesures depuis 2005. Au Canada, le gouvernement fédéral a décidé de réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de supprimer l'impôt sur le capital et la surtaxe sur les sociétés, tandis qu'en 2009 les gouvernements de la Colombie britannique et de l'Ontario ont annoncé leur intention d'harmoniser leur impôt sur les ventes avec la taxe fédérale sur la valeur ajoutée. En Grèce et au Portugal, des mesures de lutte contre la fraude fiscale ont été prises. Au Mexique, l'impôt sur le revenu a été simplifié et la base d'imposition a été élargie.
- *État de droit*. Le renforcement du système judiciaire et le contrôle de l'application de la loi ont été identifiés comme une priorité en Hongrie, en République slovaque et au Mexique. Seuls les deux premiers pays ont fait un certain progrès sur ce front depuis 2005, et il n'a pas été pris de nouvelles mesures en 2009.
- *Secteur financier*. La réforme du secteur financier a été retenue comme priorité d'action pour le Japon et la Corée dans le premier numéro d'*Objectif croissance*, et ces deux pays ont rapidement donné suite. Au Japon, l'action du gouvernement a aidé à régler les problèmes de créances improductives dans les grandes banques, et la Japan Post a été privatisée[3]. En Corée, le gouvernement a fait des avancées appréciables en matière de privatisation des banques et des fonds communs de placement. Suite à la crise financière, la réforme du secteur financier est devenue une priorité d'*Objectif croissance* pour l'Islande et les États-Unis en 2009, et le gouvernement des États-Unis a, depuis, pris des mesures en vue de réformer le système de surveillance et de réglementation financières. D'une manière plus générale, une réforme du secteur financier est nécessaire et est en cours dans la plupart des pays de l'OCDE.

Progrès en matière de réforme des politiques visant à améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre

Depuis 2005, les recommandations concernant la levée des entraves à l'utilisation de la main-d'œuvre ont visé principalement les pays d'Europe continentale, où les taux tendanciels d'utilisation de la main-d'œuvre restent relativement bas malgré un progrès visible avant la récente crise (graphique 2.3). Les priorités d'action identifiées portaient sur la réduction des contre-incitations à travailler à un âge avancé, les obstacles à l'activité des femmes et les coins fiscaux sur le travail, ainsi que sur l'amélioration de la conception des régimes de prestations d'assurance invalidité et maladie et d'autres politiques du marché du travail telles que la législation relative à la protection de l'emploi et les indemnités de chômage. Des priorités ont aussi été identifiées dans ces domaines en dehors de l'Europe, comme moyen de corriger les faiblesses plus spécifiques de la performance du marché du travail. La plupart des pays ont pris des mesures depuis 2005, mais il subsiste des déficiences qui, s'il n'y est pas remédié, risquent de pérenniser en partie la baisse de l'emploi lié à la crise.

Graphique 2.3. **Taux d'activité et taux de chômage**



Source : OECD, *Base de données des perspectives économiques* n° 86.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

Contre-incitations financières à travailler à un âge avancé

Il y a eu un léger progrès depuis 2005 – mais pas en 2009 – en matière de réduction des contre-incitations à travailler à un âge avancé qui sont ancrées dans les régimes de retraite et/ou les programmes existants de transferts sociaux des pays où cette action a été jugée prioritaire (tableau 2.5). Certains des pays engagés dans la réforme ont fermé

Tableau 2.5. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations concernant la réforme des systèmes d'assurance invalidité et maladie, la suppression des contre-incitations à travailler à un âge avancé ou la réduction des obstacles à l'activité des femmes**[1]

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres mesures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Réduire l'impôt implicite sur la poursuite d'une activité à un âge avancé										
Allemagne		X			----------n.d.----------					
Autriche			X	X					X	
Belgique	X								X	
Danemark		X			----------n.d.----------					
Espagne		X			----------n.d.----------					
Finlande	X								X	
France	X								X	
Grèce	X					X				
Luxembourg			X						X	
Norvège		X			----------n.d.----------					
République slovaque			X						X	
Turquie	X								X	
Réformer les prestations d'assurance maladie et d'invalidité										
Australie	X								X	
Danemark	X						X			
États-Unis			X						X	
Hongrie	X						X			
Norvège	X						X			
Pays-Bas	X								X	
Pologne		X			----------n.d.----------					
Royaume-Uni	X						X			
Suède	X								X	
Suisse		X			----------n.d.----------					
Réduire l'impôt implicite sur le retour au travail après une naissance										
Allemagne	X								X	
Autriche	X								X	
Corée	X						X			
Irlande	X						X			
Nouvelle-Zélande	X								X	
Pays-Bas	X								X	
République slovaque	----------n.d.----------								X	
Royaume-Uni	X								X	
Suisse	X								X	

n.d. : Cette abréviation indique que la priorité correspondante n'était pas encore inscrite au cours de la période considérée, ou qu'elle a été retirée du fait d'une action suffisante des pouvoirs publics.

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans le domaine visé. La première série de colonnes intitulée « 2005-2008 » donne une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2005 d'*Objectif croissance* en 2005 et 2006 et sur les priorités de 2007 en 2007 et 2008. De même, la dernière série de colonnes intitulée « 2009 » se rapporte aux progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* en 2009.

progressivement ou réduit l'accès aux régimes de retraite anticipée en durcissant les conditions d'ouverture des droits (Belgique, Danemark, Finlande, Allemagne et Espagne). D'autres ont indexé l'âge minimum de la retraite sur l'espérance de vie (Danemark) ou cherché à reculer l'âge effectif de départ en retraite en renforçant les incitations financières à travailler au-delà de l'âge légal (Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce et Espagne), en allongeant la durée de cotisation requise pour pouvoir prétendre à une retraite pleine (Belgique, France et Espagne), ou en ajustant les prestations en fonction de l'espérance de vie (Norvège). Par suite de ces actions, la priorité a été retirée pour le Danemark, l'Allemagne, la Norvège et l'Espagne. La Grèce a lancé une consultation publique sur la réforme des retraites en 2009. En Norvège, cependant, le gouvernement a, par la suite, affaibli la réforme en différant l'ajustement des prestations de retraite en fonction de l'espérance de vie. Au Luxembourg et en République slovaque, aucune mesure importante n'a été mise en œuvre, et en Autriche certains aspects de la réforme des retraites de 2003-2004 ont été inversés, réduisant le taux de pénalité en cas de retraite anticipée et étendant le régime spécial de retraite anticipée. Au cours de la reprise, de nouvelles réductions des contre-incitations financières à rester en activité, notamment par la suppression plus rapide des voies d'accès à la retraite anticipée spéciale ou de fait, y compris *via* les systèmes d'assurance invalidité et maladie, aideraient à faire en sorte que les travailleurs âgés licenciés à cause de la crise restent sur le marché du travail.

Régimes de prestations d'assurance maladie et invalidité

Les régimes de prestations d'assurance invalidité et maladie ont été réformés depuis 2005 dans neuf des dix pays concernés, mais la Pologne et la Suisse sont les seules à avoir mis en œuvre des mesures suffisantes pour que la priorité soit retirée (tableau 2.5). Certains pays ont cherché à mieux différencier les bénéficiaires en fonction de leur capacité de travail. Une des solutions a consisté à renforcer les incitations économiques à travailler (en liant partiellement les niveaux de prestations et la capacité de gain des bénéficiaires aux Pays-Bas). Une autre a consisté à ajuster ou à appliquer des critères d'admissibilité, soit en rendant plus strictes les obligations de travailler ou les conditions d'admissibilité pour les nouveaux demandeurs (Australie, Pologne, Suisse et, en 2009, Royaume-Uni), soit en mettant davantage l'accent sur la réadaptation et sur l'évaluation de la capacité de travail (Danemark en 2009, Hongrie en 2009, Pays-Bas et Suisse). D'autres pays ont réduit les dispositifs incitant les employeurs et les bénéficiaires à abuser du système (mise en place ou augmentation du financement des prestations d'assurance invalidité et maladie par les employeurs aux Pays-Bas et en Suède; réduction de la subvention salariale maximale dans le cadre du régime Fleksjob au Danemark). En Norvège, les participants aux régimes de prestations à long terme d'assurance maladie et invalidité sont maintenant suivis de plus près, et la fusion en cours du système de protection sociale et du réseau de services pour l'emploi a pour but d'améliorer la coordination de ces services. Enfin, la Pologne et la Suède ont limité la durée et le montant des prestations.

Entraves à l'activité à temps plein de la main-d'œuvre féminine

Certaines des entraves à l'activité à temps plein des femmes ont été réduites depuis 2005 dans les huit pays où ce domaine d'action a été jugé prioritaire. Les mesures prises pour ce faire ont été l'extension des structures d'accueil des enfants (Allemagne, Irlande, Corée et Nouvelle-Zélande), l'abaissement de l'âge de la scolarisation obligatoire

ou le développement de la scolarisation à temps plein (Allemagne et Suisse), et la réduction des taux d'imposition marginale sur les seconds apporteurs de revenu (Autriche, Irlande, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni).

Taxation du travail

Sur les 13 pays pour lesquels des réformes de la taxation du travail avaient été préconisées, neuf ont pris des mesures entre 2005 et 2008. Toutefois, en aucun cas ces mesures n'ont été suffisantes pour justifier une révision de la priorité, en raison notamment de la difficulté de procéder, sur une période relativement courte, à des allégements d'impôt importants mais en même temps viables sur le plan budgétaire (tableau 2.6). Les coins fiscaux moyens et/ou marginaux ont généralement été réduits principalement au moyen de taux moins élevés d'impôt sur le revenu et/ou de niveaux d'exonération plus élevés (Belgique, République tchèque, Danemark, Italie et Pologne). Plus souvent, les allégements ont été ciblés sur les travailleurs peu qualifiés, sous forme de réductions de cotisations de sécurité sociale (Autriche, Belgique, Italie, Pologne, Suède et Turquie) ou de crédits d'impôt pour les personnes en activité (Belgique et Suède). L'Allemagne a réduit les prélèvements sociaux, et des réformes des systèmes d'assurance chômage et de retraite aideront à maintenir des cotisations plus faibles dans l'avenir. S'il est vrai que ces allégements ont été compensés par un alourdissement de la fiscalité indirecte (TVA), la modification de la structure fiscale, avec une réduction des impôts sur le travail au profit des impôts sur la consommation, devrait favoriser la croissance à plus long terme (Johannson *et al.*, 2008). En Hongrie, face à la nécessité urgente de consolider le budget, le coin fiscal s'est renforcé, encore que cette évolution se soit accompagnée d'un barème plus régulier d'imposition marginale.

Les réformes de la fiscalité du travail ont été généralisées en 2009, essentiellement dans le cadre des récents programmes de relance budgétaire. Les pays qui avaient été encouragés à réduire les coins fiscaux ont abaissé les taux de l'impôt sur le revenu et/ou augmenté les allégements fiscaux (Autriche, Danemark, Finlande, Hongrie et Pologne), créé des crédits d'impôt pour les personnes en activité ou majoré ceux qui existaient déjà (Danemark et République slovaque), réduit les cotisations de sécurité sociale (Finlande, Hongrie et Pologne) et accru les subventions salariales (Belgique). Au cours de la même période, l'Australie a entrepris une révision du système fiscal et de son interaction avec le système de protection sociale. En Turquie, les taux de cotisations sociales ont été réduits, mais de façon temporaire.

Politiques du marché du travail

Il y a eu peu de mesures prises depuis 2005 pour s'attaquer aux priorités définies dans la plupart des autres domaines du marché du travail, notamment la formation des salaires, la législation relative à la protection de l'emploi et les systèmes d'indemnisation du chômage. On note une exception dans le domaine des politiques actives du marché du travail, où les priorités ont été généralement levées par suite d'une action plus significative.

- *Formation des salaires*. Sur les neuf pays où la réduction du coût minimum de la main-d'œuvre ou l'assouplissement du système de négociations salariales est considéré comme prioritaire, seule la Turquie a pris des mesures depuis 2005 en réduisant les cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs à bas salaire (tableau 2.6). En Australie, la réforme du système de négociations salariales opérée en 2006 a été en

Tableau 2.6. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations visant à réduire la fiscalité et à réformer les politiques du marché du travail**[1]

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres mesures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Réduire la taxation du travail										
Allemagne	X								X	
Australie	X				X					
Autriche			X				X			
Belgique	X						X			
Danemark	X						X			
Finlande			X				X			
Grèce	----------n.d.----------								X	
Hongrie	X			X			X			
Italie	X								X	
Norvège	----------n.d.----------								X	
Pologne	X						X			
République slovaque			X				X			
République tchèque	X								X	
Suède	X								X	
Turquie	X						X			
Revoir la formation des salaires ou le coût minimum de la main-d'œuvre										
Australie			X	X					X	
Belgique			X						X	
Espagne			X						X	
Finlande			X						X	
France			X						X	
Grèce			X						X	
Italie			X						X	
Pologne			X	X					X	
Turquie	X								X	
Réformer la législation sur la protection de l'emploi										
Allemagne	----------n.d.----------								X	
Corée			X						X	
Espagne			X						X	
France	X								X	
Grèce	X								X	
Japon			X						X	
Luxembourg			X						X	
Nouvelle-Zélande	X								X	
Pays-Bas	----------n.d.----------								X	
Portugal	X								X	
Republique tchèque			X						X	
Suède	X								X	
Turquie			X					X		
Réformer les prestations de chômage										
Belgique	----------n.d.----------								X	
Canada			X						X	
Finlande	X								X	
Luxembourg			X						X	

Tableau 2.6. **Progrès réalisés dans les pays du point de vue des recommandations visant à réduire la fiscalité et à réformer les politiques du marché du travail**[1] *(suite)*

	2005-2008				2009					
	Initiative prise	Initiative entraînant le retrait de la priorité	Pas de mesure importante	Marche arrière	Réexamen/ loi annoncée	Consultation publique	Loi adoptée	Autres mesures	Pas de mesure importante	Marche arrière
Activer les chômeurs de longue durée										
Allemagne			X						X	
Belgique		X			----------n.d.----------					
Nouvelle-Zélande		X			----------n.d.----------					
Pays-Bas			X						X	
République slovaque	----------n.d.----------							X		

n.d. : Cette abréviation indique que la priorité correspondante n'était pas encore inscrite au cours de la période considérée, ou qu'elle a été retirée du fait d'une action suffisante des pouvoirs publics.

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans le domaine visé. La première série de colonnes intitulée « 2005-2008 » donne une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2005 d'*Objectif croissance* en 2005 et 2006 et sur les priorités de 2007 en 2007 et 2008. De même, la dernière série de colonnes intitulée « 2009 » se rapporte aux progrès réalisés sur les priorités définies dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* en 2009.

partie inversée. En Pologne, la nouvelle règle d'indexation se traduira probablement par une hausse du salaire minimum par rapport au salaire moyen.

- *Protection de l'emploi.* Les réformes ont aussi été limitées dans le domaine de la législation relative à la protection de l'emploi, où un certain assouplissement a été préconisé dans les cas où les dispositions existantes étaient jugées excessivement rigoureuses. Cinq seulement des 11 pays ayant reçu des recommandations dans ce domaine ont pris des mesures importantes depuis 2005, aucune action n'a été menée en 2009, et seuls le Portugal et la Nouvelle-Zélande et – dans une moindre mesure – la Grèce ont centré leur réforme sur les contrats permanents (tableau 2.6). Les procédures de licenciement ont été notablement simplifiées au Portugal. En Nouvelle-Zélande, une période d'essai de 90 jours a été instaurée pour les nouveaux embauchés dans les entreprises comptant moins de 20 salariés. En Grèce, les contrats permanents pour les nouveaux salariés de toutes les entreprises et entités publiques ont été supprimés, de même qu'une règle autorisant le licenciement collectif de 2 % seulement de la main-d'œuvre par mois pour les moyennes entreprises. Dans les autres pays, seules des réformes partielles ciblées sur les contrats temporaires ont été mises en œuvre. La France a réduit la fréquence des cas requérant une décision de justice en échange d'indemnités de licenciement plus élevées et a créé un nouveau contrat de durée déterminée pour des projets spécifiques. La Suède a assoupli les règles pour les contrats temporaires de façon que ces derniers puissent être utilisés sans raison particulière et plus longtemps qu'auparavant (24 mois au lieu de 12).
- *Prestations de chômage.* La réforme des régimes de garantie de ressources pour les chômeurs est classée comme priorité au Canada, en Finlande et au Luxembourg depuis 2005 (tableau 2.6). Si aucun progrès notable n'a été fait au Luxembourg, le Canada a mis en place un crédit d'impôt sur les revenus du travail afin de renforcer l'incitation à travailler, et la Finlande a subordonné le paiement des prestations de chômage au-delà de 500 jours à la participation à des programmes actifs du marché du travail. Cependant, en 2009, la Finlande a majoré temporairement les indemnités de chômage en raison de la crise économique, et la Belgique a relevé les niveaux initiaux d'indemnisation du

chômage et augmenté les prestations pour les personnes ayant des horaires de travail réduits (chômage temporaire). Un certain nombre d'autres pays de l'OCDE ont pris des mesures analogues face à la crise, dont certaines devront être réexaminées au fur et à mesure de l'amélioration de la situation du marché du travail ou être compensées par des politiques actives du marché du travail (voir chapitre 1).

- *Activation des chômeurs de longue durée*. Depuis 2005, des efforts ont été consentis en vue de rehausser l'efficacité des politiques actives du marché du travail en Belgique, en Nouvelle-Zélande et – en 2009 – en République slovaque, mais pas en Allemagne (après les réformes Hartz de 2005), où ce domaine a aussi été identifié comme étant prioritaire (tableau 2.6). En Nouvelle-Zélande, le gouvernement a créé une formule de prestation de base unique appliquant une même série de critères à tous les bénéficiaires d'âge actif et leur octroyant une aide à l'emploi en fonction de leur capacité de travail et non en fonction de leur catégorie de prestations. En Belgique, la coordination entre les organismes de placement régionaux a été améliorée par la création d'une association interrégionale pour l'échange d'offres d'emploi et par une coopération accrue dans le domaine de la formation. La République slovaque a renforcé la compétence du Service public de l'emploi.

Autres domaines d'action

Les priorités restantes visant principalement à renforcer l'utilisation de la main-d'œuvre étaient centrées sur la réduction des coûts des soins de santé – comme moyen de réduire les coins fiscaux – et les politiques du logement – afin d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre[4]. En ce qui concerne les soins de santé, la Suisse a calé les remboursements des produits pharmaceutiques plus étroitement sur les produits génériques afin de maîtriser les coûts. Aux États-Unis, l'extension à tous les séniors de la couverture de Medicare pour les médicaments délivrés sur ordonnance, sans mesures d'économie correspondantes, a exercé une nouvelle pression à la hausse sur les coûts. En 2009, le gouvernement des États-Unis a annoncé des plans de réforme du secteur de la santé, prévoyant, entre autres choses, l'abaissement du coût des médicaments et l'accélération de l'adoption de technologies de l'information dans le domaine médical.

Sur les onze pays auxquels il a été recommandé d'éliminer les distorsions dans les politiques du logement, six ont pris des mesures depuis 2005. Ces initiatives ont consisté notamment à assouplir les réglementations en matière de zonage résidentiel et de planification (au Royaume-Uni, où les limites des « ceintures vertes » restreignant l'offre de terrains à usage commercial et résidentiel dans les régions à croissance rapide sont également en cours de réexamen, et, dans une certaine mesure, aux Pays-Bas), à assouplir la réglementation des loyers (République tchèque et Suède), à réduire les avantages fiscaux des propriétaires de logements (Espagne, dans une certaine mesure), à restreindre les bonifications de taux pour les prêts au logement et à rendre ces prêts transférables (Hongrie, en 2009) ou à créer de nouveaux tribunaux et des procédures accélérées afin de renforcer le respect des contrats de location (Espagne). La Suède a diminué les subventions en faveur du logement à usage locatif mais assoupli l'imposition des propriétaires occupants. Le Danemark, l'Islande, la Pologne et la République slovaque ont pris des mesures importantes depuis 2005, et l'Irlande a assoupli *de facto* l'imposition sur le logement en relevant le seuil de prix en-dessous duquel les primo-accédants à la propriété de logements anciens sont exonérés du droit de timbre.

Résumé des réformes globales

Afin d'identifier et d'évaluer les réformes générales mises en œuvre dans la zone de l'OCDE depuis la première édition d'*Objectif croissance*, deux indicateurs différents sont construits pour chaque domaine d'action prioritaire, pour chaque domaine général de réforme (réformes visant à accroître la productivité du travail ou l'utilisation de la main-d'œuvre) et pour chaque pays (voir détails à l'annexe 2.A1) :

- Un « taux de réactivité » annuel, fondé sur un système de notation dans lequel chaque possibilité de réforme (c'est-à-dire chaque fois qu'une priorité a été fixée dans l'édition précédente d'*Objectif croissance* pour le domaine d'action en question) est notée 1 si une initiative importante est prise l'année suivante, et 0 dans le cas contraire. Le taux de réactivité est donc calculé comme étant le rapport du nombre total d'années pendant lequel une action est menée pour corriger la faiblesse identifiée au nombre total d'années pendant lequel des mesures pourraient être prises – définition qui exclut l'année où la priorité est fixée pour la première fois et les années précédentes.
- Un « taux de suivi » des recommandations, mesurant les réformes profondes selon un système de notation qui, pour chaque possibilité de réforme, attribue la note 1 si une action suffisamment importante a été menée pour que la priorité correspondante ne figure plus dans l'édition suivante d'*Objectif croissance*, et la note 0 dans le cas contraire. Il s'agit en fait du rapport du nombre de priorités retirées à la suite d'une action significative menée durant les deux années précédentes au nombre total de cycles de deux ans durant lequel la recommandation apparaît dans *Objectif croissance*. Les priorités retirées à la suite d'une action importante sont déterminées sur la base des informations publiées auparavant (voir l'encadré 2.3 dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance*). Le taux de suivi n'est pas facilement comparable au taux de réactivité du fait qu'il est calculé sur une période de deux ans et non d'un an, et seulement pour la période 2005-2008 – au lieu de 2005-2009 – couverte par les éditions 2005, 2007 et 2009.

Ces deux indicateurs mesurent le degré de réponse des pays de l'OCDE aux recommandations formulées dans *Objectif croissance* depuis 2005, le second établissant un critère plus strict – retrait de la priorité suite aux mesures prises – que le premier pour définir l'action menée. Ni l'un ni l'autre ne vise à évaluer l'intensité globale de la réforme en soi, ce qui obligerait à la fois à prendre en compte les réformes réalisées dans des domaines non prioritaires et à quantifier l'importance de chaque initiative considérée isolément. Par ailleurs, ces indicateurs se substituent imparfaitement aux évaluations de la réforme fondées sur les indicateurs quantitatifs et internationalement comparables de politique structurelle de l'OCDE qui sous-tendent *Objectif croissance*. Ils sont néanmoins utilisés ici principalement en raison du fait qu'ils sont plus complets et disponibles en temps réel (voir dans l'encadré 2.2 et l'annexe 2.A1 une vue d'ensemble des limites des indicateurs de réactivité et de suivi et, dans l'encadré 2.3, un examen de la correspondance entre ces indicateurs et les indicateurs de politique structurelle de l'OCDE).

Physionomie des réformes mises en œuvre dans les différents domaines

Sur la base de ces indicateurs, les pays de l'OCDE semblent, depuis 2005, avoir davantage suivi les recommandations d'*Objectif croissance* dans les domaines de réforme visant à accroître la productivité du travail que dans ceux visant à renforcer l'utilisation de la main-d'œuvre (graphiques 2.4 et 2.5). Les initiatives prises par les pouvoirs publics en réponse aux priorités concernant le renforcement des niveaux de productivité ont été les

Encadré 2.3. **Indicateurs de politique structurelle et indicateurs subjectifs de la réforme**

L'évaluation rétrospective des réformes entreprises dans le présent chapitre s'appuie sur des évaluations qualitatives qui présentent plusieurs avantages importants par rapport aux données quantitatives fournies par les indicateurs de politique structurelle de l'OCDE comparables internationalement :

- Elles permettent une couverture complète de toutes les réformes conduites dans les domaines prioritaires depuis 2005. L'utilisation des indicateurs de politique structurelle de l'OCDE limiterait l'analyse aux priorités établies sur la base d'indicateurs et exclurait beaucoup d'autres priorités (sans lien avec des indicateurs) qui, dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance,* représentaient environ 20 % de l'ensemble des priorités.
- Elles sont à jour et permettent de suivre les réformes en temps réel, à l'aide des toutes dernières informations (2009) sur les premières phases des réformes. Au contraire, bon nombre des principaux indicateurs de politique structurelle de l'OCDE (comme les indicateurs de la législation relative à la protection de l'emploi ou de la réglementation des marchés de produits) ne sont pas actualisés en permanence, en raison des délais requis et des ressources nécessaires pour ce faire. Par ailleurs, dans un petit nombre de cas, les indicateurs quantitatifs jusqu'à présent utilisés dans *Objectif croissance* reflètent les résultats et non les paramètres de l'action publique et/ou transmettent des informations avec un certain décalage. C'est le cas, par exemple, des indicateurs de niveau d'instruction utilisés dans le domaine du capital humain, ou des indicateurs globaux de dépenses utilisés dans le domaine de la santé.
- Elles sont faciles à construire et aident par conséquent à résumer les informations qualitatives figurant dans les éditions précédentes d'*Objectif croissance* de façon systématique et directe. Elles permettent de construire des indices de réforme couvrant tous les domaines d'*Objectif croissance*, avec un traitement symétrique des priorités qui sont fondées sur des indicateurs et de celles qui ne le sont pas.

Il est néanmoins utile d'évaluer dans quelle mesure les données qualitatives sur les réformes fournies dans tous les numéros d'*Objectif croissance* depuis 2005 concordent avec les (variations des) indicateurs de politique structurelle de l'OCDE. L'approche suivie ici consiste à étudier la corrélation entre les indices de réforme qualitatifs et quantitatifs pour les trois priorités d'*Objectif croissance* qui sont fondées sur des indicateurs pour la période 2005-2008. À cette fin, on construit une variable binaire à laquelle est assignée une période 2005-2008. À cette fin, on construit une variable binaire à laquelle est assignée une valeur de 1 en cas d'amélioration de la valeur de l'indicateur quantitatif et une valeur de 0 dans le cas contraire. Cette variable binaire est ensuite comparée à la variable binaire qui donne les informations de base utilisées pour calculer le taux de réactivité, c'est-à-dire une variable binaire qui prend la valeur 1 lorsque des mesures législatives sont prises et une valeur 0 dans le cas contraire.

La concordance globale entre ces indicateurs quantitatifs et qualitatifs binaires de la réforme est au mieux modérée. Ces indicateurs donnent des messages cohérents dans 61 % des cas, ce qui signifie que, pour 61 % des possibilités de réforme examinées dans l'analyse, une initiative (peu) importante selon l'indicateur qualitatif correspond à une (aucune) amélioration de l'indicateur quantitatif correspondant (voir le tableau ci-dessous). La correspondance limitée entre les deux types d'indicateurs doit être prévisible. En particulier :

- Tandis que les indicateurs qualitatifs de la réforme fournissent, dans l'idéal, toutes les informations pertinentes sur les efforts de réforme consentis au cours de la période 2005-2008, la plupart des indicateurs de politique structurelle de l'OCDE par nature ne couvrent que partiellement ou avec inexactitude la période en question[1].

Encadré 2.3. **Indicateurs de politique structurelle et indicateurs subjectifs de la réforme** *(suite)*

- Il y a généralement des décalages entre les décisions et les actions, et la mise en œuvre des réformes s'étale souvent sur plusieurs années. De ce fait, les variations des indicateurs de politique structurelle de l'OCDE entre 2005 et 2008 ne rendent souvent compte que de manière incomplète des mesures législatives prises durant cette période, tandis qu'ils reflètent en même temps une partie des effets progressifs des réformes précédentes qui apparaissent petit à petit[2]. Ces deux facteurs sont sources de discordance entre les indicateurs quantitatifs de la réforme et leurs contreparties qualitatives, qui coïncident mieux avec la réalité.
- Par construction, les indicateurs qualitatifs de la réforme ne reflètent pas la dégradation de l'orientation des politiques ou les inversions de réformes (voir annexe 2.A1). Dans les cas où une initiative législative est prise puis inversée (partiellement ou totalement) au cours de la période sous revue, contrairement aux indicateurs quantitatifs, les indicateurs qualitatifs ne rendent compte que du progrès enregistré mais pas de la marche arrière effectuée par la suite – cette dernière étant notée zéro et non moins un par hypothèse. En fait, lorsqu'on utilise un autre indicateur qualitatif binaire qui tient compte aussi de la dégradation des paramètres de l'action publique – c'est-à-dire qui prend la valeur 1 seulement si une initiative est prise *et* non suivie d'une marche arrière, la corrélation entre ce nouvel indicateur et l'indicateur quantitatif binaire s'améliore et devient significative au niveau de confiance de 5 %.

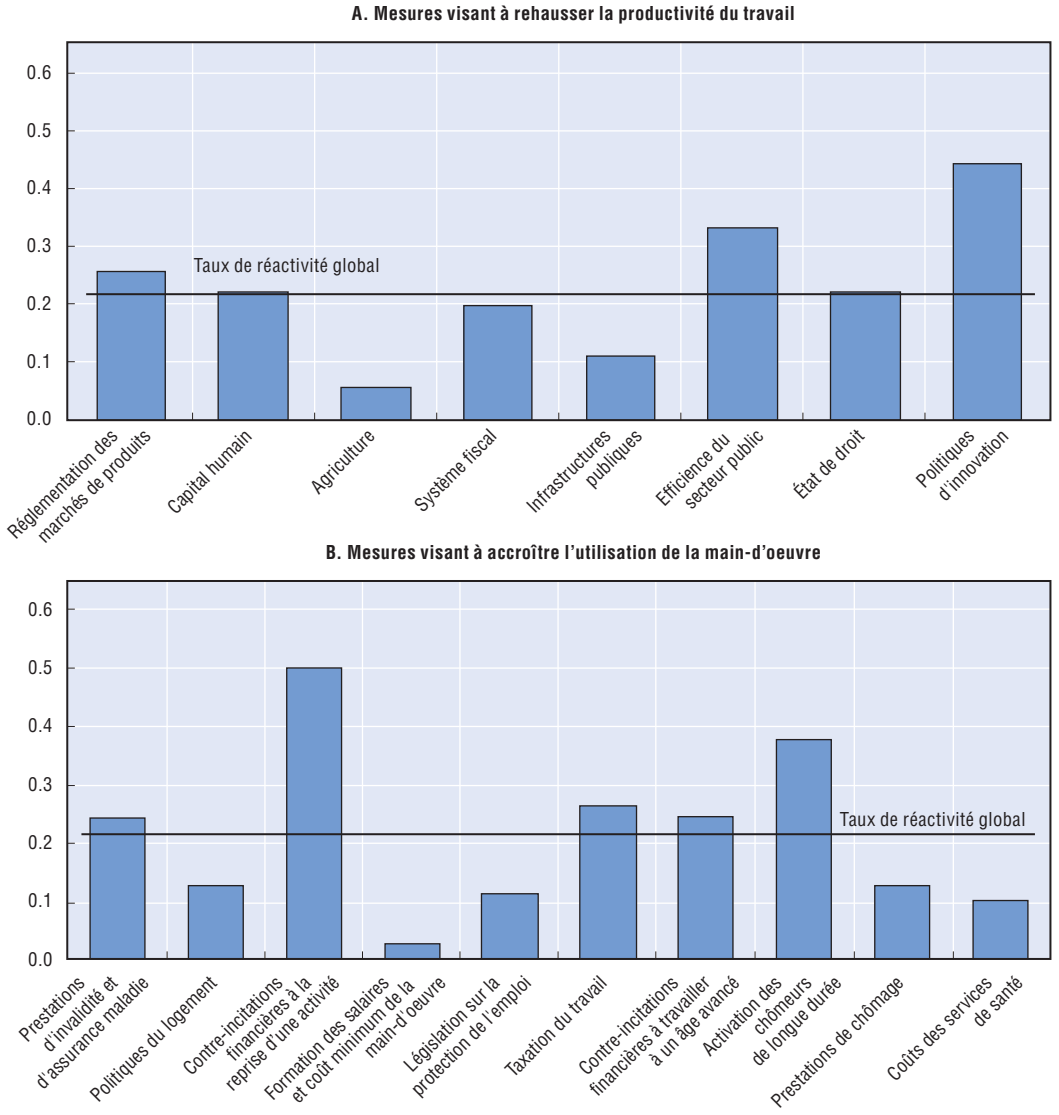
Concordance entre le contenu informatif des indicateurs de politique structurelle de l'OCDE et celui des indicateurs qualitatifs de la réforme utilisés dans le présent chapitre

	Certaines mesures prises	Aucune mesure prise
Amélioration de l'indicateur de politique structurelle correspondant	49	23
Dégradation ou absence de variation de l'indicateur de politique structurelle correspondant	16	15

1. Les séries 2003 et 2008 d'indicateurs de la réglementation des marchés de produits et les séries 2004 et 2006 de données relatives aux bénéficiaires de prestations d'assurance invalidité, par exemple, sont utilisées pour mesurer approximativement l'évolution des paramètres de l'action publique entre 2005 et 2008, ce qui est loin d'être idéal. Lorsque les dernières séries disponibles sont trop anciennes ou que les deux points de données successifs pourraient induire largement en erreur comme mesure de la variation de l'indicateur entre 2005 et 2008, ces priorités d'action ne sont pas prises en compte dans la comparaison et le calcul du coefficient de corrélation indiqué dans le tableau ci-dessus.
2. Cela peut expliquer en partie les 23 discordances mentionnées en haut à droite du tableau présenté dans cet encadré.

plus énergiques dans les domaines de la politique d'innovation et de l'efficience du secteur public, et les plus timides dans le domaine des politiques de soutien à l'agriculture. Les actions menées en vue d'accroître l'utilisation de la main-d'œuvre ont été centrées généralement sur la taxation du travail, les politiques actives du marché du travail et les régimes de retraite et d'assurance maladie et invalidité, tandis qu'il y a eu peu d'initiatives prises pour réformer la législation relative à la protection de l'emploi, la formation des salaires, les prestations de chômage, les politiques du logement et les systèmes de santé. Ces observations correspondent à la précédente analyse de l'intensité de la réforme du marché du travail réalisée par l'OCDE dans le cadre de la réévaluation de *L'étude de l'OCDE*

Graphique 2.4. **Réactivité face aux recommandations d'*Objectif croissance* dans les différents domaines de réforme depuis 2005**

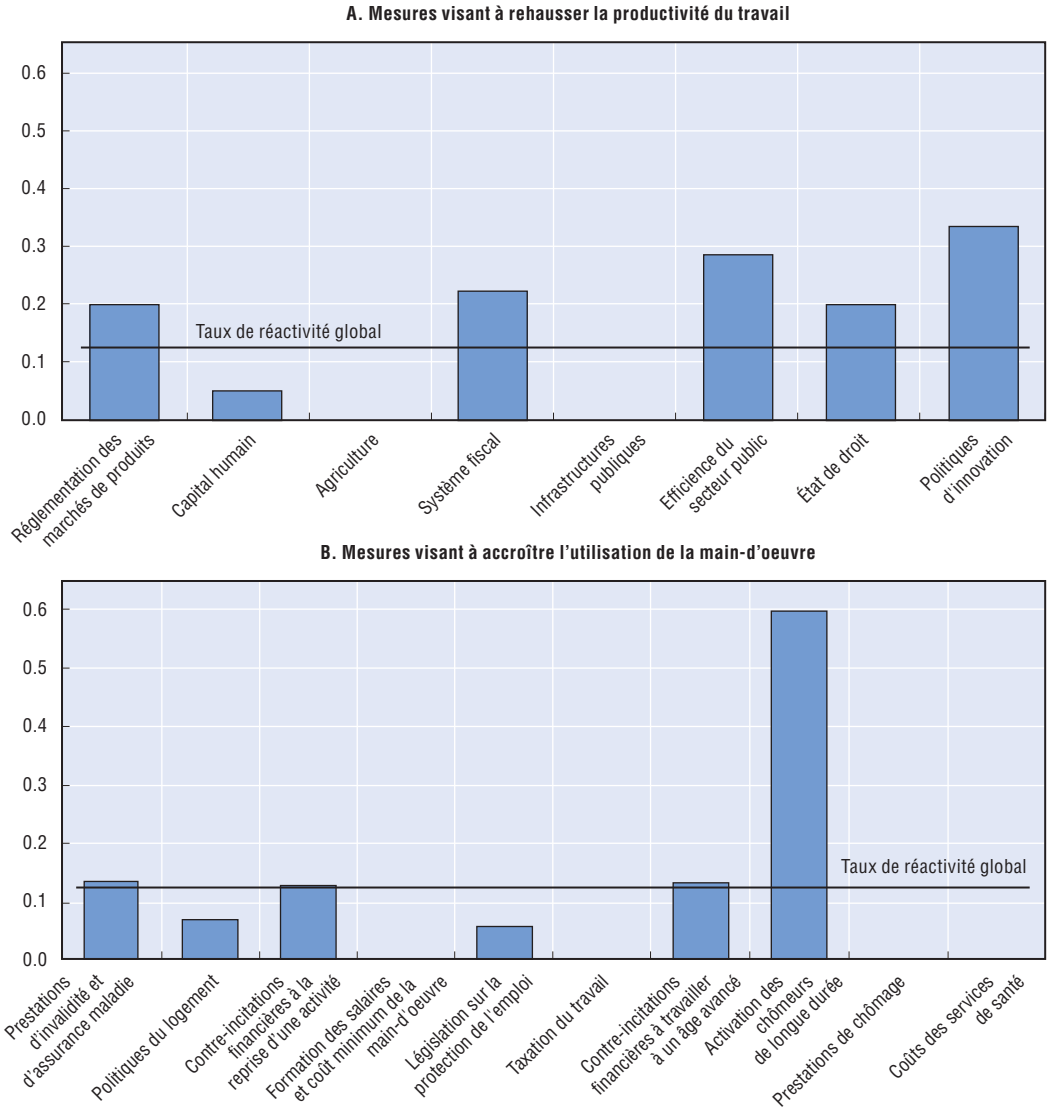


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

sur l'emploi (Brandt *et al.*, 2005). En particulier, les éléments d'observation confirment généralement que la réforme est plus facile à mettre en œuvre lorsqu'elle n'entraîne que des avantages ou pas de coûts dans le court terme (réductions d'impôt sur le travail, augmentation des dépenses au titre des politiques actives d'innovation sur le marché du travail, par exemple), et plus difficile à réaliser lorsqu'elle peut léser dans le court terme des groupes particuliers (comme les agriculteurs et les travailleurs permanents, dans les politiques de soutien agricole et les réformes de la protection de l'emploi, respectivement).

Par ailleurs, s'il est vrai que des initiatives ont été prises assez fréquemment dans les domaines prioritaires d'*Objectif croissance*, elles ont été rarement suivies d'un retrait de la priorité correspondante, ce qui semble indiquer qu'il y a eu assez peu de réformes majeures. Le taux de suivi est beaucoup plus bas que le taux de réactivité – *a fortiori* lorsqu'on tient compte du fait que les réformes sont évaluées sur un cycle de deux ans et

Graphique 2.5. **Suite donnée aux recommandations d'*Objectif croissance* dans les différents domaines de réforme depuis 2005**



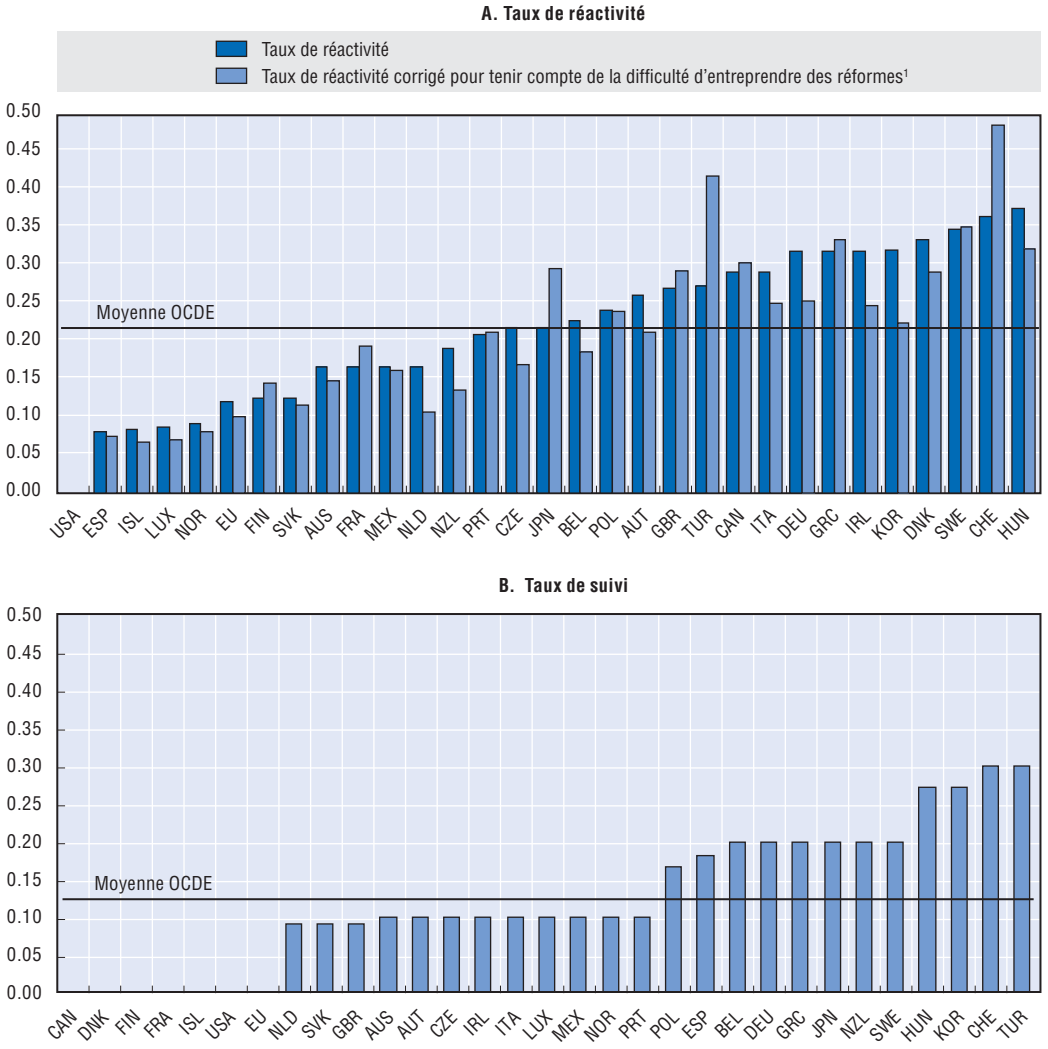
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

non sur une base annuelle. Malgré tout, les deux indicateurs transmettent généralement des messages cohérents dans les différents domaines, sauf dans ceux où des efforts de réforme sur la durée, et non pas seulement des mesures prises sur deux ans, sont souvent nécessaires pour résoudre les problèmes prioritaires (comme les réductions de coins fiscaux sur le travail qui, pour être importantes et permanentes, doivent être financées par des compressions de dépenses publiques, ou les réformes dont les effets sur le capital humain ne se font sentir qu'avec un grand décalage dans le temps).

Physionomie des réformes mises en œuvre dans les différents pays

Les pays qui ont mis en œuvre le plus de réformes depuis 2005 sont très disparates du point de vue de la situation géographique, de la taille et des niveaux de revenu, mais il s'agit en majorité de petites économies de l'OCDE (graphique 2.6). Les plus actifs ont

Graphique 2.6. **Réactivité et suivi des recommandations d'*Objectif croissance* dans les différents pays depuis 2005**



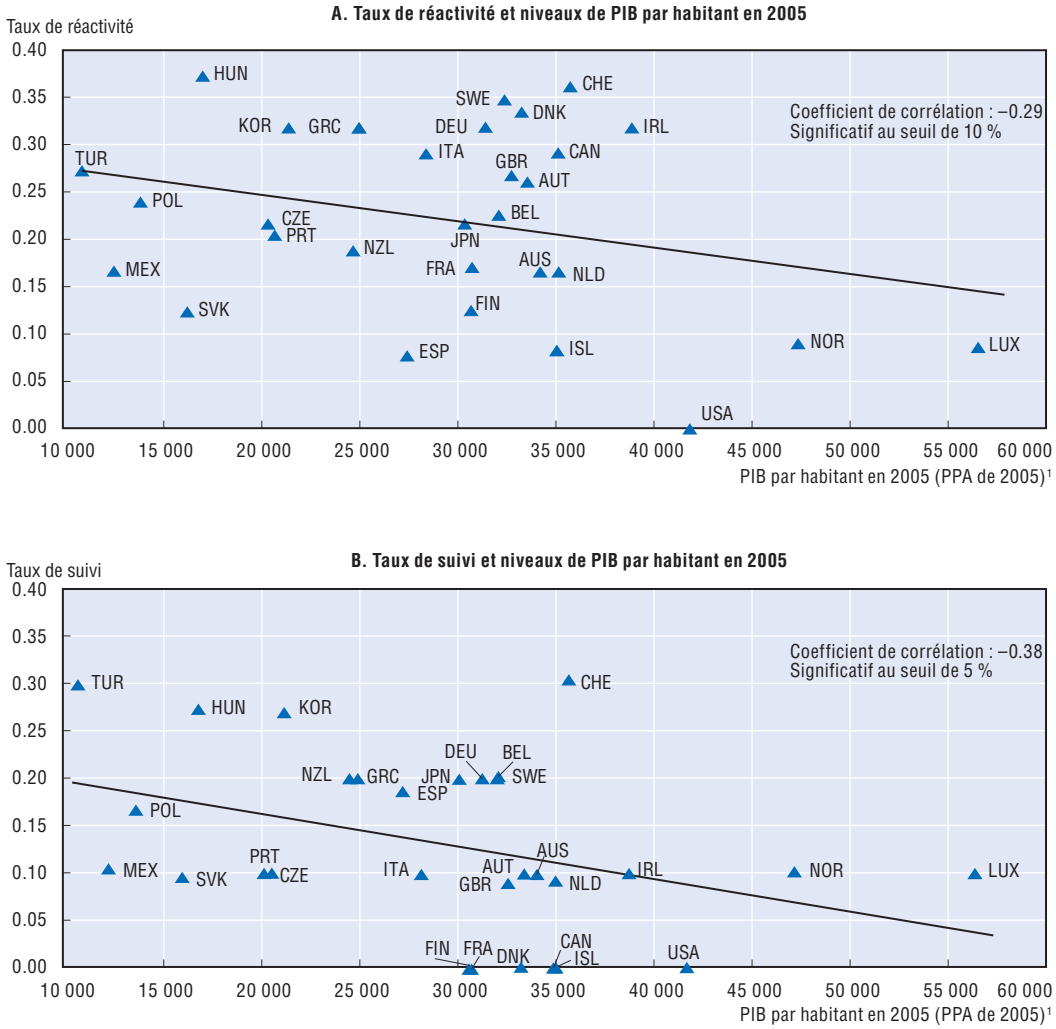
1. Voir détails à l'annexe 2.A1.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

généralement pris des mesures dans un éventail plus large de domaines prioritaires d'*Objectif croissance* et ont vu leurs priorités changer plus rapidement. Il n'y a qu'une faible corrélation entre la nécessité de réformer et l'activité de réforme qui suit, c'est-à-dire que les pays qui avaient des niveaux de PIB par habitant moins élevés en 2005 ont, en moyenne, été plus réactifs face aux priorités définies dans *Objectif croissance* (graphique 2.7)[5].

Certains domaines d'action paraissant plus difficiles à réformer que d'autres (voir graphiques 2.4 et 2.5), la mesure dans laquelle les pays ont répondu aux priorités d'*Objectif croissance* peut aussi dépendre de la nature des recommandations. On peut s'attendre, par exemple, à ce qu'un pays soumis à des recommandations dans les domaines de l'innovation et de l'efficience du secteur public soit plus réactif qu'un autre pays tout aussi enclin à lancer des réformes mais dont les priorités concernent la LPE et la formation des salaires. Afin de tenir compte de cette possibilité, on calcule un taux de réactivité « corrigé », qui pondère la réactivité sur chaque priorité en fonction de la difficulté

Graphique 2.7. **Niveaux de revenu initiaux et progrès réalisés par la suite en matière de réformes**



1. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811363205461

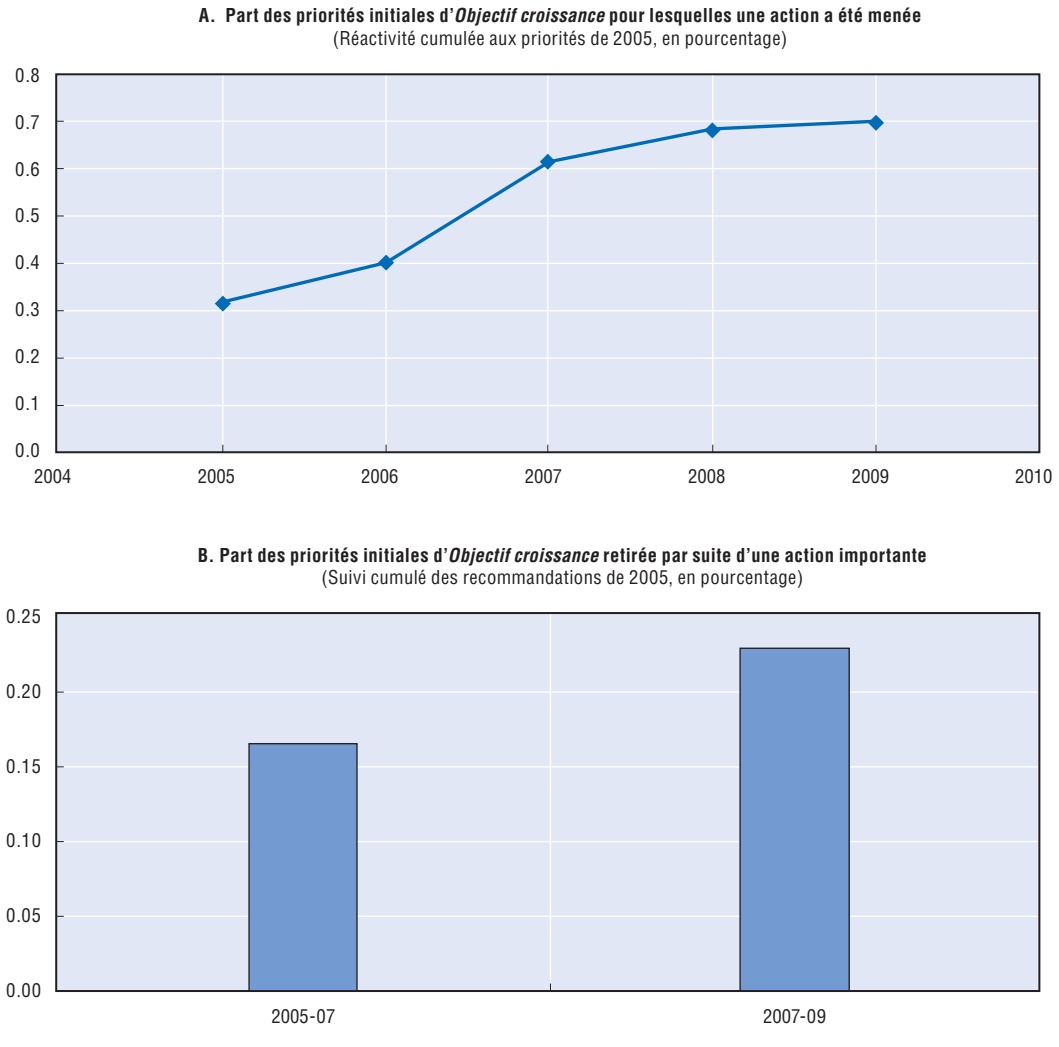
d'entreprendre des réformes dans le domaine correspondant – mesurée par la réactivité globale aux priorités dans ce domaine dans la zone de l'OCDE (voir détails à l'annexe 2.A1). Cela ne change pas grand-chose au tableau général (graphique 2.6). Néanmoins, la réactivité « corrigée » est beaucoup plus élevée dans un petit nombre de pays où l'action depuis 2005 a été centrée sur les domaines de réforme difficiles (Japon, Suède, Suisse, Turquie), et plus faible dans les cas où les mesures ont été ciblées sur des domaines où la résistance politique est peut-être moins forte (Autriche, République tchèque, Allemagne, Irlande, Corée, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande).

Physionomie des réformes au fil des années

Enfin, les pays paraissent plus réactifs aux recommandations d'*Objectif croissance* lorsqu'on prend en considération des périodes plus longues. Cela confirme que la proposition, la négociation, l'adoption et la mise en œuvre de réformes sont souvent un

processus de longue haleine. Ainsi, alors qu'en moyenne moins d'un tiers des priorités de l'édition 2005 d'*Objectif croissance* avaient été suivies d'une action significative en 2006, la proportion est passée à près de deux tiers en 2008, même si la progression s'est tassée depuis (graphique 2.8, partie A). De même, la part des priorités de 2005 qui a été retirée augmente avec le temps (graphique 2.8, partie B). La récente crise ne semble pas (jusqu'à présent, du moins) avoir accéléré les réformes structurelles, avec des taux moyens de réactivité dans la zone OCDE qui ont diminué de moitié à peu près entre 2006-2007 et

Graphique 2.8. **Action cumulée de l'ensemble des pays de l'OCDE sur les priorités de l'édition 2005 d'*Objectif croissance* depuis leur adoption**



2008-2009. Cela s'explique peut-être, dans une certaine mesure, par un déplacement temporaire des priorités des pays vers les questions de politique macroéconomique, ainsi que par la difficulté de lancer des réformes– comme dans le domaine du marché du travail – qui pourraient affaiblir encore la demande et l'activité en début de période de crise.

Notes

1. Le présent chapitre et le chapitre introductif portent sur les pays de l'OCDE seulement, mais un chapitre spécial (chapitre 7) traite des problèmes de politique structurelle et des priorités de réforme pour les cinq pays visés par l' « engagement renforcé » de l'OCDE (Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Afrique du sud), en vue de leur intégration complète dans l'édition 2011 d'*Objectif croissance*.
2. Ces écarts de PIB par habitant persistent dans la plupart des pays, mais ils ont évolué dans quelques cas du fait de la crise. En particulier, les écarts pour l'Islande et l'Irlande se sont creusés notablement en 2009.
3. Bien que la Japan Post ait été privatisée suivant la classification du SCN, l'État détient toujours la totalité des actions, de sorte que la privatisation n'est pas encore effective du point de vue de la propriété et du contrôle juridique. Le holding de la Japan Post doit se désengager de ses filiales bancaires et d'assurance d'ici à 2017 tout en conservant la totalité des actions des deux filiales de services postaux.
4. Les politiques du logement peuvent en effet être considérées comme des politiques visant à améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre ou la productivité du travail, selon la nature des recommandations. S'il est vrai que la plupart des priorités en matière de logement identifiées dans *Objectif croissance* visaient à améliorer la mobilité des travailleurs, certaines recommandations – comme la réduction du traitement fiscal favorable des résidences principales – avaient pour objectif principal de rehausser l'efficience dans l'affectation des ressources et, partant, la productivité.
5. La force du lien entre la situation initiale et les résultats obtenus en matière de réforme ne s'améliore guère lorsque *i)* l'on utilise la variation de la *croissance* tendancielle du PIB par habitant sur la période 1985-2005, et non le niveau du PIB par habitant en 2005, comme indicateur de la situation initiale; *ii)* l'on tient compte de la difficulté d'entreprendre une réforme dans certains domaines, c'est-à-dire lorsqu'on utilise le taux de réactivité « corrigé »; *iii)* lorsqu'on utilise le nombre d'années où des mesures législatives ont été prises et non le taux de réactivité; *iv)* la réactivité aux réformes visant à accroître la productivité du travail et l'utilisation de la main-d'œuvre est vérifiée séparément, pour une correlation avec la situation initiale dans le domaine correspondant.

Bibliographie

Brandt, N., Burniaux, J.-M. et R. Duval (2005), « Assessing the OECD Jobs Strategy: Past Developments and Reforms », *Documents de travail du Département des affaires économiquesde l'OCDE* n° 429.

Burtless, G. (2007), « Income Progress across the American Income Distribution, 2000-2005 », Testimony for the Committee on Finance, Sénat des États-Unis, *http://tinyurl.com/burtless, mai*.

Johansson, Å., C. Heady, J. Arnold, B. Brys et L. Vartia (2008), « Taxation and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiquesde l'OCDE* n° 620.

OCDE (2006), *Réformes de la politique économique : Objectif croissance 2006,* Paris.

OCDE (2008a), *Croissance et inégalités: Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, octobre.

OCDE (2008b), *Politiques de soutien des biocarburants: une évaluation économique*, Paris.

OCDE (2009), *Perspectives de l'emploi*, Paris, septembre.

Stiglitz, J., A. Sen, et J-P. Fitoussi (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, *www.stiglitz-sen-fitoussi.fr*.

ANNEXE 2.A1

Construction d'indicateurs qualitatifs de l'activité de réforme

Deux indicateurs sommaires différents des réformes sont construits afin d'obtenir une physionomie des réformes mises en œuvre dans la zone de l'OCDE depuis la première édition d'*Objectif croissance*. Un « taux de réactivité » résume l'activité globale de réforme dans les domaines identifiés comme prioritaires dans *Objectif croissance*, tandis qu'un « taux de suivi » évalue la mesure dans laquelle une action proportionnée a été prise en réponse à ces priorités. Les deux indicateurs sont calculés sur la période 2005-2009 pour chaque priorité, pour chaque domaine général de réforme (réformes visant à améliorer la productivité du travail ou l'utilisation de la main-d'œuvre) et pour chaque pays.

Le « taux de réactivité »

Le « taux de réactivité » est calculé à l'aide d'un système de notation qui, pour chaque réforme possible – c'est-à-dire chaque fois qu'un domaine d'action a été jugé prioritaire dans la précédente édition d'*Objectif croissance*, assigne une valeur 1 si une initiative importante a été prise et 0 dans le cas contraire. Le taux de réactivité est par conséquent calculé comme étant le rapport du nombre total d'années pendant lequel des mesures sont prises pour corriger une faiblesse de l'action publique au nombre total d'années pendant lequel des mesures pourraient être prises – ce qui, par définition, exclut l'année où la priorité a été fixée pour la première fois. Par exemple, le taux de réactivité RR^i global d'un pays i est :

$$RR^i = \frac{\sum_p n_p^i}{\sum_p N_p^i}$$

où n_p représente le nombre d'années durant lequel une action est menée en réponse à la priorité p, et N_p est le nombre d'années pendant lequel des réformes pourraient être mises en œuvre. Ce taux de réactivité globale peut aussi être exprimé comme une moyenne pondérée des taux de réactivité RR_p du pays dans chaque domaine prioritaire p, les coefficients de pondération reflétant la part de chaque domaine prioritaire dans le nombre total de priorités fixées sur la période 2005-2009:

$$RR^i = \frac{\sum_p RR_p^i N_p^i}{\sum_p N_p^i}$$

Certains domaines d'action paraissant plus difficiles à réformer que d'autres, la nature des priorités fixées pour un pays particulier peut influer sur son taux de réactivité. L'on

pourrait s'attendre, par exemple, à ce qu'un pays dont les faiblesses résident principalement dans les politiques du marché du travail soit moins « réactif » aux recommandations d'*Objectif croissance* qu'un pays pour lequel les priorités se situent dans des domaines plus faciles à réformer, comme l'innovation ou l'efficience du secteur public, même si les deux pays sont autant l'un que l'autre disposés à opérer des réformes. Pour tenir compte de ce facteur, un taux de réactivité « corrigé » est calculé comme suit :

$$RR^{i}_{corrected} = \frac{\sum_{p} RR^{i}_{p}\left(\overline{RR^{i}_{p}} \Big/ \overline{RR_{p}}\right) N^{i}_{p}}{\sum_{p} N^{i}_{p}}$$

où $\overline{RR^{i}_{p}}$ représente le taux de réactivité global pour tous les domaines d'action publique et tous les pays, et $\overline{RR_{p}}$ est le taux de réactivité global dans le domaine de priorité *p* pour l'ensemble des pays. Le taux de réactivité « corrigé » pondère donc la réactivité dans chacun des domaines prioritaires RR^{i}_{p} en fonction de la difficulté d'entreprendre des réformes dans ce domaine, mesurée par le rapport $\overline{RR^{i}_{p}} / \overline{RR_{p}}$ du taux de réactivité global au taux de réactivité dans le domaine prioritaire *p* considéré (ces deux taux étant des moyennes pour l'ensemble des pays)[1].

Le « taux de suivi »

Le « taux de suivi » porte plutôt sur les réformes profondes en fixant des critères plus stricts. Concrètement, pour chaque possibilité de réforme, le codage sous-jacent des efforts de réforme consiste à assigner une valeur 1 si une initiative prise est suffisamment importante pour justifier le retrait de la priorité correspondante dans l'édition suivante d'*Objectif croissance*, et 0 dans le cas contraire. Le taux de suivi est en fait le rapport du nombre de priorités retirées par suite d'une action importante menée au cours des deux années précédentes au nombre total de cycle de deux ans durant lequel la recommandation apparaît dans *Objectif croissance*. Le taux de suivi est difficilement comparable au taux de réactivité puisqu'il est calculé sur une période de deux ans et non d'un an, et seulement sur la période 2005-2008 – au lieu de 2005-2009 – couverte par les édictions de 2005, 2007 et 2009.

Mises en garde

Le taux de réactivité et le taux de suivi donnent tous deux la mesure dans laquelle les pays de l'OCDE ont donné suite aux recommandations *d'Objectif* croissance depuis 2005. Ils ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs de l'intensité de l'activité de larges réformes, étant donné qu'ils ne quantifient pas l'ampleur des différentes mesures prises dans les domaines prioritaires et ne tiennent nullement compte des réformes importantes qui peuvent être mises en œuvre dans des domaines non prioritaires. Par ailleurs, ces indicateurs ne peuvent pas se substituer parfaitement à des évaluations de la réforme fondées sur les indicateurs de politique structurelle de l'OCDE, qui forment l'épine dorsale d'*Objectif croissance*. Ils sont néanmoins utilisés ici du fait principalement qu'ils sont plus complets et plus disponibles en temps réel.

La construction des taux de réactivité et de suivi se heurte aussi à un certain nombre de limitations pratiques, ce qui signifie que ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence[2] :

- S'il est vrai que le système de notation binaire sous-jacent limite l'impact de l'appréciation subjective, il présente aussi des inconvénients. En particulier, le taux de

réactivité traite les mesures législatives d'importance mineure de la même façon que les réformes de très grande envergure, tandis que le taux de suivi ne tient pas compte des réformes de grande ampleur lorsqu'elles sont insuffisantes pour répondre pleinement à la recommandation – comme cela peut arriver, par exemple, lorsque les paramètres initiaux de l'action publique sont largement inadaptés.

- Pour le codage de la réforme, l'année de la réforme est l'année au cours de laquelle des mesures législatives sont prises, et non l'année de mise en œuvre effective de la réforme ou d'entrée en vigueur de la législation. Il s'ensuit que, chaque fois qu'une mesure législative est prise en vue de mettre en œuvre un programme de réformes sur une période étendue, seule l'année de la décision est prise en compte comme année de réforme dans le calcul du taux de réactivité. Cela, *ceteris paribus*, peut conduire à une sous-estimation des efforts de réforme effectifs dans une période de temps donnée.
- Étant donné que préparer des réformes demande du temps, l'année où une recommandation particulière est faite pour la première fois n'est pas comptée comme année de réforme possible dans le calcul des taux de réactivité. Cette approche suppose finalement qu'il n'y a pas de chevauchement dans le temps entre les programmes de réforme des gouvernements et les recommandations figurant dans *Objectif croissance*. Cependant, cela veut dire que les réformes entreprises la première année où une priorité est fixée par *Objectif croissance* dans le domaine correspondant ne sont pas mises à l'actif des gouvernements.
- Une fois que des priorités sont retirées, même lorsque aucune action importante n'a été menée, les domaines prioritaires ne sont plus couverts par les indicateurs de la réforme. Dans la mesure où il est plus probable que les pouvoirs publics agissent un certain temps après qu'une priorité a été identifiée, les indicateurs ne reflètent peut-être pas pleinement le progrès de la réforme sur le moyen terme.
- Certaines priorités ont réapparu dans l'édition 2009 d'*Objectif croissance* après avoir été identifiées en 2005 et retirées en 2007 alors qu'aucune initiative importante n'avait été prise dans les domaines correspondants. Ces priorités sont traitées comme si elles avaient été maintenues depuis 2005 – c'est-à-dire comme si elles avaient figuré dans les éditions de 2007 et 2008 – et les notes assignées aux réformes sont calculées en conséquence. Cependant, les mesures de réforme mises en œuvre durant les années « manquantes » ne sont sans doute pas toujours décrites dans le détail dans ces cas-là.
- Il n'est pas assigné de notes négatives lorsque l'action menée va à l'encontre de la priorité, c'est-à-dire lorsqu'elle se traduit par une dégradation de l'action publique dans le domaine correspondant. Cette approche peut, *ceteris paribus*, donner lieu à une surestimation de l'activité de réforme. Si, par exemple, une action législative positive est prise et inversée ultérieurement, les indicateurs rendent compte d'un certain progrès même si les paramètres de l'action gouvernementale demeurent finalement inchangés.

Notes

1. Il n'existe en réalité aucun moyen simple de corriger le taux compte tenu de la difficulté d'entreprendre des réformes, et un des inconvénients de la formulation assez intuitive retenue ici est que le taux de réactivité « corrigé » peut en principe dépasser 100%. Une limite de 100% est appliquée dans les très rares cas où, dans la pratique, cela se produit.
2. Des recommandations différentes mais néanmoins liées les unes aux autres peuvent être fusionnées entre deux éditions successives d'*Objectif croissance* ou, inversement, une

recommandation peut être divisée en plusieurs autres, plus détaillées, qui apparaissent séparément. Même si cela n'est pas une limitation pratique, en soi, dans ces cas, les indicateurs de la réforme sont calculés comme si les priorités fusionnées continuaient d'exister séparément après la fusion, et comme si les priorités divisées étaient déjà des priorités séparées avant la division.

ANNEXE 2.A2

Prise en compte des gains et pertes de termes de l'échange dans les comparaisons internationales de revenu

La décennie passée a été marquée par des variations considérables des prix relatifs des biens entrant dans les échanges internationaux, notamment d'amples fluctuations des prix du pétrole et des matières premières, et une baisse continue du prix des biens des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces variations de prix ont introduit un coin entre la production et les revenus réels dans les pays ayant une spécialisation relativement forte ou faible dans les produits en question. Une amélioration des termes de l'échange représente une manne pour un pays dans son ensemble, et implique une progression de son revenu réel et du bien-être matériel, même si la production est inchangée. En termes simples, une amélioration des termes de l'échange signifie qu'un pays obtient davantage pour moins cher. Ce phénomène est analogue, de bien des façons, au progrès technologique. Contrairement au progrès technologique, cependant, une variation des termes de l'échange est traitée par le Système de comptabilité nationale comme un phénomène de prix et non comme un effet réel. En conséquence, l'effet bénéfique d'une amélioration des termes de l'échange n'apparaît pas dans les mesures du PIB réel[1].

Dans des études antérieures, citées dans l'édition 2006 d'*Objectif croissance*, l'OCDE a évalué une série de mesures du bien-être matériel fondées sur les comptes nationaux, notamment le revenu national brut réel, qui tient compte des effets des termes de l'échange et qui ajuste aussi les chiffres pour tenir compte des transferts nets de l'étranger qui dans certains cas peuvent être assez élevés (Boarini *et al.*, 2006). Cette étude n'examine pas le revenu intérieur brut (RIB) réel en PPA, une mesure dont le calcul s'effectue depuis peu sur des fondements méthodologiques plus clairs, dans la mesure où les propriétés des indices de ses déflateurs par rapport à ceux de la mesure habituelle du PIB ont été évaluées de façon systématique (Feenstra *et al.*, 2009 ; Reinsdorf, 2009).

Dans la présente annexe, on utilise de nouveaux calculs du RIB réel pour comparer le revenu et la production entre divers pays de l'OCDE et dans le temps. L'analyse mène à la conclusion que la prise en compte des termes de l'échange peut, de fait, être importante pour évaluer *aussi bien* les variations du revenu réel *que* les écarts de revenu réel et, partant, de bien-être matériel, entre pays. En ce qui concerne les *variations* du revenu réel, l'écart de croissance entre le RIB réel et le PIB réel par habitant a été supérieur à un point de pourcentage par an dans plusieurs pays de l'OCDE au cours de la décennie écoulée, ce qui

confirme que les effets des termes de l'échange peuvent nuire à l'exactitude de la croissance du PIB réel par habitant en tant qu'indicateur du progrès des niveaux de vie matériels. S'agissant des *niveaux* de revenu réel, et étant donné les conventions appliquées dans le calcul des PPA du PIB de l'OCDE, la pratique actuelle d'*Objectif croissance*, qui consiste à comparer les niveaux de PIB réel par habitant entre les pays à l'aide des PPA revient en fait, pratiquement – bien que ce ne soit pas tout à fait équivalent – à comparer les RIB réels par habitant et, en tant que telle, elle tient déjà compte, pour une grande part, des effets des termes de l'échange. Une possibilité, pour aller plus loin, serait d'utiliser des mesures explicites du RIB réel par habitant comme référence dans le contexte d'*Objectif croissance* – indépendamment de la question de savoir si d'autres modifications, plus radicales, des indicateurs de performance sont envisagées, comme le développement plus poussé des types de mesures examinées dans les conclusions d'un récent rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (voir encadré 2.1 au chapitre 2).

De la production (PIB réel) au revenu (RIB réel)

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont observé des variations tendancielles marquées de leurs termes de l'échange au cours de la décennie passée. L'Australie, par exemple, a bénéficié d'une nette amélioration de ses termes de l'échange par suite de fortes hausses des prix des produits de base, tandis que la Finlande a vu les siens se dégrader du fait d'une baisse rapide du prix de ses exportations de biens des TIC. Ces amples fluctuations des prix des exportations par rapport à ceux des importations enfoncent un coin entre la valeur de la production et les revenus réels, et peuvent annuler en partie l'augmentation du revenu résultant de la croissance de la productivité lorsque cette dernière est concentrée dans les biens et services dont les prix relatifs baissent sur les marchés mondiaux, comme les produits des TIC. Étant donné que l'élargissement de la mondialisation favorise des degrés de spécialisation plus élevés, surtout pour les pays relativement petits, la prise en compte des gains et pertes de termes de l'échange se justifie de plus en plus.

Ces dernières années, les études sur les méthodes de mesure se sont intéressées à l'évolution du RIB réel et à la prise en compte des effets des termes de l'échange sans les calculs de revenu pour certains pays de l'OCDE comme le Canada, la Suisse et les États-Unis, entre autres (voir Kohli, 2004, 2006; Reinsdorf, 2009). Il en découle principalement que, si l'objectif est de comparer les revenus relatifs entre pays et leur variation dans le temps, il faut préférer le RIB réel au PIB réel, même si, pour la mesure de la productivité, il vaut mieux continuer d'utiliser le PIB réel.

La distinction entre le PIB réel et le RIB réel est faite dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies, bien qu'il n'y ait pas de différence conceptuelle entre le PIB et le RIB *nominal*[2]. Cependant, le PIB et le RIB *réel* peuvent différer parce que leurs déflateurs sont différents. Plus précisément, le second peut se définir comme suit[3] :

RIB réel = (PIB nominal) / (Indice des prix de l'absorption intérieure)

où l'absorption intérieure est égale à la consommation plus l'investissement et les dépenses publiques (C + I + G), ou, ce qui revient au même, au PIB moins le solde commercial ce dernier étant défini par les exportations moins les importations (X - M). Par comparaison, le concept traditionnel fondé sur la production se définit comme suit les :

PIB réel = (PIB nominal) / (Indice des prix du PIB)

et, par conséquent, la différence dans les concepts est due uniquement à la différence dans leurs déflateurs :

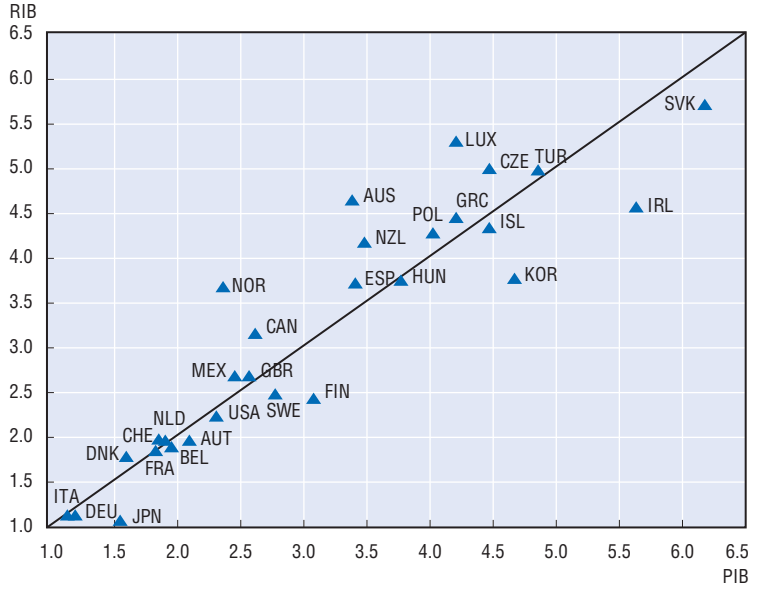
$$\text{RIB réel} - \text{PIB réel} = \frac{X - M}{P_{da}} - \left(\frac{X}{P_x} - \frac{M}{P_m} \right)$$

où P_{da} est l'indice de prix pour l'absorption intérieure et P_x and P_m sont les indices de prix pour les exportations et les importations, respectivement. Donc, calculer le PIB réel en monnaie nationale revient à corriger chaque composante du PIB à l'aide des déflateurs correspondants (à savoir le déflateur des prix à l'exportation et à l'importation pour les exportations et les importations, respectivement), tandis que, pour calculer le RIB réel, il faut corriger l'ensemble de la balance commerciale de l'indice des prix pour l'absorption intérieure.

Le RIB réel influe sur l'évolution des mesures du revenu dans le temps

Au cours de la décennie passée, la croissance du revenu réel a été très variable pour certains pays, selon qu'elle est mesurée par l'évolution du RIB réel ou les variations du PIB réel. En fonction de la composition des échanges, et si l'on considère la période 2000-2007, on peut séparer les pays en deux catégories : ceux qui, en termes effectifs, ont été favorisés par les variations de leurs termes de l'échange, et ceux qui ont été défavorisés (graphique 2.A2.1). La croissance annuelle du RIB réel a dépassé de plus d'un point la croissance du PIB réel en Australie et en Norvège, par suite de variations favorables des prix des produits de base au cours de la période considérée. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont été aussi favorisés, mais dans une moindre mesure. Parmi les autres pays qui ont profité de gains importants de termes de l'échange, on peut citer la République tchèque, le Luxembourg et l'Espagne. Par contre, l'Irlande et, dans une moindre mesure, la Finlande, le Japon, la République slovaque et la Suède ont subi de lourdes pertes de termes de l'échange entre 2000 et 2007.

Graphique 2.A2.1. **La croissance du revenu réel est sensiblement différente de la croissance du PIB réel dans un certain nombre de pays de l'OCDE**



Source : OCDE, *Base de données des comptes nationaux.*

Tout comme l'image de la progression du revenu est différente selon que l'on se base sur la *croissance* du RIB réel ou sur la croissance du PIB réel, les écarts de revenu entre pays sont différents selon que l'on se base sur les *niveaux* de RIB ou sur les niveaux de PIB réel. Afin de pouvoir comparer les niveaux de revenu entre pays, il faut convertir les valeurs en monnaie nationale à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA) appropriées. Le PIB en monnaie nationale est habituellement corrigé, aux fins de la comparaison internationale, à l'aide de la PPA du PIB, tandis que le RIB en monnaie nationale doit être corrigé à l'aide de la PPA pour l'absorption intérieure seulement, de la même façon que l'on utilise l'indice des prix de l'absorption intérieure pour l'ajustement dans le temps (voir Feenstra *et al.*, 2009). Ces concepts en termes de niveau peuvent se définir comme suit :

PIB réel en PPA = (PIB nominal) / (PPA pour la production)

RIB réel en PPA = (RIB nominal) / (PPA pour l'absorption intérieure)

La méthode de déflation utilisée pour convertir le PIB exprimé dans la monnaie nationale d'un pays en dollars internationaux en PPA, en usage à l'OCDE et dans d'autres organisations internationales, est en réalité plus proche, dans la pratique, du RIB que d'un concept fondé sur la production. Cela signifie qu'il est en fait très simple de calculer les PPA fondées purement sur le RIB, et comme les PIB en PPA qui sont publiés tiennent déjà compte de certains effets des termes de l'échanges, ils sont assez appropriés pour des comparaisons internationales des niveaux de revenu, mais ils posent certaines problèmes pour les comparaisons des niveaux de production et de productivité. (voir encadré 2.A2.1). Les PPA fondées sur le PIB pour l'année de référence 2005 peuvent ensuite être utilisés en combinaison avec des déflateurs intertemporels du RIB (à l'aide de l'absorption intérieure) dans le temps pour calculer une mesure du revenu réel (RIB réel) qui soit comparable à la fois dans le temps et entre les pays.

Encadré 2.A2.1. **La différence entre le « véritable » PIB réel et le RIB réel en PPA**

La distinction entre les concepts de déflateur fondés sur le revenu (sur le RIB) et sur la production(sur le PIB) fait que les variations des termes de l'échange ont un effet différent sur les taux de croissance du RIB et du PIB. Toutefois même les niveaux relatifs entre pays diffèrent selon le concept utilisé, car la PPA n'est pas la même pour l'absorption intérieure et pour le PIB global. Pour mesurer correctement l'effet des termes de l'échange en niveaux dans les différents pays et, donc, faire des comparaisons internationales exactes de la production, il faut des PPA fiables à la fois pour les importations et pour les exportations. Des travaux expérimentaux ont été réalisés en utilisant les rapports des valeurs unitaires des importations et des exportations pour les biens échangés afin de calculer les PPA, en tentant de tenir compte des différences majeures dans la composition des échanges (Feenstra *et al.*, 2009)[1]. Lorsqu'on utilise cette valeur très approximative, il apparaît que les écarts de niveau de production entre les pays peuvent différer de façon spectaculaire des écarts de revenu. On peut le voir en examinant la différence entre les concepts :

$$\text{GDI}_{\text{GDI PPP}} - \text{GDP}_{\text{Output PPP}} \approx \left(\frac{PPP_x}{PPP_{da}} - 1\right)\left(\frac{X}{PPP_x}\right) - \left(\frac{PPP_m}{PPP_{da}} - 1\right)\left(\frac{M}{PPP_m}\right) \qquad (1)$$

où PPP_x et PPP_m sont les parités de pouvoir d'achat pour les exportations (X) et les importations (M), respectivement.

Encadré 2.A2.2. **La différence entre le « véritable » PIB réel et le RIB réel en PPA** *(suite)*

En effet, Feenstra *et al.* (2009) estiment que les différences entre les concepts fondés sur le revenu (RIB) et sur la production (PIB) peuvent être très grandes en termes de niveaux. Si l'on prend les extrêmes, en 1996, le RIB réal aux prix internationaux – qui n'est guère différent du PIB réel en PPA tel qu'il est actuellement mesuré et utilisé aux fins de l'évaluation comparative dans *Objectif croissance* (voir plus loin) – dépassait la production réelle de plus de 15% en Irlande, au Mexique et en Suisse, tandis que la production réelle était supérieure de plus de 15% au RIB réel en Islande et en Norvège. Pour évaluer correctement les écarts de productivité du travail entre les pays, indépendamment des effets des termes de l'échange, il faut calculer ce concept fondé sur la production.

Quelle est la pratique actuelle à l'OCDE? Le Manuel Eurostat-OCDE sur les PPA recommande d'utiliser la PPA « standard » du PIB pour calculer le niveau du PIB par habitant pour une année de comparaison. Lorsqu'on applique la PPA du PIB pour mesurer le PIB, les PPA pour les exportations et les importations étant difficiles à mesurer, une valeur approximative est donnée par le taux de change du marché, ce qui suppose implicitement que la loi du prix unique est valable pour les biens échangeables. Grâce à cette approximation – et en utilisant le même déflateur pour les importations et pour les exportations, la PPA « standard » du PIB tient en fait compte, dans une grande mesure, pour cette année donnée, du *niveau* de l'effet des termes de l'échange. De ce fait, la PPA « standard » du PIB se rapproche davantage, dans la pratique, du RIB en PPA que d'une mesure de la production en PPA. On peut l'observer en remplaçant PPP_x et PPP_m dans l'équation (1) par le taux de change, *exch*, afin d'obtenir :

$$\text{GDI}_{\text{GDI PPP}} - \text{GDP}_{\text{« Standard » GDP PPP}} = \left(\frac{exch}{PPP_{da}} - 1\right)\left(\frac{X - M}{exch}\right) \quad (1')$$

Dans le cas d'échanges équilibrés, le PIB de l'OCDE en PPA « standard » du PIB est en fait égal au RIB ci-dessus en PPA. Dans le cas d'échanges *déséquilibrés*, même s'il est conceptuellement préférable d'utiliser la PPA de l'absorption intérieure pour calculer le RIB en PPA, la différence entre la mesure « standard » qui est actuellement utilisée par l'OCDE et une mesure idéale de la PPA du PIB est en fait relativement faible, comme le montre le graphique ci-contre pour l'année de référence 2005.

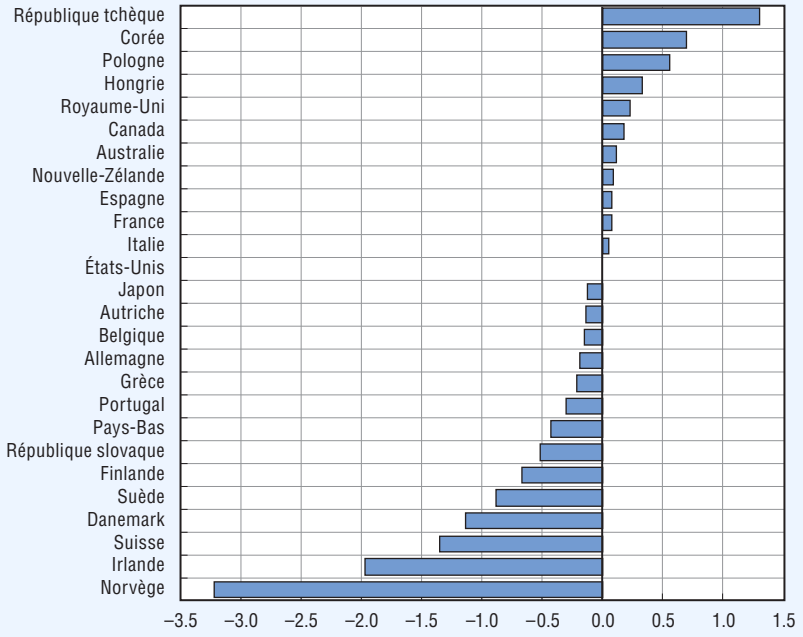
Malgré la similitude conceptuelle (en particulier par comparaison avec un concept « idéal » de PPA fondé sur la production) entre la PPA et la PPA « standard » du PIB utilisée à l'OCDE, les différences ne sont pas négligeables, allant de moins 4.2 % du PIB pour l'Irlande à plus 2.5 % pour l'Australie. Pour cette raison, le graphique 2.A2.1. de cette l'annexe utilise les PPA fondées purement sur le RIB et non les PPA « standard » du PIB de l'OCDE.

1. Ces estimations s'appuient sur les valeurs unitaires des biens échangés au niveau de la division à 4 chiffres de la CTCI pour déterminer leurs parités de prix relatives en vue de la construction des PPA pour les importations et les exportations. Elles supposent implicitement qu'il n'y a pas de différences de qualité entre les biens échangés à ce niveau. C'est une hypothèse très forte et le traitement diffère de celui qu'on trouve dans beaucoup d'études sur les échanges intrasectoriels, où les écarts internationaux de valeur unitaire sont considérés comme des signes de différences de qualité. Même une étude de Hallak et Schott (2008) sépare la qualité du prix, ce qui laisse penser que les différences de qualité posent peut-être moins de problèmes pour les pays de l'OCDE, cette étude reste hautement expérimentale. Ces estimations des différences entre le RIB réel en PPA fondées sur le RIB et le PIB réel en PPA fondées sur la production doivent donc être considérées comme donnant une idée de l'échelle globale du problème de mesure et non comme des estimations en elles-mêmes.

Encadré 2.A2.3. **La différence entre le « véritable » PIB réel et le RIB réel en PPA** *(suite)*

Différence entre le RIB réel en PPA et le PIB « standard » réel en PPA en 2005

Pourcentage



Notes : Le RIB réel est obtenu à l'aide de la PPA pour l'absorption intérieure, tandis que le PIB réel utilise la PPA « standard » du PIB appliquée par l'OCDE.

Source : Calculs effectués à partir de la *Base de données des Comptes nationaux de l'OCDE*.

Les problèmes de termes de l'échange ont-ils des conséquences pour les évaluations et les recommandations faites dans *Objectif croissance* ?

Une grande partie des travaux économétriques sur lesquels se fondent les recommandations faites dans *Objectif croissance* utilisent comme variables explicatives les agrégats des comptes nationaux fondés sur le PIB. En particulier, des régressions de panel dynamiques ont été estimées, qui explorent les moteurs stratégiques et institutionnels de la croissance de la productivité du travail (PIB par habitant ou PIB par travailleur) ou la croissance de productivité totale des facteurs fondée sur le PIB. S'il est vrai que ces mesures évitent les problèmes examinés plus haut concernant le niveau du PIB en PPA, du fait qu'elles s'appuient sur des taux de croissance, elles ne tiennent pas compte des gains et pertes de termes de l'échange.

Il est difficile de dire *a priori* si le fait de ne pas tenir compte des variations des termes de l'échange a des conséquences pour les recommandations d'action formulées sur la base des précédentes études économétriques de l'OCDE. Dans la mesure où les variations des termes de l'échange sont réparties de façon aléatoire entre les pays, ou du moins sont sans rapport avec les politiques structurelles identifiées comme influant notablement sur la croissance de la productivité, les conclusions tirées des travaux précédents de l'OCDE ne

sont pas affectées. Ce n'et plus le cas, en revanche, si certaines politiques structurelles ont sur les termes de l'échange et le revenu des effets secondaires qui ont été ignorés jusqu'à présent. Malheureusement, il est difficile de faire une distinction entre ces deux possibilités dans la pratique, faute de données économétriques sur les effets des réformes des politiques structurelles sur les prix à l'importation et à l'exportation.

Une question qui reste ouverte est celle de savoir si les effets d'amélioration de la productivité produits par les réformes peuvent avoir été en partie compensés – du point de vue de leur impact sur les revenus – par des baisses de termes de l'échange dans certains pays de l'OCDE depuis le milieu des années90. Dans un petit nombre de petites économies ouvertes (comme la Finlande, par exemple), les réformes structurelles ont coïncidé avec une spécialisation accrue dans les biens des technologies de l'inflation et de la communication, dont le prix relatif diminue régulièrement. Cette baisse a atténué l'efficacité des gains de productivité du point de vue de l'élévation des niveaux de vie matériels. Par contre, les éventuels effets secondaires des réformes sur le revenu, produits par le canal des termes de l'échange, sont sans doute peu importants dans de grandes économies plus diversifiées.

Notes

1. Cette question est approfondie dans Diewert et Morrison (1986) et Kohli (2004, 2006). S'il est vrai que le solde des importations et des exportations est, à l'évidence, un élément essentiel des calculs standards du PIB, les déflateurs utilisés pour évaluer ce poste en termes réels en vue de comparaisons dans le temps et dans l'espace (entre pays) font que certaines hypothèses ont des fondements faibles d'un point de vue conceptuel.
2. Si l'on exclut l'écart statistique qui peut exister dans la pratique entre les méthodes de compatibilité nationale fondées sur le revenu et sur la production.
3. Il n'existe pas de définition officielle uniforme du RIB réel, du fait que divers déflateurs peuvent être utilisés pour corriger les chiffres des importations et des exportations. Il y a cependant de solides raisons théoriques d'utiliser l'indice des prix pour l'absorption intérieure comme déflateur des valeurs des exportations et des importations (voir Kohli, 2004).

PARTIE I

Chapitre 3

Notes par pays

Introduction aux notes par pays de cette année

Les notes par pays de l'édition de cette année d'*Objectif croissance* présentent deux particularités. La première tient à la place accordée au contexte actuel de crise et de reprise, tandis que la seconde marque l'arrivée à maturité de l'exercice qui sous-tend *Objectif croissance*.

Dans les circonstances présentes, il est essentiel que les gouvernements des pays de l'OCDE déterminent quelles sont les mesures prioritaires à prendre pour enclencher une reprise économique forte et durable. Ces mesures sont évoquées dans le chapitre 1 à un niveau général, tandis que dans les notes par pays qui suivent sont signalées au moyen d'une flèche les priorités d'action actuelles (de 2009) définies dans *Objectif croissance* qui sont susceptibles d'être les plus urgentes dans le contexte actuel[1]. Ces réformes prioritaires liées à la crise ont été identifiées à partir de deux critères : elles doivent *i)* accélérer la reprise, afin de minimiser les pertes économiques temporaires globales découlant de la crise, et *ii)* atténuer les risques de réduction durable du produit intérieur brut (PIB) et du niveau de vie sur le long terme, notamment du fait d'une hausse persistante du chômage et/ou d'un retrait irréversible de la population active de groupes ayant des liens distendus avec le marché du travail. L'identification des priorités remplissant l'une de ces conditions, ou les deux, repose sur des éléments théoriques et empiriques disponibles – notamment les travaux de l'OCDE – concernant les déterminants politiques des effets d'hystérèse et de résilience économiques, respectivement (voir l'encadré 1.1 du chapitre 1 pour de plus amples informations). Néanmoins, il convient d'admettre que ces éléments ne sont pas aussi solides que les travaux de recherche disponibles sur les liens entre politiques structurelles et performances économiques à long terme qui sous-tendent *Objectif croissance*. Les résultats ainsi obtenus se fondent également dans une certaine mesure sur l'appréciation des experts impliqués.

En pratique, les priorités sélectionnées portent sur des réformes qui auraient pour effet de :

- *Améliorer la réglementation des marchés de capitaux*. Bien qu'elle ait uniquement été mise en avant pour l'Union européenne, l'Islande et les États-Unis dans l'édition de l'année dernière d'*Objectif croissance*, l'amélioration de la réglementation des marchés de capitaux est en fait nécessaire dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, la crise ayant révélé de graves défaillances du marché et de la réglementation dans ce domaine (voir le chapitre 1).
- *Lever les obstacles à l'entrée des entreprises sur les marchés afin de stimuler l'activité à court terme et les créations d'emplois*. Réduire les obstacles réglementaires à l'entrée sur les marchés facilite la création et l'expansion des nouvelles entreprises, et peut également contribuer à accélérer le redéploiement des ressources. De nombreux pays de l'OCDE bénéficieraient en particulier d'un abaissement des barrières à l'entrée dans le commerce de détail et/ou les professions libérales, ainsi que de réductions des charges administratives qui pèsent sur les entreprises et des obstacles internationaux à l'investissement direct étranger. Par contre, les avantages à court terme de certaines formes de déréglementation des marchés de produits dans les industries de réseau sont

moins évidents, dans la mesure où les monopoles en place pourraient licencier des salariés dans un premier temps, tandis que l'entrée de concurrents sur le marché et les créations d'emplois en découlant pourraient prendre davantage de temps, sauf peut-être dans les télécommunications. Par conséquent, lorsque les priorités d'action identifiées pour un pays portent sur différentes réformes de la réglementation, les mesures recommandées les plus propices à des gains de croissance à court terme doivent être privilégiées.

- *Faciliter le redressement de l'emploi parallèlement à l'amélioration des conditions économiques*. Une législation du travail excessivement stricte peut entraver le redéploiement de la main-d'œuvre et dissuader les entreprises d'embaucher tandis que la reprise s'amorce. Par ailleurs, une législation de l'emploi fortement déséquilibrée, favorisant les contrats temporaires par rapport aux contrats permanents, peut déboucher sur une dualité et une insécurité accrues sur le marché du travail. Les autorités devraient donc en règle générale s'attacher avant tout à faciliter un retour à l'emploi sans heurts des travailleurs réguliers.
- *Améliorer les qualifications des chômeurs de longue durée et les inciter davantage à chercher un emploi*. Renforcer l'activation des chômeurs, notamment en augmentant les dépenses et en réformant les politiques actives du marché du travail de manière à dispenser une aide à la recherche d'emploi et des formations obligatoires, peut contribuer à accélérer la transition vers de nouveaux emplois.
- *Réduire les incitations pour les travailleurs âgés licenciés à se retirer définitivement de la population active*. Des incitations à la retraite anticipée sont souvent intégrées dans les systèmes de retraite, mais aussi dans les autres programmes de transferts sociaux, tels que les régimes d'indemnisation du chômage ou d'invalidité. Lorsqu'existe encore un risque de nouvelles entrées dans de tels programmes, (par exemple, non seulement lorsqu'existe une part non négligeable de travailleurs en invalidité mais aussi une application peu rigoureuse des critères de santé pour les nouveaux entrants dans les dispositifs d'invalidité) ces dispositifs devraient être durcis, de manière à empêcher que les licenciements de travailleurs âgés ne débouchent sur des sorties irréversibles de la population active.

Dans les pays où les priorités d'action précédemment identifiées ne comprenaient aucune des réformes susmentionnées, une mesure a néanmoins été signalée d'une flèche car, jugée la plus urgente dans le contexte de la crise.

Une autre nouveauté réside dans le fait que cette édition offre non seulement un suivi des priorités d'action identifiées l'année dernière, mais aussi de toutes celles qui avaient été mises en avant précédemment depuis la première édition d'*Objectif croissance*. Par conséquent, lorsque l'action des pouvoirs publics a été plus poussée, ou que les priorités d'action ont été revues, les domaines d'intervention à évaluer ne se limitent pas aux cinq points usuels – leur nombre allant jusqu'à neuf dans certains cas (et l'année où ces priorités d'action ont été identifiées est indiquée entre parenthèses après chacune d'elles). En outre, dans le cadre de l'évaluation des mesures prises dans les domaines prioritaires sont considérées non seulement les initiatives des douze derniers mois, mais aussi celles ayant eu lieu précédemment depuis que la priorité considérée a été mise en avant. La période examinée dans cette édition est donc plus longue qu'à l'accoutumée, comme indiqué dans le chapitre 2.

Note

1. Bien que certaines des priorités passées *d'Objectif croissance* des années 2005 à 2007 n'aient pas été pleinement abordées quand bien même elles ont été remplacées par la suite, ces dernières ne sont pas considérées comme des priorités urgentes dans cet exercice.

ALLEMAGNE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les coins fiscaux moyens sur les revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : Réduire les taux des cotisations de sécurité sociale.
Mesures prises : les taux des cotisations d'assurance-chômage ont été sensiblement abaissés en plusieurs étapes depuis 2007, même si la dernière diminution devrait être annulée en 2011. À la mi-2009, les autorités sont revenues sur l'augmentation des cotisations d'assurance-maladie qui avait eu lieu début 2009.

➤ *Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : alléger les exigences de qualification imposées pour la création d'une entreprise artisanale ou commerciale, et mettre fin dans les professions libérales à l'affiliation obligatoire à une association professionnelle. Favoriser un accès non discriminatoire aux industries de réseau.
Mesures prises : le gouvernement a pris diverses mesures, notamment en mettant en place une réglementation incitative dans les secteurs de l'électricité et du gaz, en facilitant les prises de participation du secteur privé dans la société de chemins de fer sous contrôle public, en réduisant les obstacles à l'entrée dans certaines activités artisanales protégées, et en prenant d'autres mesures pour alléger les charges administratives.

Améliorer les résultats du système d'enseignement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : renforcer l'éducation de la petite enfance, faire en sorte que les établissements scolaires et les enseignants soient davantage comptables de leurs résultats, réduire la segmentation du système scolaire liée aux mécanismes d'orientation, et introduire davantage de flexibilité dans la gestion des ressources des universités.
Mesures prises : la responsabilisation des établissements et des enseignants a été renforcée par un recours accru aux examens externes de fin d'études. Plusieurs *Länder* (États fédérés) ont regroupé les filières *Hauptschule* et *Realschule* dans un seul type d'établissement, tandis que d'autres ont pris des mesures en ce sens. Certains *Länder* ont accordé aux universités le droit de sélectionner leurs étudiants et de mettre en place des droits de scolarité, rendant plus flexible la gestion des ressources.

Autres grandes priorités

Réduire les obstacles à l'activité des femmes à temps plein (2007, 2009)

Recommandations : supprimer les désincitations fiscales au travail des femmes à temps plein, en allégeant l'imposition marginale des deuxièmes apporteurs de revenu. Offrir davantage de places dans les structures de garde d'enfants et dans les *Ganztagsschulen* (établissements scolaires où l'enseignement est réparti sur toute la journée).
Mesures prises : le gouvernement débloque des aides pour accroître fortement le nombre de places disponibles dans les services de garde d'enfants, sachant que la proportion d'enfants fréquentant des structures de garde d'enfants devrait tripler pour s'établir à 35 % d'ici à 2013. Le gouvernement favorise également le développement des *Ganztagsschulen*, et la proportion d'enfants inscrits dans ces écoles augmente rapidement, quoique à partir d'un bas niveau initial.

➤ *Assouplir la législation sur la protection de l'emploi (2009)*

Recommandations : promouvoir les contrats de travail réguliers en assouplissant la législation sur la protection de l'emploi.
Mesures prises : aucune.

Améliorer le placement des chômeurs de longue durée (2007)

Recommandations : répartir plus efficacement les fonctions administratives de placement, subordonner plus strictement les prestations à la volonté de prendre un emploi, et revoir le niveau des prestations, en allant au-delà des réformes Hartz de 2005.
Mesures prises : aucune mesure n'a été prise depuis la mise en place en 2007 de subventions salariales pour les travailleurs peu qualifiés qui éprouvent des difficultés particulières à entrer sur le marché de l'emploi.

Réduire les désincitations au travail à un âge avancé (2005)

Recommandations : abolir les conditions préférentielles d'admission au bénéfice des prestations de chômage pour les travailleurs âgés et réduire les aides financières à la réduction du temps de travail de ce groupe, afin de lever les obstacles à l'emploi à un âge avancé.
Mesures prises : la durée de versement des allocations de chômage aux chômeurs de longue durée a été sensiblement raccourcie en 2006, même si cette diminution a été compensée en partie par un allongement ultérieur. Le programme d'emplois aidés à temps partiel destinés aux travailleurs âgés (*Altersteilzeit*) a fait l'objet d'un démantèlement progressif qui s'est achevé fin 2009.

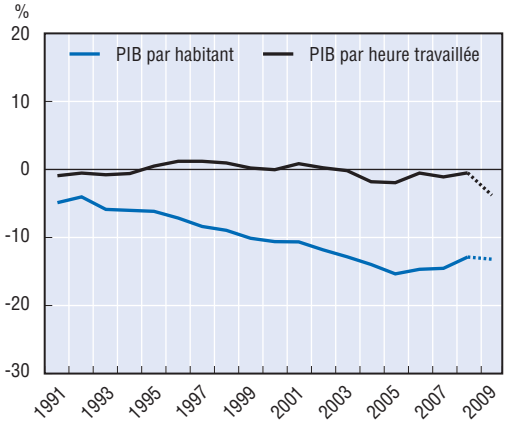
Renforcer la concurrence dans l'attribution des marchés publics (2005)

Recommandations : pour renforcer l'efficience des procédures d'attribution des marchés publics, il conviendrait de généraliser la publication des contrats, de simplifier les règles entre *Länder* (États fédérés), et de retirer aux associations professionnelles les prérogatives qu'elles exercent en fixant ces règles.
Mesures prises : des modifications de 2009 apportées à la législation sur les marchés publics en application des lignes directrices de l'UE simplifient les procédures et renforcent le rôle des moyennes entreprises, mais les règles applicables diffèrent toujours suivant les *Länder*.

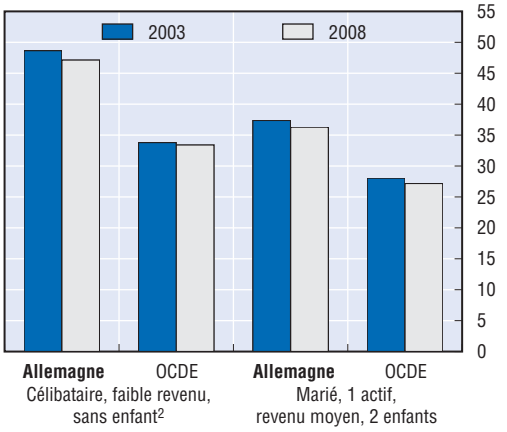
ALLEMAGNE

- L'écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est amplifié depuis la deuxième moitié des années 90, même s'il s'est un peu atténué dernièrement. Cet écart tient avant tout à l'utilisation plus faible de la main-d'œuvre, la diminution en termes relatifs du nombre d'heures travaillées par personne occupée ayant largement compensé l'augmentation de l'emploi total.
- Dans les domaines prioritaires, les coins fiscaux sur les revenus du travail ont été réduits, la réglementation anticoncurrentielle libéralisée, et le système d'enseignement réorganisé ; les réformes qui restent à mettre en œuvre dans ces domaines demeurent néanmoins hautement prioritaires. Dans un autre domaine prioritaire, la législation sur la protection de l'emploi n'a toujours pas été assouplie.
- Dans les autres domaines, des réformes relatives aux soins de santé et à la fiscalité des entreprises ont eu lieu récemment.

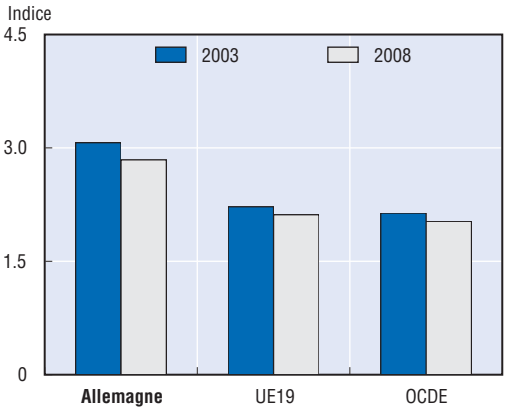
A. L'écart de PIB par habitant reste important
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



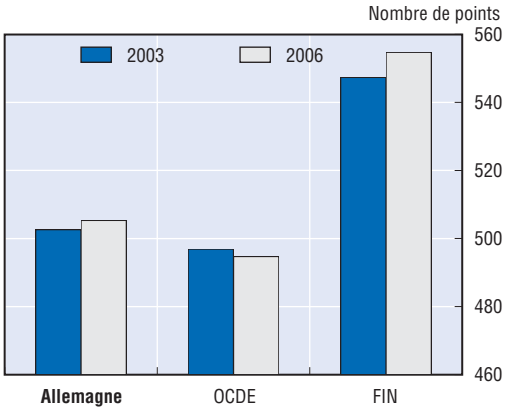
B. Le coin fiscal moyen sur le revenu du travail a diminué à la marge
Pourcentage de la rémunération totale du travail



C. Les services professionnels ont été quelque peu libéralisés[3]



D. Les résultats scolaires se sont légèrement améliorés dans l'enseignement secondaire
Moyenne des scores PISA en mathématiques, sciences et lecture



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE, *Bases de données des enquêtes de 2003 et 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

AUSTRALIE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Réformer les régimes d'invalidité (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : durcir les critères d'ouverture des droits à la pension d'invalidité (DSP, *Disability Support Pension*) et encourager les bénéficiaires de cette prestation ayant une capacité de travail suffisante à rechercher un emploi.

Mesures prises : des critères d'accès plus stricts sont appliqués aux nouveaux demandeurs de DSP depuis juillet 2006. Les personnes capables de travailler ou de suivre une formation de recyclage à raison de 15 heures par semaine ou davantage ne peuvent plus prétendre à la DSP, mais peuvent bénéficier de services de placement personnalisés destinés à les aider à satisfaire aux critères d'activité auxquels sont subordonnées les allocations de chômage. Les autorités n'ont pas étendu ces dispositions à l'ensemble des titulaires de la DSP.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : achever la mise en place du marché national de l'énergie ; harmoniser les réglementations des États relatives au transport routier et ferroviaire de marchandises ; développer et améliorer l'accès à haut débit à Internet ; lever les obstacles aux transactions concernant les droits sur l'eau.

Mesures prises : depuis juillet 2009, un seul et même opérateur assume les fonctions de planification du transport de l'électricité au niveau national. Il a été décidé de mettre sur pied des autorités nationales de régulation chargées des poids lourds, des chemins de fer et de la sécurité des transports maritimes. À la fin de 2009, un projet de réforme a été présenté concernant le secteur des télécommunications, destiné à réduire le pouvoir de marché de l'opérateur historique, à renforcer la concurrence et à permettre de fournir des services d'accès à haut débit ultrarapide. En 2008, un programme a été adopté pour améliorer la gestion de l'eau dans le bassin Murray-Darling et faciliter le négoce et les rachats publics de droits sur l'eau.

Améliorer les résultats du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2005, 2007)

Recommandations : réduire la proportion de jeunes qui sortent prématurément du système scolaire en améliorant et en promouvant l'enseignement et la formation professionnels (VET, *Vocational Education and Training*).

Mesures prises : des incitations et des aides financières accrues ont renforcé les possibilités d'inscription dans le système de VET offertes aux jeunes. Tous les établissements d'enseignement secondaire auront accès à des centres de formation professionnelle, et l'offre de places de formation a été accrue. Les obligations imposées aux jeunes de moins de 17 ans en matière d'enseignement, de formation professionnelle et de travail ont été renforcées.

Améliorer les résultats du système d'éducation de la petite enfance (2009)

Recommandations : améliorer l'accès au système d'éducation et d'accueil de la petite enfance et la qualité de ce système, en particulier pour les groupes défavorisés.

Mesures prises : la déduction d'impôts accordée au titre des dépenses effectives de garde d'enfants a été revue à la hausse en 2009. Les autorités se sont engagées à assurer 15 heures par semaine d'éducation et d'accueil de la petite enfance pour tous les enfants de quatre ans. Le Conseil des gouvernements australiens a adopté en 2009 de nouvelles normes de qualité concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance, caractérisées notamment par une amélioration des taux d'encadrement des enfants et des qualifications du personnel. Des financements supplémentaires ont aussi été débloqués pour satisfaire les besoins des enfants aborigènes.

Autres grandes priorités

Améliorer les incitations fiscales à l'activité (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire encore les taux marginaux d'imposition effectifs (TMIE).

Mesures prises : des allègements de l'impôt sur le revenu ont abaissé les TMIE, en particulier pour les deuxièmes apporteurs de revenu et les familles à faible revenu. Les conclusions d'un examen du système de prélèvements et de prestations axé sur les incitations à l'activité seront rendues publiques au début de 2010.

Conserver un système flexible de négociations salariales et réduire le coût minimum du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : rationaliser le système des salaires fixés par arbitrage et maintenir les négociations salariales au niveau des entreprises.

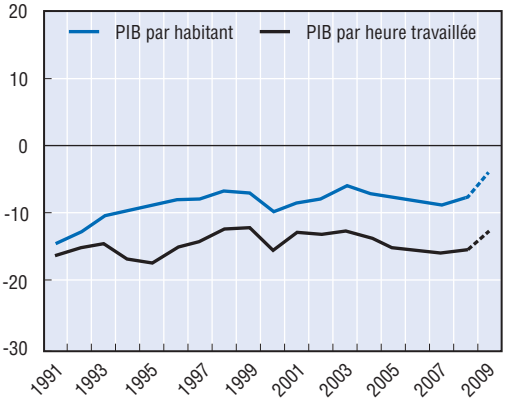
Mesures prises : une réforme de 2006 a favorisé l'individualisation des relations entre employeurs et employés, et un organisme indépendant a été créé pour fixer le salaire minimum fédéral, en tenant compte de son impact sur l'emploi. Les autorités sont revenues en partie sur ces mesures en 2008 en renforçant le rôle des salaires fixés par arbitrage, ce qui a accru le risque d'augmentations du coût minimum du travail, même si les négociations salariales continueront à se dérouler au niveau des entreprises, et la modernisation du système de fixation des salaires par arbitrage se termine. Par ailleurs, un nouvel organisme indépendant a été créé pour déterminer le salaire minimum.

AUSTRALIE

- Les écarts de revenu et de productivité par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE sont restés stables depuis le milieu des années 90.
- Dans les domaines prioritaires, les réformes des régimes d'invalidité et l'amélioration des incitations fiscales devraient renforcer encore le taux d'activité. La réduction de la segmentation des marchés de produits découlant des différences de réglementation entre États et la réforme du système d'enseignement devraient renforcer la croissance potentielle. Les efforts déployés dans ces domaines doivent se poursuivre.
- Dans les autres domaines, des réformes ont amélioré les relations budgétaires entre l'administration fédérale et les États. Les mesures de lutte contre le changement climatique ont été sensiblement renforcées.

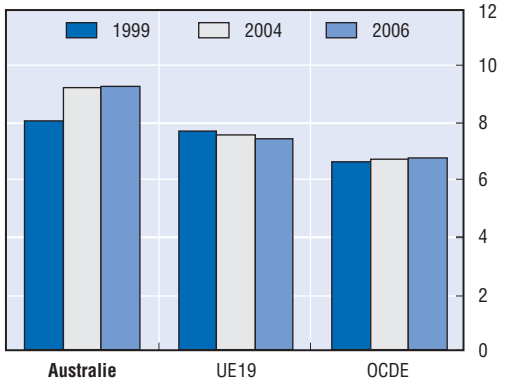
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité subsistent

Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]

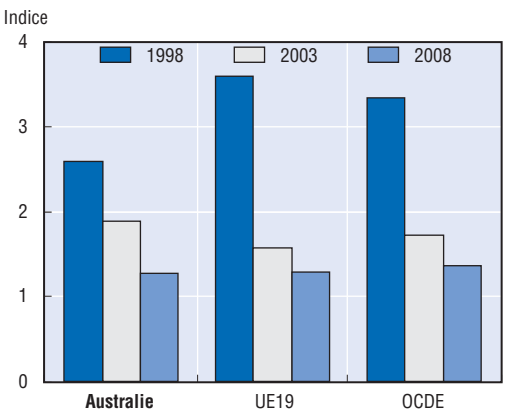


B. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité est élevée[2]

Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans

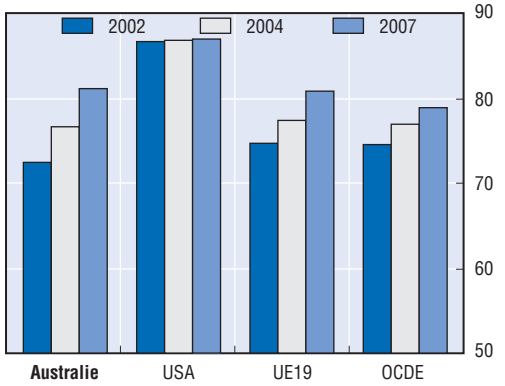


C. Les obstacles à la concurrence dans le secteur des télécommunications pourraient être encore réduits[3]



D. La part de la population ayant achevé le 2e cycle de l'enseignement secondaire a augmenté

Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

AUTRICHE

Priorités fondées sur des indicateurs

Relever les taux de diplômés de l'enseignement supérieur (2005, 2007, 2009)

Recommandations : étendre le système de financement fondé sur les résultats dans l'enseignement supérieur et permettre aux universités de fixer leurs frais de scolarité. Mettre en place un dispositif de prêts remboursables sous conditions de revenu, afin de ne pas exclure les étudiants aux moyens financiers limités.

Mesures prises : en 2007 a débuté la mise en œuvre d'un système triennal de budgétisation axée sur les résultats, dans le cadre duquel 20 % du budget des universités sont attribués en fonction d'indicateurs liés aux résultats. Néanmoins, les frais de scolarité, qui étaient déjà faibles, ont été supprimés pour la plupart des étudiants inscrits à l'université en 2008.

➤ *Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : appliquer progressivement l'ensemble des dispositions des récentes réformes des retraites sans en assouplir les conditions. Veiller à ce que les pensions d'invalidité ne soient accordées que lorsqu'elles sont clairement justifiées.

Mesures prises : les réformes des retraites de 2003-04 ont considérablement réduit les incitations à la retraite anticipée. Néanmoins, ces avancées ont été annulées en partie par la réduction de moitié de la décote appliquée en cas de retraite anticipée en 2007, ainsi que par l'extension du régime spécial de retraite anticipée en 2008.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2007, 2009)

Recommandations : réduire ou éliminer les subventions croisées restantes. Assouplir les restrictions relatives aux prises de participations dans le secteur de l'électricité. Privatiser intégralement les secteurs des télécommunications et de l'électricité. Favoriser la concurrence dans le transport ferroviaire.

Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise. La surveillance du marché a été renforcée dans une certaine mesure dans les secteurs du gaz et de l'électricité.

➤ *Réduire les charges administratives sur la création d'entreprises (2005)*

Recommandations : alléger les coûts de création d'entreprise. Réduire encore l'éventail des métiers pour lesquels est exigé un certificat d'aptitude. Assouplir les règles d'entrée dans les professions libérales.

Mesures prises : les restrictions à l'entrée ont été assouplies dans certains secteurs, notamment dans le commerce de gros et de détail en 2005. Les notaires autrichiens se sont vu accorder en 2007 l'autorisation de soumettre sous forme électronique des documents juridiques destinés au Registre des sociétés, et la couverture géographique du système d'enregistrement électronique des sociétés a été ensuite élargie.

Autres grandes priorités

Abaisser les taux marginaux d'imposition des revenus du travail (2007, 2009)

Recommandations : renforcer les incitations au travail et à l'entrepreneuriat en réduisant les taux marginaux de l'impôt sur le revenu, et en finançant cette diminution par un nouvel élargissement de l'assiette de cet impôt fondé sur une réduction des nombreuses déductions fiscales.

Mesures prises : l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été réduit en 2009, notamment par le biais d'allègements fiscaux accordés aux familles avec enfants, aux entrepreneurs et aux travailleurs indépendants. Les cotisations d'assurance-chômage ont été allégées pour les bas salaires en 2008.

➤ *Réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels et le commerce de détail (2007, 2009)*

Recommandations : alléger les dispositions législatives et réglementaires dans les professions commerciales, artisanales et libérales. Mettre fin à l'affiliation obligatoire à une chambre professionnelle pour les professions libérales. Renforcer encore la concurrence dans le commerce de détail.

Mesures prises : la loi sur les activités industrielles et commerciales a été modifiée en 2008 pour faciliter l'entrée dans diverses professions. Plusieurs directives de l'Union européenne sur la certification des qualifications professionnelles ont été transposées, et les horaires légaux d'ouverture des magasins ont été élargis.

Réduire les phénomènes de piège de l'inactivité induits par le système de prestations sociales (2005)

Recommandations : réduire les phénomènes de piège de l'inactivité induits par le système de prestations sociales, en remplaçant les allocations de garde d'enfants par des chèques garderie, et en intégrant mieux les activités de placement et l'aide sociale.

Mesures prises : les incitations au travail ont été renforcées pour les parents à faibles revenus en 2008, et les autorités ont mis en place un nouveau système d'allocations pour enfant à charge, plus adapté à la diversité des situations professionnelles.

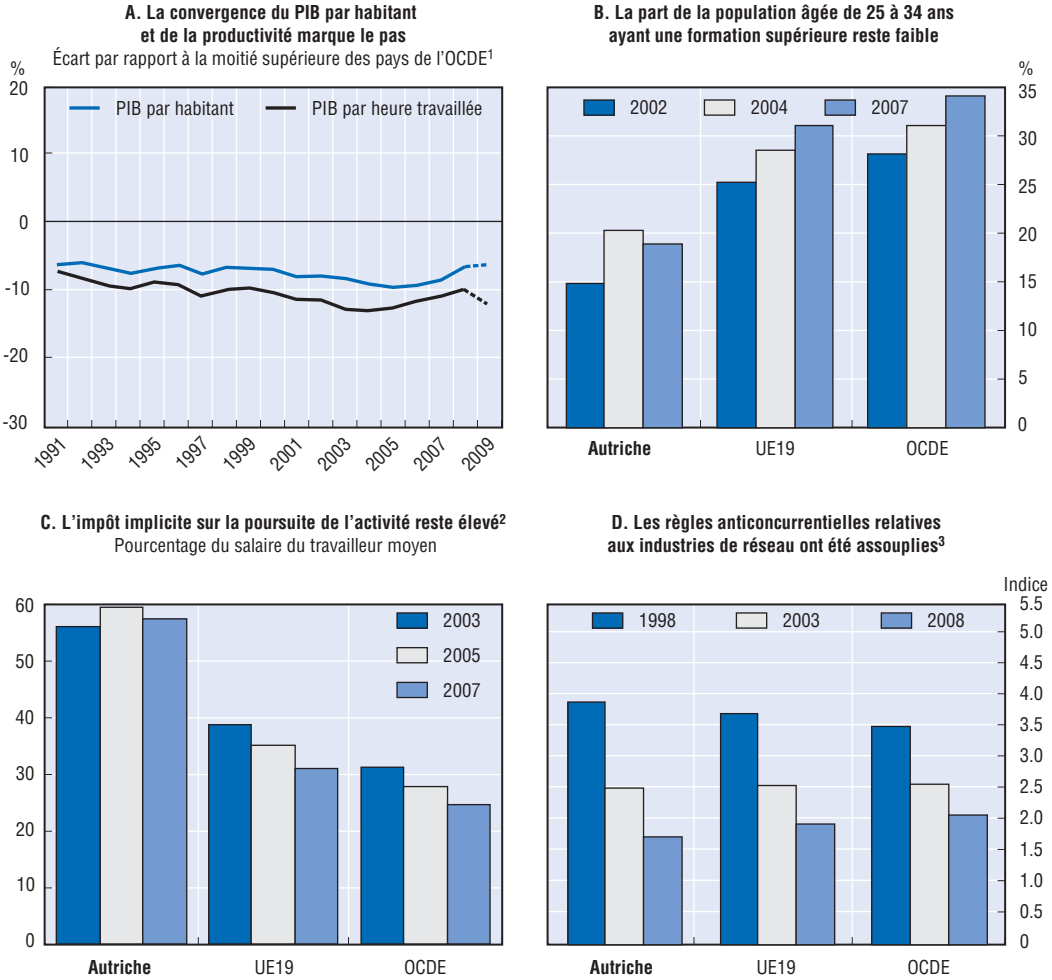
Renforcer le droit de la concurrence (2005)

Recommandations : renforcer le droit de la concurrence et son système d'application en revoyant à la hausse les compétences et les ressources de l'autorité de la concurrence, en simplifiant le cadre institutionnel et les règles relatives aux accords verticaux, et en adoptant un programme de clémence crédible.

Mesures prises : plusieurs modifications ont été apportées au droit de la concurrence par la réforme de 2005 de la loi sur les ententes, de la loi sur la concurrence et de la loi sur la concurrence déloyale.

AUTRICHE

- Le PIB par habitant de l'Autriche est inférieur à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE, et sa position relative s'est légèrement dégradée jusqu'au milieu des années 2000. La croissance de la productivité du travail s'est accélérée ces dernières années, mais l'utilisation de la main-d'œuvre stagne, ce qui tient à la baisse du nombre moyen d'heures travaillées.
- Dans les domaines prioritaires, les incitations à la retraite anticipée, les taux marginaux d'imposition des revenus du travail et les charges administratives sur la création d'entreprises ont été réduits, et le cadre de la concurrence a été un peu amélioré, mais les réformes doivent se poursuivre. Des réformes plus poussées s'imposent également dans les industries de réseau et surtout dans l'enseignement supérieur.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès la retraite anticipée, à 55 et 60 ans.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques ;* graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation ;* graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

BELGIQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Alléger encore l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : supprimer progressivement les régimes de retraite anticipée.
Mesures prises : les obligations de recherche d'emploi jusqu'à l'âge de 58 ans ont été progressivement durcies. Au milieu des années 2000, l'âge minimum d'ouverture des droits à la prépension a été relevé à 60 ans, et l'âge normal de départ en retraite des femmes a été aligné sur celui des hommes (65 ans). Un certain nombre de voies d'accès à la retraite anticipée ont été fermées ou rendu moins attrayantes, et le nombre d'années de travail auquel est subordonné le versement d'une pension de retraite à taux plein a été revu à la hausse. Des incitations financières pour travailler plus longtemps ont été introduites sous la forme d'allocations chômage pour les chômeurs les plus âgés et d'une prime de retraite.

Réduire encore le coin fiscal sur les bas salaires (2005, 2007, 2009)

Recommandations : cibler toutes les subventions salariales et baisses de cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires. Financer la réduction des coins fiscaux par une baisse des dépenses publiques et des dépenses fiscales.
Mesures prises : le gouvernement a réduit progressivement les charges sociales et les impôts sur le revenu des personnes physiques pour les travailleurs faiblement rémunérés et mis en place un crédit d'impôt. En 2009, les subventions salariales ont été accrues pour tous les travailleurs, y compris certaines catégories ayant une rémunération élevée (travailleurs postés, de nuit et de la recherche-développement).

➤ *Assouplir la réglementation dans le commerce de détail (2007, 2009)*

Recommandations : continuer d'assouplir les règles d'urbanisme et la réglementation concernant les horaires d'ouverture des magasins.
Mesures prises : les restrictions concernant les heures d'ouverture ont été légèrement allégées. Aucune autre mesure n'a été adoptée.

Alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises (2005)

Recommandations : étudier systématiquement les différents moyens d'intervention envisageables avant d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires. Continuer à supprimer les réglementations sectorielles de portée générale qui entravent la concurrence, réduire les charges administratives, et revoir les lois et règlements régissant l'exercice des professions libérales.
Mesures prises : les charges administratives ont été quelque peu réduites par des mesures de simplification et un recours accru à l'administration électronique. Les régimes d'autorisations et de permis ont été abolis pour au moins onze professions en 2005.

Autres grandes priorités

Introduire plus de souplesse dans les négociations salariales et la fixation des salaires (2007, 2009)

Recommandations : élargir le champ des possibilités de dérogation aux accords sectoriels ouvertes aux entreprises. Supprimer l'indexation des salaires.
Mesures prises : aucune.

Renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail (2005, 2007)

Recommandations : faire respecter plus strictement l'obligation de recherche d'emploi à laquelle sont soumis les chômeurs, et assurer une meilleure coordination entre les organismes de placement des différentes régions. Redéployer les financements consacrés aux politiques actives du marché du travail en privilégiant les formations obligatoires par rapport aux emplois aidés.
Mesures prises : en 2007, les agences régionales de placement ont créé une association interrégionale en vue de l'échange d'offres d'emploi et d'une coopération plus étroite dans le domaine de la formation.

Réformer le système d'indemnisation du chômage (2009)

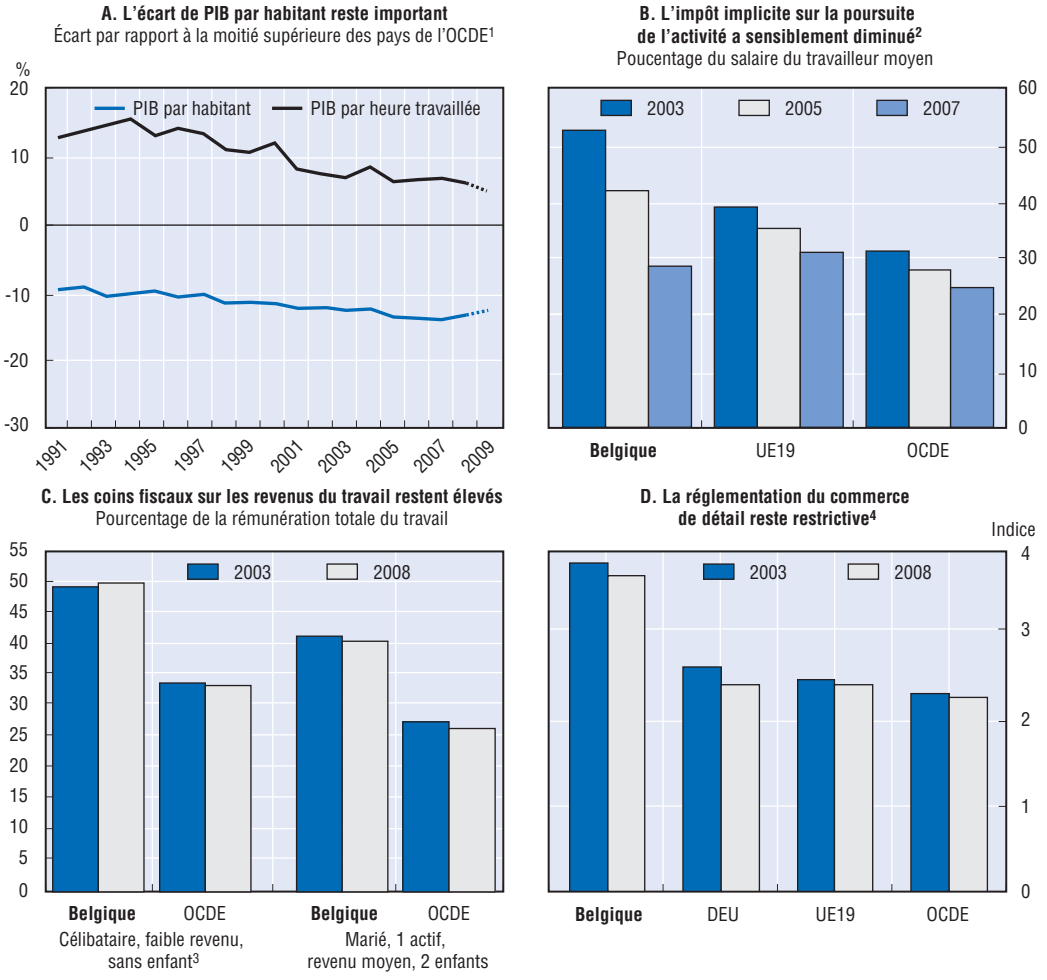
Recommandations : réduire le niveau de l'indemnisation en fonction de la durée du chômage pour tirer pleinement parti des politiques d'activation.
Mesures prises : aucune mesure n'a été prise pour réduire les allocations de chômage. En 2009, ces prestations ont été relevées pour la période initiale de chômage, impliquant une diminution des prestations perçues après la période initiale de chômage.

Améliorer les performances sur le plan de l'emploi des minorités ethniques (2005)

Recommandations : améliorer les acquis scolaires des jeunes issus de minorités ethniques et renforcer l'application des lois contre les discriminations, afin d'améliorer le comportement de ce groupe sur le marché du travail.
Mesures prises : aucune.

BELGIQUE

- L'écart de PIB par habitant s'est creusé par rapport à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE les plus performants, ce qui tient essentiellement aux taux d'emploi plus faibles, notamment des travailleurs âgés.
- Dans les domaines prioritaires, les réformes récemment mises en œuvre ont rehaussé le taux d'activité des personnes âgées, dont le niveau initial était cependant bas. Le coin fiscal a été quelque peu réduit, mais demeure un des plus élevés de la zone OCDE. La réglementation du commerce de détail reste restrictive, ce qui entrave la concurrence, et aucun progrès n'a été accompli en termes de renforcement de la flexibilité des salaires. Les échanges d'informations entre agences régionales pour l'emploi se sont améliorés et la dégressivité des allocations de chômage dans le temps a été renforcée, mais leur durée reste illimitée. Les politiques d'activation de la main-d'œuvre ont été réformées, en particulier au niveau interrégional, pour renforcer les activités de recherche d'emploi des chômeurs.
- En dehors des domaines prioritaires, les autorités ont amélioré le cadre de la concurrence en réformant l'autorité de la concurrence.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès la retraite anticipée, moyenne à 55 et 60 ans.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique C : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

CANADA

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Réduire encore les obstacles à la concurrence entre provinces dans les services professionnels (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : assurer une reconnaissance mutuelle des règles provinciales relatives aux métiers et services professionnels, les harmoniser ou les éliminer, de manière à renforcer les échanges et la concurrence entre provinces dans ces domaines d'activité.
Mesures prises : en janvier 2009, les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont approuvé des modifications de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) en vertu desquelles les travailleurs reconnus comme aptes à un emploi par une autorité de réglementation d'une province ou d'un territoire seront désormais reconnus comme tels par l'ensemble des provinces et des territoires.

➤ *Réduire encore les obstacles aux prises de participations étrangères (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : réduire les restrictions à l'investissement direct étranger, qui restent plus marquées que dans la majorité des pays de l'OCDE, notamment dans les télécommunications, la radio/télévision et le transport aérien.
Mesures prises : la proportion minimum de résidents dans les conseils d'administration des institutions financières canadiennes a été revue à la baisse en 2007. Les modifications apportés à la *Loi sur Investissement Canada,* qui sont entrées en vigueur en février 2009, limitent les examens des avantages nets aux transactions importantes et visent à améliorer la transparence. L'accord de ciel ouvert signé avec l'Union européenne en mai 2009 implique un assouplissement futur des dispositions limitant les prises de participations dans les compagnies aériennes canadiennes.

➤ *Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009)*

Recommandations : renforcer la concurrence sur les marchés réglementés des télécommunications. Réduire la présence capitalistique de l'État et l'intégration verticale dans le secteur de l'électricité, et mettre en place des marchés de détail concurrentiels. Libéraliser les services postaux en éliminant les dispositions juridiques qui protègent les monopoles et en privatisant Postes Canada.
Mesures prises : des progrès ont été accomplis en vue d'améliorer la fonction indicatrice des prix sur les marchés de détail de l'électricité. Les services de téléphonie locale ont été déréglementés en 2007, et de nouvelles bandes du spectre hertzien vendues aux enchères en 2008.

Réduire les désincitations au travail engendrées par le système de garantie de ressources (2005)

Recommandations : appliquer des règles plus strictes en matière de recherche d'emploi et de mesures d'activation, et réduire les taux marginaux d'imposition effectifs pour les bas revenus, en harmonisant plus étroitement les taux d'abattement entre programmes et juridictions.
Mesures prises : en 2008, le gouvernement fédéral a créé une Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui est un crédit d'impôt remboursable destiné aux travailleurs et aux familles de travailleurs à faible revenu. Ce dispositif incite également les individus à entrer sur le marché de l'emploi, quoique au prix d'une hausse des taux marginaux d'imposition effectifs dans la fourchette de revenus couverte par l'abattement.

Autres grandes priorités

Poursuivre la réforme du système d'imposition (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les taux marginaux d'imposition effectifs du capital en alignant les déductions pour amortissement sur la durée de vie utile des actifs, et en supprimant au niveau des provinces les impôts sur le capital et les taxes sur les ventes de biens d'équipement.
Mesures prises : de nombreux taux de déduction pour amortissement ont été relevés afin de mieux correspondre aux durées de vie utile, les impôts généraux sur le capital ont été ou sont en train d'être éliminés au niveau fédéral et dans toutes les provinces, et la Colombie britannique et l'Ontario ont annoncé que l'harmonisation de leurs taxes sur les ventes au détail avec la taxe fédérale sur la valeur ajoutée prendrait effet en juillet 2010.

Réformer le système d'assurance-emploi (2007, 2009)

Recommandations : instaurer pour les entreprises un système de « bonus-malus » (modulation des cotisations en fonction des licenciements auxquels les entreprises ont antérieurement procédé) ou réduire l'accès à l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers et temporaires, et éliminer les dispositions différenciées entre régions.
Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise.

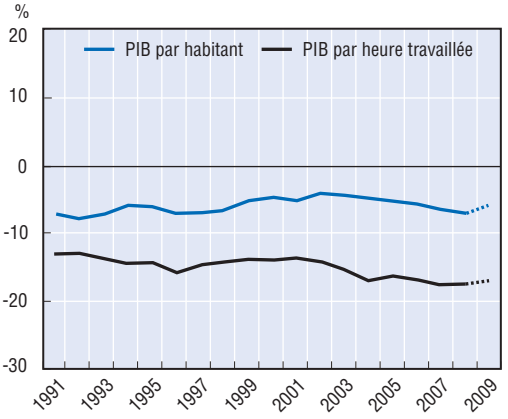
Modérer la croissance des dépenses publiques de santé (2005)

Recommandations : mettre en place un système de rémunération mixte des prestataires de soins primaires, et permettre un financement des hôpitaux fondé sur leurs résultats et un recours accru à l'externalisation.
Mesures prises : le nombre de prestataires de soins primaires couverts par des systèmes de rémunération mixte augmente depuis plusieurs années. Certaines provinces ont exclu des services de santé du champ des prestations remboursées afin de réduire les coûts. Aucun changement important n'a eu lieu quant au financement des hôpitaux.

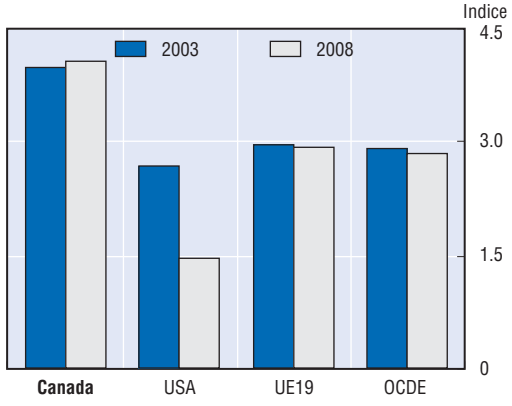
CANADA

- Le Canada affiche un écart modeste de niveau de vie par rapport à la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE, qui est entièrement imputable à une productivité du travail plus faible.
- Des progrès sensibles ont été accomplis en matière fiscale suivant les recommandations de l'OCDE, tant pour la fiscalité de l'investissement que pour la réduction des taux marginaux d'imposition effectifs sur les bas salaires. Les avancées observées concernant les autres priorités sont toutefois restées marginales.
- Dans les autres domaines, en attendant que le gouvernement fédéral relève sensiblement le prix des émissions de carbone, trois provinces ont adopté des dispositions législatives pour ouvrir la voie à la mise en place, à terme, d'un système infranational de plafonnement et d'échange des droits d'émission. Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'efforce de négocier un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

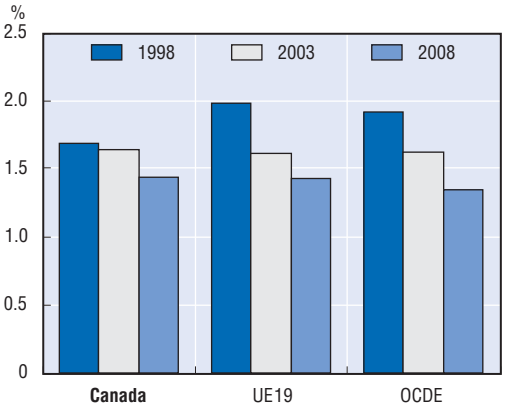
A. L'écart de niveau de vie est étroit mais persiste
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



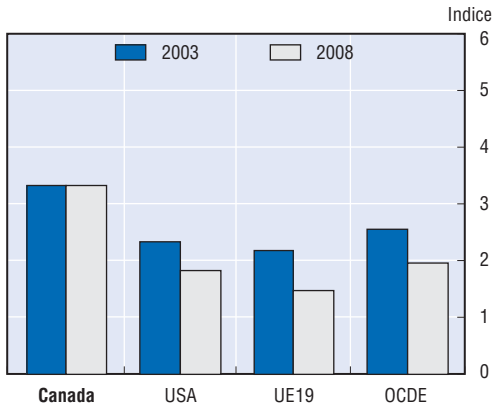
B. L'entrée dans les services professionnels est relativement difficile[2]



C. La réduction des obstacles aux prises de participations étrangères se poursuit [2]



D. Les obstacles à la concurrence n'ont pas été réduits dans le secteur de l'électricité[2]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphiques B, C et D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

CORÉE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : remplacer les mécanismes de soutien des prix du marché par des paiements directs, et réduire le niveau global du soutien à l'agriculture. Éliminer les restrictions restantes concernant la taille des exploitations.

Mesures prises : plusieurs dispositifs de paiements directs, tels que des paiements fixes pour les rizières, ont été mis en place et élargis depuis 2005. Le gouvernement a cessé d'acheter du riz et de subventionner les engrais chimiques en 2005. Les consommateurs sont autorisés à acheter du riz importé depuis 2005.

➤ *Réformer la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers (2005, 2009)*

Recommandations : réduire les incitations à l'embauche de travailleurs temporaires plutôt que de travailleurs réguliers, en allégeant la protection de l'emploi pour les seconds et en élargissant la couverture du système d'assurance sociale pour les premiers.

Mesures prises : la période de préavis en cas de licenciement collectif de travailleurs réguliers a été raccourcie en 2007, mais une autre loi vise à empêcher le recours excessif à une main-d'œuvre non régulière en exigeant que les travailleurs sous contrat temporaire voient celui-ci converti en contrat régulier au bout de deux ans.

➤ *Réduire les obstacles à l'entrée pour les entreprises nationales et étrangères (2005, 2007)*

Recommandations : continuer à réduire les obstacles à l'entrée en réformant la réglementation, notamment dans les secteurs non manufacturiers. Élargir le champ d'application des incitations offertes dans les zones franches économiques en matière d'investissement direct étranger (IDE) au reste du pays.

Mesures prises : le gouvernement a créé trois zones franches économiques supplémentaires en 2008.

Assouplir la réglementation dans les industries de réseau (2007, 2009)

Recommandations : abaisser le plafond relatif aux prises de participations étrangères dans les industries de réseau, créer des sociétés indépendantes de distribution de l'électricité et mettre en place des autorités de régulation sectorielles indépendantes.

Mesures prises : la création de la Commission coréenne des communications en 2008 a constitué une avancée importante vers la mise en place d'une autorité indépendante de régulation du secteur de l'audiovisuel et des télécommunications. En 2008, le plafond relatif aux participations étrangères a été porté de 33 % à 49 % dans le secteur de la radiodiffusion par satellite.

➤ *Poursuivre la libéralisation du secteur des services (2005)*

Recommandations : promouvoir une concurrence plus intense dans les services, en particulier dans les services professionnels.

Mesures prises : le Groupe de réflexion sur la réforme de la réglementation a pris 558 mesures de réforme de la réglementation dans le secteur non manufacturier au cours de la période 2004-07. L'accord de libre-échange entre la Corée et les États-Unis, signé en 2007, favorisera le jeu de la concurrence dans un certain nombre de services professionnels une fois qu'il entrera en vigueur.

Autres grandes priorités

Améliorer le système d'innovation (2007, 2009)

Recommandations : améliorer la qualité des universités en prenant des mesures d'intensification de la concurrence et de déréglementation.

Mesures prises : le contrôle des inscriptions universitaires a été transféré à un conseil du secteur privé, et les règles relatives au nombre d'étudiants et à la gestion des établissements ont été assouplies en 2008. Les autorités ont accentué la concurrence en rendant obligatoire la diffusion de certaines informations en 2008.

Renforcer le rôle des structures privées de garde d'enfants (2007, 2009)

Recommandations : supprimer le plafonnement des tarifs et fournir des « chèques-garderie » aux parents.

Mesures prises : le gouvernement a mis en place en 2009 des chèques qui permettent aux familles ayant un revenu inférieur à la moyenne (salarié urbain) de faire garder gratuitement leurs enfants de moins de cinq ans.

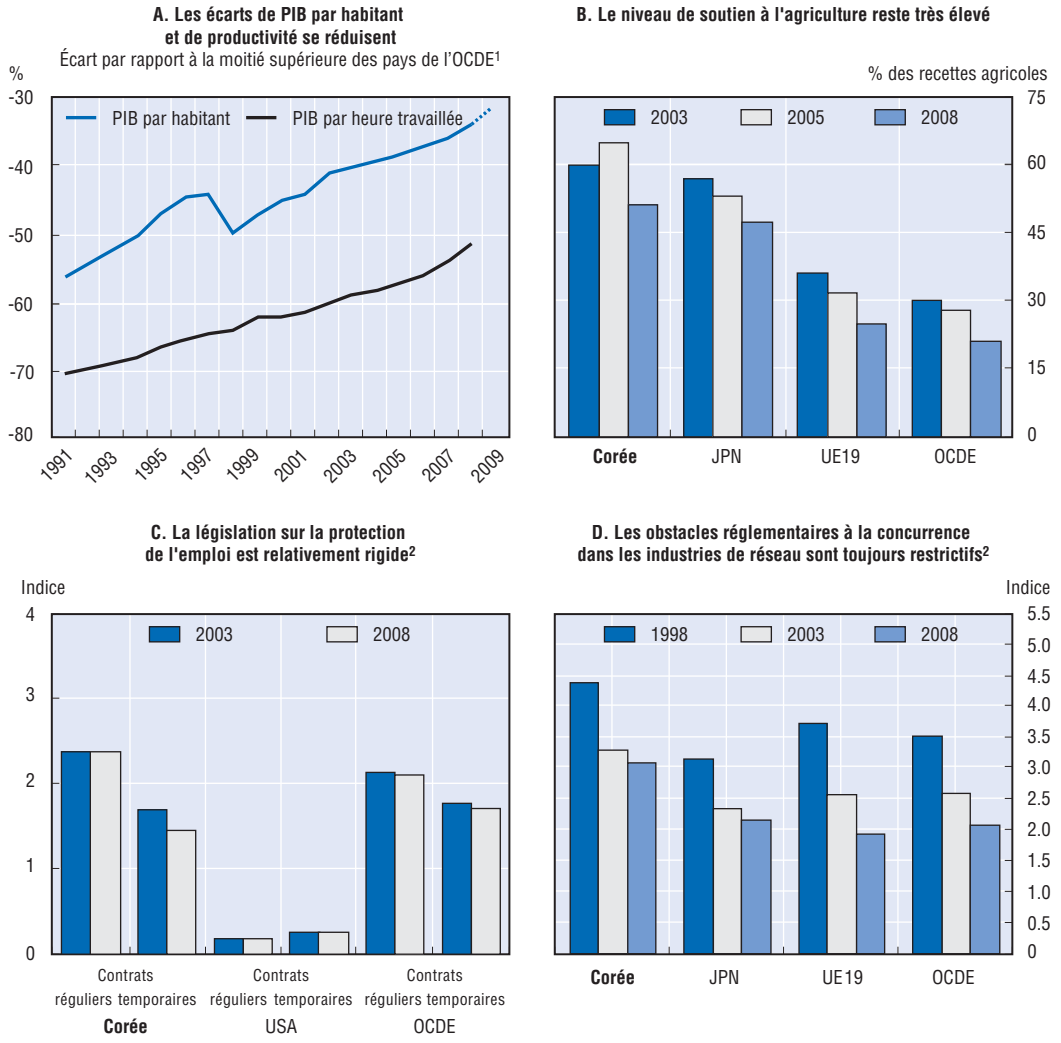
Améliorer le fonctionnement du secteur financier (2005)

Recommandations : améliorer la solidité et le fonctionnement du système financier en poursuivant les privatisations et en renforçant le système de surveillance, notamment pour les sociétés de cartes de crédit.

Mesures prises : la loi de 2009 sur la consolidation des marchés de capitaux a intégré sept lois relatives à ces marchés et aux services de placement, permettant du même coup aux entreprises concernées de fournir un plus large éventail de services.

CORÉE

- Le PIB par habitant a convergé régulièrement vers celui des pays de tête, et le taux d'utilisation de la main-d'œuvre reste le plus élevé de la zone OCDE. Néanmoins, l'écart de revenu demeure ample en raison de déficits de productivité, dont les plus importants concernent le secteur des services.
- Les récentes mesures de politique structurelle visaient essentiellement à accélérer les réformes de la réglementation et à renforcer la concurrence, en particulier dans les services. Des progrès sensibles ont été accomplis dans un certain nombre de domaines, mais de nouvelles initiatives s'imposent pour réduire le soutien à l'agriculture et ses effets de distorsion, renforcer la concurrence dans les industries de réseau et agir sur les causes de la dualité du marché du travail.
- Dans d'autres domaines, des réformes ont été lancées récemment concernant l'imposition des revenus, la réglementation des grands groupes industriels et commerciaux, et la création de sociétés holdings.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs* ; graphique C : OCDE, *Base de données des Perspectives de l'emploi* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

DANEMARK

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'imposition marginale des revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : alléger l'impôt sur le revenu, en abaissant son taux marginal supérieur ou en relevant le seuil à partir duquel il s'applique.

Mesures prises : le Parlement a fait adopter une réforme fiscale majeure en 2009. Le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu sera réduit et le seuil à partir duquel il s'applique revu à la hausse. Le crédit d'impôt pour activité professionnelle sera élargi, et la tranche médiane du barème de l'impôt d'État sur le revenu sera supprimée.

Réformer les régimes de congés de maladie et d'invalidité (2005, 2007, 2009)

Recommandations : inciter davantage les personnes malades ou handicapées disposant d'une certaine capacité de travail à reprendre un emploi normal sur le marché du travail, notamment en réduisant la rémunération des emplois spéciaux réservés aux personnes handicapées (*Fleksjob*).

Mesures prises : le Parlement a fait adopter un projet de loi en 2009 qui a mis en place des plans de retour à l'emploi pour les salariés en congé de maladie, fera obligation aux employeurs d'organiser des entretiens avec ces salariés au cours des quatre premières semaines, et instaurera une nouvelle forme d'accord entre l'employeur, le salarié et son médecin en matière de capacité de travail. Aucune mesure n'a été prise concernant les *Fleksjobs* depuis que la subvention salariale maximale octroyée dans le cadre de ce dispositif a été réduite en 2006.

➤ *Améliorer le cadre de la concurrence (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : renforcer la concurrence, notamment en assouplissant les règles relatives aux horaires d'ouverture dans le commerce de détail, mettre fin au pouvoir d'appréciation dont disposent les collectivités locales en matière d'urbanisme et poursuivre la privatisation et l'externalisation des services financés sur fonds publics.

Mesures prises : au début de 2009, le gouvernement a adopté une série de mesures pour réduire les formalités administratives imposées aux entreprises, en particulier en matière de création d'entreprise. Le gouvernement a par ailleurs mis en place une nouvelle Commission des marchés publics pour favoriser la concurrence dans le secteur public.

Améliorer l'efficience du système d'enseignement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer les résultats scolaires en renforçant le contenu éducatif des premières années d'école et en consolidant les savoirs de base. Accélérer le déroulement des études supérieures en mettant en place des droits d'inscription.

Mesures prises : un contrôle obligatoire du niveau linguistique a été mis en place en 2008 pour les enfants de trois ans, ainsi qu'une évaluation individuelle renforcée. Les universités recevront des fonds supplémentaires lorsque les étudiants termineront leur cursus dans un délai maximal d'un an après la fin de la durée normale dudit cursus, et un délai impératif a été fixé pour les mémoires de master en 2007.

Autres grandes priorités

Réduire les aides au logement et supprimer la réglementation des loyers (2007, 2009)

Recommandations : supprimer la réglementation des loyers et les aides au logement, et relever le taux de l'impôt immobilier.

Mesures prises : la fiscalité du logement n'a pas été alourdie, mais les allègements de la fiscalité des revenus de titres de participation annoncés en 2009 réduiront l'écart entre le régime d'imposition du logement et celui des actions. Aucune mesure n'a été prise concernant la réglementation des loyers.

Renforcer les incitations à repousser le départ en retraite et à poursuivre l'activité (2005)

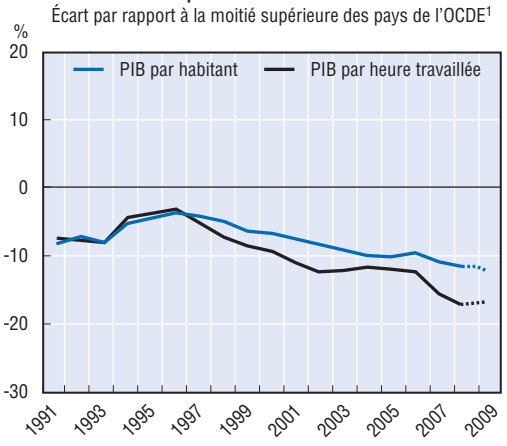
Recommandations : réduire les désincitations à la poursuite de l'activité créées par le régime de retraite anticipée.

Mesures prises : l'Accord de 2006 sur la protection sociale a eu pour effet de relever l'âge d'accès au régime de retraite anticipé et l'a lié à l'espérance de vie, mais il ne prendra effet qu'en 2019. En 2008, le gouvernement a mis en place un crédit d'impôt temporaire pour les personnes de 64 ans ayant travaillé sans interruption depuis l'âge de 60 ans.

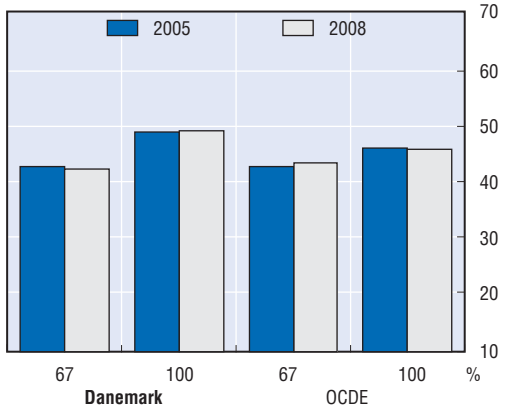
DANEMARK

- L'écart de revenu par rapport aux pays les plus performants s'est creusé au cours des dix dernières années, l'augmentation de l'utilisation de la main-d'œuvre ayant été largement compensée par le ralentissement de la croissance de la productivité. En outre, le nombre annuel d'heures de travail des salariés danois reste sensiblement inférieur à celui de leurs homologues dans la plupart des pays de l'OCDE.
- Dans les domaines prioritaires, le nouveau train de réformes fiscales adopté en 2009 va nettement réduire la pression fiscale globale, qui figure parmi les plus fortes de la zone OCDE. Des progrès ont été accomplis en matière de politique de la concurrence ainsi que de régimes d'assurance-maladie et d'invalidité, même si les prestations n'ont pas changé. Des modifications plus fondamentales de l'action publique recommandées dans les domaines du logement et de l'enseignement n'ont pas été mises en œuvre.
- Dans d'autres domaines les autorités se sont constamment attachées à réformer le marché du travail afin d'accroître l'offre de main-d'œuvre. Des objectifs ambitieux en matière de politique énergétique et climatique ont également constitué des priorités.

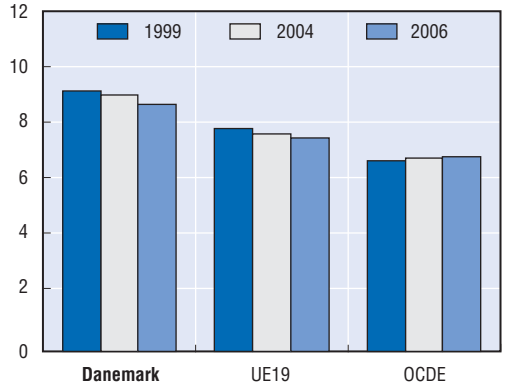
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont creusés
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



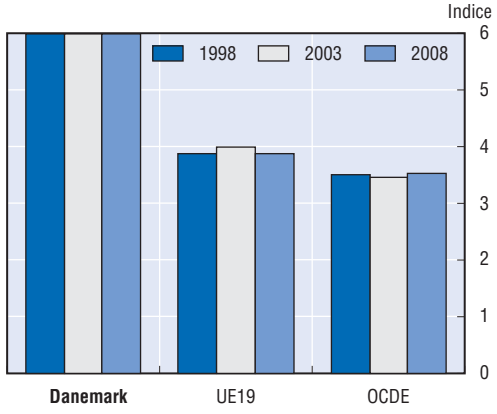
B. Les coins fiscaux marginaux sont relativement élevés
Pourcentage de la rémunération totale du travail[2]



C. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité est élevée[3]
Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans



D. La réglementation des horaires d'ouverture des commerces de détail est une des plus restrictives de l'OCDE[4]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Évalué à 67 % et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
3. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

ESPAGNE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le taux de diplômés de l'enseignement secondaire (2005, 2007, 2009)

Recommandations : mettre en place des tests scolaires normalisés dans toutes les régions, accroître l'autonomie des établissements scolaires, et limiter les conditions pour passer en classe supérieure seulement pour les compétences principales.

Mesures prises : les exigences de qualification ont été renforcées pour les professeurs nouvellement recrutés (dispositions appliquées en 2009, qui avaient été votées en 2006), ainsi que pour l'enseignement préscolaire (en cours). Certaines collectivités régionales ont mis en place des tests centralisés. Une loi de 2006, qui renforce l'autonomie des établissements publics d'enseignement, est en cours d'application.

Limiter la portée de l'extension administrative des conventions collectives (2005, 2007, 2009)

Recommandations : permettre aux entreprises de déroger à l'application obligatoire des accords salariaux collectifs. Supprimer l'indexation des salaires sur l'inflation antérieure.

Mesures prises : aucune.

➤ *Assouplir la législation sur la protection de l'emploi relative aux travailleurs sous contrat à durée indéterminée (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : réduire l'écart de protection entre travailleurs réguliers et temporaires, en réduisant les indemnités de licenciement pour les travailleurs sous contrat à durée indéterminée, et en limitant les possibilités de recours aux contrats temporaires.

Mesures prises : le nombre de renouvellements des contrats à durée déterminée a été limité en 2006. La durée des aides fiscales accordées en cas d'embauche en contrat à durée indéterminée a été allongée, et les indemnités de licenciement revues à la baisse pour certains groupes la même année.

➤ *Renforcer la concurrence dans le commerce de détail (2007, 2009)*

Recommandations : lever les nombreux obstacles à l'établissement de nouveaux hypermarchés et centres commerciaux mis en place par les administrations régionales.

Mesures prises : de nouvelles dispositions législatives on été proposées pour réduire les restrictions relatives aux ouvertures de grandes surfaces commerciales, mais ces propositions visent à préserver les pouvoirs des gouvernements régionaux à leur accorder ou refuser une licence.

Autres grandes priorités

Supprimer les distorsions qui caractérisent le marché du logement (2005, 2009)

Recommandations : raccourcir les procédures judiciaires de règlement des différends entre propriétaires et locataires, et supprimer les avantages fiscaux accordés aux propriétaires occupants. Réorienter l'aide aux ménages à bas revenus, en substituant aux subventions de l'offre de logements sociaux des prestations en espèces liées au logement attribuées sous conditions de ressources.

Mesures prises : les plafonds relatifs aux subventions fiscales ont été légèrement abaissés en 2006. Une loi est envisagée pour limiter les subventions aux ménages à bas revenus et pour égaliser le traitement fiscal des logements occupés par le propriétaire et des logements loués. Le champ d'application des aides fiscales a été élargi aux contrats de location, et de nouveaux tribunaux ainsi que des procédures accélérées ont été mis en place (les dernières mesures prises à cet égard datant de la fin 2009).

Réformer le système de retraite (2005, 2007)

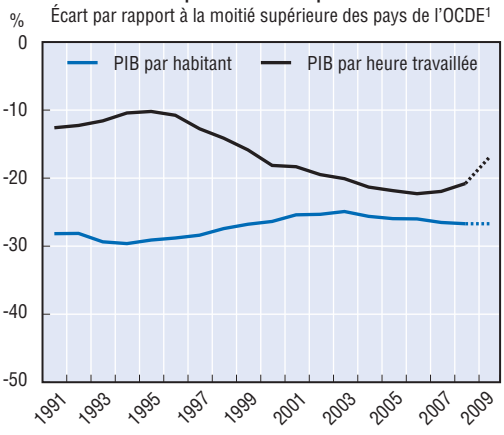
Recommandations : renforcer la neutralité actuarielle du système de retraite.

Mesures prises : l'accès à la retraite partielle a été restreint et la période effective de cotisation nécessaire pour l'acquisition des droits à la retraite a été légèrement allongée en 2007. Des incitations plus fortes à rester en activité au-delà de l'âge actuel auquel peut être obtenue une pension à taux plein ont été introduites au même moment.

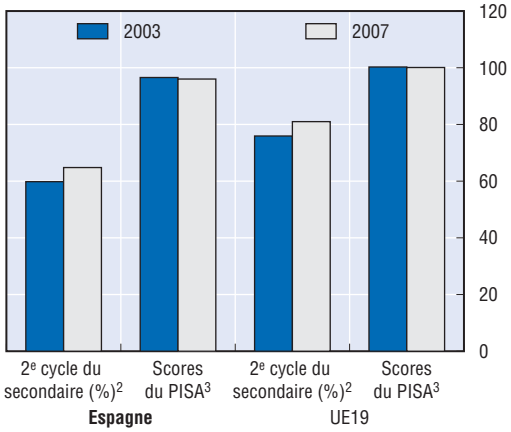
ESPAGNE

- La convergence du PIB par tête vis-à-vis de la moitié supérieure des pays de l'OCDE a ralenti, bien que le constat soit plus favorable en termes de prix courants. Récemment, l'écart de productivité a commencé à se resserrer.
- Bien que des progrès sensibles aient été accomplis dans la plupart des domaines prioritaires, les réformes à mettre en œuvre dans ces domaines demeurent hautement prioritaires. Le taux d'abandon des études au niveau secondaire reste élevé et la responsabilisation des établissements d'enseignement reste limitée. Les distorsions sur le marché du logement et le recours aux contrats de travail précaires conservent un caractère généralisé. Aucun progrès n'a été accompli concernant la réforme du système de négociations salariales.
- Dans d'autres domaines, des progrès considérables ont été réalisés quant à la réduction des obstacles réglementaires au jeu de la concurrence sur les marchés de produits, notamment *via* l'adoption d'une nouvelle loi sur la concurrence et la réforme des industries de réseau.

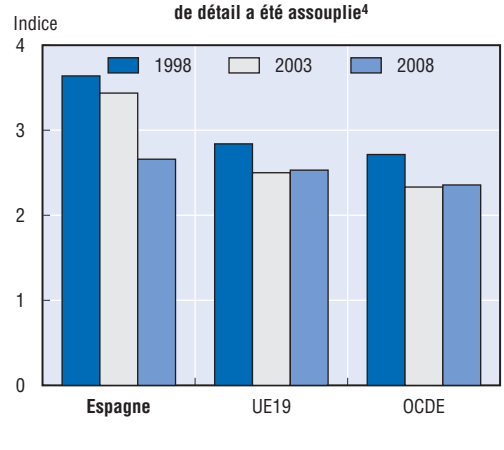
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité sont persistants



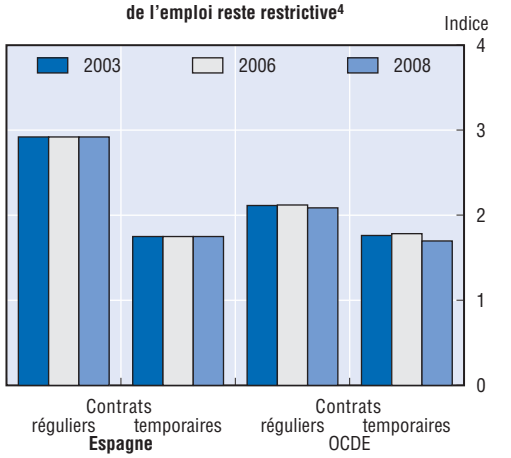
B. Le niveau d'instruction et les résultats éducatifs pourraient être encore améliorés dans l'enseignement secondaire



C. La réglementation du commerce de détail a été assouplie4



D. La législation sur la protection de l'emploi reste restrictive4



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des scores moyens des élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit en 2006. Indice, base 100 pour la zone OCDE.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques ;* graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique D : Venn, D. (2009), « Updating the OECD Employment Protection Indicators », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 89 et l'analyse de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

ÉTATS-UNIS

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le système d'enseignement primaire et secondaire (2005, 2007, 2009)

Recommandations : achever la mise en œuvre de la loi « Aucun enfant laissé pour compte » (*No Child Left Behind*) et élargir son champ d'application au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les autorités doivent résister aux pressions qui s'exercent en faveur d'une révision à la baisse des normes de performance, et les élèves des établissements les moins performants devraient pouvoir choisir librement un autre établissement.

Mesures prises : la loi « Aucun enfant laissé pour compte » (votée en 2002) a été prorogée en 2007. Le gouvernement s'est engagé à aider les États fédérés à renforcer leurs systèmes d'évaluation et de contrôle des établissements d'enseignement, afin qu'ils fournissent des informations sur les progrès individuels des élèves, et à améliorer la qualité de l'éducation de la petite enfance. La loi américaine sur la reprise et le réinvestissement (*American Recovery and Reinvestment Act*) de 2009 a débloqué des fonds en vue de la réalisation de ces objectifs.

Contenir les dépenses de santé (2005, 2007, 2009)

Recommandations : imposer les polices d'assurance à tarification uniforme et admission garantie, et rendre obligatoire l'assurance-maladie. Instaurer des aides sous conditions de ressources pour que les titulaires de bas revenus puissent financer leur assurance-maladie. Plafonner ou supprimer l'exonération fiscale illimitée dont bénéficie l'assurance-maladie d'entreprise. Réduire les coûts par affilié dans le cadre du programme Medicare.

Mesures prises : les dispositions législatives de 2003 concernant Medicare ont renforcé la concurrence et permis des gains d'efficience dans la prestation des soins de santé, mais elles prévoyaient également une extension coûteuse du système de remboursement des médicaments délivrés sur ordonnance. Le Programme d'assurance-maladie des enfants au niveau des États, qui assure la gratuité de l'assurance-maladie aux enfants des familles à bas revenu, a été prolongé et élargi en février 2009. Si elles sont adoptées, des dispositions législatives examinées actuellement par le Congrès créeront au niveau des États des bourses de polices d'assurance-maladie individuelles, polices qui devront être à tarification uniforme et admission garantie, instaureront des aides sous conditions de ressources destinées à financer l'achat de ces polices d'assurance, rendront obligatoire la couverture maladie, et pénaliseront les employeurs qui ne fournissent pas de prestations d'assurance-maladie.

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les aides aux producteurs agricoles, notamment les droits de douane sur les importations d'éthanol, et découpler ces aides des intrants ou productions spécifiques.

Mesures prises : La loi de 2008 sur l'alimentation, la préservation des ressources naturelles et l'énergie était un pas en arrière dans la mesure où elle maintient les niveaux actuels d'aide à l'agriculture jusqu'à la fin de 2013, et offre de nouvelles incitations à la production locale de biocarburants cellulosiques. Le gouvernement entend néanmoins réduire les paiements directs aux grandes exploitations agricoles et revoir à la baisse d'autres subventions.

Autres grandes priorités

Réformer le système d'imposition (2005, 2007, 2009)

Recommandations : élargir la base d'imposition et effectuer un transfert de charge fiscale du revenu des personnes physiques vers la consommation, notamment en relevant le bas niveau actuel des taxes sur la consommation d'énergies à base de carbone.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise mais, le gouvernement prévoit de limiter la déduction des frais réels pour les personnes ayant des revenus d'activité élevés pour réduire le déficit budgétaire. Si elles sont adoptées, des dispositions législatives destinées à plafonner les émissions de gaz à effet de serre, qui sont examinées actuellement par le Congrès, élargiront l'assise du système de tarification des émissions de gaz carbone et permettront aux pouvoirs publics d'engranger le produit des ventes de permis d'émission.

➤ *Améliorer et rationaliser la réglementation financière (2009)*

Recommandations : améliorer et rationaliser le cadre réglementaire pour qu'il soit plus unifié et plus complet. D'un point de vue systémique, les établissements financiers importants doivent être soumis à des règles prudentielles strictes et mesurées. Le financement du logement devrait être progressivement confié à un secteur privé bien réglementé.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise, mais le gouvernement a proposé une refonte du système de réglementation et de surveillance financières.

Réformer le régime d'invalidité (2007)

Recommandations : durcir les critères d'accès aux prestations d'assurance-invalidité.

Mesures prises : aucune.

Poursuivre les réformes relatives au gouvernement d'entreprise et à la comptabilité (2005)

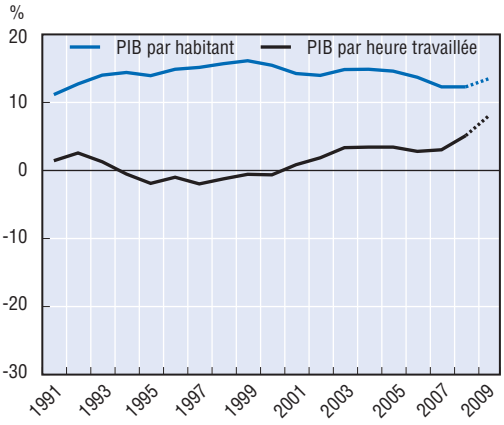
Recommandations : promouvoir la transparence et la responsabilité en matière de gouvernement d'entreprise et de comptabilité.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise, mais le gouvernement entend renforcer la protection des investisseurs, notamment dans le secteur financier.

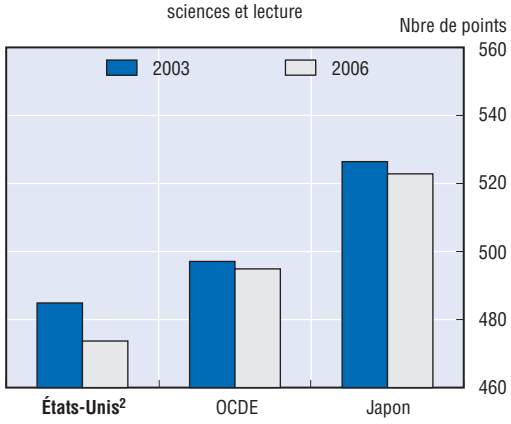
ÉTATS-UNIS

- Le PIB par habitant a diminué quelque peu en termes relatifs par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, en raison du recul de l'utilisation de la main-d'œuvre, mais il demeure élevé. La productivité du travail a enregistré une croissance rapide par rapport à celle observée dans la plupart des autres pays de l'OCDE et est également élevée. Les inégalités de revenus sont fortes et s'accentuent.
- Dans les domaines prioritaires clés, des efforts mineurs ont été déployés pour maîtriser les dépenses de santé et réduire le soutien à l'agriculture, de sorte que bien des réformes restent à mettre en œuvre dans ces domaines. Cela vaut également pour l'enseignement. Par ailleurs, la réforme du système de santé examinée actuellement par le Congrès et les projets de réforme du gouvernement concernant la réglementation financière devraient être mis en œuvre rapidement.

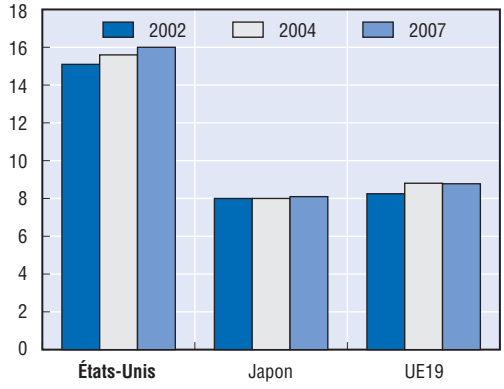
A. L'écart positif de PIB par habitant subsiste
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



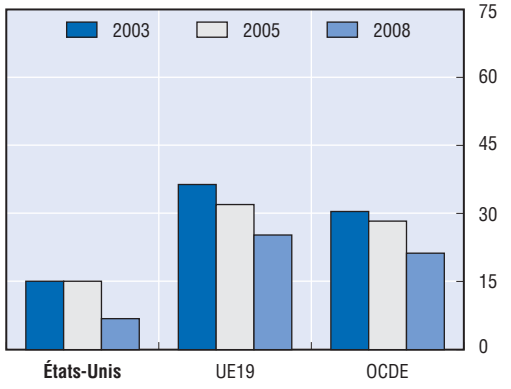
B. Les résultats scolaires sont faibles dans l'enseignement secondaire
Moyenne des scores PISA en mathématiques, sciences et lecture



C. Les dépenses de santé sont très élevées et en augmentation
Pourcentage du PIB



D. La hausse des prix mondiaux a réduit le niveau de soutien à l'agriculture
% des recettes agricoles



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Moyenne des scores en mathématiques et en sciences uniquement en 2006.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Bases de données des enquêtes de 2003 et 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique C : OCDE, *Base de données Éco-Santé* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

FINLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : abaisser le taux marginal d'imposition élevé sur l'ensemble de la distribution des revenus. Cette diminution pourrait au moins en partie rester neutre sur le plan budgétaire, *via* un transfert de charge fiscale du travail vers la propriété.

Mesures prises : le gouvernement a réduit les taux de l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale dans le cadre des récentes mesures de relance budgétaire. La commission gouvernementale sur la réforme de la fiscalité poursuit ses travaux malgré des retards. Les cotisations de sécurité sociale liées à l'âge ont été progressivement supprimées en 2008 pour les petites et moyennes entreprises.

➤ *Réduire l'utilisation des voies d'accès à la retraite anticipée (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : réduire l'accès à la « filière du chômage », qui permet aux travailleurs âgés sans emploi de percevoir des prestations de chômage pendant une période prolongée jusqu'à la retraite.

Mesures prises : l'âge d'accès à la « filière du chômage » a été repoussé de 55 à 57 ans en 2005. La pension de chômage a également été supprimée en 2005, mais les sans-emploi de 57 ans peuvent toujours emprunter la « filière du chômage » jusqu'à l'âge officiel de la retraite, fixé à 65 ans.

Réduire la présence capitalistique de l'État, notamment en renforçant le rôle du secteur privé en tant que fournisseur de services financés sur fonds publics (2005)

Recommandations : réduire la présence capitalistique et les activités de l'État dans les secteurs commerciaux, et encourager le secteur privé à contribuer davantage aux prestations de services publics.

Mesures prises : le gouvernement n'a pris que quelques mesures de privatisation depuis 2000.

Réformer les allocations de chômage (2007, 2009)

Recommandations : dans la mesure où la Finlande se caractérise par un des taux de remplacement les plus élevés de la zone OCDE pour les chômeurs de longue durée, des obligations d'activation plus strictes sont nécessaires, ainsi qu'une dégressivité des prestations au fil de la durée du temps de chômage.

Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise pour renforcer les incitations au travail. Dans le cadre des récentes mesures de relance budgétaire, différentes prestations (indemnités de congé de maternité, de congé parental et de congé de maladie) ont été révisées à la hausse et les allocations de chômage ont été temporairement augmentées à l'été 2009. Une indemnité de réinstallation a été créée en 2007 pour promouvoir une plus grande mobilité des chômeurs entre régions. L'octroi des allocations de chômage au-delà de 500 jours a été subordonné à la participation des bénéficiaires aux programmes actifs du marché du travail.

Autres grandes priorités

Introduire davantage de flexibilité dans la détermination des salaires (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réformer le système de fixation des salaires de manière que ceux-ci correspondent davantage aux résultats de chaque entreprise en matière de productivité. Cela pourrait exiger que le gouvernement se réengage dans ce processus pendant la mise en œuvre des réformes.

Mesures prises : le cycle de négociations salariales de 2007-08 a débouché sur de très fortes hausses de salaires générales, découplées dans une large mesure des performances individuelles des entreprises en termes de productivité.

Poursuivre la déréglementation des marchés de produits (2007)

Recommandations : poursuivre la déréglementation des marchés de produits, notamment en assouplissant les règles relatives aux horaires d'ouverture des magasins et les règles d'urbanisme.

Mesures prises : des modifications de la réglementation des horaires d'ouverture ont été annoncées à la mi-2009, mais les nouvelles règles restent très prescriptives. La loi sur l'occupation des sols et la construction a été révisée en 2007.

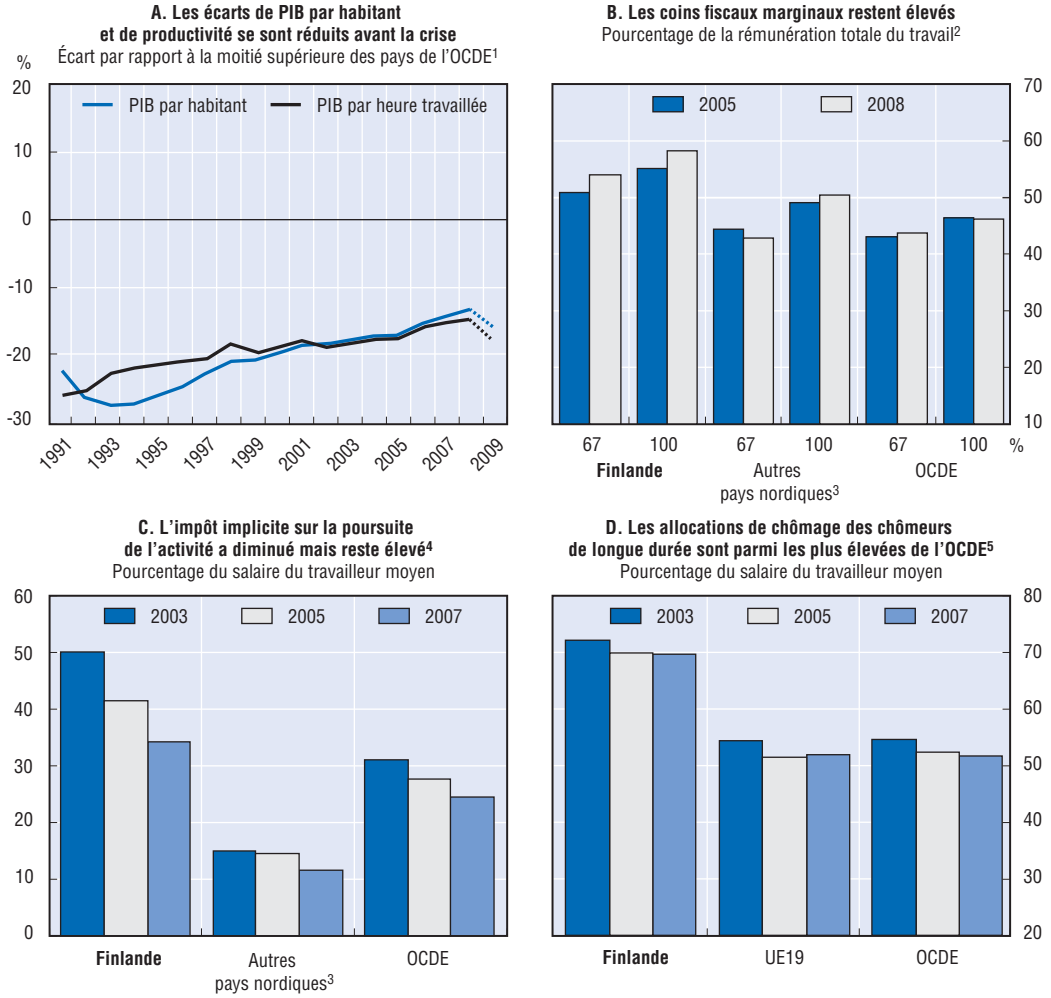
Réformer les modalités d'accès à l'enseignement supérieur (2009)

Recommandations : rationaliser la transition entre la fin de l'enseignement secondaire et le début des études supérieures, afin de réduire les délais considérables qui séparent ces deux échéances (« file d'attente »). Raccourcir les études universitaires, qui sont d'une durée considérable, en instaurant des frais de scolarité et en renforçant l'offre de prêts étudiants remboursables sous conditions de revenus.

Mesures prises : aucune.

FINLANDE

- Au cours des dernières années, la Finlande a rattrapé son retard en termes de PIB par habitant par rapport à ses voisins nordiques. L'écart de PIB par habitant qui la sépare des pays de tête de l'OCDE tient en grande partie à une productivité du travail plus faible, tandis que le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre ne cesse de s'améliorer depuis la récession du début des années 90.
- Dans les domaines prioritaires, le gouvernement a réduit les taux d'imposition des revenus et les cotisations sociales. Les possibilités d'accès à la retraite anticipée ont été quelque peu réduites, mais elles doivent l'être davantage. Les progrès accomplis ont été des plus limités, voire inexistants, concernant la réforme du cadre de détermination des salaires, le système d'accès à l'enseignement supérieur et les allocations de chômage.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Évalué à 67 % et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
3. Moyenne du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.
4. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès la retraite anticipée, moyenne à 55 et 60 ans.
5. Moyenne des taux de remplacement nets appliqués aux chômeurs qui gagnaient 67 % et 100 % du salaire du travailleur moyen après cinq ans de chômage.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les prestations et salaires*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

FRANCE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coût minimum du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : limiter les futures hausses du salaire minimum pour permettre une diminution du coût minimum du travail en termes relatifs. Parallèlement, renforcer les incitations au travail pour les bas salaires.
Mesures prises : les hausses du salaire minimum sont limitées à la revalorisation prévue par la loi depuis 2007, et le gouvernement a récemment mis sur pied une commission indépendante chargée de formuler des recommandations sur l'évolution du salaire minimum. La mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA), une nouvelle prestation sociale de portée générale, pourrait améliorer les incitations au travail, mais le champ d'application du crédit d'impôt sur les revenus d'activité désigné sous le nom de « prime pour l'emploi » reste trop large.

➤ *Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : assouplir les règles relatives aux contrats à durée déterminée (CDD) et, surtout, à durée indéterminée (CDI). Renforcer la prévisibilité des coûts de licenciement.
Mesures prises : la législation sur les licenciements a été quelque peu simplifiée en 2008, *via* l'instauration d'une possibilité de rupture conventionnelle des CDI. Un contrat plus souple à l'intention des petites entreprises, le contrat nouvelle embauche (CNE), a été abrogé en juin 2008, après avoir été jugé incompatible avec le droit international par l'Organisation internationale du travail (OIT). Les projets de création d'un contrat similaire pour les jeunes et (plus récemment) d'un contrat de travail unique ont été abandonnés.

➤ *Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009)*

Recommandations : lever les obstacles réglementaires à l'entrée dans les secteurs potentiellement concurrentiels. Assouplir les restrictions concernant la concurrence par les prix dans le commerce de détail, l'implantation de nouveaux points de vente et l'ouverture dominicale des magasins.
Mesures prises : une nouvelle autorité de la concurrence a été mise en place en 2009. Dans le commerce de détail, les distributeurs se sont vu accorder une plus grande liberté de négociation des prix avec leurs fournisseurs, et les restrictions en vigueur en matière d'urbanisme commercial ont été assouplies quelque peu. La mise en œuvre des directives de l'UE relatives aux industries de réseau se poursuit graduellement, ce qui réduit les obstacles à l'entrée dans ces secteurs.

➤ *Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : supprimer progressivement la contribution Delalande, une pénalité imposée aux entreprises qui licencient des travailleurs de plus de 50 ans. Supprimer la dispense de recherche d'emploi accordée aux travailleurs âgés qui perçoivent des allocations de chômage, et améliorer les incitations à la poursuite de l'activité.
Mesures prises : le démantèlement progressif de la contribution Delalande est en cours, et la dispense de recherche d'emploi est supprimée peu à peu. Le nombre d'années de cotisation requis pour percevoir une retraite à taux plein a été revu à la hausse, et les incitations financières à travailler au-delà ont été renforcées ; néanmoins l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité reste élevé.

Autres grandes priorités

Améliorer la qualité et l'efficience du système d'enseignement supérieur (2007, 2009)

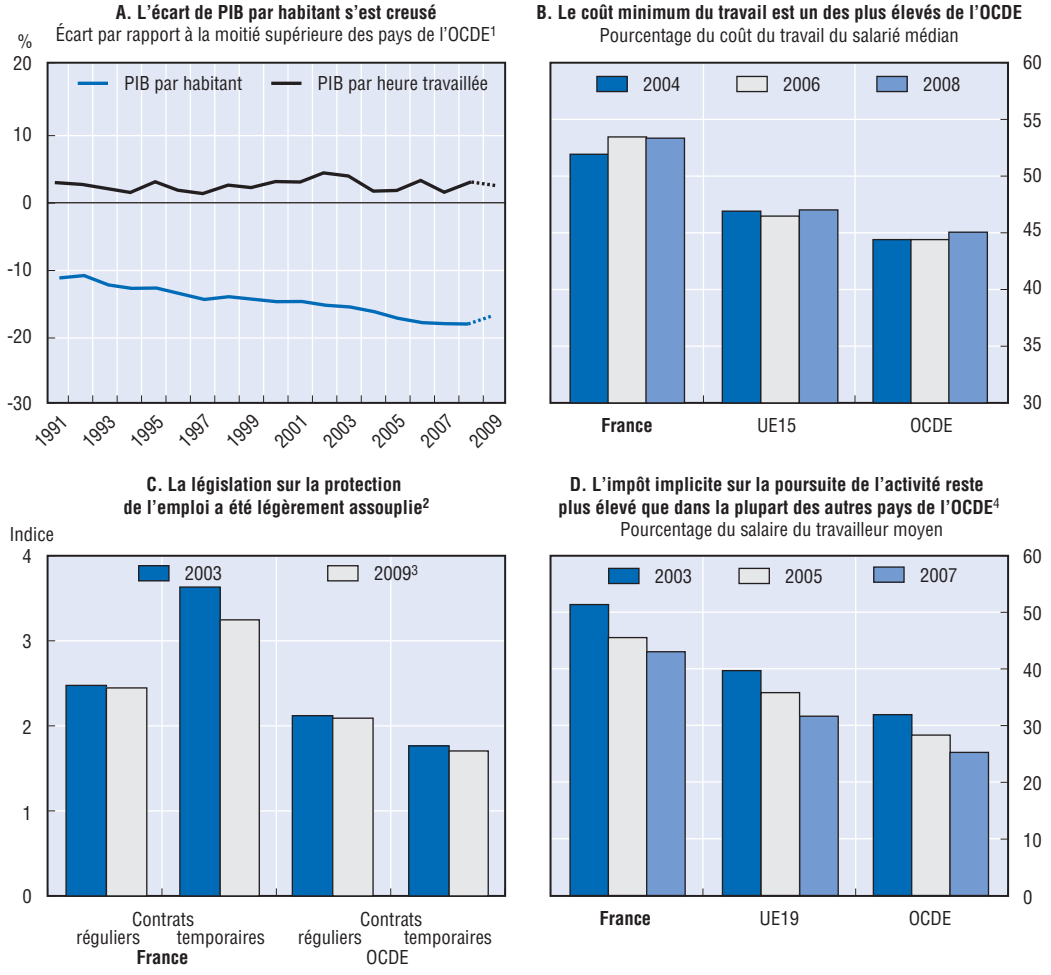
Recommandations : renforcer le financement privé de l'enseignement supérieur et l'autonomie des universités.
Mesures prises : les financements publics ont été sensiblement accrus et les universités se sont vu accorder davantage d'autonomie pour la gestion de leur budget et le recrutement de leur personnel, mais leurs marges de manœuvre restent limitées en matière de rémunération. Aucune mesure n'a été prise concernant la sélection des étudiants et les droits de scolarité.

Améliorer l'environnement réglementaire (2005)

Recommandations : simplifier la structure de la réglementation dans des domaines tels que l'administration de la protection sociale.
Mesures prises : Pôle-emploi, le nouveau guichet unique chargé de la mise en œuvre de la politique du marché du travail, est opérationnel depuis 2009.

FRANCE

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé depuis le début des années 90 en raison d'une faible utilisation de la main-d'œuvre, notamment les jeunes et les personnes âgées, ainsi que du nombre relativement modeste d'heures travaillées par an. L'écart de productivité légèrement positif qui caractérise la France est stable depuis deux décennies.
- Dans les domaines prioritaires, l'augmentation du coût minimum du travail (en termes relatifs) a été enrayée, les désincitations au maintien en activité à un âge avancé ont été réduites, et la législation sur la protection de l'emploi a été assouplie à la marge, mais le dualisme du marché du travail reste profondément ancré. Certains obstacles réglementaires à la concurrence ont été levés, en particulier dans le commerce de détail, et les universités se sont vu accorder davantage d'autonomie. Globalement, les réformes adoptées ont couvert un large éventail de domaines mais ont été d'une portée limitée.
- Dans d'autres domaines, certaines réformes ont eu lieu récemment concernant la fiscalité locale des entreprises, les soins de santé, les obstacles à l'entrepreneuriat individuel et l'éducation préscolaire.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. 2008 pour la zone OCDE.
4. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès la retraite anticipée, moyenne à 55 et 60 ans.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Bases de données sur les impôts sur les salaires et sur les salaires minimums* ; graphique C : OCDE, *Base de donnée des Perspectives de l'emploi* ; graphique D : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

GRÈCE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : réduire les incitations à la retraite anticipée en resserrant l'éventail des métiers pénibles et en appliquant des critères plus stricts d'ouverture des droits aux pensions d'invalidité. Lier les prestations aux cotisations versées sur l'ensemble de la carrière.
Mesures prises : la réforme des retraites de 2008 a entraîné un relèvement de l'âge minimum auquel certains bénéficiaires peuvent prendre leur retraite, et a réduit les désincitations financières à la poursuite de l'activité. La liste des professions considérées comme des métiers pénibles est en cours de révision. Une consultation publique concernant la réforme des pensions a commencé à la fin 2009.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : poursuivre les privatisations et stimuler la concurrence dans les industries de réseau.
Mesures prises : un grand nombre d'entreprises publiques ont été privatisées ces dernières années, notamment Olympic Airways en 2009. Les pouvoirs et les responsabilités de la Commission de la concurrence ont été accrus. Le secteur de l'électricité a été libéralisé davantage en 2007, et le rôle de l'autorité de régulation du secteur de l'énergie renforcé. Les interventions des autorités de tutelle destinées à garantir le jeu de la concurrence sur le marché des télécommunications se sont intensifiées.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2005, 2007)

Recommandations : assouplir la législation sur la protection de l'emploi en rapprochant les coûts élevés de licenciement des employés et des cadres de ceux des ouvriers.
Mesures prises : aucune.

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail (2009)

Recommandations : les autorités devraient réduire les coins fiscaux afin d'endiguer la fraude fiscale et les activités informelles.
Mesures prises : les pouvoirs publics ont allégé l'impôt sur le revenu des personnes physiques, tout en prenant des mesures de lutte contre la fraude aux cotisations sociales en créant un registre national de sécurité sociale en 2008.

Réduire les charges administratives sur la création d'entreprises (2005)

Recommandations : réduire les obstacles importants freinant l'entrepreneuriat.
Mesures prises : les procédures d'immatriculation et d'autorisation ont été simplifiées pour les nouvelles entreprises. Un groupe de travail de haut niveau a été créé en 2008 pour assurer un suivi et formuler des recommandations concernant la mesure des charges administratives. Des mesures visant à simplifier les démarches de création d'entreprises devraient être soumises au Parlement au début 2010.

Autres grandes priorités

Améliorer l'efficacité et la qualité du système d'enseignement (2007, 2009)

Recommandations : améliorer la qualité de l'enseignement et introduire davantage de souplesse dans les programmes scolaires. Renforcer la concurrence dans l'enseignement supérieur en permettant l'ouverture d'universités privées. Lier le financement des établissements d'enseignement supérieur à des indicateurs de résultats, pour engager à un stade ultérieur des réformes plus poussées de leur financement.
Mesures prises : des dispositions législatives adoptées en 2007 prévoyaient des mesures destinées à améliorer la gouvernance et la responsabilisation des universités, à limiter la durée des études universitaires et à accroître l'offre de prêts.

Faciliter l'entrée sur le marché du travail (2007, 2009)

Recommandations : le niveau élevé du chômage des jeunes devrait être davantage pris en compte dans le cadre de la détermination des salaires minimums.
Mesures prises : aucune.

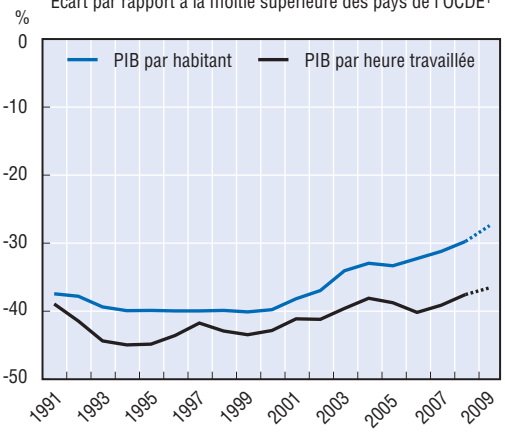
Poursuivre la simplification du système d'imposition (2005)

Recommandations : simplifier encore les dispositions fiscales pour réduire les coûts induits par leur respect.
Mesures prises : la structure de la fiscalité a été simplifiée depuis 2005, en réduisant le nombre de tranches d'imposition, en supprimant certaines exonérations et en adoptant un régime moins complexe d'imposition de la propriété. Une large réforme visant notamment à simplifier le système fiscal devrait être soumise au Parlement en mars 2010

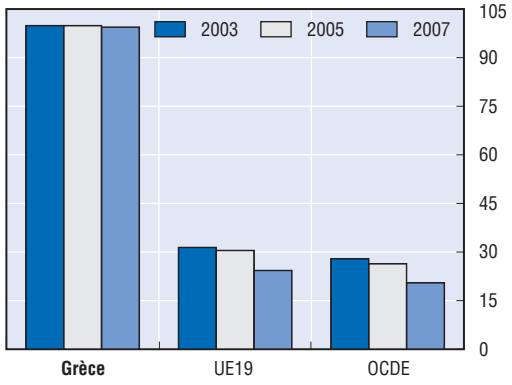
GRÈCE

- L'écart de revenu par rapport aux pays les mieux placés s'est comblé rapidement au cours des dix dernières années, mais il reste important, ce qui tient à un ample déficit de productivité. Il est également possible de renforcer l'utilisation de la main-d'œuvre en réduisant le chômage des jeunes et en rehaussant le taux d'activité des femmes.
- Dans les domaines prioritaires, des mesures ont été prises ces dernières années pour réduire les incitations à la retraite anticipée, alléger les coins fiscaux sur les revenus du travail et renforcer la concurrence dans les industries de réseau ; néanmoins, les réformes restant à mettre en œuvre dans ces domaines demeurent hautement prioritaires. Des réformes sont également nécessaires pour faciliter l'entrée sur le marché du travail.
- Dans d'autres domaines, certaines réformes ont été adoptées récemment en matière de soins de santé.

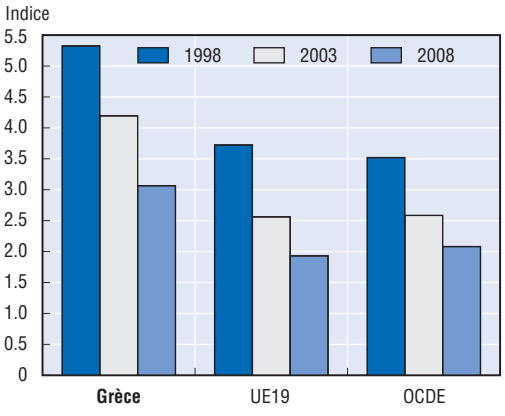
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité restent importants
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



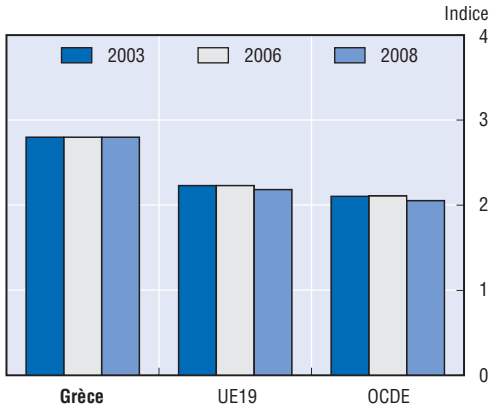
B. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé est un des plus élevés de l'OCDE[2]
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



C. La réglementation sectorielle a été assouplie dans les industries de réseau[3]



D. La législation sur la protection de l'emploi est relativement stricte[3]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Impôt implicite intégré dans le système normal de pension de vieillesse qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE, *Base de donnée des Perspectives de l'emploi*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

HONGRIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les coins fiscaux en allégeant les charges sociales. Continuer de remplacer les abattements et déductions d'impôts par des crédits d'impôt sur les revenus du travail.

Mesures prises : en 2009, les cotisations patronales de sécurité sociale ont été sensiblement réduites et l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été allégé. De nouvelles baisses d'impôt sur le revenu ont été décidées et prendront effet à partir de 2010.

Supprimer progressivement les possibilités de sortie de la population active offertes par les régimes d'invalidité et de retraite anticipée (2005, 2007, 2009)

Recommandations : encourager le maintien en activité des travailleurs âgés en relevant l'âge normal de la retraite et en poursuivant l'ajustement des pensions versées en cas de départ précoce ou tardif en retraite. Durcir les conditions d'admission au bénéfice des prestations d'invalidité en mettant l'accent sur la capacité de travail résiduelle et la réadaptation.

Mesures prises : l'âge légal de la retraite sera progressivement porté à 65 ans à partir de 2012. À compter de 2009, les conditions d'admission au bénéfice des régimes de retraite anticipée sont durcies, et à partir de 2011, les personnes prenant une retraite anticipée ne pourront plus percevoir une pension à taux plein. Il n'est plus possible faire valoir ses droits à la retraite tout en continuant à occuper un emploi. Les conditions d'admission au bénéfice des prestations d'invalidité ont été durcies, et l'accent doit être mis davantage sur les possibilités de réinsertion sur le marché du travail lors de l'évaluation du degré d'invalidité.

➤ *Assouplir la réglementation relative aux entreprises (2005, 2009)*

Recommandations : limiter encore l'implication de l'État dans le fonctionnement des industries de réseau en réduisant les mesures de contrôle des prix. Lever les dernières restrictions à la liberté de choix entre fournisseurs de services de télécommunications.

Mesures prises : des mesures plus radicales de séparation verticale ont été prises et les subventions aux prix ont été réduites pour la consommation des ménages dans le secteur de l'énergie. Le gouvernement a intégralement privatisé l'activité de transport de marchandises de la société nationale de chemins de fer en 2008. La compagnie aérienne nationale avait été privatisée en 2007, mais elle est en train d'être renationalisée.

Réduire les charges administratives sur la création d'entreprises (2005)

Recommandations : mettre en place une procédure d'immatriculation en ligne et des documents normalisés, réduire les frais d'immatriculation des entreprises, et simplifier les procédures juridiques à suivre pour créer une entreprise.

Mesures prises : des dispositions ont été adoptées pour simplifier le système d'immatriculation, et les entreprises peuvent désormais accomplir davantage de formalités administratives en ligne.

Autres grandes priorités

Améliorer l'efficience du système d'enseignement et le rendre plus équitable (2007, 2009)

Recommandations : améliorer l'efficience et l'équité du système d'enseignement en repoussant la sélection précoce des élèves, et en réaménageant la formation des enseignants. Renforcer la formation professionnelle de façon qu'elle soit plus adaptée au marché du travail. Mettre en place à l'université des droits de scolarité tout en renforçant l'offre de prêts-étudiants.

Mesures prises : à partir de septembre 2008, davantage d'étudiants devaient contribuer à la prise en charge des frais de scolarité, mais un référendum de 2008 a purement et simplement supprimé ces contributions. Le jeu des forces du marché jouera un rôle plus important dans la répartition entre prestataires des financements destinés à l'enseignement.

Renforcer l'efficience du secteur public (2007, 2009)

Recommandations : veiller à ce que les prestations de services soient d'un bon rapport coût-efficacité. Inciter davantage les communes à exploiter les possibilités d'économies d'échelle. Faciliter le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs assignés aux administrations publiques.

Mesures prises : le nombre de ministères et celui des organismes publics régionaux ont été réduits. En 2009 a été adoptée une nouvelle loi sur les organismes publics pour renforcer leur responsabilisation et rendre leur fonctionnement plus transparent. Les mécanismes destinés à encourager la mutualisation des prestations de services municipales sont améliorés.

Faire reculer l'économie souterraine (2007)

Recommandations : l'accès aux services de santé devrait être subordonné au paiement de cotisations, les prestations sociales devraient être rééquilibrées dans un sens plus favorable à l'emploi, et les sanctions prévues en cas d'abus devraient être portées à un niveau dissuasif.

Mesures prises : la réforme du système de santé, notamment la nouvelle couverture maladie à plusieurs niveaux fondée sur les cotisations de sécurité sociale, devrait contribuer à renforcer le travail déclaré. La campagne menée contre l'économie souterraine s'est intensifiée, ce qui s'est notamment traduit par une multiplication des contrôles à l'égard des personnes dont les conditions de vie paraissent incompatibles avec leur déclaration de revenu.

Réduire encore l'ampleur du mécanisme de prêts bonifiés au logement (2005)

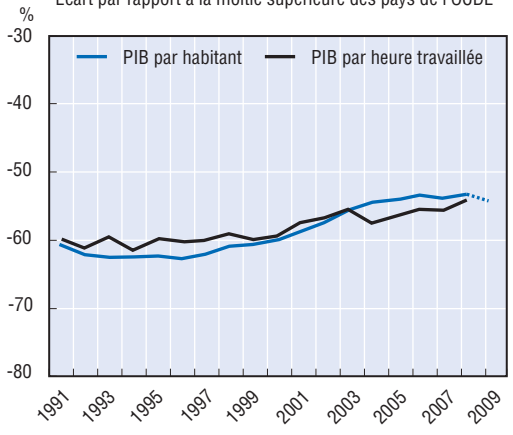
Recommandations : réduire encore l'ampleur du mécanisme de prêts bonifiés au logement pour atténuer les distorsions sur le marché du logement et accroître la mobilité de la main-d'œuvre.

Mesures prises : le programme d'aides au logement a été supprimé fin juin 2009, pour être remplacé par un nouveau système plus strict à l'automne 2009. Les autorités sont en train de rendre ces aides transférables, ce qui pourrait renforcer la mobilité de la main-d'œuvre.

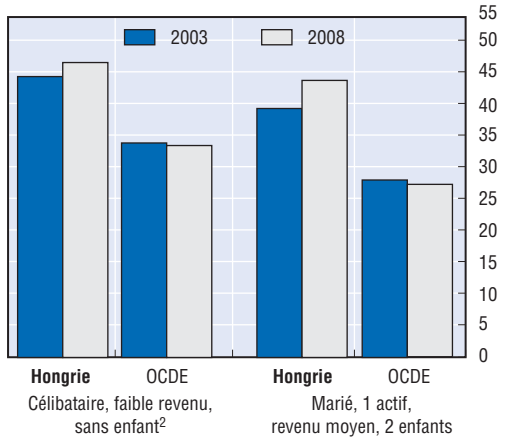
HONGRIE

- Le mouvement de réduction des écarts de revenu et de productivité caractérisant la Hongrie s'est ralenti ces dernières années, avant même que ne débute la récession mondiale. L'utilisation de la main-d'œuvre reste faible, ce qui tient essentiellement au bas niveau des taux d'emploi déclaré.
- Les mesures prises pour réduire les coins fiscaux (dans le cadre d'une réforme globale des impôts), le durcissement des conditions d'accès aux prestations d'invalidité, le renforcement de la lutte contre l'économie souterraine et la réforme du système de retraite devraient aider à augmenter l'utilisation de la main-d'œuvre. Les mesures de réforme prises dans d'autres domaines prioritaires ont également été fortes.
- Des mesures de réforme ont aussi été adoptées dans plusieurs autres domaines, tels que l'amélioration des incitations au travail pour le second membre du foyer, la simplification de la fiscalité et le renforcement du système de surveillance financière.

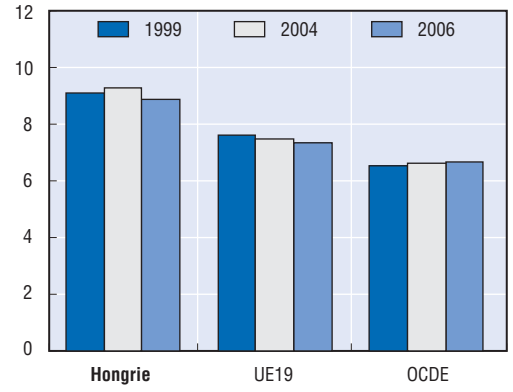
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité restent importants
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



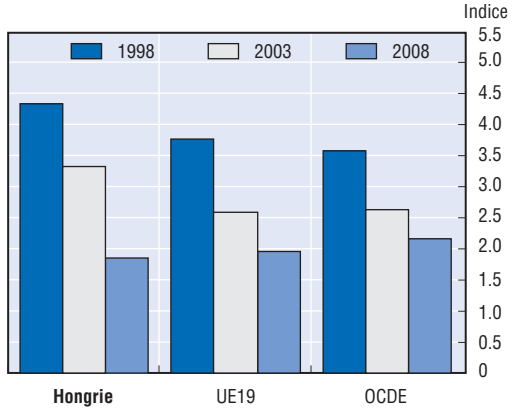
B. Le coin fiscal moyen sur les revenus du travail augmentait il y a peu encore
Pourcentage de la rémunération totale du travail



C. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité est forte[3]
Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans



D. Les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau ont été sensiblement réduits[4]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
3. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

ISLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats du système d'enseignement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité de l'enseignement non supérieur.
Mesures prises : les programmes de l'enseignement secondaire ont été adaptés au Système européen de transfert et d'accumulation de crédits en 2009. Cela permettra à environ 40 % des élèves de terminer le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en trois ans, au lieu de quatre actuellement, d'ici à 2011. La nouvelle loi sur le deuxième cycle de l'enseignement secondaire contient également des incitations en faveur de nouveaux programmes plus courts, en vue d'abaisser les taux d'abandon scolaire élevés.

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire le soutien à l'agriculture, notamment en abaissant les droits de douane et en supprimant les contingents d'importations de produits agricoles, ainsi qu'en révisant à la baisse les autres formes d'aides aux producteurs et en les découplant de la production.
Mesures prises : les droits d'accises sur les produits alimentaires importés (autres que le sucre et les sucreries) ont été supprimés en 2007, et les droits généraux sur les importations de viande ont été sensiblement réduits.

➤ *Réduire les obstacles à l'entrée pour les entreprises nationales et étrangères (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : réduire les restrictions aux prises de participations étrangères dans les secteurs de la pêche et de l'énergie, et envisager de privatiser les activités de production de la compagnie nationale d'électricité.
Mesures prises : un comité a été mis sur pied pour étudier la question mais a mis un terme à ses travaux fin 2008, compte tenu de l'opposition à tout assouplissement des restrictions aux prises de participation dans le secteur de la pêche.

Autres grandes priorités

Accélérer la réforme du secteur public (2005, 2007, 2009)

Recommandations : mettre en place une budgétisation axée sur les résultats, instaurer une évaluation des performances et engager des réformes de gestion dans le secteur public.
Mesures prises : aucune.

Réduire les aides publiques au logement (2005, 2007)

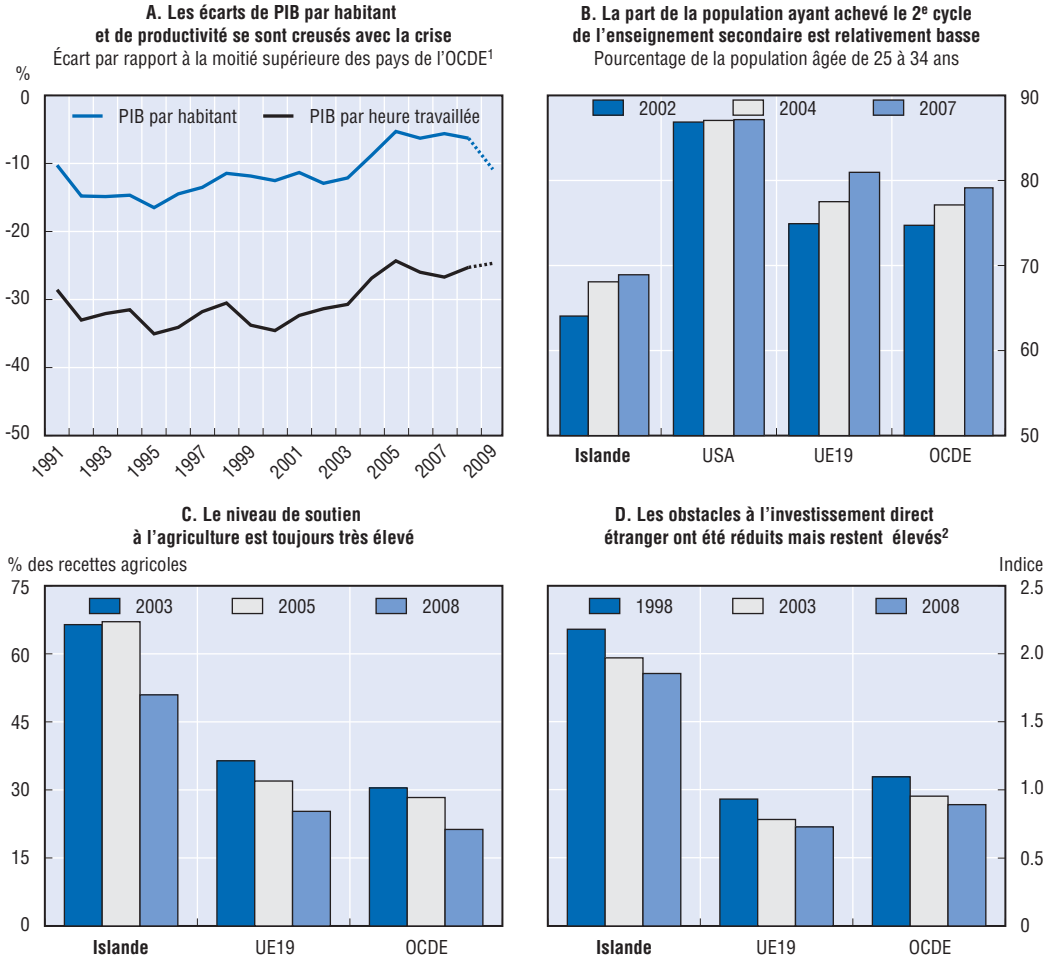
Recommandations : faire payer au Fonds pour le financement du logement la garantie que lui accorde l'État, de manière à renforcer la neutralité concurrentielle dans la fourniture des services financiers et à réduire les incitations au surinvestissement dans le domaine du logement.
Mesures prises : aucune.

➤ *Renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier (2009)*

Recommandations : adopter les dispositions juridiques nécessaires pour conférer à l'autorité de surveillance macroprudentielle le pouvoir d'encadrer le comportement des banques, et définir des règles plus strictes de surveillance microprudentielle et imposer des pratiques plus rigoureuses concernant les grands risques, les prêts entre parties liées et la qualité des propriétaires.
Mesures prises : les autorités étudient les réformes à la lumière des recommandations du Rapport *Jännäri* pour améliorer la réglementation et la surveillance prudentielles.

ISLANDE

- Après une certaine convergence au début des années 90, l'écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'était stabilisé à un bas niveau après 2005, avant de se creuser de nouveau du fait de la crise. Cet écart de revenu tient à une productivité du travail relativement basse, compensée en partie par un des taux d'utilisation de la main-d'œuvre les plus élevés de la zone OCDE.
- Dans les domaines prioritaires, les réformes engagées ont été plus limitées. L'essentiel des progrès observés ont été accomplis dans le domaine de l'enseignement, mais il est encore possible de réaliser des gains d'efficience considérables en augmentant le nombre d'élèves par enseignant. Le niveau de soutien à l'agriculture a diminué en raison de la hausse des prix de marché, mais reste le plus élevé de la zone OCDE. Les gestionnaires du secteur public ne respectent toujours pas les limites de leurs budgets.
- Aucune réforme d'importance n'a eu lieu dans d'autres domaines, même si des réformes ont été mises en œuvre dans le secteur des soins de santé pour renforcer le rôle joué par l'État en tant qu'acheteur, et pour réduire les coûts des produits pharmaceutiques, en renforçant la concurrence et en recourant davantage aux médicaments génériques.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs* ; graphique D : Koyama and Golub (2006), « OECD's FDI Regulatory Restrictiveness Index: Revision and Extension to more Economies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 525.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

IRLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer les incitations au travail pour les femmes (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer l'accès aux services de garde d'enfants et revoir le régime d'imposition des deuxièmes apporteurs de revenu.

Mesures prises : le nombre de places offertes dans les structures de garde d'enfants a sensiblement augmenté, et le dispositif d'accueil et d'éducation des jeunes enfants mis en place en 2009 élargit le champ de l'éducation préscolaire, même si cette mesure n'est pas spécifiquement axée sur les parents ayant un emploi. Davantage de familles sont sorties du champ d'application de l'impôt sur le revenu, mais les taux marginaux d'imposition et des cotisations sociales ont augmenté en 2009.

➤ *Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : renforcer la concurrence dans les services d'utilité publique et les autres services.

Mesures prises : le gouvernement a libéralisé le marché de l'électricité et améliore l'interconnexion avec le réseau du Royaume-Uni, même si le réseau reste la propriété du principal producteur de courant. Le décret sur les magasins d'alimentation (*Groceries Order*), qui encadrait les prix des produits alimentaires, a été abrogé en 2006. Le secteur de la pharmacie a été réformé en partie en 2007.

Renforcer les dépenses de recherche-développement (R-D) et l'innovation (2007, 2009)

Recommandations : améliorer les incitations à la R-D et rationaliser le financement des établissements publics.

Mesures prises : le taux des déductions fiscales accordées au titre de la R-D a été relevé dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2008. Les financements destinés à la recherche sont de plus en plus affectés à des centres d'excellence.

Améliorer l'accès à l'enseignement et accroître le financement de l'enseignement supérieur (2007, 2009)

Recommandations : élargir le champ de l'éducation préscolaire et mettre en place des droits de scolarité universitaires, doublés d'un système de prêts étudiants remboursables sous conditions de revenu.

Mesures prises : le dispositif d'accueil et d'éducation des jeunes enfants se traduit par un élargissement du champ de l'éducation préscolaire. Les dépenses globales d'éducation ont augmenté au cours des dernières années.

Alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises (2005)

Recommandations : mettre en œuvre le Livre blanc sur l'amélioration de la réglementation.

Mesures prises : il a été décidé en juin 2005 d'appliquer les recommandations du Livre blanc, ce qui a été fait depuis.

Autres grandes priorités

Améliorer encore les infrastructures (2007, 2009)

Recommandations : remédier aux goulets d'étranglement dans les infrastructures à un bon rapport coût-efficacité. Accélérer la délivrance des autorisations d'urbanisme. Mettre en place des redevances d'utilisation pour assurer une utilisation efficiente des infrastructures.

Mesures prises : l'investissement public a été porté aux alentours de 5 % du revenu national ces dernières années. Les analyses coûts-avantages ont été renforcées et leur couverture élargie à tous les projets de grande envergure, et le processus d'urbanisme a été rationalisé. Les redevances d'utilisation ne sont pas appliquées de manière généralisée, mais l'eau consommée pour des usages non domestique est mesurée et il existe des routes à péage. L'investissement public devrait diminuer nettement au cours des années à venir.

Éviter une volatilité et des hausses excessives des prix des logements (2005)

Recommandations : supprimer progressivement le régime de déductibilité fiscale des paiements d'intérêts hypothécaires.

Mesures prises : la déduction des intérêts hypothécaires a été de plus en plus axée sur les primo-accédants et a été supprimée pour tous les autres bénéficiaires en 2009. De nouvelles réformes sont prévues dans ce domaine.

Renforcer l'application de la politique de la concurrence (2005)

Recommandations : améliorer l'application du droit de la concurrence.

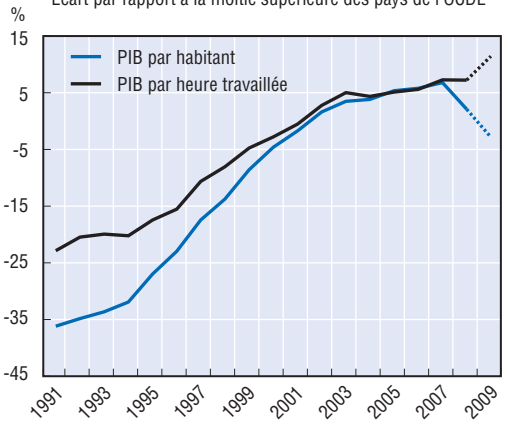
Mesures prises : l'Autorité de la concurrence dispose maintenant de davantage de ressources et certaines poursuites judiciaires ont été couronnées de succès, mais les amendes infligées restent globalement modestes, et un petit nombre de secteurs ont été exonérés de l'application du droit de la concurrence.

IRLANDE

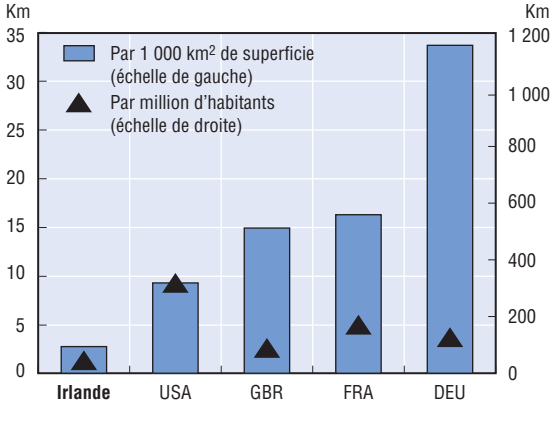
- En raison de la crise économique, l'Irlande a connu un recul marqué en termes de niveau de vie, qui aura probablement des effets durables. Néanmoins, son revenu par habitant est maintenant proche de la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE.
- Des progrès ont été accomplis dans la plupart des domaines prioritaires, même s'ils ont été graduels et incomplets. Des améliorations ont été observées en matière de garde d'enfants et d'infrastructures, mais il leur faudra nécessairement du temps pour se faire pleinement sentir. La lenteur avec laquelle est renforcée la concurrence dans le secteur des services d'utilité publique et les autres services contribue à la médiocrité de la productivité.
- Dans le cadre du Plan national de développement a été adopté un large éventail de mesures destinées à consolider les fondements économiques et sociaux de l'Irlande, notamment dans les domaines prioritaires, ainsi que des programmes et objectifs liés aux entreprises, au renforcement de la cohésion sociale et à la protection de l'environnement.

A. Les écarts antérieurs de PIB par habitant et de productivité ont été comblés avant la crise

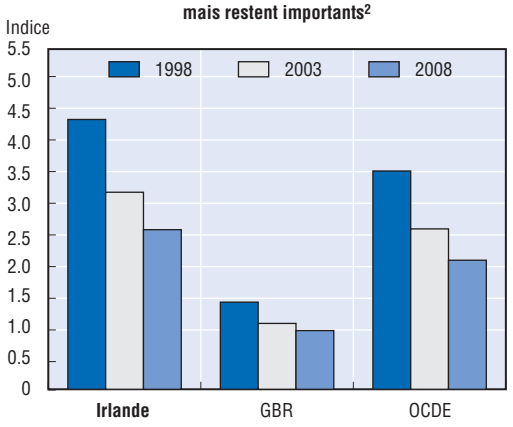
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



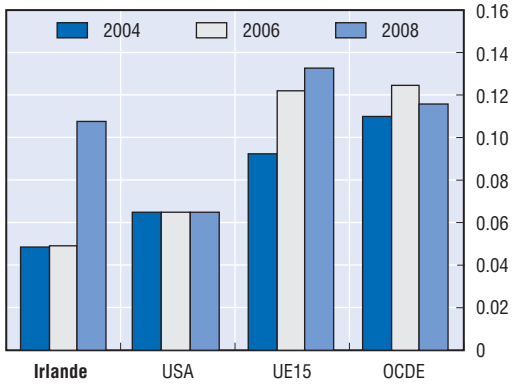
B. Le réseau autoroutier est insuffisant, 2005



C. Les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau ont été réduits mais restent importants[2]



D. Les subventions fiscales à la R-D ont augmenté[3]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Générosité des incitations fiscales en faveur de l'investissement dans la recherche-développement (R-D) en fonction du revenu avant impôts nécessaire pour couvrir le coût initial d'une dépense de R-D de un dollar et acquitter l'impôt sur les sociétés sur un dollar de bénéfice (indice B). Une valeur de zéro signifie que l'allègement fiscal consenti au titre de la R-D est juste suffisant pour compenser l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : Commission européenne (2007), *Panorama of Transport* et *Base de données New Cronos* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE (2009), *Science , technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

ITALIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire la présence capitalistique de l'État (2005, 2009)

Recommandations : réduire l'implication de l'État dans les activités des entreprises en accélérant les privatisations et en supprimant les actions spécifiques, en particulier dans le secteurs de l'électricité, du gaz, des services postaux et des transports, ainsi que dans les entreprises prestataires de services locaux.

Mesures prises : les privatisations se sont poursuivies, mais la longueur du processus de privation partielle d'Alitalia a montré que l'implication de l'État dans certains secteurs restait une question problématique. L'électricité, le gaz et le transport aérien sont maintenant les seuls secteurs dans lesquels l'État détient encore des actions spécifiques.

➤ *Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009)*

Recommandations : renforcer encore les autorités de régulation et de la concurrence. Poursuivre la déréglementation des industries de réseau et du secteur des services en supprimant les obstacles à l'entrée et les restrictions relatives aux prix.

Mesures prises : les lois de libéralisation, adoptées en 2007 et 2008, et la transposition des directives de l'UE, notamment concernant la libéralisation complète du marché intérieur de l'électricité, ont considérablement réduit les obstacles en place. Nombre d'entre eux subsistent toutefois dans les services professionnels et locaux. En 2008, la passation des marchés de services publics locaux par voie d'adjudication publique a été rendue obligatoire. En 2009 ont été adoptées des dispositions permettant d'engager des recours collectifs en justice en cas de qualité de service médiocre, et la Cour des comptes s'est vu confier une mission de contrôle en matière d'efficience.

Améliorer les taux de scolarisation et de réussite dans l'enseignement supérieur (2005, 2007, 2009)

Recommandations : décentraliser le financement des universités et accroître le poids relatif des financements privés, en faisant appel à des gestionnaires professionnels et en augmentant les droits de scolarité tout en mettant en place des prêts étudiants remboursables en fonction des revenus. Mettre en place un système d'avancement lié aux résultats pour les enseignants.

Mesures prises : certaines modifications ont été apportées aux procédures de recrutement, mais elles ne sont pas encore intégralement appliquées. Un décret de 2008 permet aux universités de devenir des fondations de droit privé, mais aucune n'a encore exploité cette possibilité.

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les taux marginaux d'imposition sur le revenu et les cotisations de retraite, et élargir le champ des déductions des coûts de main-d'œuvre au titre de l'impôt régional sur les activités productives (IRAP). Financer ces réductions d'impôts par un renforcement de l'application des lois fiscales, et mettre un terme aux amnisties fiscales.

Mesures prises : le recouvrement de l'impôt s'est amélioré, mais une amnistie fiscale partielle relativement généreuse, à caractère temporaire, a été adoptée pour les rapatriements de capitaux détenus à l'étranger. Aucune baisse significative des taux d'imposition n'a eu lieu, mais le champ des déductions accordées au titre de l'IRAP a été élargi, et des allègements d'impôt sur le revenu au titre des hausses de salaires liées à des gains de productivité et des heures supplémentaires ont été instaurés.

Autres grandes priorités

Réformer le gouvernement d'entreprise (2005, 2007)

Recommandations : renforcer le rôle des administrateurs indépendants et les droits des actionnaires minoritaires. Modifier la loi sur la faillite en consolidant les droits des créanciers et en allégeant les pénalités encourues par les emprunteurs en cas d'insolvabilité. Mettre pleinement en œuvre la réforme de 2006 sur la surveillance des marchés de capitaux.

Mesures prises : des réformes ont été mises en œuvre en matière de faillite et de surveillance des marchés de capitaux. Les nouvelles règles de la Banque d'Italie permettent de cerner plus clairement les responsabilités en matière de surveillance et de gestion au sein des organes de direction des établissements bancaires.

Décentraliser les négociations salariales (2005, 2007, 2009)

Recommandations : le secteur public devrait ouvrir la voie en matière de décentralisation des négociations salariales, en tenant compte des différences entre régions tant en termes de productivité que de coût de la vie.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise en matière de décentralisation. Un programme destiné à promouvoir la transparence et à récompenser les résultats obtenus en termes de productivité au sein de l'administration publique a été mis en place.

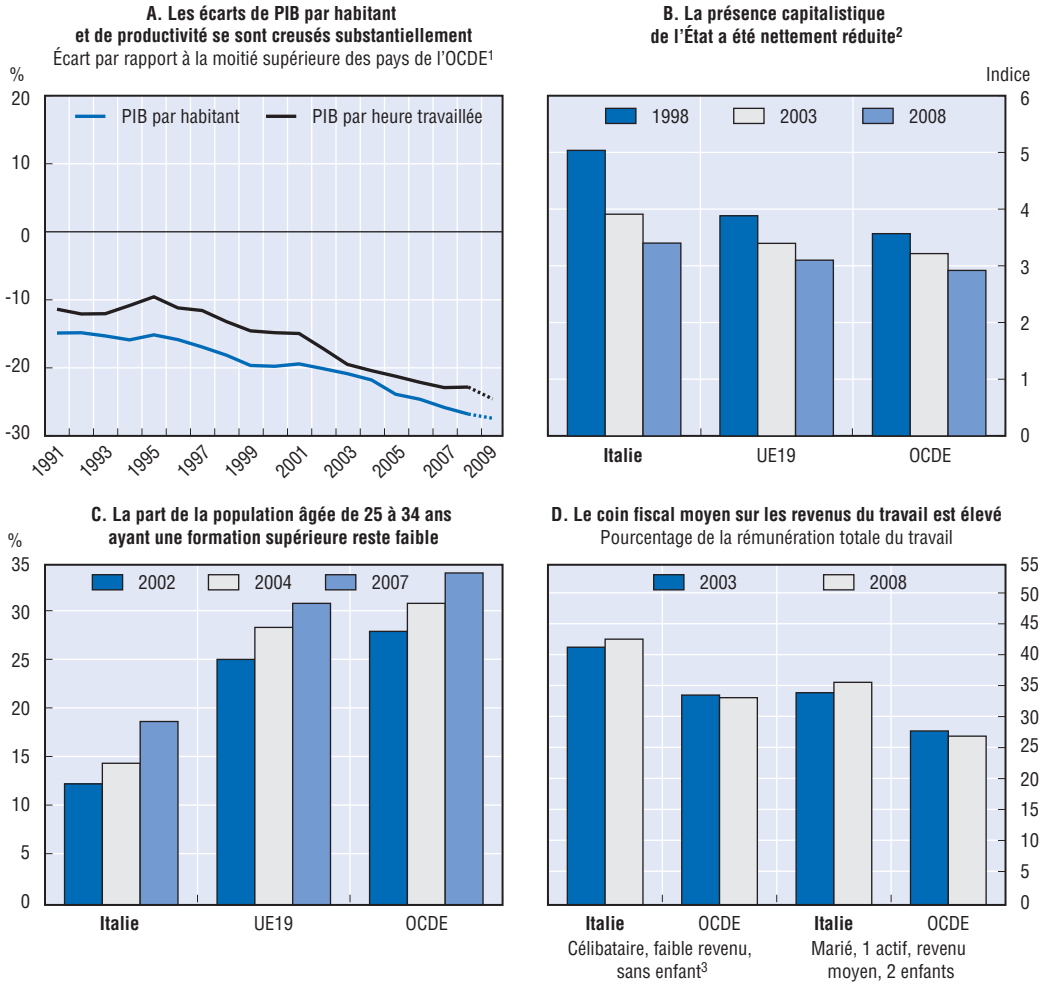
Renforcer les incitations à l'innovation (2009)

Recommandations : stimuler les dépenses de recherche-développement (R-D) en utilisant de manière judicieuse des avantages fiscaux. Promouvoir les partenariats de recherche entre entreprises et universités. Rendre plus transparentes les procédures de recrutement des chercheurs dans le secteur public.

Mesures prises : les autorités ont mis en place des crédits d'impôt en faveur de la R-D, qui sont plus importants lorsqu'ils sont liés aux universités. Des incitations fiscales destinées à encourager les chercheurs italiens travaillant à l'étranger à revenir dans leur pays ont été instaurées en 2008.

ITALIE

- Les résultats de l'Italie en termes de productivité sont restés médiocres, et l'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé. Néanmoins, le comportement du marché du travail, tant en termes de taux d'activité que de taux de chômage, s'est régulièrement amélioré jusqu'à ce que l'économie soit touchée par la crise économique et financière.
- La libéralisation et le renforcement du cadre de la concurrence ont amélioré les perspectives de croissance de la productivité, même si certains éléments indiquent que les réformes restant à mettre en œuvre auraient des répercussions plus fortes que celles ayant eu lieu jusqu'ici. Les services professionnels et les services publics locaux constituent des domaines essentiels dans lesquels des efforts de réforme restent nécessaires.
- Dans les domaines non prioritaires, les réformes de l'administration publique destinées à axer davantage son fonctionnement sur les résultats ont progressé, mais elles devront s'inscrire dans la durée pour déboucher sur des gains significatifs.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

JAPON

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire le niveau du soutien à l'agriculture, tout en privilégiant les aides directes aux exploitants par rapport au soutien des prix du marché, afin de réduire les effets de distorsion induits sur la production.

Mesures prises : le gouvernement a mis en place trois nouveaux dispositifs de paiements directs en 2007, à savoir une aide fondée sur la superficie antérieurement plantée, des paiements au titre de la production (dont le montant varie en fonction de la qualité des produits) et une indemnité destinée à compenser la perte de revenus, dans le cadre des efforts déployés en vue de mieux cibler l'aide sur les exploitations les plus efficientes.

➤ *Réformer la législation sur la protection de l'emploi relative aux contrats réguliers (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : réduire la protection de l'emploi relative aux travailleurs réguliers tout en élargissant le champ d'application du système d'assurance sociale, afin qu'il couvre davantage de travailleurs non réguliers, et atténuer ainsi l'écart de coûts de main-d'œuvre entre ces deux catégories.

Mesures prises : une loi de 2008 vise à assurer un traitement plus équilibré des travailleurs réguliers et non réguliers, mais elle risque de dissuader les employeurs d'embaucher dans la deuxième catégorie.

➤ *Poursuivre la libéralisation des services (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : renforcer la politique de la concurrence et infliger des peines plus lourdes en cas d'infraction. Assouplir les restrictions à l'entrée et les règles d'urbanisme. Promouvoir la concurrence dans les industries de réseau en améliorant le cadre d'interconnexion, en séparant les activités verticalement intégrées et en créant des organismes de régulation indépendants. Faciliter l'entrée des travailleurs étrangers.

Mesures prises : une version renforcée de la loi antimonopoles a pris effet en 2006. Deux accords de 2008 permettent à certains travailleurs étrangers dans le secteur des soins infirmiers et des soins à la personne d'exercer leurs activités au Japon à titre temporaire. Néanmoins, de nouvelles règles d'urbanisme limitent l'implantation des grandes surfaces commerciales dans les zones suburbaines. Aucune mesure n'a été prise dans les industries de réseau.

Autres grandes priorités

➤ *Lever les restrictions à l'investissement étranger (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : veiller à ce que le marché des fusions et acquisitions soit pleinement ouvert à toutes les sociétés étrangères et limiter les restrictions aux prises de participations étrangères fondées sur des motifs stratégiques et de sécurité nationale.

Mesures prises : la révision de la loi sur les sociétés, ainsi que la décision de 2007 d'autoriser le report de l'impôt sur les plus-values dû au titre des opérations transnationales de fusion et d'acquisition, facilite ces transactions en permettant les « fusions triangulaires ».

Réformer le système d'imposition (2009)

Recommandations : la fiscalité indirecte devrait jouer un rôle accru dans le système d'imposition en tant que source de recettes, et il faudrait abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés, élargir l'assiette des impôts directs et renforcer l'imposition de la propriété.

Mesures prises : aucune.

Améliorer le cadre de l'innovation (2007)

Recommandations : encourager l'innovation en améliorant ses conditions cadres. Renforcer le système d'enseignement en allégeant encore la réglementation et en supprimant les obstacles à l'entrée pour les universités étrangères.

Mesures prises : le Plan « Innovation 25 » de 2007 favorise la mobilité des chercheurs, élargit le recours à la mise en concurrence pour l'attribution des bourses de recherche, et allonge la durée des visas accordés aux chercheurs étrangers.

Réformer le secteur financier (2005)

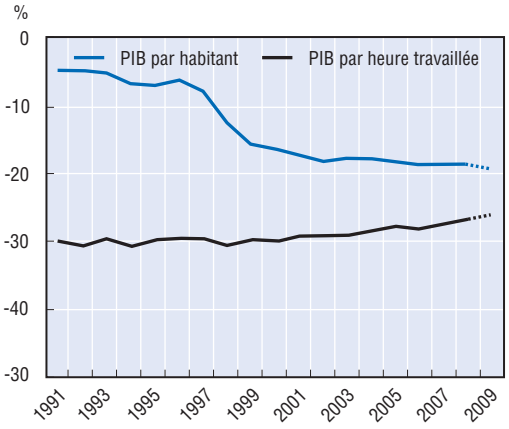
Recommandations : régler le problème des prêts improductifs, imposer aux banques de renforcer leurs fonds propres et revoir à la baisse le rôle des établissements financiers publics.

Mesures prises : les grandes banques ont sensiblement réduit leur encours de créances improductives. Cinq établissements financiers publics ont été regroupés pour former la Japan Finance Corporation en 2008, et l'ampleur de leurs activités a été réduite avant la crise financière.

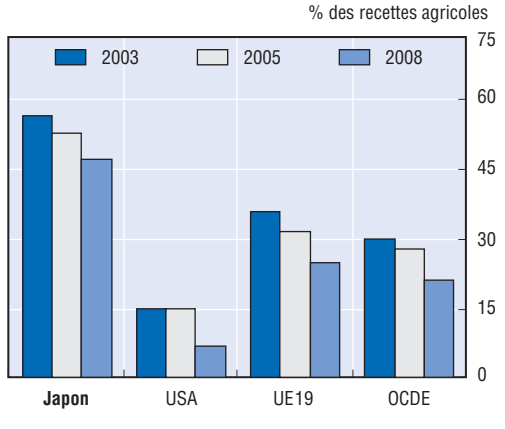
JAPON

- L'écart de revenu par rapport aux pays les mieux placés a continué à se creuser quelque peu, les gains de productivité ayant été compensés par une diminution de l'apport en main-d'œuvre.
- Certains progrès ont été accomplis dans les domaines prioritaires. Des paiements directs aux agriculteurs ont été mis en place et la loi antimonopole a été renforcée. En outre, des mesures ont été prises pour faciliter les opérations transnationales de fusion et d'acquisition et améliorer le cadre de l'innovation. Néanmoins, les initiatives adoptées ont été des plus limitées dans le domaine de la fiscalité et de la réglementation des industries de réseau. Globalement, le rythme des réformes a été lent.
- Dans d'autres domaines, des réformes ont été mises en œuvre récemment dans le secteur financier.

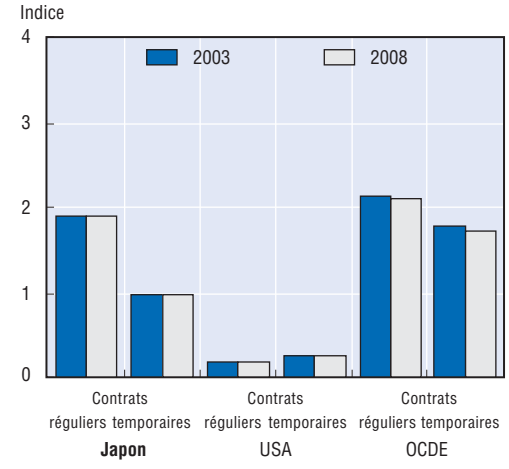
A. L'écart de PIB par habitant reste important
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



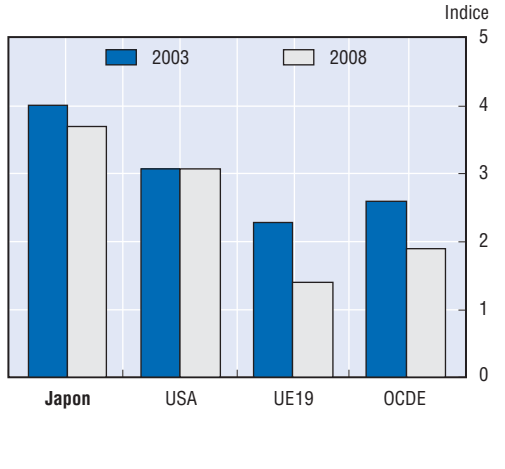
B. Le niveau de soutien à l'agriculture reste très élevé



C. La législation sur la protection de l'emploi est relativement déséquilibrée[2]



D. Les obstacles réglementaires à l'entrée dans les industries de réseau restent restrictifs[2]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs* ; graphique C : OCDE *Base de données des Perspectives de l'emploi* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

LUXEMBOURG

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer les incitations à la recherche d'emploi (2005, 2007, 2009)

Recommandations : les autorités devraient renforcer les incitations à la recherche d'emploi et fermer certaines voies de sortie du marché du travail en durcissant les conditions d'éligibilité aux allocations de chômage et en baissant leurs taux de remplacement.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise pour réformer le système d'allocations de chômage. L'indexation des allocations de naissance, des allocations de congé parental et des allocations d'éducation a été suspendue jusqu'à fin 2009.

Améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer les résultats scolaires en facilitant les changements de filière. Renforcer l'autonomie des établissements scolaires, afin que les chefs d'établissement et les enseignants puissent adapter les programmes aux besoins des élèves. Rééquilibrer l'enseignement des langues et faire en sorte que l'éducation scolaire reflète mieux les besoins du marché du travail.

Mesures prises : en 2005, un plan d'action a été établi pour renforcer les capacités des jeunes enfants en langue luxembourgeoise. L'entrée dans l'enseignement public se fait progressivement à l'âge préscolaire (trois ans), sachant que l'éducation préscolaire est maintenant obligatoire à partir de quatre ans. En 2007, une série de réformes visant à améliorer l'enseignement des langues et à réduire le nombre des redoublements a été adoptée, et sa mise en œuvre est en cours.

Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007, 2009)

Recommandations : renforcer la neutralité actuarielle des ajustements des pensions versées en cas de départ précoce ou tardif en retraite, et réduire les taux de remplacement élevés assurés par les pensions de vieillesse, en alignant mieux les pensions reçues sur les cotisations versées durant la vie active.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise concernant l'ajustement actuariel des pensions. Le mécanisme d'indexation des pensions de vieillesse sur l'inflation est maintenant appliqué avec un décalage, ce qui se traduit par une modeste réduction ponctuelle des taux de remplacement.

Autres grandes priorités

➤ *Réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels (2007, 2009)*

Recommandations : stimuler la concurrence dans les services professionnels en assouplissant les conditions d'exercice et d'autorisation et en allégeant les obligations à satisfaire en termes de formation.

Mesures prises : aucune.

➤ *Assouplir la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009)*

Recommandations : assouplir les règles strictes relatives à la protection de l'emploi, notamment en simplifiant les dispositions qui régissent les licenciements individuels.

Mesures prises : aucune.

Renforcer l'efficience du secteur public (2005)

Recommandations : améliorer l'efficience du secteur public en recourant davantage aux analyses coûts-avantages et coût-efficacité, continuer à développer l'administration électronique, renforcer l'indépendance des gestionnaires et leur responsabilisation, et simplifier les procédures administratives.

Mesures prises : aucune.

Réduire les obstacles à la concurrence dans le secteur des services d'accès à haut débit (2005)

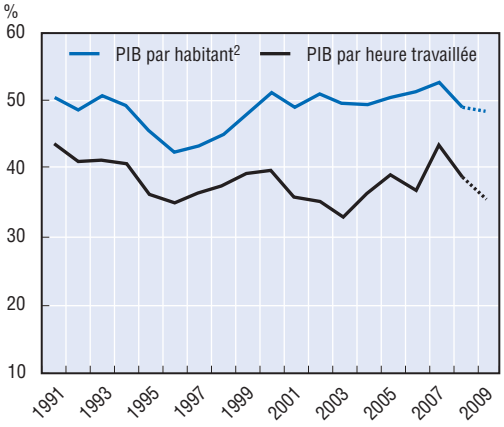
Recommandations : réduire les obstacles à la concurrence dans le secteur des services d'accès à haut débit, en imposant une diminution des tarifs d'accès à la boucle locale, et en réduisant la marge de manœuvre dont dispose l'opérateur historique de télécommunications pour financer ses autres activités par le biais de subventions croisées.

Mesures prises : aucune.

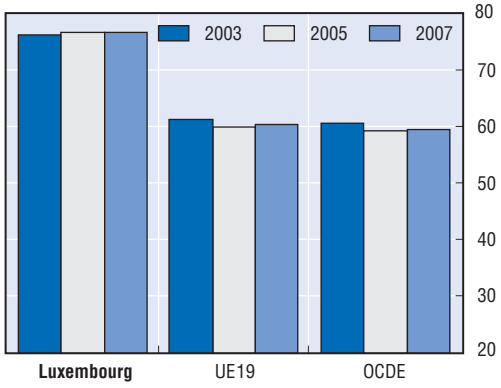
LUXEMBOURG

- L'écart positif de PIB par habitant entre le Luxembourg et la moitié supérieure des pays de l'OCDE reste important. Néanmoins, le taux d'activité de certains groupes reste faible et la formation du capital humain ne semble pas adaptée à la trajectoire actuelle de croissance fortement fondée sur le savoir.
- Dans les domaines prioritaires, des mesures ont été prises pour améliorer l'enseignement linguistique et réduire le nombre de redoublements, mais il faudra aller plus loin pour remédier aux sérieux problèmes qui se posent dans le secteur de l'enseignement. Des réformes marginales concernant le marché du travail ont été mises en œuvre. Globalement, les progrès accomplis ont été nettement inférieurs à la moyenne de l'OCDE.
- En dehors des domaines prioritaires, le Luxembourg a maintenant conclu 12 conventions fiscales bilatérales et a donc accompli des efforts substantiels pour appliquer les normes adoptées au niveau international en matière fiscale.

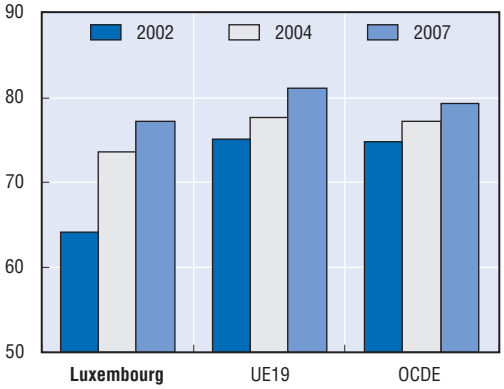
A. L'écart positif important de PIB par habitant subsiste
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



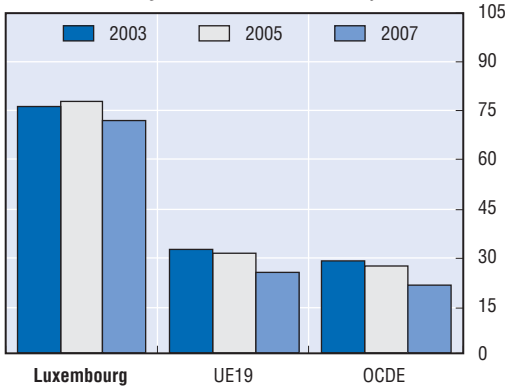
B. Les taux de remplacement des allocations de chômage sont relativement élevés[3]
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



C. La part de la population ayant achevé le 2e cycle de l'enseignement secondaire s'est considérablement améliorée
Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans



D. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé reste un des plus élevés de l'OCDE[4]
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. La population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
3. Moyenne des taux de remplacement appliqués aux chômeurs récents et de longue durée qui gagnaient 67 % et 100 % du salaire du travailleur moyen au moment où ils ont perdu leur emploi.
4. Impôt implicite intégré dans le système normal de pension de vieillesse qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les prestations et salaires* ; graphique C : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique D : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

MEXIQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire (2005, 2007, 2009)

Recommandations : redéployer les ressources consacrées à l'enseignement en faisant une plus large place aux dépenses non salariales. Revoir les mécanismes qui incitent les enseignants à améliorer les résultats des élèves.
Mesures prises : dans le cadre de l'Alliance pour la qualité de l'éducation conclue entre le gouvernement et le principal syndicat d'enseignants, les dépenses d'infrastructures scolaires ont été accrues et 10 000 établissements ont été rénovés. En 2008, les nouveaux enseignants ont été sélectionnés pour la première fois au moyen d'un examen d'entrée centralisé, et une réforme majeure est en cours pour lier plus étroitement l'avancement des enseignants à leurs performances et aux résultats scolaires des élèves, plutôt qu'à leur ancienneté et à leur niveau de formation initial.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : faire en sorte que les réglementations proconcurrentielles favorisant l'entrée de nouveaux participants soient plus efficaces et puissent être mieux appliquées. Lever les obstacles juridiques aux investissements privés dans les secteurs de l'électricité et de la téléphonie fixe.
Mesures prises : avec l'aide de l'OCDE, le gouvernement a lancé en 2007 un processus destiné à renforcer la compétitivité du Mexique, en promouvant les réformes de la réglementation et de la politique de la concurrence. Cela a notamment débouché sur la mise en place d'un guichet unique sur Internet qui réduit à une journée le délai de création d'une nouvelle entreprise. Les autorités ont instauré la portabilité des numéros de téléphone et octroyé des autorisations de commercialisation ou de revente de services de téléphonie mobile.

➤ *Réduire les obstacles aux prises de participations étrangères (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : assouplir les restrictions concernant l'investissement direct étranger dans les services et les infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'électricité et de la téléphonie fixe.
Mesures prises : une nouvelle loi réduisant les restrictions aux prises de participations dans les télécommunications a été votée par la chambre basse du Congrès. Elle devrait être approuvée prochainement par la chambre haute.

Autres grandes priorités

Renforcer l'état de droit (2005, 2007, 2009)

Recommandations : renforcer l'état de droit en clarifiant les droits de propriété et en assurant une application plus efficace et plus prévisible des lois.
Mesures prises : aucune.

Réformer le système fiscal (2005, 2007)

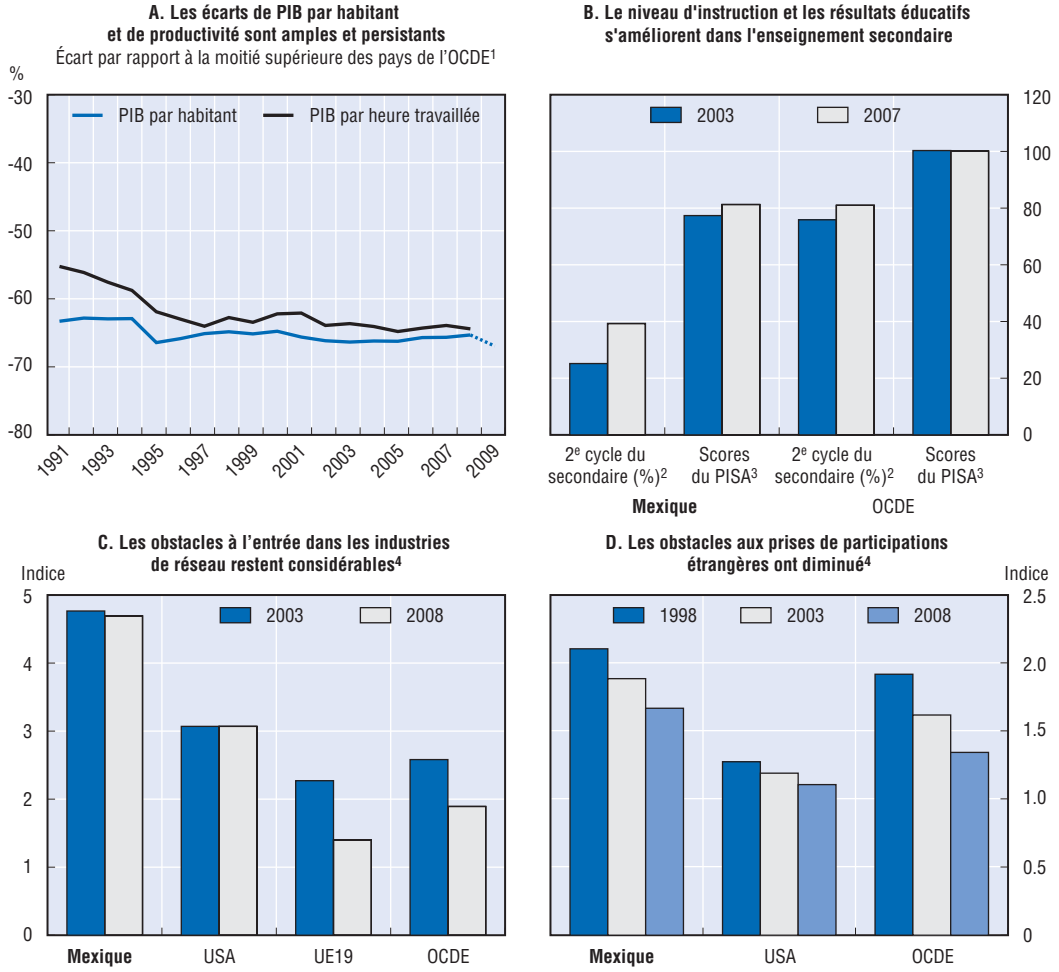
Recommandations : simplifier le système d'imposition et élargir l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de manière à renforcer la productivité de la main-d'œuvre en facilitant l'administration de l'impôt et en atténuant les distorsions d'origine fiscale.
Mesures prises : les autorités ont réformé la fiscalité en 2007. Elles ont créé un impôt minimum effectif sur les entreprises, l'IETU (*Impuesto Empresarial a Tasa Unica*), qui peut être mis en balance avec les impôts sur le revenu, et un impôt sur les dépôts en espèces, qui est à la fois déductible du montant dû au titre de l'impôt sur le revenu et de l'IETU.

Réformer la compagnie pétrolière publique (2009)

Recommandations : améliorer le gouvernement d'entreprise de la PEMEX en supprimant les restrictions relatives à ses investissements, et en renforçant les mécanismes de responsabilité afin d'assurer un fonctionnement efficace. Faciliter le partage des risques et des bénéfices avec d'autres entreprises pour favoriser l'accès à de nouvelles technologies.
Mesures prises : en 2008 a été lancée une ambitieuse réforme du secteur de l'énergie, qui renforcera progressivement l'indépendance et les mécanismes de responsabilité de la PEMEX auxquels elle est soumise, et permet de récompenser par des primes les sous-traitants qui atteignent des objectifs de performances spécifiés au préalable. Néanmoins, les bénéfices et les droits de propriétés sur les hydrocarbures ne seront pas partagés.

MEXIQUE

- Bien que le cadre macroéconomique global ait été sensiblement amélioré au cours des quinze dernières années, notamment grâce à des budgets équilibrés et au ciblage de l'inflation pratiqué par la banque centrale indépendante, la croissance économique est plus faible au Mexique que dans d'autres pays émergents dynamiques, ce qui l'empêche de rattraper les économies de tête de l'OCDE.
- Dans les domaines prioritaires, une réforme importante de l'enseignement de base est en cours, et des réformes ont été adoptées à la fois pour le système d'imposition et la compagnie pétrolière publique. Les obstacles à l'entrée ont été réduits dans le secteur des télécommunications, et une procédure rapide de création d'entreprise a été mise en place.
- Des réformes ont été mises en œuvre dans d'autres domaines, notamment une réduction unilatérale sensible des droits à l'importation.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des scores moyens des élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit en 2006. Indice, base 100 pour la zone OCDE.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphiques C et D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

NORVÈGE

Réduire la présence capitalistique de l'État (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire la présence capitalistique de l'État dans les télécommunications, la banque et l'énergie.
Mesures prises : l'État a réduit ses participations dans certaines branches d'activité mais les a renforcées dans les secteurs du pétrole, de la sous-traitance énergétique et des services. En outre, depuis 2008, seules les entreprises publiques peuvent ouvrir de nouvelles centrales hydroélectriques ou obtenir les concessions revenant à l'État.

➤ *Réformer les régimes d'invalidité et d'assurance-maladie (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité et d'assurance-maladie, en rendant obligatoire la réalisation d'examens par des experts médicaux indépendants. En tenant dûment compte de la capacité de travail des intéressés, imposer aux titulaires d'une pension d'invalidité partielle des conditions similaires à celles qui s'appliquent aux chômeurs.
Mesures prises : en 2007 ont été adoptées des mesures garantissant un suivi plus étroit des personnes en congé de maladie de longue durée. Le regroupement en cours du système de protection sociale et du réseau des services de l'emploi est destiné à améliorer la coordination de ces prestations.

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : abaisser les droits de douane sur les produits agricoles et réduire les subventions à la production. Découpler les aides de la production et passer à un système de transferts de revenus ciblés sur les exploitants les plus défavorisés et/ou situés dans des régions isolées.
Mesures prises : toutes les formes d'aides ont sensiblement augmenté depuis 2005.

Autres grandes priorités

Procéder à une refonte du système de retraite (2005, 2007)

Recommandations : relever l'âge effectif de la retraite ; renforcer la neutralité actuarielle du système de retraite.
Mesures prises : un nouveau système de retraite caractérisé par un mécanisme d'ajustement en fonction de la longévité et un âge variable de départ en retraite à partir de 62 ans, fondé sur des ajustements actuariellement neutres, sera progressivement mis en place à compter de 2011. Le système de retraite anticipée a été réformé dans le secteur privé, mais ce réaménagement s'est accompagné de concessions coûteuses concernant les cohortes les plus âgées. Par contre, aucun accord n'a été conclu concernant la réforme des régimes de retraite anticipée dans le secteur public.

Améliorer l'efficience du système d'enseignement et ses résultats (2009)

Recommandations : relever le niveau de formation des enseignants, responsabiliser davantage les chefs d'établissement et les enseignants. Regrouper les établissements scolaires de taille modeste ou moyenne en vue de réaliser des économies d'échelle.
Mesures prises : un Livre blanc de 2008 recommandait de renforcer la formation continue des enseignants en accordant une importance prioritaire aux formations débouchant sur une homologation formelle, et proposait d'étayer le système national d'évaluation afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Des ressources ont été affectées à certaines de ces mesures dans le cadre de la loi de finances de 2009.

Réduire les taux marginaux d'imposition sur les revenus du travail (2009)

Recommandations : réduire les taux marginaux élevés d'imposition des revenus.
Mesures prises : aucune.

Renforcer la politique de la concurrence (2007)

Recommandations : renforcer l'indépendance de l'Autorité de la concurrence, réduire les aides d'État et promouvoir la concurrence.
Mesures prises : le gouvernement a modifié la loi sur la concurrence en 2008, pour simplifier les procédures permettant au gouvernement d'annuler les décisions rendues en matière de fusions par l'Autorité de la concurrence pour des motifs d'ordre non concurrentiel. Or, cette modification pourrait réduire la possibilité de faire examiner un recours fondé sur des considérations d'ordre concurrentiel.

Renforcer la transparence et le rapport coût-efficacité de la politique régionale (2005)

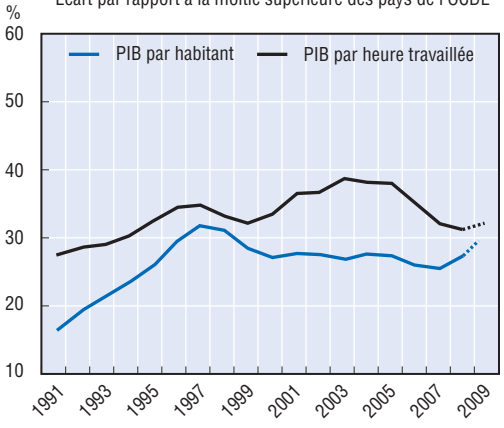
Recommandations : poursuivre les objectifs de politique régionale par des moyens plus transparents.
Mesures prises : un système général de différenciation régionale des cotisations patronales de sécurité sociale a été réinstauré en 2007, en lieu et place de mesures moins ciblées.

NORVÈGE

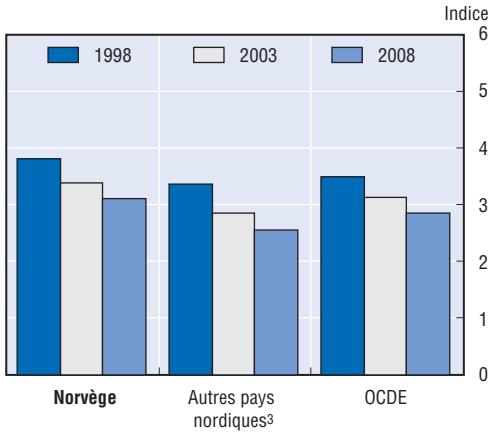
- Grâce à sa forte productivité et à une rente tirée de l'extraction de ressources naturelles, la Norvège est un des pays de l'OCDE aux revenus par habitant les plus élevés ; néanmoins, le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre est bas en raison de la faiblesse du nombre moyen d'heures travaillées par an.
- Des progrès ont été accomplis concernant la réforme du système de retraite. L'État a cependant renforcé son contrôle sur les secteurs stratégiques, et le niveau de soutien apporté au secteur modeste de l'agriculture reste un des plus élevés de la zone OCDE. L'Autorité de la concurrence a été affaiblie.
- Dans d'autres domaines, des efforts considérables ont été consacrés à l'amélioration des résultats du système d'enseignement, et des mesures ont été prises pour rendre les dépenses plus efficientes.

A. Les écarts positifs importants de PIB par habitant et de productivité subsistent

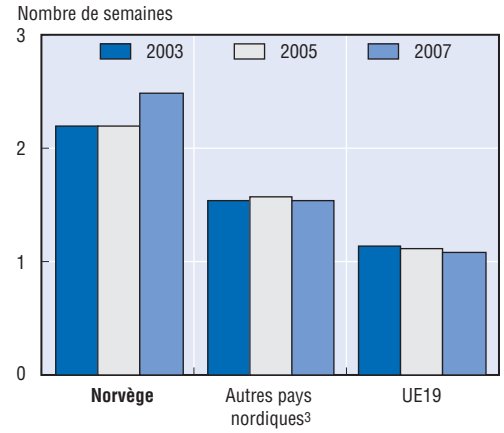
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



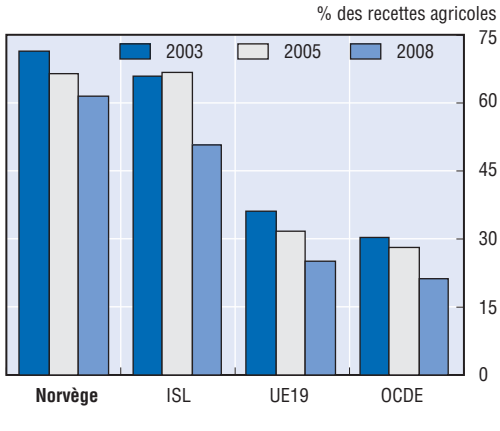
B. La présence capitalistique de l'État pourrait être encore réduite[2]



C. Le nombre de semaines de travail perdues par salarié pour cause de maladie est élevé et en augmentation



D. Le niveau de soutien à l'agriculture reste très élevé



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Moyenne du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE (2008), *Perspectives de l'emploi* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

NOUVELLE-ZÉLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Lutter contre l'échec scolaire observé dans certains groupes (2005, 2007, 2009)
Recommandations : subordonner la rémunération et l'avancement des enseignants à leur perfectionnement professionnel et à l'amélioration des résultats obtenus pour les minorités et les groupes à faible revenu.
Mesures prises : un nouveau dispositif de certification scolaire, le système de certificat national d'acquis scolaire (NCEA, *National Certificate of Educational Achievement*), a été mis en place en 2002. En 2008, le nombre de jeunes quittant l'école avec le niveau 2 du NCEA avait sensiblement augmenté, en particulier parmi les minorités.

Faciliter l'accès aux services de garde d'enfants pour les parents qui travaillent (2007)
Recommandations : améliorer l'accès aux services de garde d'enfants, surtout pour les familles défavorisées et les enfants de trois et quatre ans.
Mesures prises : le gouvernement a augmenté les prestations accordées au titre de la garde d'enfants et de l'éducation de la petite enfance au cours des cinq dernières années.

Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009)
Recommandations : clarifier la réglementation et le cadre de la concurrence dans la plupart des industries de réseau. Céder les participations détenues par l'État et démanteler les obstacles à l'entrée dans les transports ferroviaires et dans les transports aériens internationaux.
Mesures prises : le gouvernement a modifié la réglementation applicable au transport d'électricité, aux gazoducs et à certains aéroports. La performance et la gouvernance du marché de l'électricité, et les obligations de service des télécommunications au niveau local sont en cours de révision. Le gouvernement a également fait adopter en 2008 des dispositions législatives sur le négoce de permis d'émisssions (qui ont été révisées en 2009). Le réseau ferré a été renationalisé.

Renforcer l'efficacité des aides à la R-D (2009)
Recommandations : orienter les politiques de l'immigration, de l'éducation et du marché du travail vers l'amélioration des compétences nécessaires à l'innovation. Examiner l'efficience des bourses de recherche et envisager de les remplacer en partie par des incitations fiscales.
Mesures prises : le gouvernement a supprimé un nouveau crédit d'impôt au titre de la R-D lorsque la crise économique a débuté, et il se tourne vers d'autres instruments pour soutenir la R-D des entreprises.

Renforcer les incitations à passer de l'aide sociale au travail (2005)
Recommandations : renforcer les dispositifs d'activation, et étudier avec soin les effets induits sur l'offre de main-d'œuvre par les transferts au titre du Programme *Working for Families*. Envisager d'introduire des primes de retour à l'emploi pour les allocataires de longue durée.
Mesures prises : en 2007, le gouvernement a adopté des mesures destinées à faciliter la transition vers le marché du travail des bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'assurance-maladie disposant encore d'une certaine capacité de travail. Les mesures d'activation axées sur les bénéficiaires d'allocations de chômage ont été renforcées par la mise en place d'un nouveau service de recherche d'emploi. Le gouvernement a annoncé une série d'initiatives destinées à aider les jeunes à accéder à l'emploi, à la formation et à l'enseignement au cours de la crise.

Réduire les obstacles aux prises de participations étrangères (2005)
Recommandations : supprimer la règle selon laquelle tout prise de participation étrangère supérieure ou égale à 25 % du capital d'une entreprise valant plus de 50 millions NZD est subordonnée à l'approbation des autorités, et trouver d'autres moyens de protéger les terrains à caractère sensible.
Mesures prises : la loi sur l'investissement étranger de 2005 a porté le seuil précité à 100 millions NZD, mais en 2008, le gouvernement a durci les règles relatives aux investissements en infrastructures sur les terrains à caractère sensible. En 2009, le gouvernement a exonéré un certain nombre de transactions techniques de l'application des règles de sélection des investissements, et délégué la prise de davantage de décisions pour accélérer le traitement des dossiers.

Autres grandes priorités

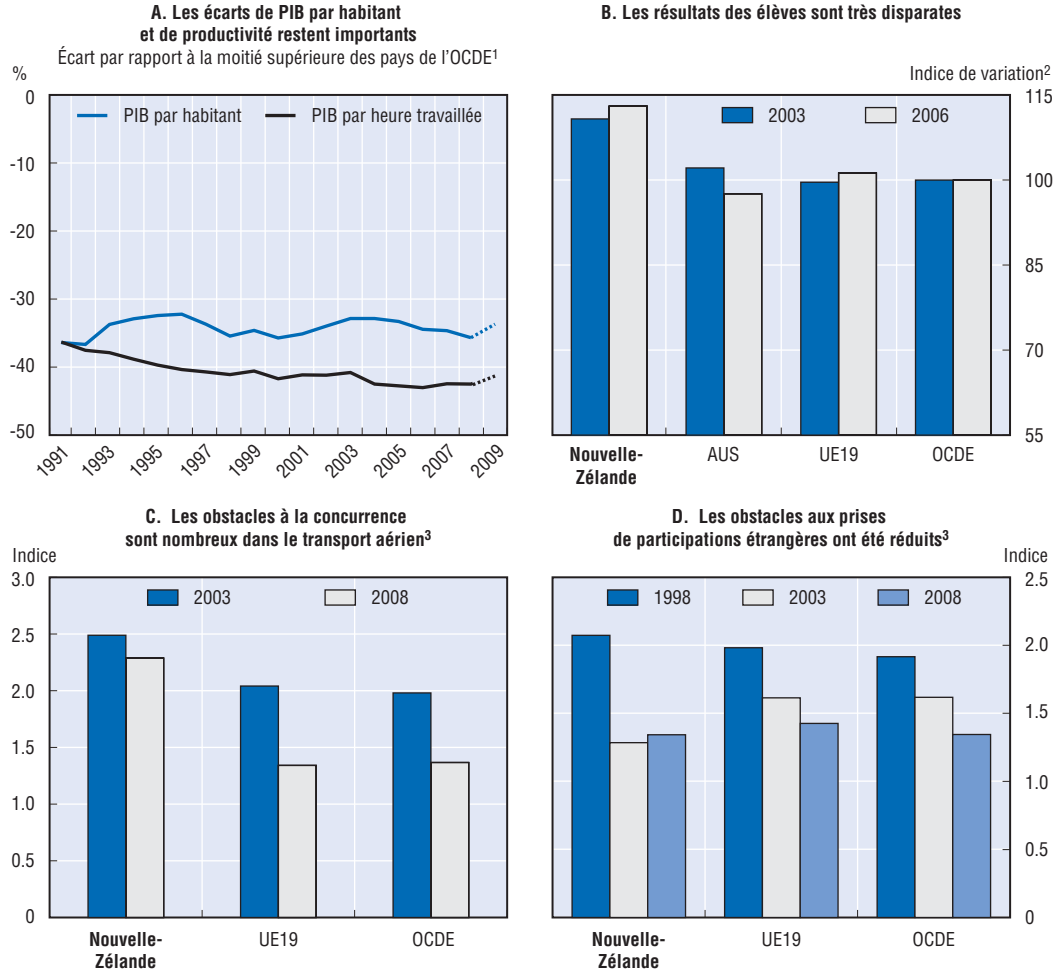
➤ ***Remédier aux goulets d'étranglement qui caractérisent les infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie (2005, 2007, 2009)***
Recommandations : modifier la réglementation pour débloquer les investissements. Appliquer des péages ou des tarifs modulés en fonction de l'encombrement pour contenir la demande.
Mesures prises : des hausses des redevances nationales d'utilisation ont servi à financer de fortes augmentations des investissements en transports. La première route à péage a été ouverte en 2008. Un service chargé des infrastructures nationales a été créé pour définir les priorités en la matière. En 2005, puis de nouveau en 2009, le gouvernement a modifié la loi sur la gestion des ressources naturelles pour simplifier les procédures d'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation de ces ressources.

Renforcer l'efficience des systèmes de santé et d'enseignement (2007, 2009)
Recommandations : renforcer les incitations aux gains d'efficience pour les gestionnaires du secteur public. Continuer à améliorer l'accès aux services des minorités.
Mesures prises : le gouvernement a défini des normes ou objectifs nationaux tant dans le secteur de la santé que dans l'enseignement, et mis en place des systèmes d'information renforcés et des financements liés aux priorités nationales. Le ministère de la Santé a annoncé des modifications destinées à améliorer la planification des services, la prise de décisions en matière d'investissements, l'évaluation des technologies et les achats d'intrants. Le ministre de l'éducation a annoncé un projet pour relier plus étroitement le financement des institutions du tertiaire à la performance.

Veiller à ce que la législation relative aux relations travailleurs-employeurs favorise un fonctionnement efficient du marché du travail (2005)
Recommandations : reconsidérer les modifications de 2004 apportées à la loi sur les relations du travail qui ont entraîné une hausse des coûts de main-d'œuvre.
Mesures prises : le gouvernement a modifié cette loi fin 2008, en instaurant une période d'essai de 90 jours pour les personnes recrutées par des entreprises de moins de 20 salariés. La législation relative aux relations entre travailleurs et employeurs est en cours de réexamen.

NOUVELLE-ZÉLANDE

- Une forte utilisation de la main-d'œuvre et une amélioration des termes de l'échange au cours des années ayant précédé la crise économique ont contribué à compenser les effets d'une croissance relativement faible de la productivité du travail sur l'ample écart de revenu par habitant séparant la Nouvelle-Zélande de la moitié supérieure des pays de l'OCDE.
- Le bilan des progrès accomplis concernant les réformes prioritaires est mitigé. Les dépenses publiques, la présence capitalistique de l'État et la réglementation des activités économiques se sont renforcées, ce qui a souvent eu des répercussions préjudiciables sur la concurrence, la sécurité des investissements et l'entrée d'acteurs étrangers. De même, les avancées réalisées ont été des plus limitées s'agissant des incitations à l'amélioration des résultats des enseignants et de la promotion de la R-D. Plus positivement, le gouvernement a lié plus étroitement les prestations sociales à des obligations de recherche d'emploi.
- Les réformes progressent dans d'autres domaines, notamment la mise en place d'un financement axé sur les résultats dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Le gouvernement a assoupli la législation sur la protection de l'emploi et s'engage à lever les obstacles réglementaires aux investissements en infrastructures ainsi qu'à la bonne gestion des ressources naturelles, et examine l'efficience de toutes les dépenses publiques. Le gouvernement a aussi fait adopter des dispositions législatives sur un ambitieux dispositif d'échange de permis d'émissions.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Écart-type de la moyenne des résultats obtenus par les élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Bases de données des enquêtes de 2003 et 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphiques C et D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

PAYS-BAS

Priorités fondées sur des indicateurs

Abaisser les taux marginaux d'imposition effectifs (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les transferts sociaux et les subventions fiscales en faveur des propriétaires occupants de leur logement et élargir l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour financer un allègement de la fiscalité des revenus du travail. Supprimer progressivement ou réduire les mesures qui relèvent le taux marginal d'imposition effectif appliqué aux deuxièmes apporteurs de revenus.
Mesures prises : le gouvernement a pris des mesures pour réduire les coûts effectifs de garde d'enfants assumés par les travailleurs. Les cotisations patronales au titre de la garde d'enfants ont été rendues obligatoires en 2007, et la transférabilité du crédit d'impôt accordé aux conjoints inactifs est progressivement supprimée sur une période de 15 ans.

Réformer les régimes d'invalidité (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer l'évaluation des performances des organismes régionaux de sécurité sociale. Réformer les procédures d'examen médical périodique des bénéficiaires de prestations d'invalidité et étendre leur champ d'application aux personnes de plus de 50 ans. Supprimer progressivement le lien entre les prestations d'invalidité initiales et les revenus d'activité antérieurs, et exclure ces prestations des accords salariaux.
Mesures prises : le filtrage médical a été amélioré grâce à une application plus stricte des procédures d'examen des demandes de prestations et de réexamen des dossiers existants. Les conditions d'admission au bénéfice des congés d'invalidité ont été quelque peu durcies, et les incitations économiques à l'embauche de travailleurs atteints d'invalidité partielle ont été renforcées, à travers une subvention du salaire des travailleurs basée sur la capacité de gain hypothétique des bénéficiaires. Néanmoins, en 2007, l'âge maximum de réexamen médical a été abaissé à 46 ans.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007)

Recommandations : garantir une séparation verticale effective des activités appartenant aux collectivités locales dans les industries de réseau, privatiser ces activités et mettre en place des tarifs d'accès fondés sur les coûts. Adopter une règle de « consentement tacite » pour la délivrance des autorisations.
Mesures prises : un processus de séparation totale de la propriété des réseaux de distribution d'énergie et des fournisseurs a été lancé en 2008 et doit être achevé d'ici à fin 2010. Les activités de transport en commun ont été ouvertes à des opérateurs privés par le biais d'appels d'offres.

➤ *Assouplir la législation sur la protection de l'emploi relative aux contrats réguliers (2009)*

Recommandations : simplifier le système de licenciements, notamment les procédures de recours. Clarifier les règles relatives aux licenciements. Ramener les droits à indemnités de licenciement dont bénéficient les travailleurs âgés au niveau de ceux des autres travailleurs.
Mesures prises : les tribunaux ont adopté de nouvelles directives pour le calcul des indemnités de licenciement.

Simplifier les procédures administratives (2005)

Recommandations : simplifier et rendre publiques les règles et procédures, élargir l'éventail de services offerts par le biais d'un guichet unique à l'acceptation de notifications et à la délivrance de permis.
Mesures prises : depuis 2005, les procédures administratives ont été nettement simplifiées.

Autres grandes priorités

➤ *Promouvoir la concurrence dans le commerce de détail (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : libéraliser le commerce de détail en supprimant progressivement les restrictions relatives aux heures d'ouverture des magasins, en allégeant la réglementation applicable aux grandes surfaces et en assouplissant les règles d'urbanisme.
Mesures prises : en 2005, les pouvoirs décisionnels concernant les restrictions applicables aux grandes surfaces ont été décentralisés.

Réformer les règles de zonage résidentiel (2005, 2007)

Recommandations : assouplir les restrictions de zonage résidentiel pour stimuler l'offre de logements.
Mesures prises : en 2006, le gouvernement a modérément assoupli les règles de zonage et décentralisé le processus décisionnel en la matière.

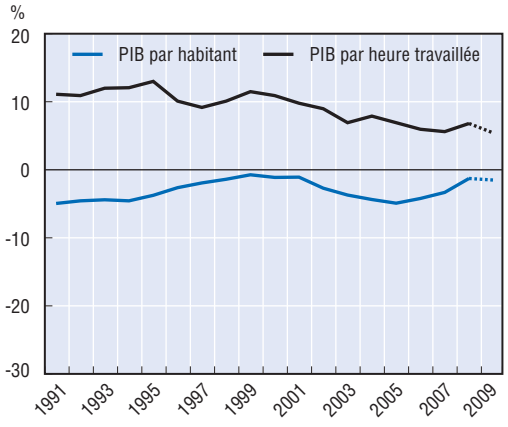
➤ *Réduire les incitations au chômage de longue durée (2009)*

Recommandations : renforcer les mesures d'activation relatives aux chômeurs de longue durée et raccourcir la durée de versement des allocations de chômage.
Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise.

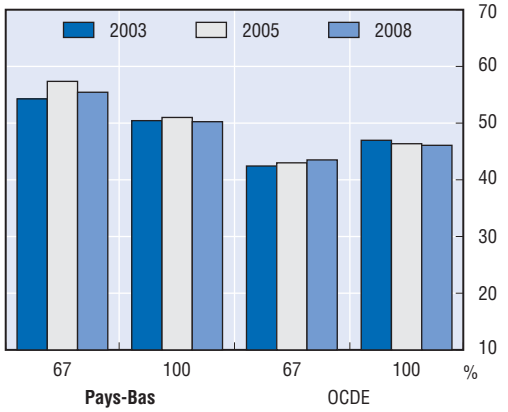
PAYS-BAS

- Le petit écart de revenu par rapport aux pays de tête de l'OCDE reste stable, reflétant un nombre moyen d'heures travaillées plus faible compensé par une productivité relativement élevée.
- Des réformes ont réduit les désincitations à l'allongement du temps de travail, en particulier pour les deuxièmes apporteurs de revenus. Les charges administratives ont été sensiblement allégées, et des réformes ont été mises en œuvre dans les industries de réseau. Néanmoins, la législation sur la protection de l'emploi reste excessivement stricte, les restrictions relatives aux horaires d'ouverture des magasins continuent d'entraver le jeu de la concurrence, et la durée excessive de versement des allocations de chômage affaiblit les incitations à la recherche d'emploi pour les chômeurs de longue durée.

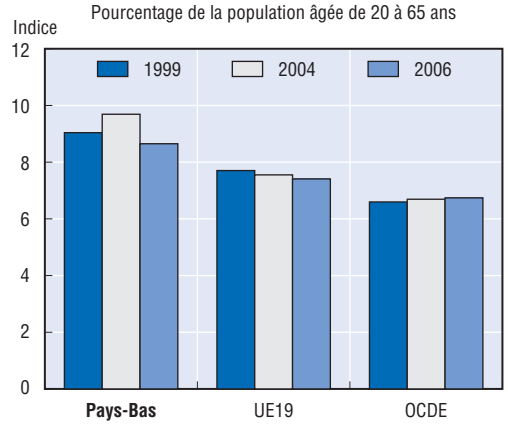
A. Un petit écart de PIB par habitant subsiste
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



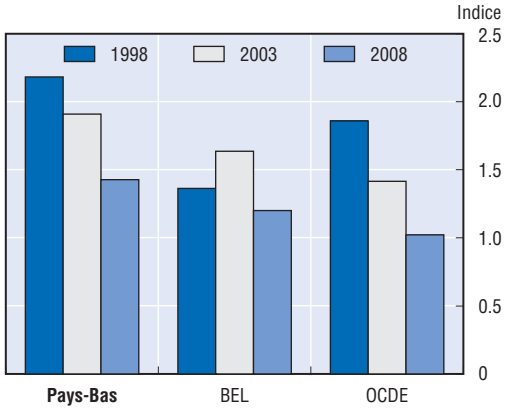
B. Les coins fiscaux marginaux sont relativement élevés
Pourcentage de la rémunération totale du travail[2]



C. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité reste élevée[3]
Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans



D. Les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat ont été réduits mais pourraient l'être davantage[4]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Évalué à 67 % et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
3. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

POLOGNE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Réduire la propriété publique des entreprises (2005, 2007, 2009) et lever les obstacles à l'entrepreneuriat (2009)*

Recommandations : accélérer le processus de privatisation et alléger les charges administratives des entreprises.
Mesures prises : les privatisations ont été lentes mais elles se sont récemment accélérées pour modérer l'augmentation du ratio dette/PIB. Les autorités ont réduit les obstacles à l'entrepreneuriat dernièrement, en mettant en place un guichet unique pour les nouvelles entreprises et en autorisant certaines entreprises à suspendre leurs activités si nécessaire.

Réformer le système de prélèvements et de prestations (2007, 2009)

Recommandations : réduire le coin fiscal et limiter l'accès aux régimes de pensions de retraite anticipée.
Mesures prises : entre 2007 et 2009, les coins fiscaux moyens et marginaux ont été réduits *via* des baisses des taux de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, ainsi que la mise en place d'un crédit d'impôt pour enfants à charge. Fin 2008, le gouvernement a sensiblement durci les conditions d'accès aux régimes de retraite anticipée.

Améliorer l'efficience du système d'enseignement (2007, 2009)

Recommandations : améliorer les prestations d'éducation préscolaire gratuite pour les enfants de 3 à 5 ans ; instaurer des droits de scolarité pour les étudiants à temps plein inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur, tout en créant des régimes plus accessibles de bourses sous conditions de ressources et de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus.
Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise.

Revoir les conditions d'accès aux régimes d'invalidité (2005)

Recommandations : appliquer une procédure de réévaluation plus stricte et régulière des titulaires de pensions d'invalidité.
Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise.

Réduire les obstacles aux prises de participation étrangères (2005)

Recommandations : relever la limite légale relative à la proportion d'actions d'entreprises nationales que peuvent acheter des investisseurs étrangers, et limiter l'utilisation des droits de vote spéciaux que l'État peut exercer en cas de tentative d'acquisition par des investisseurs étrangers.
Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise.

Autres grandes priorités

Améliorer les infrastructures de transport, de communication et de logement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer les infrastructures de transport et de communication ainsi que la planification urbaine.
Mesures prises : des mesures ont été adoptées, mais la vitesse d'absorption des financements en provenance de l'UE devrait être améliorée.

Réformer la politique du logement (2009)

Recommandations : rendre obligatoire la publication des plans de zonage par les communes, imposer l'ouverture de comptes bloqués pour protéger les acomptes versés par les acheteurs, et assouplir encore le régime de contrôle des loyers.
Mesures prises : un projet de loi a été préparé en vue de relancer le marché locatif en recourant à des incitations fiscales et en mettant en place un segment du marché moins protégé, caractérisé par une protection allégée des locataires et l'absence de contrôle des loyers.

Promouvoir la concurrence dans les services professionnels et les télécommunications (2007)

Recommandations : simplifier la réglementation des services professionnels et faciliter l'accès des tiers au réseau dans les télécommunications. Les conditions discriminatoires d'accès à l'infrastructure de l'opérateur historique demeurent un sérieux problème dans le domaine des services d'accès à haut débit à Internet.
Mesures prises : aucune initiative n'a été prise en ce qui concerne les services professionnels, mais les interventions des autorités de régulation ont nettement restreint le pouvoir monopolistique de l'opérateur historique de télécommunications.

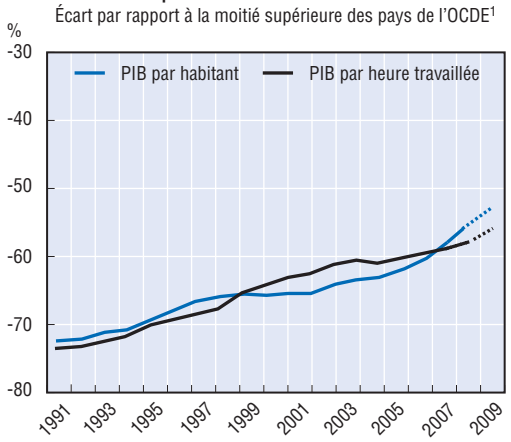
Réduire le coût minimum du travail (2005)

Recommandations : créer des prestations liées à l'exercice d'un emploi et veiller à ce que le salaire minimum n'augmente pas sensiblement par rapport au salaire moyen.
Mesures prises : le salaire minimum a augmenté de 14 % par rapport au salaire moyen depuis 2005, en raison de l'application d'une règle d'indexation et de hausses discrétionnaires supplémentaires en 2008 et 2009.

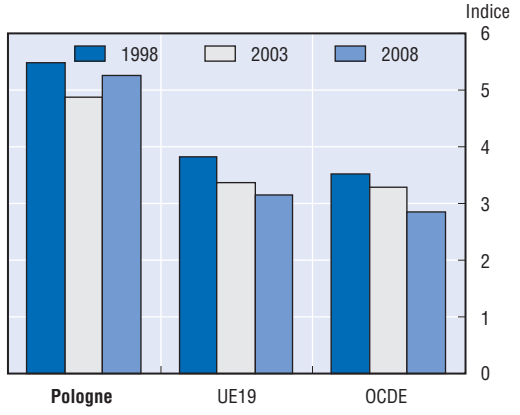
POLOGNE

- Une forte croissance tendancielle a débouché sur une convergence du PIB par habitant, mais un ample écart subsiste en raison de la faible productivité de la main-d'œuvre.
- Dans les domaines prioritaires, les coins fiscaux sur les revenus du travail ont été abaissés, les conditions d'accès aux régimes de retraite anticipée et d'invalidité ont été durcies, et les obstacles à l'entrepreneuriat ont été réduits. Néanmoins, rien n'a été fait concernant les priorités que constituent l'amélioration de l'efficience du système d'enseignement et la suppression des obstacles aux prises de participations étrangères. Dans d'autres domaines prioritaires, des progrès ont été accomplis en termes de modernisation de l'infrastructure de transport, mais la politique du logement et la réglementation des services professionnels n'ont pas été réformées, tandis que les hausses du coût minimum du travail en termes relatifs ont représenté un pas en arrière.

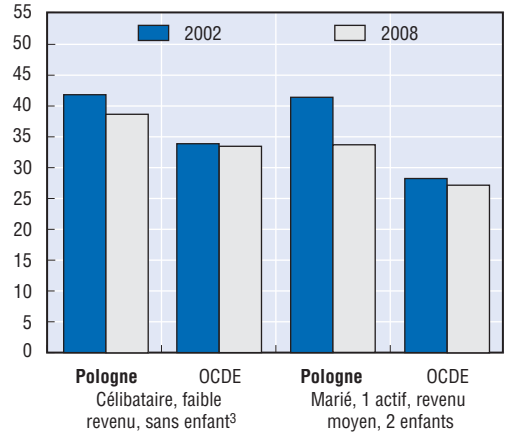
A. Les amples écarts de PIB par habitant et de productivité continuent à se réduire
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



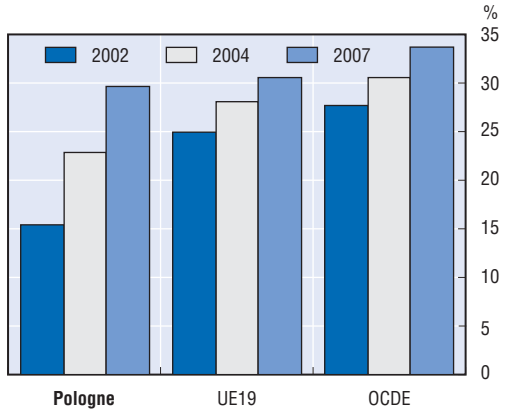
B. La présence capitalistique de l'État est la plus forte de l'OCDE[2]



C. Le coin fiscal moyen sur les revenus du travail reste moyennement élevé
Pourcentage de la rémunération totale du travail



D. La part de la population âgée de 25 à 34 ans ayant une formation supérieure augmente régulièrement



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique D : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

PORTUGAL

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les taux de diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur (2005, 2007, 2009)

Recommandations : assurer un suivi des réformes de l'enseignement secondaire et supérieur, et évaluer leur efficacité. Améliorer la mobilité intergénérationnelle en matière d'éducation.

Mesures prises : depuis 2005, le gouvernement a rationalisé le réseau d'établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire, a mis en place un système national d'évaluation des performances des enseignants (2007) et a étoffé l'enseignement professionnel, notamment au moyen du Programme *Novas Opportunidades* (lancé en 2005). En 2009, le gouvernement a porté à 18 ans l'âge de fin de la scolarité obligatoire. Depuis 2007, une réforme de grande envergure a été mise en œuvre pour moderniser l'enseignement supérieur, notamment en donnant une plus grande autonomie aux établissements sur une base volontaire.

➤ *Alléger les charges administratives des entreprises (2009)*

Recommandations : renforcer la collaboration entre l'administration centrale et les communes pour mettre pleinement en œuvre les réformes adoptées au niveau local. Harmoniser les réglementations avec celles des principaux partenaires commerciaux.

Mesures prises : le gouvernement a simplifié les procédures administratives et amélioré l'efficacité et l'efficience des services publics. Le principal programme dans ce domaine, SIMPLEX, a été lancé en 2005.

Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : encourager la concurrence entre plateformes dans les télécommunications et veiller à ce que les tarifs de terminaison d'appel sur réseau mobile ne soient pas discriminatoires. Minimiser les entraves à la construction de nouvelles capacités de transport d'électricité. Faciliter la concurrence par comparaison dans les transports.

Mesures prises : les consommateurs d'électricité peuvent choisir leur fournisseur d'électricité depuis 2006. Le gouvernement a séparé les réseaux de transport des autres activités dans les secteurs du gaz et de l'électricité, et encouragé la concurrence dans la production d'électricité en instaurant des conditions propices à l'entrée de nouveaux acteurs, en anticipant sur l'expiration des contrats d'achat d'énergie et en attribuant des permis de construire pour de nouvelles centrales électriques à cycle combiné.

➤ *Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : les réformes de la législation sur la protection de l'emploi (LPE) doivent être pleinement mises en œuvre, et les retards et incertitudes associés à son application réduits. L'assouplissement de la LPE devrait s'accompagner de mesures ciblées destinées à soutenir les travailleurs affectés tout en encourageant la recherche d'emploi.

Mesures prises : le gouvernement a présenté en 2008 des dispositions législatives en vue de réviser le Code du travail, ainsi que des mesures destinées à faciliter l'application de la loi. Les principales modifications résident dans la réduction des contraintes de procédure relatives aux licenciements individuels des salariés sous contrat régulier, l'allongement de la période d'essai pour tous les travailleurs, et la réduction de la durée de préavis et des indemnités de licenciement en cas de licenciement individuel sans faute. Cela implique un assouplissement sensible de la LPE relative aux contrats réguliers, comme reflété par la forte diminution de l'indicateur de l'OCDE relatif à la LPE observée lors de sa dernière mesure, en 2009.

Autres grandes priorités

Simplifier le système fiscal et élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés (2005, 2007, 2009)

Recommandations : simplifier le système fiscal et élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Réduire les dépenses fiscales et éviter de modifier fréquemment le code des impôts.

Mesures prises : les autorités ont entrepris de combattre l'évasion et la fraude fiscale en prenant des mesures de lutte contre les déclarations de TVA et factures frauduleuses et contre l'optimisation fiscale abusive en 2008.

Réformer l'administration publique (2005, 2007)

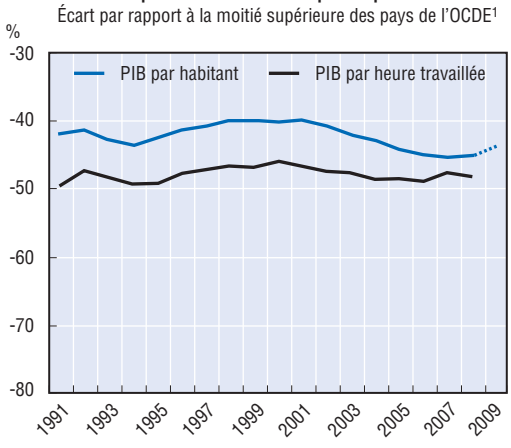
Recommandations : veiller à ce que soit pleinement mis en œuvre et accepté par les fonctionnaires le nouveau système de gestion des ressources humaines axé sur les résultats, et à ce que le dispositif de mobilité mis en place dans la fonction publique soit efficace et efficient.

Mesures prises : en 2005, les autorités ont lancé une réforme en profondeur de l'administration publique. Celle-ci s'est notamment traduite par une politique de maîtrise des recrutements de fonctionnaires et par une réforme de leurs carrières et rémunérations.

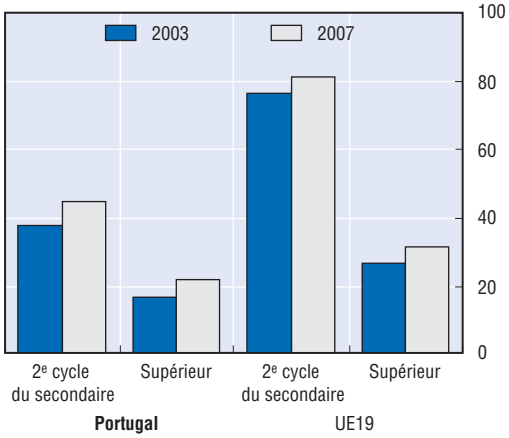
PORTUGAL

- L'écart important de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE ne s'est pas réduit. Ce retard est presque intégralement imputable à un ample écart de productivité de la main-d'œuvre.
- Dans les domaines prioritaires, les industries de réseau ont été sensiblement libéralisées et, de manière plus générale, l'environnement des entreprises a été amélioré. La législation sur la protection de l'emploi a été grandement assouplie. Malgré des efforts considérables, les écarts de taux de diplômés et de résultats scolaires par rapport au reste de la zone OCDE doivent être encore réduits, et l'égalité des chances renforcée en matière d'enseignement.
- Dans d'autres domaines, les réformes mises en œuvre ont inclus un renforcement de la viabilité des systèmes de sécurité sociale et de santé, notamment en réformant le système de retraite.

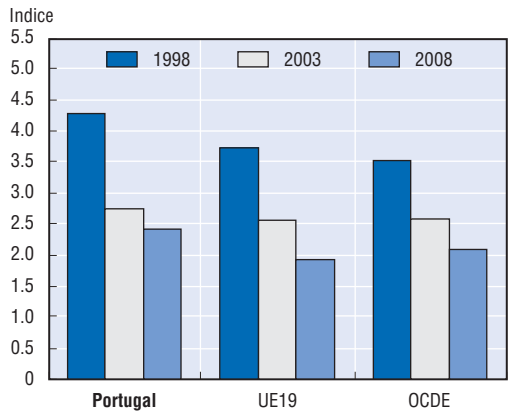
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité restent amples et persistants
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



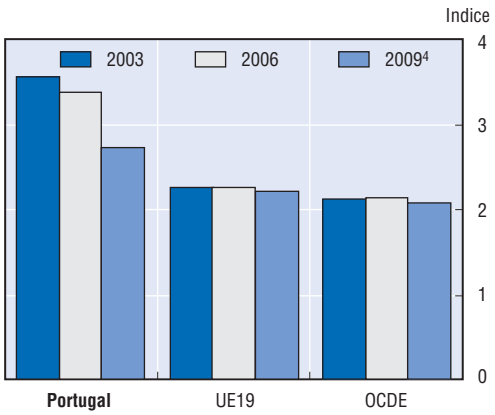
B. La part de la population ayant achevé l'enseignement secondaire et supérieur reste faible
Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans



C. Les obstacles à la concurrence ont été réduits dans les industries de réseau[2]



D. L'ensemble de la législation sur la protection de l'emploi a été assouplie[2,3]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. L'indicateur global relatif à la législation sur la protection de l'emploi (LPE) est égal à la moyenne pondérée de sous-indices relatifs aux contrats réguliers, aux contrats temporaires et aux licenciements collectifs.
4. 2008 pour l'UE19 et la zone OCDE.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE, *Base de données des Perspectives de l'emploi*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer le financement et l'efficacité du système d'enseignement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : développer l'éducation préscolaire, réduire la stratification du système scolaire, fournir des fonds supplémentaire aux établissements caractérisés par une forte proportion de jeunes issus de groupes présentant un risque élevé d'échec scolaire, favoriser l'intégration des enfants roms, mieux adapter la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, et instaurer des frais de scolarité dans l'ensemble de l'enseignement supérieur tout en renforçant l'offre de prêts.

Mesures prises : les jardins d'enfants sont gratuits pour les enfants âgés de cinq ans depuis 2008. Le gouvernement a encouragé l'intégration des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, et les universités sont autorisées à facturer des droits de scolarité aux étudiants à temps partiel depuis 2007.

Réduire le coin fiscal sur les bas salaires (2005, 2007)

Recommandations : réduire les taux des cotisations de sécurité sociale pour les bas salaires et veiller à ce que le salaire minimum reste suffisamment en deçà du salaire moyen, et aussi mettre en place une prestation liée à l'exercice d'un emploi.

Mesures prises : une prestation liée à l'exercice d'un emploi (prime pour l'emploi) a été instaurée en 2009 pour les personnes employées sous contrat de travail régulier dont la rémunération est proche du salaire minimum.

Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007)

Recommandations : relever encore l'âge de la retraite compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, tout en renforçant la neutralité actuarielle des décotes et surcotes appliquées aux pensions en cas de retraite précoce ou tardive, respectivement.

Mesures prises : aucune.

➤ *Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2005, 2009)*

Recommandations : faciliter l'entrée de nouveaux participants sur le marché dans les professions libérales et les industries de réseau, réduire les charges administratives des entreprises et limiter le recours aux droits de vote spéciaux.

Mesures prises : le gouvernement a fait adopter une loi sur les pratiques commerciales déloyales en 2008. Les modifications apportées en 2007 au cadre réglementaire des secteurs du gaz et de l'électricité ont établi des règles de non-discrimination en matière de concurrence et donné à tous les nouveaux entrants sur le marché la possibilité d'accéder au réseau.

Éliminer les obstacles à l'activité féminine (2009)

Recommandations : réduire la durée du congé parental en lui substituant des aides à la garde d'enfants, et alléger le coin fiscal sur les deuxièmes apporteurs de revenu.

Mesures prises : aucune.

Autres grandes priorités

Réformer les marchés du logement (2007, 2009)

Recommandations : renforcer la concurrence dans le secteur de la construction, mieux cibler les aides au logement, réviser à la baisse les droits des locataires en place et accélérer le règlement des différends locatifs.

Mesures prises : aucune.

Renforcer les systèmes judiciaire et d'application des lois (2005, 2007)

Recommandations : renforcer l'obligation de rendre des comptes au sein du système judiciaire, et recourir davantage à des procédures ouvertes et transparentes pour la passation des marchés publics.

Mesures prises : la portée de l'obligation de publier un avis de marché public a été élargie en 2008.

➤ *Améliorer l'activation des chômeurs de longue durée (2009)*

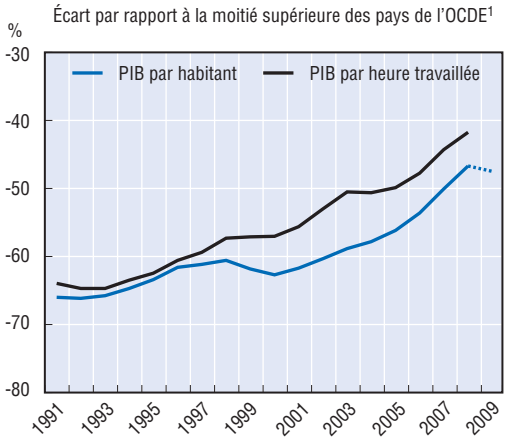
Recommandations : développer les mesures de formation, renforcer les obligations de recherche d'emploi et d'acceptation d'un emploi, étoffer les capacités du service public de l'emploi (SPE) et cibler le programme de création d'emplois aidés sur les seuls chômeurs de longue durée.

Mesures prises : la loi sur les services de l'emploi adoptée en 2008 a élargi le champ de compétences du SPE et durci les obligations déclaratives des demandeurs d'emploi, afin d'accélérer la rotation des chômeurs.

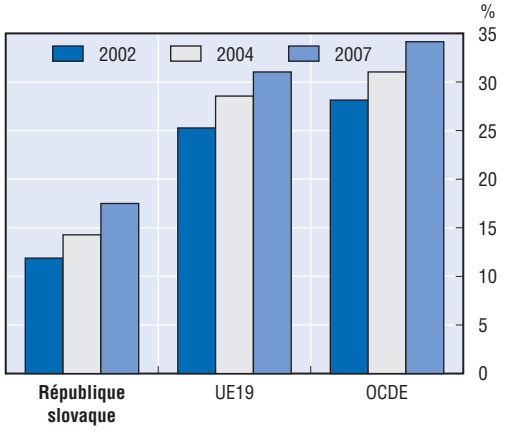
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

- L'écart important de PIB par habitant par rapport à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE les mieux placés s'est nettement réduit avant la récente crise. Cela tenait pour l'essentiel à une convergence de la productivité du travail, tandis que l'apport de main-d'œuvre n'a pas contribué à cette évolution.
- Des progrès ont été accomplis dans certains domaines prioritaires. Ainsi, des mesures ont été prises pour renforcer l'efficacité du système d'enseignement et rendre les marchés de produits un peu plus flexibles. En outre, les coins fiscaux sur les revenus du travail ont été réduits pour les bas salaires. Néanmoins, la poursuite de leur réduction reste hautement prioritaire, de même, plus généralement, que l'adoption de mesures destinées à renforcer le taux d'activité des femmes et des personnes âgées. Les progrès accomplis en matière de réforme des marchés du logement ont été des plus limités.

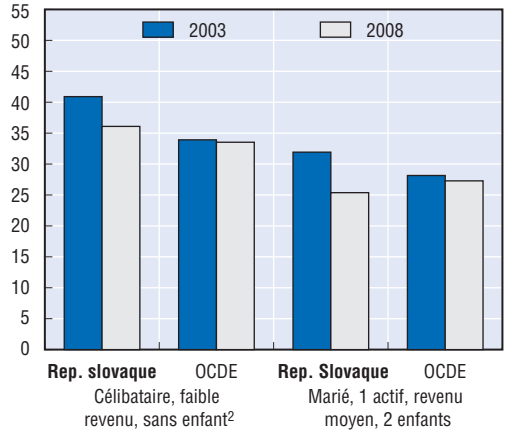
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité s'étaient réduits avant la crise
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



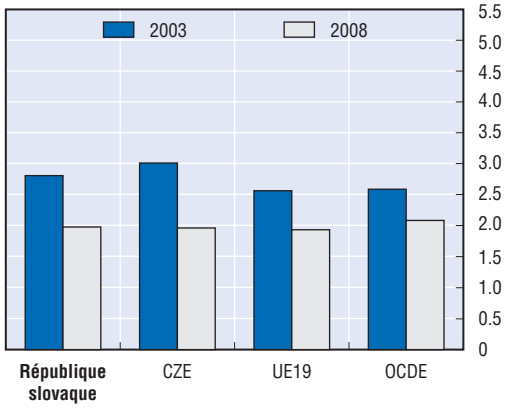
B. La part de la population âgée de 25 à 34 ans ayant une formation supérieure reste faible



C. Le coin fiscal sur les revenus du travail a été réduit
Pourcentage de la rémunération totale du travail



D. Les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau ont été réduits[3]
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques ;* graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation ;* graphique C : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Réduire les obstacles à l'entrée pour les entreprises (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : il conviendrait de simplifier les procédures d'immatriculation et de réformer la loi sur la faillite.

Mesures prises : une nouvelle loi sur la faillite est entrée en vigueur en 2008. Une modification de cette loi a été adoptée en juin 2009. Depuis 2005 ont également été adoptées des modifications du code civil et du code de commerce, ainsi que d'autres dispositions juridiques simplifiant les procédures d'immatriculation des entreprises et imposant des délais plus courts pour l'instruction des dossiers par les pouvoirs publics. Un réseau de services centraux d'immatriculation (guichets uniques) a été mis en place en 2006.

➤ *Réduire le coût de la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs sous contrat régulier (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : diminuer le coût des licenciements individuels, notamment en réduisant la durée des préavis et les obligations d'indemnisation en cas de licenciement d'un salarié n'ayant qu'une faible ancienneté, et alléger les procédures de licenciement.

Mesures prises : un nouveau code du travail moins contraignant est entré en vigueur en 2007, mais il ne contenait aucun changement important concernant la protection de l'emploi des travailleurs sous contrat régulier.

Accroître les taux d'obtention de diplômés dans l'enseignement supérieur (2007, 2009)

Recommandations : mettre fin à la sélection élitiste dans l'enseignement secondaire, et instaurer dans l'enseignement supérieur des droits de scolarité se doublant de prêts étudiants remboursables en fonction du revenu, afin de satisfaire la demande croissante de qualifications élevées.

Mesures prises : la question des droits de scolarité dans l'enseignement supérieur et des propositions de lier son financement à des indicateurs de résultats et de qualité sont à l'étude, mais aucun changement significatif n'a encore eu lieu.

Réduire le coin fiscal pour les travailleurs à bas revenu (2005, 2007)

Recommandations : réduire le coin fiscal, en particulier pour les travailleurs à bas salaire, en finançant cette mesure par une diminution des dépenses publiques.

Mesures prises : les taux d'imposition appliqués aux deux tranches inférieures du barème d'imposition ont été abaissés et ces deux tranches ont été élargies en 2006. Les réformes fiscales de 2007-08 ont également contribué à réduire les taux moyen d'imposition des travailleurs à bas revenu.

Autres grandes priorités

Renforcer l'efficience des dépenses publiques (2007, 2009)

Recommandations : réformer le système de santé, prendre des mesures pour renforcer l'efficience des niveaux infranationaux d'administration et réformer le système de retraite en vue de limiter les futures hausses des cotisations.

Mesures prises : une participation financière des patients a été mise en place en 2008 pour certains services médicaux, mais elle a été sensiblement atténuée par les administrations régionales en 2009. Le système d'assurance-maladie a été réformé, mais d'ambitieux projets de réformes du système de santé ont été bloqués. Un accord sur une réforme structurelle des retraites n'a pas encore été trouvé, mais le Parlement a adopté en 2008 des dispositions législatives sur le relèvement des âges de départ en retraite.

Réformer le système de prélèvements et de prestations (2005, 2009)

Recommandations : améliorer les incitations au travail pour les ménages à bas revenu.

Mesures prises : le gouvernement a remplacé la déduction fiscale pour enfant à charge par un crédit d'impôt pour enfant à charge (2008), créé une allocation de recherche d'emploi (2007), et réduit la part du revenu prise en compte dans les critères de ressources applicables à l'allocation de subsistance pour les bas salaires (2007). Ces réformes du système de prélèvements et de prestations ont réduit le taux moyen d'imposition effectif au bas de l'échelle des salaires pour de nombreux travailleurs, mais entraîné une hausse des taux marginaux pour certains travailleurs à bas revenu.

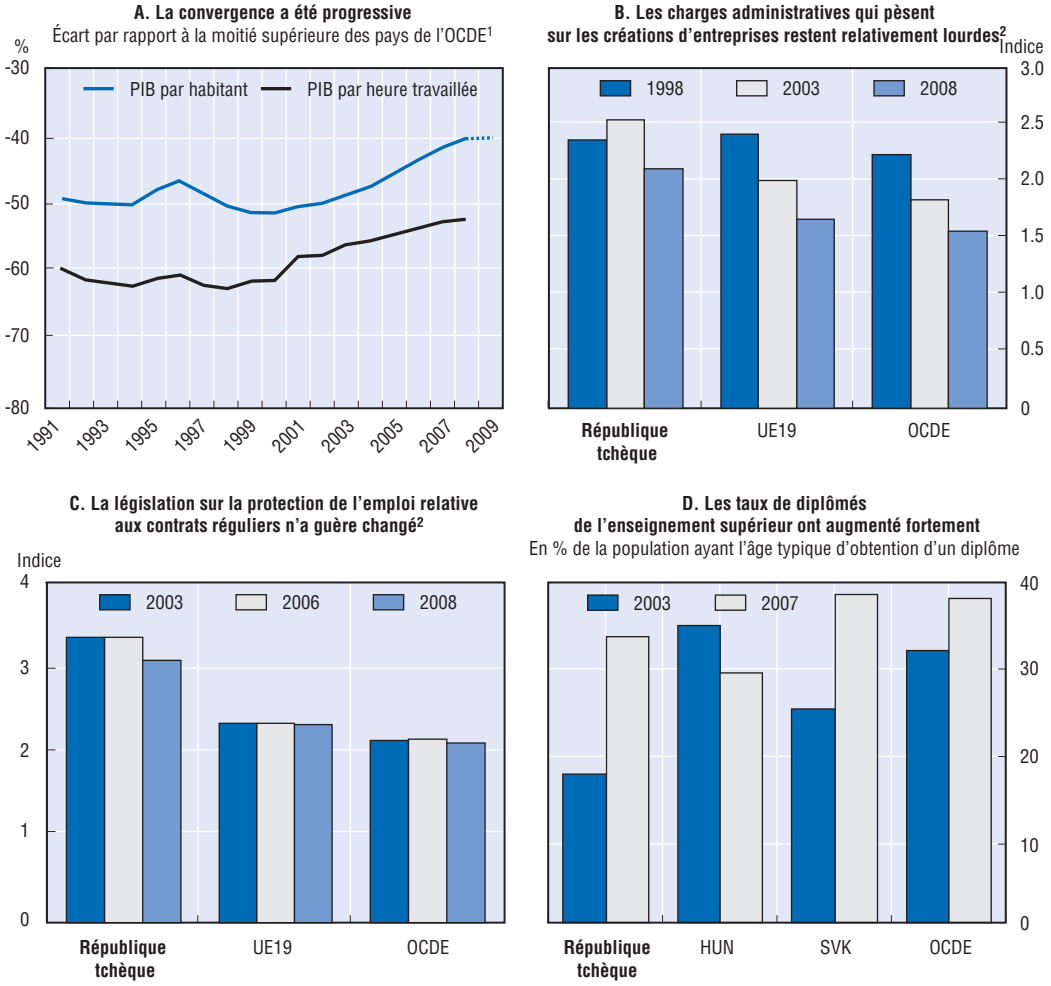
Poursuivre la libéralisation du marché du logement locatif (2005)

Recommandations : poursuivre la libéralisation du marché du logement locatif afin de renforcer la mobilité des travailleurs.

Mesures prises : des hausses progressives et plafonnées par l'administration centrale des loyers réglementés sont autorisées depuis 2007, et à partir de 2010, les propriétaires de logements devraient pouvoir en fixer librement le loyer, sauf dans les grandes villes, où le plafonnement des hausses sera maintenu jusqu'en 2012.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Un redressement de la croissance de la productivité du travail a débouché sur une accélération de la convergence observée au cours des années ayant précédé la crise. Néanmoins, la contribution de l'utilisation de la main-d'œuvre à la croissance a été limitée, la montée des taux d'emploi ayant été compensée par la diminution du nombre d'heures travaillées. Les écarts de revenu et de productivité par rapport à la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE restent amples.
- Dans les domaines prioritaires, les procédures de création d'entreprise ont été simplifiées et la loi sur la faillite réformée ; des réformes importantes concernant le système de prélèvements et de prestations ont pris effet, notamment des mesures modestes destinées à réduire le coin fiscal sur les bas salaires. Les réformes des retraites et du système de santé ont débuté, même si elles ont récemment marqué le pas. Les mesures prises en vue d'assouplir la législation sur la protection de l'emploi des travailleurs sous contrat régulier, ou pour réformer l'enseignement supérieur, ont été des plus limitées.
- Les principales réformes engagées dans d'autres domaines se sont inscrites dans le cadre du train de mesures budgétaire de 2007, qui a débouché sur la création d'un impôt proportionnel sur le revenu et sur un nouveau transfert de charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE, *Base de donnée des Perspectives de l'emploi* ; graphique D : OCDE (2005) et (2009), *Regards sur l'éducation*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

ROYAUME-UNI

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Poursuivre la réforme des régimes d'invalidité (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : élargir le champ d'application du dispositif « Passerelles pour l'emploi », restreint aux nouveaux demandeurs de prestations, à tous les bénéficiaires existants. Limiter le nombre des entrées dans le régime d'invalidité en contrôlant précocement l'état de santé des demandeurs.

Mesures prises : le gouvernement a élargi progressivement le champ d'application du dispositif « Passerelles pour l'emploi », qui couvre maintenant tous les nouveaux demandeurs de pensions d'invalidité et la plupart des anciens bénéficiaires de moins de 50 ans. La mise en place de nouveaux critères d'accès est en cours.

Améliorer les résultats scolaires des jeunes (2005, 2007, 2009)

Recommandations : mettre davantage l'accent sur l'acquisition de compétences de base en lecture, écriture et calcul. Fournir un soutien approprié aux élèves et établissements les moins performants. Développer les programmes d'enseignement et de formation professionnels pour les jeunes et les adultes.

Mesures prises : le gouvernement a mis en place un certain nombre de dispositifs pour améliorer les compétences en lecture, écriture et calcul des enfants d'âge primaire. Des dispositions financières destinées à inciter les nouveaux enseignants à prendre des postes dans des établissements défavorisés ont été mises en place en 2009. D'ici à 2013, tous les jeunes remplissant les conditions requises seront en droit de bénéficier d'une formation en apprentissage.

Améliorer les infrastructures publiques, en particulier dans le domaine des transports (2005, 2007, 2009)

Recommandations : accroître les dépenses au titre des infrastructures publiques afin de renforcer la productivité. Mettre en place un système national de tarification routière.

Mesures prises : le gouvernement a sensiblement accru ses dépenses consacrées aux infrastructures publiques depuis 2005. Néanmoins, l'investissement public reste relativement faible par rapport aux niveaux observés dans d'autres pays de l'OCDE, et il devrait fortement diminuer après 2010 dans le cadre des mesures prévues par le gouvernement actuel pour assainir les finances publiques. Des expériences de tarification routière sont en cours.

Autres grandes priorités

Renforcer l'efficience des dépenses dans le secteur public (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer l'efficience des services de santé et des autres services financés sur fonds publics, afin que l'accroissement des dépenses se traduise par des prestations de services de meilleure qualité.

Mesures prises : le gouvernement a pris un certain nombre de mesures de réforme du Service national de santé pour en améliorer l'efficience, notamment en mettant en place un système d'achats de soins orientés par les généralistes dit *Practice Based Commissioning* (2005) et en adoptant l'initiative *World Class Commissioning* (2007).

Accorder davantage d'importance aux considérations économiques dans les décisions d'urbanisme (2005, 2009).

Recommandations : accroître l'offre de terrains constructibles à usage commercial et résidentiel en redélimitant les « ceintures vertes » dans les zones en développement rapide.

Mesures prises : le gouvernement et les services d'urbanisme sont en train de revoir les limites des « ceintures vertes ».

Renforcer les incitations au travail pour les parents isolés faiblement rémunérés et les deuxièmes apporteurs de revenu (2007)

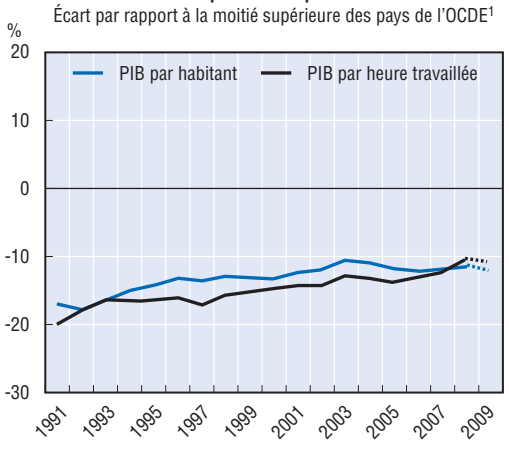
Recommandations : abaisser les taux marginaux effectifs d'imposition qui s'appliquent aux parents isolés, afin qu'ils soient davantage incités à augmenter leur temps de travail ou à améliorer leurs qualifications. Réduire le coût de la garde d'enfants afin d'inciter à l'activité les deuxièmes apporteurs de revenu peu qualifiés.

Mesures prises : le gouvernement a relevé le seuil de revenu à partir duquel s'applique le crédit d'impôt sur les revenus du travail en 2008, mais cette initiative influe davantage sur le taux d'activité que sur le nombre d'heures travaillées. Le volet garde d'enfants du crédit d'impôt sur les revenus du travail a renforcé les incitations à l'activité pour les deuxièmes apporteurs de revenu. Plusieurs dispositifs pilotes ont été créés, notamment le Fonds d'avances pour garde d'enfants (*Upfront Childcare Fund*) qui couvre, pour les parents isolés, les sommes payables d'avance au titre de la garde des enfants.

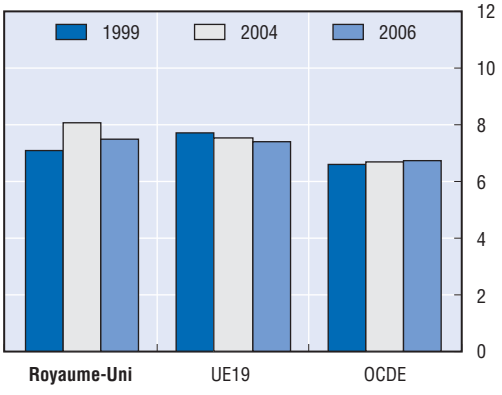
ROYAUME-UNI

- L'écart de productivité par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est quelque peu réduit avant la crise, mais il reste important. Le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre est plus bas que dans les pays les plus performants de l'OCDE.
- Dans les domaines prioritaires clés, l'investissement en infrastructures a été sensiblement accru au cours des dernières années, mais il devrait diminuer. Bien que des réformes aient été exécutés, les progrès accomplis en matière de résultats scolaires et d'efficience des dépenses publiques ont été limités jusqu'ici, et les réformes à mettre en œuvre dans ces domaines demeurent hautement prioritaires. Les régimes d'invalidité ont été réformés et les coûts de la garde d'enfants allégés, mais des mesures complémentaires sont de mise.
- Certaines réformes ont été mises en œuvre dans d'autres domaines, telles qu'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et une simplification du code des impôts.

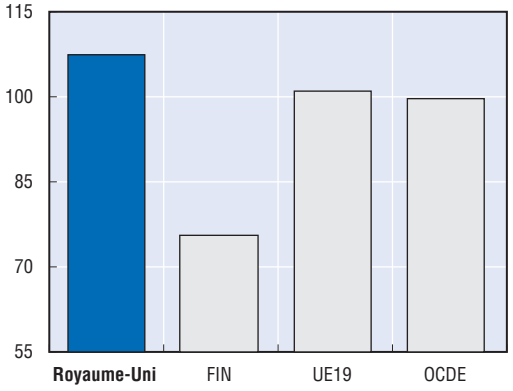
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité persistent
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



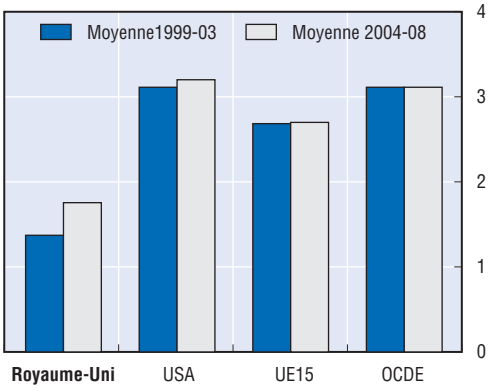
B. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité est supérieure à la moyenne de l'OCDE[2]
Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans



C. Les résultats des élèves sont inégaux, 2006
Indice de variation[3]



D. L'investissement public est relativement faible
Pourcentage du PIB



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
3. Écart-type de la moyenne des résultats obtenus par les élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques ;* graphique B : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique C : OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique D : *Base de données du n° 86 des Perspectives économiques*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

SUÈDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'imposition marginale des revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : alléger l'imposition des revenus en relevant le seuil d'assujettissement à l'impôt national sur le revenu ou en abaissant son taux.

Mesures prises : en 2009, le seuil d'assujettissement à l'impôt national sur le revenu a été relevé, les cotisations patronales de sécurité sociale ont été réduites, et le champ du crédit d'impôt sur les revenus du travail a été élargi jusqu'à fin 2011.

Réformer les régimes d'indemnités de maladie et d'invalidité (2005, 2007, 2009)

Recommandations : limiter dans le temps la période de versement des indemnités de maladie sans réexamen, et veiller à ce que les caisses locales d'assurance appliquent pleinement les règles plus strictes qui ont été adoptées.

Mesures prises : le durcissement de l'administration de ces régimes, la limitation dans le temps des droits à prestations et des mesures de réinsertion ont réduit les taux d'absentéisme pour maladie. Depuis la mi-2008, le versement des indemnités de maladie ne se poursuit au bout de six mois que si le bénéficiaire est dans l'incapacité d'effectuer le moindre travail, et au bout d'un an, le taux de remplacement brut passe de 80 % à 75 %.

➤ *Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009)*

Recommandations : promouvoir l'emploi régulier en élargissant la définition du licenciement non abusif et en allongeant la période d'essai pour les contrats à durée indéterminée.

Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise concernant les contrats à durée indéterminée, mais les périodes d'essai et la durée des contrats temporaires ont été allongées. Les partenaires sociaux ont commencé à renégocier les conditions d'emploi, mais les négociations se sont enlisées en mars 2009.

Réduire la présence capitalistique de l'État (2005)

Recommandations : veiller à ce que le droit de la concurrence s'applique aux organismes publics, clarifier la question des activités relevant des collectivités locales et des conditions de concurrence dans lesquelles elles s'exercent, et renforcer la surveillance des marchés publics.

Mesures prises : la présence capitalistique de l'État a été sensiblement réduite par le biais de privatisations au niveau de l'administration centrale, notamment dans le secteur pharmaceutique. Le Conseil national des marchés publics a été intégré à l'Autorité de la concurrence en 2007, et une nouvelle loi sur les marchés publics est entrée en vigueur en 2008.

Autres grandes priorités

Réduire les distorsions sur le marché du logement (2005, 2007, 2009)

Recommandations : supprimer progressivement la réglementation des loyers et assouplir les règles d'urbanisme. Revenir sur l'allègement de la fiscalité des logements intervenu en 2007.

Mesures prises : depuis 2006, les logements neufs ne sont pas assujettis à la réglementation des loyers. En 2008, les autorités ont annoncé qu'elles projetaient de laisser les loyers du secteur privé refléter davantage les conditions locales de l'offre et de la demande. La possibilité d'être directement propriétaire de l'appartement que l'on occupe (au lieu de passer par une coopérative de logement) est en train d'être instaurée pour les immeubles neufs. Aucune mesure n'a été prise pour annuler l'allègement d'impôt de 2007 accordé aux propriétaires occupants.

Renforcer l'efficience du système d'enseignement (2007, 2009)

Recommandations : améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement secondaire. Abaisser l'âge moyen d'entrée dans l'enseignement supérieur et raccourcir la durée des études.

Mesures prises : le gouvernement a proposé un système d'habilitation des enseignants en 2008 et des mesures destinées à améliorer la qualité de l'enseignement professionnel en 2009. Les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur seront réformées en 2010, et l'instauration de droits de scolarité est envisagée pour les étudiants non ressortissants de l'UE. L'âge d'entrée dans l'enseignement supérieur devrait diminuer du fait de la suppression de la possibilité d'y accéder plus aisément en faisant valoir son expérience professionnelle, mais l'augmentation des bourses, et l'élargissement de leur couverture, risquent de rallonger la durée des études.

Faire augmenter le nombre d'heures travaillées (2005)

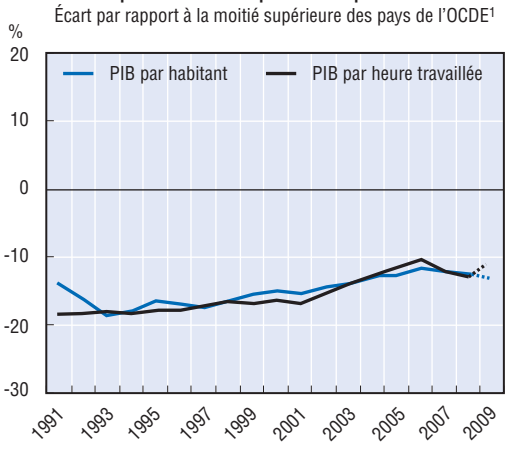
Recommandations : reconsidérer les projets d'intégrer dans la législation le droit à un congé sabbatique d'un an et de lancer des programmes pilotes de réduction du temps de travail.

Mesures prises : le programme de congé sabbatique a été supprimé en 2006. Les récentes baisses d'impôts et modifications apportées au système d'assurance-maladie devraient entraîner une hausse du temps de travail.

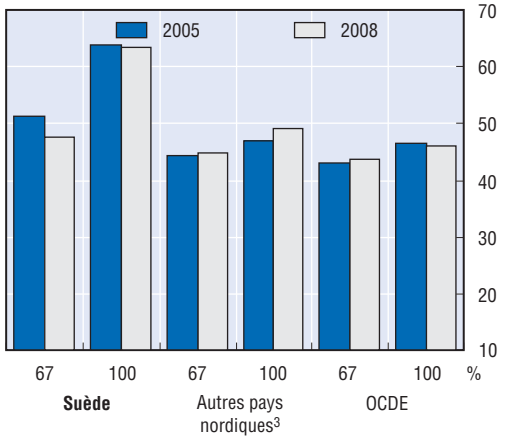
SUÈDE

- L'utilisation de la main-d'œuvre et la productivité s'étant renforcées, l'écart par rapport aux pays de tête s'est réduit, même si la progression du niveau de vie qui en a découlé en termes réels a été quelque peu freinée par une dégradation des termes de l'échange.
- Des progrès sensibles ont été accomplis dans la plupart des domaines prioritaires. Néanmoins, les allègements d'impôts n'ont pas été ciblés sur le taux marginal supérieur d'imposition, la réglementation relative aux emplois réguliers reste rigide, et aucune mesure n'a été prise pour revenir sur l'allègement de l'imposition des logements.
- Dans d'autres domaines, les réformes du marché du travail destinées à réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale ont constitué un axe d'intervention essentiel, et les modifications apportées à la fiscalité ont joué un rôle important à cet égard.

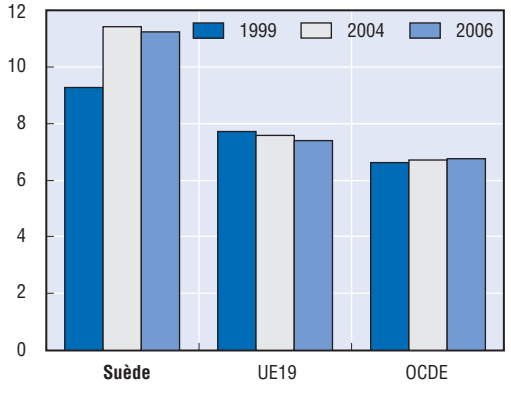
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité persistent
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



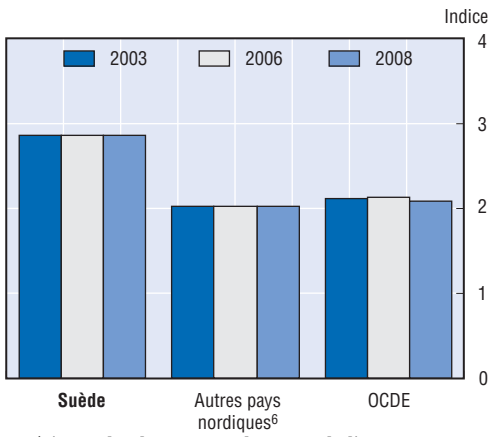
B. Les coins fiscaux marginaux restent élevés
Pourcentage de la rémunération totale du travail[2]



C. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité est très élevée[4]
Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans



D. La législation sur la protection de l'emploi relative aux contrats réguliers est restrictive[5]



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Évalué à 67 % et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
3. Moyenne du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Norvège.
4. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
5. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
6. Moyenne du Danemark, de la Finlande et de la Norvège. L'Islande est exclue en raison de données indisponibles.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de donnée des Perspectives de l'emploi*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

SUISSE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Supprimer les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : supprimer les restrictions juridiques concernant l'accès des concurrents à la boucle locale de l'opérateur historique dans le secteur des télécommunications. Améliorer l'accès des concurrents aux infrastructures de réseau en situation de monopole naturel.

Mesures prises : dans le secteur de la téléphonie fixe, l'accès à la boucle locale a été ouvert, avec certaines restrictions, en 2007. Dans le secteur de l'électricité, une autorité de régulation sectorielle indépendante a été mise en place, et des dispositions législatives imposant des conditions d'accès non discriminatoires au réseau de transport et des mesures de séparation verticale ont été adoptées en 2008. La portée du monopole juridique relatif à la distribution du courrier a été réduite par étapes, et l'autorité de régulation des services postaux renforcée.

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les obstacles aux échanges et le soutien aux producteurs, et découpler les subventions de la production. Réformer le droit foncier.

Mesures prises : le gouvernement a éliminé la plupart des subventions à l'exportation en 2007. Le soutien aux producteurs restera constant en termes nominaux jusqu'en 2011, et il est réorienté en partie vers des aides au revenu.

Faciliter l'activité à temps plein des femmes (2007, 2009)

Recommandations : améliorer les prestations d'éducation préscolaire et de garde d'enfants à un coût abordable.

Mesures prises : quelques gouvernements régionaux ont décidé d'abaisser à quatre ans l'âge du début de la scolarité obligatoire. Les différences de régime fiscal entre les premiers et deuxièmes apporteurs de revenu ont été atténuées en 2007.

Poursuivre la libéralisation des services professionnels (2005)

Recommandations : supprimer les restrictions de la liberté d'établissement des entreprises résultant des différences de réglementation entre cantons.

Mesures prises : le principe d'origine, qui concerne les échanges de services entre cantons et les entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs cantons, est appliqué par l'autorité de la concurrence depuis 2006.

Autres grandes priorités

Renforcer l'efficience du système de santé (2005, 2007, 2009)

Recommandations : confier aux seuls assureurs la responsabilité du financement des hôpitaux. Accorder davantage de liberté aux assureurs pour passer contrat avec les prestataires individuels de leur choix, et améliorer le système de péréquation des risques entre assureurs destiné à compenser les différences de caractéristiques de leurs assurés en termes de risques.

Mesures prises : les remboursements des produits pharmaceutiques ont été plus étroitement liés aux prix, plus bas, des médicaments génériques en 2007. Une sous-commission parlementaire a recommandé d'accorder aux patients une plus grande liberté de choix concernant leur établissement de soins, mais cette recommandation n'a pas encore donné lieu à un vote.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur (2009)

Recommandations : développer les évaluations de la qualité des universités et mettre en place des prêts remboursables en fonction des revenus, tout en autorisant les universités à augmenter leurs frais de scolarité pour accroître leurs ressources.

Mesures prises : le Parlement examine des dispositions législatives portant création d'un nouvel organe indépendant d'accréditation, dont les décisions seraient liées à un examen des évaluations internes de la qualité des universités. Les autorités locales envisagent d'élargir la disponibilité de prêts étudiants.

Supprimer les obstacles non tarifaires au commerce (2007)

Recommandations : les produits conformes aux normes de l'UE devraient être acceptés.

Mesures prises : l'application du principe « Cassis de Dijon », selon lequel des biens produits conformément aux prescriptions légales dans un État membre de l'UE peuvent être vendus dans tous les autres États membres, a été approuvée en 2009, avec quelques exceptions, mais les restrictions aux importations de produits alimentaires ont été renforcées.

Endiguer la hausse du nombre de pensions d'invalidité (2005)

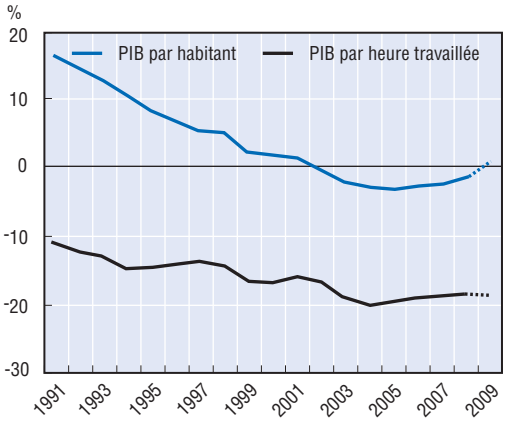
Recommandations : réduire les entrées dans le régime d'assurance-invalidité et accroître les sorties.

Mesures prises : le dépistage précoce des risques d'invalidité s'est régulièrement amélioré, et des mesures destinées à favoriser le retour sur le marché du travail ont été élaborées.

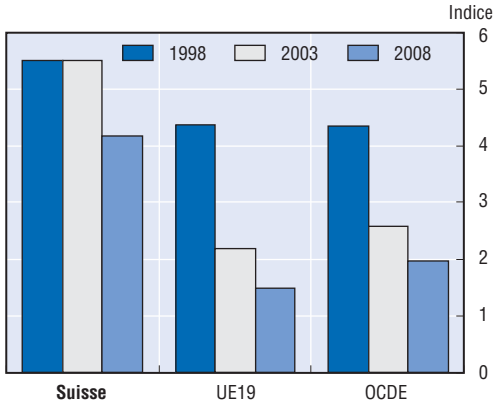
SUISSE

- La baisse relative du PIB par habitant par rapport aux pays de tête a été enrayée, même si l'ample écart de productivité du travail subsiste.
- Dans les domaines prioritaires clés, les obstacles non tarifaires au commerce ont été considérablement réduits. Les progrès accomplis en termes de réduction de la protection de la production agricole nationale et du coût des soins de santé ont été lents. Les conditions cadres de la concurrence dans les industries de réseau se sont améliorées, mais l'écart par rapport aux meilleures pratiques reste ample. L'offre de structures de garde d'enfants demeure faible.
- Dans d'autres domaines, la refonte du droit commun de la concurrence a sensiblement rapproché la Suisse des meilleures pratiques, et les coûts administratifs supportés par les entreprises ont été beaucoup allégés.

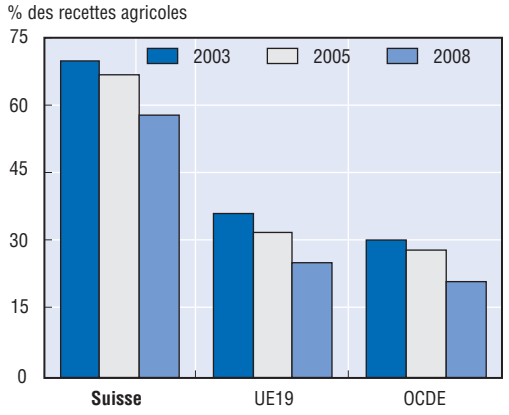
A. Un écart de productivité persiste
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE[1]



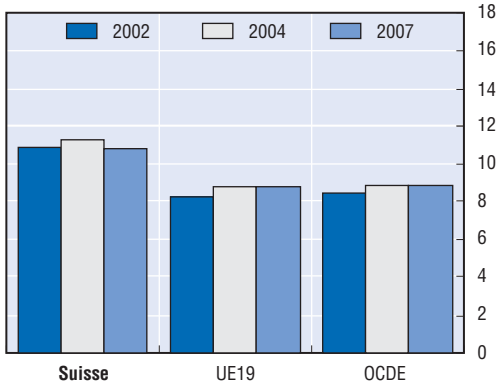
B. Les obstacles à la concurrence dans le secteur de l'électricité pourraient être encore réduits[2]



C. Le niveau de soutien à l'agriculture reste très élevé



D. Les dépenses de santé sont élevées
Pourcentage du PIB



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs* ; graphique D : OCDE, *Base de données Éco-Santé*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

TURQUIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats scolaires (2005, 2007, 2009)

Recommandations : appliquer pleinement les règles de scolarisation minimale, revoir les programmes d'enseignement pour les adapter aux besoins du marché du travail, accroître les dépenses d'éducation en finançant ces augmentations par des coupes dans des domaines moins importants, déterminer le financement des établissements en fonction de leur nombre d'élèves et leur confier davantage de responsabilités en matière de gestion.

Mesures prises : une campagne nationale destinée à renforcer la scolarisation des filles a été lancée en 2005. Les programmes scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire ont été entièrement remaniés en 2006.

Réduire le coût minimum du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : abaisser le salaire minimum par rapport au salaire moyen. Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail, en particulier pour les bas salaires, en finançant cette baisse par une rationalisation des dépenses.

Mesures prises : un allégement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été instauré pour les travailleurs faiblement rémunérés en 2007. Les cotisations de sécurité sociales ont également été réduites pour les premières années d'activité des jeunes et des femmes en 2008, et dans une mesure plus limitée pour l'ensemble des travailleurs. Le Trésor paie temporairement les cotisations de sécurité sociale des travailleurs nouvellement embauchés en 2009 (pour une période de 6 à 12 mois).

➤ *Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009)*

Recommandations : assouplir les règles de protection de l'emploi dans le secteur formel, tant en réformant le système d'indemnités de licenciement qu'en facilitant le travail temporaire.

Mesures prises : les agences de placement ont été autorisées à proposer des services de travail temporaire en 2009.

Réduire la présence capitalistique de l'État (2005)

Recommandations : faciliter la privatisation des entreprises publiques nationales dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports et de la banque en levant les obstacles aux prises de participations étrangères.

Mesures prises : les plafonds relatifs aux prises de participations étrangères ont été relevés ou abandonnés, et les procédures de privatisation par appel d'offres ont été ouvertes aux investisseurs étrangers en 2006, ce qui a débouché sur l'acquisition de blocs de contrôle par des investisseurs étrangers dans des entreprises de télécommunications, de raffinage de pétrole et du secteur pétrochimique.

Réduire les charges administratives sur la création d'entreprises (2005)

Recommandations : simplifier les obligations réglementaires imposées aux petites entreprises.

Mesures prises : les règles d'immatriculation et d'entrée sur le marché ont été simplifiées pour les petites entreprises en 2006.

Autres grandes priorités

➤ *Simplifier la réglementation des marchés de produits (2007, 2009)*

Recommandations : simplifier la réglementation des marchés de produits, en particulier les régimes d'autorisation sectoriels. Favoriser une intensification de la concurrence dans les industries de réseau.

Mesures prises : l'Autorité de la concurrence a ouvert une enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur de l'énergie en 2008.

➤ *Réduire les incitations à la retraite anticipée pour les travailleurs du secteur formel (2007, 2009)*

Recommandations : réduire les incitations à la retraite anticipée, et instaurer une cotisation d'assurance-maladie pour les jeunes retraités. Supprimer les droits à indemnités de licenciement dont bénéficient les travailleurs qui prennent leur retraite.

Mesures prises : aucune.

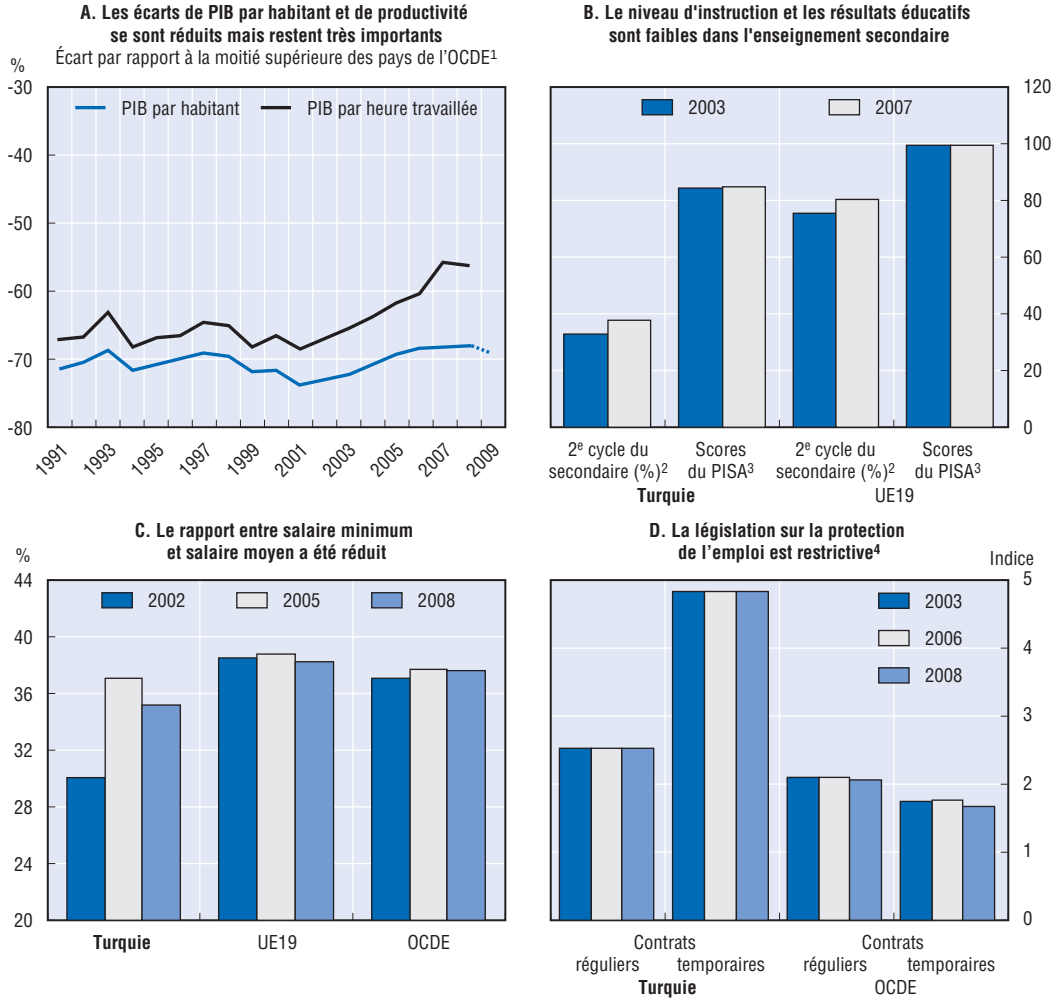
Appliquer un système de budgétisation axée sur les résultats dans les services publics essentiels (2005)

Recommandations : appliquer un système de budgétisation axée sur les résultats dans les domaines de la justice, de l'enseignement et des soins de santé.

Mesures prises : une nouvelle loi prévoyant l'utilisation d'un système de budgétisation axée sur les résultats est entrée en vigueur en 2006, mais ses effets concrets sont restés limités jusqu'à présent.

TURQUIE

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE a commencé à se réduire au cours des années 2000 mais il reste très important, ce qui tient à la faiblesse de la productivité du travail et du niveau d'utilisation de la main-d'œuvre. Le rattrapage antérieur était imputable à des gains de productivité, tandis que l'utilisation de la main-d'œuvre s'était dégradée.
- Dans les domaines prioritaires clés, les autorités ont simplifié la création d'entreprise en allégeant les charges administratives. Des opérations de privatisation de grande ampleur ont réduit la présence capitalistique de l'État, et l'investissement direct étranger a été stimulé. Néanmoins, les réformes destinées à réduire les coûts de main-d'œuvre et à renforcer la flexibilité du marché du travail ont été très limitées.
- Dans d'autres domaines, les initiatives ayant renforcé la croissance ont été les mesures de stabilisation monétaire et budgétaire consécutives à la crise de 2001, la restructuration complète et la recapitalisation du secteur bancaire, et l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'UE.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des scores moyens des élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit en 2006. Indice, base 100 pour la zone OCDE.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique C : OCDE, *Bases de données sur les impôts sur les salaires et sur les salaires minimums* ; graphique D : OCDE, *Base de données des Perspectives de l'emploi*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

UNION EUROPÉENNE

Priorités fondées sur des indicateurs

➤ *Alléger la charge réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : continuer à réduire les obstacles réglementaires à l'intégration des marchés. Veiller à la transposition complète de la directive sur les services. Alléger davantage les charges administratives qui pèsent sur les entreprises. Améliorer encore la qualité des analyses d'impact de la réglementation menées *ex ante*.

Mesures prises : la Directive sur les services à été intégralement mise en œuvre à la fin de 2009, améliorant l'accès au marché dans certains secteurs des services, mais pas tous. Les coûts des transactions transnationales seront allégés par la mise en place de l'Espace unique de paiement en euros (SEPA). Les procédures de surveillance des marchés permettent d'identifier les défaillances de marché restantes, tandis que le Programme « Mieux légiférer » simplifie la réglementation en vigueur. De nouvelles lignes directrices sur l'analyse d'impact ont été adoptées en 2009.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : axer la politique de la concurrence sur le renforcement de la libéralisation du marché dans les industries de réseau. Veiller à ce que les dispositions adoptées au niveau de l'UE soient correctement appliquées sur les marchés nationaux. Aller de l'avant en matière d'intégration des marchés des transports, des services postaux, des télécommunications et de l'énergie.

Mesures prises : une séparation fonctionnelle entre les activités de fourniture et de production et l'exploitation des réseaux doit avoir lieu sur les marchés de l'énergie. Les services postaux seront intégralement libéralisés en 2012. Des mesures ont été prises pour améliorer la surveillance réglementaire dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Un plan stratégique décennal destiné à renforcer l'efficience du secteur maritime a été rendu public en 2009.

Réduire les aides à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer l'accès au marché des pays non membres de l'UE. Poursuivre la transition des aides fondées sur la production à des aides fondées sur les revenus. Abaisser les prix de soutien et le coût du soutien aux biocarburants.

Mesures prises : la réforme de la Politique agricole commune (PAC) se traduit par un découplage accru entre paiements et production. Les prix d'intervention ont en outre été revus à la baisse dans certains secteurs. Le Bilan de santé de la PAC de 2008 prévoyait de poursuivre le découplement des aides d'ici à 2013. Les quotas laitiers devraient être progressivement supprimés d'ici à 2015. Néanmoins, la réintroduction de subventions à l'exportation de produits agricole a constitué un pas en arrière.

Autres grandes priorités

Renforcer la mobilité des travailleurs dans l'Union européenne (2005, 2007, 2009)

Recommandations : renforcer la mobilité des travailleurs dans l'ensemble de l'UE en améliorant la transférabilité des droits à une retraite professionnelle et des droits à prestations sociales. Donner suite aux propositions destinées à renforcer la mobilité des chercheurs.

Mesures prises : un cadre de référence commun relatif aux qualifications dans l'UE a été adopté en 2008. L'amélioration des services de recherche d'emploi dans l'ensemble de l'UE se poursuit. Un Partenariat européen pour les chercheurs doit être mis en œuvre d'ici à la fin de 2010.

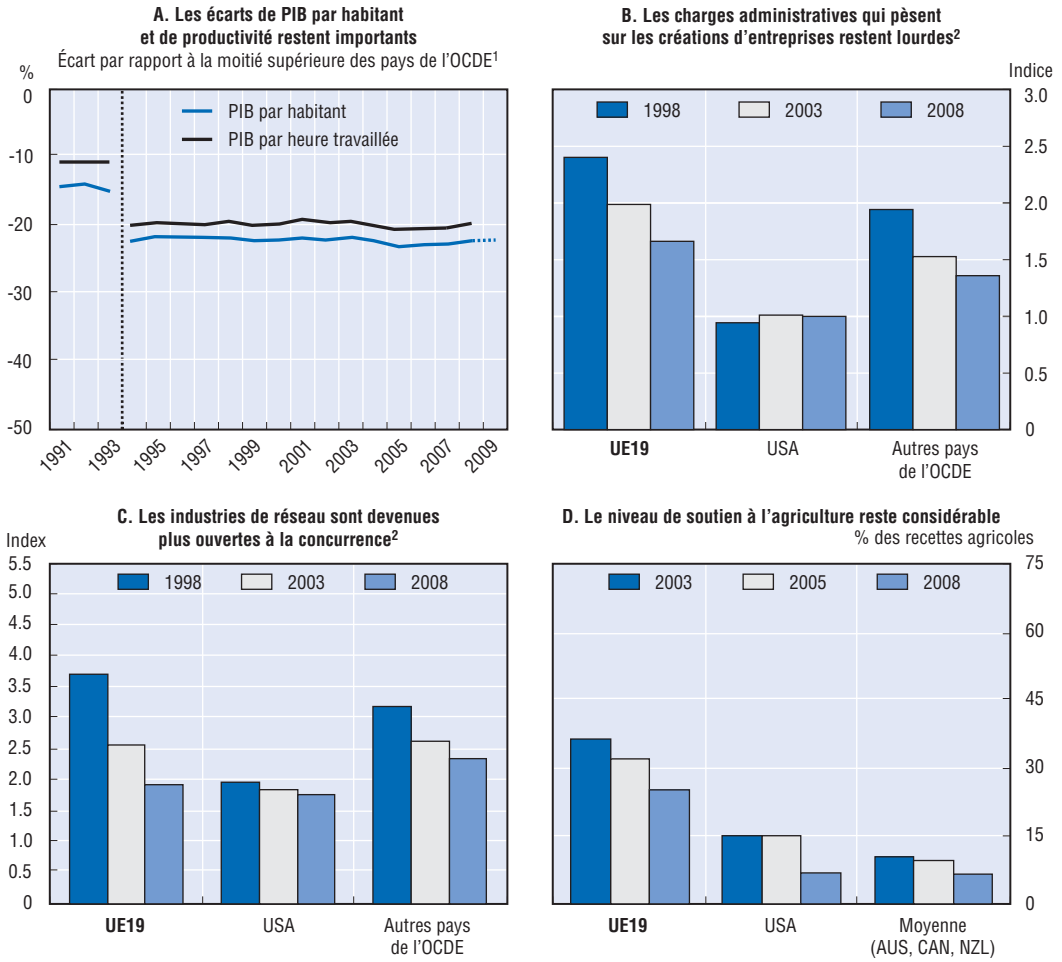
➤ *Poursuivre l'intégration des marchés de capitaux européens (2005, 2007, 2009)*

Recommandations : approfondir l'intégration des marchés de capitaux en accélérant les efforts d'intégration des marchés financiers de détail. Actualiser et améliorer les cadres de réglementation et de surveillance destinés à garantir la stabilité du système financier.

Mesures prises : le Plan d'action pour les services financiers a été dans une large mesure mis en œuvre, même s'il serait possible d'aller plus loin dans l'intégration des marchés hypothécaires. Des progrès sont accomplis vers la mise en œuvre d'un système de surveillance financière à l'échelle de l'UE. Les normes de réglementation et de surveillance des services financiers sont en train d'être durcies.

UNION EUROPÉENNE

- L'écart de revenu par rapport à l'ensemble de la zone OCDE s'est légèrement creusé au cours des dix dernières années. Les niveaux moyens de productivité et d'utilisation de la main-d'œuvre restent plus faibles dans l'Union européenne considérée dans son ensemble que dans les pays les plus performants de l'OCDE.
- Des progrès ont été faits pour chacune des priorités d'action identifiées depuis 2005, mais il faut aller encore plus loin. Les pressions concurrentielles s'intensifient sur les marchés de produits, et les obstacles à l'intégration des industries de réseau sont en train d'être levés, mais il s'écoulera quelques années avant que les dispositions juridiques adoptées ne fassent pleinement sentir leurs effets. Les aides à l'agriculture diminuent, mais les obstacles à l'importation de certains produits restent considérables. De nouvelles mesures s'imposent pour lever les obstacles à la mobilité des travailleurs en Europe.
- Dans d'autres domaines prioritaires, de nouvelles initiatives sont en train d'être adoptées pour mettre en place un espace de recherche européen plus intégré, ce qui pourrait contribuer à l'obtention de meilleurs résultats sur le plan de l'innovation.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Rupture de série en 1994, année à partir de laquelle les données correspondent à l'UE19, alors qu'elles renvoyaient précédemment à l'UE15. Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphiques B et C : *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811434064430

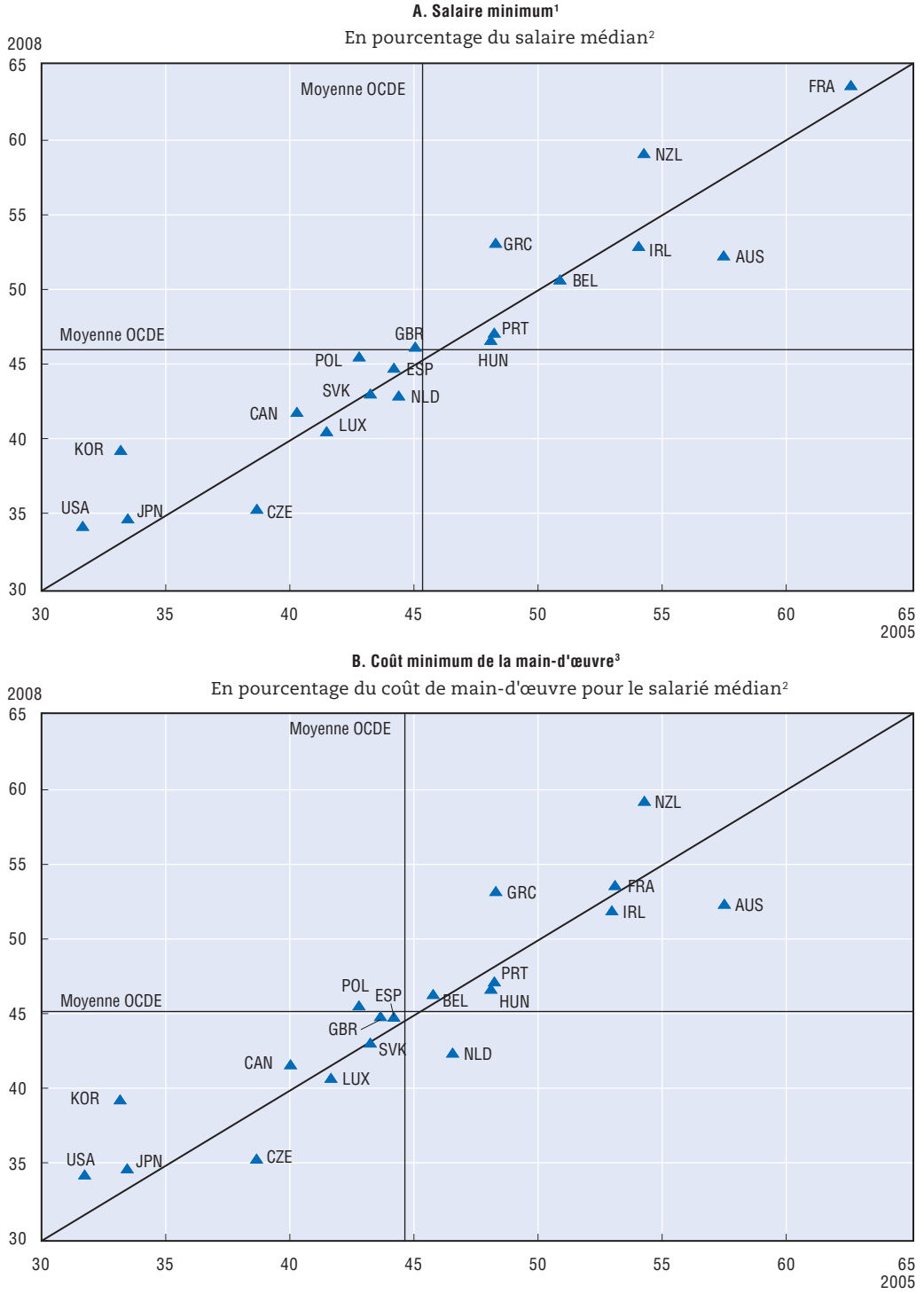
© OCDE 2010

PARTIE I

Chapitre 4

Indicateurs de politique structurelle

Graphique 4.1. **Coût de la main-d'œuvre**



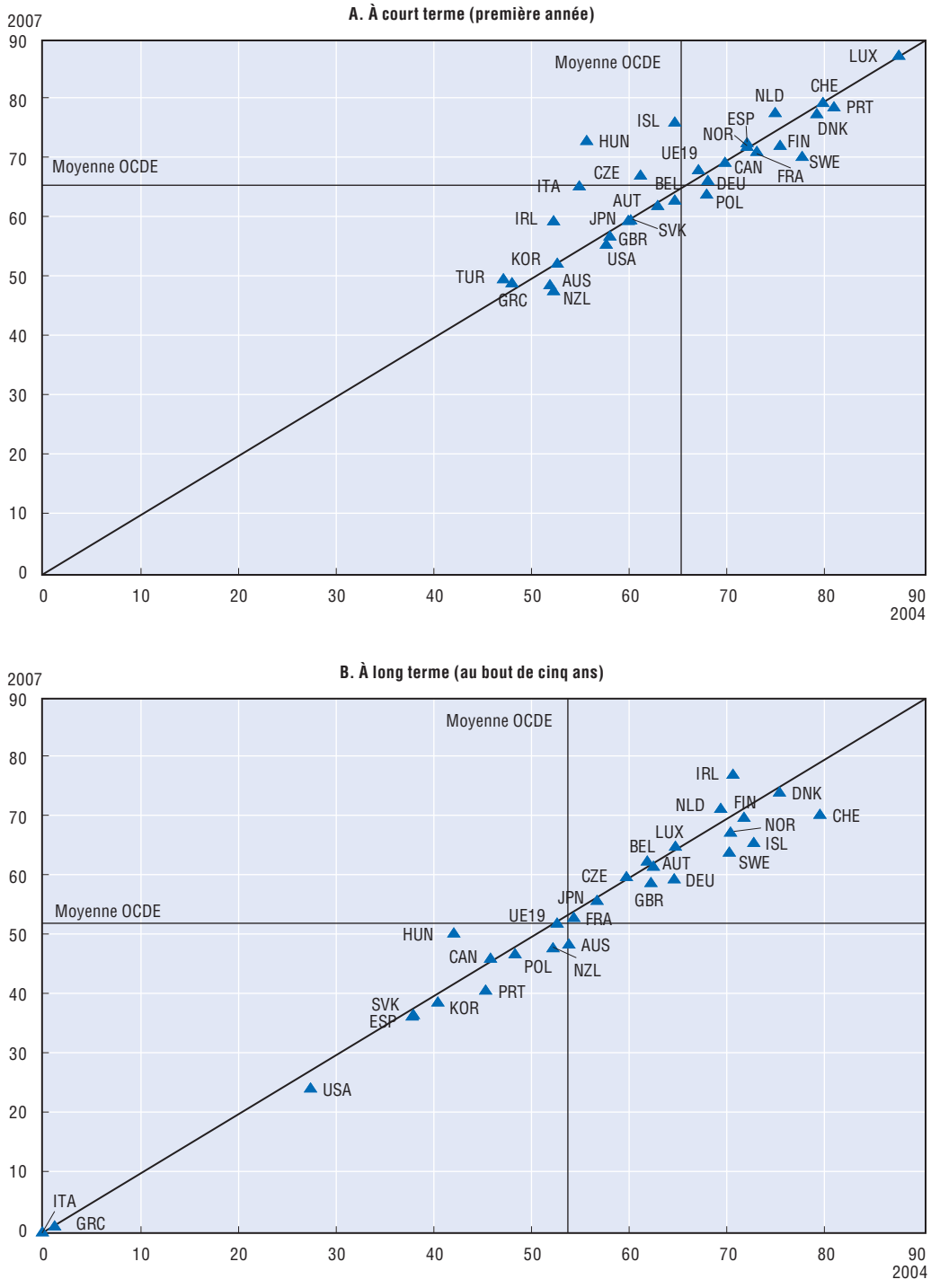
1. Les pays manquants n'ont pas de salaire minimum légal à l'exception du Mexique et de la Turquie pour lesquels les données de l'année 2008 ne sont pas disponibles.
2. Le salaire médian est tel qu'une moitié de l'ensemble des salariés gagne moins et l'autre moitié gagne plus.
3. Le coût de la main-d'œuvre est égal au salaire plus les cotisations patronales de sécurité sociale.

Source : graphique A : OCDE, *Base de données des statistiques de la population active* ; graphique B : OCDE (2009), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* et OCDE, *Base de données des impôts sur les salaires.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.2. **Chômage : taux nets de remplacement**[1]

En pourcentage du salaire



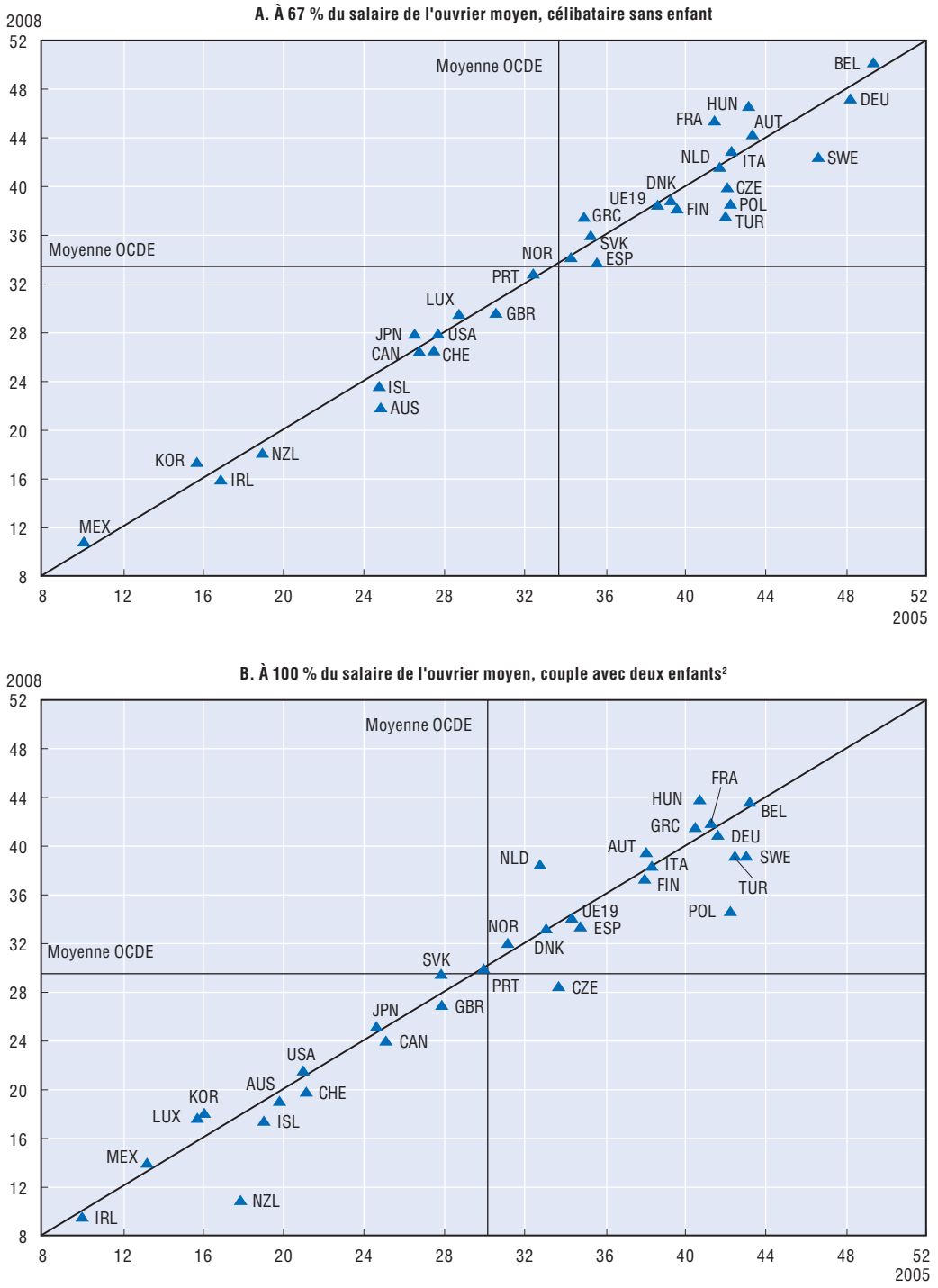
1. Moyenne des taux de remplacement pour les chômeurs qui percevaient 67 % et 100 % du salaire de l'ouvrier moyen lorqu'ils ont perdu leur emploi.

Source : OCDE, *Base de données des prestations et des salaires.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.3. **Coin fiscal moyen**[1]

En pourcentage de la rémunération totale du travail



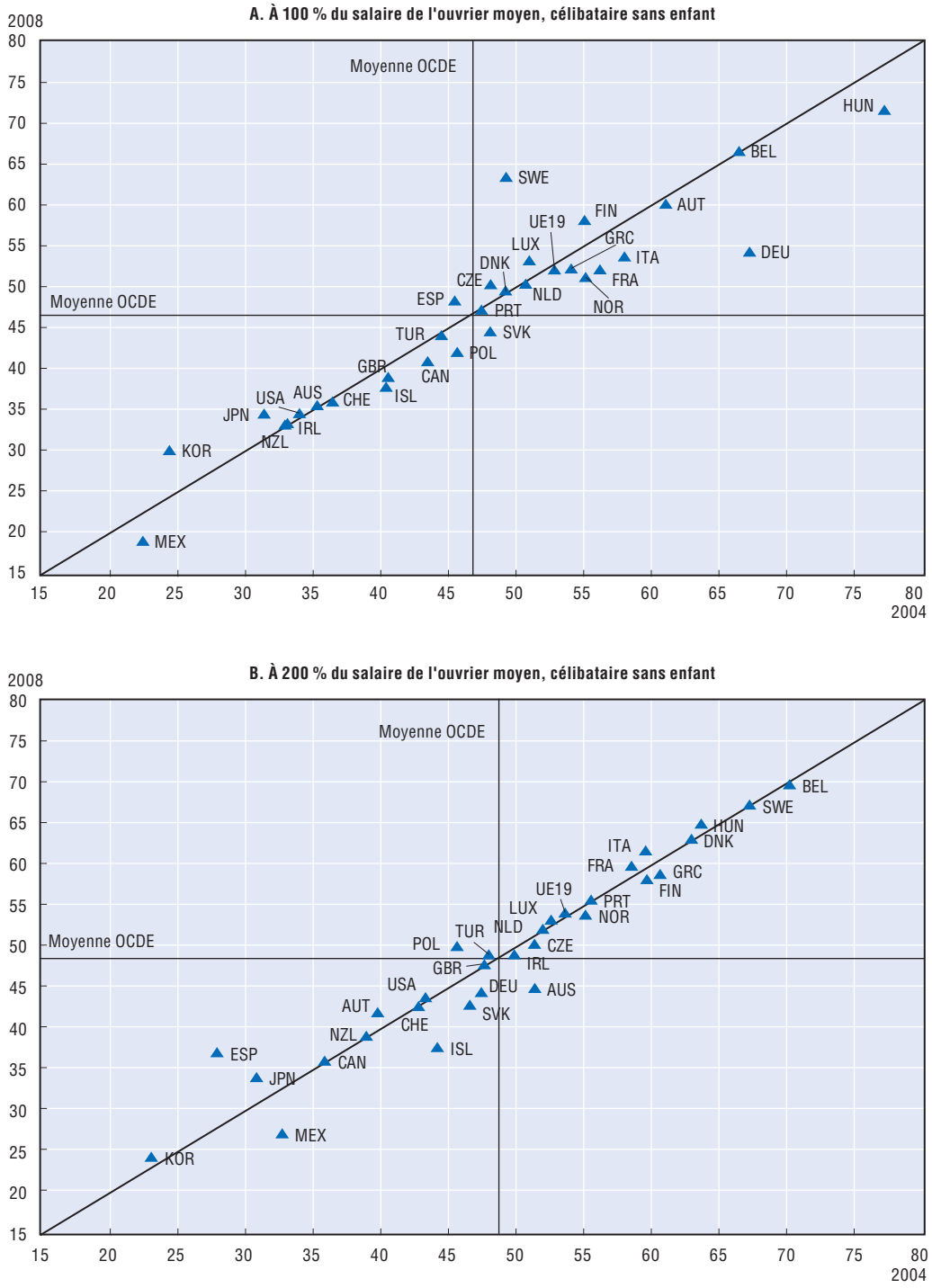
1. Mesure l'écart entre le coût du travail supporté par l'employeur et la rémunération nette après prélèvement perçue par le salarié, en pourcentage du coût supporté par l'employeur. Sont donc prises en compte à la fois les cotisations patronales de sécurité sociale et les cotisations salariales.
2. Moyenne de trois situations concernant le niveau de salaire supposé du deuxième apporteur de revenu.

Source : OCDE, *Base de données des impôts sur les salaires.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.4. **Coin fiscal marginal sur le travail**[1]

En pourcentage de la rémunération totale du travail



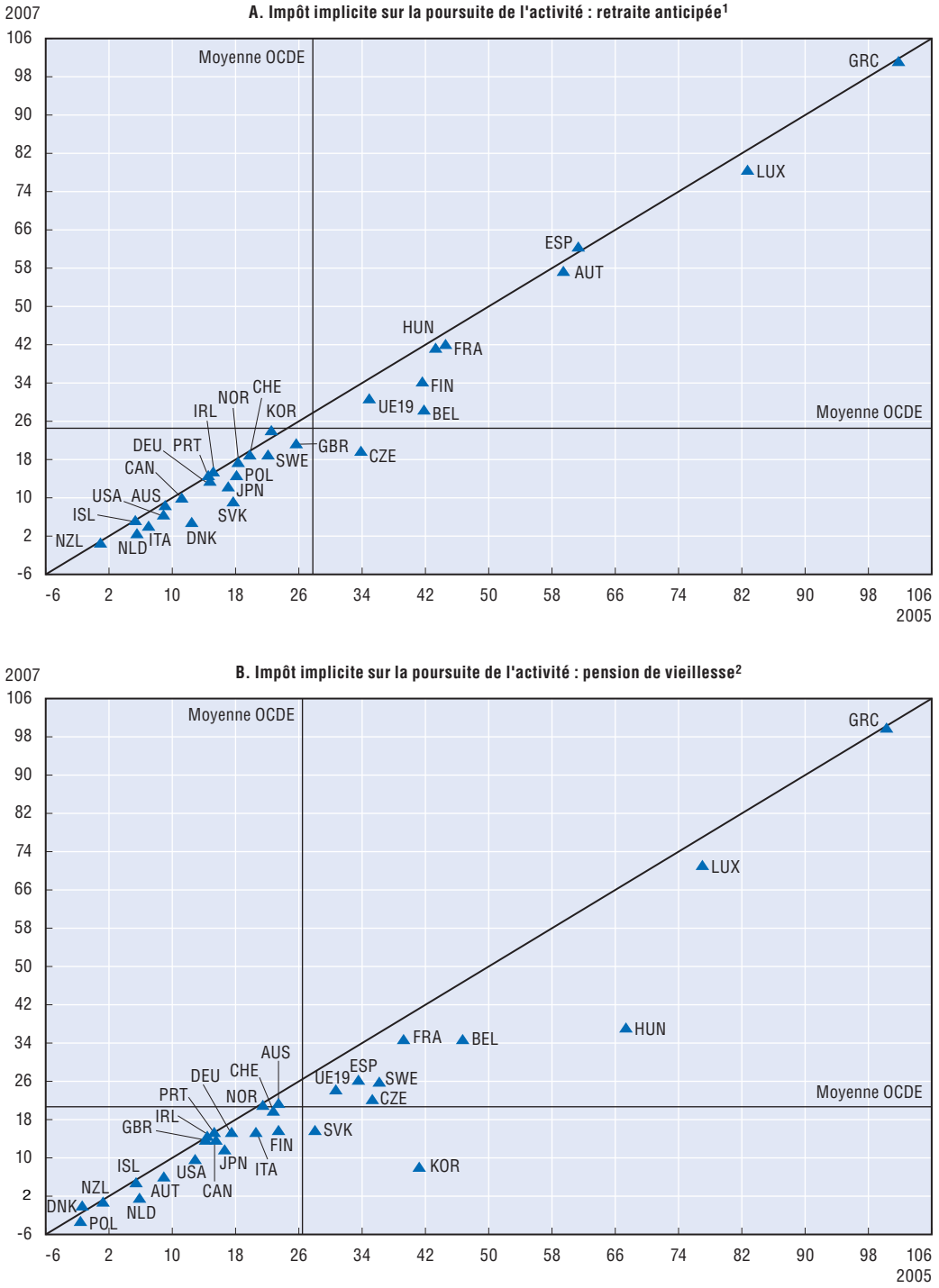
1. Mesure l'écart entre le changement du coût du travail supporté par l'employeur et le changement de la rémunération nette après prélèvement perçue par le salarié, et qui résulte d'une augmentation du revenu correspondant à une unité de devise nationale. Cet écart est exprimé en pourcentage du changement du coût du travail supporté par l'employeur.

Source : OCDE, *Base de données des impôts sur les salaires.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.5. **Fiscalité du travail**

En pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen

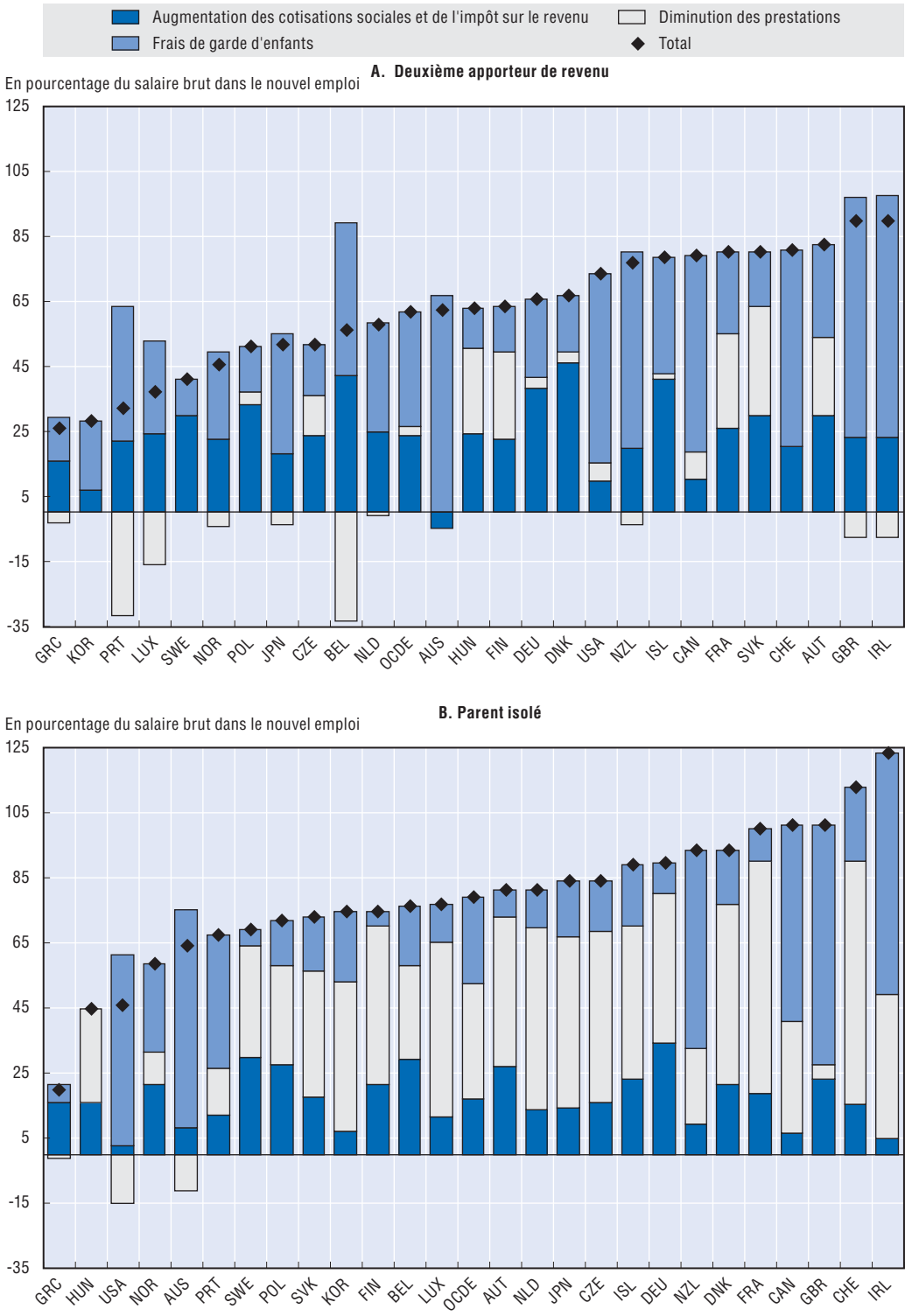


1. Impôt implicite intégré dans les régimes de retraite anticipée qui pèse sur la poursuite de l'activité, à 55 et 60 ans en moyenne.
2. Impôt implicite intégré dans le système normal de pension de vieillesse qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans. Les estimations de 2005 pour la Finlande, la France, le Japon, la République slovaque et la République tchèque ont été révisées.

Source : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.6. **Impôt implicite sur la reprise d'une activité**[1]



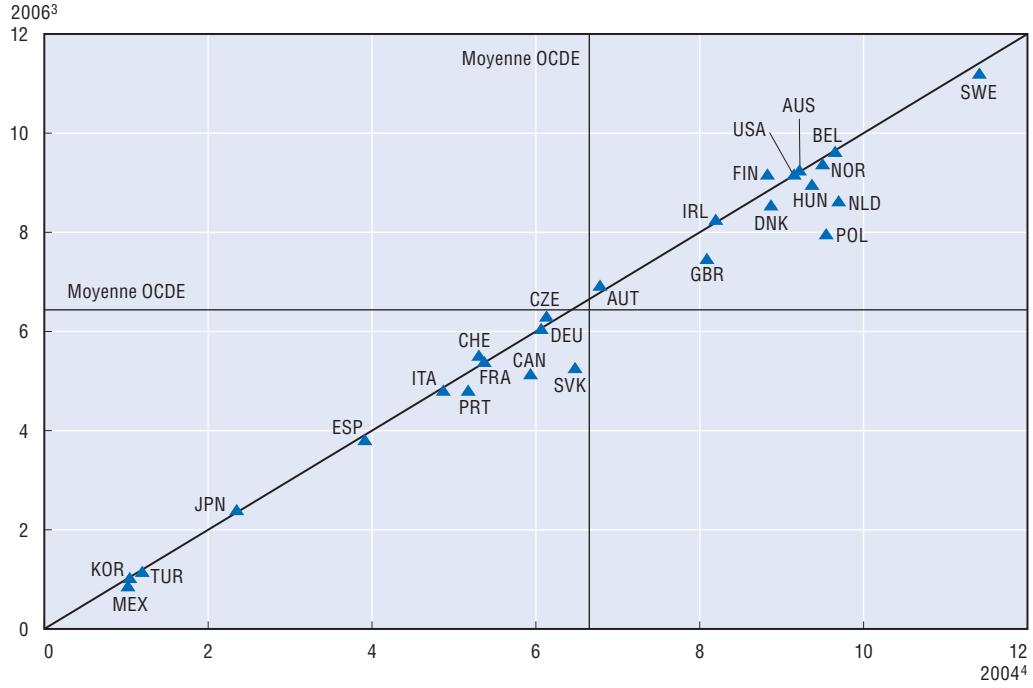
1. Compte tenu des frais de garde d'enfants et de la modification des impôts et des prestations en cas de retour à l'activité dans un emploi payé les deux tiers du salaire de l'ouvrier moyen.

Source : OCDE (2004), *Prestations et salaires : Les indicateurs de l'OCDE.*

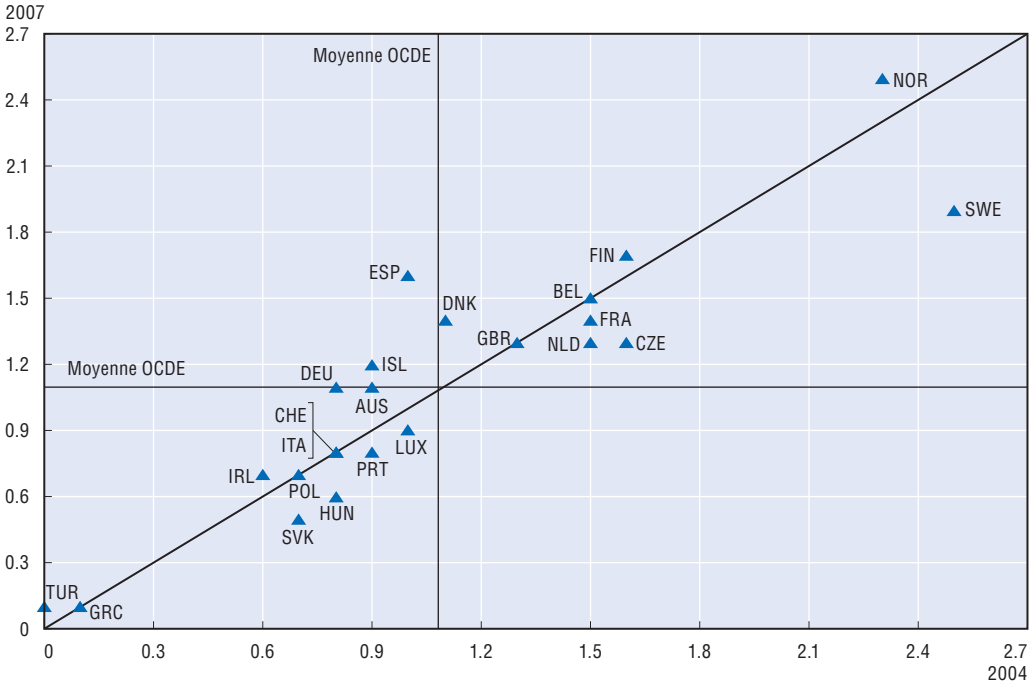
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.7. **Garantie de ressources : régimes d'invalidité et de congé maladie**

A. Pourcentage de la population âgée de 20 à 65 ans qui perçoit des prestations d'invalité[1,2]



B. Nombre de semaines perdues pour congé maladie[1]



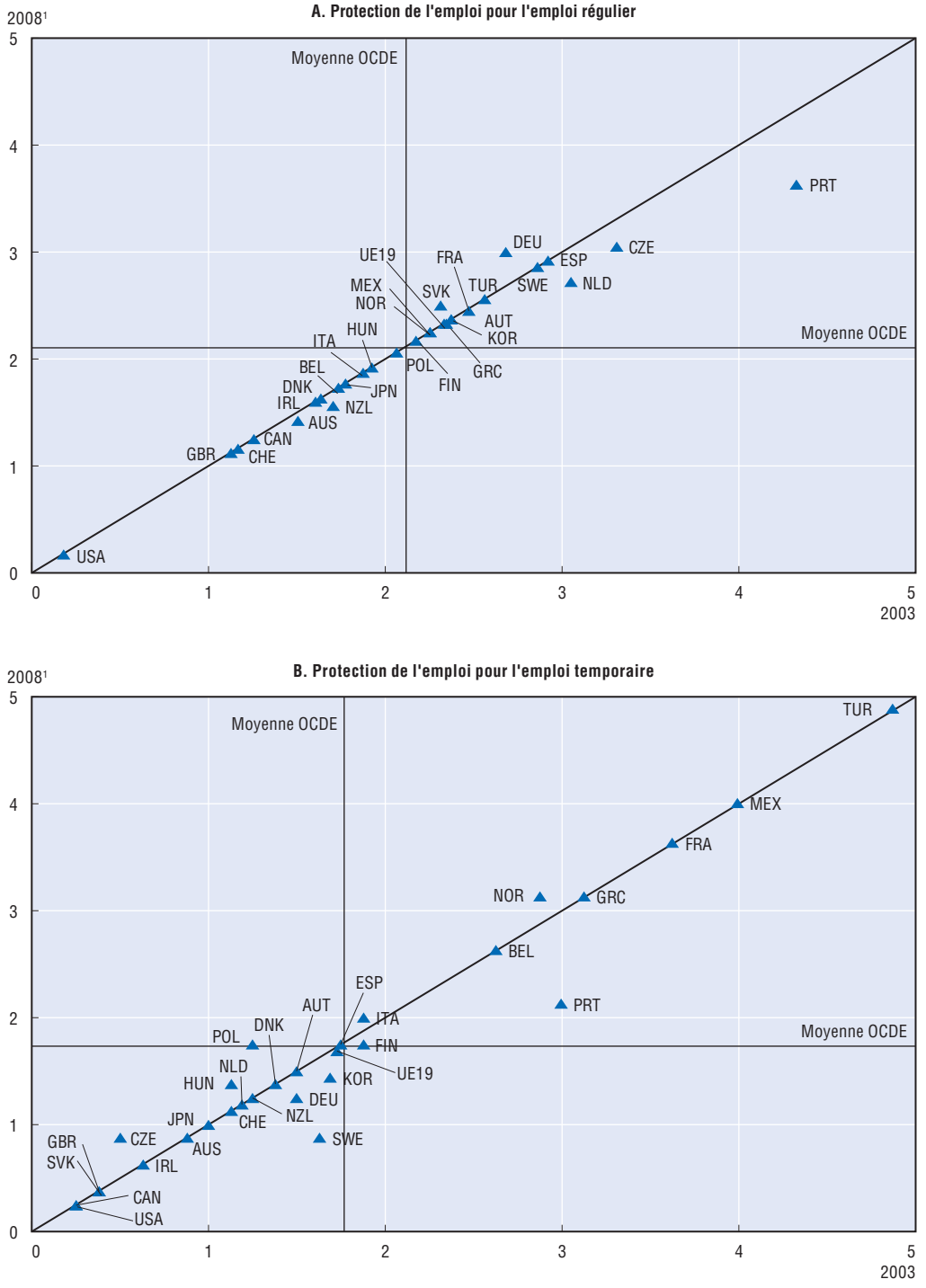
1. Moyenne OCDE uniquement pour les pays qui apparaissent dans le graphique.
2. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
3. 2004 pour l'Allemagne, la Corée et la France.
4. 1999 pour le Canada.

Source : graphique A : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique B : OCDE (2008), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.8. **Législation sur la protection de l'emploi**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



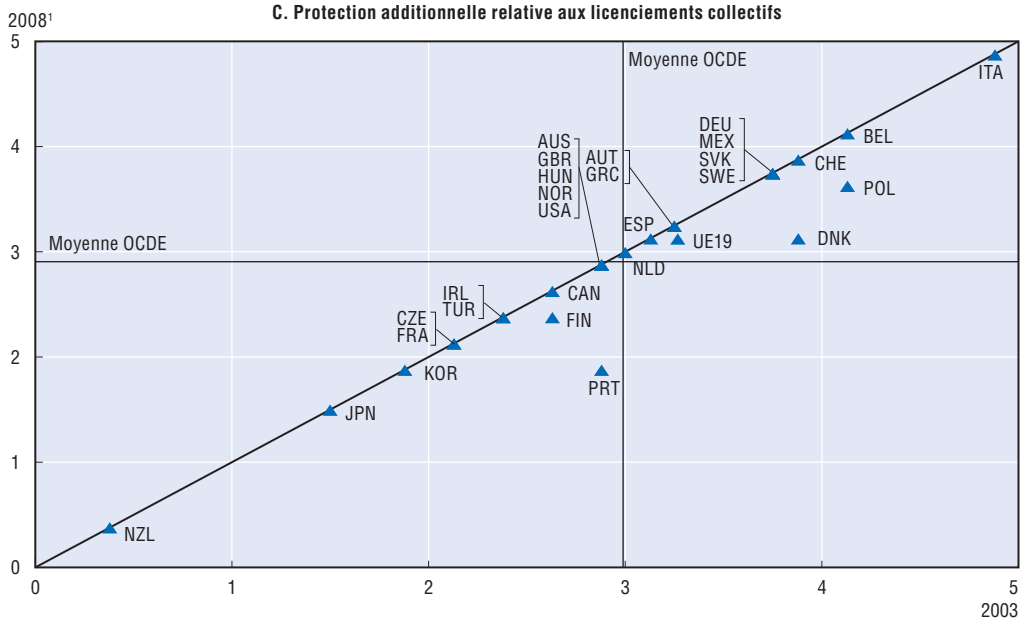
1. 2009 pour la France et le Portugal.

Source : OCDE, *Base de données des perspectives de l'emploi* ; Venn, D. (2009), « Updating the OECD Employment Protection Indicators », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 89 et analyse de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.8. **Législation sur la protection de l'emploi** *(suite)*

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

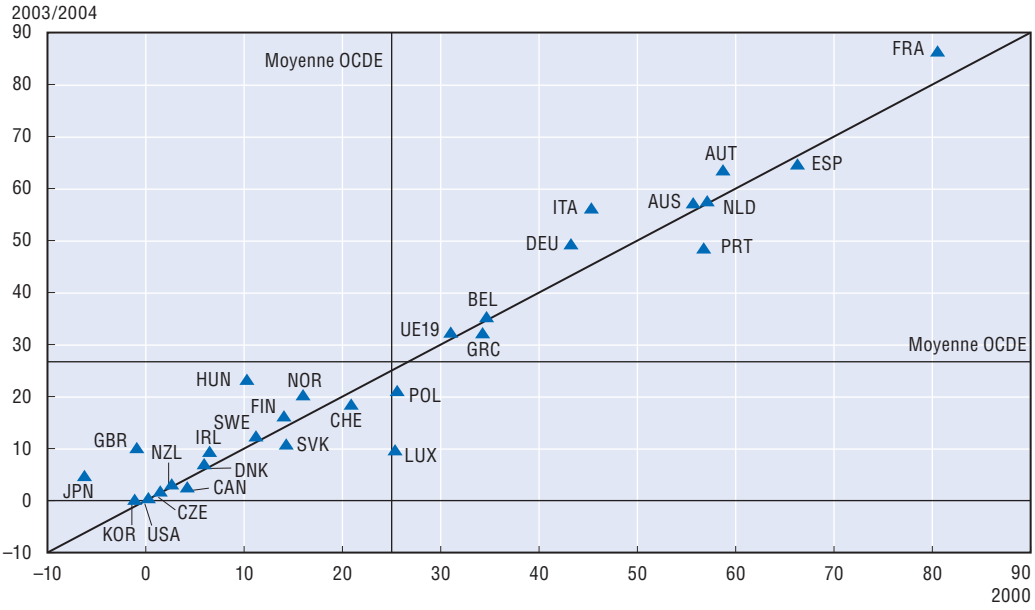


1. 2009 pour la France et le Portugal.

Source : OCDE, *Base de données des perspectives de l'emploi* ; Venn, D. (2009), « Updating the OECD Employment Protection Indicators », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 89 et analyse de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.9. **Différence entre les taux de couverture des conventions collectives et les taux de densité syndicale**[1]



1. Le taux de couverture des conventions collectives est égal au pourcentage de travailleurs couverts par une convention collective, qu'ils soient ou non syndiqués. La densité syndicale est égale au pourcentage de salariés adhérant à un syndicat. Chaque point de données du graphique correspond à la différence arithmétique simple entre les deux pourcentages.

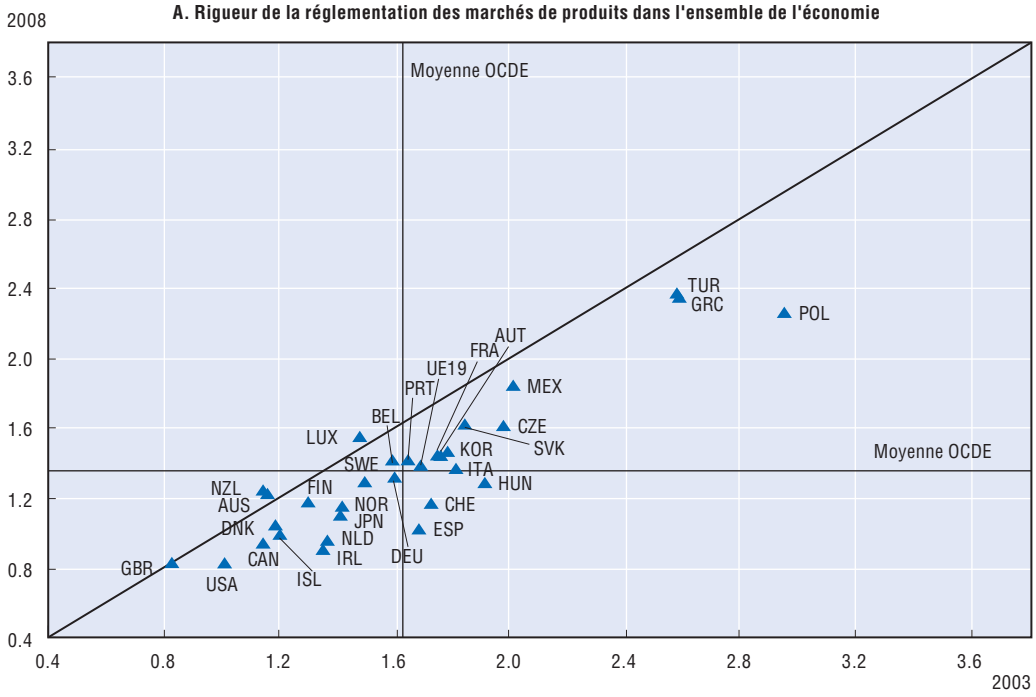
Source : OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* et estimations de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

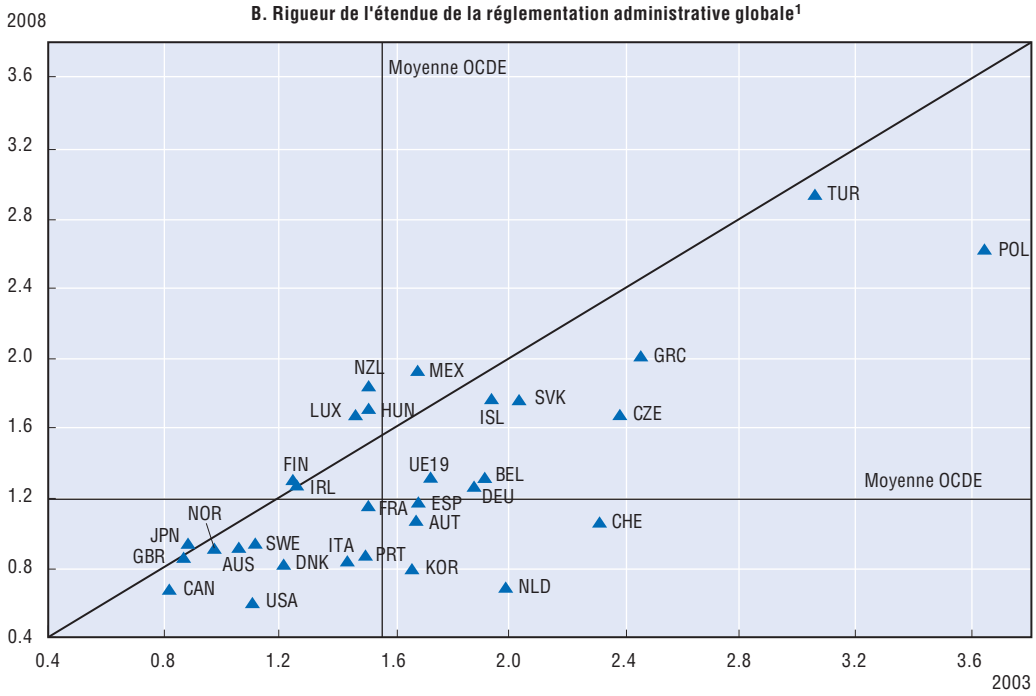
Graphique 4.10. **Réglementation des marchés de produits**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Rigueur de la réglementation des marchés de produits dans l'ensemble de l'économie



B. Rigueur de l'étendue de la réglementation administrative globale[1]



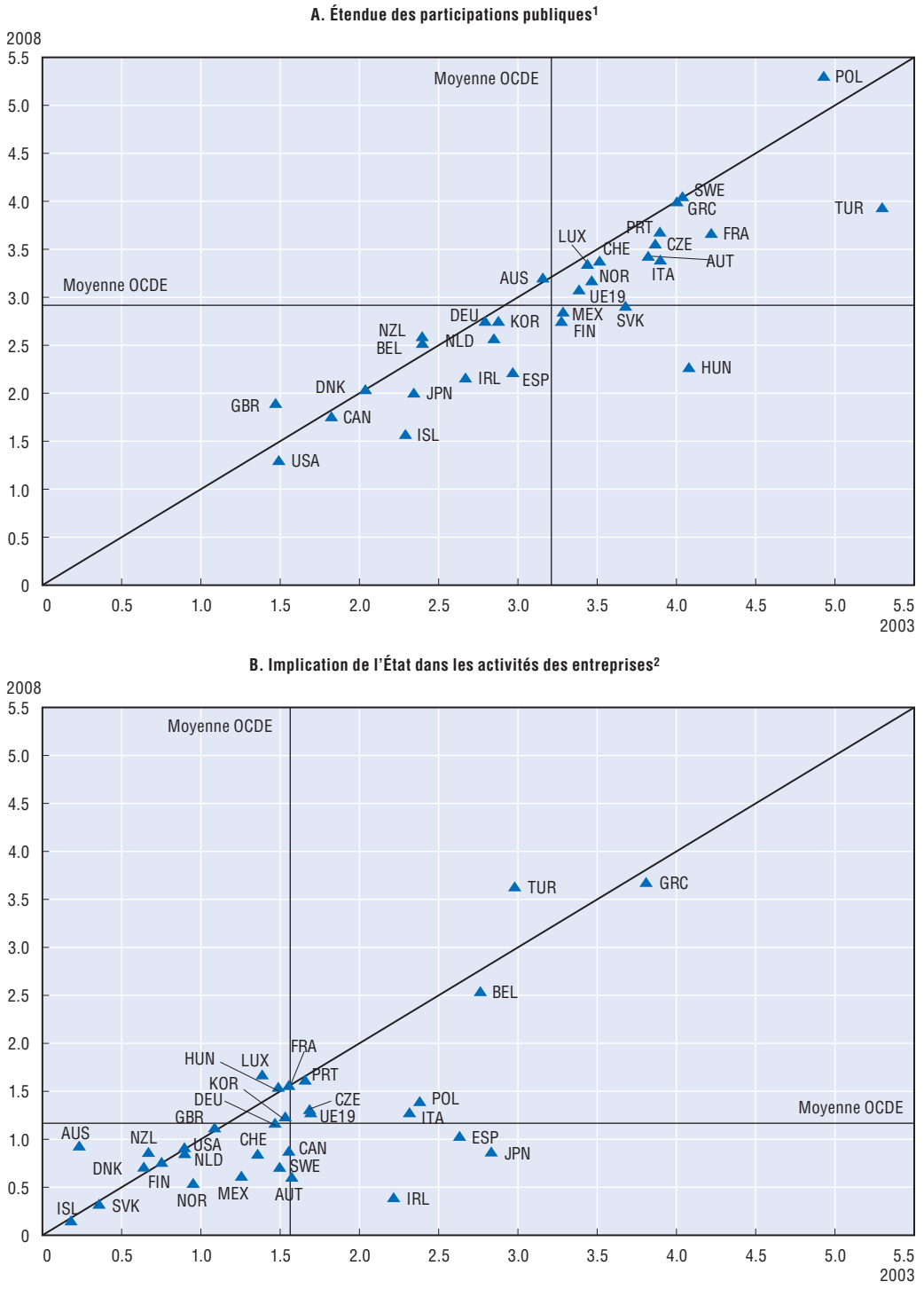
1. Moyenne simple des deux indicateurs, de l'opacité réglementaire et administrative, et des charges administratives pesant sur la création d'entreprises.

Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.11. **Contrôle étatique sur les activités des entreprises**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



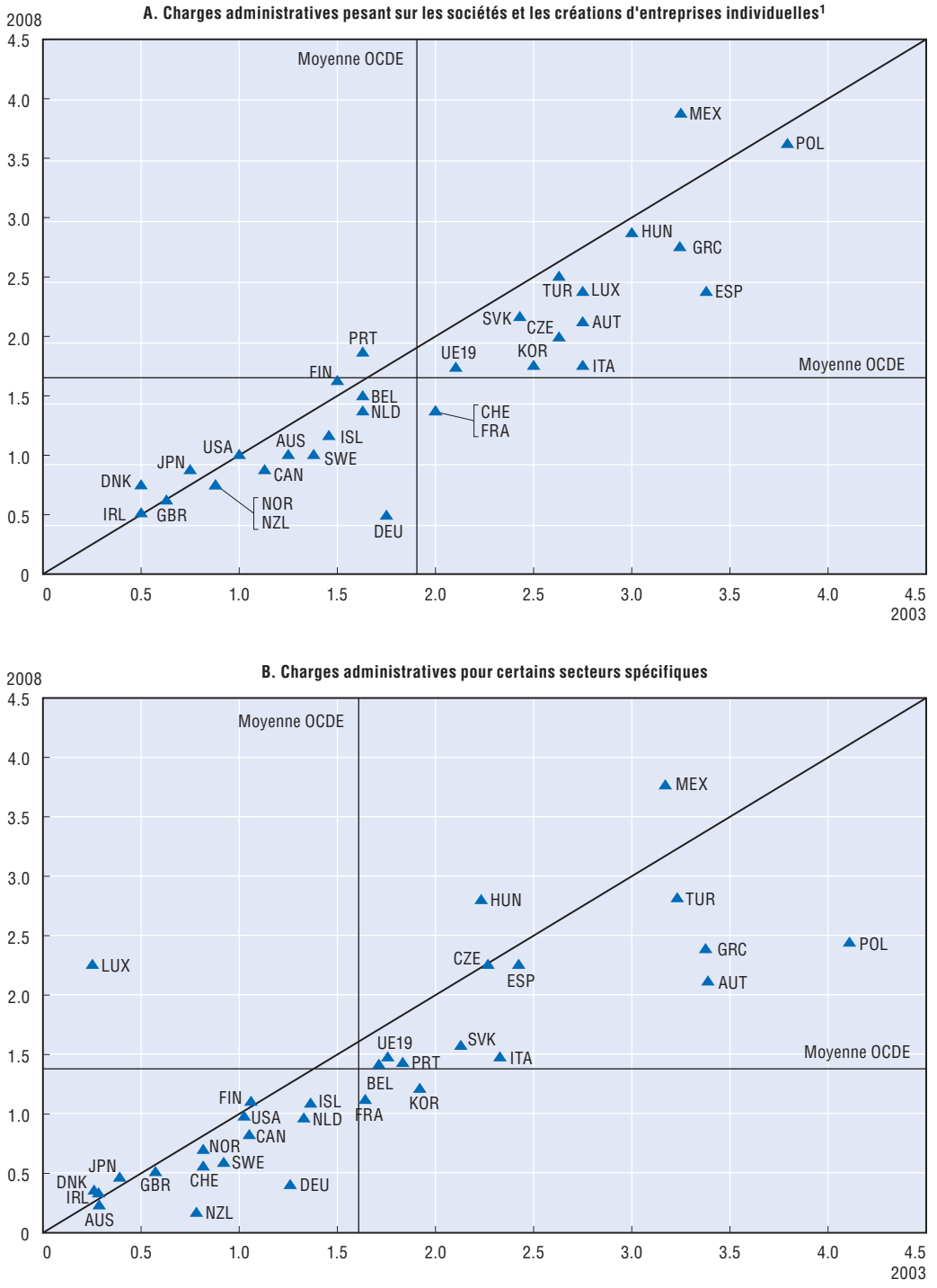
1. Recouvre le champs d'activité et le contôle étatique direct sur les entreprises industrielles et commerciales (par le biais de droits de vote ou d'organes d'origine législative).
2. Reflète l'intervention de l'État dans les activités des entreprises par le biais de mesures de contrôle des prix ou de réglementations impératives.

Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.12. **Charges administratives liées à l'activité d'entreprise**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



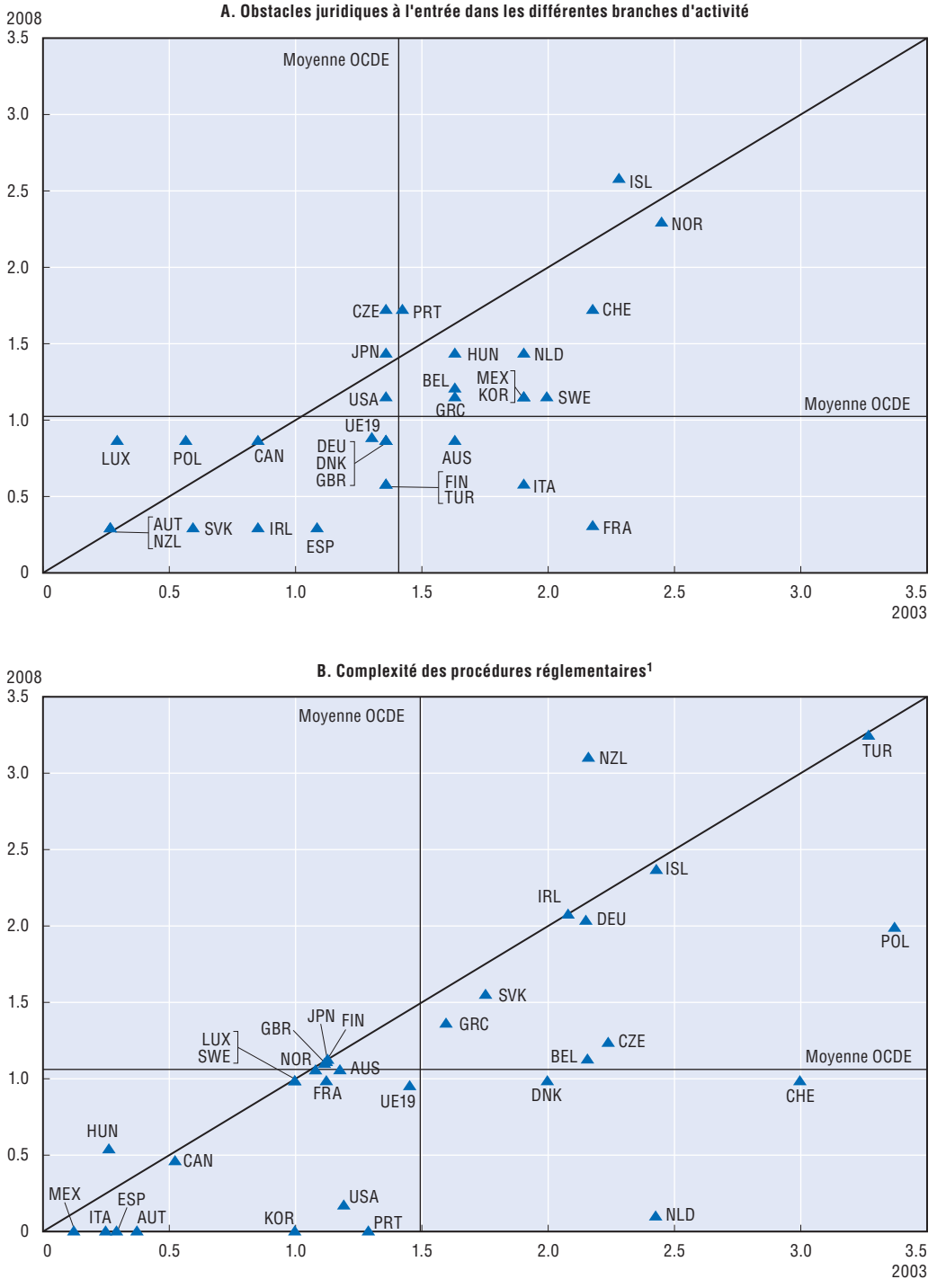
1. Moyenne simple des deux indicateurs des charges administratives pour les sociétés et pour les créations d'entreprises individuelles.

Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.13. **Obstacles à l'entrée**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



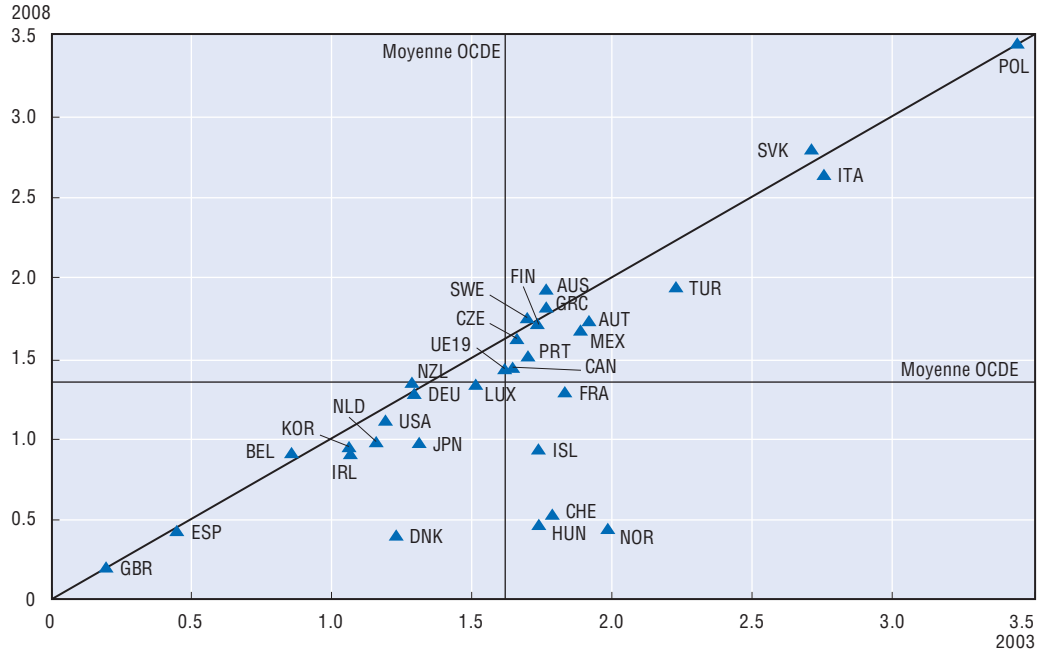
1. Reflète la complexité du processus de communication par les pouvoirs publics des règles et procédures, ainsi que la complexité des systèmes d'autorisations et de permis.

Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.14. **Obstacles à l'investissement direct étranger**[1]

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



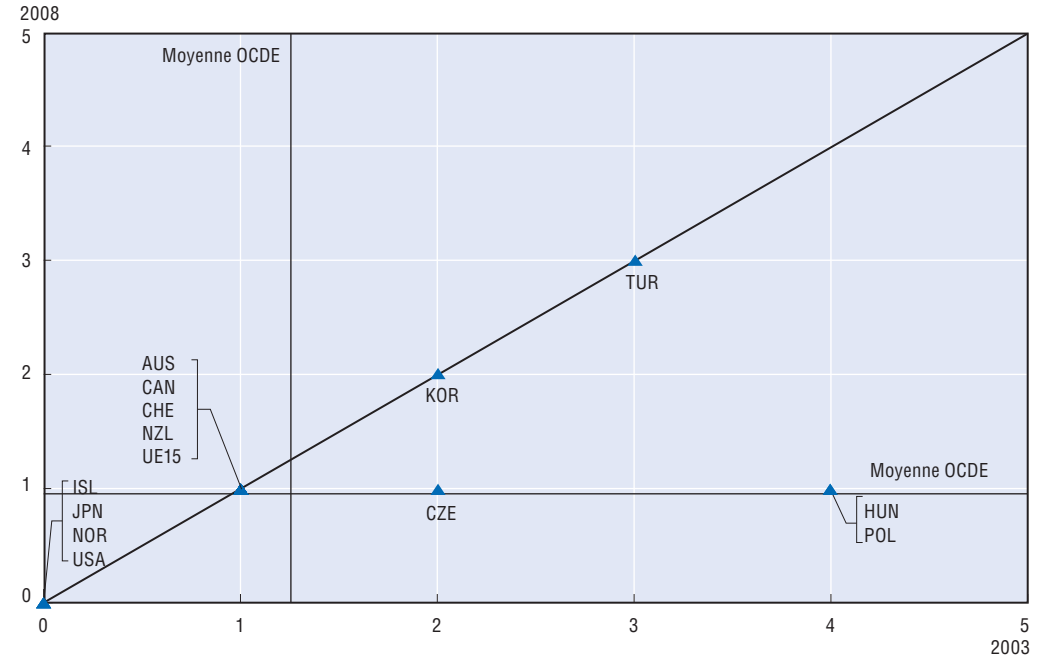
1. Recouvre les restrictions liées aux prises de participation par des investisseurs étrangers dans les entreprises sous contrôle public et à l'indicateur global de l'investissement direct étranger par Koyama et Golub (2006), « OECD's FDI Regulatory Restrictiveness Index: Revision and Extension to More Economies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 525.

Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.15. **Importance des droits de douane**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

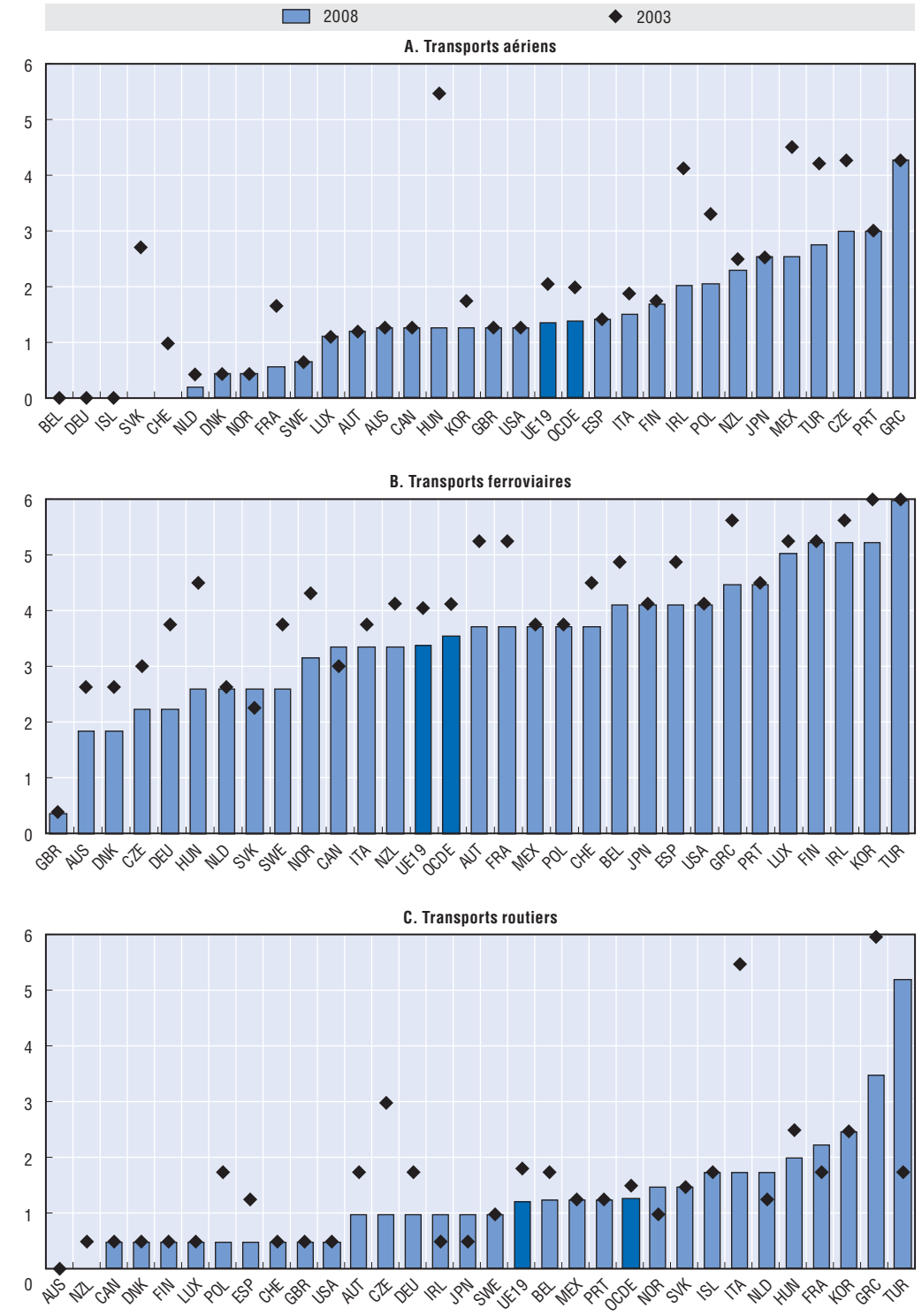


Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.16. **La réglementation sectorielle dans le secteur des transports**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

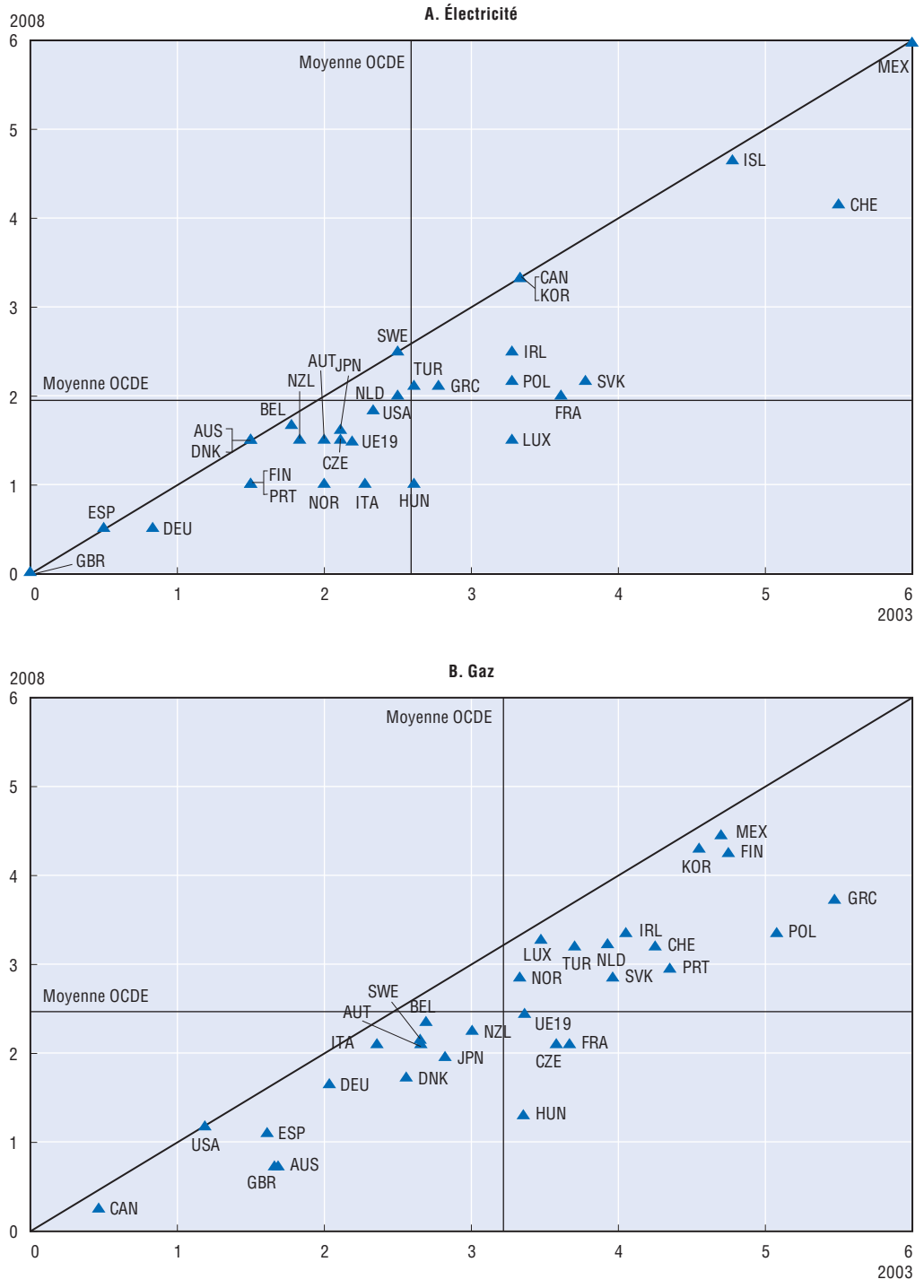


Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.17. **La réglementation sectorielle dans le secteur de l'énergie**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

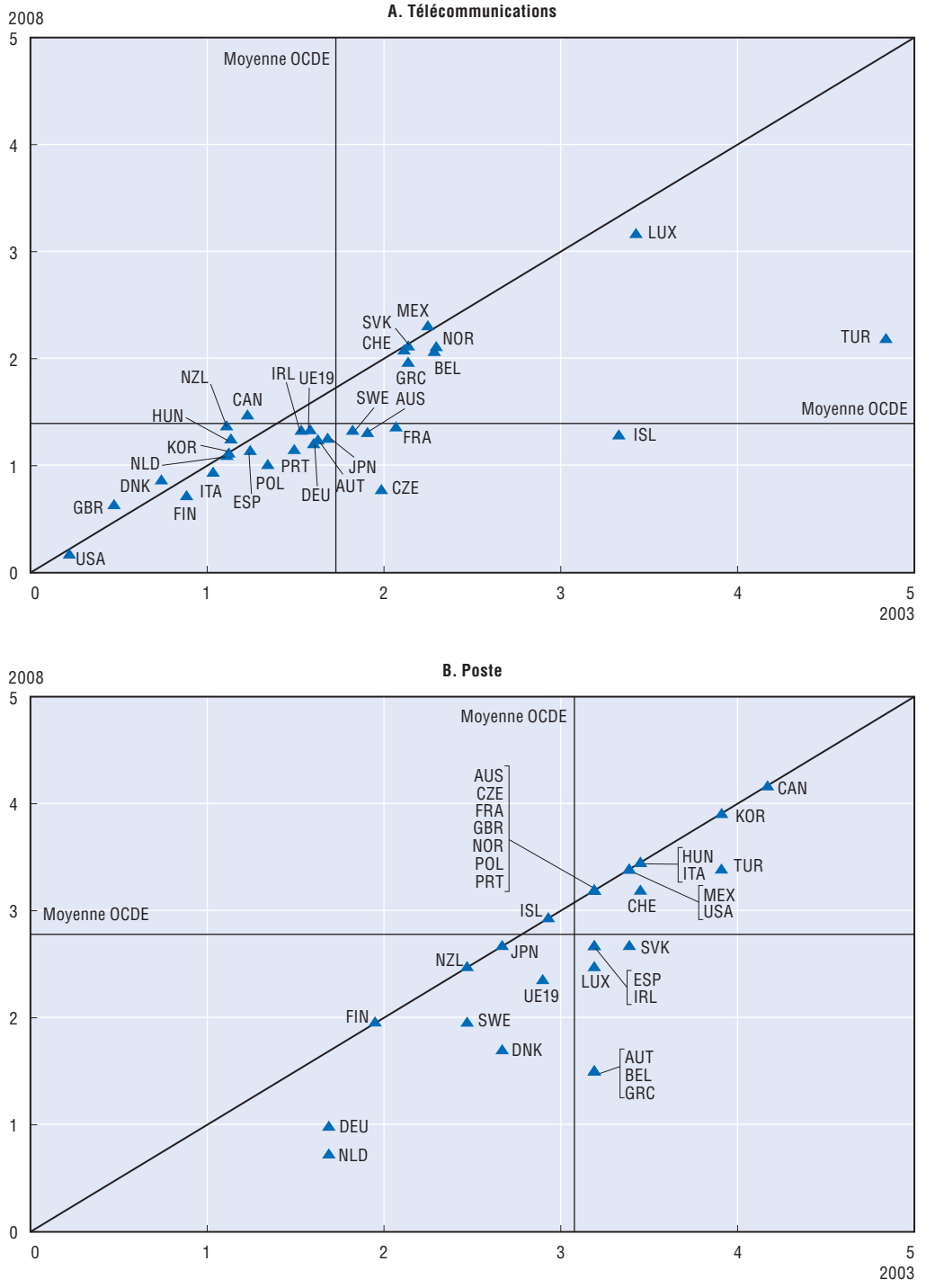


Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.18. **La réglementation sectorielle dans les postes et les télécommunications**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

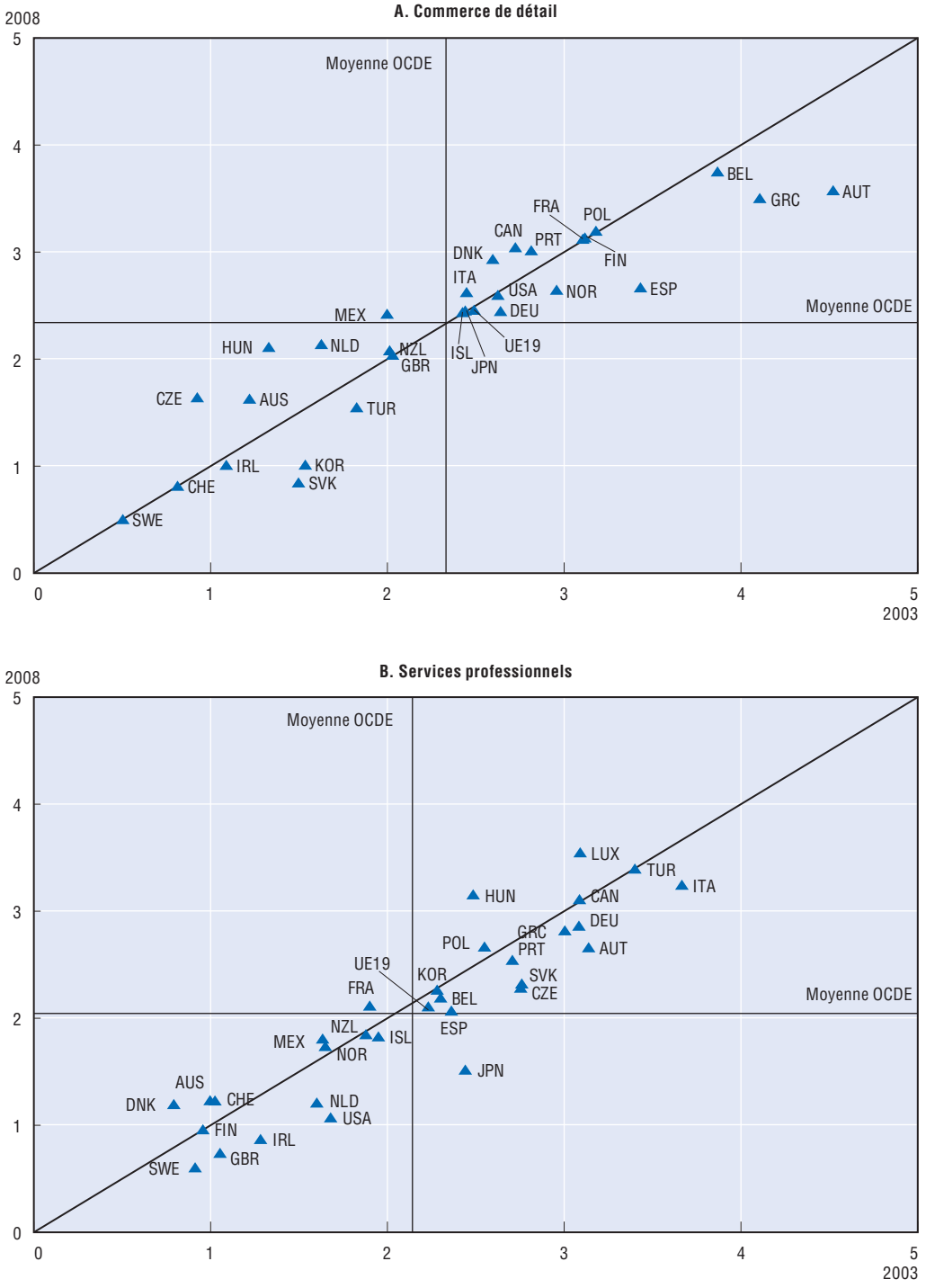


Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.19. **La réglementation sectorielle dans le commerce de détail et dans les services professionnels**

L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

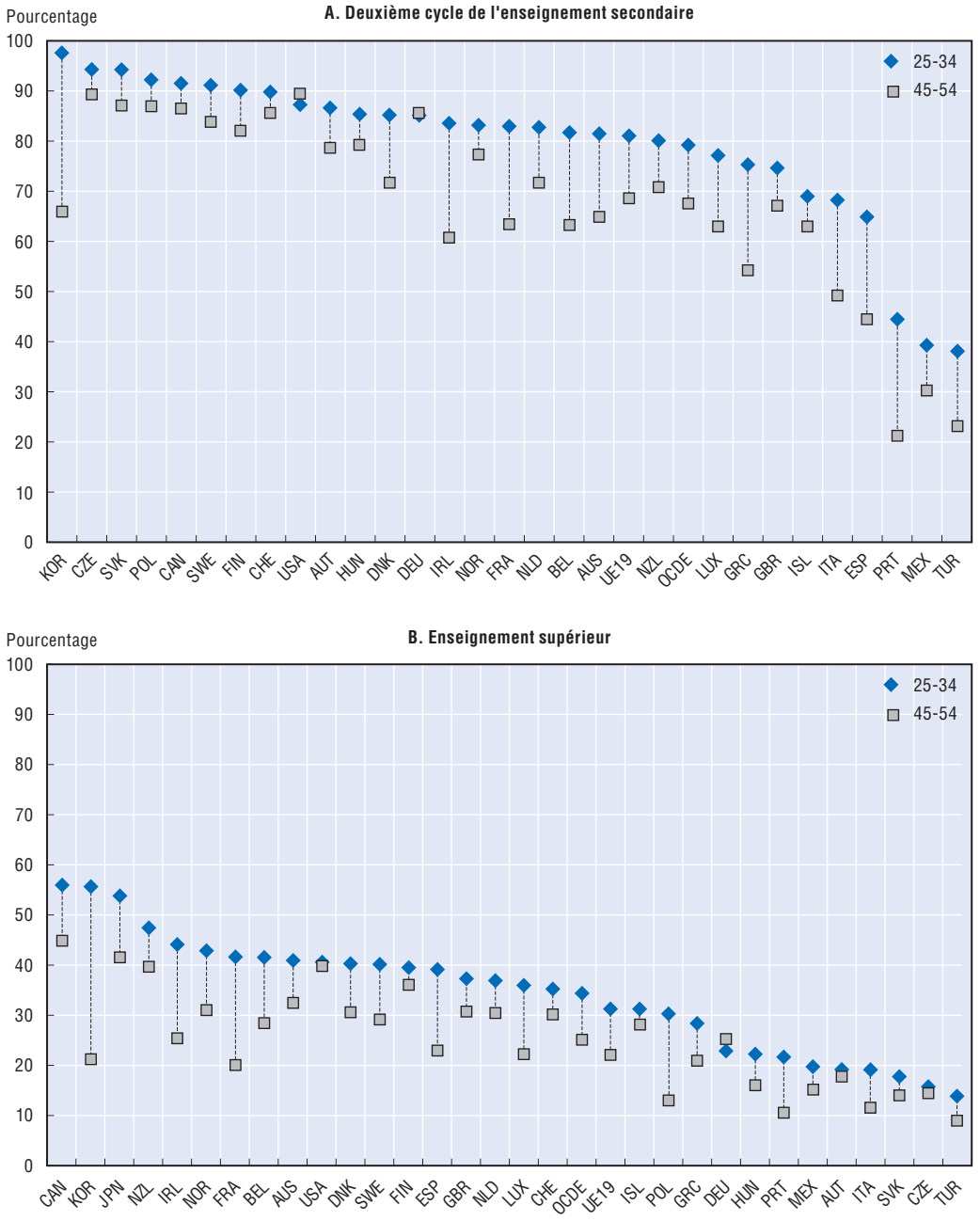


Source : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.20. **Niveaux d'instruction, 2007**

Pourcentage de la population de 25 à 34 ans et de 45 à 54 ans

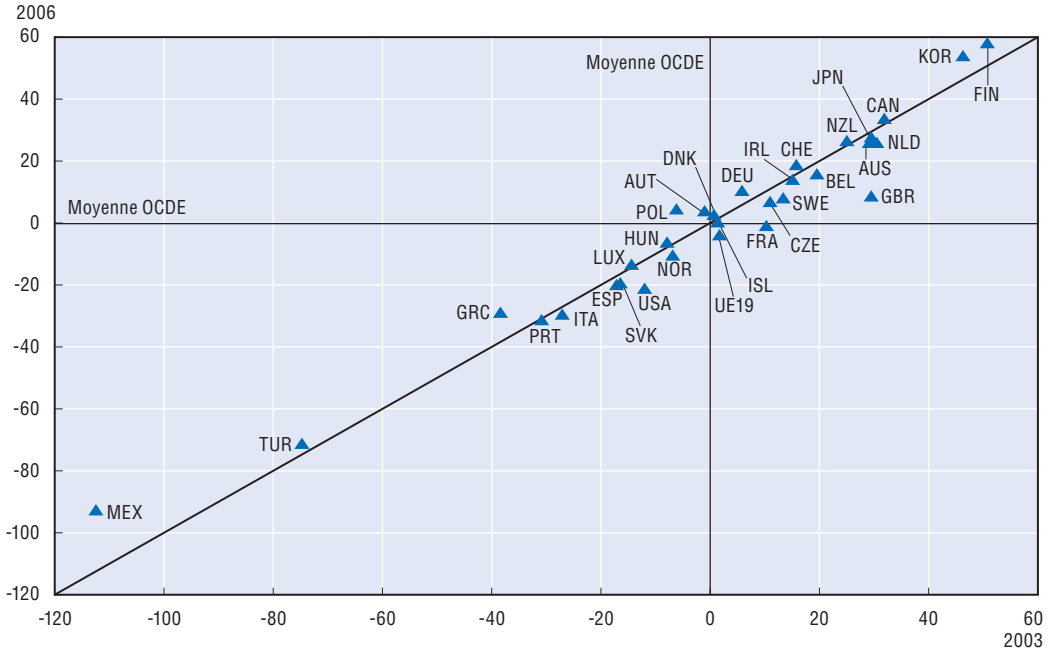


Source : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.21. **Résultats éducatifs**

Moyenne des scores PISA en lecture, mathématiques et sciences[1, 2]



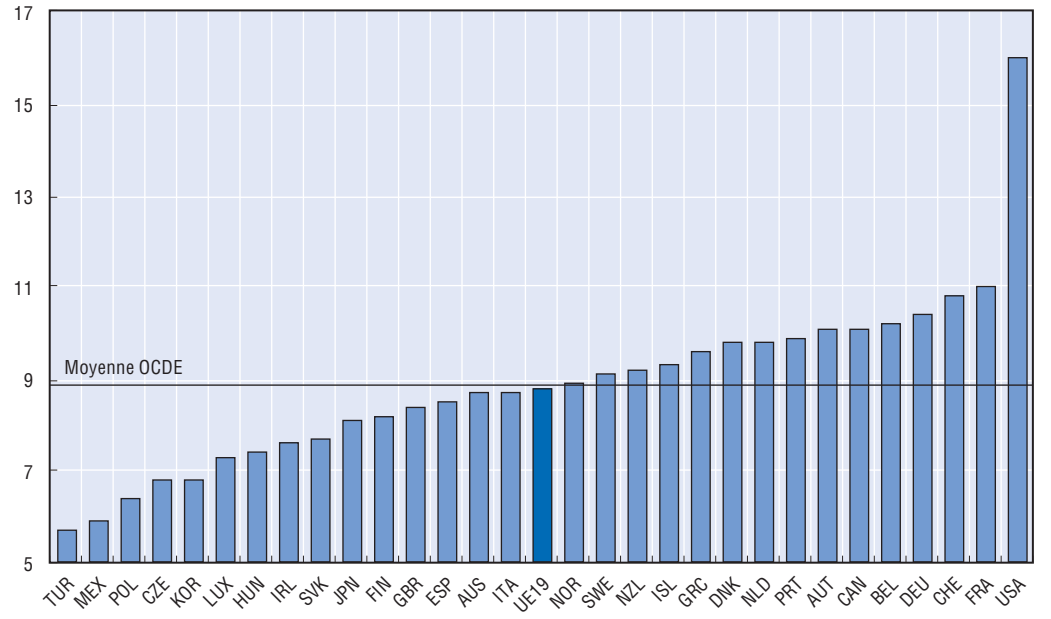
1. Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE des scores PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves).
2. Pour le Royaume-Uni, sciences uniquement en 2003, et pour les États-Unis, moyenne des scores PISA en mathématiques et en sciences en 2003 et 2006.

Source : OCDE, *Bases de données PISA 2003 et 2006.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.22. **Dépenses de santé, 2007**[1]

En pourcentage du PIB



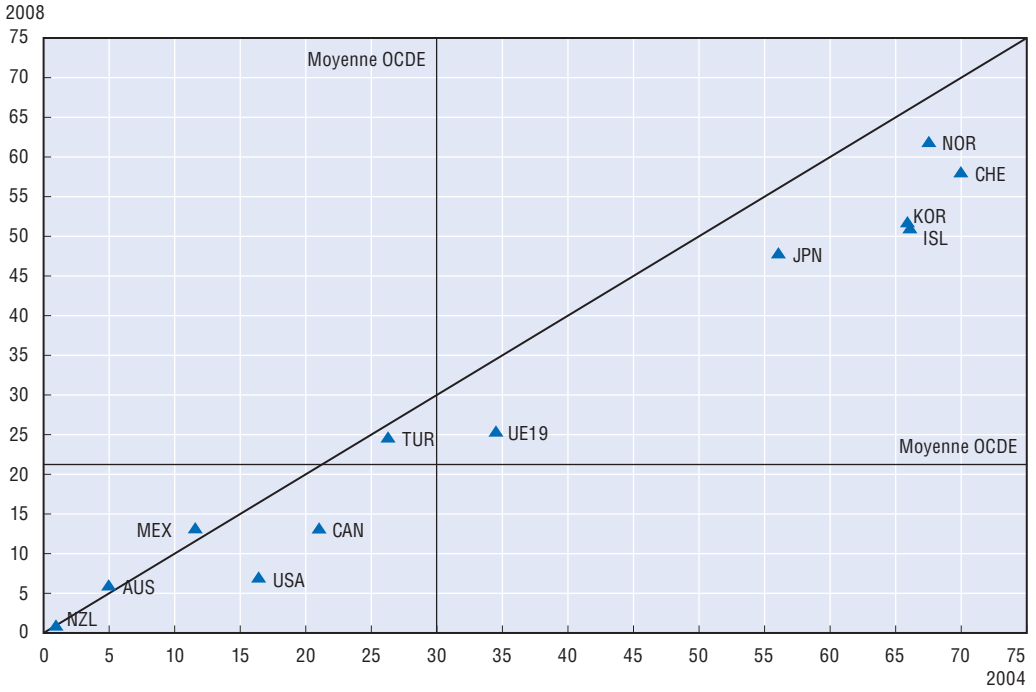
1. 2006 pour l'Australie, le Japon, le Luxembourg et le Portugal ; 2005 pour la Turquie.

Source : OCDE, *Base de données Éco-Santé.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.23. **Estimation du soutien aux producteurs dans l'agriculture**[1]

En pourcentage des recettes agricoles



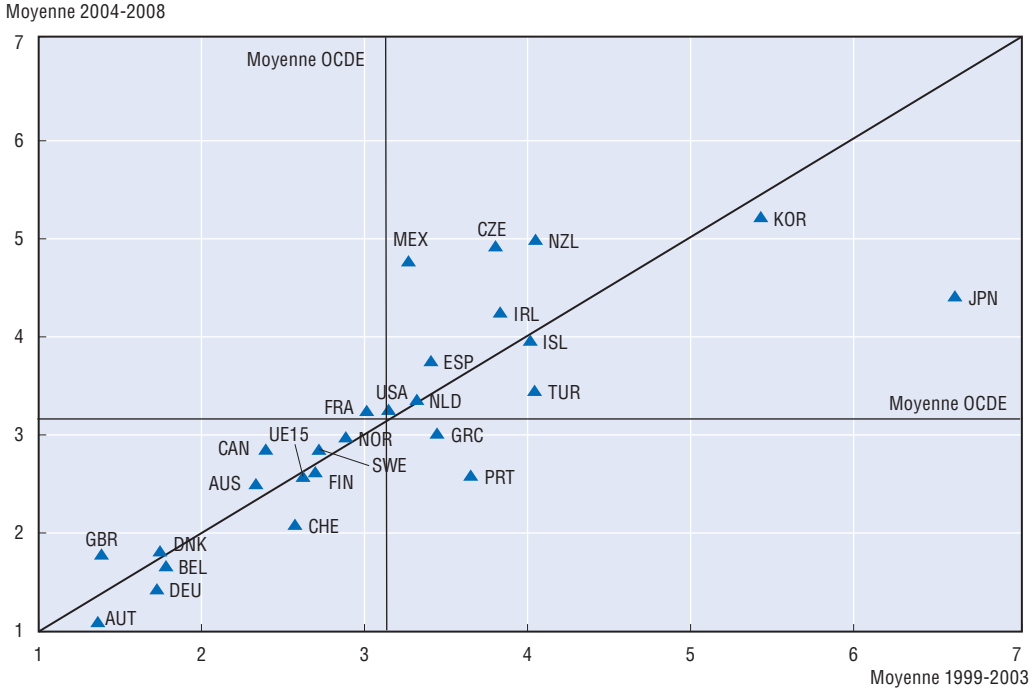
1. Une seule estimation du soutien aux agriculteurs est calculée pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Source : OCDE, *Base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.24. **Investissement public**

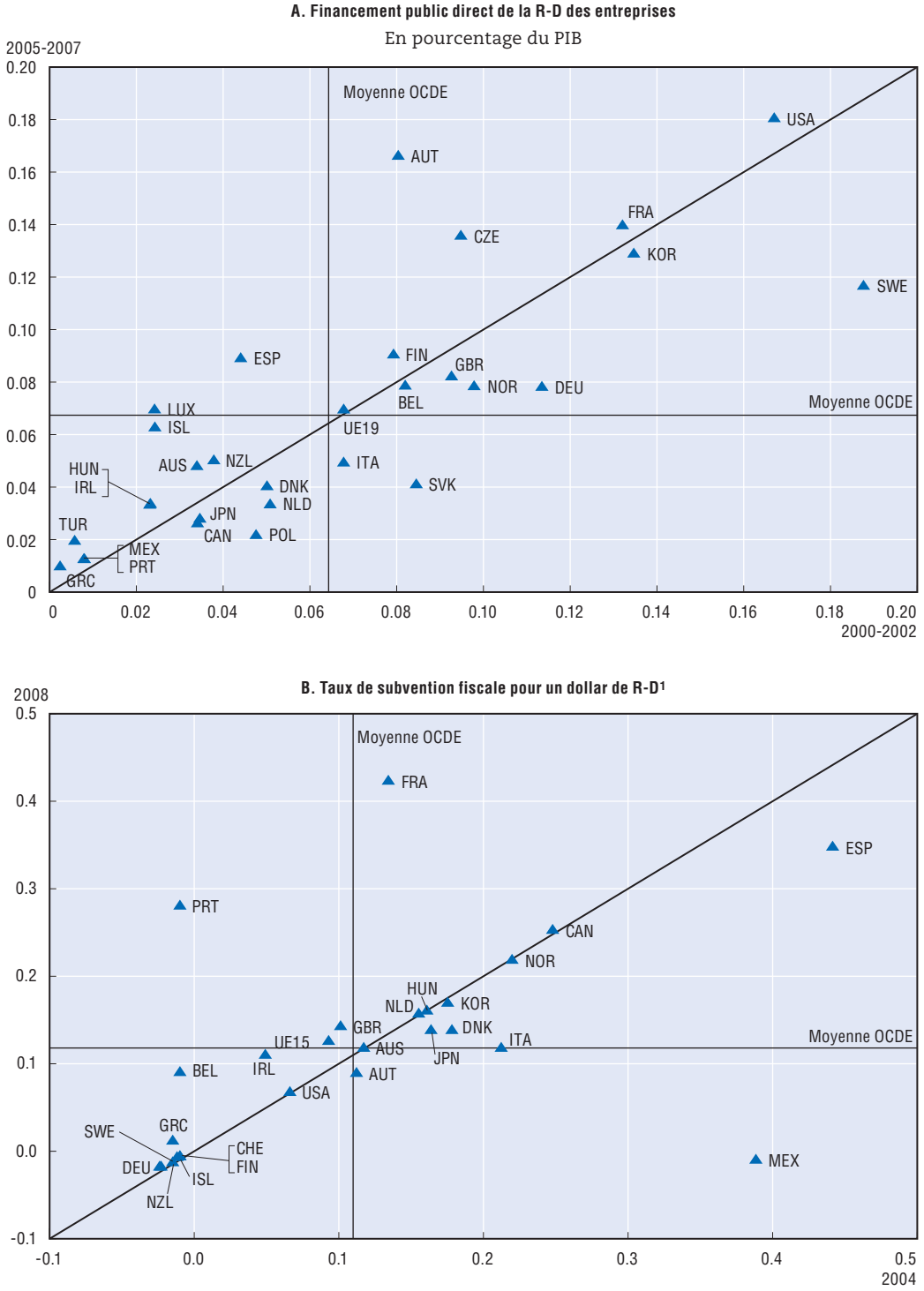
En pourcentage du PIB



Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 86, vol. 2009/2.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

Graphique 4.25. **Soutien financier à l'investissement privé dans la R-D**



1. Générosité des incitations fiscales en faveur de l'investissement dans la R-D, en fonction du revenu avant impôt nécessaire pour couvrir le coût initial d'une dépense de R-D de un dollar et pour acquitter l'impôt sur les sociétés sur un dollar de bénéfice (indice B). Une valeur de zéro signifie que l'avantage fiscal en faveur des dépenses de R-D est juste suffisant pour compenser l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Source : OCDE (2009), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811475862686

PARTIE II

Études thématiques

© OCDE 2010

PARTIE II

Chapitre 5

Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE

La réforme des politiques publiques peut lever les obstacles à la mobilité sociale intergénérationnelle et promouvoir ainsi l'égalité des chances entre individus. En outre, cette réforme stimulera la croissance économique en optimisant l'allocation des ressources humaines. Ce chapitre analyse les tendances internationales de la mobilité sociale intergénérationnelle et examine le rôle que jouent les politiques publiques en agissant sur la mobilité. La mobilité intergénérationnelle des revenus, des salaires et de l'éducation varie largement entre les pays de l'OCDE. Elle reste relativement faible en France, dans les pays d'Europe méridionale, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En revanche, elle tend à être plus élevée en Australie, au Canada et dans les pays nordiques.

La mobilité sociale intergénérationnelle reflète l'égalité des chances

La mobilité sociale intergénérationnelle dénote la relation entre le statut socio-économique des parents et celui que leurs enfants atteignent à l'âge adulte. En d'autres termes, la mobilité révèle dans quelle mesure les individus progressent (ou régressent) sur l'échelle sociale par rapport à leurs parents. Une société est jugée plus ou moins mobile suivant la proximité ou l'écart du lien entre le statut des parents et celui des enfants arrivés à l'âge adulte. Dans une société relativement immobile, la rémunération, l'éducation ou la profession d'un individu tendent à être étroitement liées à celles de ses parents. La mobilité intergénérationnelle dépend d'une multitude de facteurs qui déterminent la réussite économique individuelle, certains d'entre eux liés à la transmission héréditaire des traits de personnalité (aptitudes innées, par exemple), d'autres au milieu familial et social dans lequel se développent les individus. Parmi les facteurs environnementaux, certains n'ont qu'un faible rapport avec la politique publique (exemples : normes sociales, éthique du travail, attitude à l'égard du risque et réseaux sociaux), alors que d'autres peuvent être fortement influencés par les actions gouvernementales. Parmi les exemples typiques, on citera les politiques qui déterminent l'accès à la formation de capital humain, par exemple le soutien public à l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieure, ainsi que les politiques redistributives (systèmes d'impôts et de transferts, par exemple) qui sont susceptibles de réduire ou d'accentuer les obstacles financiers et les autres entraves aux études supérieures. De fait, en termes économiques, la mobilité sociale intergénérationnelle est généralement définie par la possibilité pour un individu de s'élever (ou de descendre) sur l'échelle des revenus ou des salaires par rapport à ses parents. Cette mobilité est étroitement liée au niveau d'instruction, étant donné le lien direct entre le capital humain et la productivité du travail.

Dans ce contexte, le présent chapitre analyse le profil de la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données suffisantes, l'accent étant mis sur la mobilité éducative et la mobilité salariale. Il examine ensuite les secteurs dans lesquels la réforme peut contribuer à supprimer les obstacles à la mobilité. La suppression des obstacles à la mobilité sociale imputables aux politiques peut être préconisée pour des raisons d'équité (elle devrait améliorer l'égalité des chances économiques) mais aussi d'efficience. L'élimination de ces obstacles est doublement justifiée sur le plan économique. Premièrement, les sociétés peu mobiles sont plus susceptibles de gaspiller ou de mal utiliser les compétences et les talents humains. Deuxièmement, l'absence d'égalité des chances peut affecter la motivation, le niveau d'effort et, en fin de compte, la productivité des citoyens, avec des effets néfastes sur l'efficience globale et le potentiel de croissance sur l'économie[1]. Elle peut aussi engendrer des pressions accrues pour la mise en place de dispositifs qui nuisent à la croissance mais qui sont susceptibles d'aider certains groupes à accroître leur part du revenu national.

Ces arguments en faveur de la mobilité doivent être pesés en fonction du risque de voir certaines mesures de promotion mobilité sociale entraîner aussi des pertes de

production potentielle en affectant d'autres moteurs de la croissance (ainsi, certaines politiques redistributives telles que la fiscalité progressive du travail peuvent affaiblir l'utilisation de la main-d'œuvre ou la productivité du travail). Cela conduit à penser qu'il faut préserver un judicieux équilibre entre les politiques axées sur la croissance et celles qui améliorent la mobilité entre les générations. De plus, un bon nombre des facteurs susceptibles d'affecter la mobilité sociale intergénérationnelle présentent une spécificité familiale ou nationale, et ne sont donc pas aisément influençables par les politiques publiques. Dans l'ensemble, il n'existe pas de niveau « souhaitable » pas plus que d'étalon international en matière de mobilité. Et cela d'autant plus que plusieurs indicateurs distincts (persistance des salaires et des revenus, persistance du niveau d'instruction secondaire et postsecondaire) peuvent être utilisés pour mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle, mais étant donné la nature complexe de la mobilité, ces indicateurs ne dessinent pas nécessairement les mêmes profils internationaux. Néanmoins, les différentes mesures des niveaux de mobilité peuvent être comparées d'un pays à l'autre, et l'analyse du rôle potentiel des politiques publiques dans l'évolution des différences entre pays peut aider à mettre au point des dosages de mesures qui éliminent les obstacles involontaires à la mobilité sociale intergénérationnelle, tout en favorisant la croissance.

Les conclusions principales qui se dégagent de l'analyse sont les suivantes :

- Le milieu parental ou socio-économique influence les résultats des descendants en matière d'éducation, de revenu et de rémunération dans la quasi-totalité des pays pour lesquels on dispose de données.
- La mobilité des rémunérations entre pères et fils est particulièrement réduite en France, en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis, tandis qu'elle est plus élevée dans les pays nordiques, en Australie et au Canada.
- Dans l'ensemble des pays européens de l'OCDE, le fait de grandir dans une famille ayant un bon niveau d'instruction procure un avantage salarial substantiel, et grandir dans une famille moins instruite engendre un désavantage correspondant. L'avantage et le désavantage sont particulièrement prononcés dans les pays d'Europe méridionale et au Royaume-Uni. Le désavantage est également considérable au Luxembourg et en Irlande. Dans ces pays, l'avantage salarial dépasse 20 % tandis que le désavantage atteint 16 % ou plus (par rapport aux salaires d'individus élevés dans une famille ayant un niveau d'instruction moyen).
- L'influence de la situation socio-économique des parents sur la performance des élèves dans l'enseignement secondaire est particulièrement forte en Belgique, en France et aux États-Unis, tandis qu'elle est plus faible dans certains pays nordiques, au Canada et en Corée. Par ailleurs, dans de nombreux pays de l'OCDE, y compris tous les grands pays d'Europe continentale, la performance des élèves est fortement conditionnée par leur environnement scolaire.
- Les inégalités en matière d'études secondaires sont susceptibles de se traduire par des inégalités au niveau de l'enseignement supérieur, puis par des inégalités salariales. À titre d'exemple, au Danemark, en Finlande, en Italie et au Luxembourg, la probabilité de faire des études supérieures pour un fils dont le père a lui-même une formation supérieure dépasse de plus de 30 points celle d'un fils dont le père n'a eu qu'une formation du deuxième cycle du secondaire. Les inégalités scolaires sont accentuées par les inégalités salariales étant donné que, dans les différents pays, les inégalités en

matière d'enseignement supérieur transmises d'une génération à l'autre sont positivement corrélées avec les disparités de salaire.

- De l'autre côté du spectre dans les pays de l'OCDE, on observe aussi une persistance générationnelle des niveaux de formation inférieurs au deuxième cycle du secondaire. Cette persistance est relativement forte dans certains pays d'Europe méridionale, en Irlande et au Luxembourg, tandis qu'elle est plus réduite en France, dans certains pays nordiques et au Royaume-Uni.
- Les politiques d'éducation contribuent de façon cruciale pour expliquer les différences observées de mobilité sociale intergénérationnelle entre les pays. Ainsi, une augmentation des inscriptions dans les services d'éducation de la petite enfance est associée à une influence plus réduite du contexte parental sur la performance des élèves dans le secondaire. À l'inverse, les pratiques consistant à regrouper les élèves dans différents programmes à un âge précoce se soldent par une plus faible mobilité sociale en termes de résultats scolaires. De surcroît, améliorer la mixité sociale dans les établissements d'enseignement stimule la performance des élèves défavorisés, sans effets négatifs apparents sur les résultats d'ensemble.
- Les politiques redistributives et de garantie de ressources semble être accompagnées d'une plus grande mobilité sociale intergénérationnelle.

Évaluer la mobilité sociale intergénérationnelle et ses vecteurs

Le contexte parental peut affecter la rémunération des individus par le biais de leur productivité et de leur réussite sur le marché du travail

Il est difficile de mesurer la mobilité intergénérationnelle des salaires ou du niveau d'études et d'identifier les différents vecteurs par le biais desquels la situation socio-économique des parents peut influencer celle de leurs enfants à l'âge adulte. L'un des principaux défis consiste à dissocier l'effet de la situation socio-économique des parents de celui des aptitudes innées ou du tempérament des individus qui influencent leur réussite en termes de rémunération ou de niveau d'études[2]. En général, comme c'est le cas dans la présente étude, les estimations de l'impact du statut socio-économique des parents sur les résultats des individus en matière de rémunération et de formation ne distinguent pas ces deux effets. Toutefois, dans la mesure où l'héritabilité des aptitudes ne varie pas systématiquement d'un pays à l'autre, elle ne devrait pas influencer la variation de la mobilité salariale ou éducative entre pays.

Les parents peuvent affecter de différentes façons les résultats de leurs descendants sur le marché du travail. L'un des vecteurs est la productivité du travail, qui est souvent influencée par les choix scolaires, par l'investissement privé des parents dans l'éducation en dehors du système scolaire et par l'investissement personnel des individus dans les études supérieures. Le degré de répercussion de la productivité sur les salaires dépend des institutions du marché du travail, qui varient d'un pays à l'autre. Les parents peuvent aussi affecter l'intégration et la réussite des descendants sur le marché du travail par d'autres biais, notamment la transmission de normes sociales, d'une éthique du travail ou de réseaux sociaux (Bourguignon *et al.*, 2003). Dans la pratique, il a souvent été difficile de séparer tous ces paramètres.

Une étude récente de l'OCDE évalue et explore en trois étapes les déterminants de la mobilité intergénérationnelle (Causa et Johansson, 2009)[3]. Tout d'abord, les auteurs examinent comment la rémunération des individus est associée à la situation

socio-économique des parents, mesurée par le niveau d'instruction du père. Cela permet de capter tous les effets directs et les effets indirects du milieu familial sur les salaires. Dans une seconde étape, l'étude examine comment le niveau d'études des pères influence la rémunération des individus, *indépendamment* de son effet sur leur niveau d'instruction, ce qui est censé capter l'influence de facteurs familiaux et/ou sociaux tels que les réseaux sociaux, les normes sociales et l'éthique du travail. Étant donné l'importance de l'éducation comme déterminant des salaires, dans une troisième étape l'étude évalue l'accès à l'éducation d'individus issus de milieux familiaux différents en estimant dans quelle mesure les performances scolaires des élèves et des adultes sont liées à leur milieu parental.

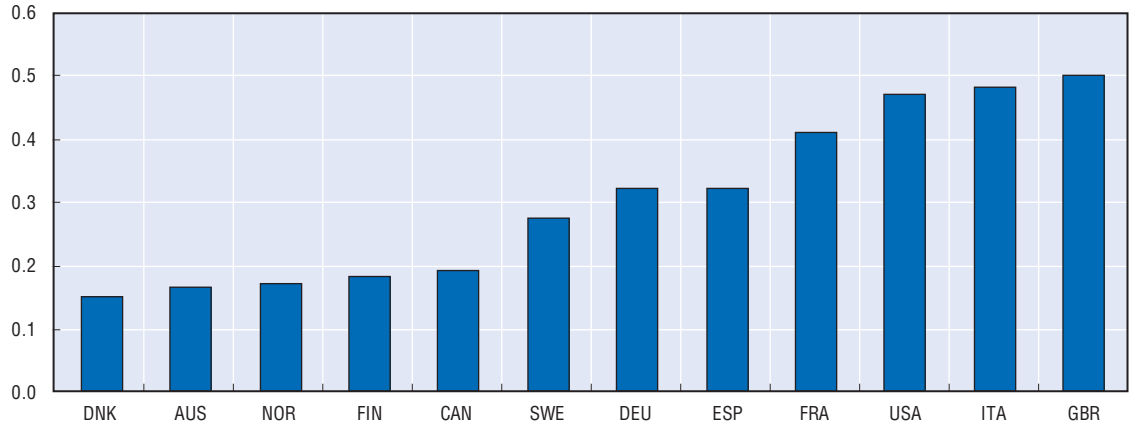
Profil de la mobilité sociale intergénérationnelle d'un pays à l'autre

Les niveaux de rémunération tendent à persister entre les générations dans tous les pays de l'OCDE, mais la situation varie beaucoup d'un pays à l'autre

Les positions relatives dans la hiérarchie des revenus du travail persistent au fil des générations dans tous les pays de l'OCDE, quoique à des degrés variables (voir par exemple, Solon, 2002 ; Corak, 2004, 2006 ; d'Addio, 2007). Les estimations existantes du degré de corrélation entre les niveaux de rémunération des fils et ceux de leurs pères (autrement dit, l'« élasticité intergénérationnelle des revenus ») révèlent une continuité particulièrement prononcée au Royaume-Uni, en Italie, aux États-Unis et en France. Dans ces pays, les pères à rémunération élevée transmettent à leurs fils au moins 40 % de l'avantage économique qu'ils détiennent sur les pères à rémunération faible (graphique 5.1). À l'inverse, la persistance est relativement faible dans les pays nordiques, en Australie et au Canada, moins de 20 % de l'avantage salarial étant transmis par les pères à leurs fils.

Graphique 5.1. **La force du lien entre la rémunération des individus et celle de leurs parents varie entre les pays de l'OCDE**[1]

Élasticité intergénérationnelle des rémunérations : estimations issues de diverses études



1. La hauteur de chaque barre indique dans quelle mesure les niveaux de rémunération des fils reflètent ceux de leurs pères. Les chiffres correspondent à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus, obtenue à partir d'une méta-analyse exhaustive réalisée par Corak (2006) et complétée avec des données sur d'autres pays fournies par d'Addio (2007). Le recours à des estimations empiriques dans cette méta-analyse s'explique par le fait qu'elles reposent sur des études similaires en termes de technique d'estimation, d'échantillons et de définition des variables. Plus la valeur est élevée, plus forte est la transmission des niveaux de revenus entre générations, et donc plus réduite la mobilité intergénérationnelle des revenus.

Source : d'Addio (2007).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

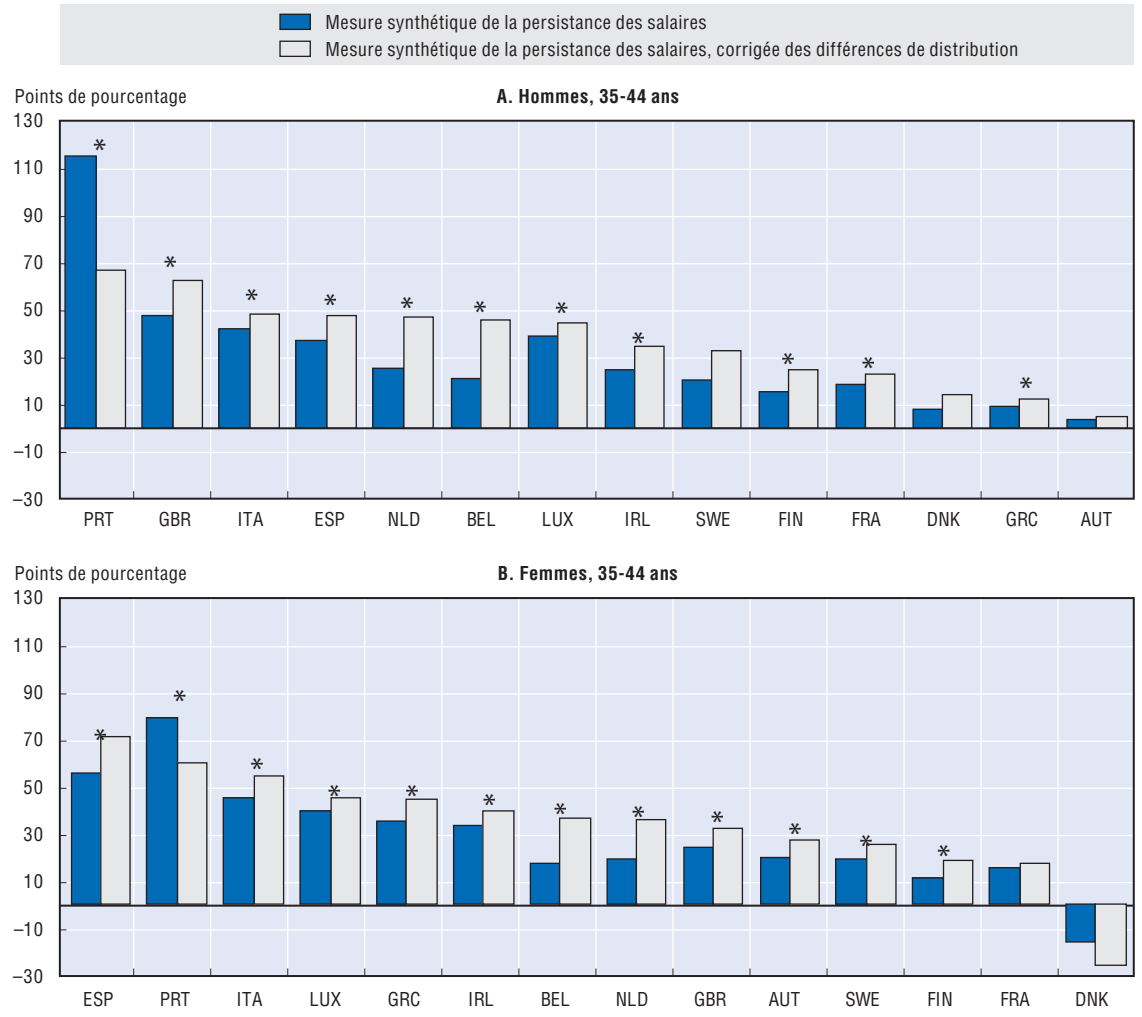
L'OCDE a obtenu de nouvelles données sur la persistance intergénérationnelle des niveaux de rémunération en évaluant le pourcentage de hausse ou de baisse des salaires horaires bruts des individus pour différents niveaux d'études de leurs pères dans certains pays européens[4]. Pour l'ensemble de ces pays, il s'avère que les individus dont les pères avaient fait des études supérieures gagnent nettement plus que ceux dont les pères avaient fait des études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, prenant compte de l'impact de diverses caractéristiques individuelles (situation sur le plan migratoire, situation de famille, degré d'urbanisation du lieu de résidence, etc.)[5]. Dans les pays d'Europe méridionale, au Royaume-Uni et en Finlande, un homme dont le père a fait des études supérieures bénéficie d'un avantage de salaire de 20 % ou plus par rapport à celui dont le père a une formation du deuxième cycle du secondaire. De même, les individus dont les pères n'avaient pas atteint le deuxième cycle du secondaire gagnent en général beaucoup moins que ceux dont les pères avaient un diplôme du deuxième cycle du secondaire[6].

Un moyen de mesurer la transmission intergénérationnelle des niveaux de rémunération consiste à estimer l'écart entre le salaire des individus dont le père avait fait des études supérieures et le salaire de ceux dont le père avait un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire. D'après cet indicateur, la persistance intergénérationnelle est particulièrement forte dans certains pays d'Europe méridionale et au Royaume-Uni, mais plus faible dans certains pays nordiques, en Autriche, en France et en Grèce (graphique 5.2)[7]. En général, selon ce critère, la persistance des niveaux de rémunération entre les générations est aussi légèrement plus forte pour les fils que pour les filles. Si l'on ajuste la mesure de la persistance en fonction des écarts entre pays dans les inégalités à l'heure actuelle et pour les générations précédentes, le degré de persistance des salaires varie modérément, mais le classement des pays n'est guère modifié, même si l'amplitude des écarts de pays à pays est plus réduite. Cet ajustement vise à tenir compte du fait que l'avantage salarial d'avoir un père instruit est probablement plus marqué dans les pays caractérisés par une plus forte inégalité des salaires, ce qui ne dénote pas nécessairement une mobilité salariale intergénérationnelle plus réduite.

L'éducation est un vecteur clé de la persistance intergénérationnelle des salaires

Le capital humain est un déterminant clé des salaires et de la productivité des individus, et l'éducation est un déterminant clé du capital humain. C'est pourquoi, dans une nouvelle étape de l'analyse de la persistance intergénérationnelle des salaires, l'OCDE tente de distinguer l'éventuelle influence directe du niveau d'instruction des pères sur les salaires de leurs descendants de l'effet indirect par le biais du niveau d'études de ces derniers (voir Bourguignon *et al.,* 2003). Ces effets directs pourraient refléter les normes sociales ou l'éthique du travail transmises aux enfants, mais aussi le rôle des réseaux sociaux. Une fois prise en compte l'influence de la formation des individus, le niveau d'études du père semble n'avoir qu'une influence limitée sur la rémunération d'un individu, sauf dans quelques pays européens (Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni) où les liens directs apparaissent relativement plus importants[8]. Dans l'ensemble, étant donné que les salaires sont largement déterminés par le niveau d'études individuel, la persistance intergénérationnelle en matière d'éducation semble être un déterminant clé de la persistance des niveaux de salaires[9].

Graphique 5.2. **Indicateur synthétique de la persistance des salaires entre générations pour certains pays de l'OCDE**[1]



Note : Un astérisque indique une valeur statistiquement significative au seuil de confiance de 10 %. À titre d'exemple, la persistance négative au Danemark pour les filles n'est pas statistiquement significative, autrement dit, elle n'est pas statistiquement différente de zéro.

1. La persistance des niveaux de rémunération est mesurée par l'écart entre le salaire estimé d'un individu dont le père a fait des études supérieures et celui d'un individu dont le père n'a pas atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Un chiffre plus élevé implique un écart plus prononcé, et donc une plus grande persistance des salaires ou un plus grand degré d'immobilité entre générations. Le niveau d'instruction du père représente une mesure approximative du milieu ou du salaire parental. La mesure synthétique corrigée des différences de distribution correspond à la mesure synthétique de la persistance des salaires, multipliée par le rapport entre l'écart-type de la formation des pères et l'écart-type du salaire horaire brut des fils ou des filles. Pour une description détaillée, voir Causa *et al.* (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données SRCV-UE 2005*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

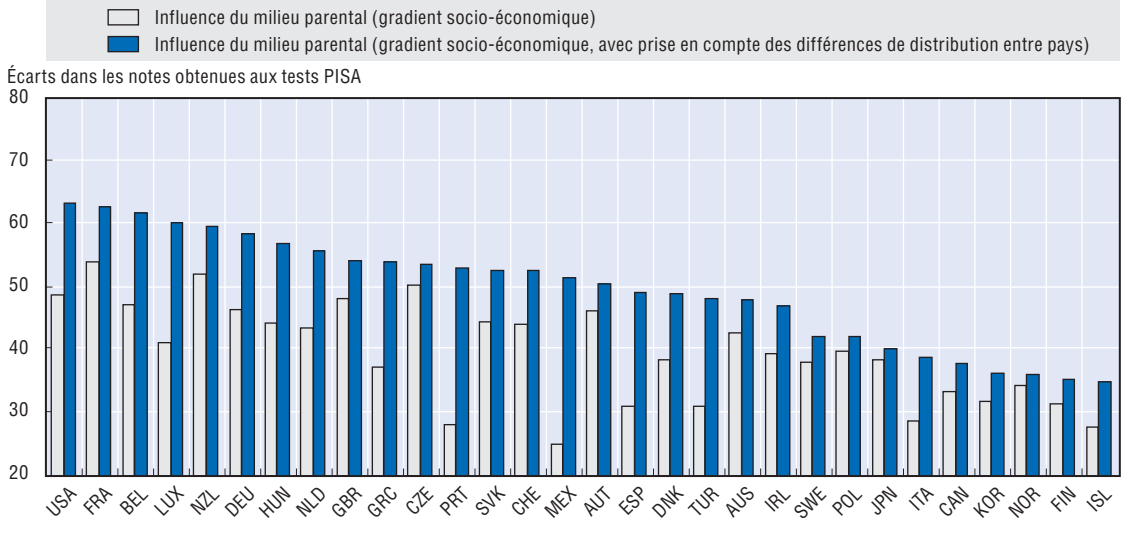
Le milieu socio-économique exerce une influence considérable sur les résultats des élèves dans l'enseignement secondaire

La persistance intergénérationnelle des résultats scolaires reflète en partie l'influence du milieu familial sur les compétences cognitives acquises durant les études secondaires. La persistance des resultats scolaires dans le secondaire, mesurée par l'influence du milieu socio-économique des élèves sur les notes obtenues aux tests PISA, revêt une grande ampleur dans de nombreux pays de l'OCDE[10]. L'Autriche, les États-Unis, la France, la

Nouvelle-Zélande, la République tchèque et le Royaume-Uni sont parmi les pays où le contexte socio-économique semble avoir la plus forte influence sur les résultats des élèves (graphique 5.3). Les pays où la persistance est relativement faible sont le Canada, la Corée, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, et les pays d'Europe méridionale, ainsi que le Mexique et la Turquie.

L'ampleur des disparités socio-économiques entre élèves varie sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre, avec des conséquences possibles sur l'influence globale du milieu socio-économique sur la performance des élèves. Concrètement, une modification comparable du milieu socio-économique n'a pas la même portée dans les pays où les disparités des milieux familiaux sont faibles, comme la Finlande, que dans ceux où elles sont prononcées, comme le Mexique. L'ajustement des indicateurs de la persistance des résultats scolaires en fonction des différences d'inégalité des milieux d'un pays à l'autre modifie sensiblement le classement de quelques pays sur l'échelle de la persistance. Dans les pays caractérisés par de fortes inégalités socio-économiques parmi les élèves, notamment le Mexique, le Portugal, le Luxembourg, l'Espagne et la Turquie, même une influence relativement modérée du milieu sur les performances des élèves se traduit par une forte persistance globale des résultats scolaires entre générations (graphique 5.3). Dans ces pays, l'inégalité tend à amplifier l'influence du milieu sur les performances. Selon cet indice ajusté, la persistance des résultats scolaires dans le secondaire est parmi les plus élevées aux États-Unis, en France et en Belgique, alors qu'elle reste faible dans la plupart des pays nordiques, en Corée et au Canada.

Graphique 5.3. **L'influence du milieu parental sur les résultats des élèves dans le secondaire varie largement selon les pays de OCDE**[1]



1. Gradient socio-économique : variation du score PISA en sciences, due à une amélioration d'un écart-type international de l'indice PISA du statut socio-économique des élèves. Gradient socio-économique, corrigé des différences de distribution entre pays : variation du score PISA en sciences due à l'amélioration de la variation nationale interquartile de l'indice PISA du statut socio-économique des élèves. Dans les pays où les disparités socio-économiques entre élèves sont particulièrement fortes (exemples : Italie, Mexique et Portugal), l'écart entre les gradients socio-économiques avec et sans prise en compte des différences de distribution entre pays est relativement prononcé. L'échelle des notes au test PISA se caractérise par une moyenne de 500 points et un écart-type de 100 points. Pour plus de détails, voir Causa et Chapuis (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données PISA 2006* de l'OCDE.

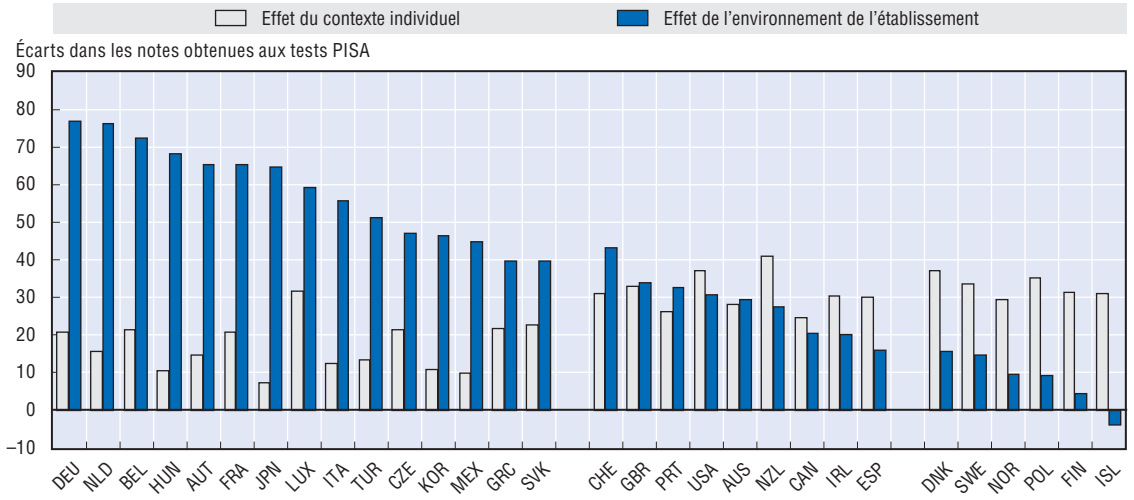
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

L'environnement scolaire joue un rôle important

L'influence générale du milieu socio-économique sur la performance des élèves dans l'enseignement secondaire correspond à la fois à un effet au niveau individuel et à un effet lié au choix de l'établissement. Dans la plupart des pays, l'effet global tient dans une large mesure à ce que des élèves issus de milieux différents ne fréquentent pas les mêmes établissements et bénéficient donc d'environnements scolaires divers (graphique 5.4). Cet effet scolaire traduit en partie le fait que les résultats des élèves dépendent plus ou moins de leurs pairs, des ressources pédagogiques disponibles dans l'établissement, de la qualité des enseignants et de la répartition des élèves dans les établissements ou dans les classes. Dans tous les pays de l'OCDE, il y a un net avantage de fréquenter une école dont les élèves sont, en moyenne, issus de milieux socio-économiques plus favorisés. Mais cet effet de l'environnement scolaire varie beaucoup d'un pays à l'autre. Il est particulièrement marqué dans certains pays continentaux membres de l'Union européenne, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, qui ont plusieurs programmes de scolarisation distincts au sein de l'enseignement secondaire. L'effet est beaucoup plus réduit dans les pays nordiques, qui ont pour l'essentiel un système d'enseignement secondaire unifié.

Graphique 5.4. **L'environnement socio-économique scolaire est un important vecteur de transmission du milieu parental**[1]

Effets du contexte individuel et de l'environnement socio-économique des écoles sur les résultats des élèves dans l'enseignement secondaire (gradient socio-économique, corrigé des différences de distribution entre pays)



1. L'effet du contexte individuel est défini comme l'écart de performance sur l'échelle des scores en sciences du PISA associé avec l'écart entre les quartiles supérieur et inférieur de la distribution moyenne de l'indice PISA du statut économique, social et culturel calculé au niveau de l'élève. L'effet de l'environnement de l'école est défini comme l'écart, pour un élève donné, de performance sur l'échelle des scores en sciences du PISA associé à la différence entre les quartiles supérieur et inférieur de la distribution moyenne par établissement de chaque pays dans l'indice PISA du statut économique, social et culturel. Dans le groupe de pays situés dans la partie gauche du graphique, l'effet de l'environnement scolaire explique pour l'essentiel l'influence du milieu socio-économique sur la performance des élèves, alors que dans le groupe des pays situés à droite, l'effet du contexte individuel explique largement l'influence du milieu socio-économique sur la performance de l'élève. Dans le groupe des pays situés au milieu du graphique, les deux effets sont comparables. Pour plus de détails, voir Causa et Chapuis (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données PISA 2006* de l'OCDE.

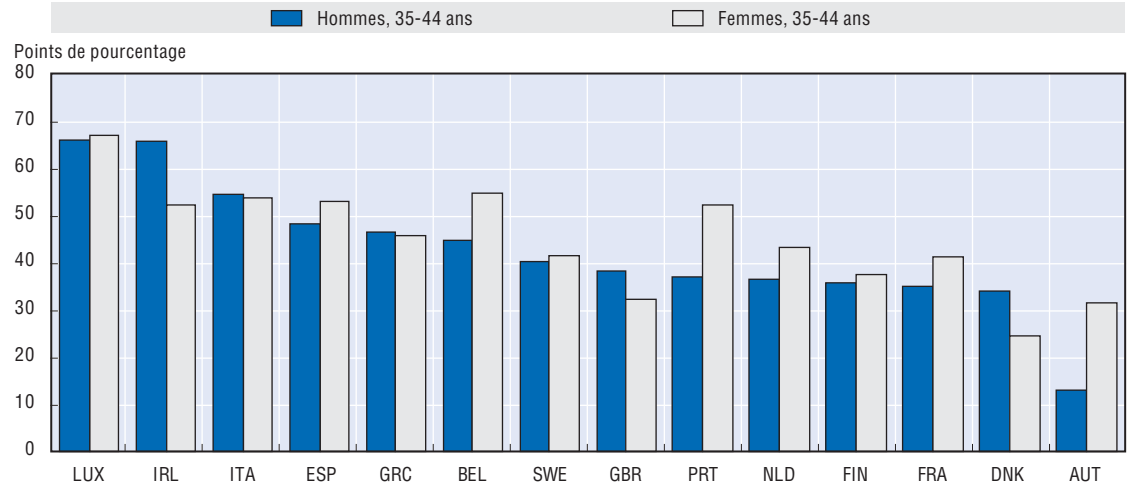
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

Dans tous les pays européens de l'OCDE, on constate une persistance dans l'accès à l'enseignement supérieur entre générations

La persistance intergénérationnelle des résultats dans le secondaire se traduit aussi par une persistance du niveau d'études postsecondaires. Celle-ci peut être évaluée en estimant l'augmentation ou la diminution (en pourcentage) de la probabilité des individus de faire des études supérieures, selon différents niveaux d'instruction de leurs pères. On détermine ainsi dans quelle mesure les niveaux de formation des individus reflètent ceux de leurs pères. Dans tous les pays européens de l'OCDE couverts par l'analyse, l'appartenance à une famille ayant un niveau d'instruction élevé (c'est-à-dire dont le père a fait des études supérieures) augmente la probabilité d'acquérir une formation supérieure par rapport à un individu dont la famille a un niveau d'instruction moyen (c'est-à-dire dont le père a fait des études du deuxième cycle du secondaire). De même, on observe une forte diminution de la probabilité de faire des études supérieures associée au fait de grandir dans une famille à faible niveau d'instruction, par rapport à une famille à niveau d'instruction moyen. Pour les couples père/fils, l'augmentation de la probabilité est d'au moins 30 points de pourcentage au Luxembourg, en Italie, en Finlande et au Danemark, tandis que la diminution correspondante de la probabilité atteint plus de 30 points en Irlande et en Grèce.

Un indicateur synthétique de la persistance intergénérationnelle dans l'accès à l'enseignement supérieur est donné par l'écart global entre l'augmentation et la diminution de la probabilité de faire des études supérieures pour les enfants issus respectivement d'une famille à niveau d'instruction élevé et d'une famille peu instruite. Un écart plus prononcé implique une persistance intergénérationnelle plus forte dans l'accès à l'enseignement supérieur (graphique 5.5). Selon ce critère, la persistance du niveau d'éducation des fils est relativement élevée au Luxembourg, en Irlande et dans la plupart

Graphique 5.5. **Indicateur synthétique de la persistance dans l'accès à l'enseignement supérieur pour certains pays de l'OCDE**[1]



1. La persistance dans l'enseignement supérieur correspond à l'écart entre la probabilité estimée de faire des études supérieures pour un individu dont le père a lui même une formation de niveau supérieur et la probabilité de faire des études supérieures pour un individu dont le père a une formation inférieure au deuxième cycle du secondaire. Une valeur plus élevée implique un écart plus prononcé, et donc une persistance plus forte dans l'enseignement supérieur ou un plus faible degré de mobilité éducative entre les générations. Pour plus de détails, voir Causa *et al.* (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données SRCV-UE 2005*.

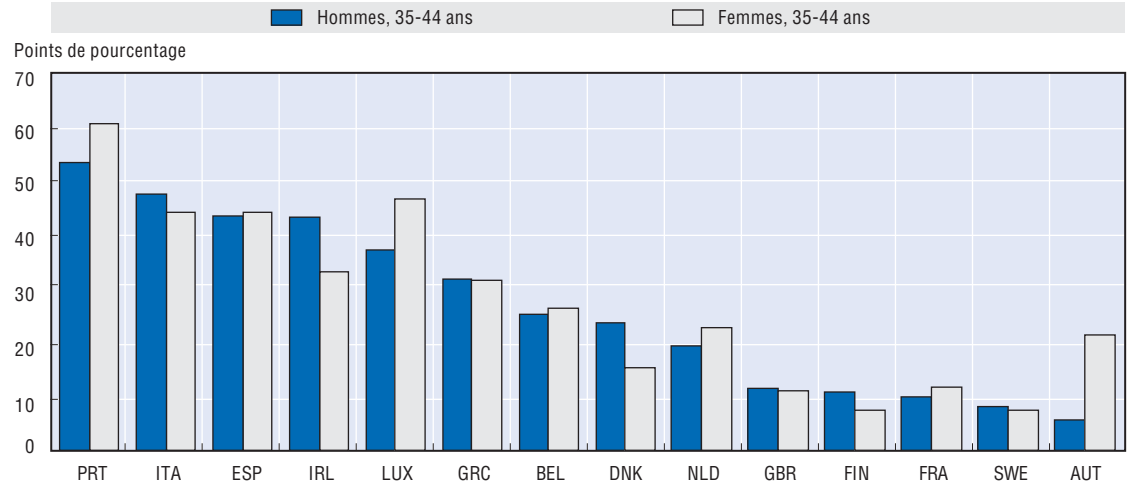
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

des pays d'Europe méridionale, peut-être en raison de contraintes financières et d'autres obstacles à l'accès aux études postsecondaires, mais aussi parce que les inégalités dans l'enseignement secondaire engendrent des déficits de connaissances qui empêchent les étudiants de remplir les conditions requises pour faire des études supérieures. En ce qui concerne les filles, la persistance intergénérationnelle dans l'enseignement supérieur présente un profil similaire à celui des fils.

La persistance intergénérationnelle se manifeste aussi dans les études de niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire

Parmi les pays européens de l'OCDE, on observe aussi une persistance du niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire. La probabilité de n'obtenir qu'un diplôme de niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire est, en moyenne pour l'ensemble des pays, plus élevée de 18 points de pourcentage pour un fils ou une fille dont le père n'a pas dépassé ce niveau par rapport à un enfant dont le père a une formation du deuxième cycle du secondaire. À l'inverse, la probabilité d'obtenir un diplôme du deuxième cycle du secondaire décroît en moyenne de 10 points pour les enfants de pères diplômés du supérieur par rapport aux enfants dont les pères ont un diplôme du deuxième cycle du secondaire. La persistance peut être résumée par l'écart entre ces deux probabilités, qui est de 28 points en moyenne, mais qui varie largement d'un pays à l'autre (graphique 5.6). La persistance du niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire est relativement élevée dans certains pays d'Europe méridionale, en Irlande et au Luxembourg, tandis qu'elle est plus faible en Autriche, dans certains pays nordiques, en France et au Royaume-Uni.

Graphique 5.6. **Indicateur synthétique de la persistance du niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire pour certains pays de l'OCDE**[1]



1. La persistance du niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire correspond à l'écart entre la probabilité d'acquérir une formation de niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire pour un individu dont le père a lui-même une formation de niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire, et la probabilité d'acquérir une formation de niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire pour un individu dont le père a fait des études supérieures. Une valeur plus élevée implique un écart plus prononcé et donc une persistance plus forte dans les niveaux de formation inférieurs au deuxième cycle du secondaire ou un degré plus faible de mobilité entre générations. Pour plus de détails, voir Causa *et al.* (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données SRCV-UE 2005*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

Quel est l'impact des politiques publiques et du cadre institutionnel sur la mobilité sociale intergénérationnelle?

Les politiques publiques et les institutions ne représentent que quelques-uns des nombreux facteurs qui agissent sur la mobilité sociale intergénérationnelle, mais l'analyse de l'OCDE conduit à penser qu'elles expliquent certaines des différences de mobilité observées d'un pays à l'autre. On distingue les politiques et institutions qui affectent l'accès à l'éducation et celles qui influencent l'inégalité (intragénérationnelle) des salaires et des revenus[11].

La mobilité ne dépend pas tant du montant des ressources consacrées à l'enseignement que de la façon dont elles sont dépensées

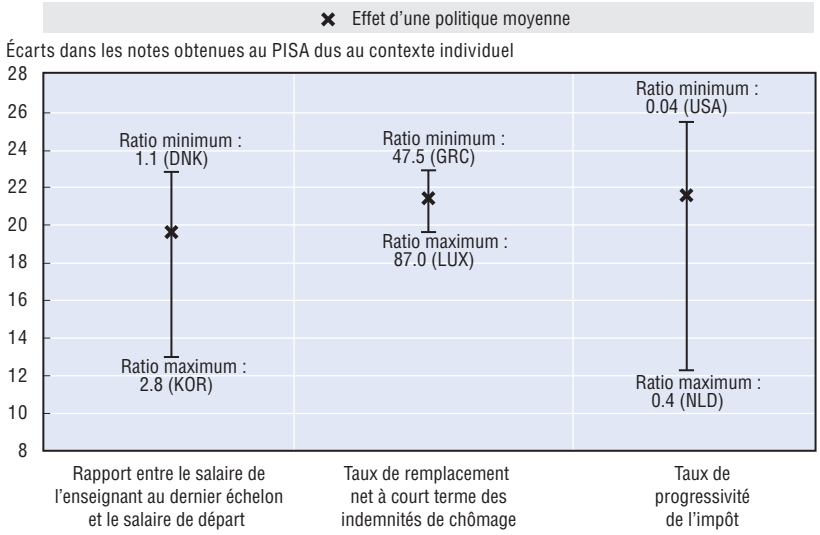
Il apparaît que le volume des ressources et des intrants scolaires n'a en lui-même guère d'incidence sur les résultats des élèves. Ainsi, des données transversales montrent que l'augmentation des dépenses au titre de l'enseignement secondaire ou pour d'autres intrants scolaires mesurables (réduction de la taille des classes, par exemple) ne réduit pas sensiblement l'influence du contexte socio-économique sur les résultats des élèves dans le secondaire. En revanche, la capacité de bien hiérarchiser les priorités et d'allouer efficacement les ressources, mesurée par exemple par de nouveaux indicateurs définis par l'OCDE (Sutherland et Price, 2007) qui prennent en compte le degré de décentralisation et l'existence de mécanismes assurant l'adéquation des ressources et des besoins, se traduit par une diminution de l'influence du milieux socio-économique des parents sur les performances scolaires dans le secondaire. S'il est vrai que les ressources scolaires jouent unrôle limité, tel n'est pas le cas de l'allongement de la période d'obligation scolaire réalisé en ajustant les dates de début et de fin de scolarité (voir ci-après).

La qualité de l'enseignement revêt de l'importance non seulement pour la performance scolaire moyenne mais aussi pour l'égalité des chances dans le secondaire. Parmi les propositions souvent formulées pour améliorer la qualité de l'enseignement, on citera la revalorisation générale des salaires, l'augmentation des salaires dans les écoles et les zones les plus défavorisées, ou la mise en place d'un barème de rémunération fondé sur la performance. De nouvelles données concluantes découlant de l'analyse internationale montrent que l'influence du contexte socio-économique sur les résultats des élèves du secondaire est plus faible dans les pays où les salaires des enseignants affichent une progression plus marquée au cours de leur carrière, peut-être parce que la perspective de majorations de salaire plus fortes motive davantage les enseignants (graphique 5.7, à gauche)[12]. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les difficultés pratiques que posent la conception et la mise en œuvre de barèmes de salaire avantageux et incitatifs pour les enseignants.

L'accueil et l'éducation de la petite enfance peuvent promouvoir la mobilité sociale intergénérationnelle

Un nombre croissant d'études économiques et pédagogiques soulignent l'importance de mesures précoces d'accueil et d'éducation de la petite enfance pour le développement des compétences cognitives tout au long de la vie. Par conséquent, l'inscription obligatoire dans des services d'accueil et d'éducation de qualité serait susceptible de promouvoir la mobilité sociale intergénérationnelle. De fait, de nouvelles données empiriques internationales montrent qu'une augmentation des inscriptions dans ces services (garderies et structures préscolaires) et un accroissement des dépenses qui leur sont

Graphique 5.7. **Les politiques salariales, sociales et fiscales à l'égard des enseignants modifient l'incidence du contexte parental individuel sur les résultats des études secondaires**[1]

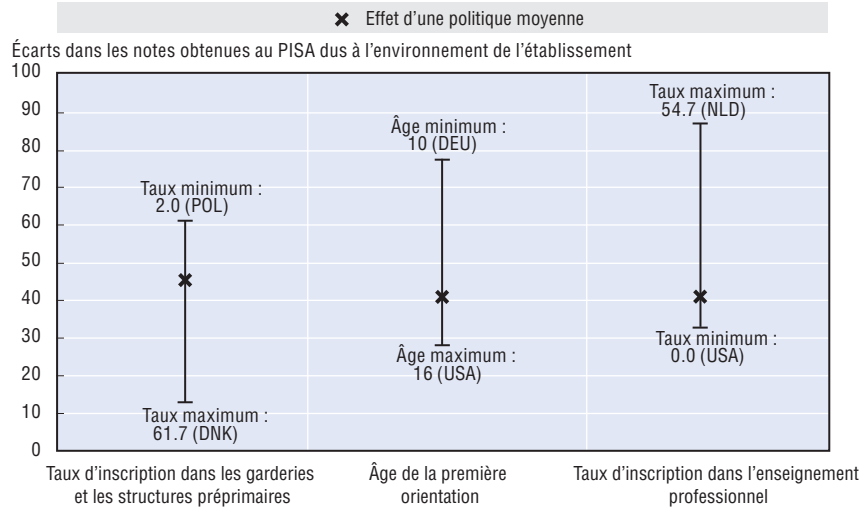


1. Chaque barre représente la variation de l'effet du contexte individuel associée à un ajustement de la politique, du degré le moins favorable au degré le plus favorable à la mobilité (sur la base de la distribution des politiques dans les pays de l'OCDE, hors Mexique et Turquie). L'échelle des notes PISA dans ce graphique diffère de celle du graphique 5.8. Pour plus de détails, voir Causa et Chapuis (2009) et Causa et Johansson (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données PISA 2006* de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

Graphique 5.8. **Les politiques d'accueil et d'éducation de la petite enfance modifient l'effet de l'environnement socio-économique de l'établissement sur les résultats dans l'enseignement secondaire**[1]



1. Chaque barre représente la variation de l'effet de l'environnement scolaire associé à une modification de la politique du degré le moins favorable au degré le plus favorable à la mobilité (sur la base de la distribution des politiques des pays de l'OCDE, hors Mexique et Turquie). L'échelle des notes PISA dans ce graphique diffère de celle du graphique 5.7. Pour plus de détails, voir Causa et Chapuis (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données PISA 2006* de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

consacrées se traduisent par une diminution de l'influence du milieu socio-économique sur les résultats des élèves dans le secondaire (graphique 5.8, à gauche).

L'orientation et le groupement en fonction des aptitudes des élèves à un âge précoce tend à affaiblir la mobilité sociale

Les pratiques ou systèmes scolaires qui déclenchent l'orientation des élèves dès le début de leur scolarité se traduisent par des inégalités socio-économiques plus fortes dans les études secondaires, sans pour autant améliorer la performance moyenne. L'influence du milieu socio-économique sur les résultats scolaires dans le secondaire tend à être relativement plus élevée dans les pays où l'orientation et/ou le groupement en fonction des aptitudes au sein des établissements ont lieu à un stade plus précoce. Selon des données recueillies par l'OCDE, l'abandon d'un système qui répartit les élèves dans différents établissements dès l'âge de 10 ans, au profit d'un système où cette répartition est effectuée à l'âge de 16 ans, réduirait des deux tiers l'influence de l'environnement socio-économique de l'établissement sur les résultats des élèves (graphique 5.8, au centre).

Il existe des différences entre les pays de l'OCDE concernant la structure de la formation professionnelle secondaire et sa capacité de doter les élèves des compétences requises pour trouver un emploi. Il convient d'en tenir compte lorsqu'on examine si les filières professionnelles de l'enseignement secondaire sont susceptibles d'aboutir à un regroupement des élèves « faibles/défavorisés » au sein de programmes qui limitent leurs possibilités futures d'apprentissage, à l'instar de l'orientation scolaire. Selon les estimations de l'OCDE, en moyenne et pour l'ensemble des pays, un taux d'inscription plus élevé dans l'enseignement professionnel est associé avec une plus forte influence du contexte socio-économique sur les résultats des élèves dans le secondaire (graphique 5.8, à droite).

Promouvoir la mixité sociale au sein des établissements favoriserait la mobilité

Les politiques du logement et de l'urbanisme aboutissent parfois à une concentration géographique des ménages défavorisés dans certains quartiers. Cette séparation socio-économique résidentielle va souvent de pair avec une séparation scolaire, principalement parce qu'une forte proportion des élèves fréquentent les établissements situés dans leur voisinage. Ce phénomène est amplifié par la tendance des prix des logements à internaliser la qualité des écoles. Selon de nouvelles données éclairantes de l'OCDE (Causa et Chapuis, 2009), le renforcement de la mixité scolaire au sein des établissements pourrait améliorer la performance relative des élèves défavorisés, sans aucun effet négatif apparent sur la performance globale. Par conséquent, les politiques de l'éducation, du logement et de l'urbanisme qui encouragent la mixité sociale au sein des quartiers contribueraient à atténuer les inégalités socio-économiques en matière d'éducation et à accroître la mobilité sociale.

Des systèmes de prêts et d'aide aux étudiants peuvent atténuer les contraintes financières et promouvoir la mobilité dans l'enseignement supérieur

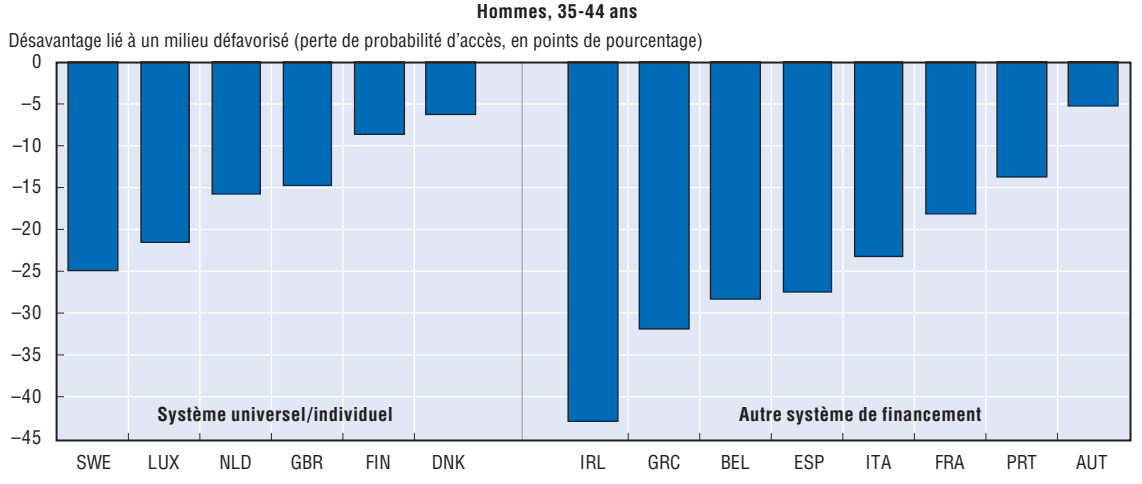
L'existence de contraintes de crédit peut empêcher des individus doués issus de familles défavorisées ou à faible revenu de s'investir dans l'enseignement supérieur, et entraver ainsi la mobilité sociale ascendante. Une conception appropriée des prêts étudiants et des systèmes d'aide aux étudiants peut atténuer ces contraintes. Dans les pays où ces financements sont mis à la disposition de tous les étudiants (systèmes

universels/individuels), la probabilité de faire des études supérieures pour un individu issu d'une famille peu instruite est plus forte que dans les pays qui ont recours à d'autres types de financement et de prêts (graphique 5.9). On peut en conclure que les systèmes de prêts ou de bourses financés par l'État sont susceptibles de rendre les étudiants moins tributaires de leurs familles pour le financement de leurs études postsecondaires et d'atténuer les contraintes financières, favorisant ainsi la mobilité.

Les politiques publiques et le cadre institutionnel peuvent aussi influencer la mobilité sociale en agissant sur l'inégalité intragénérationnelle des revenus

Le lien entre l'inégalité intragénérationnelle des revenus et la mobilité sociale intergénérationnelle est complexe, car une augmentation de l'inégalité peut avoir des effets contradictoires sur la mobilité. Toutefois, des recherches récentes tendent à montrer qu'un accroissement de l'inégalité s'accompagne d'une diminution de la mobilité intergénérationnelle (voir par exemple, Björklund et Jäntti, 1997 ; Solon, 2004 ; Corak, 2006 ; d'Addio, 2007 ; Andrews et Leigh, 2009). Une explication de ce phénomène est que la dispersion accrue des salaires ou des revenus implique une hausse du rendement des études, ce qui peut avantager en particulier les individus dont l'investissement dans l'éducation n'est pas bridé par leur situation familiale[13]. Par conséquent, les politiques et institutions publiques pourraient influencer la mobilité sociale intergénérationnelle en affectant l'inégalité des revenus et des salaires au sein d'une même génération. De fait, dans l'ensemble des pays européens de l'OCDE une réduction des inégalités de revenu transversales (à un moment donné) est associée à une plus faible persistance intergénérationnelle des salaires (graphique 5.10). Des données de l'OCDE couvrant un plus large échantillon de pays membres montrent aussi qu'une plus grande égalité des revenus est associée avec une influence plus faible du milieu socio-économique familial sur les résultats des élèves dans le secondaire.

Graphique 5.9. **Les systèmes de financement de l'éducation conditionnent l'accès aux études supérieures des individus issus de milieux défavorisés**[1]



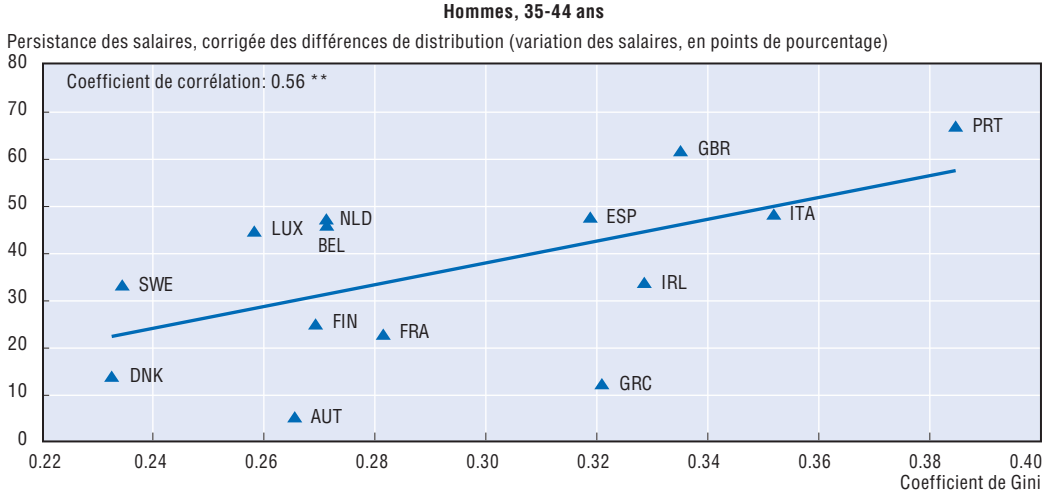
1. Le graphique indique la diminution estimée, en points de pourcentage, de la probabilité pour un fils de faire des études supérieures étant donné que son père avait eu une formation inférieure au deuxième cycle du secondaire, par rapport à un fils dont le père avait fait des études du deuxième cycle du secondaire. Pour plus de détails, voir Causa *et al.* (2009) et Causa et Johansson (2009).

Sources : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données SRCV-UE 2005*, Oliveira Martins *et al.* (2007).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

Graphique 5.10. **La mobilité sociale intergénérationnelle tend à être plus faible dans les sociétés plus inégalitaires**[1]

Corrélation entre inégalité et persistance intergénérationnelle des salaires



1. La persistance des niveaux de salaire est mesurée par l'écart entre le salaire estimé d'un individu dont le père a obtenu un diplôme d'études supérieures et celui d'un individu dont le père a un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire. Une valeur plus élevée implique un écart plus prononcé, et donc une transmission plus forte des salaires ou un plus faible degré de mobilité entre les générations. L'indicateur synthétique corrigé des différences de distribution correspond à l'indicateur synthétique de la persistance salariale, multiplié par le rapport entre l'écart-type du niveau d'études des pères et l'écart-type du salaire horaire brut des fils ou des filles. L'inégalité est mesurée par le coefficient de Gini pour le revenu disponible des ménages ajusté en fonction de la taille du ménage.

** indique une valeur significative au niveau de 5 %. Pour plus de détails, voir Causa *et al.* (2009) et Causa et Johansson (2009).

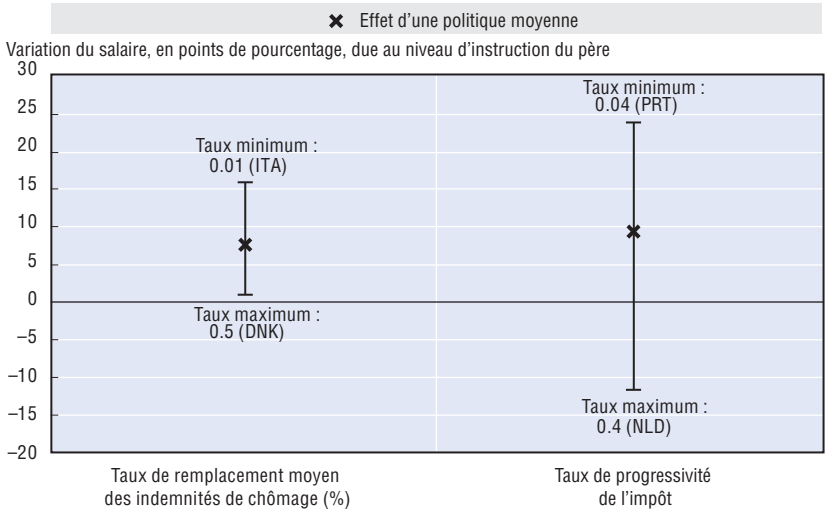
Source : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données SRCV-UE* 2005 et OCDE (2008), *Croissance et inégalités : distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

Les politiques redistributives et de garantie de ressources semblent renforcer la mobilité sociale intergénérationnelle

Les systèmes fiscaux progressifs et les programmes de transferts sociaux aident à compenser les coûts d'opportunité pour les parents de ménages pauvres qui investissent dans l'éducation de leurs enfants. Dans certains pays, des programmes de transferts sociaux visent directement à couvrir une partie de ces coûts. Ces politiques redistributives pourraient donc réduire les inégalités de revenu actuelles entre parents, de sorte que le revenu de leurs descendants convergerait plus rapidement. Les données internationales montrent qu'un barème d'imposition plus progressif sur le revenu des personnes physiques s'accompagne d'une diminution de l'influence du milieu socio-économique sur les résultats scolaires dans le secondaire, ainsi que d'une réduction de l'influence du niveau de formation du père sur les salaires des individus (graphiques 5.7 et 5.11, partie droite)[14]. De même, une augmentation des indemnités de chômage nettes à court terme atténue l'influence du milieu socio-économique sur les résultats des élèves dans le secondaire (graphique 5.7, centre). En accord avec ces données, il semble que les pays européens de l'OCDE où le montant moyen des indemnités de chômage est plus élevé affichent une plus grande mobilité intergénérationnelle des revenus du travail (graphique 5.11, partie gauche).

Graphique 5.11. **Les politiques sociales et fiscales semblent modifier aussi l'effet du niveau d'instruction du père sur la rémunération de son fils**[1]



1. Chaque barre représente la variation de l'effet du milieu parental (niveau d'instruction du père) associée à une variation de l'action publique du niveau le moins favorable au niveau le plus favorable à la mobilité (sur la base de la répartition des politiques publiques dans les pays européens de l'OCDE). Pour plus de détails, voir Causa *et al.* (2009) et Causa et Johansson (2009).

Sources : Calculs de l'OCDE à partir de la *Base de données SRCV-UE 2005*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/786725247352

Conclusions

Dans ce chapitre, la mobilité sociale intergénérationnelle est mesurée de différentes manières (mobilité salariale, mobilité du niveau d'instruction secondaire et postsecondaire, par exemple), étant donné qu'aucun indicateur ne peut à lui seul en donner une image complète. Le profil suivant se dessine : un groupe de pays semble relativement immobile dans la plupart des domaines (pays d'Europe méridionale et Luxembourg, par exemple) tandis qu'un autre groupe tend à être relativement mobile (pays nordiques, par exemple). Mais en général, le degré de mobilité dans un pays donné peut varier selon les différents aspects étudiés. Au Royaume-Uni, par exemple, la mobilité des rémunérations se révèle faible en comparaison internationale par rapport à la mobilité dans l'enseignement supérieur. De même, en France, l'influence du milieu familial sur les performances scolaires dans le secondaire apparaît beaucoup plus forte que celle du milieu parental sur la probabilité des individus de faire des études supérieures.

Les politiques publiques qui facilitent l'accès à l'éducation des individus issus de familles défavorisées stimulent la mobilité salariale intergénérationnelle et sont également susceptibles de profiter à la croissance économique. On peut citer par exemple les pratiques scolaires qui déclenchent l'orientation des élèves assez tardivement dans leur cursus scolaire afin d'encourager la mixité sociale au sein des écoles, ou les systèmes de prêts ou de bourses financés par l'État qui permettent aux étudiants de moins dépendre de leurs parents pour le financement de leurs études postsecondaires.

Notes

1. Une croissance économique plus rapide pourrait aussi avoir des effets en retour positifs sur la mobilité intergénérationnelle, dans la mesure où les opportunités qu'elle crée profitent d'abord aux catégories défavorisées.
2. L'importance relative de la « nature » par opposition à la « culture » pour expliquer la mobilité sociale intergénérationnelle est loin d'être établie (voir par exemple, Sacerdote, 2002 ; Plug et Vijverberg, 2003).
3. Ce chapitre s'inspire aussi des analyses mentionnées dans Causa et Chapuis (2009) et Causa, Dantan et Johansson (2009). Ces études contiennent d'abondantes références aux publications sur la mobilité sociale intergénérationnelle.
4. L'hypothèse implicite est que ce niveau d'instruction est une bonne mesure approximative du revenu permanent des parents, ce qui semble logique étant donné le lien étroit entre le niveau d'études et le revenu. Le fait de fonder l'évaluation de la persistance des rémunérations sur les salaires horaires bruts signifie que les décisions en matière d'offre de travail ne sont pas prises en compte, et la mesure de la persistance ainsi obtenue peut être considérée comme reflétant l'impact du milieu parental sur la productivité.
5. L'analyse de régression empirique est réalisée séparément pour les hommes et pour les femmes, par cohorte (25-34 ans ; 35-44 ans et 45-54 ans) et par pays. Les résultats sont présentés pour la cohorte de 35-44 ans afin de réduire l'erreur de mesure sur le cycle de vie des performances économiques des individus (Haider et Solon, 2006). Pour une présentation détaillée des résultats empiriques des autres cohortes, voir Causa *et al.* (2009).
6. L'analyse ne couvre que les salariés, ce qui pourrait amplifier le degré de mobilité intergénérationnelle des rémunérations, dans la mesure où les individus issus de familles à niveau d'instruction élevé sont moins susceptibles d'être inactifs que les individus issus de familles à plus faible niveau d'instruction.
7. En France, la mobilité sociale intergénérationnelle mesurée par l'influence du niveau d'études des pères sur la rémunération des individus est plus élevée que la mobilité mesurée par la force du lien entre les rémunérations des couples père-fils. Une explication possible pourrait être que le premier indicateur surestime la mobilité, car dans le groupe des pères ayant fait des études supérieures on ne fait pas la distinction entre ceux qui ont un diplôme universitaire et ceux qui sont diplômés d'une Grande École. Il est possible que l'avantage salarial dû au fait d'avoir un père diplômé d'une Grande École l'emporte sur celui d'avoir un père diplômé de l'université.
8. L'analyse de la persistance des niveaux de rémunération et de formation des adultes repose sur le module pauvreté SRCV des données d'enquête d'Eurostat, qui couvre que les pays européens de l'OCDE.
9. Voir Solon, 2004 ; Blanden *et al.*, 2005, 2006 ; d'Addio, 2007 pour une analyse de l'influence de l'éducation sur la mobilité sociale intergénérationnelle.
10. Le milieu socio-économique des élèves est pris en compte ici par un indice qui englobe le niveau d'études des parents ainsi qu'un certain nombre de facteurs caractérisant la situation sociale, économique et culturelle de la famille.
11. D'autres politiques susceptibles d'être pertinentes, notamment la discrimination positive, n'ont pas pu être traitées dans la présente analyse.
12. Il faut toutefois reconnaître que ces profils salariaux ne captent sans doute pas l'effet des systèmes de rémunération fondés sur la performance, mais constituent plutôt une mesure approximative des écarts entre les « profils salariaux liés à l'ancienneté » d'un pays à l'autre.
13. Cet effet semble neutraliser l'action contraire que peut exercer l'inégalité sur la mobilité, par exemple en amplifiant les incitations à accroître les efforts et à améliorer la productivité.
14. La mesure de la progressivité de l'impôt correspond à la différence entre le taux marginal et le taux moyen de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, divisée par l'unité moins le taux moyen de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, pour un ouvrier moyen célibataire.

Bibliographie

Andrews, D. et A. Leigh (2009), « More Inequality, Less Social Mobility », *Applied Economics Letters*, vol. 16.

Björklund, A. et M. Jäntti (1997), « Intergenerational Income Mobility in Sweden Compared to the United States », *American Economic Review*, Vol. 87, n° 5

Blanden, J., P. Gregg et S. Machin (2005), « Intergenerational Mobility in Europe and North America », Report supported by the Sutton Trust, Centre for Economic Performance, London School of Economics.

Blanden, J., P. Gregg et L. Macmillan (2006), « Accounting for Intergenerational Income Persistence: Non-Cognitive Skills, Ability and Education », *CEE Discussion Papers*, n° 73.

Bourguignon, F., F. Ferreira et M. Menendez (2003), « Inequality of Outcomes and Inequality of Opportunities in Brazil », *DELTA Working Papers*, n° 2003-24.

Causa, O. et Å. Johansson (2009), « Intergenerational Social Mobility », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 707.

Causa, O. et C. Chapuis (2009), « Equity in Student Achievement across OECD Countries: An Investigation of the Role of Policies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 708.

Causa, O., S. Dantan et Å. Johansson (2009), « Intergenerational Social Mobility in European OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 709.

Corak, M. (2004), « Generational Income Mobility in North America and Europe », Cambridge, UK : Cambridge University Press.

Corak, M. (2006), « Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility », *IZA Discussion Paper*, n° 1993.

d'Addio, A. (2007), « Intergenerational Transmission of Disadvantage: Mobility or Immobility Across Generations? A Review of the Evidence for OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE, questions sociales, emploi et migration,* n° 52.

Haider, S. et G. Solon (2006), « Lifecycle Variation in the Association between Current and Lifetime Earnings », *American Economic Review*, vol. 96.

OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE,* Paris.

Oliveira Martins, J., R. Boarini, H. Strauss, C. de la Maisonneuve et C. Saadi (2007), « The Policy Determinants of Investment in Tertiary Education », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 576.

Plug, E. et W. Vijverberg (2003), « Schooling, Family Background, and Adoption: Is it Nature or is it Nurture? », *Journal of Political Economy*, vol. 111.

Sacerdote, B. (2002), « The Nature and Nurture of Economic Outcomes », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 92.

Solon, G. (2002), « Cross-Country Differences in Intergenerational Income Mobility », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16.

Solon, G. (2004), « A Model of Intergenerational Mobility Variation over Time and Place », dans Miles Corak (dir. pub.), *Generational Income Mobility in North America and Europe*. Cambridge, UK : Cambridge University Press.

Sutherland, D. et R. Price (2007), « Linkages Between Performance and Institutions in the Primary and Secondary Education Sector, Performance Indicators », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 558.

PARTIE II

Chapitre 6

Réglementation prudentielle et concurrence dans le secteur bancaire : trouver le bon dosage

La stabilité et la concurrence sont toutes les deux souhaitables pour le bon fonctionnement du secteur bancaire. L'importance de la stabilité du secteur bancaire a été mise en évidence par la récente crise financière, tandis que les avantages de la concurrence en termes d'efficience de l'intermédiation financière et d'accès des entreprises et des ménages à des financements ne sont plus à démontrer. S'appuyant sur des indicateurs relatifs à différents aspects de la réglementation bancaire prudentielle avant la crise, l'analyse présentée dans ce chapitre ne relève que peu d'éléments permettant de conclure à un conflit entre les deux objectifs de stabilité et de concurrence, hormis en ce qui concerne l'effet anticoncurrentiel d'une réglementation très stricte de l'entrée sur le marché et de la propriété du capital. Une autorité de supervision forte semble même renforcer la concurrence, car il apparaît qu'elle pourrait potentiellement réduire le coût du crédit pour les emprunteurs.

Introduction et observations principales

La récente crise financière et ses répercussions sur la croissance et l'emploi sont venues nous rappeler avec force le rôle vital que joue la réglementation prudentielle des marchés de capitaux dans la stabilité économique générale. Dans le même temps, face aux propositions et initiatives actuelles visant à renforcer les dispositifs de réglementation prudentielle, les avantages solidement établis de la concurrence sur les marchés de capitaux[1] doivent être préservés. La concurrence est importante pour l'efficience de l'intermédiation financière et la qualité des produits financiers. Elle peut aussi faciliter l'accès des entreprises et des ménages aux financements externes et aux services financiers[2], ce qui a des conséquences majeures pour la croissance économique et le niveau de vie. C'est pourquoi, à vouloir maximiser la stabilité, une réglementation prudentielle qui porterait exagérément préjudice à la concurrence ne saurait constituer une stratégie souhaitable. Si tant est qu'il puisse y avoir des arbitrages entre stabilité et concurrence, et réforme de la réglementation, il faudra trouver le bon compromis.

C'est dans ce contexte que le présent chapitre étudiera les éventuels arbitrages entre les objectifs de stabilité et de concurrence[3]. Cette analyse s'appuiera sur une série d'indicateurs de différents aspects de la réglementation prudentielle qui sont construits à partir d'informations qualitatives sur les orientations suivies par les pouvoirs publics avant la crise[4]. Les principales observations qui ressortent de cette étude sont les suivantes :

- Les relations entre les indicateurs de la réglementation prudentielle et les mesures synthétiques de la concurrence dans le secteur bancaire ne permettent généralement pas de penser que la réglementation prudentielle ait des effets négatifs sur l'intensité de la concurrence. Il se peut donc qu'il n'y ait pas d'arbitrage général entre les objectifs de stabilité et de concurrence dans le secteur financier[5]. Certains volets de la réglementation prudentielle, tout particulièrement, la puissance de l'autorité de contrôle bancaire, semblent même être allés de pair avec une concurrence plus intense dans le secteur bancaire, sans doute parce que la rigueur des contrôles a contribué à instaurer des règles équitables pour tous les concurrents. Apparemment, l'analyse économétrique suggère qu'un renforcement de la puissance de l'autorité de contrôle peut réduire le coût moyen du crédit de quelques dixièmes de points.
- Cela étant, dans quelques volets spécifiques de la réglementation, les observations indiquent qu'il peut y avoir un arbitrage entre rigueur de la réglementation prudentielle et concurrence. Plus précisément, l'application de dispositions plus strictes relatives à l'entrée sur le marché et à la propriété du capital semble avoir atténué la concurrence. Dans ce domaine, un tel resserrement peut alourdir le coût moyen du crédit jusqu'à concurrence de plusieurs dixièmes de points.
- L'influence que peut avoir un aspect donné de la réglementation prudentielle sur la concurrence dans le secteur bancaire semble dépendre de la puissance du contrôle. Par exemple, lorsque les autorités de contrôle sont puissantes, on observe qu'un durcissement des normes de fonds propres ou une menace plus crédible de sortie forcée

du marché va de pair avec une concurrence plus intense au sein des systèmes bancaires. De même, l'existence d'autorités de contrôle puissantes semble atténuer les effets anticoncurrentiels de règles strictes relatives à l'entrée sur le marché ou à la propriété du capital.

La réglementation bancaire prudentielle

Les indicateurs de réglementation utilisés ici reposent sur un ensemble d'informations collectées par la Banque mondiale à partir de réponses à plus d'une centaine de questions et d'évaluations concernant différents domaines de la réglementation prudentielle avant la récente crise. Ils ont été construits pour les secteurs bancaires des pays de l'OCDE et d'un certain nombre d'économies non membres[6] et couvrent les grands domaines suivants de la réglementation : les normes de fonds propres, les normes de liquidité et de diversification, les normes de comptabilité et de provisionnement, les normes de vérification externe et de communication d'informations, les règles d'entrée sur le marché et de propriété du capital, les règles de sortie du marché et les mécanismes disciplinaires, la protection des déposants, ainsi que la puissance de l'autorité de contrôle (voir encadré 6.1)[7]. Toutefois, il y a des domaines dans lesquels on ne dispose pas assez, voire pas du tout d'informations comparables entre pays et qui ne sont donc pas couverts par les indicateurs. Certains de ces domaines ont figuré en bonne place dans les récentes discussions qu'ont eues les pouvoirs publics à la suite de la crise, comme les expositions hors bilan, les possibilités d'arbitrages comptables, les liens entre activités de banque de dépôt et de banque d'investissement, les incitations inhérentes aux systèmes de rémunération ou les réglementations microprudentielles. La qualité des dispositifs effectifs de réglementation peut en effet différer de la rigueur de la réglementation pour diverses raisons, notamment les influences d'intérêts particuliers des autorités de tutelle ou le manque de capacités institutionnelles de l'administration ou de la sphère juridique[8]. Par exemple, en se concentrant sur les réglementations existantes et sur des mesures *a priori* de la puissance de l'autorité de contrôle, on ne peut que partiellement rendre compte du poids effectif des inspections sur place et des vérifications à distance effectuées par les autorités prudentielles, par exemple en vue de surveiller la liquidité. De même, la cohérence de la réglementation peut être importante, ce qui impose de considérer chacune des composantes de la réglementation comme un élément du dispositif général de réglementation d'un pays. Les différents indicateurs relatifs aux divers volets de la réglementation prudentielle sont néanmoins relativement bien corrélés aux mesures fondées sur l'état de santé et la stabilité du système financier[9], ce qui tend à montrer qu'ils rendent effectivement compte d'une partie des différences d'orientation de la réglementation prudentielle selon les pays.

Dans les volets de la réglementation couverts par les indicateurs, il apparaît que la réglementation prudentielle s'est renforcée en moyenne dans la zone de l'OCDE durant la période 1998-2002 avant de connaître un repli, la principale exception portant sur une montée en puissance des autorités de contrôle sur les deux périodes. Dans l'ensemble, le repli enregistré après 2002 semble avoir été moins marqué que le renforcement antérieur à 2002 (graphique 6.1).

Encadré 6.1. **Les indicateurs sous-jacents de l'analyse économétrique**

Des indicateurs de réglementation prudentielle ont été construits pour couvrir huit thèmes à partir des d'informations collectées à l'occasion d'enquêtes de la Banque mondiale. Ces thèmes couvrent notamment les aspects suivants :

Les normes de fonds propres traitent notamment des ratios minimums de fonds propres aux actifs, des variations de ces ratios en fonction des risques de crédit, de marché ou des risques opérationnels des différentes banques, de l'application de ratios simples de levier financier, de la possibilité de prendre en compte les titres subordonnés à durée indéterminée et d'utiliser les écarts de réévaluation positifs dans le calcul des fonds propres.

Les normes de liquidité et de diversification traitent notamment des plafonds d'exposition vis-à-vis d'un même emprunteur ou d'emprunteurs liés, des limites de concentration sectorielle des crédits et des réserves de liquidité.

Les normes de comptabilité et de provisionnement traitent notamment des normes comptables, des définitions des prêts non productifs et de la divulgation des éléments hors bilan.

Les normes de vérification externe et de communication d'informations traitent notamment des précisions relatives aux normes de vérification externe et à la communication de leurs résultats aux autorités de contrôle ainsi que des voies de recours contre les vérificateurs en cas de négligence ou contre les administrateurs en cas de communication d'informations erronées ou trompeuses.

Les règles d'entrée sur le marché ou de structure de l'actionnariat traitent notamment des informations sur les procédure d'octroi et les critères d'agréments, de la divulgation d'informations sur l'origine des fonds et des limites correspondantes, des restrictions en matière de propriété du capital, des limites d'engagement dans des opérations sur valeurs mobilières, dans l'assurance et l'immobilier, ainsi que des limites sur les prêts à l'étranger et la détention d'actions assortis de droits de vote d'entreprises non financières par les banques.

Les règles de sortie du marché et les mécanismes disciplinaires traitent notamment des mesures relatives à la sortie forcée de banques du marché, des procédures de faillite applicables aux banques ainsi que du pouvoir de l'autorité de contrôle de passer outre les décisions de la direction d'une banque si la solvabilité de cette dernière est menacée.

La protection des déposants traite notamment des éléments factuels relatifs à l'existence et aux limites de régimes de garantie explicite des dépôts, de la collecte de primes destinés à ces régimes et du lien entre les cotisations et les profils de risque des banques et des dispositions en matière de coassurance.

La puissance de l'autorité de contrôle traite notamment du budget et du nombre de contrôleurs professionnels de l'autorité par rapport à la taille du secteur, du nombre et de la fréquence des inspections sur place, de la capacité des contrôleurs à agir sur les structures organisationnelles internes des banques, de la protection de l'autorité de contrôle contre les ingérences politiques ainsi que de la protection des différents agents vis-à-vis des actions en justice des banques.

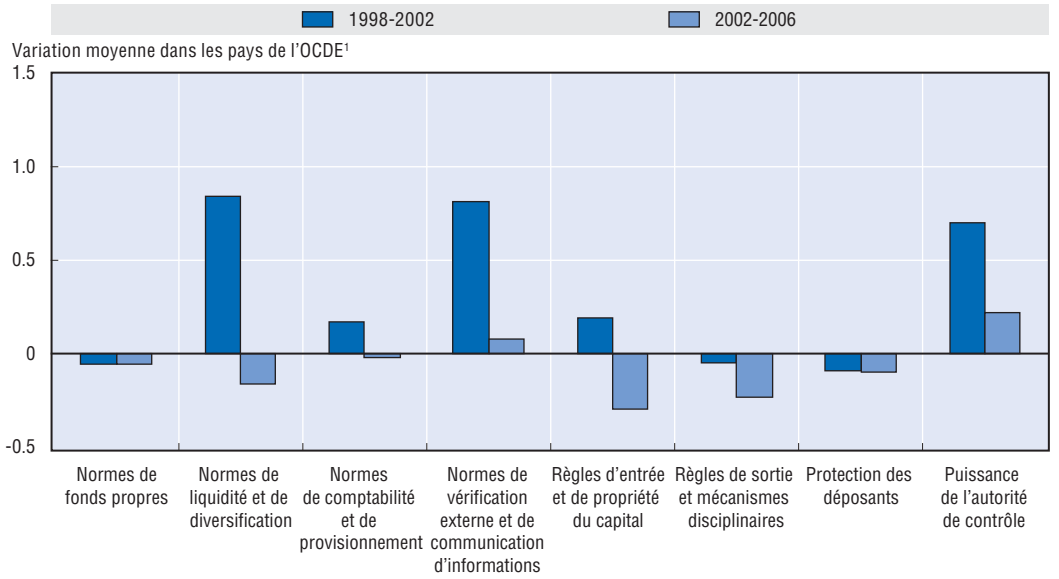
Ces indicateurs constituent la base des deux séries d'analyses économétriques réalisées par l'OCDE et présentées dans Ahrend *et al.* (2009). La première partie de l'analyse, qui fait l'objet du présent chapitre, est consacrée au lien entre les indicateurs de réglementation prudentielle et les mesures de la concurrence dans les secteurs de la banque et de l'assurance. L'accent ainsi mis sur la relation d'une réglementation axée sur la stabilité à la concurrence est novateur, même si il renvoie à des publications existantes qui se sont

Encadré 6.1. **Les indicateurs sous-jacents de l'analyse économétrique** *(suite)*

efforcées d'évaluer la relation de la concurrence à la stabilité du système bancaire*. La seconde partie de l'étude a trait à l'évolution des cours des valeurs bancaires avant et après la récente crise financière, ainsi qu'aux estimations des éventuels coûts budgétaires nets des plans de sauvetage de banques, au regard des indicateurs de réglementation prudentielle et observe que les banques de pays dotés d'une réglementation prudentielle plus rigoureuse semblent avoir connu une flambée moins marquée des cours des actions avant la crise, mais aussi une chute moins brutale de ces cours par la suite, l'effet net étant dans l'ensemble positif.

* Sur la base d'une enquête sur les éléments empiriques, Beck (2008) affirme que, même si la question est théoriquement ambiguë et si certains éléments sont contradictoires, les publications mettent surtout en évidence une relation positive entre concurrence et stabilité dans le secteur bancaire. Schaek *et al.* (2009) constatent une relation positive entre concurrence bancaire et stabilité du système bancaire, tandis que Schaek et Cihak (2007) observent une capitalisation bancaire des établissements de crédit européens supérieure dans des environnements plus concurrentiels. Beck *et al.* (2006a, b) constatent que les systèmes bancaires opposant plus de restrictions en matière d'entrée sur le marché et de comportement sont plus vulnérables à des difficultés bancaires systémiques. En revanche, Jimenez *et al.* (2007) constatent qu'une moindre puissance commerciale en matière de prêts va de pair avec la prise de risques supérieurs.

Graphique 6.1. **Les renforcements antérieurs de la réglementation bancaire prudentielle ont été en partie annulés durant la première moitié des années 2000**



1. Les variations sont mesurées par paliers d'un écart-type.

Source : Les calculs reposent sur Ahrend *et al.* (2009).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811532420770

Réglementation prudentielle et concurrence dans le secteur bancaire

L'objectif premier de la réglementation bancaire prudentielle est d'assurer la stabilité financière. Toutefois, dans la phase actuelle de réorganisation des dispositifs financiers, on ne peut pas s'attacher uniquement à remédier aux carences importantes qui ont contribué à la crise, car il faut aussi faire en sorte que le nouveau système soit efficient. Sur le plan théorique, cela pourrait s'avérer difficile dans la mesure où des règlements trop stricts comportent des coûts d'efficience en raison de leur impact négatif sur l'intensité de la concurrence. Cela devrait accroître encore les problèmes de concurrence posés par

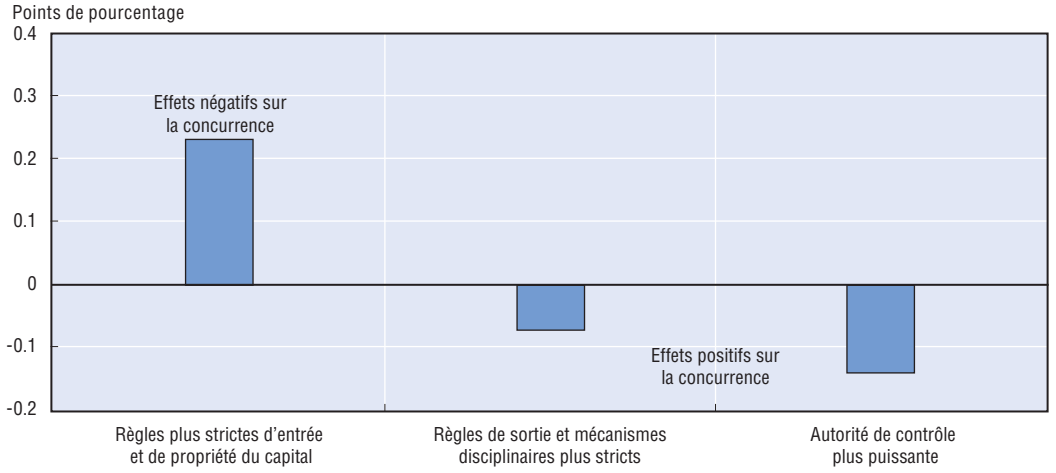
l'amplification du mouvement de concentration, ainsi que l'augmentation des prises de participation et des interventions des pouvoirs publics dans le secteur financier dans le sillage de la crise.

Les éléments économétriques dont dispose l'OCDE sur la période antérieure à la crise ne témoignent cependant pas d'un quelconque arbitrage général entre les objectifs de stabilité financière et de concurrence pour le secteur bancaire – les éléments correspondants pour le secteur de l'assurance aboutissant à des conclusions globalement analogues (voir encadré 6.2). L'analyse de l'OCDE fondée sur les marges d'intérêt nettes – l'un des divers indicateurs envisageables de l'état de la concurrence[10] – n'a pas pu, s'agissant de la plupart des volets de la réglementation prudentielle, mettre en évidence des préjudices pour l'état de la concurrence. On constate même que des règles plus strictes en matière de sortie et de discipline, ainsi qu'une plus grande indépendance de l'autorité de contrôle vont de pair avec l'intensification de la concurrence bancaire. Par exemple, les résultats impliquent apparemment que le passage de ce qui constitue dans une comparaison transversale une puissance modérément faible de l'autorité de contrôle à une puissance modérément forte peut réduire les marges d'intérêt nettes et, partant, le coût moyen du crédit pour les emprunteurs, dans des proportions de l'ordre de 0.15 point (graphique 6.2). En outre, un renforcement analogue des règles de sortie du marché et des mécanismes disciplinaire réduirait les marges de près de 0.1 point. L'analyse tend par ailleurs outre à montrer que la rigueur hétérogène des différents volets de la réglementation prudentielle pourrait entraver la concurrence.

Il peut cependant y avoir des arbitrages dans certains volets de l'action des pouvoirs publics. En particulier, un durcissement des restrictions en matière d'entrée sur le marché et de propriété du capital dans certains pays par rapport à d'autres présente une relation avec une augmentation des marges d'intérêt nettes dans le secteur bancaire, ce qui est conforme à l'idée qu'une telle réglementation entrave la concurrence[11]. L'ampleur de cet effet peut être de près d'un quart de point dans le cas du passage d'une réglementation modérément souple à une réglementation modérément stricte.

Le fait de distinguer – sur la base d'une appréciation – les différentes réglementations à un niveau détaillé entre les catégories « volets potentiellement préjudiciables à la concurrence » et autres volets (neutres ou favorables à la concurrence) n'a pas produit d'éléments permettant de conclure à l'existence d'un arbitrage général entre rigueur de la réglementation et concurrence. Un indicateur agrégeant toutes les réglementations susceptibles d'être préjudiciables à la concurrence est associé à une concurrence moins intense, et un indicateur qui agrège les autres réglementations est effectivement corrélé positivement à l'état de la concurrence (voir Ahrend *et al.* 2009 pour plus de précisions). Ce dernier résultat peut être interprété comme le fait que de nombreuses règles prudentielles contribuent à mettre l'ensemble des banques sur un pied d'égalité. Dans leur immense majorité, les règles prudentielles ne sont *a priori* pas potentiellement préjudiciables à la concurrence, bien que l'incidence de mesures potentiellement préjudiciables à la concurrence dans les différents volets de la réglementation prudentielle soit très variable (graphique 6.3). Alors que, dans la moitié des volets de la réglementation, on peut classer l'ensemble des différentes règles parmi les règles neutres ou favorables à la concurrence, les règles prudentielles préjudiciables à la concurrence sont particulièrement répandues dans le volet « Règles d'entrée sur le marché et de propriété du capital », à savoir sous la forme d'obstacles à l'entrée sur le marché ou aux prises de participation.

Graphique 6.2. **Les différentes règles prudentielles produisent des effets différents sur les marges d'intérêt nettes en tant que signe d'atténuation de la concurrence**[1]



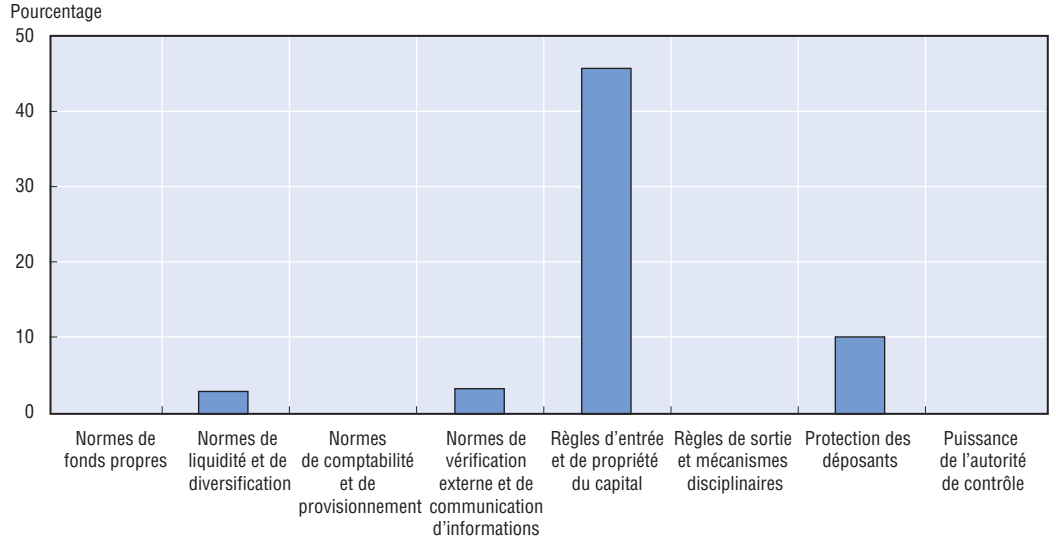
1. Les barres représentent l'effet sur les marges d'intérêt nettes de l'augmentation de la puissance de la réglementation prudentielle, dans le volet respectif de la réglementation, du passage pour un pays d'une réglementation prudentielle modérément souple à une réglementation modérément stricte. Une réglementation modérément stricte est définie comme celle d'un pays doté de règles plus rigoureuses que les trois quarts des 40 pays concernés, tandis qu'une réglementation modérément souple correspond à celle d'un pays appliquant des règles moins rigoureuses que les trois quarts des pays.

Source : Les calculs reposent sur Ahrend *et al. (2009)*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811532420770

Graphique 6.3. **Peu de règles prudentielles sont *a priori* préjudiciables à la concurrence**

Part des différents volets de la réglementation potentiellement préjudiciables à la concurrence



Source : Les calculs reposent sur Ahrend *et al. (2009)*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811532420770

La puissance de l'autorité de contrôle est importante pour les effets d'exécution d'autres règles prudentielles. Plus largement, différents volets de la réglementation prudentielle semblent interagir dans leur façon d'affecter plus généralement la concurrence bancaire ; en d'autres termes, l'effet d'une mesure réglementaire sur la concurrence peut dépendre de l'orientation suivie dans d'autres volets de la réglementation. Par exemple, l'analyse économétrique indique que des normes de fonds

Encadré 6.2. **Secteur de l'assurance**

On ne dispose pas d'un ensemble de données sur la réglementation prudentielle dans le secteur de l'assurance comparables à celui qui existe pour le secteur bancaire. Malgré tout, on peut se servir des informations disponibles pour étudier les liens possibles entre réglementation et concurrence. Plus précisément, des indicateurs de réglementation prudentielles dans le secteur de l'assurance ont été construits pour les pays de l'OCDE en se référant au degré de respect des Principes de base en matière d'assurance publiés par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), tel qu'il est évalué par le Fonds monétaire international dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)[1].

Les Principes de base en matière d'assurance traitent de la qualité de la réglementation et du contrôle du secteur de l'assurance dans cinq grands domaines, chacun pouvant donner lieu à la construction d'un indicateur : les ressources et pouvoirs de l'autorité de surveillance ; l'agrément et les normes de gouvernement d'entreprise ; l'ampleur de la surveillance permanente effective ; les exigences prudentielles en matière de fonds propres et la surveillance des pratiques sur le marché. Un indice global faisant la synthèse de la réglementation dans ces cinq domaines est aussi construit, de même que des indices distincts portant sur l'assurance-vie et l'assurance-non vie. Ces deux branches sont en effet de natures très différentes, l'assurance-vie remplissant souvent des fonctions d'investissement plutôt que d'assurance proprement dite. Les marges de souscription nettes ont été retenues comme la mesure privilégiée de la concurrence pour l'ensemble du secteur de l'assurance, ainsi que de façon séparée pour l'assurance-vie et l'assurance-non vie[2].

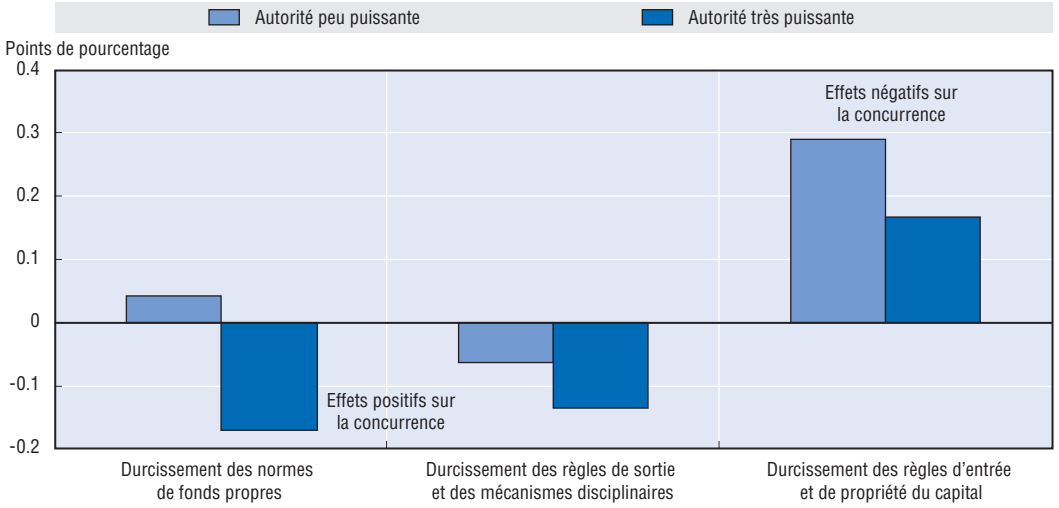
Comme pour le secteur bancaire, l'analyse économétrique portant sur la plupart des éléments de la réglementation de l'assurance axée sur la stabilité n'a mis en évidence aucun lien de ces indicateurs avec la concurrence, si ce n'est des signes qu'une réglementation plus stricte peut renforcer la concurrence. Des éléments empiriques montrent cependant qu'une orientation plus rigoureuse de la réglementation en ce qui concerne la surveillance permanente va de pair avec une augmentation des marges nettes dans l'assurance-vie, ce qui pourrait être perçu comme un signe d'affaiblissement de la concurrence. Il n'est toutefois pas simple d'interpréter une telle observation, car elle peut être liée à d'éventuels problèmes d'incitations dans l'assurance-vie, ce qui permet de penser que l'arbitrage est sans doute plus apparent que réel[3].

1. Les informations reposant sur les rapports PESF sont qualitativement différentes des informations sur le secteur bancaire collectées au moyen d'enquêtes qui font référence à des détails sur des règlements spécifiques. Chaque évaluation du respect de la réglementation agrège un volume assez important d'informations sur l'état de la réglementation dans un volet donné, tout en intégrant un certain nombre d'appréciations de la part des évaluateurs. Contrairement à la couverture de tous les pays par les données de l'enquête de la Banque mondiale, on ne dispose pas d'informations complètes dans les PESF sur tous les pays de l'OCDE. Le fait que ces rapports reflètent l'orientation de la réglementation en se référant à des années de base différentes et qu'ils aient été établis par des équipes différentes a vraisemblablement des conséquences sur la comparabilité des informations entre les pays.
2. Cette marge de souscription nette, qui est calculée à partir des Statistiques d'assurance de l'OCDE, est égale aux primes brutes acquises par les assureurs diminuées des sinistres bruts réglés aux titulaires de polices, le tout étant divisé par les primes brutes.
3. Un grand nombre de plans d'assurance-vie étant en réalité des plans d'épargne ou de retraite, le fait de promettre des rendements exagérément optimistes peut accroître la part de marché d'une compagnie. La collecte d'un volume insuffisant de primes qui en résulte peut se refléter dans des marges de souscription (exagérément) faibles. Bien que la mise en œuvre d'une telle stratégie ne soit pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires, elle peut fort bien servir les intérêts (à court terme) de la direction d'une compagnie. Une réglementation efficace empêcherait de telles pratiques et cela pourrait aboutir, dans des pays mettant en œuvre une surveillance permanente plus rigoureuse, à des marges de souscription plus élevées et une moindre intensité de la concurrence mesurée dans la branche vie.

propres plus strictes pourraient entraver la concurrence lorsque les autorités de contrôle manquent de puissance, sans doute parce qu'elles peuvent donner lieu à des abus qui faussent les règles du jeu et la concurrence lorsqu'elles ne sont pas convenablement mises à exécution. Par exemple, faute d'une application convenable de la réglementation, des banques dotées d'un plus grand pouvoir de lobbying pourraient acquérir un avantage compétitif en ne détenant pas le volume de fonds propres requis. En revanche, un durcissement des normes de fonds propres semblerait soutenir la concurrence lorsque les autorités de contrôle sont suffisamment puissantes. On constate également que la puissance de l'autorité de contrôle atténue l'effet préjudiciable à la concurrence des règles d'entrée sur le marché et de propriété du capital, au point de pratiquement le contrebalancer intégralement lorsque l'autorité de contrôle est très puissante. Cela pourrait indiquer que l'effet préjudiciable à la concurrence des règles d'entrée et de propriété du capital peut être atténué si ces règles sont convenablement administrées, mais que ces règles peuvent être exploitées pour fausser la concurrence dans des situations de plus grande faiblesse des institutions. De la même façon, les règles de sortie et les mécanismes disciplinaires semblent d'autant plus bénéfiques pour la concurrence que l'autorité de contrôle est puissante, ce qui tend à montrer que l'avantage potentiel de ces règles – sous l'angle de la concurrence – peut dépendre de leur application judicieuse (graphique 6.4). Enfin, la rigueur des règles de comptabilité et de provisionnement semble d'autant plus favorable à la concurrence que les banques sont tenues de communiquer des informations et de soumettre leurs comptes à des vérifications externes.

Graphique 6.4. **Les effets des règles prudentielles sur la concurrence dépendent de la puissance de l'autorité de contrôle**[1]

Impact de diverses règles prudentielles sur les marges d'intérêt nettes en fonction de la puissance de l'autorité de contrôle



1. Les barres représentent, pour deux niveaux possibles de puissance de l'autorité de contrôle, l'effet sur les marges d'intérêt nettes d'un renforcement des règles prudentielles dans divers volets de la réglementation (normes de fonds propres, règles de sortie et mécanismes disciplinaires et règles d'entrée et de propriété du capital) de modérément souples à modérément strictes, défini comme le passage du premier au troisième quartile de l'orientation correspondante de la réglementation dans les différents pays. Les barres de couleur claire représentent cet effet lorsque la puissance de l'autorité de contrôle est modérément faible et les barres de couleur sombre montrent le même effet lorsque la puissance de l'autorité de contrôle est modérément forte. Une réglementation modérément stricte correspond à celle d'un pays doté de règles plus rigoureuses que les trois quarts des 40 pays concernés, tandis qu'une réglementation modérément souple correspond à celle d'un pays appliquant des règles moins rigoureuses que les trois quarts des pays.

Source : Les calculs reposent sur Ahrend *et al.* (2009).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811532420770

Notes

1. C'est ce que suggèrent à la fois la théorie économique et les éléments économétriques. Pour plus d'éléments, voir par exemple de Serres *et al.* (2009), Jayaratne et Strahan (1996) ou Stiroh et Strahan (2003).
2. Voir par exemple, Beck *et al.* (2008), Cetorelli et Strahan (2006) ou Black et Strahan (2002).
3. Ce chapitre s'inspire de Ahrend, Arnold et Murtin (2009).
4. La construction d'indicateurs de réglementation prudentielle se heurte aux problèmes inhérents à tout exercice de ce genre, à savoir la difficulté intrinsèque de transformer des données qualitatives en données quantitatives. Ces questions ont été largement traitées dans le passé à propos d'autres domaines de la réglementation, comme pour la construction des indicateurs de Réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE ou l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE.
5. Dans le document OCDE (2009), on affirme même que la concurrence en soi est bonne pour la stabilité financière parce qu'elle limite le nombre d'entreprises « trop grosses pour faire faillite ».
6. Les pays non membres de l'OCDE couverts dans cette analyse sont l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Chine, l'Estonie, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, Israël et la Slovénie. Les enquêtes de la Banque mondiale sur la réglementation bancaire ont été publiées en 2007, 2003 et 2001, et elles couvrent les périodes 2005/2006, 2001/2002 et 1998/2000, respectivement. Les pays de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion (Chili, Estonie, Fédération de Russie, Israël et Slovénie) ont eu la possibilité de vérifier et de corriger les données utilisées pour construire les indicateurs. Dans le cas d'un certain nombre d'entre eux, les révisions se sont révélées substantielles.
7. Pour plus de détails sur la méthodologie et les résultats, voir Ahrend *et al.* (2009).
8. Voir par exemple Black et Jacobzone (2009).
9. Voir Ahrend *et al.* (2009) pour plus de précisions.
10. Voir Ahrend *et al.* (2009) pour une étude détaillée. La marge d'intérêt nette est définie comme l'écart entre les taux d'intérêt acquittés par les banques pour leur financement et les taux d'intérêt auxquels elles consentent leurs prêts. Même si les marges d'intérêt nettes peuvent être influencées par l'ampleur des risques pris par les banques, ainsi que par des caractéristiques spécifiques des pays, elles sont privilégiées pour la mesure de la concurrence relative aux activités bancaires traditionnelles dans les différents pays (Carbo *et al.* 2009). Comme l'analyse présentée ici élimine les effets fixes spécifiques aux pays, elle doit normalement résister aux différences transnationales permanentes en matière de prise de risque ainsi qu'aux tendances comportementales courantes en matière de prise de risque au fil du temps. Toutefois, pour être complet, le présent document tient aussi compte d'autres mesures possibles de la concurrence dans l'analyse économétrique. La grille d'analyse utilisée est analogue à celle de Demirgüç-Kunt et Huizinga (1999).
11. De toute évidence, ces observations n'excluent pas la possibilité d'arbitrages dans des volets de la réglementation prudentielle non couverts dans l'ensemble de données servant de support à l'analyse présentée ici. Par exemple, on peut concevoir que la montée en puissance de la titrisation dans les années antérieures à la crise ait intensifié la concurrence aux dépens de la stabilité financière.

Bibliographie

Ahrend, R., J. Arnold et F. Murtin (2009), « Prudential Regulation and Competition in Financial Markets », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 735.

Ahrend, R., B. Cournede et R. Price (2008), « Monetary Policy, Market Excesses and Financial Turmoil », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 597.

Beck, T., A. Demirgüç-Kunt et R. Levine (2006a), « Bank Concentration, Competition, and Crises: First Results », *Journal of Banking and Finance*, vol. 30.

Beck, T., A. Demirgüç-Kunt et R. Levine (2006b), « Bank Concentration and Fragility: Impact and Mechanics » in R. Stulz et M. Carey (éd.), *The Risks of Financial Institutions, National Bureau of Economic Research,* Cambridge, MA.

Beck, T. (2008), « Bank Competition and Financial Stability: Friends or Foes? », *Documents de travail consacrés à la recherche sur les politiques*, n° 4656.

Beck, T., A. Demirgüç-Kunt et M.S. Martinez Peria (2008), « Banking Services for Everyone? Barriers to Bank Access and Use around the World », *Revue économique de la Banque mondiale*, vol. 22.

Black J. et S. Jacobzone (2009), « Tools for Regulatory Quality and Financial Sector Regulation, a Cross-country Perspective », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, à paraître.

Black, S.E. et P.E. Strahan (2002), « Entrepreneurship and Bank Credit Availability », *Journal of Finance*, vol. 57.

Carbo, S., Humphrey, D., Maudos, J. et P. Molyneux (2009), « Cross-country Comparisons of Competition and Pricing Power in European Banking », *Journal of International Money and Finance*, vol. 28.

Cetorelli, N. et P.E. Strahan (2006), « Finance as a Barrier to Entry: Bank Competition and Industry Structure in Local US Markets », *Journal of Finance*, vol. 61.

Demirgüc-Kunt, A. et H. Huizinga (1999), « Determinants of Commercial Bank Interest Margins and Profitability: Some International Evidence », *Revue économique de la Banque mondiale*, vol. 13.

Jimenez, G., J.A. Lopez et J. Saurina (2007), « How Does Competition Impact Bank Risk-Taking? », *Federal Reserve Bank of San Francisco Working Paper*, n° 2007-23.

Jayaratne, J. et P.E. Strahan (1996), « The Finance-Growth Nexus: Evidence from Bank Branch Deregulation », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 111.

OCDE (2009), « Competition and Financial Markets », Tables rondes sur la politique de la concurrence.

Schaeck, K., M. Čihák et S. Wolfe (2009), « Are More Competitive Banking Systems More Stable? », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 41.

Schaeck, K. et M. Čihák (2007), « Banking Competition and Capital Ratios », *Document de travail du FMI*, n° 07/216.

de Serres, A., S. Kobayakawa, T. Sløk et L. Vartia (2006), « Regulation of Financial Systems and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 506.

Stiroh, K. et P.E. Strahan (2003), « Competitive Dynamics of Deregulation: Evidence from US Banking », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 35.

PARTIE II

Chapitre 7

Objectif croissance : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie

Pris ensemble, les « BIICS » (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie) ont largement contribué à la croissance mondiale au cours de la crise et ils représentent une part croissante de la production mondiale. Cependant, de nouvelles réformes seront nécessaires pour leur permettre de rattraper, à terme, les niveaux de PIB par habitant des pays de l'OCDE. Le présent chapitre utilise le cadre d'analyse mis au point par l'OCDE pour les besoins du projet Objectif croissance, *ainsi que d'autres données établissant un lien entre les politiques publiques et la performance économique, pour identifier les principaux enjeux de politique structurelle auxquels les BIICS vont être confrontés dans les années à venir. Ces enjeux diffèrent selon les pays, mais un certain nombre de réformes communes semblent nécessaires, notamment pour renforcer les politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la réglementation des marchés de produits et du marché du travail, ainsi que pour améliorer certaines institutions fondamentales de l'économie de marché.*

Introduction

L'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie – collectivement désignés sous le nom de « BIICS » dans le présent chapitre – sont les plus grands pays en développement de leur région respective. Ainsi qu'en témoigne le rôle croissant du G20, ces pays deviennent aussi de plus en plus importants dans l'économie mondiale[1]. Les BIICS sont un groupe de pays très hétérogène[2]. À une extrémité, on y trouve la Chine, deuxième puissance économique mondiale et pays le plus peuplé du monde, et à l'autre, l'Afrique du Sud, dont l'économie représente actuellement 6 % de celle de la Chine (et la population, 4 %) et qui se place au 24ème rang mondial. Outre qu'ils ont des dimensions très différentes, les BIICS se situent aussi à des stades de développement différents, avec des écarts de revenus similaires à ceux que l'on observe entre les 30 pays de l'OCDE. Ils se distinguent également par leur trajectoire de croissance à long terme. Alors qu'ils se trouvaient tous dans une période de croissance économique particulièrement vigoureuse avant la récente crise financière et économique, seules la Chine et, dans une moindre mesure, l'Inde ont encore sensiblement réduit leur écart par rapport aux pays de l'OCDE à revenu élevé en termes de PIB par habitant. Les performances relatives en matière de croissance ne se sont pas fondamentalement modifiées avec la crise, l'ensemble des BIICS faisant preuve d'une plus grande résilience que la plupart des pays de l'OCDE.

Bien que différents les uns des autres, les BIICS présentent un certain nombre de similitudes sur le plan économique. L'analyse des écarts de PIB par habitant révèle qu'abstraction faite de l'Afrique du Sud et de l'Inde, l'utilisation de la main-d'œuvre y est à peu près comparable à ce qu'elle est dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE. En revanche, le niveau relativement bas du PIB par habitant dans les BIICS est principalement imputable à une moindre productivité de la main-d'œuvre qui s'explique elle-même principalement par des écarts technologiques mais aussi par des écarts en termes de capital humain et physique. De larges écarts de revenu, principalement imputables à un manque de productivité, de même que la convergence rapide de la Chine et de l'Inde, donnent à penser qu'un processus de rattrapage pourrait stimuler la croissance dans les années à venir. Cela étant, pour assurer et/ou préserver durablement des taux de croissance économique élevés, tout un ensemble de réformes structurelles allant dans ce sens devront être mises en œuvre.

Le présent chapitre utilise le cadre d'analyse du projet de l'OCDE *Objectif croissance*, ainsi que d'autres informations sur les liens entre les politiques publiques et la performance économique, afin de mettre en évidence les principaux défis que vont devoir relever les BIICS au cours des années à venir. On s'intéressera en particulier aux moyens leur permettant de rattraper à terme les niveaux de PIB par habitant atteints dans les pays de l'OCDE. En conséquence, certains enjeux macroéconomiques plus immédiats – qui, en partie au moins, se sont fait jour dans le contexte de la crise financière et économique récente – ne sont pas examinés ici. L'analyse présentée dans ce chapitre conduit à penser

qu'un certain nombre de domaines pourraient faire l'objet de réformes dans l'ensemble des BIICS :

- L'amélioration rapide de l'accès à l'enseignement a permis d'atteindre dans l'enseignement secondaire des résultats comparables à ceux des pays de l'OCDE pour les jeunes cohortes. Il faudra encore un certain temps pour que le capital humain des BIICS rattrape les niveaux observés dans la zone OCDE, mais cette évolution positive laisse augurer une croissance soutenue de la productivité au cours des prochaines décennies. Cependant, les dépenses de R-D des BIICS sont faibles par comparaison avec celles des pays de l'OCDE, ce qui accentue les effets du niveau encore relativement faible du capital humain (en particulier en termes d'études supérieures) et des obstacles aux échanges et à l'investissement étranger qui limitent la diffusion internationale des nouvelles technologies.
- Presque tous les aspects de la réglementation des marchés de produits sont moins favorables à la concurrence dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE. En particulier, l'intervention de l'État sur des marchés qui sont intrinsèquement concurrentiels est plus étendue, avec des entreprises d'État exerçant souvent leurs activités dans des secteurs qui sont protégés par des barrières implicites ou explicites à l'entrée, surtout dans les réseaux. Parmi les BIICS, c'est surtout en Chine et en Indonésie que l'État est particulièrement présent dans des marchés concurrentiels. Les obstacles à l'entrepreneuriat sont également élevés et empêchent l'entrée de nouvelles entreprises, tandis que d'importantes barrières aux échanges et aux investissements internationaux entravent l'accumulation de capital et l'absorption des technologies.
- La persistance d'un secteur informel important dans la plupart des BIICS et la très faible utilisation de la main-d'œuvre en Afrique du Sud justifient une stratégie différenciée visant à faciliter l'emploi dans le secteur formel. Les principaux éléments d'une telle stratégie consistent à fournir aux travailleurs du secteur informel les moyens (juridiques, financiers et éducatifs) nécessaires pour passer dans l'emploi formel et à inciter les entreprises à entrer dans le secteur formel. Les mesures les plus importantes doivent viser à améliorer le capital humain et la flexibilité du marché du travail, à simplifier le système fiscal et à réduire la réglementation des marchés de produits lorsqu'elle est trop pesante.
- Les droits de propriété et les institutions légales pourraient être renforcés dans les BIICS, notamment en Chine et en Indonésie. Plus particulièrement, les droits d'utilisation des terres rurales devraient être alignés, dans ces deux pays, sur ceux qui sont appliqués dans les zones urbaines de manière à permettre davantage aux petits emprunteurs d'utiliser leurs biens comme garantie. De plus, des indicateurs indirects du respect des politiques publiques donnent à penser qu'il serait tout à fait possible de renforcer les organismes chargés de faire respecter la loi et d'accroître leur efficacité en Indonésie, en Inde, en Chine et au Brésil.
- Les marchés financiers sont en général beaucoup plus étroits dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE, d'où une faible intégration financière et un rôle plus limité de l'intermédiation financière dans l'affectation du capital. L'accès restreint aux services financiers, notamment dans l'économie informelle, accroît les coûts de financement, ce qui limite l'accumulation de capital et l'échelle des activités et contribue à une faible productivité. Par conséquent, des mesures destinées à développer les circuits financiers,

notamment par une meilleure réglementation, auraient des effets considérables sur la croissance économique.

- Bien que le présent chapitre concerne surtout le PIB par habitant, d'autres aspects du bien-être, comme la répartition des revenus, la santé et la qualité de l'environnement sont également importants pour tous les pays, BIICS compris[3]. Le Brésil et la Chine ont enregistré des progrès spectaculaires dans la lutte contre la pauvreté depuis une dizaine d'années, réduisant de moitié la proportion de leurs habitants vivant avec moins de 2 dollars par jour (à parité de pouvoir d'achat). En revanche, l'Inde et l'Indonésie ont moins progressé, tandis que la proportion de pauvres s'est légèrement accrue en Afrique du Sud. L'espérance de vie a fortement baissé et la mortalité infantile a augmenté en Afrique du Sud en raison de l'épidémie de SIDA, mais les indicateurs de santé se sont améliorés dans les autres BIICS. Cela étant, des écarts considérables subsistent entre les BIICS et les pays de l'OCDE, en partie parce que l'accès aux soins demeure difficile dans les BIICS.

Le cadre d'analyse d'*Objectif croissance* ne peut s'appliquer que de façon plus difficile aux BIICS qu'aux pays de l'OCDE, étant donné que les indicateurs des politiques publiques et les indicateurs de résultats sur lesquels il repose, ne sont pas tous disponibles pour tous ces pays. De plus, compte tenu des différences importantes entre certains d'entre eux et la plupart des économies de l'OCDE, l'incorporation des BIICS dans *Objectif croissance* accentue fortement l'hétérogénéité de l'échantillon. Bien que les pays de l'OCDE soient eux aussi uniques à d'importants égards et qu'*Objectif croissance* ait été expressément conçu pour éviter toute approche uniforme, le cadre d'analyse devra encore être assoupli au fil du temps pour intégrer efficacement les BIICS (encadré 7.1). Par conséquent, les priorités d'action définies dans le présent chapitre doivent être considérées comme préliminaires et seront affinées à mesure de l'intégration pleine et entière des BIICS dans *Objectif croissance* au cours des années à venir.

Encadré 7.1. **Adapter le cadre d'analyse d'*Objectif croissance* pour y intégrer les BIICS**

Pour incorporer pleinement les BIICS dans *Objectif croissance*, il importe de formuler un certain nombre de réserves appelant une analyse plus approfondie. En particulier, l'analyse empirique de l'effet des politiques publiques sur la performance, qui sous-tend *Objectif croissance*, devra être étendue aux BIICS. Il s'agira de déterminer si les liens observés dans les pays de l'OCDE entre les politiques publiques et la performance économique existent aussi dans les BIICS et d'examiner des questions plus spécifiques à ces pays. Des études empiriques devront être menées pour déterminer si les liens entre politiques publiques et performance varient au sein de groupes de pays très hétérogènes, par exemple sous l'influence de politiques publiques dont les effets diffèrent selon la distance qui sépare un pays de la frontière d'efficience. Des analyses empiriques sur les BIICS devront aussi examiner les conséquences de l'existence d'importants secteurs informels fonctionnant généralement à l'écart de nombreux aspects du cadre de réglementation. Cela peut avoir une incidence considérable sur la conception de politiques optimales, étant donné que l'effet des politiques publiques sur la taille du secteur informel peut être de la plus haute importance. Par ailleurs, la mise en application des politiques publiques se heurte souvent à davantage de difficultés dans les BIICS, ce qui peut aussi avoir des conséquences importantes pour l'optimisation des politiques publiques.

Encadré 7.1. **Adapter le cadre d'analyse d'*Objectif croissance* pour y intégrer les BIICS** *(suite)*

Des travaux récents, résumés dans le *Rapport sur la croissance* de la Commission sur la croissance et le développement (2008), incitent à penser que les calendriers de mise en œuvre et les caractéristiques propres des réformes des politiques publiques sont sans doute importants pour comprendre les effets des phases de croissance dans des pays comme les BIICS. Parfois, des réformes non orthodoxes dites de « second choix » peuvent se révéler appropriées, compte tenu notamment des contraintes qu'implique leur acceptation et de la difficulté de mettre en place de nouvelles institutions dans les économies connaissant des mutations très importantes. Ces réformes peuvent être utiles pour surmonter les obstacles les plus contraignants qui pèsent sur la croissance et préparer le terrain pour des réformes véritablement optimales.

Tout en permettant de mieux comprendre l'impact des politiques publiques sur la performance dans les BIICS, les différents indicateurs utilisés dans *Objectif croissance* devront être adaptés à ces pays. Un premier problème soulevé par l'extension de l'analyse aux BIICS tient au fait que certains des indicateurs utilisés pour les pays de l'OCDE ne sont pas disponibles actuellement pour les BIICS et qu'il faudra du temps pour construire un ensemble complet d'indicateurs des politiques publiques. Par ailleurs, certaines des principales questions qui se posent dans les pays de l'OCDE – au sujet des incitations à la recherche d'un emploi intégrées aux politiques du marché du travail – sont pour l'instant moins importantes dans les BIICS, où des systèmes d'assurance sociale commencent tout juste à être mis en place ou sont seulement envisagés, encore que le Brésil ait plus d'expérience dans ce domaine. D'un autre côté, les indicateurs de politiques publiques et de performance utilisés dans *Objectif croissance* devront peut-être aussi être développés pour couvrir des questions se rapportant spécifiquement aux BIICS, comme la qualité de la gouvernance et la taille du secteur informel.

Le présent chapitre est structuré de la manière suivante. La section 2 donne un bref aperçu de la performance économique des différents BIICS et par rapport aux pays de l'OCDE, en examinant notamment le processus récent de convergence et la composition des écarts actuels de PIB par habitant. La section 3 utilise ensuite un ensemble d'indicateurs des politiques publiques qui sont habituellement pris en compte dans *Objectif croissance* pour évaluer l'orientation générale de la réglementation dans les BIICS. La section 4 analyse des domaines d'action qui ne sont généralement pas couverts par *Objectif croissance* mais dont on sait qu'ils influent sur la convergence de la productivité dans les marchés émergents, comme les droits de propriété, le respect des politiques publiques et le développement du secteur financier. Cette section présente aussi une analyse des causes et des conséquences de l'activité informelle.

Vue d'ensemble des différences de performance entre les BIICS et par rapport aux pays de l'OCDE

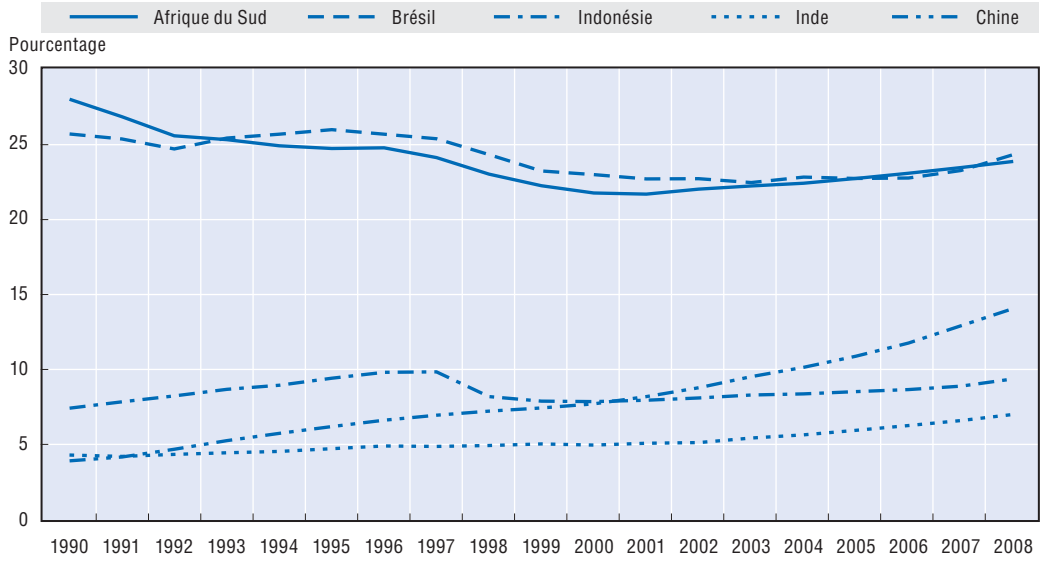
Croissance tendancielle et convergence

Les taux de croissance moyens du PIB ont été très variables selon les BIICS au cours des dernières décennies, si bien que le processus de convergence vers les pays se situant dans la moitié supérieure de la distribution des revenus de la zone OCDE a lui aussi été très différent suivant les cas[4]. En particulier, depuis le début des réformes économiques, il y a une trentaine d'années, l'économie chinoise a connu des transformations continues et

rapides, avec un rattrapage rapide des revenus moyens (graphique 7.1). L'Inde a elle aussi connu une période de croissance économique soutenue depuis la libéralisation de la politique économique jusqu'alors extrêmement interventionniste, à partir du milieu des années 80, et a notablement progressé dans la voie de la réduction de son important écart de revenu par rapport aux pays situés dans la moitié supérieure de la zone OCDE. La convergence rapide observée en Indonésie au début des années 90 a été interrompue par la crise financière asiatique et les revenus moyens n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise par rapport à la moitié supérieure de la zone OCDE, en dépit de progrès récents. Parmi les BIICS non asiatiques, l'Afrique du Sud et, surtout, le Brésil ont souffert jusqu'au début des années 2000 d'une détérioration de leur revenu par habitant par rapport à celui de la moitié supérieure des pays de l'OCDE.

Graphique 7.1. **Le rythme de rattrapage du PIB par habitant varie suivant les BIICS**

PIB par habitant (à PPA constantes de 2005)
Par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE



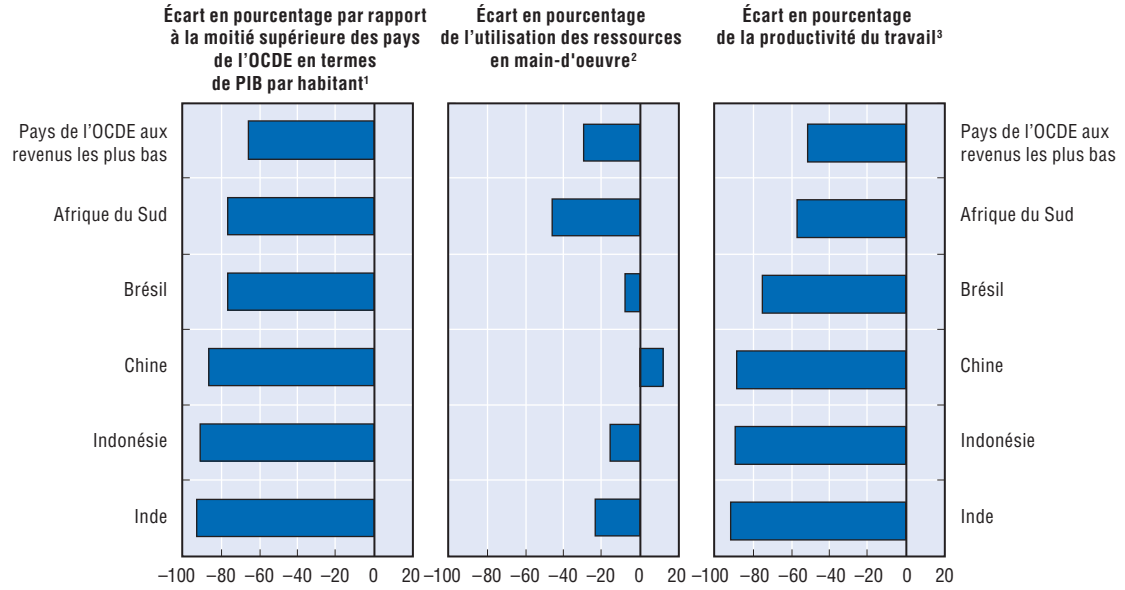
Source : Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Écarts de PIB par habitant

En dépit de différences dans les processus de convergence et de taux de croissance élevés dans certains cas, les écarts de PIB par habitant par rapport aux pays se situant dans la moitié supérieure de la distribution des revenus de la zone OCDE demeurent importants, s'échelonnant de 75 % pour le Brésil et l'Afrique du Sud à près de 95 % dans le cas de l'Inde. Ces écarts peuvent être décomposés en effets de la productivité du travail et de l'utilisation de la main-d'œuvre (graphique 7.2). À l'exception de l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, de l'Inde, l'utilisation de la main-d'œuvre dans les BIICS n'est pas très différente de ce qu'elle est dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE (si l'on inclut le secteur informel dans l'emploi total). En revanche, dans tous les BIICS, la productivité du travail paraît sensiblement inférieure à ce qu'elle est dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE et est la principale cause des écarts de PIB par habitant[5]. En même temps, la distribution des revenus est plus inégale et la pauvreté plus grande dans les BIICS que dans la plupart des pays de l'OCDE, tandis que la santé et l'état de l'environnement y sont plus médiocres.

Graphique 7.2. **Les écarts de revenu réel tiennent surtout à des différences de productivité du travail**



1. Pour 2007, par rapport à la moyenne simple des 15 pays de l'OCDE ayant le PIB par habitant le plus élevé, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) révisées établies par la Banque mondiale. La somme des écarts en pourcentage en termes d'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de productivité du travail n'équivaut pas exactement à l'écart de PIB par habitant car la décomposition est multiplicative. Les pays de l'OCDE aux revenus les moins élevés sont la Hongrie, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la Turquie. *Cf.* Blöndal et Dougherty (2009) pour de plus amples détails.
2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre est mesurée par l'emploi total par rapport à la population totale, sur la base d'enquêtes nationales sur la population active et sur les ménages.
3. La productivité du travail est mesurée par le PIB par personne occupée, compte tenu de l'emploi informel estimé.

Source : Estimations de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Il est donc d'autant plus important de recourir à des indicateurs de bien-être plus larges (*cf.* encadré 7.2).

Utilisation de la main-d'œuvre

Des niveaux généralement satisfaisant d'utilisation de la main-d'œuvre n'impliquent pas que les marchés du travail des BIICS ne connaissent pas de sérieux problèmes. Outre que l'accès au marché du travail est très différent selon le sexe dans plusieurs pays, les marchés du travail des BIICS se distinguent par une part importante de travail informel, ce qui signifie que de nombreux travailleurs échappent à la réglementation du marché du travail et de la protection sociale[6]. Bien que la part du travail informel soit difficile à mesurer et soit donc très incertaine (encadré 7.3), divers indicateurs donnent à penser qu'elle est particulièrement importante en Inde et en Indonésie, et plus modérée au Brésil, en Chine et en Afrique du Sud (graphique 7.3). Le travail informel concerne en général les personnes les moins privilégiées, comme les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, qui constituent une part relativement importante de la population active dans les BIICS étant donné leur structure démographique et leurs niveaux d'étude (voir plus loin). Au Brésil, l'emploi informel est surtout concentré dans les secteurs à faible intensité de qualifications comme l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, les services domestiques, le commerce de gros et le commerce de détail.

Encadré 7.2. **Indicateurs de bien-être dans les BIICS**

Bien que le PIB par habitant soit le principal sujet d'analyse d'*Objectif croissance* – et du présent chapitre –, d'autres aspects du bien-être sont également importants pour l'évaluation du caractère qualitatif de l'amélioration des revenus (encadré 2.1). Il s'agit en particulier de la répartition des revenus, ainsi que des concepts plus généraux du bien-être, comme la santé et l'état de l'environnement. L'ampleur des inégalités est très variable parmi les BIICS – avec un maximum au Brésil et en Afrique du Sud (sur la base des indices de Gini) et un minimum en Inde (*cf.* tableau ci-après, première colonne). Ces indices sont plus élevés que dans la plupart des pays de l'OCDE, en raison notamment de l'absence de programmes de transfert de revenus, qui existent dans les pays de l'OCDE (Förster et Mira d'Ercole, 2005). Si une croissance économique rapide s'accompagne généralement d'un recul de la pauvreté (Kraay, 2006), le taux de pauvreté a baissé beaucoup plus rapidement dans certains pays que dans d'autres (tableau ci-après). En particulier, si l'on situe le seuil de pauvreté à 2 dollars par jour, la Brésil et la Chine ont enregistré des progrès spectaculaires dans la lutte contre la pauvreté au cours de la dernière décennie, réduisant de moitié la part de leur population se situant à ce niveau. En revanche, l'Inde et l'Indonésie ont moins progressé, et la proportion de la population vivant dans la pauvreté a en fait augmenté en Afrique du Sud.

La réduction de la pauvreté progresse rapidement malgré de fortes inégalités de revenu

	Indice de Gini	Pourcentage de pauvres[1]	
	Milieu des années 2000	Milieu des années 90	Milieu des années 2000
Brésil	55.0	27.8	12.7
Chine	41.5	84.6	36.3
Inde	36.8	81.7	75.6
Indonésie	39.4	55.0	50.0
Afrique du Sud	57.8	41.1	42.9
Chili	52.0	13.6	2.4
Estonie	36.0	2.8	2.0
Israël	39.2	..	..
Fédération de Russie	37.5	7.6	2.0
Slovénie	31.2	2.0	2.0
Moitié supérieure des pays de l'OCDE	27.0		
Moitié inférieure des pays de l'OCDE	35.6		

1. Personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour (PPA) (en % de la population)

Sources : Questionnaire de l'OCDE sur la répartition des revenus et Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

La santé est un autre indicateur important du bien-être, qui s'améliore généralement avec le revenu et contribue aussi à l'augmentation de celui-ci. Cependant, son rythme d'amélioration peut s'écarter de la croissance des revenus pendant de longues périodes. En particulier, la forte diminution de l'espérance de vie et l'augmentation de la mortalité infantile en Afrique du Sud sont imputables à l'épidémie de SIDA. Dans les autres pays, l'espérance de vie a convergé vers celle que l'on observe dans la zone OCDE, mais elle demeure nettement plus faible. Les taux de mortalité infantile ont aussi baissé rapidement, mais les écarts restent importants : la mortalité infantile est trois fois plus grande en Inde qu'au Brésil ou en Chine et dix fois plus grande que dans la zone OCDE en

Encadré 7.2. **Indicateurs de bien-être dans les BIICS** *(suite)*

moyenne. Malgré quelques progrès importants, l'accès aux soins reste difficile dans les BIICS, comme en témoignent le nombre relativement faible de médecins et de lits d'hôpital et le montant total limité des dépenses de santé. Ces dernières ont des niveaux proches de ceux des pays de l'OCDE (en pourcentage du PIB) au Brésil et en Afrique du Sud, mais sont beaucoup plus faibles en Inde et en Indonésie.

En dépit de nets progrès, les écarts sur le plan de la santé restent importants

	Dépenses de santé (% du PIB)	Espérance de vie à la naissance, total (années)		Taux de mortalité infantile[1] (pour 1 000)		Lits d'hôpital (pour 1 000 habitants)		Médecins (pour 1 000 habitants)	
	2006	1990	2007	1990	2007	Milieu des années 90	Dernière année	Milieu des années 90	Dernière année
Brésil	7.5	66.5	72.3	57.9	21.7	3.3	2.4	1.4	1.2
Chine	4.6	68.3	73.0	45.4	21.9	2.6	2.2	1.5	1.5
Inde	3.6	59.7	64.7	116.6	71.8	0.8	0.9	0.5	0.6
Indonésie	2.5	61.7	70.6	91.0	31.2	0.7	0.6	0.1	0.1
Afrique du Sud	8.0	61.6	50.5	63.6	59.0	..	2.8	0.6	0.8
Chili	5.3	73.7	78.4	21.0	9.0	3.2	2.3	1.1	1.1
Estonie	5.2	69.5	72.9	17.5	5.6	11.6	5.7	3.5	3.3
Israël	8.0	76.6	80.6	11.5	5.0	6.2	6.0	3.2	3.7
Fédération de Russie	5.3	68.9	67.6	27.0	14.5	13.1	9.7	4.1	4.3
Slovénie	8.4	73.3	77.7	10.5	3.9	6.0	4.8	2.0	2.4
Moitié supérieure des pays de l'OCDE	9.5	76.8	80.8	9.2	3.7	10.4	7.3	2.8	3.7
Moitié inférieure des pays de l'OCDE	8.2	72.6	77.1	18.6	8.9	5.6	3.7	1.9	2.3

1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Sources : Rapport sur la santé dans le monde (2004) et Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

L'état de l'environnement est aussi un déterminant important de la santé et du bien-être en général. Malheureusement, la croissance économique peut entraîner non seulement une augmentation des revenus mais aussi un accroissement de la consommation d'énergie et de la pollution. Les émissions de gaz à effet de serre sont encore faibles dans les BIICS, mais l'intensité en carbone (par unité de PIB) y est généralement supérieure à ce qu'elle est dans la plupart des pays de l'OCDE. La pollution atmosphérique, notamment l'exposition aux particules, est aussi beaucoup plus grande dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2008f). Par ailleurs, une proportion plus importante de la population manque plus ou moins gravement d'eau, tandis que le traitement insuffisant des eaux usées et la pollution contribuent à l'incidence de maladies évitables transmises par l'eau. En outre, les BIICS vont être confrontés à des problèmes particuliers sur les plans économique et sanitaire si le réchauffement de la planète se poursuit, notamment une baisse des rendements agricoles, une aggravation du stress hydrique et une perte de biodiversité. Comme l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de ces pays aura une incidence considérable sur le climat mondial, ces problèmes font de la « croissance verte » une haute priorité dans les BIICS.

Encadré 7.3. **Emploi informel et mesure de l'emploi dans les BIICS**

Le concept d'emploi informel est aujourd'hui largement accepté dans l'analyse du marché du travail des pays en développement, mais les définitions et indicateurs sont parfois très différents, ce qui rend difficile une analyse internationale. L'*emploi dans le secteur informel* et l'*emploi informel* sont deux indicateurs distincts se rapportant à des aspects différents de l'emploi non déclaré, recommandés par la Conférence internationale des statisticiens du travail. L'*emploi dans le secteur informel* se réfère au statut juridique de l'entreprise; il désigne l'emploi dans les entreprises non immatriculées qui sont des entreprises privées non constituées en sociétés (ou familiales) produisant et vendant des biens et services licites et employant des personnes rémunérées jusqu'à un certain seuil (généralement fixé à cinq personnes). L'*emploi informel « non protégé »* désigne les emplois qui échappent à la législation nationale du travail, à l'imposition des revenus et à la protection sociale ou qui ne sont pas assortis de certains droits tels que préavis de licenciement, indemnités de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie. Les emplois informels peuvent donc exister dans tous types d'entreprises, qu'elles appartiennent au secteur formel ou informel, ou au sein de ménages dont la production est exclusivement destinée à leur propre usage.

Les deux concepts sont complémentaires, mais l'*emploi informel* a généralement une définition plus large. Par comparaison avec l'emploi dans le secteur informel, l'emploi informel recouvre deux groupes supplémentaires importants, à savoir les travailleurs informels du secteur formel et les travailleurs rémunérés des ménages dont la production est exclusivement destinée à leur propre usage, tandis qu'il ne recouvre pas un groupe qui est généralement restreint dans la plupart des pays en développement, à savoir les titulaires d'un emploi formel dans une entreprise informelle.

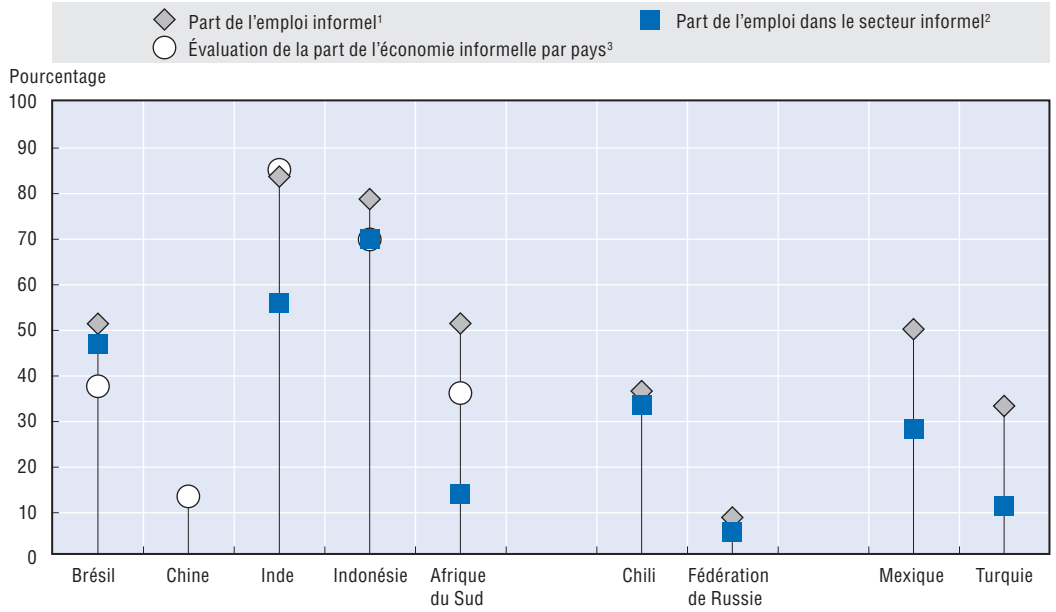
En vertu des conventions de l'OIT (17ème CIST), les critères de mesure à retenir doivent être déterminés « en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations ». Dans la pratique, les Études économiques de l'OCDE utilisent la définition la plus communément employée dans un pays donné correspondant le mieux possible à la notion d'emploi informel. Les difficultés de mesure de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel s'ajoutent aux problèmes plus généraux d'évaluation de la situation du marché du travail dans les BIICS et rendent plus complexe le chiffrage de la population active totale, de l'emploi et du chômage. Cela étant, comme la plupart des activités liées au travail informel ne sont ni illégales ni souterraines, elles sont – en principe – incluses dans les chiffres de l'emploi périodiquement publiés à partir d'enquêtes auprès des ménages, comme celles qui sont utilisées dans le présent chapitre.

Sources : Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2008 (OECD, 2008e)et *L'emploi informel dans les pays en développement : Une normalité indépassable ?* (OCDE, 2009b).

En Chine, les migrants ruraux non déclarés et les travailleurs licenciés par des entreprises urbaines publiques ou collectives constituent la plus grande partie de l'emploi informel. En Inde et en Indonésie, l'emploi informel comprend un nombre disproportionné de femmes, de travailleurs à domicile, de vendeurs ambulants et de travailleurs embauchés en sous-traitance par des entreprises du secteur formel. En Afrique du Sud, le secteur informel relativement restreint est en partie imputable à des restrictions historiques et à la réglementation locale, alors que son développement a été associé à la création de nouvelles entreprises par la population noire, majoritaire.

Si, à un niveau relativement élevé, l'emploi informel est probablement volontaire, il est dans la plupart des cas involontaire. Les systèmes d'assurance chômage sont

Graphique 7.3. **L'emploi informel est important dans certains des BIICS**



1. La part de l'emploi informel est calculée sur la base d'une définition standard qui exclut l'agriculture. Dernières estimations connues : 2000-2007 (Afrique du Sud et Brésil); 1995-1999 (Inde et Indonésie); pas d'estimation pour la Chine. *Cf.* L'emploi informel dans les pays en développement : Une normalité indépassable ? (OCDE, 2009b) pour de plus amples détails et encadré 7.3 pour une analyse plus approfondie.
2. La part de l'emploi dans le secteur informel est calculée au moyen de la base de données ICMT de l'OIT. Définition pour le Brésil : entreprises urbaines non constituées en sociétés employant au maximum cinq salariés et destinant leur production à la vente, hors agriculture; pour l'Inde (2000) : toutes entreprises individuelles et collectives non constituées en sociétés destinant la totalité ou une partie de leur production à la vente, hors agriculture et services d'intérêt public; pour l'Indonésie (2004) : ensemble des personnes travaillant pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunéré dans l'agriculture, et personnes travaillant pour leur propre compte (hors professions libérales et emplois administratifs ou de bureau) sans l'assistance d'autres personnes; pour l'Afrique du Sud (2004) : entreprises non enregistrées par les autorités fiscales et non soumises aux obligations réglementaires et actes similaires concernant les groupes professionnels.
3. L'évaluation de la part de l'économie informelle par pays s'appuie sur les Études économiques de l'OCDE (OCDE, 2007a, 2008a, 2008b, 2009c) et les Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2007b). Définition pour le Brésil (2009) : personnes travaillant pour leur propre compte et salariés non assujettis aux cotisations sociales; pour la Chine (2008) : personnes travaillant pour leur propre compte; pour l'Inde (2004) : travailleurs non couverts par le fonds de prévoyance des salariés; pour l'Indonésie (2004) : personnes travaillent pour leur propre compte et travailleurs non rémunérés; pour l'Afrique du Sud (2008) : travailleurs ne bénéficiant pas de régime de retraite et d'assurance médicale.

Source : Analyse de l'OCDE.

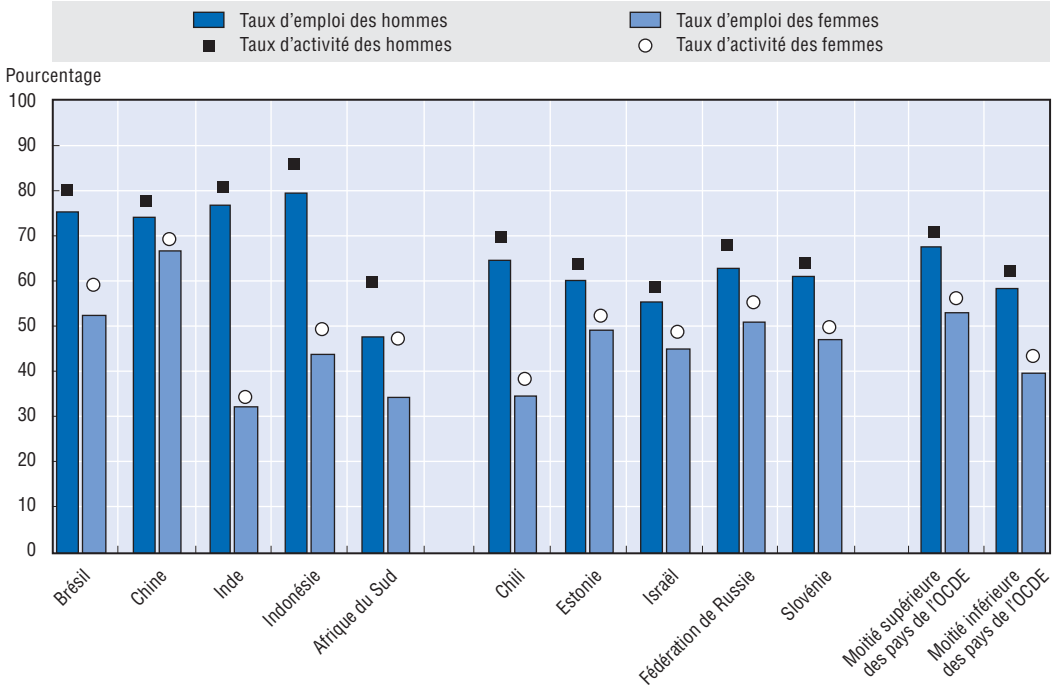
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

généralement beaucoup moins développés dans les BIICS, si bien que l'emploi informel est un substitut au chômage. Cependant, les travailleurs du secteur informel sont généralement des travailleurs indépendants ne disposant que d'un capital physique très limité, ce qui se traduit par une faible productivité et des salaires de subsistance; cette situation souligne la forte interaction entre la structure de l'emploi et la productivité dans les pays moins avancés (OCDE, 2009b). Les emplois informels sont généralement plus instables que les emplois formels et ne donnent guère la possibilité d'accumuler du capital humain. L'emploi dans le secteur informel peut aussi avoir une incidence négative sur les perspectives d'emploi d'un travailleur dans le secteur formel et piéger ainsi les travailleurs peu qualifiés, contribuant par là même à perpétuer les inégalités de revenus.

Abstraction faite de la question de l'activité informelle, les marchés du travail des BIICS présentent certaines caractéristiques particulières :

- En Afrique du Sud, l'utilisation de la main-d'œuvre est la plus faible parmi les BIICS et, comme elle est presque deux fois moins élevée que dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE, elle explique dans une large mesure l'écart de PIB par habitant. Ce retard considérable tient à la fois à un faible taux d'activité et à un chômage élevé, dont le taux est actuellement de l'ordre de 25 % (graphique 7.4)[7]. Le chômage est non seulement élevé en moyenne, mais il est très inégal selon les classes d'âge, le sexe, les catégories de qualifications et l'origine ethnique (OCDE, 2008a). Cela tient en partie à l'héritage de l'Apartheid, mais aussi au fait que la demande de main-d'œuvre ne peut pas répondre à l'augmentation rapide de la population active en raison des insuffisances de la concurrence sur les marchés de produits, des institutions du marché du travail et de certains aspects de la politique économique.
- Dans le cas de l'Inde, l'écart de taux d'utilisation de la main-d'œuvre par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE est lui aussi relativement important, à un peu moins de 25 %. Bien que la croissance de l'emploi se soit accélérée depuis le début des réformes économiques, cet écart est resté à peu près constant, avec des taux d'activité féminins encore très faibles par comparaison avec les autres pays.
- Pour l'Indonésie, l'écart de taux d'utilisation de la main-d'œuvre est de l'ordre de 15 %. En dépit d'une abondante main-d'œuvre à bas prix, l'expansion des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre a été relativement limitée depuis la crise financière asiatique de 1997-98, d'où de faibles créations d'emplois et un chômage élevé, chez les jeunes

Graphique 7.4. **Les taux d'emploi sont relativement élevés dans les BIICS**[1]



1. Les taux d'emploi et d'activité sont indiqués en pourcentage de la population totale de 15 ans et plus pour 2008.

Source : OIT, Base de données ICMT.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

adultes notamment. De ce fait, l'écart de taux d'utilisation de la main-d'œuvre s'est creusé depuis la crise.

- Au Brésil, l'utilisation de la main-d'œuvre est aujourd'hui proche de ce qu'elle est dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE, en raison notamment de l'effet positif d'une croissance économique solide sur la création d'emplois entre 2003 et 2008. Le taux d'activité a augmenté, tandis que le chômage et la part de l'emploi dans le secteur informel accusent une baisse tendancielle, en dépit de la récession (OCDE, 2009c).
- En termes d'utilisation de la main-d'œuvre, la Chine soutient très favorablement la comparaison avec les pays de la moitié supérieure de la distribution des revenus de la zone OCDE. L'augmentation de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises privées a en grande partie compensé son recul prononcé dans les entreprises d'État (OCDE, 2010). Malgré cette évolution, le taux d'activité des jeunes a baissé au cours de la période récente, principalement sous l'effet d'un accroissement des inscriptions dans l'enseignement supérieur (voir plus loin).

Productivité du travail

La ventilation du PIB par habitant indiquée ci-dessus (graphique 7.2) révèle que la productivité du travail dans les BIICS est de 55 % (Afrique du Sud) à 90 % (Inde) inférieure à ce qu'elle est dans les pays de la moitié supérieure de la distribution des revenus de la zone OCDE, et c'est là la source principale d'importants écarts de revenus. Pour mieux mettre en évidence les facteurs qui sont à l'origine de ces différences de production par travailleur, les écarts de productivité du travail observés dans les BIICS sont décomposés en contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) et en capital physique et humain par travailleur, sur la base d'hypothèses positives mais raisonnables concernant le processus de production et le rendement des études au niveau national (graphique 7.5)[8]. Cette ventilation incite à penser que les différences en termes d'accumulation de capital physique et humain sont une cause importante du manque de productivité. Néanmoins, les écarts de PTF entre les BIICS et les pays de la moitié supérieure de la distribution des revenus de la zone OCDE sont extrêmement importants et constituent la principale source des écarts en termes de productivité du travail[9].

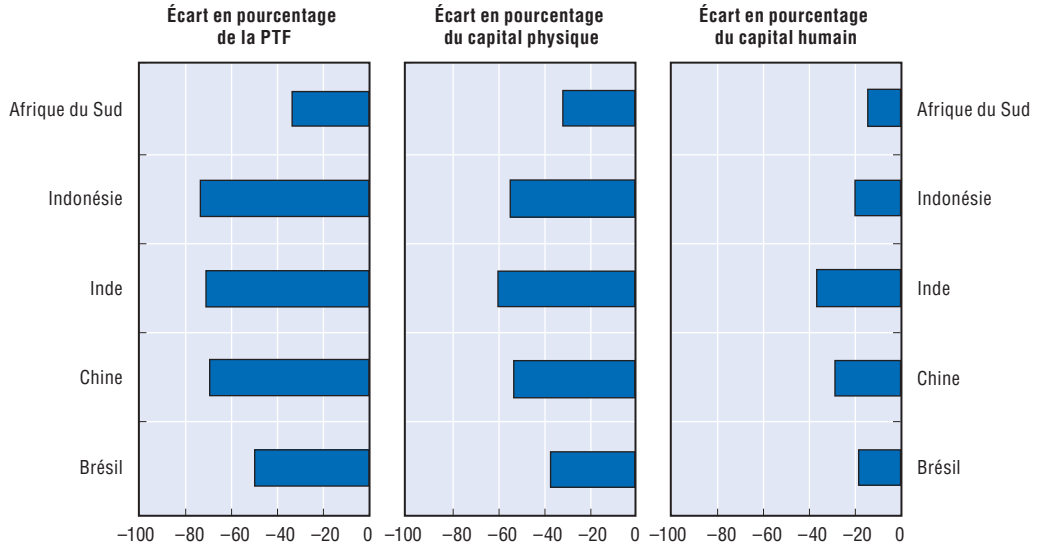
Écarts de PTF

De nombreuses recherches théoriques et économétriques révèlent que la croissance de la PTF dans les branches et les pays éloignés de la frontière technologique mondiale dépend dans une large mesure de la capacité à adopter les technologies et les techniques de production mises au point dans les économies plus productives (Aghion et Howitt, 2006). Les écarts indicatifs de PTF s'échelonnant de 40 % environ en Afrique du Sud à 75 % en Inde et en Indonésie, la diffusion des technologies sera potentiellement une source déterminante de croissance de la productivité dans les BIICS au cours des prochaines années. L'analyse empirique incite à penser que la croissance de la PTF semble avoir été relativement soutenue depuis 2000 dans les BIICS, sauf peut-être au Brésil, et elle a à peu près concordé avec leur stade de développement économique (graphique 7.6).

Intensité de capital physique

D'après la décomposition du graphique 7.5, le manque de capital physique par travailleur est aussi une cause importante du manque de productivité du travail dans les BIICS. En Chine, l'intensité capitalistique est encore inférieure de moitié à celle que l'on

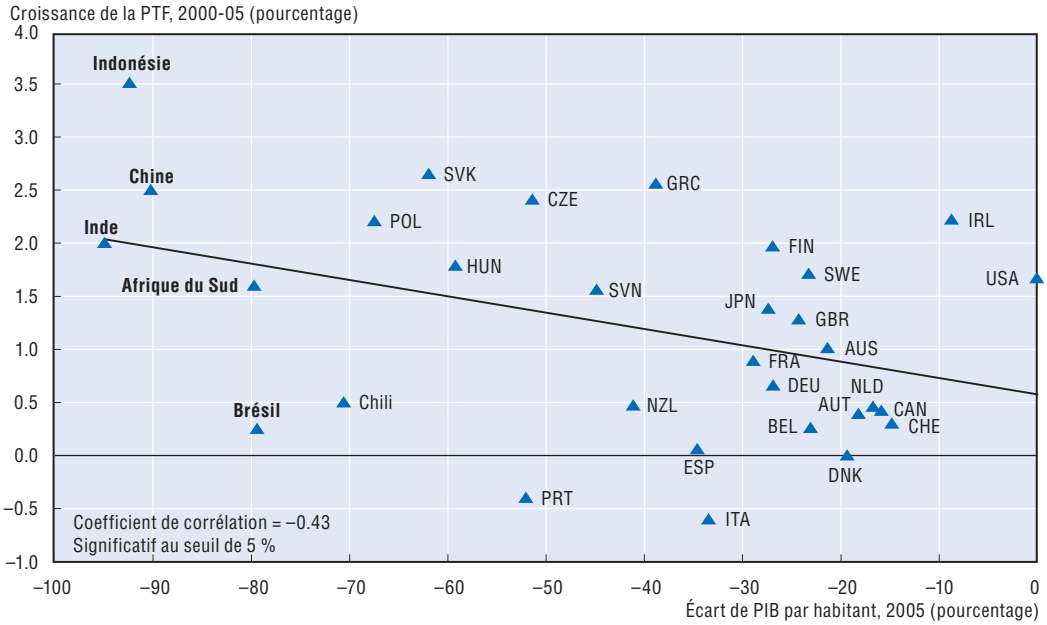
Graphique 7.5. **Les écarts en termes de productivité totale des facteurs, de capital physique et de capital humain sont importants dans les BIICS**[1]



1. Décomposition des écarts de productivité du travail pour 2005, en pourcentage de la moitié supérieure des pays de l'OCDE, sur la base d'une fonction de production de type Cobb-Douglas censée ne pas varier suivant les pays et les périodes. Les données concernant le stock de capital physique pour chaque pays sont tirées de séries pour l'investissement en utilisant la méthode de l'inventaire perpétuel. Le stock de capital physique est exprimé par rapport à l'emploi. Le stock de capital humain est calculé en fonction du nombre moyen d'années de scolarité dans la population et d'hypothèses concernant le rendement des études. La PTF est mesurée comme résidu et sert de variable supplétive pour le niveau technologique. Compte tenu des limites des données disponibles et des hypothèses utilisées pour la décomposition, les résultats indiqués dans ce graphique doivent être considérés comme indicatifs. *Cf.* Duval et de la Maisonneuve (2010) pour plus de détails.

Source : Analyse de l'OCDE. StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Graphique 7.6. **La croissance de la PTF se ralentit à mesure que le PIB par habitant augmente**[1]



1. À noter que l'indicateur de croissance de la PTF utilisé dans ce graphique ne concorde par tout à fait avec les niveaux de PTF indiqués dans le graphique 7.5 car ces derniers comprennent aussi la croissance du capital humain. Les données relatives aux pays de l'OCDE sont tirées de la base de données de l'OCDE sur la productivité, alors qu'elles proviennent des Études économiques de l'OCDE dans le cas des BIICS.

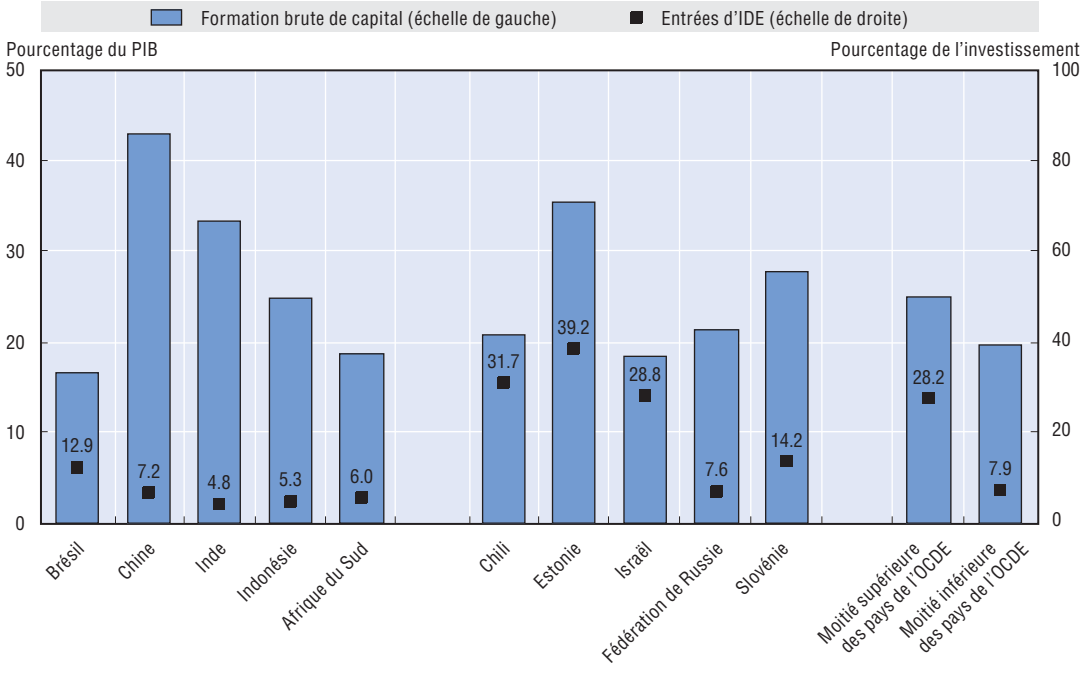
Source : Analyse de l'OCDE. StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

observe dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE mais elle augmente rapidement, l'investissement représentant près de 45 % du PIB (graphique 7.7). En Inde et en Indonésie, l'intensité capitalistique reste relativement faible, encore que la part de l'investissement dans le PIB ait fortement augmenté ces dernières années, notamment en Inde où il a été stimulé par l'augmentation de l'épargne intérieure. En Afrique du Sud, l'écart relativement faible en termes d'intensité capitalistique s'explique dans une large mesure par les taux élevés d'accumulation de capital enregistrés pendant la période de l'Apartheid, alors que la part de l'investissement dans le PIB a été plus faible au cours de la période récente, avant de se redresser quelque peu depuis 2003. Le Brésil se caractérise aussi par un écart relativement faible en termes d'intensité capitalistique, par comparaison avec les autres BIICS, encore que la part de l'investissement dans le PIB soit relativement limitée, son augmentation ne datant que de quelques années.

Comme on le verra de façon plus détaillée ci-après, l'investissement direct étranger (IDE) peut contribuer de façon particulièrement efficace à promouvoir un rattrapage de la productivité. D'une manière générale, dans l'ensemble des BIICS, la part de l'IDE dans l'investissement est faible par comparaison avec la plupart des membres actuels de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion (graphique 7.7). Bien que la Chine ait été le premier bénéficiaire mondial d'IDE en termes absolus, la part de l'investissement financé par des capitaux étrangers a régulièrement diminué depuis le milieu des années 90. En outre, l'IDE dans les secteurs des services en Chine s'est surtout concentré dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, tandis que les entrées d'IDE dans les autres secteurs de services sont restées relativement modestes, ce qui a limité la diffusion des

Graphique 7.7. **Le taux d'investissement en capital physique est très variable parmi les BIICS**

Indicateurs de l'investissement en capital physique, 2003-2008



Source : Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde), CNUCED.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

technologies (OCDE, 2010). En Inde, les entrées d'IDE ont régulièrement augmenté depuis les années 90 mais restent relativement faibles, tout comme les entrées d'IDE en Indonésie et en Afrique du Sud. Au Brésil, la part de l'IDE dans l'investissement est importante depuis quelques années par comparaison avec les autres BIICS et certains pays de l'OCDE[10].

L'investissement dans les infrastructures de réseaux peut avoir, sur les niveaux de revenu à long terme, une incidence positive qui dépasse le simple effet des augmentations du stock de capital. Cela peut tenir à plusieurs raisons comme les économies d'échelle, l'existence d'externalités de réseau et des mécanismes favorables à la concurrence (*cf.* Égert *et al.*, 2009). En outre, il est assez largement admis que le lien entre infrastructure et croissance est généralement plus étroit dans les pays à faible revenu, où les besoins d'infrastructures sont les plus pressants et où le rendement (marginal) des investissements est le plus élevé (Estache et Fay, 2007). De fait, bien qu'il soit notoirement difficile de mesurer le stock d'infrastructures, certains indicateurs couramment utilisés pour mesurer les services donnent à penser qu'il existe d'importants écarts d'infrastructure parmi les BIICS (tableau 7.1).

Tableau 7.1. **Infrastructures dans les secteurs de réseaux**[1]

	Densité du réseau ferroviaire	Densité du réseau routier	Lignes téléphoniques
	(pour 100 km)	(par km)	(pour 100 habitants)
Brésil	0.3	0.2	21.4
Chine	0.7	0.4	27.7
Inde	2.1	1.1	3.3
Indonésie	0.3	0.2	13.3
Afrique du Sud	2.0	0.3	9.5
Chili	0.8	0.1	21.0
Estonie	2.3	1.3	37.2
Israël	4.4	0.8	39.7
Fédération de Russie	0.5	0.1	31.1
Slovénie	6.1	1.9	49.5
Moitié supérieure des pays de l'OCDE	8.3	2.2	53.2
Moitié inférieure des pays de l'OCDE	2.3	0.6	33.0

1. Densité du réseau ferroviaire : longueur en km pour 100 km^2 de territoire; densité du réseau routier : longueur totale en km par km^2 de territoire; lignes téléphoniques : nombre total pour 100 habitants.

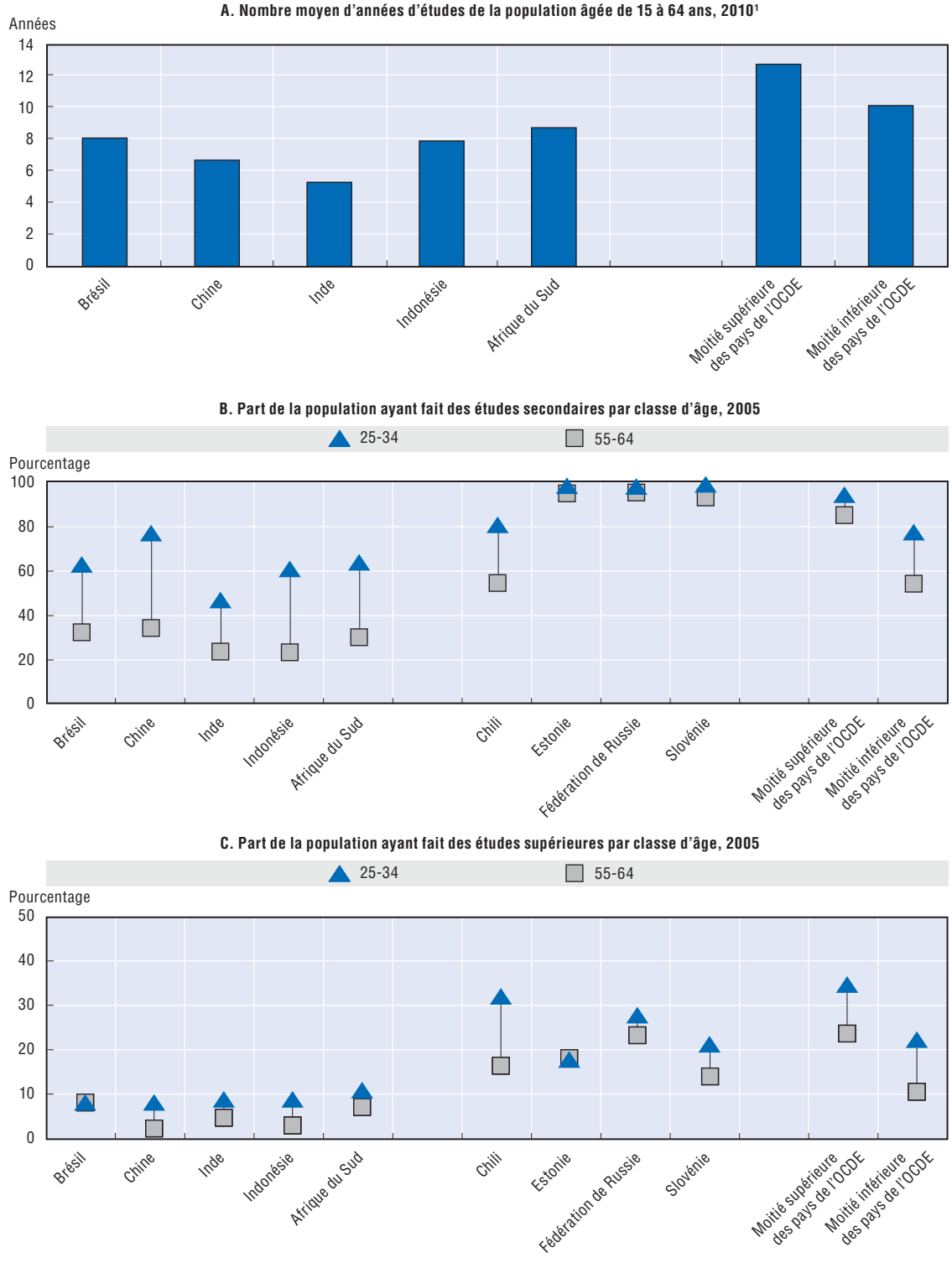
Source : Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

Capital humain

Le stock de capital humain, mesuré par le nombre moyen d'années d'études de l'ensemble de la population, est beaucoup plus faible dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE (graphique 7.8a). Cela étant, l'écart est dû en grande partie à la structure de la population en termes d'âge et de niveau de formation, et il sera largement résorbé si les niveaux de formation actuels sont maintenus. Dans une large mesure, les résultats dans l'enseignement secondaire se sont améliorés au fil des ans, la proportion de diplômés étant beaucoup plus grande parmi les jeunes que parmi les personnes plus âgées (graphique 7.8b). Cette amélioration du capital humain a été particulièrement prononcée en Chine, où la proportion de jeunes faisant des études secondaires est aujourd'hui proche de celle que l'on observe dans les pays de l'OCDE affichant les meilleures performances à cet égard. L'Indonésie, le Brésil et l'Afrique du Sud ont aussi enregistré des progrès notables dans ce domaine. En Inde, le taux d'achèvement des études secondaires a lui aussi

Graphique 7.8. **La plupart des BIICS comblent progressivement leur retard en termes de niveaux d'instruction**

Indicateurs de capital humain



1. Estimation fondée sur une projection démographique.

Sources : Cohen et Soto (2007); Samir *et al.* (2008).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

augmenté mais il reste faible par comparaison avec les autres BIICS. Abstraction faite du Brésil, les taux de diplômés de l'enseignement supérieur ont aussi augmenté dans les BIICS, mais pas autant que dans l'enseignement secondaire, et ils demeurent nettement inférieurs à ceux que l'on observe dans les pays de l'OCDE (graphique 7.8c).

Application du cadre d'analyse d'*Objectif croissance* aux BIICS

Les différences observées dans la section précédente en ce qui concerne divers aspects de la performance économique suivant les pays tiennent en partie à des différences dans les politiques et les institutions des BIICS, objet du reste du présent chapitre. Malgré les difficultés que soulève l'évaluation des effets des politiques publiques sur la performance économique[11], un nombre croissant d'indices – dont certains servent de base à *Objectif croissance* – incitent à penser qu'une amélioration de la qualité des institutions conduit à des améliorations durables de l'affectation des ressources, de la capacité de production et du développement économique. La présente section applique le cadre d'analyse d'*Objectif croissance* aux BIICS dans le but d'identifier certaines faiblesses potentielles des politiques publiques auxquelles il serait possible de remédier afin d'assurer une croissance vigoureuse et durable. Le cadre d'analyse appliqué est inévitablement plus limité que dans les pays de l'OCDE étant donné que les indicateurs des politiques publiques et des indicateurs de résultats utilisés dans *Objectif croissance* ne sont pas encore tous disponibles pour tous les BIICS.

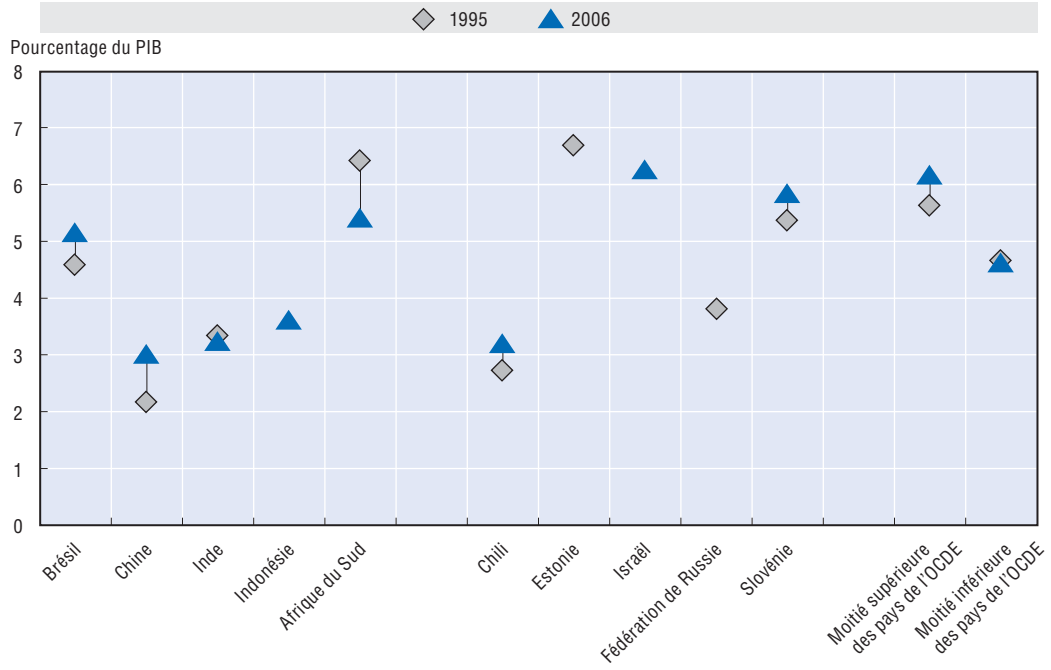
Éducation

Le capital humain est un déterminant fondamental de la croissance économique et à long terme du niveau de vie. Une amélioration des niveaux de formation se traduit par une augmentation des qualifications et de la productivité des travailleurs qui accroît la capacité de production d'une économie (OCDE, 2003). Des recherches récentes incitent à penser que la qualité de l'enseignement et le développement des compétences cognitives revêtent une importance particulière pour l'amélioration du capital humain et la croissance économique (Hanushek et Woessmann, 2008). Tout en contribuant au développement des activités à forte intensité de qualifications et des nouvelles technologies, le capital humain influe sur la productivité d'un pays en facilitant la diffusion de technologies entre entreprises. Dans le contexte des BIICS, cela peut accélérer l'adoption de technologies avancées issues d'entreprises multinationales se situant à la frontière de productivité. Il semble donc utile d'opérer une distinction entre divers types de dépenses d'éducation, l'investissement dans l'enseignement supérieur améliorant la capacité d'un pays à engendrer des innovations de pointe alors que l'investissement dans l'enseignement primaire et secondaire améliorera plutôt la capacité d'un pays à mettre en œuvre des technologies de pointe existantes (Aghion et Howitt, 2006). Le capital humain influe aussi de façon importante sur l'évolution du marché du travail, puisque des travailleurs mieux formés sont plus faciles à employer et à former ou reconvertir. Cette flexibilité est particulièrement utile dans le contexte des économies de plus en plus mondialisées des BIICS.

Comme indiqué plus haut, les résultats dans l'enseignement secondaire se sont sensiblement améliorés dans les BIICS et sont comparables, sauf en Inde, aux niveaux moyens observés dans les pays de l'OCDE en ce qui concerne les jeunes, mais les niveaux d'inscription dans l'enseignement supérieur ont moins progressé. Cela s'explique dans une assez large mesure par les effets des mesures prises par les autorités pour accroître

l'accès à l'enseignement. Cependant, malgré ces louables progrès, des indicateurs comme les résultats du PISA révèlent que les performances des élèves et la qualité de l'enseignement sont moins bonnes dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE. En Inde et en Indonésie, la médiocrité des résultats tient sans doute en partie à une insuffisance des investissements, étant donné que les dépenses publiques totales consacrées à l'éducation sont faibles en proportion du PIB[12] (graphique 7.9). Le Brésil et l'Afrique du Sud, en revanche, consacrent à l'enseignement une part du PIB comparable à celle que l'on observe dans plusieurs pays de l'OCDE (mais les dépenses réelles par étudiant exprimées en PPA sont moins élevées), ce qui amène à s'interroger sur la qualité de l'enseignement public et sur son efficience en termes de coûts administratifs. En particulier, le niveau élevé du chômage en Afrique du Sud reflète en partie une offre excédentaire de main-d'œuvre peu qualifiée, alors qu'il existe parallèlement une pénurie de travailleurs très qualifiés (OCDE, 2008a). La grande hétérogénéité de la qualité de l'enseignement à chaque niveau contribue aussi à exacerber l'inadéquation des qualifications dans les BIICS.

Graphique 7.9. **Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement sont très variables selon les BIICS**



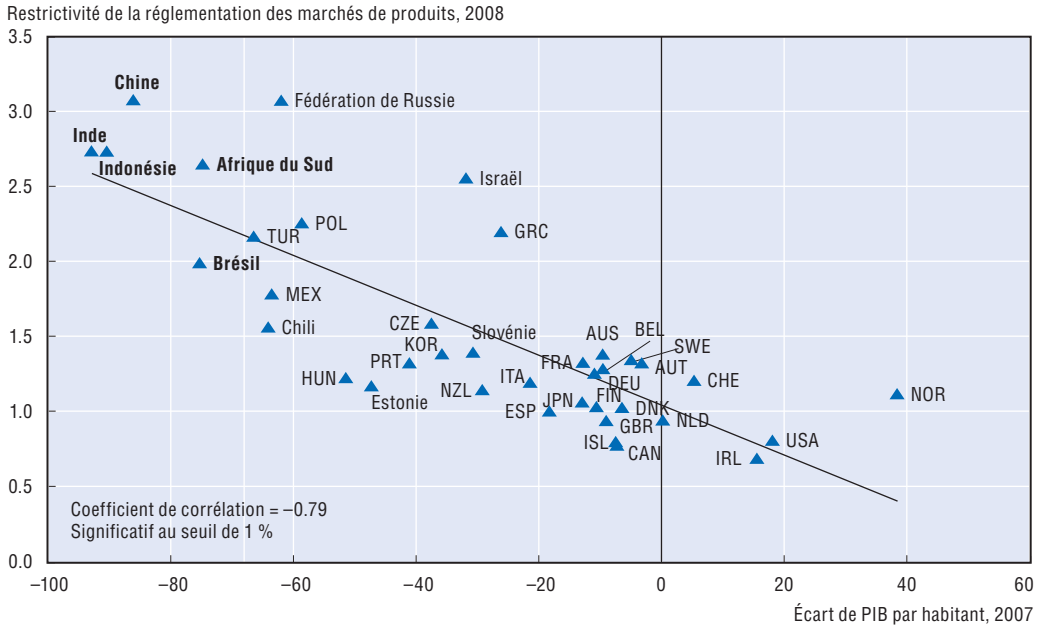
Source : Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Réglementation des marchés de produits

Les indicateurs OCDE de la réglementation des marchés de produits (RMP) mesurent le degré de soutien que le cadre réglementaire apporte à la concurrence sur les marchés de biens et de services où la technologie et la situation du marché rendent cette concurrence viable. À première vue, il existe une étroite corrélation entre ces indicateurs et les écarts de revenu moyen dans un grand nombre de pays développés et en développement, y compris les BIICS (graphique 7.10). Des recherches portant sur les pays de l'OCDE donnent à penser qu'une RMP restrictive peut nuire à la croissance de la productivité tout en décourageant la

Graphique 7.10. **Il existe une corrélation entre la réglementation et les écarts de PIB par habitant**[1]



1. Les écarts de PIB par habitant sont mesurés par rapport aux pays se classant dans la moitié supérieure de la distribution des revenus de la zone OCDE. Les données concernent l'indicateur « simplifié » de RMP, qui a été estimé de manière cohérente pour le plus grand nombre de pays, y compris tous les BIICS. *Cf.* Wölfl *et al.* (2010) pour plus de détails.

Sources : Base de données de l'OCDE sur la réglementation, Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

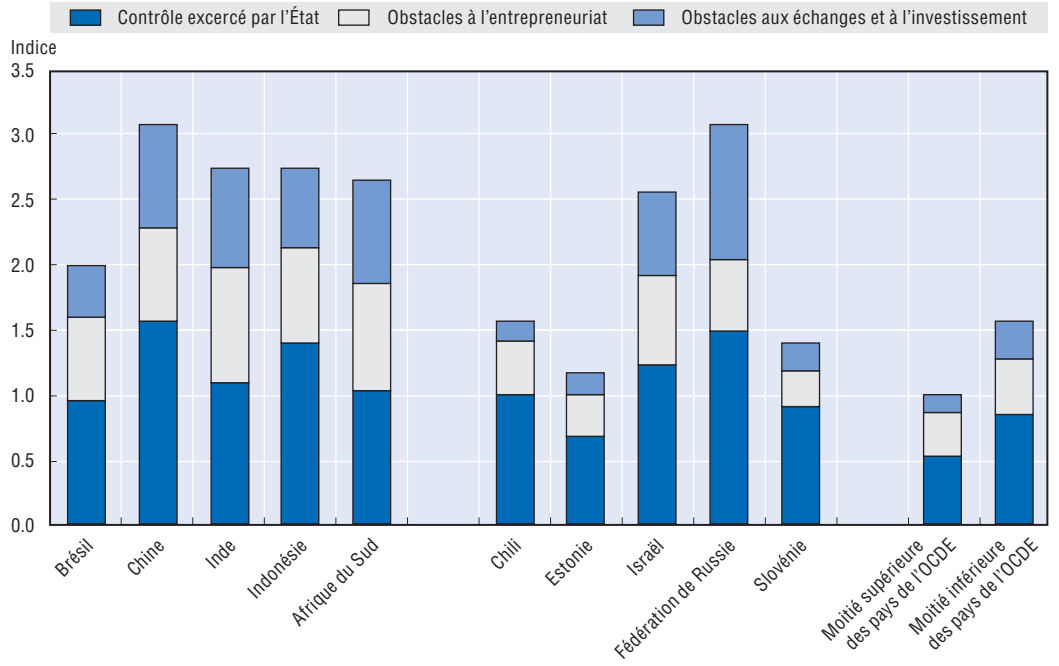
création d'entreprises et l'investissement productif (Conway *et al.*, 2006; *OCDE, Objectif croissance, 2007*). Une analyse empirique révèle que le lien entre RMP et PIB par habitant pourrait être moins robuste dans les pays à plus bas revenu étant donné que les effets positifs du renforcement de la concurrence des marchés de produits sur la croissance potentielle peuvent être neutralisés par d'autres faiblesses structurelles (Wölfl *et al.*, 2010).

Bien que les effets des réformes de la RMP puissent dépendre de la distance séparant un pays de la frontière d'efficience (Aghion et Howitt, 2006), des analyses théoriques et empiriques récentes incitent généralement à penser que plusieurs mécanismes pourraient expliquer ce lien important entre la RMP et la performance économique. En termes généraux, promouvoir la concurrence en abaissant les barrières à l'entrée (internes et aux frontières) et en uniformisant les conditions applicables à différents types d'entreprises peut encourager le transfert de capitaux des entreprises et secteurs peu productifs vers les entreprises et secteurs très productifs et améliorer ainsi l'affectation des ressources[13]. Un point revêt une importance particulière pour les BIICS : il semblerait aussi qu'une diminution de la RMP accélère la diffusion internationale des nouvelles technologies et techniques de production (Arnold *et al.*, 2008; Conway *et al.*, 2006; Aghion et Griffith, 2005). Tout en stimulant le processus de rattrapage, la libéralisation des marchés de produits peut faciliter le contrôle des entreprises et inciter les dirigeants d'entreprises publiques ou d'entreprises récemment privatisées à améliorer leur efficience (Aghion *et al.*, 2002). Cet effet est potentiellement important dans les BIICS, étant donné la place qu'y occupent les

entreprises d'État, souvent moins efficientes que les entreprises privées[14]. Une concurrence plus intense peut aussi stimuler la création d'emplois et accroître les niveaux d'emploi à long terme (Blanchard et Giavazzi, 2003; Nicoletti et Scarpetta, 2005; Bassanini et Duval, 2009). Il semblerait qu'une concurrence plus intense ait des effets particulièrement bénéfiques sur le pouvoir d'achat des déciles de revenus inférieurs (Urzúa, 2008).

Dans les BIICS, en moyenne, la RMP restreint plus la concurrence que dans les pays de l'OCDE et que dans la plupart des pays candidats à l'adhésion à l'OCDE (Nicoletti et Wölfl, 2010) (graphique 7.11). Les régimes réglementaires des BIICS paraissent avoir un effet relativement restrictif sur la concurrence dans les trois grands domaines de réglementation analysés dans le cadre de la RMP – *contrôle exercé par l'état*, *obstacles à l'entrepreneuriat* et *obstacles aux échanges et à l'investissement*. Le niveau élevé du *contrôle exercé par l'état* dans les BIICS reflète des politiques industrielles volontaristes qui impliquent une large intervention de l'État dans des entreprises commerciales et l'existence d'une réglementation plus coercitive qu'incitative. En Chine et en Indonésie, où le *contrôle étatique* est particulièrement prononcé, des entreprises d'État sont encore en activité dans la plupart des secteurs de l'économie en dépit d'une vaste privatisation. Bien que la présence de l'État ne soit pas synonyme de suppression de la concurrence, les entreprises d'État bénéficient souvent dans la pratique du statut de « champion national », d'un certain niveau de pouvoir de monopole et de marges excessives[15]. Dans certains des BIICS, les entreprises d'État bénéficient encore également de l'absence de véritables contraintes budgétaires et de dérogations au droit de la concurrence, qui font aussi pencher la balance

Graphique 7.11. **La réglementation est très restrictive en moyenne dans les BIICS**[1]



1. Les données se rapportant à 2008 concernent l'indicateur de RMP simplifié , qui a été estimé manière cohérente pour le plus grand nombre de pays. Il s'échelonne de 0 à 6, en allant de la réglementation la moins restrictive à la plus restrictive. *Cf.* Wölfl *et al.* (2010) pour plus de détails.

Source : Base de données de l'OCDE sur la réglementation.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

en leur faveur. Bien que tous les BIICS aient adopté des mesures importantes pour réduire la présence de l'État dans les marchés de produits, les indicateurs de RMP incitent à penser que la ligne de démarcation entre secteur public et secteur privé demeure relativement floue. Une application plus complète des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE serait utile à cet égard.

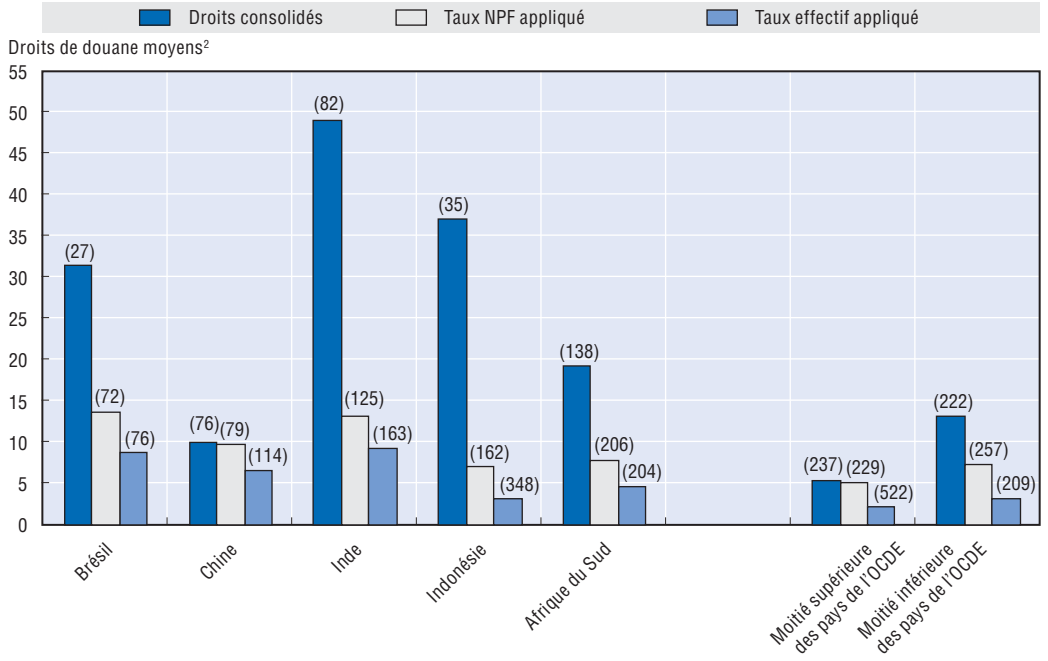
Des réformes administratives ont généralement réduit le recours des autorités des BIICS à des interventions microéconomiques en les incitant à se concentrer sur des conditions-cadre permettant de mieux encadrer les économies de marché. Cependant, d'après des comparaisons internationales, des *obstacles à l'entrepreneuriat* découragent encore les entreprises du secteur privé et les marchés concurrentiels. Les principales raisons qui motivent ces obstacles sont différentes selon les pays. En Chine et en Inde, des initiatives récentes destinées à améliorer les mécanismes administratifs et à réduire la bureaucratie ont abouti à des progrès moins sensibles, en pratique, qu'on ne l'espérait, si bien que les charges administratives pesant sur les chefs d'entreprise demeurent très lourdes et constituent un obstacle à l'entrée. En Afrique du Sud, les charges administratives sont comparables à celles que l'on observe dans certains pays de l'OCDE, mais le système de licences et de permis est pesant et des obstacles juridiques à l'entrée subsistent dans un certain nombre de secteurs généralement considérés comme concurrentiels. Les obstacles juridiques à l'entrée sont également élevés en Indonésie, notamment dans les secteurs où l'État détient une participation majoritaire (voire de 100 %) dans l'entreprise dominante – comme les services financiers, les services d'utilité publique et les transports. La bureaucratie excessivement pesante constitue également un problème permanent en Indonésie. Au Brésil, on estime que les *obstacles à l'entrepreneuriat* sont les moins restrictifs parmi les BIICS, même si des obstacles juridiques à l'entrée subsistent dans certains secteurs.

Obstacles aux échanges et à l'investissement

Les obstacles aux échanges internationaux et à l'investissement direct étranger peuvent avoir des effets particulièrement défavorables sur la croissance de la productivité, de nombreuses recherches révélant que les économies qui se développent assez rapidement grâce à un accroissement des investissements en capital physique et humain et à une amélioration constante de la productivité ont tendance à être plus ouvertes (Wacziarg, 2001). Les entreprises multinationales sont généralement plus efficientes que leurs homologues locales et peuvent servir de canal pour des transferts de connaissances en ouvrant des secteurs aux technologies de pointe, y compris celles qui sont incorporées dans les consommations intermédiaires et les biens d'équipement modernes. Cet effet positif de l'IDE sur la croissance est potentiellement plus grand dans les économies émergentes, mais les obstacles internes à la concurrence peuvent aussi entraver ce processus (Savvides et Zachariadis, 2005 ; OCDE, 2009e).

Malgré les avantages qu'apporte l'ouverture, les BIICS sont encore relativement restrictifs du point de vue de toutes les formes d'*obstacles aux échanges et à l'investissement*, mesurés au moyen des indicateurs de RMP (graphique 7.11). Les droits de douane sont élevés et ouvrent très largement la voie à des interventions sélectives des autorités en Inde (graphique 7.12). Au Brésil, ils sont également élevés, mais les restrictions à l'investissement étranger sont globalement les plus modérées parmi les BIICS (sauf dans le secteur bancaire, où elles sont rigoureuses) et comparables aux obstacles observés dans certains des pays de l'OCDE les plus restrictifs. L'Afrique du Sud a elle aussi un régime

Graphique 7.12. **Les droits de douane sont élevés dans certains BIICS**[1]



1. Données pour 2008 ou dernière année disponible pour le taux effectif appliqué.
2. Les taux consolidés ou applicables à la nation la plus favorisée (NPF) sont des moyennes simples. Les taux effectifs appliqués sont pondérés en fonction des importations. Les coefficients de variation (100 fois l'écart type divisé par la moyenne) sont indiqués entre parenthèses. Les totaux OCDE sont des moyennes de l'ensemble des pays.

Sources : Base de données TRAINS et Base de données tarifaires de l'OMC.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

relativement ouvert en matière d'IDE par comparaison avec les autres BIICS, tandis que l'Indonésie applique des règles relativement restrictives à l'égard de l'investissement étranger. Comme indiqué dans la section 2, les obstacles à l'investissement étranger dans les BIICS se traduisent par des entrées modérées d'IDE en proportion de l'investissement, ainsi qu'on peut l'observer dans un certain nombre de pays (Golub, 2009).

Réglementation des secteurs d'infrastructure

Les rôles respectifs des entreprises publiques et privées dans les secteurs d'infrastructure dépendent en partie du régime réglementaire. Les réformes visant à libéraliser l'entrée dans des segments de marché potentiellement concurrentiels et à mettre en place des régulateurs indépendants ne risquant pas d'être influencés par des agents économiques ou des intérêts politiques doivent tenir compte des circonstances particulières du secteur concerné et être soigneusement coordonnées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En dépit des difficultés soulevées par la réglementation des infrastructures, l'expérience d'un certain nombre de pays de l'OCDE et autres conduit à penser qu'avec un cadre réglementaire bien conçu, un environnement concurrentiel peut contribuer à renforcer l'efficience des investissements dans les segments du marché où la concurrence est viable et conduire à une expansion de l'offre et à une baisse des prix (Sutherland *et al.*, 2009). Tout en bénéficiant aux utilisateurs finals, ce processus peut aussi se répercuter sur des secteurs en aval en faisant baisser les prix et en améliorant la qualité de leurs consommations intermédiaires, étendant ainsi les avantages de la réforme à l'ensemble de l'économie. Dans les segments du marché qui se caractérisent par un

monopole naturel, une réglementation indépendante peut en principe limiter l'exercice du pouvoir de marché en alignant les coûts et avantages privés et collectifs. Dans la pratique, cela s'est révélé difficile dans certains segments, bien que le progrès technologique et l'innovation en matière de réglementation aient simultanément réduit progressivement l'élément de monopole naturel. Étant donné que les pouvoirs publics continueront de jouer un rôle déterminant dans la fourniture et le financement des infrastructures, il faut également mettre en place des mécanismes permettant de veiller à l'efficience des investissements.

En moyenne, les obstacles à l'entrée dans les secteurs d'infrastructure sont plus élevés, et les régulateurs moins solides, dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE. Au Brésil, la réforme de la réglementation et un programme de privatisation mis en œuvre dans les années 90 ont fait baisser les obstacles à l'entrée dans certains secteurs d'infrastructure, notamment l'électricité et les communications, tandis que la réglementation limite encore la concurrence dans certains domaines. En Afrique du Sud, l'environnement réglementaire est encore très restrictif dans les télécommunications, le fret ferroviaire et l'électricité. En Chine, la réglementation des réseaux apparaît globalement plus restrictive que dans n'importe quel pays de l'OCDE. En Inde et en Indonésie, pour lesquelles il reste à construire des indicateurs OCDE de la réglementation des secteurs de réseaux, ceux-ci sont généralement intégrés verticalement et dominés par des monopoles publics, ce qui se traduit par des résultats médiocres, l'insuffisance des infrastructures étant souvent citée comme l'une des principales contraintes pesant sur les entreprises[16].

Aides publiques

Les aides publiques sont courantes dans les BIICS, mais elles sont souvent concentrées dans des secteurs différents de ceux où on les observe dans les pays de l'OCDE. Si l'aide à l'agriculture est généralement plus faible que dans les pays de l'OCDE, d'autres aides publiques en faveur des producteurs et des consommateurs, y compris sous la forme de mesures commerciales, peuvent dans les BIICS fausser les décisions de production et d'investissement en introduisant des distorsions dans les taux de rendement. Ces aides directes risquent aussi d'abaisser la qualité des dépenses publiques en réduisant les ressources financières disponibles pour les investissements d'infrastructure et la mise en valeur du capital humain. Malgré ces effets négatifs, l'Inde et l'Indonésie consacrent respectivement 10 % et 20 % de leurs dépenses publiques aux aides, en faveur du secteur de l'énergie notamment. En maintenant le prix des combustibles fossiles à un niveau artificiellement bas, ces aides encouragent une consommation excessive, exerçant ainsi un effet défavorable sur l'environnement. En outre, une forte proportion des aides indirectes distribuées par les autorités locales dans certains BIICS n'atteignent pas les groupes les plus défavorisés de la société. Des politiques fournissant des aides monétaires plus directes aux individus et des mesures incitatives en faveur de l'éducation et de la santé peuvent contribuer plus efficacement à accroître les revenus des segments les plus pauvres de la population (OCDE, 2007a). C'est ainsi, par exemple, que le Brésil a mis sur pied un programme de transfert monétaire en faveur des ménages pour les encourager à scolariser leurs enfants (sur le modèle du programme mexicain *Oportunidades*). À terme, les systèmes de transfert et de prestations peuvent fournir des mécanismes de protection et de redistribution permettant de répondre à des objectifs plus larges en matière de bien-être.

Réglementation du marché du travail

Législation sur la protection de l'emploi

D'après des recherches consacrées aux effets de la législation sur la protection de l'emploi (LPE), une réglementation du travail excessivement rigide peut réduire les flux d'emplois et exercer un effet négatif sur les perspectives d'emploi de certains groupes de travailleurs, notamment les jeunes et les femmes (OCDE, 2004; Kahn, 2007; Haltiwanger *et al*., 2008). Ce dualisme du marché du travail peut, dans le contexte des BIICS, contribuer à un développement du secteur informel. Une LPE excessivement stricte ne permet souvent pas d'assurer une protection sociale efficace aux groupes qui en ont le plus besoin, car elle n'est pas applicable au secteur informel. À en juger par l'expérience des pays de l'OCDE, l'emploi et le réemploi des travailleurs peut mieux être favorisé par la mise en place de systèmes de transfert et d'insertion appropriés, comme les programmes actifs du marché du travail (OCDE, 2006). Une LPE stricte peut aussi avoir une incidence négative sur la croissance de la productivité en restreignant les possibilités de réaffectation de la main-d'œuvre vers de nouvelles activités très productives et en dissuadant les entreprises de se développer (Bassanini *et al*., 2009).

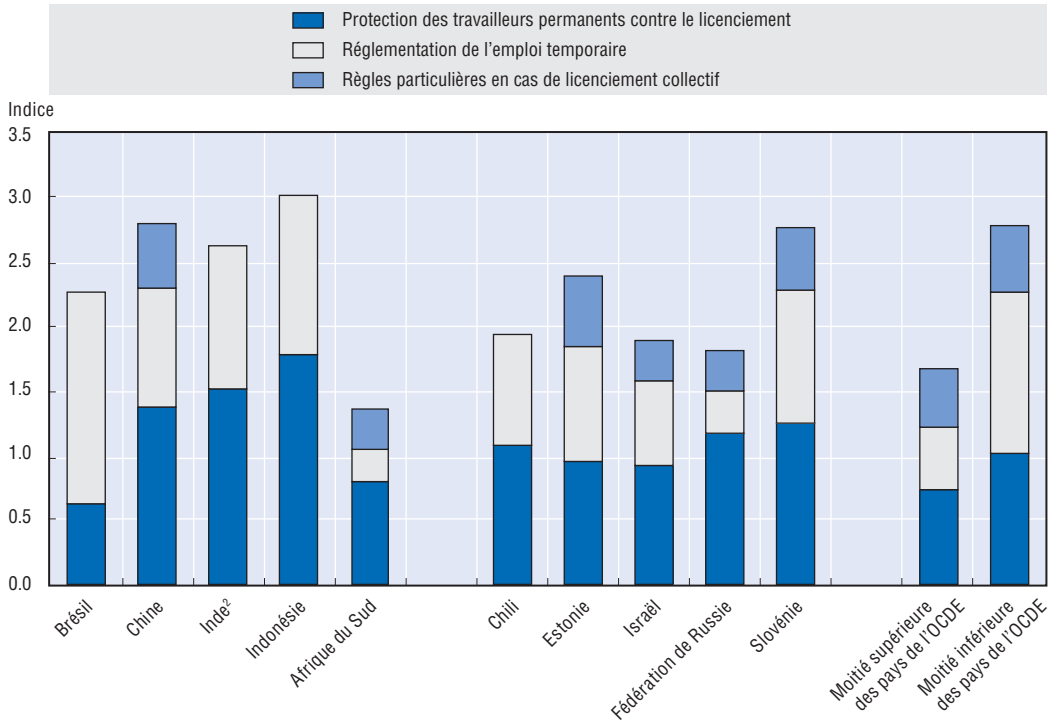
D'après les indicateurs mis au point par l'OCDE pour mesurer la LPE, la législation en vigueur dans les BIICS est globalement comparable, à l'exception de l'Afrique du Sud, à celle que l'on observe dans les pays de l'OCDE les plus restrictifs (graphique 7.13). C'est en Indonésie et en Inde, parmi tous les pays examinés, que le coût des licenciements individuels a les effets les plus restrictifs, en raison de l'obligation de respecter un préavis strict, qui rend les licenciements extrêmement difficiles (OCDE, 2007a; Dougherty, 2009). Cela dissuade les entreprises d'embaucher de nouveaux travailleurs et encourage l'activité informelle. La LPE est relativement restrictive en Chine également, encore que les restrictions relativement moins rigoureuses visant les contrats de durée déterminée (jusqu'à une période récente) aient abouti à une prépondérance de contrats à court terme. Au Brésil et, surtout, en Afrique du Sud, la LPE applicable aux contrats réguliers ne semble pas excessivement rigoureuse par comparaison avec les autres pays. En fait, l'importance de l'emploi informel (malgré son recul) au Brésil et le chômage chroniquement élevé en Afrique du Sud donnent à penser que l'inefficience du marché du travail a d'autres causes.

Salaire minimum

Un salaire minimum trop élevé par rapport au salaire moyen tronque la distribution des revenus dans le secteur formel et réduit la demande de travailleurs peu qualifiés (OCDE, 2004). Les groupes ayant les liens les plus distendus avec le marché du travail – les femmes, les jeunes et les personnes ayant un faible niveau de formation, en général – risquent le plus d'être pénalisés en perdant leur emploi ou en étant obligés de rester dans le secteur informel. Les effets négatifs d'un salaire minimum excessif peuvent donc être particulièrement marqués dans les économies émergentes, qui se caractérisent par une population active relativement jeune et peu formée (Kantor *et al*., 2006).

Le salaire minimum relatif, au Brésil, en Chine et en Inde, est inférieur à ce qu'il est dans la moitié inférieure des pays de l'OCDE dans lesquels il existe un salaire minimum (graphique 7.14). En Afrique du Sud, il n'y a pas de salaire minimum national, et les salaires minimums fixés par les autorités dans les secteurs où il n'y a pas d'instance de négociation sont bas et s'appliquent à un nombre relativement restreint de salariés. Cependant, les dispositifs de négociation collective en Afrique du Sud, imposent *de facto* des salaires

Graphique 7.13. **La législation sur la protection de l'emploi est restrictive dans les BIICS à l'exception de l'Afrique du Sud**[1]



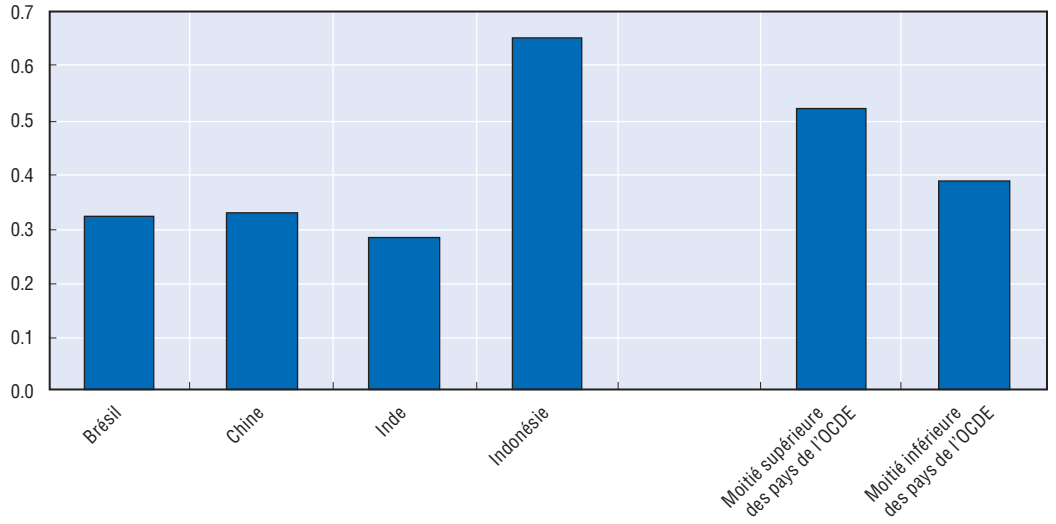
1. Estimations pour l'année 2008 pour tous les pays. *Cf.* Venn, D. (2009) pour plus de détails. L'indicateur s'échelonne de 0 à 6 par degré croissant de restrictivité.
2. Dans le cas de l'Inde, l'indicateur ne saisit pas entièrement les effets de la réglementation applicable aux licenciements collectifs en vertu de la loi sur les conflits au travail (voir OCDE, 2007a).

Source : Base de données de l'OCDE des Perspectives de l'emploi.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Graphique 7.14. **Le salaire minimum est variable suivant les BIICS**

Salaire minimum brut relatif dans quelques pays[1]



1. Salaire minimum en proportion du salaire médian en 2005 pour l'Indonésie et en 2007 pour les pays de l'OCDE; salaire minimum en proportion du salaire moyen dans l'industrie en 2005 pour le Brésil, la Chine et l'Inde.

Source : OCDE (2009), *Perspectives de l'emploi.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

minimaux dans un certain nombre de secteurs[17]. À 65 % du salaire médian des travailleurs salariés, le salaire minimum en vigueur en Indonésie est l'un des plus élevés du monde, ce qui a eu un effet négatif sur le marché du travail, notamment en renforçant l'activité informelle déjà importante (Suryahadi *et al.*, 2003; OCDE, 2008).

Fiscalité

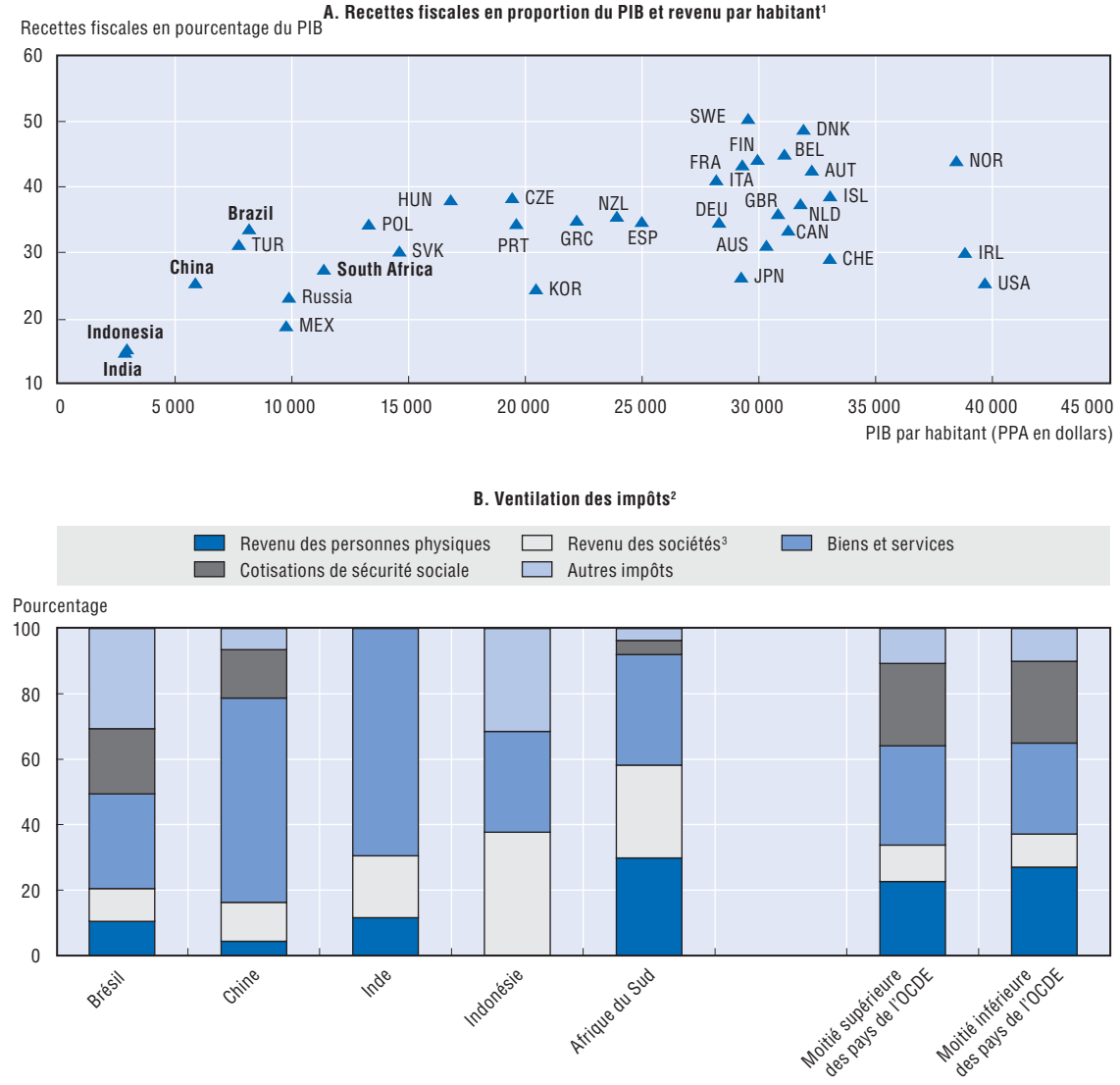
Les besoins de protection sociale vont augmenter à mesure que les BIICS continueront de se développer, comme en témoigne l'expansion récente des systèmes officiels de protection sociale au Brésil et en Chine. La question se pose donc de savoir quel est le meilleur moyen de financer la protection sociale sur le long terme. Les rôles relatifs des impôts spécifiques et des impôts généraux peuvent être différents en raison notamment de préférences sociales. Si la fiscalité sert à financer la protection sociale, parallèlement à d'autres dépenses publiques prioritaires, le système fiscal doit être conçu de manière à réduire au minimum les coûts en termes d'efficience. En particulier, les impôts généraux sur la propriété et sur la consommation entraînent habituellement moins de distorsions que les impôts sur le capital et les revenus du travail (OCDE, 2009a). Il est particulièrement important de réduire au minimum la charge fiscale pesant sur les revenus du travail et d'élargir l'assiette des impôts au-delà des revenus salariaux dans la plupart des BIICS, étant donné que l'on risque autrement de renforcer l'activité informelle, déjà très étendue. À son tour, l'activité informelle réduit l'assiette des impôts et transfert une part disproportionnée de la charge fiscale sur les entreprises formelles et les particuliers.

Au Brésil, le poids global de la fiscalité est élevé compte tenu des niveaux de revenu (graphique 7.15a), avec une charge fiscale particulièrement lourde sur les revenus du travail. Les effets négatifs du poids de la fiscalité sur le marché de l'emploi sont sans doute accentués par la complexité du système fiscal, qui se caractérise par une multitude de prélèvements obligatoires s'ajoutant aux cotisations de sécurité sociale, bien que quelques réformes soient en cours dans ce domaine (OCDE, 2009c). En Inde et en Indonésie, les recettes fiscales sont peu élevées, en raison de l'absence de systèmes de protection sociale (en matière de santé, de retraite et de chômage) en dehors des grandes entreprises et du secteur public. En Afrique du Sud, la charge fiscale totale est relativement proche de celle des pays ayant un PIB par habitant comparable. Cependant, une grande partie des recettes fiscales de l'Afrique du Sud proviennent de l'imposition directe des travailleurs et des entreprises (graphique 7.15b). En revanche, on observe dans les BIICS une tendance globalement favorable se caractérisant par un recours croissant à la fiscalité indirecte. Le développement des impôts sur la consommation (de biens et services) plutôt que sur les revenus du travail s'explique dans une large mesure par le fait qu'il est difficile d'imposer les revenus lorsqu'un grand nombre de contribuables potentiels ont des revenus peu élevés et n'ont souvent qu'un niveau minimum de formation, et lorsque l'activité informelle est très répandue (par exemple, 2 % seulement de la population adulte acquittent des impôts sur le revenu en Inde). Cependant, les systèmes d'imposition indirecte sont souvent inefficients dans la plupart des pays en raison de leur fragmentation, de leur complexité et de la variabilité des dispositions qui les régissent.

Recherche-développement (R-D)

L'investissement dans la R-D accroît à terme les niveaux de revenu en facilitant l'innovation dans les pays qui sont proches de la frontière technologique et en renforçant la capacité d'absorption des pays qui se situent en retrait de celle-ci. Le processus de

Graphique 7.15. **La fiscalité est généralement plus lourde en proportion du PIB dans les économies avancées**



1. En 2004.
2. En 2006 pour le Brésil et les pays de l'OCDE; en 2007 pour la Chine, l'Indonésie et l'Afrique du Sud; en 2005 pour l'Inde.
3. Somme de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans le cas de l'Indonésie

Sources : OCDE (2007); OCDE (2008b), OCDE (2008c), OCDE (2009c), FMI (2009).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

transfert des nouvelles technologies et techniques de production des pays très productifs vers les pays peu productifs nécessite une forte intensité de qualifications et une R-D suffisante dans le pays bénéficiaire pour maîtriser les nouvelles technologies et les adapter aux conditions locales (Howitt et Mayer-Foulkes, 2005). Des conditions-cadres solides – comprenant un grand nombre des politiques déjà évoquées ici – qui favorisent l'accumulation de capital humain et facilitent l'ouverture aux échanges et aux investissements, peuvent inciter les entreprises à investir dans des activités d'innovation. Il est important que ces conditions soient remplies pour que les économies puissent tirer

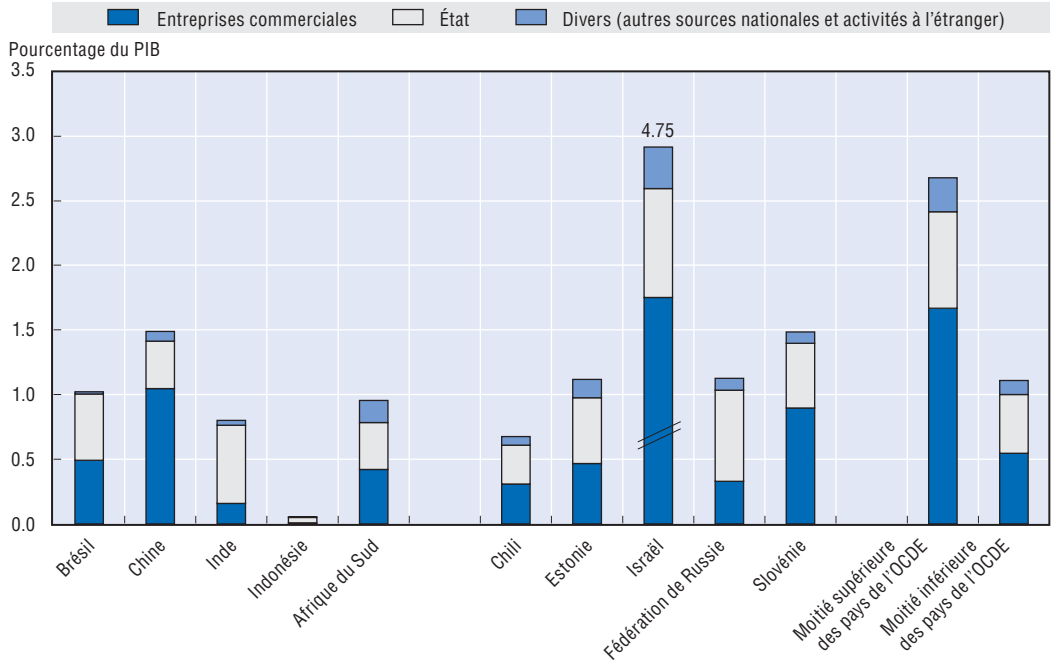
pleinement profit de la R-D, qui peut avoir une rentabilité sociale considérable (*cf. Objectif croissance* 2006).

En pourcentage du PIB, les dépenses de R-D sont très variables selon les BIICS, mais elles sont généralement plus faibles que dans la majorité des pays de l'OCDE (graphique 7.16). En Chine, après une période récente de croissance rapide, les dépenses de R-D représentent aujourd'hui environ 1.5 % du PIB, soit le pourcentage le plus élevé enregistré dans les BIICS (OCDE, 2008c). Elles sont de l'ordre de 1 % du PIB au Brésil et en Afrique du Sud, légèrement plus faibles en Inde et très faibles en Indonésie. Tandis que la R-D publique peut être très utile pour la mise au point de nouvelles technologies ayant une grande rentabilité sociale, les investissements privés sont cruciaux et peuvent être facilités si les conditions-cadres incitent suffisamment les entreprises à investir. En Inde, la plus grande partie de la R-D est réalisée par l'État, tandis que la part du secteur privé dans la R-D est relativement faible. Le niveau peu élevé des dépenses de R-D en Indonésie accentue les effets du manque de capital humain et des obstacles aux échanges et à l'investissement étranger, qui limitent la capacité d'absorption des nouvelles technologies.

Recommandations provisoires fondées sur Objectif croissance

Bien que de vastes réformes des politiques et des institutions aient déjà été entreprises dans les BIICS, d'autres réformes seront nécessaires pour assurer une croissance soutenue et une convergence économique rapide dans les années à venir. L'application du cadre d'analyse d'*Objectif croissance* aux indicateurs des politiquespubliques et aux indicateurs de résultats décrits plus haut mettent en évidence

Graphique 7.16. **Dépenses publiques et privées de R-D**[1]



1. 2007 ou dernière année disponible.

Sources : Base de données de l'OCDE sur les Indicateurs de science et de technologie et Centre de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

un certain nombre de politiques prioritaires de nature à renforcer la croissance, résumées dans le tableau 7.2 (pour une vue d'ensemble du cadre d'analyse d'*Objectif croissance*, *cf.* OCDE, 2009). Cela étant, la formulation de ces politiques exigera une réflexion beaucoup plus approfondie que ce n'est généralement le cas dans les pays de l'OCDE, étant donné que les indicateurs et les analyses économétriques correspondantes ne rendent que partiellement compte de la situation :

- La réglementation des marchés de produits étant beaucoup plus restrictive que dans les pays de l'OCDE, chacun des BIICS pourrait apporter des améliorations notables dans un certain nombre de domaines. En Chine, en Inde et en Indonésie, une réduction plus prononcée de la taille et du champ d'activité des entreprises d'État contribuerait à réduire les obstacles implicites à l'entrée et à accroître la concurrence dans plusieurs secteurs. De même, les décisions stratégiques des entreprises d'État dans ces pays peuvent encore refléter une volonté politique, ce qui signifie qu'une amélioration de la gouvernance permettrait déjà à ces entreprises de fonctionner sur une base commerciale et d'assurer une séparation entre l'État et le marché. Les obstacles à l'entrepreneuriat doivent aussi être abaissés dans l'ensemble des BIICS afin d'améliorer la qualité de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises. Il faudra pour cela réduire la bureaucratie afin d'alléger les charges administratives et éliminer les obstacles juridiques à l'entrée, notamment en Indonésie, au Brésil et en Afrique du Sud. Les restrictions à l'IDE doivent aussi être assouplies, notamment dans les secteurs de services et de réseaux en Indonésie, en Chine et en Inde. Enfin, il faut encore abaisser les droits de douane en Inde et au Brésil et, en particulier, réduire les droits consolidés en Inde.
- Dans les secteurs d'infrastructure, les obstacles à l'entrée doivent être réduits par le biais d'une dissociation des segments concurrentiel et monopolistique des marchés et d'un renforcement des pouvoirs des autorités de régulation sectorielles afin d'encourager la participation du secteur privé et de réduire la domination du secteur public. Ces objectifs revêtent une priorité particulière en Chine, en Inde et en Indonésie. Au Brésil, bien que l'approche générale de la réforme réglementaire dans les industries de réseaux soit satisfaisante, il faut s'efforcer davantage de réduire les incertitudes réglementaires dans certains secteurs, comme l'eau et l'assainissement. En Afrique du Sud, les obstacles juridiques à l'entrée dans les industries de réseaux devraient être réduits et il faudrait définir précisément les attributions de l'État en tant que propriétaire et en tant que régulateur, en établissant une nette distinction entre ces deux fonctions.
- Dans le domaine de l'éducation, une augmentation des dépenses se justifie en Inde et en Indonésie, tandis qu'il serait aussi possible d'améliorer la qualité de l'enseignement en Inde en renforçant les incitations visant les enseignants et en décentralisant efficacement la gestion des établissements. Il faudrait aussi renforcer la formation de base en Afrique du Sud afin d'améliorer les perspectives des travailleurs peu qualifiés. Les faibles taux de diplômés de l'enseignement supérieur limitent sans doute l'innovation, notamment au Brésil et en Afrique du Sud, les deux pays du groupe des BIICS dont l'écart de productivité du travail par rapport aux pays de l'OCDE est le plus faible. Il serait également possible d'améliorer la qualité de l'enseignement dans ces pays en renforçant l'efficience économique de l'enseignement financé sur fonds publics étant donné que les niveaux de dépense sont déjà relativement élevés.

- Dans le domaine de la réglementation du marché du travail, il faudrait assouplir la LPE afin de stimuler l'emploi dans le secteur formel en réduisant les coûts d'ajustement et de permettre aux entreprises d'exploiter les possibilités d'économies d'échelle. En Indonésie, en plus d'une modération du salaire minimum excessivement élevé, une réduction de la LPE serait également nécessaire. Un assouplissement de la LPE s'impose aussi en Inde, où les restrictions particulières visant les licenciements dans les grandes entreprises industrielles devraient être atténuées. En Afrique du Sud, bien que la LPE soit relativement souple, son application parfois déficiente alourdit les coûts et entraîne des retards, et les conventions collectives peuvent imposer des restrictions supplémentaires en matière de recrutement et de licenciement qui introduisent en fait plus de rigidité que la législation proprement dite.
- Les indicateurs donnent à penser que d'autres réformes seraient également utiles, notamment une réduction de la charge fiscale et une simplification du code des impôts au Brésil, qui devraient en partie être mises en œuvre dans le cadre des réformes proposées. Les incitations à accroître l'intensité de R-D doivent être renforcées au Brésil et en Indonésie afin de faciliter l'innovation et la diffusion des technologies. En Inde et en Indonésie, il faudrait réduire les aides publiques et, lorsqu'elles répondent à des objectifs de politique sociale, les dépenses devraient davantage cibler les groupes défavorisés.

Tableau 7.2. **Priorités d'action mises en évidence par les indicateurs pour les BIICS**

	Réglementation des marchés de produits				Enseignement		Autres domaines				
	Présence de l'État	Obstacles à l'entrée	Régulation des réseaux	Investissement étranger	Primaire et secondaire	Supérieur	LPE	Salaire minimum	Politique fiscale	R-D	Aides publiques
Brésil		X		X		X			X		
Chine	X		X	X	X	X					
Inde	X		X	X	X		X			X	X
Indonésie	X	X	X	X	X		X	X		X	X
Afrique du Sud		X			X	X	X				

Autres réformes destinées à accélérer la convergence

D'autres aspects des politiques publiques qui ne sont pas couverts dans *Objectif croissance* actuellement revêtent une importance particulière pour les perspectives de croissance à long terme et de convergence des BIICS[18]. La présente section fait brièvement le point de certains de ces aspects et examine les possibilités de réformes propres à renforcer la croissance.

Conditions préalables à l'activité économique de marché

Les droits de propriété et l'exécution des contrats sont deux aspects déterminants du cadre institutionnel et juridique d'un pays. Des droits de propriété bien établis protègent les entreprises et les citoyens contre l'expropriation, tandis que des mécanismes contractuels efficaces permettent l'exécution de contrats privés. Ces deux aspects sont indispensables au bon fonctionnement des économies de marché. D'après un certain nombre d'études, des droits de propriété sûrs et les systèmes juridiques qui les accompagnent ont un effet direct sur la croissance économique à long terme. En particulier, les pays offrant la plus grande protection contre l'expropriation ont un revenu

par habitant nettement plus élevé (Beck et Laeven, 2005). Bien que la relation causale précise soit difficile à établir dans certains cas étant donné que la croissance peut elle-même contribuer au développement de ce type d'institutions, l'analyse révèle que le renforcement des droits de propriété favorise l'investissement des entreprises et le développement du secteur financier (Acemoglu *et al.*, 2005)[19]. En termes simples, les investisseurs doivent pouvoir compter sur la sécurité de leurs droits de propriété avant de réaliser un investissement et de prendre des risques.

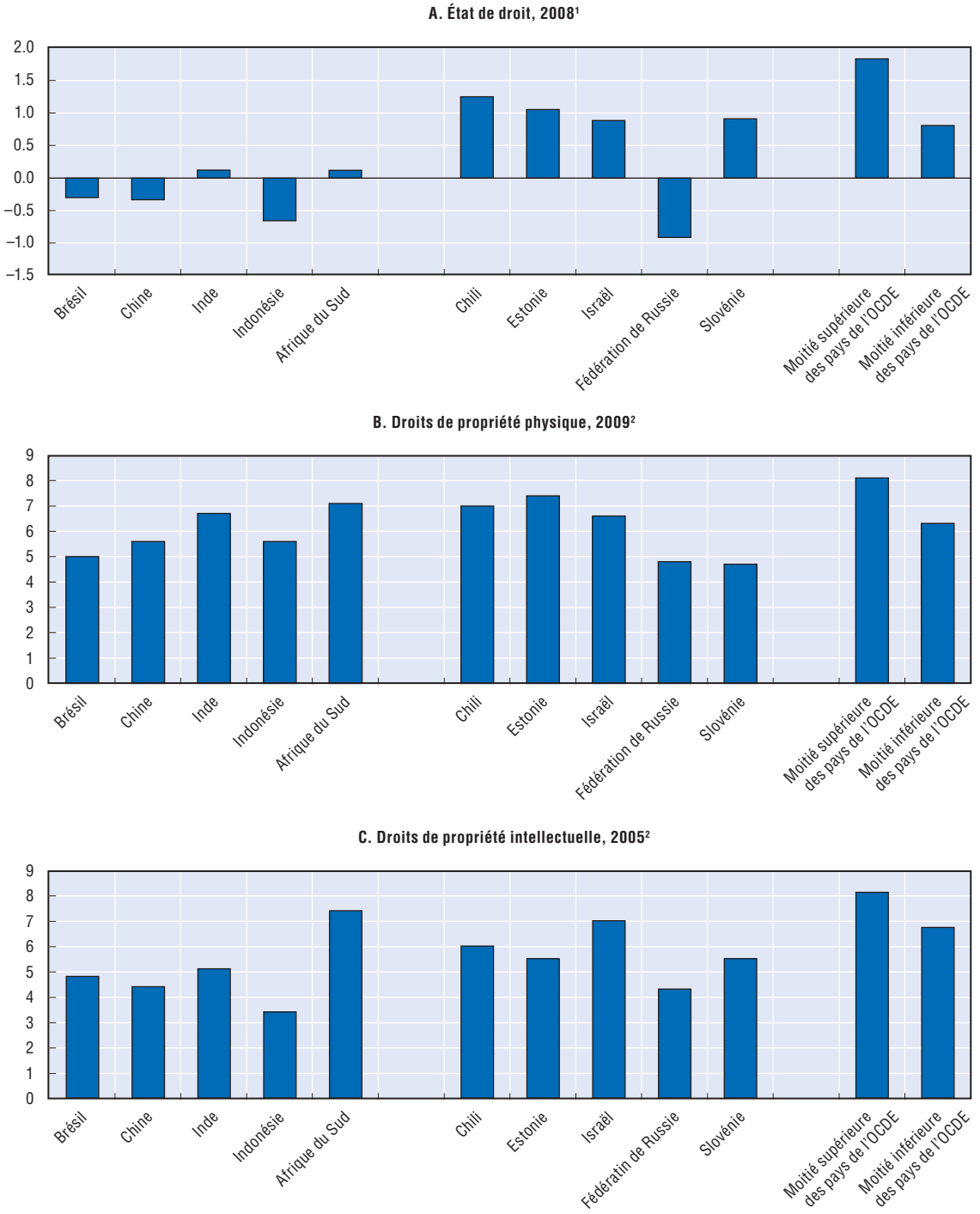
Il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure un cadre institutionnel protège les droits de propriété intellectuelle et facilite l'exécution des contrats privés. Les indicateurs utilisés par la Banque mondiale dans *Governance Matters*, s'appuyant sur des évaluations de spécialistes et des enquêtes auprès des entreprises, comprennent un indicateur de l'état de droit qui permet de mesurer la confiance dans les règles de société, notamment la qualité des mesures d'application des contrats. Selon cet indicateur, les institutions légales sont généralement moins fiables dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE (graphique 7.17a), encore qu'elles soient relativement solides en Inde et en Afrique du Sud. Ce tableau général correspond à celui qui ressort de l'indicateur du respect des droits de propriété physique mis au point par la *Property Rights Alliance*, mais les BIICS semblent plus proches des pays qui se situent dans la queue de la distribution de l'OCDE (graphique 7.17b). De même, l'indice Park de protection des droits de propriété intellectuelle révèle que l'Inde et l'Afrique du Sud sont dotées d'institutions relativement solides par comparaison avec le Brésil, la Chine et l'Indonésie (graphique 7.17c).

Bien que les indicateurs ci-dessus donnent à penser que des progrès sont nécessaires, un certain nombre d'initiatives récentes prises par les autorités ont notablement amélioré la protection des droits de propriété privés dans les BIICS. En Chine, une loi promulguée en 2007 reconnaît expressément l'équivalence des biens privés et des biens publics ou collectifs, conformément à l'amendement constitutionnel de 2004 reconnaissant expressément, pour la première fois, la propriété privée. En Indonésie, une nouvelle loi sur l'investissement promulguée en 2007 précise la protection des droits de propriété en exigeant que les propriétaires soient indemnisés à la valeur du marché en cas de saisie ou de nationalisation de leurs biens. L'Indonésie a aussi ratifié toutes les grandes conventions concernant les droits de propriété intellectuelle (DPI) au début des années 2000. L'Inde a renforcé son régime de protection des DPI en adoptant les règles de l'OMC en matière d'ADPIC en 2005. Ce renforcement des DPI devrait favoriser les investissements dans l'innovation et la R-D, notamment avec la hausse des revenus et le développement des capacités technologiques locales rendus possibles par l'amélioration du capital humain. Il peut en outre contribuer à attirer des investissements étrangers dans les secteurs les plus avancés, avec des retombées positives (Maskus *et al.*, 2005).

Mise en œuvre et application des politiques publiques

L'efficacité du cadre réglementaire d'un pays dépend non seulement des règles officielles énoncées par la législation, mais aussi de l'efficacité avec laquelle ces règles sont mises en œuvre et appliquées. Cet aspect est probablement plus important dans les pays où les structures de gouvernance et les systèmes judiciaires sont peu développés – et moins à l'abri des interventions politiques – ou lorsque les dispositions législatives et réglementaires officielles sont mal respectées. Par ailleurs, les structures d'incitation auxquelles sont soumis les fonctionnaires peuvent aussi influer sur l'efficacité d'application des politiques publiques (OCDE, 2009d).

Graphique 7.17. **Les institutions concernant les contrats et les droits de propriété sont moins développées dans les BIICS**



1. Cet indicateur est construit de telle manière que sa moyenne sur l'ensemble des pays soit égale à zéro et l'écart-type soit égal à un.
2. Les indices des droits de propriété physiques et intellectuelle varies sur une échelle de 0 à 10, 10 représentant le niveau de protection le plus élevé des droits de propriété, et 0 le manque total de protection.

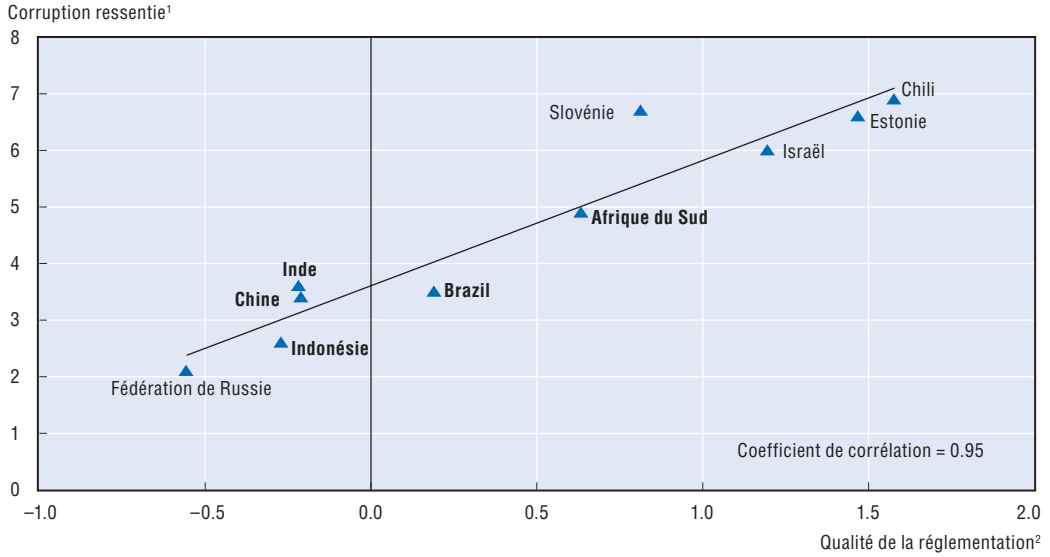
Sources : Kaufmann *et al.* (2009); *Property Rights Alliance* (2009); Park et Lippoldt (2008).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

On peut donc penser que la mesure dans laquelle l'environnement des entreprises favorise la concurrence dépend à la fois de la réglementation et de la manière dont celle-ci est appliquée. Il n'est pas facile de mesurer l'application des politiques publiques. Cependant, Kaufmann *et al.* (2005) observent une corrélation entre les indicateurs de corruption et les divergences des indicateurs juridiques ou factuels de la réglementation des entreprises, si bien que les premiers constituent une variable raisonnablement représentative de l'application de la législation. La corruption est nettement plus grande dans les BIICS que dans les pays de l'OCDE, à en juger par des indicateurs subjectifs. De même, sur les dix pays que représentent les BIICS et les candidats à l'adhésion, on observe une forte corrélation entre la corruption ressentie et la qualité du climat des affaires telle qu'elle est jugée par les investisseurs, ce qui incite à penser que les questions d'application et de mise en œuvre revêtent une importance particulière (graphique 7.18)[20].

D'après cet indicateur indirect, la législation est particulièrement mal appliquée dans tous les BIICS sauf en Afrique du Sud, si bien que les réformes risquent d'avoir des effets moins prononcés sur l'activité économique. Dans ces conditions, une amélioration de la capacité institutionnelle et administrative de mise en œuvre de la réglementation officielle pourrait amplifier l'effet des réformes sur l'environnement des entreprises. L'adoption de règles internationales comme la Convention anticorruption de l'OCDE (déjà ratifiée par le Brésil et l'Afrique du Sud) pourrait contribuer à prévenir les risques de corruption, particulièrement importants lorsque des investisseurs étrangers sont présents dans des secteurs qui se prêtent à la corruption, comme les industries extractives et le bâtiment.

Graphique 7.18. **Application et qualité de la réglementation, 2008**



1. L'indicateur de corruption ressentie est tiré de « Transparency International » pour 2008. Il représente le degré de corruption perçu parmi les agents publics et les hommes politiques.
2. L'indicateur de qualité de la réglementation est tiré de la base de données « Governance matters » de la Banque mondiale. Il reflète la capacité ressentie des pouvoirs publics de formuler et mettre en œuvre des politiques et réglementations judicieuses propices au développement du secteur privé.

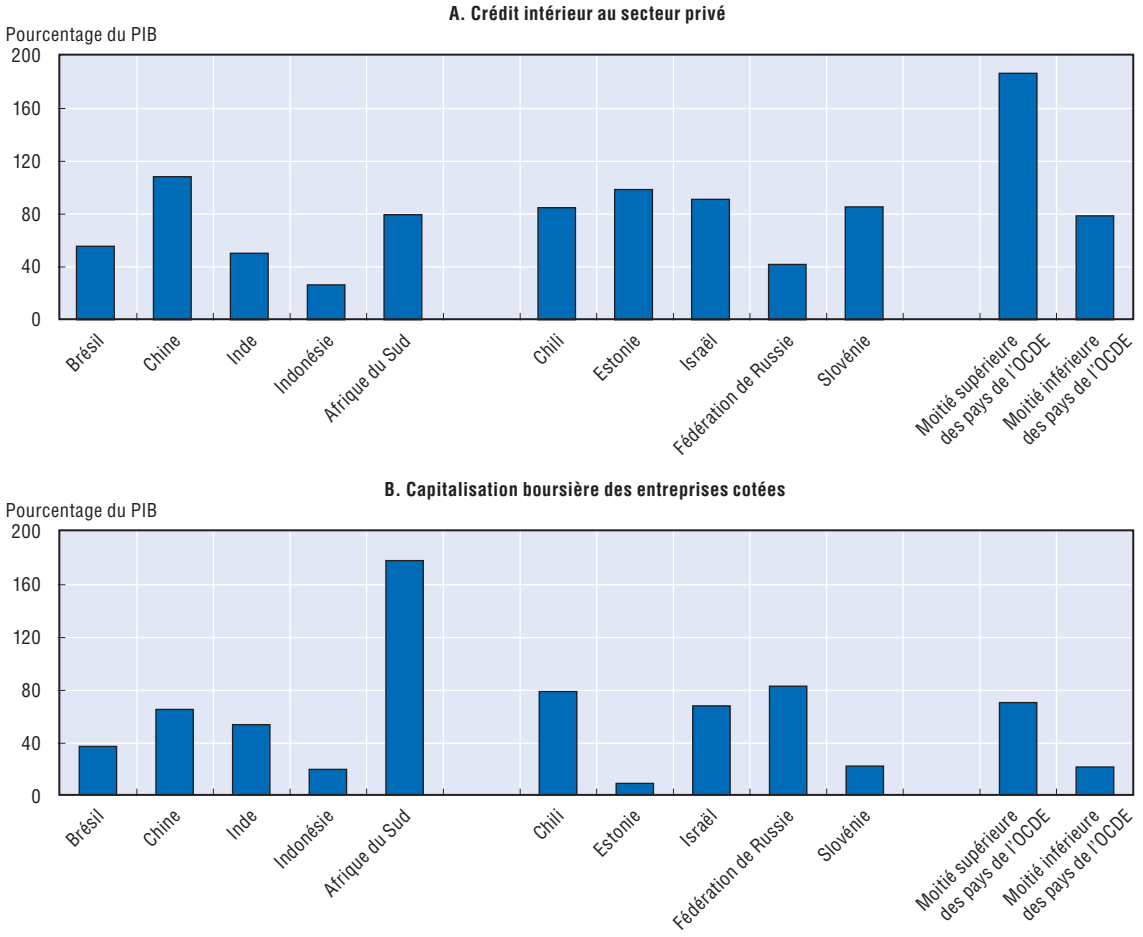
Source : Kaufmann *et al.* (2009), *Transparency International*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Développement du secteur financier

Les systèmes financiers peuvent avoir des effets importants sur la croissance économique. Des systèmes bancaires et des marchés de valeurs mobilières judicieusement réglementés et fonctionnant bien permettent d'acheminer efficacement les ressources financières des épargnants vers les investisseurs, de diversifier les risques des ménages et de diffuser des informations sur les projets d'investissement en cours ou à l'étude. C'est ainsi qu'une épargne rare est affectée aux projets d'investissement qui ont un relativement bon rendement pour les investisseurs et pour la société tout entière (OCDE, 2003). Dans les BIICS, les marchés financiers sont généralement beaucoup moins développés que dans la moitié supérieure des pays de l'OCDE, d'où un faible niveau d'intégration financière et le rôle plus limité de l'intermédiation financière dans l'affectation des capitaux (graphique 7.19). Dans une certaine mesure, cela reflète des différences sur le plan de la réglementation. En particulier, des études menées à l'échelle internationale donnent à penser qu'une large présence de l'État dans le capital des banques tend à freiner le développement du secteur financier, avec des conséquences négatives pour la croissance économique (de Serres *et al.*, 2006). Ces effets paraissent plus prononcés dans les pays où les marchés financiers sont relativement peu étoffés, comme les BIICS (la Porta *et al.*, 2002).

Graphique 7.19. **Les marchés financiers des BIICS sont relativement peu étoffés**



Source : Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/811543828681

Réformes destinées à réduire l'activité informelle

Comme on l'a vu dans la section 2, les économies des BIICS se caractérisent par une proportion importante d'emplois informels. L'économie informelle absorbe des travailleurs peu qualifiés et réduit ainsi la pauvreté et l'exclusion sociale, mais les autorités doivent veiller à limiter son emprise sur le marché du travail, pour un certain nombre de raisons importantes. Premièrement, le secteur informel peut devenir un piège pour les travailleurs sans qualifications, perpétuant ainsi un cercle vicieux dans lequel le faible niveau du capital humain engendre de bas salaires et de fortes inégalités de revenu dans un marché du travail segmenté. Deuxièmement, l'activité informelle limite l'assiette des impôts et concentre la charge fiscale sur les entreprises et travailleurs du secteur formel. Il en va de même pour les systèmes de sécurité sociale existants ou envisagés, tant que les prestations ne sont pas strictement liées aux cotisations. Enfin, le manque d'accès au secteur financier accroît les coûts de financement des entreprises informelles, d'où une faible accumulation du capital et une petite échelle de production, qui contribuent à une faible productivité. À mesure que les BIICS s'industrialisent, les entreprises doivent accroître leur intensité capitalistique en accroissant les économies d'échelle.

Les causes de l'activité informelle sont complexes (OCDE, 2009c). On considère souvent qu'une charge fiscale élevée et une réglementation compliquée des marchés de produits et du marché du travail qui accroît les coûts de mise en conformité encouragent les entreprises à exercer une activité informelle et forcent les travailleurs peu qualifiés à occuper des emplois informels peu productifs et peu sûrs (Schneider et Enste, 2000; Banque mondiale, 2007). En Inde et en Indonésie, par exemple, la réglementation du travail, très restrictive, a contribué à la persistance d'une économie informelle importante et au manque de dynamisme des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, en dépit d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse (Dougherty *et al.*, 2009; OCDE, 2008). Dans les pays dotés d'un système de protection sociale relativement développé, comme le Brésil, la conjonction des nombreuses charges sociales, des prélèvements fiscaux et des systèmes d'épargne obligatoire semble avoir une incidence négative sur l'embauche de travailleurs peu qualifiés (OCDE, 2009c). D'un autre côté, les régimes offrant des prestations qui ne sont pas subordonnées au versement de cotisations salariales réduisent le coût d'opportunité de l'activité informelle et risquent d'encourager celle-ci dans le segment supérieur du marché du travail (Banque mondiale, 2007). En Indonésie, le salaire minimum très élevé est un facteur supplémentaire qui nuit à l'emploi formel (OCDE, 2008b). S'ils sont trop élevés, le coin fiscal ou le salaire minimum peuvent faire obstacle à l'emploi formel, notamment dans le cas des travailleurs représentant un faible capital humain. Cette interaction illustre comment l'amélioration des résultats scolaires peut réduire l'emploi informel.

Les efforts déployés par les autorités pour réduire la part de l'activité informelle doivent se concentrer sur tous ces domaines névralgiques. Il est donc fortement indiqué d'adopter une stratégie diversifiée visant quatre objectifs, à savoir *i*) réduire les obstacles qui empêchent de créer davantage d'emplois dans le secteur formel, *ii*) donner aux travailleurs informels les moyens (juridiques, financiers, éducatifs) nécessaires pour obtenir un emploi formel, *iii*) inciter les travailleurs se situant dans le segment supérieur de l'emploi informel à rechercher un emploi formel et *iv*) offrir aux travailleurs informels des services sociaux de base sans créer d'effets pervers les incitant à rester dans le secteur informel. Il faudrait en priorité faciliter l'emploi dans le secteur formel plutôt que d'essayer de supprimer le secteur informel, car cela risquerait d'accroître le chômage déclaré (OCDE, 2009b). Le principal enjeu est d'améliorer le capital humain en renforçant l'enseignement

et les incitations à la formation en cours d'emploi, y compris dans le secteur informel. Il faut accroître la flexibilité du marché du travail dans la plupart des BIICS et la protection des chômeurs devrait être plus grande que la protection de l'emploi, en particulier parce qu'elle constitue un mécanisme d'assurance à la fois plus ciblé, plus équitable et plus efficace contre le risque de perte de revenu. Cependant, il est également important de trouver un juste équilibre, dans le développement futur de la protection sociale, entre une protection adéquate et efficace par rapport à son coût et les incitations à travailler dans le secteur formel (*cf.* OCDE, 2008d). Les taux de cotisation des travailleurs devraient être maintenus à un bas niveau dans le cas des bas salaires, tandis que les prestations pourraient être partiellement liées à l'exercice d'un emploi formel, de manière à en renforcer l'attrait. Une simplification du système fiscal et une réduction des réglementations contraignantes sur les marchés de produits permettraient de stimuler davantage l'entrepreneuriat et la création d'emplois formels et devraient à ce titre jouer un rôle prépondérant dans toute stratégie de développement de l'emploi formel. Enfin, un renforcement des pouvoirs des autorités fiscales pourrait utilement compléter les politiques mises en œuvre pour remédier aux causes fondamentales de l'activité informelle – sans s'y substituer.

Notes

1. Les BIICS revêtent aussi une importance croissante pour l'OCDE. En mai 2007, l'OCDE a commencé à renforcer sa coopération avec les BIICS dans le cadre de programmes d'engagement renforcé en vue d'une adhésion éventuelle. Cette approche témoigne de la place de plus en plus grande de ces pays dans l'économie mondiale et reflète l'objectif fondamental de l'OCDE consistant à fournir des conseils de qualité pour accroître la prospérité dans les pays membres et non membres.
2. Pour une version plus élaborée du présent chaapitre, cf. Conway *et al.* (2010).
3. L'OCDE travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie face aux enjeux de la « croissance verte ».
4. Comme pour les pays de l'OCDE dans le cadre d'analyse d'*Objectif croissance*, la convergence des revenus dans les BIICS est évaluée par rapport au PIB par habitant moyen des pays de l'OCDE se situant dans la moitié supérieure de la distribution des revenus. Cf. chapitre 2.
5. La même observation peut être faite pour les dix pays de l'OCDE ayant les plus faibles revenus, où les écarts de PIB par habitant tiennent aussi principalement à des écarts de productivité du travail, tandis que la moindre utilisation de la main-d'œuvre joue un rôle beaucoup plus limité (OCDE, 2009a).
6. L'activité informelle constitue aussi un problème dans plusieurs pays de l'OCDE (cf. OCDE, 2008d, 2008e).
7. Tout au long du présent chapitre, pour autant que les données soient disponibles, les pays candidats à l'adhésion à l'OCDE – à savoir le Chili, l'Estonie, Israël, la Fédération de Russie et la Slovénie – servent de point de comparaison supplémentaire dans les évaluations chiffrées. Les groupes de pays constituant la moitié supérieure ou inférieure de l'OCDE sont déterminés par les valeurs des indicateurs considérés.
8. Cf. Duval et de la Maisonneuve (2010) pour plus de détails.
9. Cela concorde avec les « nouveaux schémas de croissance économique », selon lesquels la PTF explique la plupart des différences en termes de PIB par habitant entre un large groupe de pays représentatifs (cf., par exemple, Easterly et Levine, 2001; Caselli, 2005; Caselli et Coleman, 2006).
10. Une grande partie de l'IDE dans les pays de l'OCDE est consacrée à des opérations de fusion-acquisition, si bien que les comparaisons avec l'investissement donnent une importance excessive à l'IDE en tant que source de formation de capital.
11. Comme en témoigne le grand nombre de théories concernant la croissance économique et la difficulté d'identifier les déterminants les plus robustes; cf., par exemple, Sala-i-Martin *et al.* (2004).

12. Cependant, dans certains pays de l'OCDE, les ratios de dépenses peuvent être plus élevés en raison notamment du coût relatif plus important de la main-d'œuvre dans les services d'enseignement.

13. Cf. Arnold *et al*. (2008) pour un résumé de ces analyses. La réaffectation du capital peut potentiellement conduire à d'importantes améliorations de la productivité dans les pays émergents. Par exemple, en utilisant des microdonnées relatives aux entreprises manufacturières, Hsieh et Klenow (2009) observent qu'une réaffectation du capital et de la main-d'œuvre permettant d'uniformiser le produit marginal de la même manière qu'aux États-Unis accroîtrait la PTF des industries manufacturières de 30 à 50 % en Chine et de 40 à 60 % en Inde.

14. Pour des informations sur l'inefficience relative des entreprises d'État en Chine et en Inde, cf. Dougherty *et al*. (2007, 2009).

15. En Chine, par exemple, la concentration de plus en plus grande des entreprises d'État dans les secteurs jugés « stratégiques » a entraîné une concentration croissante des parts de marché dans ces mêmes secteurs (OCDE, 2010).

16. Cf., par exemple, Banque mondiale, Enquêtes auprès des entreprises, Inde (*www.enterprisesurveys.com*).

17. Ces salaires minimaux *de facto* sont fixés par les instances de négociation sectorielles et s'appliquent légalement aux entreprises et travailleurs du secteur relevant de chaque instance; ils pèsent dans certains cas sur la demande de main-d'œuvre peu qualifiée dans les secteurs concernés.

18. Pour une analyse des indicateurs dans certains de ces domaines, cf. Mourougane et Furceri (2010).

19. De Soto (2000) fait valoir que l'absence de titre de propriété foncière ou immobilière empêche les travailleurs d'utiliser leur bien comme garantie pour obtenir des prêts afin d'investir dans une entreprise. Il y voit la principale raison pour laquelle l'emploi informel persiste dans les pays en développement, puisque cela constitue un obstacle majeur à la création de petites entreprises.

20. De fait, dans ces dix pays, on observe une corrélation plus étroite du climat des affaires tel qu'il est perçu avec la corruption qu'avec les indicateurs de RMP, qui évaluent les politiques publiques en termes juridiques. Dans les pays de l'OCDE, le résultat est inversé, ce qui signifie que les mécanismes d'application informels contribuent davantage à la formation du climat des affaires dans les pays candidats à l'adhésion et dans les BIICS.

Bibliographie

Acemoglu, D., S. Johnson et J. Robinson (2005), « Institutions as a Fundamental Cause of Long run Growth », chapitre 6 in Aghion, P. et S. Durlauf (dir. pub.), *Handbook of Economic Growth*.

Aghion, P., Carlin, W. et M. Schaffer (2002), « Competition, innovation and growth in transition: exploring the interaction between policies », *William Davidson Working Papers,* n° 501.

Aghion, P. et R. Griffith (2005), *Competition and Growth*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

Aghion, P. et P. Howitt (2006), « Appropriate Growth Policy: a Unifying Framework », *Journal of the European Economic Association*, vol. 4.

Arnold, J., G. Nicoletti et S. Scarpetta (2008), « Regulation, Allocative Efficiency and Productivity in OECD Countries: Industry and Firm-Level Evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 616.

Banque mondiale (2007), *Informality: Exit and Exclusion*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bassanini, A. et R. Duval (2009), « Unemployment, institutions, and reform complementarities: re-assessing the aggregate evidence for OECD countries », *Oxford Review of Economic Policy*, Oxford University Press, vol. 25.

Bassanini, A., L. Nunziata et D. Venn (2009), « Job Protection Legislation and Productivity Growth in OECD Countries », *Economic Policy*, n° 58.

Beck T. et L. Laeven (2005), « Institution Building and Growth in Transition Économies », *World Bank Policy Research Working Paper Series*, n° 3657.

Blanchard, O. et G. Giavazzi (2003), « Macroeconomic Effects Of Regulation And Deregulation In Goods And Labor Markets », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 118.

Blöndal, S. et S. Dougherty (2009), « Priorities for Growth in OECD Économies », in C. Braga et P-C. Padoan (dir. pub.), *Innovation and Catch-up in a Globalized World*, OCDE et Banque mondiale, Paris.

Caselli, F. (2005), « Accounting for Cross-Country Income Differences », in P. Aghion et S. Durlauf (dir. pub.), *Handbook of Economic Growth*, Elsevier, Amsterdam.

Caselli, F. et W. Coleman (2006), « The World Technology Frontier », *American Economic Review,* vol. 96.

Cohen, D. et M. Soto (2007), « Growth and Human Capital: Good Data, Good Results », *Journal of Economic Growth,* vol. 12.

Conway, P., D. de Rosa, G. Nicoletti et F. Steiner (2006), « Réglementation des marchés de produits et convergence de la productivité », *Revue économique de l'OCDE*, n° 43.

Conway, P., S. Dougherty et A. Radziwill (2010), « *Going for Growth* in Brazil, China, India, Indonesia and South Africa », *OECD Economics Department Working Papers*, à paraître.

Dougherty, S., R. Herd et P. He (2007), « Has a Private Sector Emerged in China's Industry? Evidence from a Quarter of a Million Chinese firms », *China Economic Review*, vol. 18.

Dougherty, S. (2009) « Labour Regulation and Employment Dynamics at the State Level in India », *Review of Market Integration*, vol. 1.

Dougherty, S., R. Herd, T. Chalaux (2009), « Microevidence on structure and productivity in Indian firms », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2009.

Duval, R. et C. de la Maisonneuve (2010), « Long-run Economic Scenarios for the World Economy », *Journal of Policy Modeling*, vol. 32.

Easterly, W. et R. Levine (2001), « It's Not Factor Accumulation: Stylized Facts and Growth Models », *Revue économique de la Banque mondiale*, vol. 15, n° 2.

Égert, B., T, Koźluk, et D. Sutherland (2009), « Infrastructure and Growth: Empirical Evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 685.

Estache, A. et M. Fay (2007), « Current Debates on Infrastructure Policy », *World BankPolicy Research Working Paper*, n° 4410.

FMI (2009), « South Africa: 2009 Article IV Consultation – Staff Report; Staff Statement and Supplement; Public Information Notice on the Executive Board Discussion; and Statement by the Executive Director for South Africa », *IMF Country Reports*, n° 09/273.

Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires socials, l'emploi et les migrations*, n° 22.

Golub, S. (2009), « Openness to Foreign Direct Investment in Services: An International Comparative Analysis », *The World Economy*, vol. 32.

Haltiwanger, J., S. Scarpetta et H. Schweiger (2008), « Assessing Job Flows Across Countries: The Role of Industry, Firm Size and Regulations », *NBER Working Papers*, n° 13920.

Hanushek, E. et L. Woessmann (2008), « The Role of Cognitive Skills in Economic Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 46.

Howitt, P. et D. Mayer-Foulkes (2005), « R&D, Implementation and Stagnation: A Schumpeterian Theory of Convergence Clubs », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 37.

Hsieh, C. et P. Klenow (2009), « Misallocation and Manufacturing TFP in China and India », *Quarterly Journal of Economics,* à paraître.

Kahn, L. (2007), « The Impact of Employment Protection Mandates on Demographic Temporary Employment Patterns: International Microeconomic Evidence », *Economic Journal*, vol. 117.

Kantor, P., U. Rani, et J. Unni (2006), « Decent Work Deficits in the Informal Economy: the Case of Surat », *Economic and Political Weekly*, 27 mai.

Kaufmann, D., A. Kraay et M. Mastruzzi (2005). « Governance Matters IV: Governance Indicators for 1996-2004 », *World Bank Policy Research Working Papers,* n° 3630.

Kaufmann, D., A. Kraay et M. Mastruzzi (2009). « Governance Matters VIII: Governance Indicators for 1996-2008 », *World Bank Policy Research Working Papers,* n° 4978.

Maskus K.E., S. Dougherty et A. Mertha (2005), « Intellectual Property Rights and Economic Development in China », in C. Fink et K.E. Maskus (dir. pub.), *Empirical Investigations of the Effects of Intellectual Property Protection on Market Structure, Trade, and Direct Foreign Investment*, Banque mondiale et Oxford University Press.

Mourougane, A. et D. Furceri (2010), « Taking Stock of Existing Structural Policy and Outcome Indicators », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2010.

Nicoletti, G. et S. Scarpeta (2005), « Product Market Reforms and Employment in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 471.

Nicoletti, G. et A. Wölfl (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis to Candidate Countries for Accession, Enhanced Engagement and Other Non-OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

OCDE (2003), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, Paris.

OCDE (2004a), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.

OCDE (2004b), « L'emploi informel – Promouvoir la transition vers une économie salariée », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE,* Paris.

OCDE (2005), *Études économiques de l'OCDE, Chine*, Paris.

OCDE (2006), *Réformes économiques : Objectif croissance*, Paris.

OCDE (2007a), *Études économiques de l'OCDE, Inde*, Paris.

OCDE (2007b), « Les marchés du travail au Brésil, en Chine, en Inde et en Russie », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2007*, Paris.

OCDE (2008a), *Études économiques de l'OCDE, Afrique du Sud – Évaluation économique*, Paris.

OCDE (2008b), *Études économiques de l'OCDE, Indonésie – Évaluation économique*, Paris.

OCDE (2008c), *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation: Chine*, Paris.

OCDE (2008d), *Études économiques de l'OCDE, Turquie*, Paris.

OCDE (2008e), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris.

OCDE (2008f), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030*, Paris.

OCDE (2009a), *Réformes économiques : Objectif croissance*, Paris.

OCDE (2009b), *L'emploi informel dans les pays en développement : Une normalité indépassable?*, J. Jutting et J. Laigesia (dir. pub.), Centre de développement, Paris.

OCDE (2009c), *Études économiques de l'OCDE, Brésil*, Paris.

OCDE (2009d), *Panorama des administrations publiques*, Paris.

OCDE (2009e), *La mondialisation des économies émergentes : Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud*, Paris.

OCDE (2009f), *Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012,* Paris.

OCDE (2010), *Études économiques de l'OCDE, Chine*, Paris.

Park, W. et D. Lippoldt (2008), « Transfert de technologies et conséquences économiques du renforcement des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement », *Documents de travail de l'OCDE sur les politiques commerciales*, n° 62.

Porta La, R., F. Lopez-De-Silanes et A. Shleifer (2002), « Government Ownership of Banks », *The Journal of Finance*, vol. 57, n° 1. Property Rights Alliance (2009), *International Property Rights Index 2009 Report*, Hernando de Soto program, *www.internationalpropertyrightsindex.org*.

Property Rights Alliance (2009), *International Property Rights Index 2009 Report*, programme Hernando de Soto, *www.international propertyrightsindex.org*.

Sala-i-Martin, X., G. Doppelhofer et R. Miller (2005), « Determinants of Long-Run Growth: A Bayesian Averaging of Classical Estimates (BACE) Approach », *American Economic Review*, vol. 20.

Samir, K., B. Barakat, A. Goujon, V. Skirbekk et W. Lutz (2008), « Projection of Populations by Level of Éducation Attainment, Âge and Sex for 120 Countries for 2005-2050 », International Institute for Applied Systems Analysis, *Interim Reports*, n° IR-08-038.

Savvides, A. et M. Zachariadis (2005), « International Technology Diffusion and the Growth of TFP in the Manufacturing Sector of Developing Économies », *Review of Development Economics*, vol. 9.

Schneider, F. et D.H. Enste (2000), « Shadow Économies: Size, Causes and Consequences », *Journal of Economic Literature*, vol. 38.

de Serres, A., S. Kobayakawa, T. Sløk et L. Vartia (2006), « Regulation of Financial Systems and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 506.

Suryahadi, A., W. Widyanti, D. Perwira et S. Sumarto (2003), « Minimum Wage Policy and Its Impact on Employment in the Urban Formal Sector », *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, vol. 39.

Sutherland, D., S. Araujo, B. Égert et T. Koźluk (2009), « Infrastructure Investment: links to growth and the role of Public Policies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 686.

Urzúa, C.M. (2008), « Évaluación de los Efectos Distributivos y Espaciales de las Empresas con Poder de Mercado en México », Commission fédérale mexicaine de la concurrence.

Venn, D. (2009), « Legislation, Collective Bargaining and Enforcement: Updating the OECD Employment Protection Indicators », *Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 89.

Wacziarg, R. (2001) « Measuring the dynamic gains from trade », *World Bank Policy Research Papers*, n° 2001.

Wölfl, A., I. Wanner, T. Kozluk et G. Nicoletti (2009), « Ten Years of Product Market Reform in OECD Countries – Insights from a Revised PMR Indicator », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 695.

Wölfl, A., G. Nicoletti, O. Röhn et I. Wanner (2010), « Product Market Regulation: Extending the Analysis to Candidate Countries for Accession, Enhanced Engagement Countries and Other Non-OECD Countries », à paraître dans la série *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(12 2010 03 2 P) ISBN 978-92-64-07998-4 – n° 57172 2010

Réformes économiques

Objectif croissance 2010

Le monde est aujourd'hui confronté aux conséquences de la crise financière la plus grave qu'il ait connue depuis la Grande dépression. *Objectif croissance 2010* examine les mesures de politique structurelle qui ont été prises en réponse à la crise, évalue les effets qu'elles pourraient avoir sur la croissance économique à long terme et identifie les réformes les plus urgentes pour renforcer la reprise. Ce rapport présente en outre un bilan global des réformes mises en œuvre dans les pays de l'OCDE au cours des cinq dernières années pour stimuler l'emploi et accroître la productivité du travail. Les réformes examinées concernent l'éducation, la réglementation des marchés de produits, les politiques agricoles, les systèmes d'imposition et de transfert, la santé et les politiques du marché du travail.

Les indicateurs présentés ici, internationalement comparables, permettent aux pays d'évaluer leur performance économique et leurs politiques structurelles dans un large éventail de domaines.

La présente édition du rapport comporte en outre trois chapitres analytiques consacrés aux thèmes suivants :

- la mobilité sociale intergénérationnelle ;
- la réglementation prudentielle et la concurrence dans le secteur bancaire ;
- les principaux défis auxquels sont confrontés l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

www.oecd.org/economie/objectifcroissance

Les livres, périodiques et données statistiques de l'OCDE sont maintenant disponibles sur ***www.SourceOCDE.org***, notre bibliothèque en ligne.

Cet ouvrage est disponible sur SourceOCDE dans le cadre de l'abonnement au thème suivant : *Économie générale et études prospectives*

Demandez à votre bibliothécaire des détails concernant l'accès aux publications en ligne ou écrivez-nous à **SourceOECD@oecd.org**.

ISSN 1813-2731
ABONNEMENT 2010

éditions OCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-07998-4
12 2010 03 2 P

